



HAL
open science

”Dans l’arrière scène des seuls comédiens du roy”

Morgan Spinec

► **To cite this version:**

Morgan Spinec. ”Dans l’arrière scène des seuls comédiens du roy”. Sciences de l’Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2013. Français. hal-04131960

HAL Id: hal-04131960

<https://enc.hal.science/hal-04131960v1>

Submitted on 17 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Morgane Spinec
licenciée ès lettres

"DANS L'ARRIÈRE
SCÈNE DES SEULS
COMÉDIENS
DU ROY"
POUR UNE ÉDITION DES FEUILLETS
D'ASSEMBLÉE
1682-1706

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe

2013

« Si claire est l'eau de ses bassins qu'il faut se pencher longtemps au dessus pour en
comprendre la profondeur »
André Gide

Remerciements

Cette édition est née d'un projet interne à la bibliothèque-musée de la Comédie-française, qui avait là un fonds inégalé à explorer de fond en comble. Il m'a été connu par l'intermédiaire de Madame Annie Charon, professeur d'histoire du livre, spécialiste de l'époque moderne, lors d'une visite scolaire dans l'institution qui conserve les feuillets, qui a ensuite accepté d'en diriger les travaux d'édition.

J'ai également apporté cette idée sur les fonds d'un éminent spécialiste de la littérature et de l'histoire littéraire du dix-septième, Monsieur Georges Forestier, au sein du Centre d'étude de la Langue et de la Littérature françaises des XVII et XVIIIe siècles, unité de recherche mixte de Paris IV-Sorbonne, qui a accepté ce programme avec intérêt pour faire suite à un mémoire de master sur le comédien Charles La Grange. Son séminaire sur l'établissement de la biographie de Molière a fourni un éclairage historique passionnant sur le dessin de cette ombre qui plane sur cette première Comédie-Française.

Je leur suis infiniment reconnaissante de leur soutien tant moral que pratique, comme de ces quelques réunions qui ont richement contribué à dessiner le cadre de l'ouvrage sur le métier.

Je tiens particulièrement à remercier Madame Agathe Sanjuan, conservatrice de la bibliothèque-musée, pour la proposition de ce sujet, pour avoir ouvert les coulisses de la salle de lecture et les portes de la réserve pour les originaux de l'ensemble documentaire des feuillets, pour m'avoir encouragée et écoutée. Je tiens à joindre ici mes remerciements à toute l'équipe de la bibliothèque-musée pour leur accueil toujours cordial et leur disponibilité inaltérable. (Et la salle de lecture est un nouveau havre...) Les lecteurs croisés à cet endroit ont éclairé mon sujet de nombreuses perspectives, me donnant l'occasion de rencontrer mes références en chair et en os. Merci à eux, une présence fantomatique dans ce passage, une caution scientifique fugace au cours d'une discussion au coin d'une table ou au détour d'une conférence à la British Library.

Je voudrais remercier au passage Monsieur Joël Hutwohl, du département des Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France, pour avoir pris le temps de présenter des champs de son domaine que j'aurais gagné à mieux utiliser – toutes mes excuses.

Pour le reste, merci à tous ceux qui sont morts pour que cette histoire prenne vie. Merci aux comédiens de la Comédie française, un merci tout particulier à La Grange pour avoir autant écrit, à Du Périer, Brécourt et les autres pour avoir vécu et l'avoir rédigé. Sans eux et tous les personnages de ce récit polyphonique, ce travail n'existerait pas.

Revenant aux vivants, j'aurais à englober toute ma famille dans mes remerciements à l'auditoire. L'ouvrage ici présent n'est que le sommet de l'iceberg que je les ai forcés à partager.

Je veux remercier enfin l'école nationale des Chartes pour cette occasion d'explorer un monde disparu, qui ne vit plus que dans la mémoire et sur le papier, et de dire que mes derniers amis en date vivaient au XVIIe siècle, et richement, des arts de la scène à Paris. Merci pour ces frissons de plaisir devant un feuillet d'assemblée original, réunissant toutes les stars du temps ; merci pour ces découvertes d'un instant qui illuminent le détail. Merci de ces nourritures spirituelles et de cet apprentissage du calendrier final.

Ayant relativement volé de mes propres ailes, il ne me reste plus qu'à souhaiter avoir atteint le but désiré. Mon temps imparti est écoulé. Lever de rideau.

La troupe unique dérivée des trois troupes de Molière, du Marais et de l'hôtel de Bourgogne arrive au faîte de sa gloire politique et artistique quand elle se voit octroyer le monopole sur la comédie francophone.

Cette ère de la première Comédie-française n'est pas le moins du monde inconnue de la science historique. Ces années avaient déjà leurs chroniqueurs contemporains : Traslage, Dangeau dans son *Journal*, ou encore Grimarest, biographe de Molière et contemporain de la fin de la période couverte par les feuillets d'assemblée. Ce n'est pas une nouvelle troupe, mais tous ses développements précédents sont bien connus, passage incontournable de toutes les histoires de la Comédie française dont plusieurs apparaissent comme références.

La période d'occupation de l'hôtel de Guénégaud a fait l'objet d'études remarquables de détails, notamment la dernière en date par Jane Clark, qui s'appuie sur les registres journaliers et les archives comptables, mais à ce jour s'arrête en 1680. Les protagonistes de cette première histoire sont pour certains très bien suivis : les premiers compagnons de Molière, Charles La Grange, Raisin cadet, François du Périer, Michel Baron et les comédiens auteurs comme Poisson père, Dancourt. Les auteurs sont également bien repérés par l'histoire littéraire. Mais à strictement parler, les feuillets d'assemblée n'ont pas suscité d'étude spécifique, ni d'édition.

Le fonds n'a été, pour la plus grande part, utilisé que ponctuellement. Par exemple, les assemblées du *27 mars* et du *8 avril 1692*, qui disposent des rôles des La Grange, après la mort de Charles Varlet et la sortie de Marie de la troupe, sont assurées d'une référence dans les éditions du *Registre de La Grange*, tout comme l'assemblée du *31 septembre 1682*, avec sa résolution sur les assemblées de quinzaine, est l'une des incontournables, jusque dans le texte de la pièce du Tricentenaire de la Comédie-française racontée par ses comédiens, qui mentionne également l'assemblée du Déménagement le *30 juin 1687*. Les feuillets ont vécu dans l'ombre des autres questions posées à l'histoire du théâtre. Charles de Fieux, chevalier de Mouhy, les ordonne en 1768, mais son *Abrégé d'histoire du théâtre*, paru en 1780, paraît s'être appuyé de façon plus consistante sur la collection de registres journaliers parallèle aux feuillets, importante et continue, qui a de plus

l'avantage sur les assemblées de donner l'information positive et non la résolution théorique. Toujours est-il que c'est parmi les conservateurs de la bibliothèque-musée de la Comédie-Française que l'on trouve les principaux experts de ce fonds. Les feuillets d'assemblée sont généreusement appréciés par la génération du *Moliériste*, revue littéraire du XIX^e siècle, qui en analysent – là encore – des parties : les assemblées sur les règlements des entrées, commentées par Jules Bonnassies, par exemple. Georges Monval, à son tour, en avait, semble-t-il, préparé une édition complète qu'il avait amenée jusqu'en 1691, demeurée à sa mort au stade de notes manuscrites. L'exploration la plus poussée à ce jour des feuillets d'assemblée est l'œuvre de Sylvie Chevalley, menée de pair avec la campagne de reproduction en vue de préservation, qui a fourni la matière première à ce travail. Elle a établi des listes récapitulatives des dates d'assemblées par années civiles, qu'on peut trouver en introduction des dossiers dans les boîtes sorties des archives générales. Des documents annexes aux feuillets d'assemblée, de la main de différentes générations de conservateurs, en relèvent certaines lacunes. Il n'en demeure pas moins que les feuillets d'assemblée ont été abordés, soit d'un point de vue panoramique, soit à la manière de l'aiguille dans la botte de foin.

A/ Le contexte historique

La Compagnie née de la fusion des troupes de Molière, du Marais et de l'Hôtel de Bourgogne s'assemble en général le lundi matin avant dix heures pour « délibérer de ses affaires en la manière accoutumée », selon l'acteur Le Comte aux occasions où il reprend le greffe du formulaire des assemblées. Les archives de la Comédie-française conserve les minutes de ces assemblées, sous forme de feuillets volants, pour la période 1682 – 1706, soit quelques 697 assemblées qui sont parvenues à traverser les siècles. Le fonds est intégral mais pas exhaustif ; il comprend de nombreuses lacunes, parfois sur plusieurs mois, et par suite, il semblerait difficile d'en faire un outil statistique exact. On peut néanmoins en retirer un aperçu du quotidien, confirmé sur les années 1682 à 1684 par les mentions d'assemblées du *Registre* de La Grange.

Les feuillets d'assemblée du *14 septembre 1682* au *22 mars 1706*, y incluant une assemblée conservée du *17 mai 1677* et une du *19 juillet 1681*, racontent l'histoire de l'établissement de la fondation royale d'une troupe qui reçoit le monopole sur le théâtre en français, considérée comme l'alter-ego des Comédiens italiens. Le temps, au demeurant court, recouvert par les feuillets d'assemblée, met en scène une chronologie à la façon d'un film de Martin Scorsese, d'une micro-société humaine, une soixantaine de personnes dans la troupe propre, gagistes inclus. Pour résumer les faits contenus dans ces feuillets, autant d'entrées anecdotiques dans le quotidien des Comédiens-français, on peut ainsi voir dans la fusion de 1680 voulue par le roi le triomphe d'une troupe, issue de celle de Molière, qui s'impose sur l'avant-scène théâtral de la capitale après une lutte d'influences. Le monopole qui leur est concédé leur autorise une certaine marge de manœuvre, comme la troupe rétablit son règlement intérieur, sans grandes innovations par rapport à la gestion de troupes antérieures. Les Comédiens du Roi jouent à Paris et à la Cour, remplissent leurs devoirs et fondent leur répertoire sur des auteurs brillants, issus jusque de leurs propres rangs. Le règne de Louis XIV se moralise, le roi se détache de sa troupe, qui passe avec les spectacles sous l'autorité de la Dauphine. Le succès se poursuit, mais la République du théâtre se voit mise sous une tutelle renforcée. La troupe qui semble avoir trouvé un équilibre de fonctionnement est de nouveau confrontée à une difficulté majeure, quand l'installation du collège des Quatre-nations les contraint à déménager. Déménagement dont les aléas n'apparaissent pas exactement dans les feuillets d'assemblée, ce qui rend l'ampleur des démarches réalisées dans ce cadre difficiles à appréhender par le seul biais de ce fonds documentaire. Sur ce sujet, seules transparaissent les modalités envisagées pour le financement par retrait journalier sur les recettes de la Compagnie. Déménagement qui leur prend deux ans, entre les recherches et les travaux, qui permettent une

réouverture en avril 1689. Le Nouvel établissement – et son chantier – marquent d'une empreinte définitive la Compagnie, leur offrant un théâtre décrit comme superbe par les contemporains et un endettement chronique. Grandeur et décadence, pourrait dire Balzac, un siècle et demi plus tard : l'activité de la Compagnie telle qu'elle transparaît dans les feuillets d'assemblée se colore de cette nouvelle donnée de finances mises à mal par les grands travaux.

D'autant que la Compagnie est confrontée dans le même temps à la montée de deux grands rivaux : les Italiens, leurs partenaires d'hier, jaloux de la splendeur du théâtre des fossés Saint-Germain, et les forains, concurrents déterminés. Si l'on sait que les Français gagnent leur bataille contre les Italiens - de manière indirecte, il est vrai -, on ne peut pas en dire autant au sujet de la querelle contre les forains, qu'il semblerait que ces derniers aient emportée contre l'institution monopolitaire.

La troupe elle-même a déjà changé en profondeur une première fois avec la mainmise de la Dauphine, qui en a transformé la composition. Le temps poursuit son œuvre, suivant parfois des chemins mystérieux. Retraite de Baron, mort de La Grange et de Raisin cadet...La troupe change, se recompose et organise la passation des fonctions internes, jusque chez les gagistes, à la disposition réservée de la Compagnie. La retranscription stricte s'interrompt à cette quatrième période, fixée arbitrairement à la clôture de Pâques 1695. Les feuillets d'assemblée recouvrent deux autres temps de la chronologie, qui forment le volet en déclin de cette première Compagnie. D'abord les années 1695-1700 voient la Compagnie payer le prix de la splendeur de leur nouvel établissement, comme se multiplient les emprunts nécessaires pour assurer leur trésorerie ; le répertoire continue à se renouveler et la querelle avec les forains trouve de nouvelles racines dans les difficultés de la Compagnie. Les premières années du dix-huitième siècle, interrompues dans les feuillets au 22 mars 1706, pourraient être le point d'orgue de la décadence de l'ensemble, alors que la Compagnie continue à devoir faire face à de nouvelles pensions viagères, à des créanciers qui sont de ses propres membres, à un répertoire trusté par ses comédiens-auteurs et à des réactivations incessantes de la rivalité avec les forains. Ces deux périodes ont été pour la plus grande partie intégrées autant que faire se pouvait à l'indexation générale des feuillets, ainsi qu'à l'*Abrégé* suivant. L'année 1700 et les trois premiers mois de 1706, seules assemblées conservées sous cette forme pour cette dernière année civile ont été également retranscrites en intégralité. Plusieurs index complètent le traitement de l'information contenue dans les feuillets d'assemblée : un catalogue par dates, incluant les assemblées non retranscrites, un index thématique aussi exhaustif que possible, un index général de personnages et une entrée par pièces. En annexes, on trouvera des documents que leur taille ou leur pertinence défendait d'intégrer directement, comme un exemple d'assemblée retrouvée dans un registre journalier de la Bibliothèque-musée le *6 avril 1688*, l'état des rôles de Mademoiselle Godefroy à sa sortie en 1709, la première assemblée du fonds datée du *19 mai 1677*, ou un mémoire envoyé par les Comédiens Italiens en miroir de celui des Français.

B/ L'ensemble documentaire

L'ensemble documentaire, en reproductions, est conservé dans les archives de la bibliothèque-musée de la Comédie française, et contenu dans trois boîtes d'archives sous la cote AP4 – feuillets d'assemblée (boîtes 1, 1677-1690, boîte 2 : 1691-1699, boîte 3 : 1700-1706). Les assemblées sont regroupées en dossiers par années civiles classiques de janvier à décembre. Néanmoins, il est important de voir que les comédiens visualisaient leurs années d'assemblée de Pâques à Pâques, période de fermeture annuelle du théâtre pendant deux à trois semaines. Pour s'en assurer, il suffit de se reporter dans le texte des assemblées aux indications ordinales des assemblées du type « 8e assemblée », soulignées en italique. Jusqu'à Pâques 1685, la Compagnie compte ses assemblées à la suite, sans césure. Après le Règlement de la Dauphine, le comptage reprend, en

1686, à chaque clôture pascale. Depuis août 1682, ces assemblées sont bihebdomadaires et ont lieu le lundi, avec rendez-vous avant dix heures, soit quelques 25 assemblées ordinaires par an. En juin 1693, les assemblées deviennent par résolution de la Compagnie hebdomadaires et le lundi reste jour d'assemblée, montant le nombre d'assemblées ordinaires à une cinquantaine d'assemblée par an.

Les assemblées ont été regroupées et remises en ordre par le chevalier de Mouhy en 1768. La plupart des grandes figures scientifiques de l'histoire de la bibliothèque-musée ont apposé leur marque sur le fonds d'une manière ou d'une autre. George Monval a ainsi pisté l'assemblée du Déménagement du *30 juin 1687* ; Jules Bonnassies a comparé les divers règlements des entrées d'août 1695 et avril 1697, ce dernier incluant des modifications de 1726, corrections apportées avec une plume différente. Le règlement en question, qui permet de dessiner le grand cercle de la Compagnie, introduit au XVIII^e siècle un élément intéressant sur la question des comédiens Italiens, privés en 1697 d'entrée à la Comédie – ils ont regagné ce droit en 1726. Le dernier classement à cette date est intervenu dans les années 1960 – 1970, à travers les recherches de Sylvie Chevalley, qui a repéré des lacunes et redaté certaines assemblées.

Les dates sont parfois problématiques, d'autant que les greffiers ne sont pas à l'abri d'erreurs d'écriture – ils avancent ou reculent d'un jour, ils se trompent d'année – dans quelques cas, la date n'est pas complète. Une remarque, au passage : les dates sont globalement mentionnées en chiffres arabes, mais l'acteur François de Sévigny – et c'est sa patte spécifique – peut donner selon les assemblées le quantième du jour ou même l'année en chiffres romains – 1689 devient long à lire. Pour en revenir aux fausses datations, on trouve des dimanches supposément des vendredis et autres – tels un dimanche 1^{er} mars 1693 classé en 1694, alors que l'assemblée supposément suivante échoit au lundi 8 mars 1694. Peut-être faut-il y voir un reclassement erroné. Les listes par dates établies par Sylvie Chevalley aident à repérer les assemblées qui manquent.

Le récit se déroule par fragments de temporalité, conservés autour de lacunes importantes. Pour exemple, l'année 1688 commence avec la 21^e assemblée après la Pâques précédente le 12 janvier ; suivent logiquement le 31 janvier, le 2 février, puis manquent le 7, le 14 et le 21, ensuite on retrouve le 8 et le 22 mars, le 5 et le 26 avril, le 10 mai, mais non le 24, le 7 et le 21 juin, puis aucune assemblée jusqu'au 16 août, où le comptage reprend à la neuvième. On lit bien la dixième, mais plus de la 11 à 14, on retrouve la 15^e, la 16^e, ainsi que les 17 et 18 où l'année 1688 se transforme en 1689, comptage contemporain et fin du dossier de conservation sous l'étiquette 1688. Le fonds de la bibliothèque-musée de la Comédie française conserve tout de même quelques 697 assemblées couvrant la période précédemment mentionnée, qui permettent de retracer les débuts de la troupe nouvellement unifiée.

La majeure partie du travail de retranscription s'est effectué sur des reproductions à même échelle que les feuillets d'assemblée originaux. Toujours est-il après comparaison avec les originaux l'assemblée intrigante du *26 décembre 1690* n'était pas intégralement dans les reproductions – les deux pièces de la réconciliation n'y sont pas conservées. Rassemblées et collées sur un carton pour être encadrées, elles ont été fragilisées pour la reproduction. Dans le fonds des originaux, ont été également retrouvées la courte assemblée du *14 septembre 1682* sur les horaires des répétitions, celle du *11 septembre 1684* sur le costume de Mlle Guyot dans *l'Amante amant*, et celles du *20 avril*, *25 avril*, *5 mai* et du *30 mai 1701* sur la fermeture pour le Jubilé.

1 – Un feuillet d'assemblée

C'est au détour d'une assemblée plus tardive (*13 février 1696*) que l'on peut reconstituer le procédé d'écriture d'une assemblée. Du Périer, identifié comme rédacteur de l'en-tête, est signalé comme absent de la réunion. Par suite, il devient évident que l'en-tête était préparé à l'avance par l'un des comédiens, qui servait ensuite à un autre greffier ou au même (les deux cas continuent à se trouver). Il est possible que ce soit une évolution du fonctionnement des assemblées, puisque aucun autre cas antérieur d'absence du greffier de l'en-tête ne vient confirmer cette hypothèse. D'autant que quelques assemblées des premières années sont entièrement rédigées de la main de La Grange et,

étant donné que pour sa période d'activité, les quittances de pension des particuliers étaient entièrement manuscrites – on peut se poser la question de savoir si par hasard, il ne poussait pas le perfectionnisme à tout rédiger lui-même. Ce serait là une raison de céder une fois de plus à la légende qui en fait un maître de rigueur, de sérieux et d'austérité. Il y apparaît que l'en-tête au formulaire assez uniformisé, sur le modèle « aujourd'hui, tel jour, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire pour délibérer de ses affaires à la manière accoutumée et les présents à l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jeton » est écrit à l'avance. Cela explique que sur une période donnée, on retrouve souvent le même greffier de cette partie de l'assemblée.

A la suite de cet en-tête, la vague de signatures annoncée par l'en-tête par la formule : « les présents à l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jeton » prend plus ou moins d'espace dans le cadre du feuillet, selon le nombre d'assistants. Dans la première période des feuillets, cet espace est le moment de quelques signatures insolites, que les acteurs se donnent : Charles Varlet de La Grange signe Charlot Granger *le 14 novembre 1689*, Rosélis signe Rosélius *le 11 juillet 1689*. Dans une autre assemblée, Raisin cadet fait suivre son nom classique de la mention *avec des gands* sans que le mystère de la référence soit levé (*19 décembre 1691*) ; *le 9 janvier 1690*, Charles La Grange est lisant. Le même Raisin s'essaie aussi à la particule en signant De Raisin tout au long du printemps et été 1683, mais il n'a pas de nom de guerre, ayant gardé son authentique patronyme issu d'une lignée de gens du spectacle, de même que son grand frère, meilleur musicien que comédien à ce qui transparait dans les feuillets d'assemblée. La plupart de ses camarades en font de même à l'assemblée du *22 mars 1683*, créant des fantaisies à l'aune de « de d'Auvilliers ». L'espace des signatures est partagé le plus souvent par une addition dans la marge gauche, mais la mention peut être donnée directement à la suite, qui informe sur les absents. Jusqu'à juin 1683, les absents sont des deux sexes, la dispense pour les actrices et épouses rend cette mention presque intégralement masculine. Dans cette édition, les absents ont été consignés directement à la suite, dans un encadrement de parenthèses carrées.

Le nombre de jetons distribués pour l'assemblée peut se trouver à plusieurs endroits indifféremment, en haut à gauche du feuillet, avant la résolution du corps de l'assemblée, à la suite de l'arrêté d'assemblée, voire simultanément.

Le corps de l'assemblée est introduit ensuite, d'une longueur diverse : de deux lignes à plusieurs pages, surtout si plusieurs assemblées consécutives sur le même sujet sont rédigées directement à la suite les unes des autres, entravant la chronologie continue du reste de l'ensemble, par exemple en décembre 1691. Les comédiens prennent des résolutions, discutent, examinent, établissent des répertoires détaillés dans quelques exemples, réduits à une simple mention par la suite au profit de dispositions intégrales pour une pièce en particulier. Dans le texte, il y a peu de ponctuation et les assemblées les plus longues ont un effet massif. Certaines résolutions, telles que les lectures, sont l'occasion de retrouver les signataires de l'assemblée, qui peuvent simplement signer dans la colonne leur correspondant, ou expliquer un peu plus longuement leur position dans la figuration en colonne « oui/non » au cours du vote. L'assemblée est conclue par un arrêté, libellé en ces termes, qui ouvre sur une autre vague de signatures, moins conséquente dans la majorité des cas que la première, restreinte au seul rédacteur ou aux quinzeniers.

2 – Des aspects manuscrits

Certaines assemblées ont un rédacteur pour chacune de ces parties – un pour l'en-tête, préparé à l'avance, un pour le corps d'assemblée, un pour l'arrêté final, plus des notes autographes d'autres origines qui viennent s'ajouter au contenu propre de l'assemblée, qui peuvent être du même rédacteur que l'une ou toutes les parties, mais également d'un autre, plus inhabituel, pour accuser réception d'argent ou de jetons.

Un feuillet d'assemblée n'est pas écrit par une seule main. Le jeu, dès que possible, a consisté à tenter de les reconnaître, parfois dans le seul but de pouvoir différencier deux signatures

qui donnent le même nom à la lecture ; les rédacteurs identifiés ont été transcrits suivis d'un astérisque. Le formulaire d'en-tête des assemblées, qui contient toujours les mêmes informations, avec une tendance à la standardisation, pourtant inaboutie tout du long de la période couverte par les feuillets, permet dans quelques cas d'identifier le scripteur, principalement pour deux d'entre eux. Ainsi, la présence d'un nombre en chiffres romains, marquant le jour ou plus encore l'année, notamment 1689, et/ou la formule d'une sophistication archaïsante, même pour les contemporains, « les présents en icelle », marquent la plume de François de La Traverse de Sévigny, dans un modèle de dandysme du XVII^{ème} siècle. Pareillement, on peut reconnaître un en-tête de Le Comte à son introduction de la formule « en la manière accoutumée » - cependant, cette formulation continue à apparaître après son départ à la retraite. Généralement, on peut pourtant identifier le rédacteur de l'en-tête à sa signature, matériellement à la suite directe du formulaire. Il arrive pourtant dans le jeu des signatures que l'un des signataires de l'assemblée s'intercale, faute d'espace, entre le premier greffier et son en-tête, interrompant la logique de suite directe.

Cet aspect manuscrit de l'ensemble documentaire se perd à la gomme de l'information digitale retranscrite. La personnalité des rédacteurs, qui, de la nature même du feuillet, sont plusieurs à officier sur une même session, transparait à travers différents éléments, dont tous n'ont pu être préservés dans cette édition.

L'orthographe des noms propres, tout à fait flexible avant 1789, diffère entre les scripteurs. Le nom de Charles Varlet de La Grange, ainsi, est-il écrit en trois mots, en deux, sans majuscule, avec, dans quasiment toutes les combinaisons imaginables. La Thorillière connaît semblable sort. Les signatures mettent en relief un autre système de différenciation entre les acteurs. En effet, la Compagnie accueille en son sein plusieurs membres d'une même famille, qui portent le même nom : jusqu'à 3 Baron, 5 Raisin dont 3 de nom , 2 De Villiers, 3 Poisson, 2 La Grange, 2 Du Croisy – Angélique signe avec son prénom, avant de signer Poisson sans majuscule, une fois mariée, 3 Desmares, dont la Champmeslé, etc. Sur ce plan, la décision de dispenser les femmes mariées dans la Compagnie d'assister aux assemblées a parfois simplifié le questionnement éditorial.

Les signatures de Raisin aîné et Raisin cadet se différencient par la sobriété d'une écriture assez ronde de Jean-Baptiste Raisin, et les courbes du R majuscule de son frère Jacques. Ils se différencient parfois aussi par l'addition par Raisin de cadet ou le jeune à sa signature. Mlle Raisin signe, quant à elle, Raisin tout en minuscules – formule utilisée par toutes les femmes pour se distinguer de leurs homonymes masculins.

Ainsi, Mlle Devilliers signe son nom d'un seul tenant en une minuscule, le doyen en un seul tenant et une majuscule, le jeune en deux parties. Pareil stratagème pour Mlle Baron ; Michel Baron signe avec une majuscule, voire en un exemple – il signe Boiron en capitales.

Jean Pitel signe Beauval avec une majuscule et l'orthographe retenue par la postérité, Mlle Beauval signe sans majuscule et en variant la transcription de la syllabe [o], ou en redoublant sa consonne finale : Bouval, Beauvalle, Bauval, Bauvalle. Il lui arrive d'ajouter « la » pour clarifier. Mlle de Champmeslé ne recourt pas à la même orthographe en minuscule, elle signe avec une autre orthographe, sa préférée étant Chammeslay.

Quelques rédacteurs sont ainsi facilement identifiables. La Grange, très présent dans les premières années, voit sa main disparaître peu à peu au profit de celle de Le Comte et de Rosélis. Le Comte est probablement le rédacteur le plus représenté dans les feuillets d'assemblée et c'est à lui qu'on doit d'abord l'introduction de la formule 'en la manière accoutumée'. Principalement remarquable dans ces quelques en-têtes, au style sophistiqué – voire latinisant, Sévigny utilise l'année en chiffres romains, ou plus couramment le numéro du jour. On peut également le repérer à sa prédilection pour une formule archaïsante dans son formulaire : « les présents en icelle ». Dancourt a une écriture élégante ressemblant à celle de Sévigny, mais ils se différencient sur le mot assemblée. Sévigny trace deux s de même taille et de même forme ; Dancourt, un petit s rond suivi d'un grand s droit. Brécourt signe quelques arrêtés des années 1683 et 1684.

3- Les lacunes

Ces feuillets n'étaient pas faits pour être publiés ; ils n'étaient que des documents fonctionnels, des outils de travail, une mémoire partielle des résolutions de ces réunions. C'est l'une des raisons pour lesquelles le contenu varie grandement, tant en détails qu'en quantité, laissant parfois de vastes zones d'ombre qui ne peuvent qu'éveiller la curiosité du lecteur d'aujourd'hui.

On peut retrouver certaines lacunes au verso des dates correspondantes dans les registres journaliers pour cette période¹ mais il demeure des « trous noirs », des vides qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois. Il demeure tout de même 697 assemblées, au contenu très différent, ne serait-ce que quantitativement.

En effet, si chaque assemblée se présente sous un format similaire, environ 41 sur 50 cm, plié en deux dans la longueur, le corps de l'assemblée n'est pas égal d'une date à l'autre. Ces feuillets fonctionnent comme une mémoire interne à la Compagnie. La preuve en est que pour les délibérations qui doivent être transmises à d'autres (janvier 1695, la délibération sur le mémoire aux Italiens ; avril 1689, délibération sur les symphonistes pour expliquer à la princesse de Conti les raisons pour lesquelles les comédiens n'entendent pas accéder immédiatement à sa requête, etc.), la Compagnie en établit une copie – la situation est très claire au 6 janvier 1695, puisque les deux éléments sont conservés côte à côte. La mention du procédé est récurrente – la Compagnie travaille à cette période avec le même La Pierre, copiste déjà repéré chez Molière en 1663-64. La spécificité fonctionnelle de ces textes est lisible également dans ce qui donne une impression d'effet d'annonce, mais qui n'est que le paradoxe lié au fait que les comédiens savaient très bien ce qui était évoqué, sans éprouver la nécessité d'élaborer une explication de texte plus ample. Parmi ces effets d'annonce, le raccourci du répertoire est un exemple parfait. L'une des tâches premières de l'assemblée était de décider ce qui allait se jouer durant la quinzaine (et plus tard la semaine) ouverte par la réunion. Le programme ainsi résolu établissait pour la période la répartition des pièces qui seraient représentées, organisait les répétitions et les lectures, afin d'informer tous les acteurs, qui recevaient de fait des copies personnalisées du répertoire général : ainsi, conservé avec l'assemblée du 25 juin 1685, un exemplaire de répertoire des répétitions pour *Angélique et Médor*, de Dancourt, avec au dos, un état de la distribution des autres exemplaires, qui donne un aperçu non spécifique des acteurs impliqués dans la pièce à cette date. Ce répertoire était supposé servir d'indicateur pour les contraventions quand elles se produisaient et la récurrence de la question des amendes à régler, impayées et autres problèmes, laisse entendre un motif récurrent de défaut chez les comédiens. Pour les années 1682 – 1685, les assemblées donnent quelques exemples de répertoires très détaillés, comparables avec les registres journaliers, qui pointent quelques changements intervenus au cours de la quinzaine. Mais la tendance sur le moyen terme consiste à résumer la résolution en une phrase du type : « On a fait un répertoire », ce qui réduit nettement la qualité informative de l'assemblée, surtout pour des dates qui ne contiennent que cette seule information.

La quantité d'informations varie également avec l'utilisation de références vacantes. L'assemblée mentionne une décision, telle qu'attribuer une place de gagiste ou choisir un procureur pour mener une action en justice ; comme la décision finale est reportée ou à prendre dans une temporalité limitée, le champ de l'information est laissé vacant.

Même disposition se retrouve dans le cas d'une allusion à une assemblée antérieure, dont le greffier n'a pas pris la peine de vérifier la date exacte et laisse un champ vacant. Autant que possible, cette édition a cherché à combler ces vides internes, sans pour autant toujours y parvenir.

1 Assemblée du 6 avril 1688 en annexes.

C/ Les sujets

Les comédiens parlent d'eux, de théâtre et de comédie. On trouvera ainsi quelques dispositions intégrales ou quasiment pour certaines pièces, des échanges ponctuels de rôles, des calendriers allusifs de répétitions, des lectures de pièces sans titre (avec une poignée d'auteurs qui demeurent mystérieux). Ils organisent leur univers, arbitrent, réglementent sur les pièces nouvelles, l'organisation de la recette, disposent des fonctions des gagistes, des musiciens. Ils reçoivent les ordres de la tutelle de la Dauphine, de Monseigneur et des premiers gentilshommes de la Chambre, transmis par les intendants et contrôleurs des Menus-plaisirs. Ils décident de la conduite à tenir dans les affaires judiciaires qui les occupent et préparent le prochain voyage à la Cour. Ils prévoient l'entretien et l'aménagement de leur hôtel, distribuent les loges et les parts au gré des sorties et des ordres de la tutelle. Ils veillent à l'harmonie interne de leur monde, faisant justice sur les gagistes et prélevant sur les particuliers défailants les amendes réglementaires. Les feuillets délimitent dans une certaine mesure leur réseau de sociabilité, qui reste très ancré dans le théâtre et dans un modèle de parentèle, avec des pointes plus surprenantes dans la Marine et parmi les pompiers. La Comédie est ancrée entre Paris et la Cour, entre sa paroisse – où résident les comédiens, qui alimente son réseau : hommes de lois, notaires, commerçants, artisans, médecins, aubergistes et autres – et la haute société aristocratique, qui alimente pour l'autre partie son public.

Ces feuillets d'assemblée fournissent en général des informations de détail et par suite, peuvent se révéler extrêmement partiels, portant sur un point particulier, un seul rôle qui a été échangé alors que le reste de la disposition de la pièce demeure pour cette même date mystérieuse. Les comédiens n'avaient pas besoin de redessiner tout l'arrière-plan à chaque instant, puisqu'ils le vivaient quotidiennement, et c'est bien cet aspect que permettent de pénétrer dans une certaine mesure les feuillets d'assemblée. Dans une certaine mesure seulement, puisque l'information n'est pas nécessairement suivie au long des assemblées, c'est-à-dire qu'un feuillet peut fournir des éléments sur un aspect du système général à un moment donné, et n'en faire mention qu'à cette seule date sur l'ensemble du fonds conservé. En forment des exemples certains personnages de l'aventure, qui recourent à la charité de la Compagnie une fois et ne réapparaissent plus du tout dans le reste des assemblées. Autre exemple : pour un rôle donné dans une pièce en particulier, les informations données permettent de suivre sa transmission à l'intérieur de la Compagnie pendant quelques temps, puis toute information cesse, de sorte qu'on n'en parle plus. Soit des pics de précision ponctuels et non continus. Il semble alors compliqué de tirer des conclusions d'ordre général à partir de points dispersés, qui sont autant d'exemples, de détails et d'anecdotes, qui portent tout de même un éclairage sur la vie quotidienne du plus grand théâtre de Paris à l'époque. Bienvenue dans l'arrière-cour du théâtre, par l'entrée des artistes – le *Derrière du théâtre*, pour détourner le titre d'une comédie en un acte du duo Brueys & Palaprat. Laissons la petite histoire croiser la Grande.

D/ Sources complémentaires et outils de compréhension

1 – Sources complémentaires

Pour compléter cette lecture, il existe d'autres fonds également localisés à la Bibliothèque-musée de la Comédie française : quelques archives comptables, particulièrement pour les entrées, la chandelle, le bois, la toile, les relations avec les religieux voisins, les recettes, les dépenses, etc., ainsi que les registres journaliers pour les années éditées et les dossiers personnels des acteurs. Concernant le nouvel établissement (1687-1689), curieusement amoindri dans l'image qui s'en détache des feuillets, l'*État des dépenses du nouvel établissement 1687 – 1691* [CF R 19-1 ; MF 0218] apporte une avalanche de détails réjouissants. Pour aider à la contextualisation, les registres

d'autres comédiens, comme Hubert, La Thorillière et le mémoire du décorateur Mahelot, tous édités, sont de précieux outils en termes de comparaison et de remise en contexte de phénomènes à l'œuvre sur un plus long terme que la simple période envisagée.

-Les Archives nationales conservent des trésors d'informations, globalement plus riches pour le XVIII^{ème} siècle et la période suivante, mais demeurant très instructives :

*dans la série de la Maison du Roi, fonds de l'Argenterie, aux cotes suivantes : O1 842 ff, 843 à 847, dont O1 *844 sur les règlements entre 1680 et 1816, plus particulièrement les dossiers internes 1, 6, 7, 15 à 19 et 42 à 52. On trouve également des mentions intéressantes dans le « Registre et contrôle général de la recette et dépense ordinaire et extraordinaire des Menus »(*2820 - *2825-26). La cote O1 3238-42 du Recueil de décorations (1752), qu'on a pu voir utilisé dans l'exposition des Archives nationales, *Dans l'atelier du cabinet des Menus plaisirs, 2011*, est malgré sa production plus tardive et hors de l'échelle temporelle sélectionnée, à même d'informer, entre autres visuellement, sur l'environnement de la Comédie française à cette période précise.

Le Minutier central a fourni quelques éclairages, notamment les études VI, CXIII et XLIV, sans toujours pouvoir retrouver exactement les actes reportés en assemblées, parmi lesquels la découverte du dossier MC ET/XLIV/113, qui conserve l'original du testament Guyot (juillet 1691) et l'inventaire après décès réalisé en présence des comédiens La Grange et Le Comte.

Des sources complémentaires ont déjà été éditées

HUBERT (André), "Registre, 1672-1673" éd.Sylvie Chevalley, dans *Revue d'histoire du Théâtre*, 1973, I-II. [ouvrage consulté]

LANCASTER (H.C.), éd., *Le Mémoire de Mahelot, Laurent et autres décorateurs de l'Hôtel de Bourgogne et de la Comédie française au XVII^e siècle*, Paris, E. Champion, 1920. 158 p. [ouvrage consulté]

THIERRY (Edouard), *Registre de La Grange (1658-1685) : précédé d'une notice biographique, publié par les soins de la Comédie-Française*, Paris, J.Claye, 1876. XLIX-31-357 p. [ouvrage consulté]

YOUNG, (Bert Edward et Grace Philputt), *Le registre de La Grange: 1659–1685*, 2 vol., Paris, E.Droz, Paris, 1947 [ouvrage consulté]

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, édité par Georg Bernhard DEPPING, 4 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1850-1855.

2 – Outils de compréhension

Sur l'histoire du théâtre

BAPST (Germain), *Essai sur l'histoire du théâtre : la mise en scène, le décor, le costume, l'architecture, l'éclairage, l'hygiène*, Paris, Hachette, 1893. II-693 p.-[32] p. de pl. [ouvrage consulté]

BEAUCHAMPS, (P.-F. Godart de), *Recherches sur les théâtres de France*, 3 vol., Paris, Prault, 1735. [ouvrage consulté]

BONNASSIES (Jules), *Les Auteurs et la Comédie-française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, L. Willem, 1874. II-139 p. [ouvrage consulté]

BUREAU (Georges), *Le théâtre et sa législation*, Paris, Ollendorff, 1898. 440 p. [ouvrage consulté]

CELLER (Ludovic), *Les décors, les costumes et la mise en scène au XVII^e siècle*, Paris, Liepmannsohn et Dufour, 1869. 164 p.[ouvrage consulté]

CHAPPUZEAU (Samuel), *Le Théâtre français, accompagné d'une préface et de notes par Georges Monval*, Paris, J. Bonnassies, 1875. [ouvrage consulté]

CHAUVERON (Eugène de), *La Comédie française devant les tribunaux*, Paris, Arthur Rousseau, 1906. [ouvrage consulté]

- CLARKE (Jan), 'Part Three : 1680-1715' dans *French theatre in the neo-classical era 1550-1789*, dir. W.D.Howarth, Cambridge, Cambridge university Press, 1997. (*Theatre in Europe : a documentary history*) [ouvrage consulté]
- CLEMENT (J.M.B.), et LAPORTE (J. de), *Anecdotes dramatiques*, 3 vol. , Paris, Veuve Duchesne, 1775. [ouvrage consulté]
- COLSON (Jean-Baptiste), *Répertoire du Théâtre-français, ou détails essentiels sur 360 tragédies et comédies*, 3 vol., Bordeaux, Chez l'auteur, et J. Foulquier, 1818-1819 [ouvrage consulté]
- DESPOIS (Eugène), *Le théâtre français sous Louis XIV*, 3e éd., Paris, Hachette, 1886. 419 p. [ouvrage consulté]
- DESPREZ DE BOISSY (Charles) et DEL MONACO (Francesco Maria), *Lettres sur les spectacles ; avec une histoire des ouvrages pour & contre les théâtres*, 2 vol., Paris, Boudet, 1777. [ouvrage consulté]
- JAL (Auguste), *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e éd., Paris, Plon, 1872. IV-1357 p. [ouvrage consulté]
- JULLIEN (Adolphe), *L'histoire du costume au théâtre depuis les origines du théâtre en France jusqu'à nos jours*, Paris, Charpentier, 1880
- LAPORTE (J. de) et CHAMFORT (S.R.N.), *Dictionnaire dramatique*, 3 tom., Paris, Lacombe, 1776. [ouvrage consulté]
- LERIS (A. de), *Dictionnaire portatif historique et littéraire des théâtres* , Paris: Jombert, 1763. [ouvrage consulté]
- [MAUPOINT], *Bibliothèque des théâtres*, Paris, Prault, 1733. 369 p. [ouvrage consulté]
- MELESE (Pierre), *Le Théâtre et le Public à Paris sous Louis XIV, 1659-1715*, Paris, E.Droz, 1934. X-466p. [ouvrage consulté]
- MITTMAN (Barbara G.), « Les spectateurs sur la scène : quelques chiffres tirés des registres du XVIIe siècle » in *Revue d'histoire du théâtre*, 127, 3e trimestre 1980.
- PARFAICT (François et Claude), ABGUERDE (G d'), *Dictionnaire des théâtres de Paris*, 7 vol., Paris, Lambert, 1756.
- PARFAICT (François et Claude), *Dictionnaire des théâtres de Paris*, 7 vol., Paris, Rozet, 1767. [ouvrage consulté]
- POUGIN (Arthur), *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre et des arts qui s'y rattachent : poétique, musique, danse, pantomime, décor, costume, machinerie, acrobatisme*, Paris, Firmin-Didot, 1885.
- SPIELMANN (Guy), *Le Jeu de l'Ordre et du Chaos, Comédie et pouvoirs à la Fin de règne 1673-1715*, Paris, Honoré Champion, 2002. 605 p. (Collection «Lumière classique», n°36) [ouvrage consulté]
- Le Théâtre à Paris au XVIIe et XVIIIe siècles*, [expos., Paris, Musée Carnavalet, 1929]
- Le théâtre français du XVIIe siècle: histoire, textes choisis, mises en scène*, dir. Christian Biet, Paris, Éd. "l'Avant-scène théâtre", 2009. 579 p. [ouvrage consulté]
- La Vie théâtrale au XVIIe siècle*, in n° spécial de *XVIIe siècle*, 2° trimestre 1958, n°39, pp 119-217. [ouvrage consulté]
- WOGUE (Jules), *La comédie au XVIIe et au XVIIIe siècles*, Paris, Paulin, 1905, réimp. Genève, Slatkine, 1970. VI-567 p.

Pour contextualiser généralement, plusieurs histoires de la Comédie-Française ont servi de références :

- BLANC (André), *Histoire de la Comédie française de Molière à Talma*, Paris, Société d'histoire du Théâtre, 2007.
- BONNASSIES (Jules), *La Comédie française, histoire administrative (1658-1757)*, Paris 1874. [ouvrage consulté]

- CLARKE, (Jan), *The Guenegaud Theatre in Paris (1673-1680), t.1, Founding, Design and Production*, Lewiston-Queenston-Lampeter: Edwin Mellen Press, 1998. [ouvrage consulté]
- , *The Guenegaud Theatre in Paris (1673-1680), t.2, the accounts season by season*, Lewiston-Queenston-Lampeter: Edwin Mellen Press, 2001. 464 p. [ouvrage consulté]
- , *The Guenegaud Theatre in Paris (1673-1680), t.3, the Demise of the Machine play*, Lewiston-Queenston-Lampeter: Edwin Mellen Press, 2007. 504 p. [ouvrage consulté]
- DEIERKAUPF – HOELSBOER, (S.Wilma), « Le partage de la recette par les comédiens du roi au début du XVIIe siècle », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, octobre 1947, pp 348-354. [ouvrage consulté]
- JULLIEN (Adolphe), *Les Spectateurs sur le théâtre, établissement et suppression des bancs sur les scènes de la Comédie française et de l'Opéra*, Paris, Detaille, 1875
- LAGRAVE (Henri), « La Comédie française au XVIII^e siècle ou les contradictions d'un privilège » dans *Revue d'histoire du théâtre*, 1980, p 127-141. [ouvrage consulté]
- LEVER (Maurice), *Grande et petite histoire de la Comédie-Française : le siècle des Lumières, 1680-1799*, Paris, Fayard, 2006. 551 p.
- LOLLIEE, (Frédéric), *La Comédie-française : histoire de la maison de Molière de 1658 à 1907, préface de Paul Hervieu*, Paris, L.Laveur, 1907. VII-518 p.-34 pl.
- MOUHY (chevalier de), *Abrégé de l'histoire du Théâtre-français depuis l'origine jusqu'au premier juin de l'année 1780*, 4 vol., Paris, Jorry, 1780. [ouvrage consulté]

***Matériaux divers**

- L'art du costume à la Comédie-Française*, [expos., Moulins, Centre national du costume, juin – décembre 2011], 2012. [ouvrage consulté]
- La Comédie-Française, 1680-1980* [expos., Paris, Bibliothèque nationale, 1980], 1980.
- Les trésors de la Comédie-Française : la Comédie-Française au-delà du rideau*, [expos., Paris, Comédie-Française, octobre-décembre 1994], [catalogue rédigé par Noëlle Guibert et Jacqueline Razgonnikoff],” 1994.
- MONVAL Georges, *La Comédie française au théâtre Guénégaud, feuilles d'assemblée*, avec introduction et notes. [manuscrit non retrouvé]

Pour en savoir plus sur les acteurs

- CAMPARDON (Émile), *Les Comédiens du roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles*, Paris, H.Champion, 1879. XVI-336 p. [ouvrage consulté]
- FRANSEN (Jan), *Les Comédiens français en Hollande*, Genève, Slatkine, 1978. 476 p.
- GUEULLETTE (Charles), *Acteurs et actrices du temps passé*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1881.
- LACOUR (Léopold), *Les premières actrices françaises*, Paris, Librairie française, 1921. 229 p. [ouvrage consulté]
- LIEBRECHT (Henri), *Comédiens français d'autrefois à Bruxelles*, Paris-Bruxelles, Éditions Labor, 1932
- LYONNET (Henry), *Dictionnaire des comédiens français... biographique, bibliographique et iconographique*, 2 vol., Paris, Librairie de l'art du théâtre, 1904 [ouvrage consulté]
- MONGREDIEN (Georges), *Les grands comédiens du XVIIe siècle*, Paris, Le Livre, 1927. XXI-312 p.-10 portraits [ouvrage consulté]
- MONGREDIEN (Georges), *La vie quotidienne des comédiens au temps de Molière*, Hachette, Paris, 1966. [ouvrage consulté]
- MONGREDIEN (Georges), ROBERT (Jean), *Les comédiens français du XVIIe siècle, dictionnaire biographique suivi d'un inventaire des troupes (1590-1710) d'après des documents inédits*, 3e éd., Paris, CNRS Éditions, 1981. [ouvrage consulté]

- MONVAL (Georges), *Liste des sociétaires de la Comédie française*, Paris, 1900.
 MONVAL (Georges), *Le laquais de Molière*, Paris, 1891.
 YOUNG (Bert-Edward), *Michel Baron, acteur et auteur dramatique*, Albert Fontemoing, Paris, 1905. 323 p. [ouvrage consulté]

Sur le répertoire

- JOANNIDES (Alexandre), *La Comédie française de 1680 à 1900, dictionnaire général des pièces et des auteurs*, Paris, Plon, 1901 ; réimp. New York, Burt Franklin, 1971.
 CHEVALLEY (Sylvie) « La production du *Triomphe des dames* » in *Mélanges historiques et littéraires sur le 17^e siècle offerts à Georges Mongrédien*, Publications de la Société du XVII^e siècle, 1974, p 384.
 COMEDIE-FRANCAISE, *Répertoire des Comédiens français, 1680-2000, alphabétique par auteurs. Premières*, Paris, Comédie-Française, 2000. n.p. [ouvrage consulté]
 DUBOIS (E.-T.), MASKELL (O.W.), YARROW (P.-J.), "*L'Almanach de la Devineresse*", in *Revue d'histoire du théâtre*, 127, 3e trimestre 1980. [ouvrage consulté]
 MELESE (Pierre), *Un homme de lettres au temps du grand roi, Donneau de Visé, fondateur du Mercure galant*, Paris, E.Droz, 1936. VI-260 p. [ouvrage consulté]

Sur le bâtiment

- BLONDEL (Jean-François), *Architecture française*, 4 vol., Paris, CA Jombert, 1752-1756.
 BOURDEL (Nicole), « L'Établissement et la construction des comédiens français rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, 1687-1690 », dans *Revue d'histoire du théâtre*, 1955, II, pp 145-172. [ouvrage consulté]
 CARLSON (Marvin), *Places of Performance : the Semiotics of Theatre Architecture*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1989.
 CHAUVEAU (Philippe), *Les théâtres parisiens disparus, 1402-1986*, Paris, éditions de l'Amandier-théâtre, 1999. 586 p. [ouvrage consulté]
 HILLAIRET (Jacques), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 2 t., Paris, Éditions de Minuit, 1963. [ouvrage consulté]
 KONIGSON (Élie), *Le Théâtre dans la ville*, réed. CNRS Éditions, 2002. (Les Voies de la création théâtrale, vol.15) [ouvrage consulté]

Quelques outils consultés pour repérages

- BRUNET (Charles), *Table de Soleinne*, New York, Burt Franklin, 1914
 CHEVALLEY (Sylvie), « Les premières assemblées des comédiens français » in *Mélanges de littérature et d'histoire offerts à Georges Couton*, Lyon, P.U. Lyon, 1981, p 443-451.
 CURZON (Henri de), « État sommaire des pièces et documents concernant le théâtre et la musique conservés aux Archives nationales à Paris », in *Bibliographie moderne*, I, 1899, pp 57-82
 CURZON (Henri de), *Répertoire numérique des archives de la Maison du Roi (série O1)*, Bordeaux, Gounouilhou, 1903 ; réimp. Nendeln/Liechtenstein, Kraus, 1977.
 GERARD (Jean-Philippe), *Répertoire des ressources généalogiques et héraldiques des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, RERE, 2003. 400 p.
 HORN-MONVAL (Madeleine), *Un historien du théâtre – le Moliériste Georges Monval, à l'occasion du 50e anniversaire de sa mort*, in *Revue d'histoire du théâtre*, 1960, II, pp 137-146.
 JURGENS, (Madeleine), FLEURY (M.-Antoinette), *Documents du minutier central relatifs à l'histoire littéraire, 1650-1700*, Paris, 1960. pp 82-155.
 JURGENS (Madeleine), MAXFIELD MILLER (Élizabeth), *Cent ans de recherches sur Molière*, Paris, Imprimerie nationale, 1963. 855 p.

LAPLACE (Roselyne), « Inventaire des registres de la Comédie française XVII et XVIIIe siècles », in *Revue d'histoire du théâtre*, 42, 1990, pp.389-396.

Pour l'identification des artistes

DE LA GORCE (Jérôme), JUGIE (Pierre), *Dans l'atelier des Menus Plaisirs du Roi, spectacles, fêtes et cérémonies aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris : Archives nationales, 2010 ; Versailles : Artlys, 2010. [ouvrage consulté]

DE LA GORCE (Jérôme), *Berain, dessinateur du Roi Soleil*, Paris, Hersher, 1986.

BLONDEL (Jean-François), *Architecture française*, 4 vol., Paris, C.A Jombert, 1752-1756,

ERRERA (Isabelle), *Dictionnaire répertoire des peintres depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1913. 715 p. [ouvrage consulté]

FETIS, (F.J.), *Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la musique*, 2e édition, 9 vol., Paris, Librairie Firmin Didot frères, 1870. [ouvrage consulté]

LANCE (Adolphe), *Dictionnaire des Architectes français*, t.1, A-K, Paris, Vve A. Morel, 1872. 388 p. [ouvrage consulté]

Pour éclaircir la question des forains, ces trois références ont amplement suffi, fournissant des éditions de documents d'archives :

BONNASSIES (Jules), *Les Spectacles forains et la Comédie française*, Paris, E.Dentu, 1875. 298 p. [ouvrage consulté]

CAMPARDON (Émile), *Les Spectacles de la foire*, 2 vol., Paris, Berger-Levrault, 1877. [ouvrage consulté]

PARFAICT (Claude et François), *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire*, 2 vol., Paris, Briasson, 1743.

Et en ligne

Quelques bases de données en ligne ont aidé à l'identification, repérage et contextualisation des données des feuillets d'assemblée :

-Le très intéressant Théâtre classique : [<http://www.theatre-classique.fr/>] a sa principale richesse dans un fonds d'éditions de textes de pièces en intégralité.

-La base de données en ligne CESAR, gérée par l'université d'Oxford Brookes, a appuyé toutes les recherches, avec un index personnes et titres, en autres, même si de fait, les références bibliographiques, notamment le *Dictionnaire* de Mongrédien ont également été consultées en version physique.

Index de personnes : [<http://www.cesar.org.uk/cesar2/people/index.php>],

Index de titres : [<http://www.cesar.org.uk/cesar2/titles/index.php>]

-La base de notaires des Archives nationales : ETANOT

[<http://chan.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx-222-chan-etanot/etanot/index.xsp>]

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Cette édition a voulu respecter la norme concernant les textes modernes, avec une contrainte formelle s'y ajoutant – rendre une forme contemporaine aux titres de pièces dans une optique de clarté. J'ai choisi de limiter le bruit à sa plus simple expression et de concentrer l'information ajoutée dans un dictionnaire à la suite où dominent les identifications de personnages, dans une opposition résolue à l'oppression d'un monde de notes de bas de pages. Malheureusement, tous n'ayant pu être clairement identifiés, ils peuvent avoir été regroupés par catégories professionnelles.

Les feuillets d'assemblée se présentent chacun sous la forme d'une feuille de 50 sur 41 cm de large pliée en deux dans la largeur, soit un maximum de quatre pages manuscrites par assemblées, en théorie. La pratique voit plus court et plus long. Orthographiquement parlant, l'ensemble est extrêmement divers. Les majuscules semblent, à l'œil du temps présent, aléatoires dans le texte manuscrit ; cet embarras a été régulé au profit de l'usage actuel des capitales. Toute orthographe insolite pour le XXI^e siècle, a été conservée dans la mesure où elle n'empêche pas la compréhension, dans la mesure où les *abcens*, les *absens* et quelques occurrences d'*absents* mentionnent toujours les mauvais élèves de la Compagnie.

Les titres de pièces sont en italique et rapprochés de leur forme connue actuellement.

Les signatures autographes ont été retranscrites en majuscules intégrales, y compris dans les assemblées qui voient les comédiens réitérer leur paraphe pour consigner leur vote. Parmi celles-ci, les rédacteurs identifiés de tout ou partie des assemblées sont suivis d'un astérisque. La présence d'homonymes parmi les signataires est différenciée par un ajout entre crochets italiques quand rien ne distingue les deux signatures et le respect des mentions de différenciation ajoutée par les comédiens eux-mêmes. On a également utilisé une différenciation de taille de polices, à la fois pour rappeler un aspect manuscrit important, où l'en-tête est plus « visible » que le corps et pour souligner les partitions d'une assemblée.

Les mentions d'absents ont été ramenées à la ligne suivant les signatures ; l'apposition de crochets signale un positionnement équivalent en marge à gauche.

Le rétablissement d'abréviations a été soulignée en italique également.

Les sommes-bilans apparaissant dans les assemblées notamment de comptes ont été mises en relief, afin de les mieux repérer dans ces gros blocs que demeurent les dites assemblées même passées au crible d'un traitement de texte. La monnaie a été rendue avec le signe de £, les sols avec un S, suivant les comédiens et les deniers en d.. Pour mémoire, rappelons que 12 deniers font un sol et vingt sols, une livre.

Notons enfin qu'il manque à cette édition pour être intégrale près de neuf ans et demie de texte exhaustifs des feuillets d'assemblée. La première retranscription a été arrêtée à Pâques 1695 pour respecter la clôture du théâtre et la logique chronologique de la troupe en mutation : en avril 1695, de nouvelles arrivantes rejoignent la Compagnie. Toutes les assemblées entre le 11 avril 1695 et le 18 janvier 1700, ainsi que celles entre janvier 1701 et décembre 1705 apparaissent néanmoins dans le catalogue par dates, ainsi que dans les diverses indexations à des fins de repérages. Ce présent travail a recueilli l'intégralité des informations du fonds sous forme de notes préparatoires, mais pour une question de gestion de calendrier, la retranscription stricte n'a pu être achevée. Le choix de l'année 1700 et de l'année 1706 – sans respect de la chronologie du théâtre, pour ces deux années - est un échantillonnage arbitraire pour obtenir un panoramique suffisant du fonds des feuillets d'assemblée et alimenter quelques-unes des définitions dans *l'Abrégé*.

Cet *Abrégé alphabétique* présente quelques définitions synthétiques et thématiques liées aux grands thèmes de l'index, ainsi que des fiches d'identification de personnages. Il a été conçu comme une alternative à une massification de notes de bas de pages, qui pourrait peser plus lourd que la

matière même de certaines assemblées. Tous les personnages mentionnés dans le texte des assemblées apparaissent dans l'index de personnes, qui peut donner une première indication quant à leur identité, souvent précisée dans le texte même de l'assemblée. Les fiches acteurs en demeurent les plus importantes. L'index par sujets a été envisagé pour ne laisser que le moins possible de sujets à l'écart, mais le résultat n'est qu'une sélection de thèmes importants. C'est pourquoi il a été dressé un catalogue par dates d'assemblée, qui permet de repérer un texte à son titre. Le tout est complété par une entrée par titres de pièces mentionnées dans les feuillets.

Sur ce, le rideau se lève. Que les assemblées parlent d'elles-mêmes, et bienvenue à la Comédie !

I - 1681 – Pâques 1685 : la Compagnie informe son nouveau statut : structuration et résolutions réglementaires

La fusion de 1680 voulue par le roi consacre le triomphe d'une troupe, issue de celle de Molière, qui s'impose sur l'avant-scène théâtral de la capitale. Le monopole qui leur est concédé leur autorise une certaine marge de manœuvre, comme la troupe établit son règlement intérieur, sans grandes innovations par rapport à la gestion de troupes antérieures. Les Comédiens du Roi jouent à Paris et à la Cour, remplissent leur devoir et fondent leur répertoire sur des auteurs brillants, issus même de leurs propres rangs.

[19 juillet 1681]

Arguments pour se décharger de la pension au marquis de Sourdéac.

Dellibération de toute la troupe depuis la jonction pour le procès qu'elle a contre le sieur marquis de Sourdéac, du 19 juillet 1681

Ce jour d'huy samedy dix neufiesme juillet mil six cent quatre vingt un, nous soubz signez seuls Commédiens du Roy, assemblés en nostre hostel seiz rüe Mazarine, sommes convenus et avons délibéré entre nous, suivant le conseil qui nous a esté ce dict jour donné par Monsieur Taultieradac² en la Cour et messieurs de Lagardet et Legrand, procureurs en la dicte Cour, de présenter *requeste* incessamment en la dicte cour contre les sieurs marquis de Sourdéac et Champeron pour estre deschargez de la pension de cinq cent livres par an que nous debvons leur payer, suivant l'arrest de la Cour du vingt neuf juillet mil six cent soixante dix sept, attendu que les ordres du Roy en dattes des vingt deux et vingt neuf aoust mil six cent quatre vingt et lettre de cachet de Sa Majesté du vingt un octobre ensuivant ont changé la troupe, en sorte que ce n'est plus la mesme que celle qui a traicté avec les dicts sieurs de Sourdéac et Champeron. Et pour cet effect, sera passé telle procuration que nous jugerons a propos, et les frais qu'il conviendra faire seront payés en commun et, en cas que nous soyons debouttés de nostre requeste, nous payerons la dite pension de cinq cent livres a chacun desdits sieurs de Sourdéac et de Champeron ainsy qu'il avoit esté convenu entre nous.

Faict et déliberré le dit jour et an après midy,
 DAUVILLIERS, HUBERT, LOUISE JACOB, GUERIN, FRANCOISE JACOB,
 C.V. DELAGRANGE, DE VERNEUIL, CATERINE LECLER, LABAUVAL, LE CONTE,
 ROSIMOND, DE CHAMPMESLE, RAISIN, BARON, DEVILLIERS, LA RAISIN,
 GUIOT, LA TUILLERIE, DU CROISY, MARIANGELIQUE DU CROISY, LENOIR³,
 POISSON, DE HAUTEROCHÉ, [*Marie*] DESMARES, GUERIN

² Lecture incertaine.

³ Charlotte Le Noir, épouse Baron

[14 septembre 1682]
Horaires de répétitions

Aujourd'huy 14e septembre 1682, la Compagnie a arresté que les jours de répétition, on se trouvera a dix heures pour les grandes pièces et a dix heures et demye pour les petites a peine d'un escu d'amande pris sur la première part que l'on appliquera a toute charité que la Compagnie trouvera a propos et a signé :

LE COMTE, BRECOURT, DE AUVILLIERS, DE CHAMPMESLE, GUERIN,
 DE VERNEUIL, HUBERT, DE ROSIMOND, DEVILLIERS, DU CROISY,
 DE LA GRANGE, LOUISE JACOB, LA TUILLERIE

[reçu le 18 septembre 1682]
Jetons d'argent

Mémoire des jettons d'argent que la Troupe a fait faire le 15 aoust 1682 par Monsieur l'abé Bizot aux galleries du Louvre.

Trois cent cinquante quatre jettons pesant ensemble 17 marcs 7 onzes 1 gros	518 £:	14 solz
façon a 5 £ : le marc	79 £:	
poinçon fait exprès	55 £:	
aux ouvriers pour leur vin	3 £	
pour passer le batteau		7 S
à l'hommes qui a porté les jettons		10 solz
	656 £:	11 S

Il y a des jettons pour douze assemblées a 29 jettons ; et six de reste des 354
 $29 \times 12 = 58 + 290 = 348$
 six de reste 6

354 jettons

Les 29 jettons reviennent pour chaque assemblée a cinquante et quatre livres cy 54£:
 $54 \times 12 = 108 + 540 = 648$

Le six de reste, valeur a peu de choses près 8 £:11 S
656 £: 11 S

Les 29 jettons pèsent un marc et 7 onze moins 1 gros 2/1 s a 34 £ le marc, sans y comprendre la valeur du poinçon, valeur cinquante et une livres, et avec led. poinçon et frais, a 54 £.

Monsieur de Brécourt a manqué à la répétition le jeudy 17e septembre.

[28 septembre 1682] Répertoire et chandelles

Ce jour d'huy lundy 28 septembre, la Troupe s'est assemblée ; les présens sont :
DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, HUBERT, LE COMTE, DE VERNEUIL,
BRECOURT, [Mlle] LECONTE, [Mlle] LAGRANGE, [Mlle] BARON, DEBRIE,
HAUTEROCHE, BARON, POISSON, BEAUVAL, [Mlle] CHEMESLE, DENNEBAULT,
LATUILLERIE, LOUISE JACOB, RAISIN, GUERIN, D'AUVILLIERS, LA RAISIN,
BEJARD, ROSIMOND, [Mlle]BAUVALL
Présens a l'assemblée avant dix heures au nombre de 25

Répertoire

29⁴ - mardy	<i>Andromède⁵</i>
30 - mercredy	<i>Agamemnon ; Crispin bel esprit</i>
1⁶ - jeudy	<i>Misanthrope</i>
2 - vendredy	<i>Othon, Carrosses ou Andromède</i>
3 - samedi	<i>L'Étourdi</i>
4 - dimanche	<i>Othon, Carrosses ou Andromède</i>
5 - lundy	<i>Le menteur⁷</i>
6 - mardy	<i>Hercule et le Deuil</i>
7 - mercredy	<i>La Devineresse⁸</i>
8 - jeudy	<i>Othon ou Cinna et le Cocu imaginaire</i>
9 - vendredy	<i>La Devineresse</i>
10 - samedi⁹	<i>La Jalouse d'elle même</i>
11 - dimanche	<i>Othon ou le Cid</i>
12 - lundy	<i>La Mère coquette</i>

On repasse jeudy 1er octobre *Othon*, en cas que l'on le joue vendredy 2e, sinon la répétition sera pour le mardy 7e octobre ; les amendes qui sont payées par ceux qui manquent aux répétitions estant chacune de 3 £ pour les defaillans et destinées¹⁰

Il a esté arrêté par la Compagnie que les acteurs seront obligés de se trouver aux lectures des pièces des auteurs sous peyne de l'amande de trente sols destinée aux pauvres de la paroisse ; les actrices s'y trouveront si bon leur semble, sans obligation, dont personne ne sera exempt que les malades alictés.

4 Septembre 1682.

5 *Andromède* barrée

6 Octobre 1682.

7 *Hercule et le Deuil* remplacés

8 *La Jalouse d'elle même* a été remplacée

9 Interligne barré : dimanche. Inattention

10 Article interrompu

On avertira tous les acteurs la veille de la lecture et on se trouvera à l'assemblée à dix heures précises, à moins qu'il ne soit réglé comme il ensuit sur le répertoire.

On s'assemble¹¹ demain mardy 29e septembre pour la lecture de *Crispin Apollon*, proposée par Monsieur Poisson à dix heures et demye.

On lira mercredy 30e *Virginie* de Monsieur Capistron à dix heures.

On lira jeudy 1er octobre *Téléphonte* de Monsieur de la Chappelle à 10 heures.

On lira samedi 3e octobre *Nitocris* de Monsieur de la Tuillerie à 10 heures.

On lira lundy 5e octobre¹² *Agrippine* de Monsieur de St-Ussans.

On lira mardy *les Intéressés*, comédie en 5 actes de Monsieur de Chaldebois

On lira mercredy 7e *les Amours de Céphale et de Procris* de Monsieur de Chosiroidt a 10 heures.

La Troupe a réglé pour le bois et la chandelle que les acteurs bruslent dans leurs loges pour s'habiller ce qui ensuit, sçavoir que chaque acteur¹³ qui joueront auront toutes les fois qu'ils seront employés sept sols et demy, sçavoir cinq sols pour le bois ou chauffage et deux sols six deniers pour la chandelle ; lequel règlement aura lieu le 1er jour de novembre 1682.

On a réglé que la porte de l'entrée des loges aura pour son chauffage sept sols et demy ; la porte du parterre aura aussy sept sols et demy ; le bureau de la recepte, cinq sols.

On a résolu d'attendre l'assignation des peintres pour *Andromède*.

On a résolu que chacun entretiendra sa loge de menus réparations à ses despens.

On a résolu de tirer sur la chambrée de chaque jour 3 £ pour les jettons d'argent que la troupe a fait faire à Monsieur l'abé Bizot.

Ce jour d' huy, on a partagé les jettons des trois premières assemblées.

Les assemblées commenceront à dix heures précises. Ceux qui viendront après qu'elles seront sonnées à l'horloge de la Compagnie perdront leurs jettons ; on sera obligés d'estre presens à l'assemblée jusques à onze heures et demye, après quoy on est libre de sortir et le droit de présence est acquis.

[10 octobre 1682]

Répertoires et assemblées de quinzaines

La Compagnie s'est assemblée ce jour d'huy samedi 10e octobre 1682. Messieurs et Mesdemoiselles qui ont signé présent :

DE CHAMPMESLE, RAISIN, BEAUVAL, LECOMTE, [Mlle] LECONTE, GUIOT, POISSON, LABEAUVAL, DEVERNEUIL, ANGELIQUE P[oisson], BEJARD, ROSIMOND, HUBERT, DEBRIE, [Mlle] RAISIN, DAUVILLIERS, GUERIN, LATUILLERIE, DELAGRANGE, DENNEBAULT, DUPIN, [Mlle] DELAGRANGE, HAUTEROUCHE, BARON, [Mlle] BARON, BREYCOURT¹⁴.

La Compagnie a résolu de pretter 20 louis d'or à Monsieur de Villiers, qui les demande à cause de sa maladie.

¹¹ Ajout dans l'interligne

¹² Date précise ajoutée en interligne

¹³ 'a forfaice' à moitié illisible

¹⁴ Le nom de Brécourt apparaît avant le corps du texte.

Répertoire pour la Cour à Fontainebleau

1^{er}	<i>Bajazet ; le Deuil</i>
2^e	<i>Mithridate ; Souper mal apprêté</i>
3^e	<i>Cléopâtre ; Crispin Médecin</i>
4^e	<i>Hercule</i>
5^e	<i>Britannicus</i>
6^e	<i>Phèdre</i>

Acteurs et actrices qui partent lundy 12 octobre

*Messieurs Champmeslé, Beauval, Baron, La Tuillerie, Poisson, Hauteroche, Raisin ; Lecomte partira mercredi.

*Mesdemoiselles Champmeslé, Dennebault, Raisin, Poisson, Beauval.

Répertoire pour Paris

Lundy 12 octobre	
Mardy 13 octobre	<i>Le Cid ; Mariage de rien</i>
14 octobre	<i>Amphitryon</i>
15 [-]	<i>Ariane et Mariage forcé</i>
16 [-]	<i>Bourgeois gentilhomme</i>
17 [-]	<i>Bérénice</i>
18 [-]	<i>Bourgeois gentilhomme</i>

La Troupe a résolu de faire faire un théâtre fermé avec un plafond pour l'hyver. Messieurs Hubert et Lagrange ont pris la commission de le faire faire pour le mieux, fait avis des experts qu'ils appelleront pour en faire le dessin et pour l'exécuter au plus tost.

On a résolu que s'il est nécessaire, l'assemblée où il y a des¹⁵ jettons sera continuée à la quinzaine et qu'il n'y aura qu'autant de jettons qu'il reste d'acteurs à Paris et qu'on retranchera les jettons des acteurs qui sont à Fontainebleau.

On a résolu que les amendes de ceux qui manquent aux lectures et répétitions seront continuées régulièrement à être payées par les défaillans pour les pauvres de la paroisse.

On a résolu que la porte de l'amphithéâtre sera défendue à tous nos domestiques et qu'ils prendront place au paradis ou dans les loges du fond.

On a résolu qu'il y aura deux gagistes les jours d'assemblée l'un à la porte de la rue et l'autre au théâtre.

Les jettons ont été partagés aux présens qui ont signé cy-dessus au nombre de 26 ; les 3 jettons restans ont été partagés : chaque présent a eu 3 sols.

¹⁵ Oubli du des ajouté en interligne.

Pièces que la Compagnie doit représenter a Fontainebleau

1er	<i>Bajazet</i>
2e	<i>Mithridate ; Souper mal apprêté</i>
3e ¹⁶	<i>Cléopâtre ; Crispin Médecin</i>
4e ¹⁷	<i>Hercule</i>
5e ¹⁸	<i>Britannicus</i>
6e	<i>Phèdre</i>

[24 octobre 1682] Clôture du théâtre

Le samedi 24e octobre 1682, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de l'hostel pour les affaires communes suivant la dellibération de la dernière assemblée : les présents sont 14.

DELAGRANGE, BRE COURT, GUERIN, DEVERNEUIL, DEBRIE, HUBERT, DUCROISY, ROSIMOND, [*Mlle*] DELAGRANGE, GUERIN, DAUVILLIERS, GUIOT, BARON, DUPIN

La Compagnie a résolu de faire fermer le théastre avec des nattes garnies de toilles, de faire faire le plafonds qui doit estre au dessus du balcon, de despenser pour la peinture dudit plaffons la somme de deux cent livres et de faire faire un grand voile de toille bleue pour couvrir les 4 ou 5 aisles du fons, lequel voile sera porté sur des frises que nous avons, tant du theastre du *Festin de pierre* que de celuy de *la Devineresse* ; toutes lesquelles toilles et nattes et journées d'ouvriers ne peuvent revenir a trois cent livres, qui, avec deux cent livres pour les peintres, font 500 £, a quoy la Compagnie se restraint pour fermer led. Théastre.

On n'a partagé que quinze jettons à cause que le surplus de nos camarades sont à Fontainebleau. *15 jettons partagés à 14* ; Monsieur de Villiers ne s'est pas trouvé à l'assemblée.

[9 novembre 1682] La Comédie à cinq heures et quart

La Compagnie s'est assemblée ce jour d'huy lundy 9e novembre 1682, suivant l'establissement des assemblées de quinzaine en quinzaine pour dellibérer des affaires présentes de la Compagnie ; les présens a l'assemblée ont signé et sont treize présens : DE LA GRANGE, DEBRIE, DE VERNEUIL, DUPIN, GUIOT, ROSIMOND, [*Mlle*] DE LA GRANGE, GUERIN, [*Mlle*] GUERIN, HUBERT, DU CROISY, ANGELIQUE, BRE COURT

16 *Britannicus* remplacé

17 *Hercule* remplacé par *Hercule*

18 *Cléopâtre* remplacée

La Compagnie a résolu de représenter demain *l'Étourdi* et mercredi *l'Inconnu* ; après quoy plusieurs de nos camarades devant revenir de Fontainebleau, on jouera les pièces qui n'ont point esté représentées depuis¹⁹ le voyage de Fontainebleau.

On a résolu de commencer la comédie tous les jours à cinq heures et un quart et que²⁰ celui ou celle²¹ qui ne seront point prest²² ou qui feront manquer la scène payeront l'amande d'un escu ; et à la première assemblée générale, la présente dellibération de commencer à 5 heures et un quart sera rapportée pour estre ratifiée par tous généralement.

On a résolu qu'il y aura un huysier qui sera nommé entre nos gagistes tour à tour pour garder la porte de l'assemblée.

On a résolu de deffendre aux décorateurs souffler les chandelles avec leur chapeau à la fin de la comédie parce que les personnes de qualité s'en sont plaintes, mais ils les esteindront de manière qu'elles ne fument point et il laisse une chandelle dans chaque lustre sur peyne de l'amande qui est de perdre leur journée applicable aux pauvres.

Arresté en présence et par ordre de l'assemblée,
BRECOURT*

Les présens à l'assemblée sont treize ; les absens sont Mademoiselle Baron et Monsieur de Villiers, qui font en tout *quinze jettons*.

[23 novembre 1682]

Du bois et un petit cheval dans *Andromède*

Ce jour d'huy lundy 23 novembre 1682, la Compagnie s'est assemblée pour dellibérer des affaires présentes, les présens a l'assemblée sont :

DE LA GRANGE, DELAGRANGE, DEBRIE, LABAUVALL, ANGELIQUE, RAISIN cadet, LA RAISIN, [*Mlle*] GUERIN, [*Mlle*] BARON, LECOMTE, [*Mlle*] LECONTE, POISSON, DEVILLIERS, BARON, DUPIN, DEVERNEUIL, BEAUVAL, LA TUILLERIE, DU CROISY, DAUVILLIERS, BRECOURT, GUERIN, ROSIMOND, HUBERT, [*Mlle*]CHAMMESLAY, DE CHAMPMESLE, DENNEBAULT, HAUTEROCHE

Répertoire

24- mardy	<i>Artaxercès</i>
25- mercredi	<i>La Devineresse</i> ²³
26- jeudy	<i>Artaxercès</i>
27- vendredy	<i>L'Inconnu</i> ²⁴
28- samedi	<i>Artaxercès</i>

19 Correction

20 Ajout interlinéaire

21 Correction

22 Correction

23 *Muse coquette* remplacée

24 *Crispin médecin* remplacé

29- dimanche	<i>L'Inconnu</i>
30- lundy	<i>Artaxercès</i>
Décembre 1er	<i>La Rapinière</i>

La Compagnie a approuvé la résolution qui a esté prise dans l'assemblée précédente de commencer a 5 heures et un quart a peyne d'un escu d'amande tant contre ceux qui ne sont pas près pour commencer que contre ceux qui manquent a leur scène.

La Compagnie a résolu d'achepter du bois de compte de²⁵ aistres a 52 buches la voye pour le chauffage de la salle commune avec deux cents de coterets et deux cents de fagots.

On a résolu d'augmenter les gages de Mousset qui porte les hardes des acteurs de cinq solz par jour.

On a résolu de mettre le petit cheval qui a servy a la pièce d'*Andromède* chez Monsieur le Baron qui veut bien que son cocher en aye soin et en mesme tems, on donne congé a Lucas qui pensoit led. petit cheval.

On a résolu que²⁶ un de la Compagnie se chargera des restes des chambrées qui se mettaient cy devant entre les mains de Monsieur Mainart ; Monsieur le Comte s'en est chargé jusques à Pasques et Mademoiselle Mainart rendra son compte au plustost de ce qu'elle a receu jusques à présent.

On commence demain mardy la répétition de la pièce nouvelle de *la Rapinière*.

Dimanche 29e novembre, on fera la lecture d'une pièce nouvelle de Monsieur de Champmeslé à dix heures.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie ce 29e novembre 1682,
GUERIN, DE CHAMPMESLE*

Partagé 29 jettons entre 28 présens à l'assemblée

[7 décembre 1682]

Restructuration de la rue de Guénégaud

8e assemblée

Ce jour d'huy lundy 7 décembre 1682, la Compagnie s'est assemblée à l'hostel pour delliberer des affaires présentes ; les présens a l'assemblée ont signé

RAISIN, [*Mlle*] RAISIN, DE LA GRANGE, HAUTEROCHE, ROSIMOND, LE COMTE, [*Mlle*] LE COMTE, BRE COURT, ANGELIQUE, BEAUVAL, [*Mlle*] BAUVAL, GUERIN, DE VERNEUIL, DEVILLIERS, DU CROISY, HUBERT, DEBRIE, DAUVILLIERS, DUPIN, DE CHAMPMESLE, POISSON, BARON

On a résolu de présenter requeste a Monsieur le prévost des marchands pour oster ou racomoder l'esgoust qui est dans la rue de Guénégaud, attendu que les chevaux y tombent souvent qu'ils sy cassent les jambes et que les personnes de qualité s'en plaignent.

On a résolu que les gens qui se disent comédiens des campagnes n'entreront point à la comédie, a moins qu'ils soient parens de quelqu'un de la Compagnie ou que ce soit pendant le Caresme auquel

²⁵ Un terme raturé.

²⁶ Monsieur le C... raturé

tous²⁷ les comédiens entrent.

On a résolu que l'on marquera sur tous les bancs à l'amphithéâtre hors le premier et le second banc. On donnera ordre aux ouvreurs de loges de ne point laisser entrer dans les fons que les enfans et femmes de chambre de la Compagnie, lors qu'il n'y aura point de ---- et qu'on n'y laisra entrer aucun ouvrier ou.... qui n'appartiendrait point à la troupe.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,

BRECOURT*

Partagé 29 jettons entre 23 présens²⁸

[21 décembre 1682]

Loges et pain béni

9e assemblée

Ce jour d'huy lundy 21 décembre 1682, la Compagnie s'est assemblée à l'hostel dans la salle commune pour dellibérer des affaires présentes. Les présens à l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, RAISIN, LA RAISIN, DE VERNEUIL, BRECOURT, HAUTEROCHE, BEAUVAL, D'AUVILLIERS, GUERIN, GUERIN, ROSIMOND, BEAUVAL, LE COMTE, DEBRIE, [Mlle] DELAGRANGE, BARON, HUBERT, LECONTE, ANGELIQUE POISSON, POISSON, DU CROISY, DENNEBAULT, LA TUILLERIE, DUPIN

[Dix heures sonnées, les absens ont esté : MM. de Champmeslé, Baron, de Villiers ; Mlles de Champmeslé, Guyot]

On a résolu de placer dans les loges les premiers qui arriveront affin d'éviter l'inconvénient qui arrive d'ordinaire que les derniers venus ont les premières loges.

On a résolu de faire rendre compte à Madame Maincart ; les Sieurs Hubert, Verneuil et La Grange ont esté commis pour cet effet.

On a résolu de faire faire des loges pour ceux qui n'en ont point ; Monsieur Hubert a offert son logement pour Pasques pour y faire des loges.

On a résolu de faire la despense cy-dessous pour le pain bény que la Compagnie vend a la paroisse à la messe de minuict : le pain bény de 9 l. à l'offrande, 22 £ 16 S ; à la cuire, un louis d'or ou 11 £ 8 S, six cierges de demy livre chacun et un cierge d'une livre à la main aux bedeaux, un escu. Mademoiselle de Brie vendra led. pain bény.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,

BRECOURT

partagé 29 jettons entre 24 présens.

²⁷ répétition inutile de tous'

²⁸ Baron, D'auvilliers 9 £: , Guyot, [La]Tuilerie, [La]Grange et Champmeslé ont eu un deuxième jeton.

[4 janvier 1683]**Pièces nouvelles et refus d'*Orion*, de Thomas Corneille***10e assemblée*

Ce jour d'huy lundy 4 janvier 1683, la Compagnie s'est assemblée à l'hostel dans la salle commune pour dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé et résolu ensuite ce qui est souscript :

DE LA GRANGE, DAUVILLIERS, DEBRIE, DE VERNEUIL, LE COMTE, DU CROISY, RAISIN, ANGELIQUE, LA BAUVAL, BEAUVAL, HAUTEROUCHE, DE CHAMPMESLE, [Mlle] BARON, BRE COURT, BARON, HUBERT, DENNEBAULT, GUERIN, POISSON, LA TUILLERIE, GUERIN, DE VILLIERS
 [Les absens sont Messieurs [Mlle] Guiot, [Mlle] Leconte, [Mlle] Lagrange, [Mlle] Dupin, Rosimont²⁹, [Mlle] Raisin, [Mlle] Champmeslé]

Les présens a l'assemblée qui ont signé sont au nombre de 22 et ont résolu :

-premièrement, on fera lecture³⁰ demain mardy 5 janvier de la pièce de Monsieur de la Tuillerie³¹.

On lira vendredy 8e janvier la pièce de Monsieur Poisson³².

On lira dimanche 10e janvier la pièce de Monsieur Pradon³³.

On a résolu de remettre *Andromède* le plustost qu'on pourra, affin de la jouer en attendant les pièces nouvelles des *Joueurs* et de *Virginie*, que la Compagnie prépare.

On commence a répéter jeudy 7e janvier la pièce des *Joueurs* de M. de Champmeslé.

On a résolu de rendre responces à Monsieur de l'Isle sur la pièce d'*Orion* et de luy faire dire que la Compagnie ne croit pas que cette pièce luy fist honneur comme beaucoup d'autres qu'il a faictes et qu'elle le prie de faire réflexion sur ce sentiment de sa comédie, la Compagnie estant dans le dessein de lui faire plaisir en n'exposant pas cette pièce.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
 DAUVILLIERS
 22 assistans

[18 janvier 1683]**Bougies et calendrier***11e assemblée*

Ce jour d'huy lundy 18e janvier 1683, la Compagnie s'est assemblée à l'hostel dans la salle commune pour dellibérer de ses affaires ; les présens à l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, BRE COURT, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DU CROISY, HUBERT, DE VERNEUIL, GUIOT, BEAUVAL, DENNEBAULT, ROSIMOND, HAUTEROUCHE, DEBRIE, POISSON

²⁹ Le seul homme de cette liste.

³⁰ Ajout interligne : on trouve lira barré.

³¹ *Arsaces*

³² *Le Mercure galant*

³³ *Antigone*

La Compagnie a résolu ce qui suit :

-premièrement, de prier Monsieur le duc de Gesvres pour les bougies blanches qu'on a retranchées à la Compagnie et s'il est nécessaire, d'en parler à sa Majesté avec la permission dudit seigneur duc.

On a résolu de jouer vendredi 22 janvier *Andromède*.

On commencera demain mardi 19e janvier la répétition de *Virginie* et le lendemain la comédie des *Joueurs* ; les répétitions continueront alternativement sans interruption, hors dimanche 24e.

24e dimanche matin, on fera la lecture de la pièce de M. Louvart ; Messieurs Champmeslé, de Villiers, Le Conte et Hauteroche seront chargés d'entendre cette lecture ; la Compagnie leur est obligée de cette corvée.

La Compagnie a accepté la pièce de M. de la Tuillerie intitulée *Arsaces* pour la jouer le plus tôt qu'on pourra soit le Caresme soit après Pasques suivant la proposition qu'il en a faite.

La Compagnie a accepté la pièce de M. Poisson intitulée *le Mercure galant* et se dispose à l'estudier incessamment pour la jouer immédiatement après la comédie des *Joueurs*.

La Compagnie ne refuse pas la pièce de M. Pradon, intitulée *Antigone* ; on le prie de rectifier beaucoup de vers négligés et de quelque chose dans le sujet ; après quoy, on en fera une lecture et on luy donnera satisfaction pour la représentation en luy donnant jour pour cela.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,
BRECOURT, DU CROISY

Les présens a l'assemblée sont au nombre de 14 et ont signé icy dessus partagé 29 jettons

Les absens sont : M. Guérin, Dauvilliers, Raisin, Baron, La Tuillerie, Devilliers ; Mlles Guérin, Beauval, Baron, La Grange, Poisson, Raisin, Le Comte, Champmeslé, Dupin.

[1er février 1683]

Place vacante d'une gagiste

Les présens a l'assemblée de ce jour d'huy premier février sont

HAUTEROCHE, DAUVILLIERS, DE VERNEUIL, DU CROISY, DE BRIE, DELAGRANGE, BRECOURT, [Mlle]BARON, [Mlle]BAUVAL, HUBERT, LE COMTE, GUIOT, BEAUVAL, LA TUILLERIE, [Mlle]LE CONTE, ROSIMOND, DE CHAMPMESLE, GUERIN, [Mlle]GUERIN, RAISIN, DUPIN, ANGELIQUE, LA RAISIN

L'on a résolu de dellibérer de la place de la Brillard après sa mort.

L'on jouera vendredi prochain *les Joueurs*³⁴ et le vendredi d'après, l'on commencera la pièce de *Virginie* et le samedi qui sera le lendemain de la première représentation de *Virginie*, l'on lira la pièce de M. Louvart.

Arresté sur ordre et en présence de la Compagnie,
BRECOURT*

34 'Le samedi lendemain ou l'on lira ' barré

[15 février 1683]

Rôles de servantes et projet pour la *Toison d'or*

13e assemblée

Ce jour d'huy lundy 15e février 1683, la Compagnie s'est assemblée à l'hostel dans la salle commune pour y dellibérer de ses affaires. Les présens a l'assemblée ont résolu ce qui ensuit après avoir signé :

[Mlle] BARON, [Mlle] BAUVAL, DE LA GRANGE, LE COMTE, DAUVILLIERS, GUERIN, LE CONTE, BEAUVAL, HAUTEROCHÉ, DEVERNEUIL, GUIOT, ROSIMOND, [Mlle] DELAGRANGE, BRE COURT, DE CHAMPMESLE, RAISIN, LA RAISIN, HUBERT, DUPIN, DU CROISY, LA TUILLERIE, POISSON, DE BRIE

Premièrement, les rôles des servantes dans les pièces sérieuses en cas de contestation seront tirés au sors entre les actrices qui ne jouent point dans la pièce lors qu'on sera obligé de changer de pièce soit pour aller à la Cour ou autrement.

Tous les acteurs ont résolu et sont demeurés d'accord d'assister dans les pièces sérieuses tour a tour dans les pièces nouvelles.

La répétition de *Nitocris* de M. de la Tuillerie se fera demain mardy 16 février 1683.

La répétition de la pièce de M. Poisson se fera mercredi 17e février 1683 et les deux répétitions continueront de jour en jour alternativement.

La lecture de la pièce de M. Louvart se fera mercredi 17e février 1683 dans la loge de M. Guerin a deux heures après midy ; ceux qui viendront après l'heure sonnée payeront l'amande de trente solz.

La lecture de *Procris* de M. de Brécourt et Rosimond³⁵ se fera vendredi 19me février 1683 dans la mesme loge et a la mesme heure a la mesme condition cy dessus.

On a résolu de mettre la pièce de *la Toison d'or*³⁶ et pour y parvenir, on donnera ordre à Dufort de faire un projet de toutes les machines et aux peintres de faire un devis et mémoire des décorations et a la première assemblée on entrera dans un plus grand destail.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie

ROSIMOND, LE COMTE

Les presens sont 23 ; les absens sont six, savoir Mlles Poisson, Guerin, Champmeslé, Dennebault ; MM. De Villiers, Baron.

35 Ajout dans l'interligne

36 'après Pâques' rayé

[8 mars 1683]

L'Impromptu des Appartements

14e assemblée

Ce jour d'huy lundy 8e mars 1683, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel pour dellibérer de ses affaires. Les présens à l'assemblée ont résolu ce qui suit, après avoir signé :

DE LA GRANGE, GUERIN, BEAUVAL, LE COMTE, DEVERNEUIL, LABAUVALLE, LE CONTE, D'AUVILLIERS, RAISIN, LA RAISIN, DE LA TUILLERIE, HAUTEROCHE, DE CHAMPMESLE, HUBERT, ROSIMOND, GUIOT, POISSON, DU CROISY, DENNEBAULT, DEBRIE, ANGELIQUE, [Mlle]DELAGRANGE, BRECCOURT , [Mlle]BARON, BARON

[Absens 4 - MM. et Mlle De Champmeslé, Guérin, Dupin, De Villiers]

Premièrement, on a résolu de donner sept louis d'or à Monsieur de Villiers pour faire faire un habit a sa petite fille, lequel habit sera a mesure pendant bannette et tablier pour *le Malade Imaginaire* ou elle jouera doresnavant le rosle ; et si Monsieur de Villiers n'accepte pas le party, la Compagnie n'ordonne rien et prendra d'autres mesures.

On a résolu que, sur trente louis d'or que Madame du Tiange a donné à la Troupe pour *l'Impromptu des appartements* qu'on a joué a Versailles le mardy gras, de donner huict louis d'or à Monsieur de Brécourt, autheur dudit *Impromptu*, pour tous les voyages et despenses qu'il a faictes pour aller et venir à Versailles, et les vingt deux louis d'or restans sont partagés entre toute la compagnie.

La Compagnie a résolu à la pluralité des voix de mettre *la Toison d'or* , pièce en machine de M. de Corneille l'aisné, et de mesnager la despence en sorte qu'elle monte au plus à huict mil livres et qu'on prendra les mesures nécessaires pour la faire mesme à meilleur marché si on peut, et cette résolution n'est prise que sous cette condition de ne despencer que 8000£ au plus et moins si faire se peut et d'y travailler incessamment pour après Pasques.

On a résolu que l'amande d'un escu cy devans establee sur chacun des acteurs qui manque à entrer sur le theastre à la réplique sera supprimée et que les autres amendes pour les répétitions, lectures et commencement de la pièce à l'heure de cinq heures et un quar subsisteront selon les delliberations cy devans faictes. Et toutes les amendes cy devant payées par les deffailans demeurent confisquées pour les emplois résolus ou à résoudre par la Compagnie.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie ledit jour

DEVERNEUIL, GUERIN

[22 mars 1683]

Entrées du théâtre et règles de la recette

15e assemblée

Ce jour d'huy lundy 22e mars 1683, la Compagnie s'est assemblée en son hostel et a delibere ce qui suit après que les présens à l'assemblée ont signé :

LE COMTE, [*Mlle*] LE CONTE, DE LA GRANGE, DE BRECOURT, DE LA TUILLERIE, DE RAISIN, DE LA RAISIN, DE VERNEUIL, DE LA BAUVALLE, DU CROISY, DE GUERIN, DE HUBERT, DE D'AUVILLIERS, DEVILLIERS, DE BARON, DE ROSIMOND, HAUTEROUCHE, DE CHAMPMESLE, GUIOT, [*Mlle*] DELAGRANGE, ANGELIQUE, DEBRIE, [*Mlle*] BARON, DUPIN

[Absens - Mlles Champmeslé, Dennebault, Guérin ; M.Poisson]

On a résolu de faire faire un tourniquet a la porte du parterre en dedans et d'y poster Monsieur Dupin pour y recevoir les billets, accompagné d'un garde qui empeschera qu'on ne force le tourniquet, et les gardes qui seront à la porte de la rue ne laisseront entrer qui que ce soit sans billet. On a résolu de faire faire le bureau de la recepte en dedans la chambre où se fait le conte et de faire abbatre celuy qui est à présent en dehors.

On a résolu que Mesdemoiselles Hubert et Brécourt seront en dedans et qu'on leur fera une place³⁷ et une barrière, s'il est besoin, dans l'allée qui conduit aux loges.

On a résolu pour les pièces nouvelles comiques et sérieuses de les soustenir a l'extraordinaire tant que la recepte se montera³⁸ au dessus de six cent cinquante livres et au dessous de cette somme, on mettra la pièce au prix ordinaire depuis la Toussains jusques à Pasques et lorsque l'on fera deux receptes de suite de cinq cent cinquante livres ou au dessous, on quittera la pièce sans retour pour l'auteur. Et a l'esgard des petites comédies, on en donnera lors que la pièce sera au simple/en surplus³⁹ lorsque l'auteur en demandera à sa discrétion, pourvu que ce soit des pièces à un acte⁴⁰.

Les pièces seront jouées alternativement tant vieilles que nouvelles et lors que la pièce nouvelle eschera un dimanche par son rang d'alternative et que cette alternative sera interrompue par un voyage à la Cour, feste solemnelle, maladie d'acteur ou autre cas imprévu, on la remettra le dimanche suivant s'il n'y a point de festes pendant la semaine qui luy tienne lieu de dimanche.

Le reste des résolutions à prendre sur les pièces nouvelles a esté remis à l'assemblée suivante.

Arresté

BRECOURT, DAUVILLIERS, HAUTEROUCHE*

37 Manquent deux mots non reconstitués.

38 Mention rayée

39 Mention rayée illisible.

40 Deux lignes manquantes.

[5 avril 1683]

Sur les pièces nouvelles, été et hiver

16e assemblée

Ce jour d'huy lundy 5e avril 1683, la Compagnie s'est assemblée à l'hostel dans la salle commune pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, [Mlle] LE CONTE, DE LATUILLERIE, ANGELIQUE, BEAUVAL, LABAUVALE, HAUTEROCHE, HUBERT, [Mlle] RAISIN, CHAMPMESLE, DENNEBAULT, ROSIMOND, DUPIN, BRECOURT,

[Mlle] DELAGRANGE, GUIOT, DE VERNEUIL, DU CROISY, [Mlle] BARON

[Absens - M. Guérin, Poisson, Raisin, Dauvilliers ; Mlle Champmeslé, Guérin, Debrie]

On a résolu d'entendre la pièce de Monsieur Louvart sur ce qu'il assure qu'il l'a corrigée et remise en meilleur estat que lors qu'il en a faict la première lecture. Et on l'entendra immédiatement après Pasques quand on recommencera la comédie.

On a résolu d'entendre encor après Pasques une pièce de theastre Mademoiselle de la Roche.

On a résolu d'entendre une pièce de Monsieur de Brecourt vendredy prochain 9me avril à dix heures du matin.

On a résolu de fermer theastre samedy 10e avril.

Mardy, on jouera *Ariane, le Fou de qualité* ; jeudy, *Iphigénie et l'Avocat sans étude* et samedy, on finira par *Mariane, les Carrosses d'Orléans*.

On a résolu de faire présent du petit cheval Pégaze qui a servy à *Andromède* à Monsieur Dauvilliers.

On a résolu en continuant les résolutions prises dans l'assemblée précédente du lundy 22me mars sur le règlement des pièces nouvelles :

-premièrement, que lorsqu'une pièce nouvelle est au prix extraordinaire et que la recepte ne se montera qu'à sept cent cinquante livres, il sera libre a l'auther de mettre le parterre à quinze solz ; les mesmes règles seront observées pour les pièces nouvelles qu'on representera pendant l'esté⁴¹ qui sera depuis pasques jusques a la Toussains, a la réserve des prix réglés comme il suit : à savoir que l'on soustiendra les pieces à l'extraordinaire tant que la recepte se montera au dessus de quatre cents livres et au dessous de cette somme, on mettra la pièce au prix ordinaire, et lors qu'on fera deux receptes de suite de trois cent cinquante livres, on quittera la pièce sans retour pour l'auther. Et lorsque la pièce est au prix extraordinaire et que la recette ne se montera qu'à 500 livres, il sera libre à l'auther de mettre la⁴² parterre seulement à quinze sols.

-A l'esgard des petites comédies et du rang d'alternative, on observera les mesmes règles l'esté que l'hyver. Et lorsqu'on commencera une pièce sur la fin de l'esté et qu'elle⁴³ sera pratiquée jusques et pardela la Toussains, elle sera censée pièce d'hyver et sera sujette aux première reigles.

On continuera a commencer à cinq heures et un quar l'hyver et l'esté.

Arresté,

BRECOURT, DEVERNEUIL*

41 'c'est-à-dire à la Pâques' supprimé

42 'la pièce' corrigée partiellement en la parterre.

43 'passera' reformulé

[26 avril 1683]

Fonds pour les pauvres de la paroisse

17 assemblée

Ce jour d'huy lundy 26e avril 1683, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé et résolu ce qui suit :

DE LA GRANGE, [Mlle] CHEMMESLAY, GUERIN, [Mlle] DELAGRANGE, BEAUVAL, [Mlle] LE CONTE, DUPIN, DEBRIE, LE COMTE, BRE COURT, HUBERT, DE CHAMPMESLE, RAISIN, LA RAISIN, ROSIMOND, POISSON, DE LA TUILLERIE, GUIOT, D'AUVILLIERS, DENNEBAULT, DEVILLIERS

[8 absens - MM. Verneuil, Hauteroche, Du Croisy, Baron ; Milles Beauval, Baron, Poisson, Guérin]

On a résolu de commencer demain mardy les répétitions du *Rendez-vous* de M. de la Fontaine et de la jouer jeudy 6e de may 1683.

On commencera les répétitions *d'Agésilas* samedy 8e may.

On se tiendra prest pour les répétitions du *Panurge*.

On fera la lecture du prologue de *la Toison d'or* le jeudy 29 avril a dix heures du matin.

On a résolu de donner a M. de Saint-Marcial pour les pauvres de la parroisse 150 £: et de continuer tous les ans, et pour faire un fons, on a destiné les amandes de la Compagnie ; et lorsqu' elles ne suffiront pas, on retirera le surplus sur le restant des chambrées jusques a la concurrence de la somme de 150 £.

On a résolu qu'aux pièces nouvelles ou il y a des frais extraordinaires, on suivra les règles escriptes pour les pars des autheurs qui ont esté⁴⁴ faites dans les assemblées précédentes, a la réserve qu'il faudra que la recepte au bureau excède⁴⁵ les prix fixés pour le double et le simple de la somme a laquelle se monteront les frais journaliers extraordinaires, c'est a dire que si lesd. frais sont par exemple de 150 £, il faudra que la chambrée ou recepte du bureau excède les règles cy-dessus de 150 £.

On a résolu que pour le bois et la chandelle, on suivra ce qui a esté réglé cy-devans.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie assemblée led. jour 26 avril 1683,
LE COMTE*

De plus, il a esté arrêté que les actrices, qui ont leurs marys acteurs, ne viendront plus aux assemblées et qu'elles ne laisseront pas d'avoir leurs jettons.

[10 mai 1683]

Femmes mariées dans la Compagnie dispensées d'assemblée

18 assemblée

Ce jour d'huy lundy 10e may 1683, la Compagnie s'est assemblée a la salle commune pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

⁴⁴ Escriptes corrigé en faites

⁴⁵ 'excédent' en excède

DE LA GRANGE, LE COMTE, RAISIN, DE LA TUILLERIE, BEAUVAL, DEVILLIERS, BRECOURT, CHAMPMESLE, POISSON, VERNEUIL, GUYOT, DAUVILLIERS ROSIMOND, HAUTEROCHE, DU CROISY, HUBERT
[Absens - Messieurs Guérin, Baron]

Premièrement, on a dispensé les actrices de se trouver a l'assemblée et elles auront le droit de jetton et de présence comme si elles y estoient.

On a résolu de composer avec un libraire pour les livres de *la Toison d'or* et d'en avoir 400 £ à forfaice ou au moins trente louis d'or, et qu'il en donnera un à chaque acteur et actrice.

On a résolu de donner cinq⁴⁶ escus à M. de Hautefeuille par charité.

On a résolu de jouer la pièce de M. de Brécourt intitulée *la Casette* et d'en commencer les répétitions, et de composer pour les habits extraordinaires avec M. Baraillon avec une part.

On a résolu de rendre les jettons à ceux qui ne se sont pas trouvés a la première assemblée d'après Pasques qui est la précédente et de rendre lesd. jettons sur les revenans bons des absens : à Messieurs⁴⁷ : Hauteroche, Verneuil, Du Croisy, Baron (2 payé) ; Mlle Poisson, Mlle Beauval.

On répétera jeudy *la Casette* 13e may ; vendredy 17, lecture d'une comédie nouvelle.

On a résolu que pour accepter une pièce nouvelle, on en fera la lecture ; après quoy, l'auteur se retirera et l'assemblée délibérera si la pièce se jouera ou non, et lorsque la pièce sera acceptée, on ne sera plus receu a faire de difficultés, et la dellibération se fera à la pluralité des voix par billet ou autrement, comme l'assemblée le jugera à propos.

Aresté en présence et du consentement de la Compagnie,
DU CROISY, ROSIMOND, DAUVILLIERS*

Mardy	<i>Bajazet et Rendez-vous</i>
Mercredy	<i>Comédie sans titre</i>
Jeudy	<i>Alexandre ; Escarbagnas</i>
Vendredy	<i>Comédie sans titre</i>
Samedy	<i>Cléopâtre ; Mariage forcé</i>
Dimanche	<i>Comédie sans titre</i>
Lundy	<i>Hercule ; Crispin bel esprit</i>
Mardy	<i>Comédie sans titre ou les Coquettes</i>
Mercredy	<i>Agésilas ; Mariage de rien</i>
Jeudy	<i>Don Bertrand.</i>
Vendredy	<i>Agésilas ; Crispin médecin</i>
Samedy	<i>Héritier ridicule</i>

46 '4 escus' barré et transformé en cinq.

47 Tableau en marge à gauche

Dimanche	<i>Agésilas ; Crispin médecin</i>
Lundy	<i>Menteur</i>

[24 mai 1683]

Lectures ; *Marie Stuart*

19 assemblée

Ce jour d'huy lundy 24e may 1683, la Compagnie s'est assemblée ; les présens a l'assemblée sont les soubsignez :

DE VERNEUIL, HUBERT, LE COMTE, GUERIN, DU CROISY, BRECOURT, HAUTEROCHE, DE RAISIN, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND, DE BARON, DE D'AUVILLIERS, DE LA TUILLERIE, DE BEAUVAL, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, DE POISSON

On a résolu d'entendre la lecture d'une pièce de théastre par Mademoiselle de la Roche mardy 25 may à deux heures après-midy, sous peyne de l'amande.

On a résolu d'entendre la lecture d'une pièce de théastre par Mademoiselle de Vallemoret samedy 29e may à deux heures après-midy sous peyne de l'amande.

On a résolu d'aller trouver Monsieur le duc de St-Aignan vendredy à deux heures au sujet de la pièce de *Marie Stuart* de Monsieur Boursault.

Messieurs Baron et Brécourt se sont chargés de faire accomoder les bureaux comme on l'a cy-devant résolu, dont on leur donnera un devis tiré sur les dellibérations qui en ont esté faites.

On a résolu de donner dix louis d'or à Monsieur Poisson pour les deux scènes qu'il avoit nouvellement adjoustées et que la Compagnie avoit acceptées dans *la Comédie sans Titre* ; Monsieur Le Comte les donnera sur l'argent qu'il a entre les mains.

Aresté en présence et du consentement de la Compagnie,
GUERIN*, DEVERNEUIL, DEVILLIERS.

[7 juin 1683]

Parts d'auteur des petites comédies nouvelles

20 assemblée

Ce jour d'huy lundy 7e juin 1683, la Compagnie s'est assemblée à la salle commune pour y delliberer ce qui suit ; les presens à l'assemblée ont signé :

LE COMTE, ROSIMOND, DE LA GRANGE, HAUTEROCHE, HUBERT, BEAUVAL, DE VERNEUIL, DE CHAMPMESLE, GUERIN, POISSON, BRECOURT, DAUVILLIERS, DEVILLIERS, DE RAISIN, DU CROISY

[Messieurs Baron et la Tuillerie absens ; les 3 jettons ont été donnés à M. Du Croisy et à Mlle Poisson]

Mardy 8e, on répétera l'argument de *la Casette* et de la pièce.
 Jeudy 10, on commencera les répétitions de *la Toison d'or*.
 Le lendemain de la première représentation de *la Casette*, on fera une lecture.

On a résolu pour les petites comédies nouvelles que les auteurs apporteront à la Compagnie tant d'un acte que de trois actes, lesdits auteurs auront une dixhuitiesme part, les frais préalablement payés ; et pour leur satisfaction, on leur donnera le choix de deux pièces sérieuses à leur discrétion pendant le cours de la représentation de leur petite comédie. Et comme ils ont les mesmes avantages que les auteurs des grandes pièces, on observera les mesmes réglés pour les prix de la recepte des pièces nouvelles de l'esté. On n'en recevra point l'hyver.

Aresté par la Compagnie,
 CHAMPMESLE*, DE VERNEUIL

[21 juin 1683]
Musique et *Toison d'or*

21 assemblée

Ce jour d'huy lundy 21e juin 1683, la Compagnie s'est assemblée et a dellibéré ce qui suit, les présens a l'assemblée ont signé :

LA GRANGE, DE RAISIN, DE VERNEUIL, HAUTEROCHE, DE AUVILLIERS, LE COMTE, HUBERT, DEVILLIERS, BEAUVAL, GUERIN, DE DU CROISY, BRECOURT, GUIOT, ROSIMOND, DE LA TUILLERIE, DE POISSON, DE CHAMPMESLE

Premièrement, on a résolu de donner a M. de L'allouette vingt pistolles d'or pour la musique qu'il a faite pour la musique de *la Casette*.

On fera⁴⁸ demain mardy 22 juin lecture d'une pièce proposée par M. de Champmeslé.

On commencera mercredy 23e les répétitions de *la Toison d'or*.

Aresté par la Compagnie,
 DAUVILLIERS, POISSON*

M.de Hauteroche a esté payé des jettons qui luy estoient deu.

7 acteurs pour <i>la Toison</i>	Noms de ceux qui ne jouent point
Champmeslé	Guérin
De Villiers	Hubert
Verneuil	Hauteroche ⁴⁹
Croisy	
Beauval	
et les deux qui assisteront	

48 'mardy' barré.

49 Baron et La Grange barrés – assistants sur la Toison.

[5 juillet 1683]**Pas de billets d'entrée à la *Toison d'or* et exceptions***22 assemblée*

Ce jour d'huy lundy 5e juillet 1683, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE*, LE COMTE, POISSON, DAUVILLIERS, VERNEUIL, DE RAISIN, DE VILLIERS, DELA TUILLERIE, BRE COURT, BEAUVAL, HAUTEROUCHE, CHAMPMESLE, DUCROISY, GUERIN, HUBERT

On jouera demain mardy *Héraclius* et le *Cocu fou*.

Premièrement, on a résolu que l'on ne donnera point de billets a la pièce de *la Toison d'or*.

On ne laissera entrer personne sans payer a ladite pièce, hors Messieurs Gayon, Baudelot, Le Maistre, La Gardette, Fontaine, Béchet, Loyer, Mauvilain, Le Bel, Mailly, Marcin, Degas, Dufour, Du Rocher, Forel, Servais, Belleville, que l'on placera dans les deux sixiesmes loges d'enbas.

On a résolu que personne n'entrera a l'amphithéâtre a ladite pièce qu'en payant demy louis d'or, fussent les acteurs ou actrices qui répondront pour les gens qui leur appartiennent.

On a fini l'assemblée parce qu'il est survenu des affaires qui ont employé la plus grande partie des présens.

Arresté en présence de l'assemblée,

HAUTEROUCHE, ROSIMOND

M. Baron absent, son jetton a esté donné à M. Beauval

[19 juillet 1683]**Les comédiens-auteurs joués l'été ; *le Divorce****23 assemblée*

Ce jour d'huy lundy 19 juillet 1683, la Compagnie s'est assemblée a l'hostel pour dellibérer de ses affaires communes ; les présens ont signé :

LE COMTE, DE LA GRANGE, DE VILLIERS, POISSON, VERNEUIL, ROSIMOND, LA TUILLERIE, DE CHAMPMESLE, DERAISIN, BEAUVAL, HAUTEROUCHE, DAUVILLIERS, GUERIN, HUBERT, BARON, DU CROISY

Répertoire

20 juillet - mardy	<i>La Toison</i>
21 - mercredi	<i>La Mère coquette</i>
22 - jeudy	<i>La Jalouse d'elle-même</i>

23 - vendredi	<i>La Toison</i>
24 - samedi	<i>Les Joueurs</i>
25 - dimanche	<i>La Toison</i>
26 - lundy	<i>Le Parasite</i>
27 - mardy	<i>La Toison</i> ⁵⁰
28 - mercredi	<i>Le Crispin musicien</i>
29 - jeudy	<i>Le Campagnard</i>
30 - vendredi	<i>La Toison</i>
31- samedi	<i>Didon et les Nicandres</i>
1er aoust- dimanche	<i>La Toison</i>
2 Lundy	<i>Didon et les Nicandres</i>

On jouera incessamment la comédie du *Divorce*, quoyque l'auteur ne se nomme point. On en commencera les répétitions lundy prochain 26 juillet.

Et a l'avenir, lors qu'on aura fait la lecture d'une pièce et qu'elle sera trouvée bonne, l'auteur se nommera avant que de l'accepter.

Et a l'esgard des comédiens auteurs, on ne jouera leurs pièces que l'esté lorsqu'ils en proposeront de nouvelles et l'on préférera les auteurs externes pour l'hyver.

On a résolu de payer le mémoire du vitrier en commun et qu'a l'avenir, chacun entretiendra sa loge de menues réparations.

Arresté en présence de la Compagnie assemblée ledit jour 19 juillet 1683,
LE COMTE, POISSON

Monsieur de Brécourt absent a emporté un jetton qui ne luy estoit pas deub ; on luy rabattra sur la première- prochaine assemblée.

[2 août 1683]

Fermeture extraordinaire du théâtre

24e assemblée

Ce jour d'huy lundy 2e aoust 1683, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

ROSIMOND, DELAGRANGE, HAUTEROCHÉ, DE VERNEUIL, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS, GUERIN, BEAUVAL, DE RAISIN, DEVILLIERS, BARON, HUBERT, POISSON, BRECOURT, DU CROISY, LA TUILLERIE

50 Note marginale à gauche pour le 27/07/1683 : Répétition du Crispin Musicien

On⁵¹ fera encor trois répétitions de la pièce nouvelle du *Divorce*, mardy, mercredy et jeudy prochains.

On ne payera point de gagistes pendant le tems que la Compagnie sera sans jouer a cause du trespas de la Reyne.

Arresté,
ROSIMOND*, VERNEUIL

Monsieur l'abé Bizot a envoyé 299 jettons a la Compagnie, pesans douze marcz six onzes six gros a 34£ le marc, le tout revenant a la somme de 436£ 43S 9 d - on a commencé d'aujourd'huy a en distribuer 29 a l'assemblée⁵².

[16 août 1683] **Ambassade pour la reprise de la Comédie**

25e assemblée

Ce jour d'huy lundy 16 aoust, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire a la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

DELAGRANGE, D'AUVILLIERS, GUERIN, DEVERNEUIL, HUBERT, GUIOT, RAISIN HAUTEROCHÉ, LA TUILLERIE DU CROISY DEVILLIERS.

[Absens – Poisson, Brécourt, Beauval, Baron, Rosimond, Le Comte, Du Croisy - 7 jettons revenans bons]

On a résolu d'aller a Fontainebleau pour sçavoir quand pourra cesser l'interruption de la comédie a Paris et on a député les sieurs Delagrance et Dauvilliers.

On a résolu de recommencer par une pièce qui ne sera pas nouvelle, affin qu'elle serve d'annonce pour *la Toison d'or* et *le Divorce*.

On a résolu de parler à Monsieur Boursault pour avoir les rosles de sa pièce, sinon on ira faire des plaintes à Monseigneur le Duc de St Aignan et se dispenser de jouer la pièce.

On a résolu de prier Mademoiselle Beauval de jouer le rosle de la France de Mademoiselle Raisin pendant qu'elle sera en couches.

On a partagé 29 jettons de l'assemblée précédente et 29 jettons pour l'assemblée d'aujourd'huy.

Aresté du consentement de la Compagnie,
DAUVILLIERS*, LA TUILLERIE, DEVILLIERS

51 'répétera' barré

52 Notation en marge gauche.

[30 août 1683]

Les costumes de la Toison d'or

26e assemblée

Ce jour d'huy lundy 30e aoust 1683, la Compagnie s'est assemblée en son hostel dans la salle commune pour y dellibérer de ses affaires ; les présens ont signé :

DE LA GRANGE, ROSIMOND, BEAUVAL, HAUTEROUCHE, DAUVILLIERS, DE VERNEUIL, HUBERT, RAISIN, BRECOURT, LA TUILLERIE, DU CROISY, POISSON, DE VILLIERS, DE CHAMPMESLE

Premièrement, on a résolu le répertoire qui suit

Mardy 31e aoust	<i>Le Cid ; Le Mariage forcé</i>
Mercredy 1er septembre	Néant a cause des obsèques de la Reyne a St-Denis
Jeudy 2e	<i>Le Parisien</i> ⁵³
Vendredy 3	<i>Cinna</i> ⁵⁴ ; <i>Les Carrosses d'Orléans</i>
Samedy 4	<i>Le Divorce</i> ⁵⁵
Dimanche 5	<i>Cinna ; Les Carrosses d'Orléans</i>
Lundy 6	<i>Le Divorce</i>
Mardy 7	<i>Mithridate ; Souper mal apprêté</i>
Mercredy 8	Néant : la Notre Dame
Jeudy 9	<i>La Toison d'or</i>
Vendredy 10	<i>Le Divorce</i>
Samedy 11	<i>La Toison d'or</i>
Dimanche 12	<i>Le Divorce</i>
Lundy 13	<i>La Toison d'or</i>

La Compagnie a résolu de donner, pour le leüage des habits que Monsieur Baraillon fournit pour *la Toison d'or* vingt livres par jour au lieu de quinze livres qu'on luy avoit promises.

On a résolu d'estudier au plustost la pièce de *Marie Stuart* de M. Boursault et d'en commencer les répétitions dans quinze jours.

Aresté en présence et du consentement de la Compagnie,

DAUVILLIERS*, ROSIMOND

Partagé 29 jettons - il y a eu trois absens – MM. Baron, Le Comte, Guérin

⁵³ *Mithridate* remplacé.

⁵⁴ En remplacement du *Divorce*

⁵⁵ En remplacement de *la Toison*.

[13 septembre 1683]

Appartement chez Du Manoir, des violons du Roi, et querelle avec les Italiens

27 assemblée

Ce jour d'huy lundy 13e septembre 1683, la Compagnie s'est assemblée dans son hostel pour y dellibérer des affaires communes ; les présens a l'assemblée ont signé :

ROSIMOND, GUIOT, DELAGRANGE, HUBERT, BEAUVAL, POISSON, HAUTEROCHE, LE COMTE, GUERIN, BRE COURT, DU CROISY, DEVILLIERS, LA TUILLERIE, DEVERNEUIL, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS

Premièrement, la Compagnie a résolu de meubler l'appartement qu'elle tient a loyer ches Monsieur du Manoir, sur la parroisse de St-Marsial, et de faire achepter une tapisserie, lict garny de son entour,couverture, et deux matelas et un sommier et douze chaizes et un lict de sangle et un matelas pour un valet ; et de despencer en tout la somme de trois cent livres, et en mesme tems, de prier Mlle Prinspré de chercher un autre appartement, attendu que la Compagnie en a besoin et le veut occuper : MM. Champmeslé, Verneuil et la Grange se sont chargers d'en faire l'achapt.

Plus on a résolu de donner cinquante livres aux R.P. Augustins pour le rétablissement de leur esglise dont partie de la voute est tombée et sur la réquisition qu'ilz en ont faites, Monsieur Le Comte et Monsieur de Brécourt et M. Hubert se sont chargés de porter lesdites 50£ et d'en rapporter un receu desd. R.P. Augustins.

On a résolu sur ce qu'on a appris que les Comédiens Italiens alloient jouer des scènes françoises après toutes celles qu'ilz ont pris la liberté de jouer cy-devans dans quelques unes de leurs comédies de faire ses plaintes, tant a Monsieur le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre, qu'a Monsieur de la Reynie, lieutenant général de police, et de représenter que cette entreprise est contre les ordres du Roy et l'interest de la Compagnie, les Italiens estant établis pour jouer la comédie italienne et non pas la comédie françoise⁵⁶, comme nostre compagnie est établie pour jouer la Comédie françoise et non pas la Comédie italienne ; et en mesme tems, on a résolu de poursuivre incessamment l'affaire jusques a son règlement.

On a résolu de remettre deux pièces : l'une *le Panurge* et l'autre *l'Amant indiscret*. Rondibilis sera joué par Messieurs de la Tuillerie ou Champmeslé.

Arresté en présence de l'assemblée le dit jour 13e septembre 1683,
LE COMTE*, DU CROISY, BRE COURT, DAUVILLIERS

[2 absens : MM. Baron et Raisin]

On a distribué 29 jettons aux présens et aux femmes ; les 2 jettons des absens ont este partagés aux présens qui ont eu chacun 9 S 6d.

56 'et donc' rayé

[27 septembre 1683]
Musique et jetons

28 assemblée

Ce jour d'huy lundy 27 septembre 1683, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel ; les présens a l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, HAUTEROCHE, DEVILLIERS, BEAUVAL, HUBERT, DU CROISY, LE COMTE, POISSON, RAISIN, DEVERNEUIL, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS, RAISIN, BRECOURT

On a résolu de donner à Monsieur de Lallouette cinq louis d'or outre et par dessus quinze louis d'or que la Compagnie luy avoit ordonnées pour la musique qu'il a fait pour *la Toison d'or* et *le Divorce*.

On a partagés 29 jettons.

M.Guérin,absent, a perdu son jetton qui a esté tiré a la lotterie ; M. du Croisy l'a gagné.

[11 octobre 1683]
Pradon privé d'entrée à la Comédie

29 assemblée

Ce jour d'huy lundy 11e octobre 1683, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens ont signé :

DE LA GRANGE, LE COMTE, BRECOURT, DU CROISY, DE HAUTEROCHE, RAISIN, DAUVILLIERS, GUERIN, POISSON, DEVILLIERS, DE VERNEUIL, BEAUVAL, HUBERT, DE CHAMPMESLE, LA TUILLERIE, ROSIMOND

Premièrement, on a fait le répertoire qui suit pour quinze jours :

octobre	
12 - mardy	<i>Zélonide ; La Comtesse d'Escarbagnas</i>
13 - mecredy	<i>L'Avare</i>
14 - jeudy	<i>Britannicus ; le Grand Turc</i>
15 - vendredy	<i>La Toison d'or</i>
16 - samedi	<i>L'Étourdi</i>
17 - dimanche	<i>La Toison d'or</i>
18 - lundy	<i>Panurge</i>
19 - mardy	<i>La Toison d'or</i>
20 - mecredy	<i>Panurge</i>
21 - jeudy	<i>Le menteur</i>
22 - vendredy	<i>La Toison d'or</i>
23 - samedi	<i>La Mère coquette</i>

24 - dimanche	<i>La Toison d'or</i>
25 - lundy	<i>Le Sicilien et Pourceaugnac</i>
26 - mardy	
27 - mecredy	

Mardy⁵⁷ 12e octobre, lecture de la pièce de madame des Houllières ; mecredy, répétition de *Panurge* sans interruption.

On se préparera incessamment a deux pièces : l'une, *la Fille capitaine*, l'autre, *l'Amour indiscret* pour les jouer dans le répertoire qui suivra celui d'aujourd'huy.

On fera lecture de la pièce de Monsieur Louvart le mardy 19e.

On remet et confirme les amandes cy-devans establies et lesdites amandes seront retirées sur la part du deffailans par celui qui faict le compte.

On a résolu de deffendre la porte sans payer a Monsieur Pradon : s'il veult voir la Comédie, il payera comme un inconnu, parce qu'il a désobligé la Compagnie.

On a résolu que lorsqu'une pièce sera acceptée, l'auteur disposera les rosles a son gré et les acteurs suivront son intention sans qu'on puisse estre en droie de reffuser aucun rosle, et la Compagnie rétracte les résolutions qui pourroient avoir esté faictes dans les assemblées précédentes qui seroient contraires a la présente règle.

Arresté en présence et du consentement de la compagnie,
DAUVILLIERS, BRE COURT
Partagé 29 jettons

[30e assemblée manquante⁵⁸]

[8 novembre 1683] Lectures et répétitions

31e

Ce jour d'huy lundy 8e novembre 1683, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, POISSON, BEAUVAL, DU CROISY, GUERIN, HUBERT,
ROSIMOND, HAUTEROCHÉ, LE COMTE, DEVERNEUIL, RAISIN, DE AUVILLIERS,
DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, BRE COURT, LA TUILLERIE

[Absent M. Baron]

⁵⁷ Mercredy barré

⁵⁸ Note manuscrite de Sylvie Chevalley – 5 décembre 1965

On a fait un répertoire pour quinze jours.

On commencera les répétitions d'*Arminius* de Monsieur Capistran mercredi 10e novembre et on continuera sans interruption.

On jouera la pièce de *Marie Stuart* de M. Boursault immédiatement après celle d'*Arminius*.

On fera la lecture de la pièce de Monsieur de Barquebois mardi 9e novembre.

On fera la lecture de la pièce de Monsieur de Montfort samedi 13e novembre.

Arresté en présence de la Compagnie ce jour d'huy lundy 8e décembre⁵⁹,
DAUVILLIERS*

[22 novembre 1683]

Nouvelles pièces

32 assemblée

Ce jour d'huy lundy 22e novembre 1683, la Compagnie s'est assemblée a la salle commune de son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

DELAGRANGE, LE COMTE, BRE COURT, DAUVILLIERS, DEVERNEUIL, BEAUVAL, ROSIMOND, GUERIN, HAUTEROCHÉ, HUBERT, LA TUILLERIE, DEVILLIERS, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DU CROISY, POISSON

On fera lecture de la pièce comique de M. l'abé Barré demain mardi 23 novembre a 10 heures matin.

On fera jeudi 25e prochain répétition de *Crispin chevalier*.

On fera répétition vendredi 26e de *la Jalouse d'elle-même*.

On fera lecture d'une pièce proposée par M. de la Tuillerie le mercredi 24e novembre.

On fera lecture de la pièce de M. Fevrier lundy 29e novembre.

On fera lecture de la petite pièce proposée par M. de Brécourt samedi 27e a 10 heures matin.

On estudiera incessamment la petite pièce ridicule de Monsieur [-].

On estudiera incessamment la comédie nouvelle du *Pédant soldat* qui a esté leue a la Compagnie par M. de la Grange de Monsieur [-].

Arresté en présence de la Compagnie,
BRE COURT*

[6 décembre 1683]

Marie Stuart, la Devineresse et les frais de la Toison d'or

33 assemblée

Aujourd'huy 6e décembre 1683, la Compagnie s'est assemblée en la salle commune pour délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé :

DEVERNEUIL, ROSIMOND, HAUTEROCHÉ, BRE COURT, LE COMTE, DU CROISY, HUBERT, DEVILLIERS, DAUVILLIERS

⁵⁹ Erreur manifeste de Dauvilliers – 8 novembre.

[Les absens sont – MM. Le Baron, Poisson, Delagrangé, Raisin, Latuillerie, Champmeslé, Guérin, Beauval]

On fera demain mardi 7 décembre la répétition du *Docteur extravagant* ; on fera jeudi 9e décembre la répétition de *Marie Stuart*, et vendredi, la répétition du *Docteur extravagant*, et l'on continuera incessamment les deux répétitions de mesme jour jusqu'a la représentation.

On lira samedi 18e décembre la pièce de monsieur Fevrier a l'heure ordinaire.

La Compagnie a résolu d'employer les 568£ 12 S 6d qui sont restés des frais que l'on a receu de Monsieur Maligne au payement de ce que la Compagnie doit de reste des frais de *la Toison d'or*.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie celuy jour 6e décembre 1683,

ROSIMOND, DAUVILLIERS

On prie Mademoiselle Dupin d'estudier Mlle Chiffon dans la *Devineresse* et Mlle Raisin, la paysane dans la mesme pièce.

Jettons

M. Poisson	1	Hauteroche	2
Chammeslé	1	Lagrangé	1
du Croisy	2	Beauval	1
de Villiers	2	Brécourt	1
Dauvilliers	2	[Mlles]Debrie	1
Rosimont	2	Raisin	1
Hubert	2	Guyot	1
de Verneuil	2	Dupin	1
Le Comte	2		

[30 novembre 1683]

Baron malade force une redistribution des rôles

33 assemblée bis

Ce jour d'huy mardi, feste St-André, 30e novembre 1683, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour dellibérer quelles pièces nouvelles on estudiera les premières pour les représenter incessamment a cause de la maladie de Monsieur le Baron, qui empesche qu'on ne joue les pièces nouvelles par lesquelles on avoit résolu de commencer.

La Compagnie a dellibéré de jouer incessamen la pièce de *Marie Stuart* de M. Boursault ; Monsieur de Brécourt et Monsieur Poisson se sont chargés d'aller demander le rosle qui estoit destiné a Monsieur le Baron. Monsieur Boursault le donnera a tel autre acteur qu'il jugera a propos, s'il a dessein que la pièce soit représentée cet hyver, sinon *Marie Stuart* sera différée pour une autre année.

La Compagnie a dellibéré de jouer pareillemen au plustost *Pénélope* de Monsieur l'abé Genest : Monsieur de Champmeslé et M. de la grange se sont chargés d'aller demander le rosle qui estoit destiné a M. le Baron. Monsieur l'abé Genest disposera de son rosle en faveur de tel autre acteur qu'il jugera a propos s'il a dessein que sa pièce soit représentée cet hyver comme cy-dessus.

Quoyque l'auteur⁶⁰ de la pièce comique que Monsieur de La Grange a leue a la Compagnie ne se nomme point, on ne laissera pas de jouer la pièce sans conséquence et sans desroger aux règles cy devans faittes.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
LA TUILLERIE, DE LA GRANGE*, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS,
HUBERT, DEVERNEUIL, DAUVILLIERS⁶¹

[20 décembre 1683]

Nettoyage des loges et toile abîmée

34 assemblée

Ce jour d'huy lundy 20e décembre 1683, la Compagnie s'est assemblée a la salle commune pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :

DE HAUTE ROCHE, DE LA GRANGE, DAUVILLIERS, LA TUILLERIE, DU CROISY,
DE CHAMPMESLE, DE VERNEUIL, GUERIN, BEAUVAL, HUBERT, LE COMTE,
POISSON, DEVILLIERS, ROSIMOND, GUIOT, RAISIN

[Absens MM. Baron, Brécourt]

On a résolu de donner a la Breton pour une banne de toile qu'elle a fournye pour les besoins de la Compagnie et qui a esté déchirée et pourrie, la somme de quinze livres 15£.

On a résolu que les ouvreurs de loges nettoyeront toutes les loges, tant les accoudoirs de moquette qu'ilz battront avec une baguette pour oster la poussière et puis les nettoyeront avec des brosses, et ballayeront tous les jours, tant les loges que les galleries.

Deffences seront faites a tous les domestiques de la Compagnie de prendre du feu dans des poesles a la salle commune, attendu que chacun a de l'argent pour entretenir son feu en particulier.

On fera répétition de la pièce de M. Genest *Pénélope* mecredy 29e décembre.

On fera répétition de la petite comédie de *la Mère ridicule* le jeudy 30e décembre.

Arresté par la Compagnie, l'on s'assemblera a l'ordinaire,
DE VERNEUIL, DU CROISY

⁶⁰ La version manuscrite donne 'acteur' – erreur du greffier

⁶¹ 33e bis très visuelle : notamment pour les signatures : un visible problème de plume, accrochage et manque d'encre

[3 janvier 1684]

Un geste pour les pères augustins

35.

Ce jour d'huy lundy troisieme janvier 1684, la Compagnie s'est assemblée en son hostel à son ordinaire pour y dellibérer de ses affaires communes ; les présens à l'assemblée ont signé :

DU CROISY, DE LA GRANGE, HUBERT, DE VERNEUIL, ROSIMOND,
HAUTEROCHE, LA TUILLERIE, BEAUVAL, LE COMTE, GUERIN, BRECOURT
[6 absens – Messieurs Baron, De Villiers, Dauvilliers, Champmeslé, Poisson, Raisin]

On a réglé un répertoire qui commence le 10e janvier jusques au lundy 17e que l'on s'assemblera à l'ordinaire.

Arresté en présence de la Compagnie assemblée ce cy jour 3e janvier 1684,

LE COMTE

partagé 29 jettons.

Les présens ont eu chacun un demy jetton ; il y a eu 15 S de reste pour les Pères augustins.

[17 janvier 1684]

Comédies nouvelles et chaufferettes

36.

Ce jour d'huy lundy 17 janvier 1684, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel, pour y dellibérer de ses affaires à l'ordinaire ; les presens à l'assemblée ont signé :

BRECOURT, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, DE AUVILLIERS, DE HAUTE
ROCHE, DE VERNEUIL, DU CROISY, BEAUVAL, HUBERT, ROSIMOND,
DEVILLIERS, LE COMTE, POISSON, GUERIN, RAISIN
[Deux absens – Messieurs Baron, Tuillerie]

On a résolu de donner à Subtil, nostre portier, pour luy ayder dans la maladie, ayant esté blessé à la teste en gardant sa porte, la somme de quarante quatre livres : 44 £.

On a résolu de revoir la comédie de *la Bradamante ridicule* pour la remettre au theastre en y augmentant ou diminuant ce que l'on jugera a propos.

On a résolu de commencer à répéter la comédie de *l'Invisible* de Monsieur de Hauteroche samedy 22e janvier, présent mois.

On a résolu d'entendre la lecture d'une comédie nouvelle proposée par M. de Champmeslé lundy prochain 24e janvier, présent mois.

On a résolu que les ouvreurs de loges donneront les chaufferettes aux personnes qui leur en demanderont sans exiger aucunes rétribution d'argent sur peyne d'estre changés.

Arresté en présence des sus signez,

DEVERNEUIL, DAUVILLIERS

[28 février 1684]
Mlle de Rosimond

39⁶²

Ce jour d'huy lundy 28e février 1684, la Compagnie s'est assemblée a la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signés :

DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, BRECOURT, DE HAUTE ROCHE, BEAUVAL, DU CROISY, GUERIN, DE VERNEUIL, LE COMTE, POISSON, HUBERT, DAUVILLIERS, GUIOT, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, ROSIMOND, RAISIN

Partagié 29 jettons

Absent – M. Le Baron

On a résolu de faire une répétition de la comédie nouvelle du *Roman comique* le lundy 6e mars 1684.

La Compagnie a nommé Mademoiselle de Rosimont pour ouvrir ou faire ouvrir le rang des secondes loges du costé de la reine, qui estoient cy-devant ouvertes par la défunte Brillard, sans augmentation des vingt sols que lad. demoiselle reçoit tous les jours de la Compagnie ; et lesd. frais ordinaires des représentations seront diminués de vingt sols par chaque jour à commencer⁶³ demain 29 février 1684.

DE VERNEUIL, RAISIN

[13 mars 1684]
Construction des bureaux de la recette

40e assemblée

Ce jour d'huy lundy 13e mars 1684, la Compagnie s'est assemblée à l'ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens à l'assemblée ont signé :

BEAUVAL, ROSIMOND, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DU CROISY, GUERIN, POISSON, DEVERNEUIL, DE CHAMPMESLE, HUBERT, BRECOURT, BARON, LE COMTE, DE HAUTEROCHE, LA TUILLERIE, GUIOT, DAUVILLIERS, RAISIN

La Compagnie s'assemblera lundy 27e mars comme elle a commencé et il y aura des jettons pour la dernière fois de ceste année.

On recevra le compte de *la Toison d'or* lundy 20e mars, auquel toute la Compagnie est invitée de se trouver à dix heures du matin.

On lira jeudy 16e mars une petite comédie de monsieur de Hauteroche à onze heures du matin sur payne de l'amande.

On lira jeudy 23e mars à 10 heures du matin une pièce en 4 actes sur peine de l'amande.

62 Assemblées 37 et 38 manquantes.

63 D'aujourd'hui barré.

La Compagnie a résolu⁶⁴ que l'on ne placera qui que ce soit à l'amphitheatre ny aux loges sans payer aux représentations de *la Toison d'or* ; ce qui sera executé mesme à l'égard des acteurs et des actrices de la troupe, de tous leurs parens et de messieurs les comediens de campagne.

La Compagnie a accepté la pièce de Monsieur Louvart qui la disposera et donnera les rolles incessamment pour estre représentée au mois de may prochain.

Messieurs Le Baron, de Brécourt et Raisin se sont chargés de faire construire les bureaux des portes et de la recepte, suivant la dellibération qui en fut faite l'année dernière ; ce qui sera executé aussytost que l'on aura quitté le theastre pour estre prest en commençant après Pasques.

L'on repassera la pièce de *Ragotin* tous les jours jusqu'à la fin de l'année a l'exception des jours marques ou pour lecture ou pour quelque compte.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,
DE LA GRANGE, DAUVILLIERS

[27 mars 1684]

Retranchement de frais

41 assemblée

Ce jour d'huy lundy 27e mars 1684, la Compagnie s'est assemblée pour la dernière fois avant Pasques tant pour régler les comptes de toute l'année depuis Pasques 1683 que pour dellibérer de ses autres affaires en la manière accoustumée ; les présens a l'assemblée ont signé :

GUERIN, DE LA GRANGE, ROSIMOND, DU CROISY, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DE VERNEUIL, LA TUILLERIE, LE COMTE, HUBERT, POISSON
[Absens - Messieurs Le Baron, De Villiers, Hauteroche]

On a proposé le retranchement de plusieurs frais ordinaires, on est demeuré sur la proposition et on n'a rien résolu ; la Compagnie s'est séparée après le partage de 29 jettons : ceux des trois absens ont esté tirés à la lotterie.

[10 avril 1684]

Retranchement de frais et repas à « l'Alliance »

42 assemblée

Le lundy 10e avril après Pasques, la Compagnie s'est assemblée à l'ordinaire dans son hostel ; tous les acteurs se sont trouvés à l'assemblée et on a retranché les frais proposés à la dernière assemblée du lundy 27e mars 1684. Les présens à l'assemblée n'ont point signé et on a résolu de souper tous ensemble aux despens de la Compagnie, mecredy au soir 12 avril 1684 à "l'Alliance" et de despencer 90 £.

64 Un mot non reconstitué et barré.

Les frais retranchés sont :

au sieur Germain exempt	1£ :	
aux trois gardes		15 S
au concierge	1£ :	10 S
aux violons	1£ :	10 S
affiches vertes	1£ :	12 S
Lampes	1£ :	
Chandelle	1£ :	14 S
	<u>9£ :</u>	<u>1 S</u>

Les buvettes tant des répétitions que des représentations retranchées

Partagé 29 jettons, sur le compte à rendre à Pasques prochain.

Rendu un jetton à Mlle d'Ennebaut, le sien ayant été perdu.

[24 avril 1684]

Tranquillité de la Comédie, le Cocher de Madrid et des gagistes sur le théâtre

43 assemblée

Ce jour d'huy lundy 24e avril 1684, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens à l'assemblée ont signé pour le droit de présence :

BARON, HUBERT, DELAGRANGE, DEVERNEUIL, LE COMTE, POISSON, RAISIN, GUERIN, DU CROISY, LA TUILLERIE, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND, DAUVILLIERS, RAISIN [*cadet*], BRE COURT, DEVILLIERS

On a fait un répertoire pour quinze jours et résolu les répétitions de la *Mort d'Alexandre* de M. Louvart et de la petite comédie de *la Mère ridicule*.

On a résolu de retirer à Mme Prévost les 20 S par jour qu'elle a reçu de trop l'année dernière sur les frais ordinaires, montant pour 282 représentations a 141 £ qu'on retirera sur elle à commencer d'aujourd'huy à raison d'1 £ 10S par jour jusques afin de payement qui seront mis entre les mains de Monsieur Le Comte.

On a résolu d'aller chez M. de La Reynie pour luy demander de renouveler les ordonnances touchant la tranquillité de la comédie.

On a reçu après le décès de Monsieur du Puimorin la somme de 200 £ qu'on a remis entre les mains de M. Le Comte pour estre employé aux affaires et spécialement pour meubler l'appartement que la Compagnie occupe chez M. du Manoir.

On est obligés d'assister au *Malade imaginaire* a peyne de 30 S d'amande.

On estudiera incessamment la pièce de Monsieur de Hauteroche, intitulée *le Cocher de Madrid*.

Les gagistes qui parleront sur le théastre auront 10 S, ceux qui ne parlent point 5 S et les décorateurs seront obligés de donner des sièges quand il sera nécessaire et sans rétribution.

Il est resté 2 jettons d'aujourd'huy et de l'assemblée précédente mis entre les mains de M. Le Comte pour estre employé aux ausmosnes des pauvres de la paroisse à la fin de l'année avec les amandes.

Arresté en présence de la Compagnie assemblée luy jour 24 avril 1684,
LE COMTE, DE CHAMPMESLE
29 jettons

[8 mai 1684]
Disposition à venir de pièces de Thomas Corneille

44e assemblée

Ce jour d'huy lundy 8e may 1684, la Compagnie s'est assemblée dans son hostel a son ordinaire pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé :
LE COMTE, HUBERT, DE LA GRANGE, DEVERNEUIL, DEVILLIERS, POISSON, BEAUVAL, ROSIMOND, DAUVILLIERS, BRE COURT, RAISIN, RAISIN
Dix heures sonnées, les absens sont - Messieurs De Champmeslé, De la Tuillerie, Baron, Du Croisy, Guérin – cinq⁶⁵ mis es mains de M. Le Comte

Il a esté résolu de prier Monsieur de l'Isle de disposer trois de ses pièces de theastre qui sont *Canna, Stilicon et le Comte d'Essex*⁶⁶ et de vouloir retoucher à quelques vers de ses comédies comme le *Feint astrologue, les Engagements du hasard* et autres celles qu'il jugera propos, et de luy proposer une part pour la peyne qu'il prendra et en mesme tems de les disposer.

On a arrêté que l'on changera la chandelle et que le chandelier qui la fera la meilleure à six solz et demy la livre sera préféré.

Arresté par la Compagnie,
ROSIMOND

[22 mai 1684]
Prêt à Mlle Poisson et mémoire de Pelletier

45 assemblée

Ce jour d'huy lundy 22e may 1684, la Compagnie s'est assemblée à son hostel pour y déllibérer de ses affaires ; les présens à l'assemblée ont signé, pour le droit de présence :
LA TUILLERIE, DE LA GRANGE, DAUVILLIERS, POISSON, DE CHAMPMESLE, DE VERNEUIL, ROSIMOND, BARON, HUBERT, RAISIN, RAISIN, BEAUVAL, DU CROISY, DEVILLIERS, BRE COURT
[Absens - Le Comte, Guérin]

⁶⁵ Le rédacteur pensait d'abord avoir compté sept absents (ou jettons) remis entre les mains de Le Comte.

⁶⁶ En marge à gauche : 29 jettons.

La Compagnie a résolu de prester a Mademoiselle Poisson vingt six louis d'or quelle a demandé pour employer a ses affaires ainsy que porte sa lettre du lundy 22 may 1684.

On a résolu de donner à Pelletier sur son mémoire de *la Toison d'or* et pour parfaict payement outre et pardessus, l'arresté dud. mémoire montant à 504 £, la somme de trente deux escus, 96 £, 600 £.

Arresté par la Compagnie,
DEVILLIERS, LA TUILLERIE, RAISIN
29 jettons

j'ay receu les vinte six louis dort que j'ay demandés a la compagnie ce 24e may 1684
POISSON⁶⁷

[5 juin 1684]
Timon, petite comédie de Brécourt

46 assemblée

Ce jour d'huy lundy 5e juin 1684, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire ; les presens à l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, BEAUVAL, HUBERT, DEVILLIERS, LE COMTE, DAUVILLIERS,
DE VERNEUIL, RAISIN[*cadet*], GUERIN, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND,
POISSON, RAISIN, BRE COURT

[Absens - Messieurs De la Tuillerie, Le Baron, Du Croisy]

On a fait un répertoire jusqu'au lundy 19 du présent mois.

On se préparera à *Zaïde* pour le premier répertoire et à *Endymion*.

On a résolu les répétitions de *Timon*, petite comédie de Monsieur de Brécourt

Il est resté troix jettons entre les mains de Monsieur Le Comte, qui sont [des comédiens absens⁶⁸].

Arresté par la Compagnie ce mesme jour,
DE LA GRANGE
29 jettons

[19 juin 1684]
Entrée de La Thorillière

47e assemblée

Ce jour d'huy lundy 19e juin 1684, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire ; les présens à l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, BARON, LA TUILLERIE, DEVILLIERS, BEAUVAL, POISSON,
GUERIN, HUBERT, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE LA THORILLIERE,
ROSIMOND, RAISIN, RAISIN

⁶⁷ Autographe de Mlle Poisson

⁶⁸ Le texte donne : qui sont « les comédiens des absens »

[Absents - M. Dauvilliers, Brécourt, Du Croisy dont les 3 jettons ont été mis entre les mains de M. Le Comte]
partagé 29 jettons

M.de Verneuil n'est plus de la troupe ; M. de la Torillière est entré à sa place à demye pars.

[3 juillet 1684]

Décorations et rôles sortants

48e assemblée

Aujourd'huy lundy 3e juillet 1684⁶⁹, la Compagnie s'est assemblée :

ROSIMOND, LA TUILLERIE, DE LA GRANGE, HUBERT, RAISIN, LE COMTE, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, GUERIN, DAUVILLIERS, RAISIN, DU CROISY, POISSON

[Absens - MM. Baron, Brécourt, La Thorillière]

On a partagé 29 jettons.

Les jettons des absens ont été mis es mains de M. Le Comte.

Monsieur de Brécourt s'est chargé de faire les frais de la machine et décoration de sa pièce de *Timon* pour la somme de 110 £ sans aucune augmentation.

On a disposé des rosles de M. de Verneuil qui n'est plus de la troupe.

[17 juillet 1684]

Lectures et garde des portes

49e assemblée

Ce jour d'huy lundy 17e juillet 1684, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire ; les présents à l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, ROSIMOND, RAISIN [*cadet*], DAUVILLIERS, BEAUVAL, RAISIN, DEVILLIERS, POISSON, GUERIN, HUBERT, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, LA TUILLERIE, DELATHORILLIERE, GUIOT, BRESCOURT, DU CROISY

[Absent - Monsieur Baron]

On fera lecture⁷⁰ de la pièce de M. de Montfort le vendredy 21e.

On a partagé 29 jettons.

On jouera la pièce de M. Capistrone le premier vendredy 6e aoust 1684.

La Compagnie a résolu de prier M. Dupin de se mettre à la porte des loges avec une de Mesdemoiselles ; l'une desquelles prendra la peine de se mettre à la porte du parterre.

29 jettons.⁷¹

⁶⁹ Date exacte d'abord oubliée puis rajoutée dans l'interligne inférieur

⁷⁰ Répétition barré.

⁷¹ La mention « tournez la feuille » a été rayée.

[11 septembre 1684⁷²]
Un habit pour *l'Amante amant*

53e assemblée

Ce jour d'huy lundy 11e septembre 1684, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la chambre commune pour y dellibérer de ses affaires ; les présens ont signé pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, ROSIMOND, RAISIN[*cadet*], RAISIN[*ainé*], DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS, HUBERT, BEAUVAL, DEVILLIERS, POISSON, DU CROISY, LE COMTE, BARON

[Absens - MM. de Brécourt, la Torillière, Guérin - entre les mains de M.Le Comte]

On fera lecture de la pièce de M. de La Chappelle demain mardy 12eme septembre. On fera lecture de la pièce de M. Ferrier jedy prochain 14 septembre.

Monsieur Le Compte prendra la peyne de payer les [⁷³]des marchans qui ont fourny l'habit de Mlle Guiot pour *l'Amante amant* ; la Compagnie s'en remet à ce qu'il règlera.

Partagé 29 jettons.

[23 octobre 1684]
Horloge en panne

56e⁷⁴ assemblée

Aujourd'huy 23 octobre 1684, la Compagnie s'est assemblée et a résolu de ne plus s'assujettir à l'horloge jusques à ce qu'il y en ayt une bonne, dont on a donné la commission à Monsieur de Brécourt.

La Compagnie a réglé que le décorateur qui est à la Cour donnera 20 deniers sur les 3£ 15 S qu'il reçoit tous les jours au décorateur qui reste à Paris pour le service de la Compagnie.

On a résolu de faire revenir Garçon qui est nécessaire à Paris pour le service du théâtre et afin de l'indemniser, qu'il luy sera payé 15 S par jour, à prendre sur Champagne, Mousset, Lucas et le petit Champagne.

Monsieur Le Comte s'est chargé d'escire à Messieurs nos camarades qui sont à Fontainebleau pour leur faire sçavoir ces délibérations.

Délibéré a Paris led. jour 23e octobre du consentement de l'assemblée,
 LE COMTE, BEAUVAL, POISSON, DU CROISY, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE.

Il y a eu 18 jettons à l'assemblée qui ont esté fournis par madame Caverot, y compris un jetton pour Mlle Bertrand.

⁷² Pas de reproduction – conservée dans les originaux en Réserve.

⁷³ Terme incertain

⁷⁴ Manquent les assemblées 50 à 55 incluses.

[6 novembre 1684]
Lecture de Campistron

57⁷⁵ assemblée

Le jour d'huy lundy 6e novembre 1684, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer des affaires de la troupe et les présens à l'assemblée ont signé :

BEAIVAL, LE COMTE, ROSIMOND, RAISIN, HUBERT, DU CROISY,
 DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, BRECOURT, POISSON

On a fait un répertoire jusqu'au lundy 13 novembre.

On lira la pièce de M. Campistron le mardy 21e novembre.

Arresté à l'assemblée ledit jour 6e novembre,

HUBERT

Il y a eu *18 jettons* à l'assemblée, dont il y eu 14 fournis par M. Poisson.

[20 novembre 1684]
Engagement de Mlle Fréville pour chanter et danser

58⁷⁶ assemblée

Ce jour d'huy lundy 20e novembre 1684⁷⁷, la Compagnie s'est assemblée après le retour de Fontainebleau qui a esté le 12e. Les présens à l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

DE LA GRANGE, GUERIN, BRECOURT, LA TUILLERIE, ROSIMOND, DE
 CHAMPMESLE, RAISIN, DU CROISY, DEVILLIERS, RAISIN, DAUVILLIERS, LE
 COMTE, POISSON, DELATHORILLIERE, BEAIVAL

Premièrement, on a résolu de donner huit cent⁷⁸ livres de pension à Mademoiselle Fréville pour jouer les roosles que la Compagnie trouvera à propos et chanter les airs de musique qui luy seront destinés et danser ou jouer de la guitare⁷⁹ dans les pièces à condition qu'elle se fournira d'habits, dans les rosles comiques seulement ; et de plus, la Compagnie luy accorde deux cent livres pour ses petites depences à cheveux, gans, rubans, bas de soye, poudre et autres menus ornemens ; lesquelles deux sommes se montent à mil livres par an, laquelle somme luy sera payée par quartier à commencer du premier octobre de la présente année 1684.⁸⁰

On fera la lecture de la pièce de M. Capistron le jedy 23e novembre présent mois.

On fera la lecture d'une pièce proposée par Monsieur Delagrange le vendredy 24e novembre présent mois.

75 On lit en dessous le 58.

76 On lit en dessous 59

77 L'année avait été oubliée.

78 La somme de 800 livres est une correction : mil livres apparaît barré.

79 La danse et la guitare ont été rajoutées.

80 Ici, mention « tournez » biffée.

On entendra la pièce de Monsieur d'Assezan lorsqu'elle sera en essai et on luy donne jour au premier décembre qui sera un vendredy.

On entendra la pièce de M. de Corneille lorsqu'il demandera jour pour cela.

On fera la lecture d'une petite comédie proposée par Monsieur de Brécourt le samedi 25 novembre présent mois.

Le lundy 27^e, on s'assemblera extraordinairement pour régler tous les mémoires et tous les frais de *Psyché*.⁸¹

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie led. jour 20^e novembre 1684,

LA TUILLERIE, POISSON

Partagé 29 jettons.

Resté deux jettons mis es mains de Monsieur Le Comte.

[2 absens - Messieurs Baron, Hubert]

[4 décembre 1684]
M.de La Chappelle

59^e assemblée

Ce jour d'huy lundy 4^e décembre 1684, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires, les présens à l'assemblée ont signé pour le droit de jettons avant dix heures :

DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, LE COMTE, BEAUVAL, BRECOURT, ROSIMOND, POISSON, RAISIN, DU CROISY, DAUVILLIERS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, RAISIN

On fera répétition d'*Ajax*, tragédie nouvelle de Monsieur de la Chappelle demain mardy 5^e décembre.⁸²

On a résolu de faire un présent à Monsieur de la Chappelle pour reconnoistre la peyne qu'il a prise de faire le prologue et le livre du sujet de *la Toison d'or* et de luy offrir pour led. present quinze louis d'or qui luy seront payer par Monsieur le Comte.

fait et arrêté du consentement et en présence de la Compagnie,

DE VILLIERS, POISSON

partagé 29 jettons.

[2 absens – Messieurs Baron, Hubert⁸³]

81 Assemblée extraordinaire sur *Psyché* manquante

82 Résolution sur la part des auteurs entamée et rayée : « lorsqu'on donnera les parts aux auteurs... »

83 En marge à gauche

[18 décembre 1684]**Lectures, assistants et pendule***60e assemblée*

Ce jour d'huy lundy 18e décembre 1684, la Compagnie s'est assemblée à son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens à l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, HUBERT, DELATHORILLIERE, DU CROISY, BEAUVAL, RAISIN, DEVILLIERS, RAISIN, LE COMTE, GUERIN, LA TUILLERIE, BRE COURT

Champagne a pris de M. Ribou : *Crispin bel esprit* pour M. La Tuillerie, *les Carrosses* pour M. Le Comte.

On entendra demain mardy 19 de ce mois la lecture de la pièce nouvelle de M. de Corneille a 10 heures matin.

On entendra la lecture mecredy prochain 20e du présent mois la lecture de la pièce nouvelle de Monsieur de Barquebois à deux heures après midy, sur peyne de l'amande ; on se réglera sur la pendulle du théastre.

On commencera la première représentation d'*Ajax* mecredy 27e jour de décembre sans aucune remise.

On a résolu que deux acteurs assisteront a la pièce d'*Ajax*, tour à tour. Messieurs Lecomte et La Grange commenceront le mecredy 27e à la première représentation.

29 jettons.

[Absens - Messieurs Dauvilliers, Baron, Rosimond]

[1er janvier 1685]**Répétitions de la *Fille capitaine*, la *Devineresse* et *l'Inconnu****61 assemblée.*

Ce jour d'huy lundy 1er jour de janvier 1685, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y dellibérer de ses affaires en la manière accoutumée et les présens a l'assemblée ont signé :

POISSON, LE COMTE, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND, BEAUVAL, GUERIN, DU CROISY, LA TUILLERIE, HUBERT, DELATHORILLIERE, DAUVILLIERS, RAISIN, RAISIN

[Absens - Messieurs Delagrangé, Baron, Brécourt]

L'on répétera demain mardy 2 janvier *la Fille capitaine* et l'on en continuera les répétitions.

L'on se tiendra prest a *la Devineresse* et a *l'Inconnu* incessamment.

Il est resté trois jettons entre les mains de Monsieur Le Comte.

29 jettons

Les 29 jettons ont esté fournis par Monsieur Le Comte : Monsieur Delagrangé a payé les jettons ce samedi 14 avril 1685.

[15 janvier 1685]**Librairie, décorations et amendes***62e assemblée*

Ce jour d'huy lundy 15e janvier 1685, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hostel pour y delibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

GUERIN, HUBERT, DE LA GRANGE, LE COMTE, ROSIMOND, DEVILLIERS, BEAUVAL, POISSON, RAISIN, DE CHAMPMESLE, RAISIN, LA TUILLERIE, DELATHORILLIERE, DAUVILLIERS, BARON

La Compagnie a résolu de ne plus souffrir que l'on vende des livres de comédie dans la salle et particulièrement le garçon de M.Ribou, parce que l'on a dessein d'establir une boutique qu'on pourra loyer a un libraire pour y faire la distribution des dites comédies au plus offrant.

On fera lecture de répétition de la comédie de *l'Usurier* demain mardy 16e janvier ; on fera répétition de la tragédie d'*Andronic* mecredy 17e janvier et on continuera ces deux répétitions alternativement.

On fera faire une décoration de chambre pour la comédie de monsieur le Baron suivant le dessein et devis qu'on résoudra incessamment.

On restablit toutes les amandes, sçavoir ceux qui ne seront pas prests pour commencer a cinq heures un quart a la pendule de la Compagnie, ceux qui ne se trouveront pas pas aux lectures des pièces a dix heures des grandes pièces, ceux qui ne se trouveront pas aux répétitions a dix heures pour les grandes pièces et a dix heures et demye pour les petites pièces : les deffailans payeront trente solz.

Le tout arrêté par la Compagnie,
DE CHAMPMESLE*

Monsieur de Brécourt absent
29 jettons

[12 mars 1685]**Congé de l'appartement de M. du Manoir, des violons du Roi.***66e assemblée⁸⁴*

Ce jour d'huy lundy 12 mars 1685, la Compagnie s'est assemblée en son hostel en la manière accoutumée pour y délibérer des affaires de la Troupe et les présens a l'assemblée ont signé :

BEAUVAL, LE COMTE, DAUVILLIERS, GUERIN, DU CROISY, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND, HUBERT, DEVILLIERS, LA TUILLERIE, DELATHORILLIERE

84 Les 63e, 64e et 65e assemblées sont manquantes.

[Absens - Messieurs Le Baron, Raisin l'*aisné*, Raisin *jeune*, Brécourt, Poisson]

La Compagnie a résolu de donner congé de l'appartement de Monsieur du Manoir et l'on a donné ordre au sieur Dufort de faire faire les dites réparations du dit appartement et de rendre les clefs au dit sieur du Manoir.

On a partagé 29 jettons.

[Absens - Messieurs...]

Poisson a pris le jetton de mademoiselle Guiot.

[27 mars 1685]

Tirage au sort, fèves et mémoire pour *Psyché*

67^e assemblée

Ce jour d'huy mardy 27^e mars 1685, la Compagnie s'est assemblée dans son hostel, l'assemblée devoit se faire hier lundy 26^e - elle a esté remise a ce jour d'huy a cause de la feste Nostre Dame ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DU CROISY, DE LA GRANGE, POISSON, LE COMTE, GUERIN, HUBERT, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, ROSIMOND, DAUVILLIERS, DEVILLIERS DELATHORILLIERE, RAISIN, RAISIN C[*adet*], LA TUILLERIE, BARON

La Compagnie a mis en dellibération la demande⁸⁵ que Mademoiselle Dupin a faite au bureau de la recepte, pour occuper la place de la Procaret ; après avoir agité l'affaire, on a trouvé a propos de tirer aux fèves blanches ou noires pour luy accorder ou reffuser sa demande. Les blanches sont pour et les noires luy donnent l'exclusion. ⁸⁶

Il s'est trouvé dans la boete dix fèves noires et quatre blanches, ainsy la pluralité a esté pour l'exclusion.

Il est a remarquer que Monsieur Le Comte a mis une fève blanche -non pour la place entière, mais seulement pour l'alternative⁸⁷

Cependant, la Compagnie voulant traiter favorablement⁸⁸ Mademoiselle Dupin, on a résolu de luy accorder le premier poste qui vaquera.

On a augmenté le mémoire des peintres de *Psyché* de deux louis d'or .

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie assemblée,

LE COMTE, LA GRANGE, RAISIN

Partagé 29 jettons

Monsieur de Brécourt absent

⁸⁵ 'quand' dans l'interligne

⁸⁶ Indication de changement de page : tournez

⁸⁷ Ajout marginal.

⁸⁸ Le texte lit feverablement

[9 avril 1685]

Placet pour l'hôtel de Bourgogne, Lully et un blessé à la *Toison d'or*

68e assemblée

Ce jour d'huy lundy 9e avril 1685, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DU CROISY, ROSIMOND RAISIN, POISSON, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DEVILLIERS, DAUVILLIERS, LA TUILLERIE, BEAUVAL, HUBERT, RAISIN, BARON⁸⁹

On lira demain mardy 10e avril 1685 une pièce proposée par Monsieur de Villiers a l'heure ordinaire.

On lira mercredi 11e une autre pièce proposée par Monsieur Dauvilliers a l'heure ordinaire

On recevra jeudy 12 a deux heures après midy le compte des frais de *Psyché* qui sera rendu par Monsieur de la Grange.

On a résolu de donner 22 livres a monsieur Cante, chirurgien, pour avoir pensé une personne qui fut blessée a la *Toison d'or*.

On a résolu de présenter un placet a Madame la Dauphine pour demander de jouer a l'hostel de Bourgogne le mardy et le vendredy, qui sont les jours que Messieurs les Italiens ne jouent point, attendu que nous payons 800 livres pour les loyers de l'hostel de Bourgogne.

On a nommé Messieurs Poisson, De Champmeslé et de la Grange pour aller demain mardy a Versailles pour l'affaire de Monsieur de Lully et pour le placet que l'on donnera pour l'hostel de Bourgogne.

On s'assemblera samedi prochain extraordinairement pour disposer des rolles qui seront a remplir dans les pièces par la sortie de plusieurs de nos camarades a dix heures du matin.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,

Ce mesme jour Monsieur Duché, controlleur et intendant général de l'Argenterie, nous a fait lecture et laissé entre les mains le règlement nouveau de la Troupe fait et arrêté par Madame la Dauphine pour estre exécuté après Pasques.

Partagé 29 jettons, plus un jetton que la Compagnie a prié Monsieur Duché d'accepter - qui est celui de Monsieur de Brécourt

[14 avril 1685]

Proposition de Rochemore pour la place de Poisson

Ce jour d'huy samedi 14me avril 1685, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer sur la proposition que Monsieur Poisson a faicte de quitter la troupe et la place qu'il y occupe pour la céder a un autre Comédien, moyennant la somme de quatre cent louis d'or une fois payez qui luy sont offerts par trois personnes différentes.

Sur quoy la Compagnie, après avoir examiné la proposition, sous le bon plaisir de Madame la

⁸⁹ Également barré à la ligne en dessous de la liste des absents.

Dauphine, a jetté les yeux sur le sieur de Rochemore - cy devant comédien de Monseigneur le duc de Savoye - qui payera les dits 400 louis d'or au dit sieur Poisson et de plus, payera 1000 livres de pension par chacun an sur sa part a la troupe ; et en cas que le dit Sieur de Rochemore ne fust point agréé de Madame la Dauphine, la Compagnie la suppliera très humblement de faire choix d'un autre comédien capable de contribuer a ses plaisirs et d'occuper la place du dit Poisson et de le faire souscrire aux conditions cy-dessus, qui sont de payer les 400 louis d'or au dit Poisson et les mil livres de pension par chacun an, ainsy qu'il se pratique a l'esgard des derniers agrégés a la troupe.

DE LA GRANGE, ROSIMOND, DELATHORILLIERE, RAISIN l'aisné, RAISIN le jeune, BEAUVAL, LE COMTE, DU CROISY, DEVILLIERS, BARON, DE CHAMPMESLE, ANGELIQUE DU CROISY, GUERIN, LA TUILLERIE, DAUVILLIERS

[18 avril 1685]

Autographe de Rochemore

Je souscris a la délibération des comédiens du Roy escrite de l'autre part et consens que Monsieur de Champmeslé, l'un d'eux, retire tous les jours une demye part sur la part entière que je dois avoir dans les émoluments de la troupe en cas que j'aye le bonheur d'estre agréé de Madame la Dauphine jusqu'a la concurrence de la somme de quatre mille quatre cens livres que je paye pour entrer a la place de Monsieur Poisson comme aussy la somme de mille livres de pension par chacun an que je dois payer a la troupe sur ma dite part qui sera aussy prise sur la demye part que retira le dit Sieur de Champmeslé,

fait a Paris ce mercredi dix-huitième avril 1685,
DE ROCHEMORE*

II – 1685-1689 : Règlement de la Dauphine et Déménagement

Comme les Comédiens du Roi passent sous l'autorité de la Dauphine, Louis XIV se moralise et se détache de sa troupe. Le succès se poursuit, mais la République se voit mise sous une tutelle renforcée. La troupe qui semble avoir trouvé un fonctionnement à l'équilibre est de nouveau confrontée à une difficulté majeure : l'installation du collège des Quatre-nations les contraint à déménager.

[14 mai 1685]

Amendes, placement en loges et présent à M.Campistron

Ce jour d'huy lundy 14e may 1685, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens avant dix heures sonnées ont signé pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, D'AUVILLIERS, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DEVILLIERS, GUERIN, ROSIMOND, BEAUVAL, DESMARES, DELATHORILLIERE, BARON, DU CROISY, DANCOURT, DESBROSSES

[Absens – MM. Raisin l'*ainé*, Raisin *cadet*]

La Compagnie a résolu pour l'interest général de restablir les amendes cy devant establies a scavoir que :

- si quelqu'un manque de se trouver aux lectures de pièces nouvelles a dix heures précises pour celles de cinq actes, et a onze heures pour celles de trois actes ou d'un acte,
- si quelqu'un n'est pas prest a cinq heures et un quart pour commencer, tous les jours de comédie,
- si quelqu'un manque aux répétitions qui se feront a l'ordinaire a dix heures précises du matin pour les grandes pièces et a onze heures pour celles de trois actes et d'un acte,

tous les deffailans payeront trente solz d'amande ; lesquelles amendes seront prises sur la part du jour par ceux de nos camarades qui seront preposez pour ce sujet et seront mises entre les mains de M. Le Comte.

On a résolu que pas un acteur ou actrice ne se mettront dans les loges basses, si ce n'est depuis la cinquième loge jusques a celles du fons. Et si quelqu'un se met dans les balcons ou dans les quatre premières loges, on les fera payer le mesme prix qu'on prend a la porte pour les places desdites loges.

Il est deffendu a mesdames La Traverse et Barbier de laisser entrer les laquais et les servantes a l'amphithéâtre.

Il est pareillement deffendu aux ouvreurs de loges de laisser entrer dans leurs loges les laquais et les servantes.

On a résolu de suivre les règles cy-devant establies à l'égar des auteurs et d'en faire faire des copies pour tous les acteurs de la Compagnie.

On a résolu, sur la lettre que Monsieur Capistron a escripte à la Compagnie, de cesser *Andronic* et⁹⁰ de luy faire présent d'une paire de flambeaux d'argent et d'un porte-mouchettes qui ont cousté deux cent soixante et cinq livres, ce qui a esté exécuté sur le champ et accepté par Monsieur Capistron. Les parts d'*Andronic* depuis Pasques ce sont montées a 134 £ 16S qui ont esté mises entre les mains de Monsieur Le Comte.

Reste à payer cent trente livres quatre solz qu'il payera sur les restes des chambrées qu'on luy met journelement entre les mains.

On a résolu de donner a la pauvre veuve du nommé Hautefeuille, antien comédien, par charité douze livres que Monsieur Le Comte payera sur lesd. Restes.

La Compagnie a commis pour recevoir les amandes pendant la quinzaine MM. Dauvilliers et ⁹¹La Tuillerie qui res pondront desdites amandes.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
DE LA GRANGE*, DAUVILLIERS, LA TUILLERIE, BEAUVAL, DANCOURT,
DELATHORILLIERE, LE COMTE
Partagé 29 jettons

[28 mai 1685] **Amendes de quinzaine**

Ce jour d'huy lundy 28e may 1685, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens ont signé pour le droit de jetton :
DE LA GRANGE, BEAUVAL, GUERIN, RAISIN, DELATHORILLIERE, ROSIMOND,
LA TUILLERIE, DEVILLIERS, DU CROISY, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS,
DESMARES

[Absens – MM. Baron, Raisin *Cadet*, Dancourt, Le Comte]

MM. Dauvilliers et La Tuillerie, qui ont esté commis *pour* les amandes de la quinzaine passée⁹², ont raporté 6 £ d'amandes payés, scavoir, par : M. Guérin, deux amandes de 3 £ et M. Raisin, 3 £, mises ez mains de M. Le Comte.

MM. Raisin *Lainé* et de Villiers sont commis pour les amandes jusques au lundy 11e juin 1685. On a signé ce jour d'huy les contrats des pensionnaires.

Arresté led. jour,
DEVILLIERS, RAISIN
29 jettons.

90 'au lieu des parts qu'il demandoit depuis Pasques' barré

91 Dauvilliers barré.

92 'cf. Assemblée précédente.

[10 juin 1685]

Part pour Rochemore, dépenses et horaires de répétitions

Ce jour d'huy lundy 10e juin 1685, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel pour y delibérer a l'ordinaire de ses affaires ; les présens ont signé pour le droit de jetton avant dix heures :

DE LA GRANGE, DU CROISY, DEVILLIERS, GUERIN, DAUVILLIERS, ROSIMOND,
DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DANCOURT, BEAUVAL, RAISIN, RAISIN,
DESMARE, LA TUILLERIE

[Absens – MM. Baron, Le Compte]

La Compagnie a résolu de donner a Monsieur de Rochemore la demye part depuis le jour qu'on a recommencé après Pasques.

Les mémoires de despences faites par Mme Paumier, Mme Cavrot et Mme Delagrance seront examinés par MM. Raisin l'aisné, Le Comte et La Grange.

Les répétitions et les lectures des pièces se feront à dis heures pour les grandes pièces et onze heures pour les petites.

MM. Dancourt et Champmeslé sont commis pour recevoir les amandes pendant la quinzaine.

Arresté par la Compagnie,
DELATHORILLIERE, BEAUVAL

[25 juin 1685]

Remise des rôles à l'assemblée, galeries du théâtre et dispositions diverses

Ce jour d'huy lundy 25e juin, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel pour y delibérer a son ordinaire de ses affaires. Les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, RAISIN, DELATHORILLIERE, LA GUERIN, GUERIN, DANCOURT,
BEAUVAL, LA TUILLERIE, DU CROISY, ROSIMOND, DAUVILLIERS, LE COMTE,,
DE CHAMPMESLE, ROCHEMORE, DEVILLIERS, DESMARES

On a commis pour quinzeniers Messieurs Le Comte et la Torilliere qui auront soin de faire observer le répertoire et de faire payer les amandes.

Lorsqu'un acteur ou actrice voudra changer de rosles ou s'en deffaire, il faudra remettre le roosle a la Compagnie un jour d'assemblée pour en disposer.

La Compagnie a commis pour examiner les affaires et mémoires des ouvriers qui ont travaillé/ aux galeries et ouvrages du théastre Messieurs Le Comte, La Torilliere, Raisin l'aisné et Lagrange ; ceux et celles qui s'y voudront trouver seront avisez du jour qui sera pris par Messieurs les quinzeniers.

Fait et arrêté par la Compagnie le dit jour et an,

On a fait un répertoire pour quinze jours et on a disposé trois tragédies qui sont *le Comte d'Essex*, *Attila* et *Suréna*.

DELATHORILLIERE, LE COMTE.

Partagé 29 jettons

Juin 1685	Répertoire
26 Mardy	<i>Don Sanche et Le Notaire</i>
27 Mecredy	<i>Amphitryon</i>
28 jeudy	<i>Dom Sanche ou Iphigénie et Le Notaire</i>
29 vendredy	<i>Le Malade imaginaire</i>
30 Samedi	<i>Le Cid et Le Notaire</i>
Juillet 1. Dimanche	<i>Le Parisien</i>
2 Lundy	<i>Œdipe et Le Notaire</i>
3 Mardy	<i>Crispin musicien</i>
4 Mecredy	<i>Bajazet et Le Notaire ou Le Cocher supposé</i>
5 jeudy	<i>L'Esprit follet</i>
6 Vendredy	<i>Zélonide ; les Enlèvements</i>
7 Samedi	<i>L'Usurier</i>
8 Dimanche	<i>Pyrame et Thisbé ; les Enlèvements</i>
9 Lundy	<i>Le Dépôt amoureux</i>
10 Mardy	<i>Andronic et Les Enlèvements</i>
Mardy 26	Répétition d' <i>Amphitryon</i> et des <i>Enlèvements</i>
Mecredy 27	Répétition des <i>Enlèvements</i> a 10 heures
Vendredy 29	Répétition du <i>Parisien</i> et des <i>Enlèvements</i>
Samedi 30	Rép. du <i>Parisien</i> et des <i>Enlèvements</i>
Juillet Dimanche 1⁹³	Rép. du <i>Crispin musicien</i> et les <i>Enlèvements</i>
Lundy 2	Rép. du <i>Crispin musicien</i> et des <i>Enlèvements</i>
Mardy 3	Répet. de <i>l'Esprit follet</i> et les <i>Enlèvements</i>
Mecredy 4	Répet. de <i>l'Usurier</i> et des <i>Enlèvements</i>
Jeudy 5	Répet. du <i>Dépôt amoureux</i> et des <i>Enlèvements</i>
Vend. 6	Répet. du <i>Comte d'Essex</i>
Sam. 7	Répet. du <i>Dépôt amoureux</i>
Dim. 8	Répétition du <i>Comte d'Essex</i> ⁹⁴

On se préparera pour le répertoire suivant et dès les premiers jours au *Comte d'Essex*, Mademoiselle du Rieux jouera une suivante, qu'elle a acceptée, et Monsieur Guérin, le capitaine des gardes.

93 Erreur du script : Lundi 2e avant dimanche

94 'Tournez' en bas de page

-On se préparera à *Stilicon*⁹⁵ :

Honorius	Monsieur d'Auvilliers
Stilicon	Monsieur de Champmeslé
Eucherius	Monsieur Dancourt
Mucian	Monsieur Le Comte
Marceline	Mademoiselle Dancourt ⁹⁶
Placidie	Mademoiselle Le Comte
la suivante [Lucile]	Mlle Poisson

-On se préparera à *Attila* :

Attila	M. de la Tuillerie
Valamire	M. de la Torilliere
Ardaric	M. Raisin
Octar	M. Le Comte
Euric [garde]	M. Dauvilliers
Honorie	Mlle Le Comte ⁹⁷
Ildione	Mlle Raisin
Suivante [Flavie]	Mlle Dancourt

-On se préparera à *Suréna*⁹⁸ :

Surena	M. Michel Boiron
Orodes	M. Dauvilliers ⁹⁹
Pacorus	M. Dancourt
Syllace	M. Le Comte
Palmis	Mlle Raisin
Euridice	Mlle Champmeslé
Ormène	Mlle Du Rieux

La Pierre fera des copies de ce répertoire et rapportera l'original ; au lieu de copier les dispositions des trois tragédies, il marquera sur le répertoire de chaque acteur les rôles qu'il doit jouer.

Fait le lundy 25 juin 1685.

95 Manque un rôle – Marcellin capitaine des gardes et Thermantie, féminin principal

96 En remplacement de Bertrand barrée

97 En remplacement de Bertrand, barrée

98 Raccourci de ligne précédente barrée : 'On se préparera a Surena et on se disposera a la première assemblée'

99 En remplacement de Champmeslé, barré.

Les acteurs et actrices qui voudront changer de rosles ou s'en deffaire ne le pourront faire doresnavant qu'en faveur de la Compagnie a qui ils remettront les rosles un jour d'assemblée generale, affin que la Compagnie en dispose pour son avantage et l'interest general.

La Pierre escrira cette résolution de l'assemblée sur tous les répertoires d'aujourd'huy lundy 25e juin 1685.

[9 juillet 1685]

Répertoire et tour de garde des gagistes

Ce jour d'huy lundy 9e juillet 1685, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la chambre commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, DESMARES, GUERIN, DANCOURT, DU CROISY, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, RAISIN l'infirmé, DAUVILLIERS, RAISIN, LE COMTE, DE ROCHEMORE, BOIRON¹⁰⁰

[Absens Messieurs Delatuillerie, De Villiers.]

On a esleu pour quinseniers Messieurs Des Mars et Beauval qui auront soin de faire payer les amendes.

On a marqué sur le répertoire les répétitions et les heures. Si on fait d'autres répétitions que celles qui sont marquées, il n'y aura point d'amande.

On a résolu que tous les jours de répétition et d'assemblée, il y aura un gagiste de garde pour exécuter les ordres de la Compagnie : c'est a dire que Dufort, Champagne et Garçon s'accorderont tous trois pour se trouver l'un aprez l'autre aux dites assemblées et si ils y manquent, ils seront condamnez a l'amande de quinze solz qui sera retirée par Messieurs les quizeniers.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie le dit jour et an,

D'AUVILLIERS

Partagé 29 jettons.

Répertoire

Mardy 10 *Le Cid et les Enlèvements*

Répétition du *Cid* a 10 heures

Mecredy 11 *La Fille capitaine*

Répétition du *Comte d'Essex* a 10 heures

Jedy 12 *Andronic et les Enlèvements*

Répétition du *Florentin* a onze heures

Vendredy 13 *La Comédie sans Titre*

Répétition du *Comte d'Essex* a dix heures

Samedy 14 *Andronic et les Enlèvements*

Répétition du *Florentin* a onze heures et de la *Devineresse* a dix heures

¹⁰⁰Signature en majuscules

Diman. 15 *La Comédie sans Titre*
 Répétition du *Comte d'Essex* a 10 heures

Lundy 16 *Nicodème et les Enlèvements*
 Répétition de *l'Usurier* a 10 heures

Mardy 17 *L'Usurier*
 Répétition de *la Devineresse* a 10 heures

Mecredy 18 *Le Comte d'Essex et les Enlèvements*
 Répétition de *La Devineresse* a 10 heures

Jedy 19 *La Devineresse*
 Répétition du *Florentin* a 10 heures

Vendredy 20 *Le Comte d'Essex ; les Enlèvements*
 Répétition de *l'Invisible* a 10 heures et du *Florentin* a 11 heures

Samedy 21 *La Devineresse*
 Répétition de *l'Invisible* a 10 heures et du *Florentin* a 11 heures

Diman. 22 *Le Comte d'Essex ; les Enlèvements*

Lundy 23 *L'Invisible*
 On se préparera a *Stilicon* pour le répertoire suivant

Mardy 24

On a résolu que tous les jours de répertoire ou d'assemblée, il y aura un gagiste de garde pour exécuter les ordres de la Compagnie : c'est a dire que Dufort, Champagne et Garçon s'accorderont tous trois pour se trouver l'un aprez l'autre aux dites assemblées, et si ils y manquent, ils seront condamnés a une amande de quinze solz qui sera retirée sur leur journée par Messieurs les quinzéniers.

Cet article ne regarde que les gagistes pour qui La Pierre fera un répertoire qui servira aux trois¹⁰¹.

Pour La Pierre

Il rapportera l'original

La Pierre escrira pour mademoiselle Des haix et monsieur Bartrand.

[début d'une copie de répertoire - inachevée¹⁰²]

Répertoire

10

11

12

[Exemplaire de répétitions]

Jedy 12 Répétition d'*Angélique et Médor* a 10 heures

Vendredy 13 Répétition d'*Angélique et Médor* a 11 heures

¹⁰¹ C'est sans doute Champagne a commencé le rôle en question.

¹⁰² Feuillet intercalé.

Dimanche 15 Répétition d'*Angélique et Médor* a 11 heures

Lundy 16 Répétition d'*Angélique et Médor* a 11 heures

Mardy 17 Répétition d'*Angélique et Médor* a 11 heures

Mercredy 18 Répétition d'*Angélique et Médor* a 11 heures

Jeudy 19 Répétition d'*Angélique et Médor* a 11 heures

Dimanche 22 Répétition d'*Angélique et Médor* a 10 heures

Mlle Beauval ; M. Raisin ; M. Raisin ancien ; M. Delathorillièrre ; M. De Villiers ; Mlle Deshayes ; M. de Bauval : M. Dancourt ; Mlle Fréville¹⁰³

[6 août 1685]

Mémoire des assistants

1685

Ce jour d'huy lundy 6e aoust, la Compagnie s'est assemblée a son *ordinaire* ; tous les acteurs ont esté présens.

Partagé les 29 *jettons*.

On a fait un répertoire pour quinze jours.

On a choisy pour quinzieniers : MM. de Rosimont et Du Croisy

arresté par la Compagnie ledit Jour,
LE COMTE, DE LA GRANGE, RAISIN

Mémoire des assistans

		MM.
<i>Britannicus</i>	2	Desmars ; Le Comte
<i>Mithridate</i>	1	La Thorillièrre
<i>Andromaque</i>	1	La Thuillerie
<i>Iphigénie</i>	1	Beauval
<i>Alexandre</i>	2	Guérin, Raisin
<i>Cinna</i>	1	Des Mars
<i>Sertorius</i>	1	Deviliers
<i>Polyeucte</i>	1	M. Dupérier ¹⁰⁴
<i>Les Horaces</i>	1	Guérin ; Dauviliers – le roy
<i>Wenceslas</i>	1	Beauval

¹⁰³ Au verso du feuillet fonctionnel, on coche ceux à qui on a donné ce répertoire spécifique pour *Angélique et Médor*

¹⁰⁴ En remplacement de Dancourt

<i>Agamemnon</i>	1	Champmélé
<i>Scévole</i>	2	Des Mars, Beauval
<i>Hercules</i>	1	Champmeslé
<i>Bellérophon</i>	1	Raisin
<i>Le Comte d'Essex</i>	2	Dauviliers, La grange

Plus :

Amphitryon – Naucrates – Raisin

Le compagnon d'Argatiph[onditas] – Desmars

LE COMTE, BARON*, LA TUILLERIE

Tous les acteurs et actrices seront obligés d'assister à la cérémonie du *Malade imaginaire* sur peine de l'amande de trente sols qui sera prise sur la part de ceux qui manqueront.

DANCOURT, LA TUILLERIE, DELATHORILLIERE, DESMARES, BEAUVAL, RAISIN[*cadet*], RAISIN[*aîné*]

partagé 29 jettons

[20 août 1685]

Voyage à Chambord et *Aristobule*

Ce jour d'huy lundy 20e aoust 1685, la Compagnie s'est assemblée a son *ordinaire* dans la salle de son hostel ; les présens ont signé pour le droit de jetton :

LE COMTE, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, GUERIN, LA TUILLERIE, RAISIN, BEAUVAL, DANCOURT, DELATHORILLIERE, RAISIN, DU CROISY, ROSIMONT, DE ROCHEMORE, DESMARES, D'AUVILLIERS, DEVILLIERS

[M. Baron absent]

Ce jour d'huy, la Compagnie a receu ordre d'aller a Chambord ; les mesmes acteurs qui y estoient l'année passée sont mandés, savoir : MM. Champmeslé, Baron, Raisin l'*aîné*., Raisin *cadet*, Beauval, la Torillière, Le Comte et Rochemore ; Milles Champmeslé, Beauval, Raisin, Poisson et Deshayes.

On a fait un répertoire pour huit jours.

On s'assemblera lundy prochain extraordinairement a peyne d'amande.

On a esleu pour quinzeniers MM. Guérin, Raisin Cadet.

On a résolu de jouer et de se tenir prest pour le retour de Fontainebleau a deux pièces nouvelles, savoir une comique proposée par monsieur Baron, et l'autre, une tragédie intitulée *Aristobule* qui seront disposée incessamment et dont on estudiera les rosles pendant le voyage.

On a résolu d'envoyer a Chambord pour gagistes Champagne décorateur, Lucas et Baudoin portefais, et le petit Champagne ; Mousset restera a Paris pour servir a son ordinaire.

Arresté du consentement et en présence de toute la Compagnie led. jour et an ,
DEVILLIERS, DANCOURT, LE COMTE*
Partagé 29 jettons.

[24 septembre 1685]
Contre les désordres à la recette

Ce jour d'huy lundy mardy 24e septembre 1685, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement au sujet du désordre qui arrive a la recette de l'argent.

On a résolu de changer les postes pour aujourd'huy : Lefevre et Subtil se mettront au parterre ; les deux gardes du parterre se mettront a la porte des loges avec les deux demoiselles dont l'une donnera les billez d'un escu, et l'autre les billez de trente et de vingt solz ; M. Dupin se mettra a la petite loge des demoiselles pour prendre garde a l'amphithéâtre et a la loge de la limonade et aux billez eschu a la main.

Deffence expresse a ceux qui sont a la porte de prendre de l'argent et ordres de renvoyer tout ceux qui se présentent au bureau pour y prendre des billets,

DE LA GRANGE, DAUVILLIERS, DEVILLIERS, DU CROISY

[14 novembre 1685]
Rôles de Raymond Poisson

Le mecredy 14e novembre, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour disposer les rosles de M. Poisson et a résolu ce qui suit, savoir :

<i>Dans</i>	<i>Messieurs</i>
<i>Crispin musicien</i>	Raisin cadet
<i>Les Fous divertissants</i>	[n.a]
<i>La Mère coquette</i>	Raisin cadet
<i>Le menteur</i>	Raisin cadet
<i>Dom Japhet</i>	Desmares
Foucaral	La Thorillière
<i>Les Coquettes</i>	Desmares ; Poisson fils
<i>Jodelet maître</i>	Raisin cadet
<i>La Jalouse d'elle-même</i>	Poisson fils ; La Thorillière
<i>Dom Bertrand</i>	Raisin
Gusman	La Thorillière
<i>Le Geôlier de soi-même</i>	Raisin

<i>Albicrak</i>	Raisin
Philippin	La Thorillière
<i>Le Rendez-vous</i>	Desmares
<i>La Comédie sans Titre</i>	Raisin l'aîné
<i>La Femme juge</i>	Raisin cadet
<i>Le Deuil</i>	Raisin cadet
<i>Crispin médecin</i>	Raisin l'aîné
Mirobolant	Desmares
<i>L'Après-souper</i>	Raisin
<i>Le Baron de la Crasse</i>	Desmares
Crispin	La Grange
Le Baron	
<i>Le Fou de qualité</i>	La Grange
<i>La Noce de village</i>	Rosimond
<i>Crispin bel Esprit</i>	Raisin
<i>Les Plaideurs</i>	Dauvilliers
<i>L'Ombre de Molière</i>	Desmares
<i>Les Nicandres</i>	Raisin
Le zest	La Thorillière
<i>Le Grand Turc</i>	Raisin
le grand Turc	La Thorillière
<i>La Mère ridicule</i>	Desmares
l'Étrille	La Thorillière
<i>Crispin chevalier</i>	Desmares
<i>Les Enlèvements</i>	Beauval
<i>Le Notaire obligé</i>	La Thorillière ¹⁰⁵

[10 décembre 1685]

Avance pour *Géta*, mémoires pour les amendes et décharges

Ce jour d'huy lundy 10e décembre 1685, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DEVILLIERS, BARON, RAISIN, DU CROISY, ROSIMOND, BEAUVAL, RAISIN, LA TUILLERIE

[Absens, 5 - MM. Desmares, Le Comte, Dauvilliers, Dancourt, la Torellière]

les 5 jettons mis ez mains de M. Le Comte

¹⁰⁵ La Tuillerie envisagé d'abord

On est convenu de donner dix louis d'or a M. de Pechantré pour la tragédie nouvelle de *Geta* qu'il a leue a la Compagnie, et que l'on jouera quand on le trouvera a propos a nostre choix ; M. Delagrangé donnera les dix louis que la Compagnie luy allouera sur son compte, en raportant la pièce de *Geta* et un billet du receu de M. de Pechantré.

Mlle de Lonchamps ne donnera aucune pièce aux acteurs de la troupe en particulier sans un billet de celui qui prendra la pièce et on convient que ceux qui auront donné leur billet et n'auront pas rendu les pièces qu'ilz auront prises les payeront plus leur part.

On a résolu de descharger M. de la Grange d'une amande de jeudy 6e, attendu qu'il estoit allé cher M. Duché pour les affaires de la Compagnie.

Plus, on a deschargé M. Du Croisy d'une amande du samedy 8e, attendu qu'il estoit malade et qu'il avoit averty qu'il estoit au lit.

On a résolu que les quinzéniers apporteront un mémoire des amendes et autres affaires qui se seront passées pendant leur quinzaine.

On a esleu pour quinzéniers MM. de Rosimont et Du Croisy.

arresté par la Compagnie,
ROSIMOND, RAISIN
partagé 28 jettons.

[24 décembre 1685]

Ordre sur les sorties de la troupe, contrats de pension et mémoire des amendes par Rosimond

Ce jour d'huy lundy 24e décembre 1685, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la chambre commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

BEAVAL ROSIMOND DE LA GRANGE DU CROISY DAUVILLIERS
DANCOURT DELATHORILLIERE DESMARES DE CHAMPMESLE GUERIN LA
TUILLERIE BARON

[Absents MM. Raisin L'aîné, Raisin Cadet, Devilliers, Leconte]

On a receu un ordre de Monseigneur le Duc de Saint-Aignan portant que les acteurs qui sortiront doresnavant de la troupe auront quatre cent louis d'or ; il a esté résolu de le porter a Monsieur Duché, controlleur de l'Argentierie, pour exécuter ce qui est porté par le dit ordre et en passer ensuite un contrat.

On a résolu de payer a Monsieur Béchet, notaire, 5£ 20S pour chaque contrat des pensionnaires faiz cy-devant ou a faire.

Les demoiselles Brécourt et Guiot, qui contrôlent la porte des loges, se tiendront a leur poste jusques a la moitié de la petite comédie lorsqu'il y en aura et jusques a la moitié du cinquième acte des pièces comiques.

MM. Guérin et Raisin Cadet ont esté esleus quinzéniers.

Arresté du consentement et en présence de la Compagnie ledit jour 24e décembre 1685,
 BEAUVAL, DU CROISY
 partagé 28 jettons.

Mémoire des amendes de nostre quinzaine¹⁰⁶

- Monsieur de la Tuillerie a manqué de se trouver a sa scène du 5e acte des *Façons du temps* le mecredy 12 décembre.
- Monsieur Dancourt a manqué de se trouver pour jouer dans *le Mariage forcé* mecredy 12 décembre.
- Monsieur de la Tuillerie ne s'est point trouvé à sa scène du 5e acte des *Façons du temps* jeudy 13 décembre, quoyque la Compagnie eut résolu à la cour de repasser la pièce à onze heures.
- *Nous ne sçavons point si c'est sur peine d'amende.
- Monsieur de Villiers ne s'est point trouvé à l'heure pour commencer *le Bourgeois gentilhomme*.
- Monsieur de Villiers a manqué à *Venceslas* à entrer à la première scène du premier acte.
- Monsieur de la Tuillerie ne s'est point trouvé samedy dernier à la pièce de Monsieur Dancourt.
- Mademoiselle Raisin ne s'est point trouvée le mesme jour à la répétition d'*Alcibiade*.
- M. de La grange a manqué d'assister au *Comte d'Essex*.
- Monsieur de la Tuillerie a manqué d'assister à *Andromaque*.
- Monsieur de la Grange ne s'est point trouvé à sa scène du premier acte des *Façons du temps*, hier dimanche 23 décembre.
- M. Raisin l'aîné est à l'amande aujourd'huy 24 décembre.

[7 janvier 1686]

Travaux sur le mur mitoyen avec les Magnan

Ce jour d'huy lundy 7e janvier 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour delliberer de ses affaires communes ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE BEAUVAL RAISIN DELATHORILLIERE LE COMTE
 DEVILLIERS ROSIMOND RAISIN GUERIN DAUVILLIERS DE CHAMPMESLE
 BARON DANCOURT DU CROISY DESMARES

[Absents MM. La Thuillerie] - partagé 28 jettons.

On a résolu de faire rehausser le mur qui sépare la petite cour et celle de M. Magnan et de faire mettre des barreaux de fer a la petite fenestre de Mlle Magnan, par laquelle on dessent sur ledit mur.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,

DANCOURT*

Quinzeniers MM. de La Torillière et La Grange.

106 Rédigé par Rosimond.

[21 janvier 1686]

L'Homme à bonnes fortunes : habit pour Baron fils et toilette

Ce jour d'huy lundy 21e janvier 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, ROSIMOND, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, RAISIN, GUERIN, RAISIN, DELATHORILLIERE, DANCOURT, DESMARES, DEVILLIERS

[Messieurs absents - La Tuillerie, du Croisy, Dauvilliers, Le Comte]

La Compagnie a donné six louis d'or pour l'habit du fils de M. Le Baron dans la pièce nouvelle.

On fera faire une toilette de toile avec une grande dantelle a 3L 20S pour la comédie nouvelle de *L'Homme à bonne fortune*.

Quinzeniers : MM. Champmeslé et des Mares

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,

DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*]

partagé 28 jettons

[4 février 1686]

Antigone, le Divertissement de la Jeunesse, décorateurs et quinzeniers

Ce jour d'huy lundy 4e février 1686¹⁰⁷, la Compagnie s'est assemblée dans la salle commune de son hostel a son ordinaire pour y dellibérer de ses affaires ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

BEAUVAL, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, MICHEL BARON, LE COMTE, ROSIMOND, DAUVILLIERS, DU CROISY, GUERIN, DE CHAMPMESLE, RAISIN, LA TUILLERIE, DESMARES

[absents - M. Raisin cadet, M. Dancourt]

On annoncera doresnavant *l'Antigone* de Monsieur Pradon.

On payera une monstre de diamant pour la pièce de *L'Homme à bonne fortune* qui coute 25 £ ; on payera pour la mesme pièce une agraphe de diamans.

Doresnavant, les décorateurs ne feront rien faire par aucun ouvrier pour l'usage de la troupe, sans en avertir ladite troupe. Ils s'adresseront aux quinzeniers qui ordonneront les ouvrages, et si les décorateurs font quelque despence de leur chef, ils en seront responsable et on leur rabattra sur leurs journées les dites despences qu'ilz auront fait faire.

Sur la proposition que Messieurs Raisin ont faite a la Troupe de donner le second tems a M. Capistrone pour une pièce qu'il promet pour la St-Martin, la Compagnie a résolu d'accorder a Monsieur Capistrone ce qu'il souhaite, pourveu qu'il donne les rolles de sa pièce huit jours auparavant la première représentation de la pièce nouvelle qui occupera le premier tems.

Si Monsieur Dancourt obtient permission du Roy de faire jouer en public le *Divertissement de la Jeunesse*, avec de la musique et des ballets, la Compagnie est demeurée d'accort de la jouer et de

107 On lit 1685

faire les despences, comme on a fait jusques icy dans les pièces de spectacle aux frais communs de la troupe, a la charge que les deux parts d'auteurs qu'on a coutume de donner seront tant pour Monsieur Dancourt que pour Monsieur de la Lande qui a fait la Musique, s'il pretendoit quelque récompense, sans que cela tire a conséquence pour Monsieur Dancourt pour les autres auteurs qui pourroient faire des pièces avec des ornemens qui n'auront pas esté jouée¹⁰⁸ a la Cour, auquel cas la Compagnie ne demeurera pas d'accort d'en accepter aucune.

Partagé 28 jettons.

Quinzeniers : MM. Baron et Beauval

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie le dit jour 4e février 1686,
RAISIN, DELATHORILLIERE

[18 mars 1686]

Règles de représentations des pièces nouvelles et deux pièces de Dancourt

Ce jour d'huy lundy 18e mars 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires. Les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

RAISIN, DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DAUVILLIERS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND, LE COMTE, DELATHORILLIERE, RAISIN le jeune, BARON, DANCOURT, DU CROISY, DESMARES

La Compagnie a résolu de jouer *le Notaire obligeant* avec *Alcibiade*, tragédie nouvelle ; et comme il est porté dans nos règles qu'on ne jouera point de petites comédies en trois actes avec les pièces nouvelles et que le *Notaire obligeant* est de trois actes, on a statué qu'on fera la mesme chose aux autres pièces nouvelles, qu'on fait aujourd'huy pour *Alcibiade* ; c'est-a-dire que lorsqu'une tragédie nouvelle aura esté représentée vingt sept fois de suite, comme a esté *Alcibiade*, pour lors on pourra y joindre une petite comédie en trois actes a la 28me représentation, en cas que la compagnie n'ait point d'autre comédie nouvelle a jouer.

Quinzeniers - MM. Raisin l'aîné, et de Villiers
partagé 28 jettons.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,

On est convenu de jouer après Pasques les deux pièces de Monsieur Dancourt et de les jouer ensemble, la première intitulée *Merlin la Chaconne* et l'autre *le Brutal de sans froid*.

Arresté par la Compagnie ce jour d'huy 18 mars 1686,
ROSIMOND, DE CHAMPMESLE.

108'auparavant' barré

[1er avril 1686]**Début de la saison hivernale et charité**

Ce jour d'huy lundy 1er avril 1686, la Compagnie s'est assemblée a son *ordinaire* dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires, les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton

RAISIN le jeune, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, D'AUVILLIERS, BEAUVAL, GUERIN, RAISIN, LE COMTE, DU CROISY, ROSIMOND, DANCOURT, LA TUILLERIE, DELATHORILLIERE, DESMARES

[*Tardé venerunt* - Baron et Devilliers]

Quinzeniers : MM. Rosimont et Du Croisy

On est convenu d'avancer a Monsieur de Prechantré dix louis d'or sur et tant moins des parts d'auteurs de la tragédie nouvelle de *Geta* que la Compagnie a acceptée outre et par dessus les dix louis d'or qu'il a cy-devant receus.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,

On est convenu de commencer la première tragédie nouvelle de l'hyver prochain le premier vendredy d'après la Toussaint et en cas que les acteurs qui iront a Fontainebleau ne soient pas de retour, on commencera la dite pièce nouvelle le premier vendredy après le retour.

On a donné deux louis d'or de charité au nommé Jaques Lefevre.

Arresté en présence et du consentement de toute la compagnie,

Partagé 28 jettons

DEVILLIERS, LE COMTE, ROSIMOND

[22 avril 1686]**Congé de Mlle Fréville ; entretien des lustres**

1686

Première assemblée apres Pasques

Ce jour d'huy lundy 22e avril 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

BEAUVAL, DE LA GRANGE, ROSIMOND, DESMARES, DU CROISY, DEVILLIERS, D'AUVILLIERS, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*], LE COMTE, BARON, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, RAISIN[*cadet*]

[Absens : MM. La Tuillerie, Guérin, Devilliers¹⁰⁹]

La Compagnie, apres avoir examiné que Mademoiselle de Fréville n'estoit pas nécessaire pour le service de la Troupe, a résolu de la remercier et de la retrancher du nombre des gagistes et néanmoins, pour luy donner lieu de se louer de la troupe, qui d'ailleurs la veut traiter favorablement, on luy accorde trois cent livres qui luy seront payez par quartier pendant cette année par forme de gratification, ladite année commençant le premier avril 1686 et qui finira au dernier mars 1687. Laquelle somme de trois cent livres de gratification luy sera continuée les années

109 - Absent et signataire.

suivantes en cas qu'elle se comporte suivant les intentions de la Compagnie et ce jusques a ce quil y ait une place de gagiste vacante telle que la Compagnie jugera a propos de luy donner ; et si la dite damoiselle Fréville est employée pendant ce temps la a quelque chose pour le service de la Compagnie, elle sera payée comme une gagiste estrangère.

On a résolu de faire vuidier les lieux communs a moittié de frais avec les propriétaires qui ont exigé cette despence affin d'éviter toutes contestations.

On a résolu de faire nettoyer les lustres et de les faire racommoder au plus juste prix que faire se pourra sur les antiens mémoires de Monsieur Hubert qui a pris ce soin lorsqu'il estoit dans la troupe.

Fait et arrêté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
DE CHAMPMESLE, RAISIN
Quinzeniers : Raisin l'*ainé*, Guérin
partagé 28 jettons.

[6 mai 1686]

Vingt habits à payer à Baraillon et dispositions sur la conservation des costumes

Deuxieme

Ce jour d'huy lundy 6e may 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, D'AUVILLIERS, DEVILLIERS, GUERIN, RAISIN, DE CHAMPMESLE, ROSIMOND, BEAUVAL, BARON, RAISIN le jeune, LA TUILLERIE, LE COMTE, DESMARES

[Absens MM. Du Croisy, Dancourt]

Quinzeniers MM. La Torillière, Delagrangé

La Compagnie a résolu de donner a Monsieur Baraillon pour les vingt habits de dragon qu'il a fournis a la Compagnie la somme de trois cent livres pour les quinze premières représentations de la pièce de *Merlin Dragon* ; après quoy, on payera par jour huit frans a M. Baraillon, et les habitz seront gardez par tous les acteurs qui sont habillez en dragon et les habitz, bottes et équipages espées, pognards des hautbois et des valets de la Troupe seront mis entre les mains de Dufort, concierge, qui les serrera dans une masne qu'il mettra dans son magasin, et il en sera responsable et si quelque valet de ceux qui seront employés ne veulent pas luy remettre en main lesd. équipages lorsque la pièce sera jouée, il en fera raport a la Compagnie pour sa descharge.

DE CHAMPMESLE, DE VILLIERS
Partagé 28 jettons.

[20 mai 1686]

Organisation de la recette, défenses aux gagistes et conflit entre Mousset et Champagne

3e.

Ce jour d'huy lundy 20e may 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, BEAUVAL, LA TUILLERIE, RAISIN, ROSIMOND, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DEVILLIERS, DU CROISY, DELATHORILLIERE, DESMARE, GUERIN, DANCOURT, D'AUVILLIERS

[Absens : M Baron, Le Comte]

Quinzeniers - MM.Dancourt et Le Comte

La Compagnie a résolu lorsque l'on joue une grande pièce et une petite, de ne recevoir les comptes du bureau que pendant la petite, et Mlles Brécourt et Guérin se tiendront, s'il leur plaist, a leur controlle jusques a ce que l'on reçoive lesd. comptes de Mlle de la Roque.

Les enfans des gagistes n'entreront point au théastre, ou s'ilz y entrent, on rabattra la journée du père ou de la mère.

Champagne payera un escu a Mousset pour l'avoir battu et *messieurs* les quinzeniers prendront *ledit* escu sur les journées de Champagne : Mousset a rendu l'escu a Champagne.

Lucas estant incapable quand a présent de rendre service a la Compagnie a son ordinaire, Bedoin continuera de servir a sa place jusqu'à nouvel ordre.

Arresté en présence et du consentement de toute la compagnie,

LA TUILLERIE*

28 jettons

[17 juin 1686]

Portefaix de la troupe à la Cour

5e.

Ce jour d'huy lundy 17e juin 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présent a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, RAISIN, DAUVILLIERS, ROSIMOND, RAISIN, DANCOURT, BEAUVAL, DU CROISY, LA TUILLERIE, DESMARES, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DEVILLIERS

[Deux absens - MM. Baron et Le Comte]

M.Debeauval jouera le roolle de l'Enflée dans *la Devineresse* ; la troupe luy fera faire un habit.

Il a esté résolu sur les portefais de la troupe qui sont trois, Mousset, Bedoin et Lucas, que lors qu'on ira a la Cour, il y aura un des trois portefais qui restera Paris pour porter les paquez, les deux autres qui iront a la Cour donneront chacun dix solz a celui qui restera a Paris.

Quinzeniers - MM.Champmeslé et Des Mares
Partagé 28 jettons

[29 juillet 1686]

Préparation de la pièce de Péchantré

8e

Ce jour d'huy lundy 29e juillet 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signe avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, LE COMTE, RAISIN, RAISIN, BARON
BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS, DANCOURT, ROSIMOND,
GUERIN, DESMARES, DU CROISY, LA TUILLERIE

[M. de Villiers absent]

Les quinzeniers entrans en charge se chargeront des jettons et après la distribution, ils auront soin des jettons des absens.

-Quinzeniers : MM. Rosimont et Du Croisy

On dira a M. de Prechantres de donner les rolles de sa pièce ; on prendra jour sur le premier répertoire pour la répéter.

28 jettons

[26 août 1686]

Un bouquet pour la troupe

10e

Ce jour d'huy lundy 26e aoust 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

ROSIMOND, GUERIN, DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DU CROISY,
D'AUVILLIERS, DE CHAMPMELE, LA TUILLERIE, RAISIN, RAISIN[ainé]
BEAUVAL, DESMARE, DEVILLIERS, LE COMTE

[Absent : M. Dancourt] - 28 jettons

Quinzeniers - MM.La Torillière, La grange

Champagne a présenté un bouquet a la troupe pour la St Genest.

La Compagnie luy a ordonné 6£, et a Jean Garçon 3:

[16 septembre 1686]

Estienne Jeannot de Bartillat, pension royale et parts

Receus sur la quittance de monsieur de La Grange le lundy 16 septembre 1686 au Trézor royal de Monsieur de Bartillat, la somme de six mil livres pour la pension du Roy pendant les six premiers mois de la présente année 1686.

Laquelle somme de six mil livres le dit sieur Delagrange a apportée dans la salle commune de nostre hostel et a esté partagée comme il suit, a sçavoir deux cens soixante livres pour chaque part -

M. et Mlle de Champmeslé - 2 parts	520 £
M. Des Mares et Mlle Durieu - une part	260 :
M. et Mlle de Beauval - part et demie	390:
M. et Mlle Guérin - 2 parts	520 :
	1690:£
Montant de l'autre part ¹¹⁰	1690 :
Mlle Boitron - une part	260 :
M. et Mlle Le Comte - part et demie	390:
part de M. de Rochemore payée a M. Le Comte	260:
M. de la Torillière - demie part	130:
Mlle des Hayes - demie part	130:
Mlle des Brosses - demie part	130:
M et Mlle Baron - part et demye	390£:
M. et Mlle Dancourt - une part	260£
M. Dauvilliers - une part	260£
M. Rosimont - une part	260£
M. de la Tuillerie une part	260:
payé a M. Dupin	
MM. et Mlle Raisin - trois parts	780:£
M. Devilliers - une part	260:
M. et Mlle de Lagrange - part et demie	390:£
M. Du Croisy - demie part	130:
	5980:
Reste des six mil livres	20:£
	6000:

Les frais que M. de la Grange a faits pour recevoir les dites 6000:£ et tasse sur les sacs le tout monte a 23:£ 15 S. Partant, reste deu a M. de La Grange : 3£ 15S

$260+260+260=780+260=1040$

-Revenans bons le lundy 8e avril 261 :£¹¹¹

¹¹⁰Reprise du total de la page précédente

¹¹¹ - première ligne d'un calcul inachevé de comptes généraux

Copie

pensions aux comédiens 6000:£

Garde de mon Trésor royal, Maistre Estienne Jeannot de Bartillat, payer comptant a mes comédiens françois la somme de six mil livres que je leur ay accordé pour leur pension pendant les six premiers mois de la présente année,

fait a Versailles le 26e jour de juin 1686,

bon louis. LOUIS

Comptant au trésor royal

COLBERT

[7 octobre 1686]

De la saison froide, des rôles de Campistron, sur les chandeliers, le théâtre bleu et le théâtre de maison

13e

Ce jour d'huy lundy 7e octobre 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, GUERIN, LA TUILLERIE, DEVILLIERS, D'AUVILLIERS, DU CROISY, LE COMTE, DANCOURT, BEAUVAL, ROSIMOND, DESMARES, DE CHAMPMESLE

[28 jettons]

Absens - MM. Baron, Raisin l'*aisné*, Raisin *cadet*

On a résolu, attendu le froid de la saison, que les acteurs auront leur chauffage quand ils joueront.

Ceux qui commenceront les pièces ou les répétitions feront l'office de quinzeniers sur peyne d'amande¹¹².

Si Monsieur de Capistron lit sa pièce ou qu'il en donne les rolles sans la lire, on a résolu quelle sera bien acceptée par ceux qui restent a Paris ou ceux qui partent pour Fontainebleau et si quelqu'autre auteur veut donner une pièce, les acteurs de Paris et de Fontainebleau ne la pourront accepter que d'un commun consentement.

On prie Monsieur de la Grange de prendre le soin de faire accommoder et nettoyer les chandeliers aux moindres frais que faire se pourra.

On a résolu de se servir du théâtre bleu pour la pièce de Monsieur Le Baron et de Monsieur Capistron en y faisant faire quatre beaux portiques et un plafond peint en dosme dont on fera les marchez par avance.

On fera rafraichir le théâtre de maisons et l'on fera *faire* une chaise a porteurs pour la pièce du *Galant Mousquetaire*.

Fait et arrêté en présence et du consentement de l'assemblée luy jour 7. octobre 1686,
DELATHORILLIERE, D'AUVILLIERS

112 Sur peyne d'amande, écrit d'une autre main que reste du texte

[18 novembre 1686]**Mutations de rôles dans *l'Inconnu* et Paul Poisson**

16.

Ce jour d'huy lundy 18e novembre 1686, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DANCOURT, D'AUVILLIERS, LA TUILLERIE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, LE COMTE, DU CROISY, DESMARES DU PERIER DEVILLIERS BARON

[Absens - Raisin le *cadet*, Raisin l'ainé, Latoriliere, Guérin]

La Compagnie a résolu d'une commune voix que les acteurs qui ont des rolles dans les pièces qu'on va jouer a Versailles et qui les cèdent a d'autres acteurs pour le bien commun, et pour la disposition des pièces qui se jouent a Paris, auront les deux escus comme s'ilz avoient esté a la Cour et les prendront¹¹³ sur les revenans bons et frais extraordinaires lors qu'on recevra les nourritures de Messieurs les trésoriers de l'Argenterie.

Dans *l'Inconnu* :

- M. de la Torillière jouera les rolles de Monsieur de Rosimont,
- M.de Villiers jouera le Vicomte en second et M.Raisin le joue en premier.

M. Poisson commencera à donner des billets comme les acteurs de la troupe et sera employé dans la troisieme classée.

Quinzeniers : MM. Champmeslé et Des Mares.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,

DELATHORILLIERE

28 jettons

[2 décembre 1686]**Répertoire pour la Cour et petits comédiens à la foire Saint-Germain**

17e.

Ce jour d'huy lundy 2 décembre 1686, la Compagnie s'est assemblée en son hostel en la manière accoutumée pour y dellibérer de ses affaires et les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DELATHORILLIERE, RAISIN[*ainé*], DE CHAMPMESLE, DU CROISY, DESMARES, DU PERIER, DELAGRANGE, POISSON, BEAUVAL, LA TUILLERIE

[Absens : MM.¹¹⁴Dancourt, Baron, de Villiers, Raisin Cadet, Guérin, Dauvilliers]

La Compagnie a fait un répertoire.

On joura pour 1ere pièce a la Cour, *Scévole* et *Renaud et Armide* et a Paris *Jodelet maître*¹¹⁵.

On joura pour la seconde fois a la Cour *Cléopâtre* et le *Souper mal apprêté* et a Paris *Arcane* et le *Deuil*.

113 'le mesme sur la chambrée' transformé

114 La Grange supprimé de la liste

115Confirmé au voyage du 4 décembre

On a délibéré d'aller à Monsieur de la Renie luy représenter les intérêts de la compagnie sur le bruit qui court que de petits comédiens se veulent établir à la foire St-Germain et l'on a prié Messieurs Raisin et de Villiers de parler à Mademoiselle de Villiers pour luy remontrer qu'elle ne doit point tenter ces établissements.

On a nommé pour quinzainiers Messieurs Delatuillerie et D'auvilliers.
 Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,
 DE LA GRANGE, DANCOURT, LA TUILLERIE
 Partagé 28 jettons

[6 décembre 1686]

Répertoire des rôles de Monsieur de Rosimond

Répertoire des rôles de Monsieur de Rosimond

<i>Tartuffe</i> - Orgon	Monsieur Raisin Cadet en premier ; Monsieur de Lagrange en second
Monsieur de Villiers joua le rosle de l'amoureux, qui est joué en premier par M. Delagrance.	
<i>L'Avare</i> - Harpagon	M. Raisin cadet en premier ; M. Duperrier en second
<i>L'École des femmes</i> - Arnolphe	M. Raisin cadet en premier ; M. du Perrier en second
<i>Trissotin</i> - Crisale	M. Raisin cadet en premier ; M. Delagrance en second
M. Dancourt doublera le rosle de M. Delagrance pour le jouer en second	
<i>L'Étourdi</i> - Mascarille	M. Raisin cadet en premier ; M. Poisson en second
<i>Dépit amoureux</i> - Mascarille	Raisin cadet en premier ; M. de Villiers en second,
- Le docteur	Delagrance en premier ; M. Delatorillière en second
<i>Amphitryon</i> - Sosie	Raisin cadet en premier ; M. Delatorillière en second
M. de Villiers doublera Mercure pour le jouer en second	
<i>L'École des maris</i> - Sganarelle	Raisin cadet en premier ; M. Delagrance en second
M. Lecomte joua le frère de <i>l'École des maris</i> , et M. Raisin l'aisné joua l'amoureux.	
<i>Georges Dandin</i> - Georges Dandin	Raisin cadet en premier ; Du Perrier en second
<i>Les Fâcheux</i> - Caritides	Du Perrier
<i>Scapin</i> - Scapin	Raisin cadet en premier ; De Villiers en second
<i>Le Sicilien</i> – D.Pedre	Du Perrier
<i>Pourceaugnac</i> - Pourceaugnac	M. de La Tuillerie en premier ; Poisson en second
<i>Le Bourgeois gentilhomme</i> - Jourdain	La Grange en premier, a qui on fournira la robe de chambre et le déshabillé seulement ; Poisson en second
<i>Le Malade imaginaire</i> – Argan	Raisin cadet en premier ; Delagrance en second

<i>Le Festin de pierre</i> - Sganarelle	de La Torillière en 1er ; M. Poisson en second
<i>Le Comédien poète</i> - D. Pascal	Dauvilliers
	M. Dancourt joua l'amoureux
<i>La Mère coquette</i> - Champagne	De Villiers
<i>L' Héritier ridicule</i> - l'Héritier ridicule	Poisson
<i>L'Inconnu</i> - les rosles de M. Rosimond	Latorrillière
<i>La Devineresse</i> - M. Gillet	La Torillière
<i>Le Parisien</i> - M. Gérosme	Raisin l'aîné
<i>Le Rendez-vous</i> - le Suisse et la Violette	Champmeslé ¹¹⁶
<i>La Comédie sans titre</i> - Merlin	Dancourt en premier ; Du Perrier en second
<i>Le Cocu imaginaire</i> – Sganarelle	Raisin cadet en 1er ; Poisson en second
<i>Le Mariage forcé</i> – Sganarelle	Raisin cadet 1er ; Du Perrier en second
<i>Les Médecins</i> – Sganarelle	Raisin cadet 1er ; Desmarres en second
<i>Escarbagnas</i> - M. Robinet	Raisin cadet 1er ; De Beauval en second
<i>Le Médecin forcé</i> – Sganarelle	Raisin cadet ; Poisson en second
<i>Les Précieuses</i> – le vicomte	La Torillière 1er ; Poisson en second
<i>Les Carrosses d'Orléans</i> - le vallet de famille	Latorillière
<i>Le Semblable a soi-même</i> – le baillly	Raisin cadet
<i>Le Mariage de rien</i> - le docteur	Du Perrier
<i>L'Avocat sans étude</i> - le savetier	M. Poisson
<i>La Noce de village</i> - le juge	M. Poisson
<i>L'Ombre de Molière</i> – le cocu	M. de Latorillière
<i>D.Pasquin d'Avalos</i> - D. Pasquin	M. Raisin cadet en 1er ; Poisson en second
- Le vallet	M. de Latorillière
<i>Le Cocher supposé</i> - M. Hilaire	M. Raisin l'aîné 1er ; Desmarres en second
<i>Crispin chevalier</i> - le procureur	M. Du Perrier
<i>Le Notaire obligé</i> - le père	M. Du Perrier
<i>Les Enlèvements</i> - M. Guillaume	M. Raisin l'aîné
<i>Angélique et Médor</i> - M. Guillemin :	M. De Champmeslé en premier, Duperrier en second
<i>Le Médecin hollandais</i> - le père	M. Duperrier

¹¹⁶Barré : en 1er, mais pas de mention de second.

<i>Merlin dragon</i> - M. de la serre	M. Duperrier
<i>Renaud et Armide</i> - M. Thomasieau	Raisin l'aîné
<i>Les Nouvellistes</i> - Argante	Du Perrier

Le présent répertoire a esté fait par toute la Compagnie assemblée extraordinairement en son hostel le vendredy 6e décembre 1686,

LE COMTE, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, LA TUILLERIE, BEAUVAL, D'AUVILLIERS, RAISIN, BARON, DE CHAMPMESLE

[29 décembre 1686]

Sur l'interruption de *Phaerte* par Campistron

Ce jour d'huy, dimanche 29e décembre 1686, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour dellibérer sur ce que Monsieur Capistron a fait interrompre la représentation de sa tragédie nouvelle de *Phraate* pour travailler à racommer le cinquiesme acte.

Après avoir agité toutes les choses qui sont l'utilité de la compagnie, la compagnie a dellibéré de jouer dimanche prochain la dite pièce de *Phraate*, racommée ou non, et n'a accordé ce delay qu'à la prière de Monsieur Capistron et pour luy faire plaisir et sans conséquence, tant pour luy que pour les autres auteurs à l'avenir.

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, LA TUILLERIE

[10 février 1687]

Achat de contrepoids de plomb, d'un écu perdu et *Varron*

22e

Ce jour d'huy lundy 10e février 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DU CROISY, LE COMTE, DAUVILLIERS, RAISIN, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARES, RAISIN, LA TUILLERIE, DU PERIER

[Absens – MM. : 1. Baron ; 2. Dancourt ; 3. De Villiers ; 4. la Torillière ; 5. Beauval]

On a dellibéré d'achepter les plombs qui sont a nos contrepoids appartenant au sieur Desgoutières et montans a quinze cent pesant ou environ et en mesme tems de faire un estat des contrepoids de plomb qui nous appartient dont il est fait mention sur un de nos registres + ced. Le 10eme+ et des nouveaux qu'on achepte du dit sieur Desgoutieres et d'en charger par escript le sieur Dufort, concierge, qui en rendra compte a la Compagnie.

Sur la demande que Subtil, portier, a fait a la Compagnie pour un louis d'or qu'il a perdu il a esté résolu de luy rendre ledit louis d'or par grace a la charge qu'il ne fera plus de pareilles demandes sur quelque prétexte que se puisse estre, a moins qu'il ne demande son congé en mesme tems.

Monsieur Dupuis ayant leu une tragédie nouvelle a la Compagnie intitulée *Varron* qui a esté acceptée il y a cinq ou six mois, on a résolu qu'on jouera la pièce a la Saint Martin prochain, a condition que Monsieur Dupuis donnera les rolles a la fin du mois de may au plustart, sinon la Compagnie retire sa parolle dez a présent, la résolution faicte en présence et du consentement de Monsieur Dupuis qui s'est trouvé a l'assemblée.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
 DESMARES, LA TUILLERIE
 partagé 28 jettons
 Quinzeniers - MM.Dancourt et Le Comte

[10 mars 1687]

Place vacante après un décès, dispositions sur le tirage au sort et rôle de Desmares dans *l'Avare*

24e assemblée

Ce jour d'huy lundy 10e mars 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, D'AUVILLIERS, DU CROISY, BEAUVAL
 DESMARES, DELATHORILLIERE, LE COMTE, GUERIN, LA TUILLERIE,
 DEVILLIERS, RAISIN, DU PERIER, RAISIN, BARON

[absent - M. Dancourt *est* venu trop tard]

La Compagnie a nommé pour quinzeniers Messieurs de Champmeslé et Desmarres.

La Compagnie a disposé de la place vacante de la Saint-Louis, qui est morte, en faveur de Mlle Raison, sœur de Mademoiselle Guyot qui en a prié la troupe à la charge que ladite Raison donnera par chaque un jour de service cinq solz à Jean Garçon, l'un de nos décorateurs, sur les vingt solz que la Compagnie donne de gages pour ladite place et à condition que ladite Raison servira régulièrement et altinativement avec mademoiselle de Chateauneuf et que Raison, son mary, entretiendra les portes des loges de son rang de serrures et des clefs ainsy qu'il s'y est offert.

Outre laquelle somme de cinq solz dont la Compagnie a gratifié ledit Garçon, elle luy accorde encore par chacun jour un sol six deniers, plus les frais journaliers seront augmentez qui monteront à l'avenir et seront arrestez à la somme de cinquante neuf livres quinze solz.

Et pour éviter à l'avenir les contestations qui pourroient arriver en pareilles occasions pour la disposition des places vacantes, il a esté délibéré que lorsqu'une place viendra à vaquer, il sera tiré au sort entre tous les acteurs et les actrices de la troupe pour sçavoir à qui appartiendra la disposition de la place vacante, ce qui sera exécuté sans que l'on puisse estre receu à proposer aucune difficulté contre la présente délibération ; et lorsqu'un acteur ou une actrice aura une fois disposé par le sort d'une place vacante, il a esté arrêté que lorsqu'il en vaquera d'autres, il ne sera

plus compris dans le nombre de ceux qui tireront au sort et ainsy, à l'advenir jusqu'à ce que chacun ayt disposé de quelque place, à l'effect de quoy, il sera dressé un estat des places dont la compagnie a disposé, lequel estat sera arresté à la première assemblée.

Et sur la remonstrance faite par M.Desmarres touchant le rolle de M. Simon dans *l'Avare*, il a esté réglé que le rolle demeurera audit sieur Desmarres.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie ledit jour et an,
DANCOURT, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, RAISIN,
GUERIN, DU PERIER

[17 mars 1687]

Mémoire de jettons

Assemblées et jettons

1ere du 22e avril 1686	28 jettons
2me du 6e May	28 jettons
3. du 20 May	28
4. Du 3 Juin	28
5. Du 17 juin	28
6. Du 1er juillet	28
7. Du 15 juillet	28
8. du 29 juillet	28
9. Du 12 aoust	28
10. du 26 aoust	28
11. Du 9e septembre	28
12. du 23 septembre	28
13. Du 7 octobre	28
14. du 21 octobre	15
15. Du 4e novembre	15
16. du 18 novembre	28
17. du 2 décembre	28
18. du 26 décembre	28
19. du 30 décembre	28
20. du 13 janvier 1687	28
21. du 27 janvier	28
22. du 10 février	28
23. du 24 février	28
24. du 10 mars	28

646 jettons

Achépté de divers particuliers de nostre Compagnie 344 jettons revenans a 1£ 20S la pièce cy, 516£ plus payé au ballancier, suivant la quittance cy-jointe pour

302 jettons neufs, pesant 13 mars 2 onzes 4 gros a 34 £ le marc cy	452 £ 13 S
frais cy aux fondeurs et en chaizes 4£ :10 S ,	973 £ 3 S

[8 avril 1687]

Place vacante au contrôle du parterre

Première assemblée après Pasques 1687

Ce jour d'huy mardy 8e avril 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour dellibérer de ses affaires. Les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons.

DE LA GRANGE, DE LATHORILLIERE, DAUVILLIERS, DEVILLIERS, RAISIN, BEAUVAL, LA TUILLERIE, DESMARRES, DU PERIER, LE COMTE, DANCOURT, DU CROISY, DE CHAMPMESLE

absens 3 - MM. Baron, Raisin cadet, Guérin

Ce jour d'huy, Monsieur Dupin ayant quitté son poste du contrôle du parterre, qui est a trente solz de gage, la Compagnie a tiré au sort pour disposer de la place dudit sieur Dupin ; elle est tombée par le billet noir qui a esté tiré a Mademoiselle Raisin qui en a disposé en faveur de Monsieur de Lonchamps, son père dont le choix a esté agréable a toute la Compagnie. Et suivant la résolution précédente du [10 mars 1687], Mademoiselle Raisin n'aura plus de billet dans les places qui se tireront au sort sans rien changer n'y innover à ladite résolution.

Quinzeniers MM. Dauvilliers et la Tuillerie

Partagé 28 jettons

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,

DE LA GRANGE, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, RAISIN

[21 avril 1687]

Amendes et renouvellement des assistants

2e.

Ce jour d'huy lundy 21e avril 1687, la Compagnie s'est assemblée en son hostel en la manière accoutumée pour y délibérer de ce que l'on fera pendant la quinzaine et les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DESMARES, BEAUVAL, RAISIN
DELATHORILLIERE, DANCOURT, DU CROISY, DEVILLIERS, DE LA GRANGE,
LA TUILLERIE, RAISIN, DU PERIER

[Absens MM. Le Baron, Guérin, Dauvilliers]

On a nommé pour quinzainiers MM. Raisin l'ainé et De Villiers.

On a distribué 28 jettons.

On est demeuré d'accord de renouveler les amendes et que les quinzainiers seront tenus de se trouver pour faire commencer les répétitions et les représentations aux heures portées par les règles de la compagnie sur peine d'estre mis a l'amande, et qu'en cas que les quinzainiers ne mettent pas les deffailans a l'amande qu'ils payeront lesdites amendes en leur nom.

On rapportera a la 1ere assemblée la disposition des assistants pour estre renouvelée.

LE COMTE, RAISIN, DEVILLIERS

[5 mai 1687]

Amendes et assistants à la Cour et à Paris

3^e

Ce jour d'huy lundy 5^e may 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, LA TUILLERIE, DEVILLIERS, RAISIN, BEAUVAL, DU CROISY, BARON, DU PERIER, DAUVILLIERS, RAISIN

[Absens 3 - MM. Dancourt, Guérin, Desmares]

Il a esté résolu que lorsqu'il y aura des assistans dans une pièce sérieuse qu'on ira jouer a la Cour, et que celui qui doit assister sera obligé de rester a Paris pour le bien de la Compagnie, le rolle de l'assistant sera tiré au sort entre les acteurs qui vont a Versailles pour jouer dans la petite comédie.

Il y a trois amandes de la quinzaine :

- Monsieur de la Torillière a manqué a entrer sur le Théastre
- Monsieur de la Tuillerie n'a pas commencé a 5 heures et un quart
- Monsieur Duperier est venu trop tard a la répétition.

DE LA GRANGE, ¹¹⁷, RAISIN

Quinzeniers - Messieurs Duperier et Du Croisy
partagé 28 *jettons*.

[2 juin 1687]

Répertoire et copies ; des conflits entre gagistes

5^e.

Ce jour d'huy lundy 2^e juin 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y delliberer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, D'AUVILLIERS, DU CROISY, LE COMTE, GUERIN, RAISIN, LA TUILLERIE, DESMARES, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DANCOURT, RAISIN

[absens 2 - Messieurs Baron et Dupérier]

Quinzeniers Messieurs La Torillière et La grange.

Partagé 28 *jettons*

Lorsqu'un répertoire de la quinzaine sera fait, les quinzeniers qui entreront en charge seront obliger d'en faire une copie qui sera mis chez Mme Cavrot pour servir a ceux qui n'auront pas le répertoire aussy tost qu'ils le souhaitent et qui prenent ce prétexte pour ne point payer l'amande.

117 - une signature non-identifiée

La Compagnie a condamné la Crosnier a une amande de 1£ 10S pour avoir donné un soufflet a Champagne, attendu que les gagistes se doivent plaindre a l'assemblée et qu'il leur est deffendu de fraper ; ladite amande sera prise sur ses journées et donnée aux pauvres.

DANCOURT, RAISIN[*cadet*]

[30 juin 1687]

Déménagement de l'hôtel de Guénégaud et retrait journalier pour le nouvel établissement

7^e

Aujourd'huy lundy 30 juin 1687, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires selon l'ordre accoutumé. Les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

RAISIN, LE COMTE, D'AUVILLIERS, DELATHORILLIERE, RAISIN, DU CROISY, LA TUILLERIE, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DESMARE, GUERIN, BARON, DU PERIER, BEAUVAL.

La Compagnie ayant receu un ordre du Roy de quitter l'hostel de Guénégaud et de s'establir ailleurs, a dellibéré de faire un fons le plus considérable qu'il luy sera possible pour subvenir aux grandes despences et aux frais nécessaires pour le nouvel établissement ; et pour y parvenir, on a résolu de mettre a part la pension de douze mil livres dont il plaist au Roy d'honorer la troupe. De plus, la Compagnie a dellibéré de se tirer tous les jours sur chaque recepte et/ou chambrée la somme de soixante et six livres pour grossir ledit fons dont la Compagnie a besoin, lesquelles soixante et six livres par jour se monteront par an à vingt trois ou vingt quatre mil livres, non compris les revenans bons de la bourse commune que ladite Compagnie a dellibéré pareillement de ne point partager comme elle a continué de faire à Pasques et qui se montent d'ordinaire à quatre ou cinq mil livres toutes lesuelles sommes, savoir : 12000 £ de la pension de Sa Majesté, plus 24000 provenans des six louis par journaliers et les 4000 ou environ des revenans bons, font la somme de 40000 £, quarante mil livres.

C'est pourquoy la Compagnie assemblée a résolu unanimement de commencer a retirer toutes lesdites sommes du premier juillet mil six cens cent quatre vingt sept sans qu'on puisse altérer ny trancher audit fons de quarante mil livres pour autre employ que celui du nouvel établissement sous quelque cause ou prétexte que ce puisse estre. Lequel fons sera mis entre les mains de Monsieur Raisin Laisné pour le quartier de juillet, aoust et septembre, entre les mains de Monsieur de Champmeslé pour le quartier d'octobre, novembre et décembre 1687, entre les mains de Monsieur Le Comte pour le quartier de janvier, février, mars 1688 et entre les mains de Monsieur De la Grange pour le quartier d'avril, may et juin 1688, qui ont bien voulu se charger de la recepte desdites sommes pour en disposer suivant la dellibération que la Compagnie fera pour ledit établissement

RAISIN le jeune, LA TUILLERIE, DANCOURT, BEAUVAL, GUERIN

Et ainsy continuant ; et la pension du Roy restera entre les mains de ceux qui se trouveront au quartier lorsqu'on la recevra et revenans bons de mesme.

Fait et arrêté en nostre hostel ledit jour lundy 30^e et dernier juin mil six cens quatre vingt sept,
LE COMTE, DE LA GRANGE, BARON, D'AUVILLIERS, DANCOURT,

DE CHAMPMESLE, DU CROISY, ANGELIQUE DU CROISY, JEANNE DELAREE
DESBROSSES, DELATHORILLIERE, LOUISE PITELLE, DU PERIER, RAISIN, LA
TUILLERIE, GUERIN, BEAUVAL, RAISIN le jeune, DESMARES, DEVILLIERS,
ANNE PITEL.

Paraphé de Charles Varlet de la Grange
MOUFLE, BECHET

[30 juin 1687]

Sur le retrait journalier : contrat par devant Béchet.

7e assemblée du lundy 30e juin 1687

Cette feuille a esté donnée a M. Béchet pour attacher a ses minutes parce qu'il y a esté résolu de retirer soixante et six livres par jour pour le nouvel établissement comme aussy la pension du Roy et revenans bons qui seront receus par quartier a commencer du 2e juillet 1687 par Messieurs Raisin, Champmeslé, Le Comte, et Lagrange, dont il y a eu depuis un acte passé pardevant Maitre Béchet, notaire, le 22 septembre 1687.

Partagé 28 jettons.

[11 août 1687]

Mémoire des acteurs en scène

10e

Ce jour d'huy lundy 11e aoust 1687, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y dellibérer de ses affaires communes de la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé :

DE LA GRANGE, GUERIN, LE COMTE, DEVILLIERS, RAISIN, D'AUVILLIERS,
BEAUVAL, LA TUILLERIE, RAISIN, BARON, DELATHORILLIERE, DESMARES,
DANCOURT, DU PERIER

[Absens - Messieurs Champmeslé, Du Croisy]

On a esleu quinzeniers Messieurs Raisin l'aisné et Monsieur De Villiers.

Les décorateurs donneront tous les soirs un mémoire des acteurs qui jouent dans les pièces. Celuy qui prend la chandelle sera obligé de le porter au compte a peyne de payer ceux qui seront oublier.

Partagé 28 jettons.

[22 septembre 1687]

Pièces à lire, un porte-flambeau et sur l'achat du nouvel établissement

13.

Ce jour d'huy lundy 22e septembre 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y delliberer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, DEVILLIERS, GUERIN, DU CROISY, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DU PERIER, DAUVILLIERS, LA TUILLERIE
[Six absens - Messieurs :Desmares, Beauval, La Torillière, Raisin l'aisné, Raisin Cadet, Baron]

Monsieur May, auteur d'une nouvelle tragédie intitulée *Darius*, dont il a fait une lecture a la Compagnie en proposant de la jouer pour l'esté, est convenu qu'il falloit y corriger beaucoup de choses ; pendant ces corrections, l'esté s'est passé et ce jour d'huy, il a fait proposer sa pièce pour l'hyver par Monsieur Guérin. La Compagnie a résolu d'entendre la seconde lecture de *Darius* avec les corrections ce Caresme prochain pour jouer la pièce après Pasques.

Mercredy 24 septembre, on fera lecture de la pièce de Monsieur Pradon a dix heures, sur peyne d'amande.

Et le dit jour mercredy, on tirera au sort on tirera au sort la place de porte-flambeau qu'occupoit Barbier. Quand on va a Versailles, la place sera tirée sans conséquence du règlement cy-devant fait pour les places vacantes des gagistes, attendu que la place vacante dudit porte-flambeau n'est pas ordinaire et qu'elle n'est que casuelle s'il y a des voyages a la Cour.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
DE LA GRANGE, LA TUILLERIE, DE CHAMPMESLE

Quinzeniers La Thorillière et Lagrange
partagé 28 jettons

Et ce jour d'huy, on a signé les actes et dellibérations préliminaires pour l'achat du nouvel établissement de la troupe qui nous a esté ordonné par le Roy sur lequel renvoyez a Monsieur le marquis de Seignelay, secrétaire d'Estat.

[25 septembre 1687]

Retraite du porte-flambeau et organisation des départs pour la Cour

Ce jour d'huy jeudy 25e septembre 1687, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement dans la salle commune de son hostel pour dellibérer de la place de Barbier qui portoit a cheval le flambeau lors que la Compagnie va a Versailles, laquelle place il a remise à la Compagnie. On a dellibéré lundy dernier de tirer au sort la dite place sans conséquence, attendu que le gagiste qui l'occupe n'est pas ordinaire et que son service est casuel.

On a résolu que toute la Compagnie partira de Versailles a onze heures lorsqu'on ira jouer la Comédie¹¹⁸ et que tous les carosses partiront ensemble.

Si après onze heures sonnées au Chasteau, quelque acteur fait rester son carosse, il ne pourra arrester l'homme a cheval, attendu qu'il est obligé, suivant la présente dellibération, de marcher devant les carosses qui partiront a onze heures, et le dit homme a cheval recevra les ordres des quinzeniers pour tout ce qu'il aura a faire.

En tirant au sort, on est convenu que la place ne pourra estre donnée a un laquais servant actuelement quelqu'acteur ou actrice de la Compagnie, et que celui qui en sera pourveu ne pourra

¹¹⁸ Notre « greffier » a barré la Compagnie sous la Comédie.

disposer de la dite place ny se dispenser du service pour quelque cause que ce puisse estre sans le consentement et un billet par escript des quinzeniers. Le dit homme sera obligé en hyver de partir de bonne heure pour faire allumer le feu dans les chambres après les avoir ballayées et fait nettoyer : le billet noir est eschu a Mademoiselle Baron qui a nommé [¹¹⁹]

DU CROISY, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, LA TUILLERIE, RAISIN, RAISIN, BEAUVAL, LE COMTE, GUERIN

[6 octobre 1687]

Retrait de frais de chauffage et saison froide.

14e

Ce jour d'huy lundy 6e octobre 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, LE COMTE, DAUVILLIERS, DU CROISY, DESMARES, POISSON

Absens - MM.¹²⁰-Ils sont venus

On a résolu de tirer le feu des acteurs qui jouent, attendu le froid. Et de commencer des aujourd'huy à la représentation de *l'École des maris* et de *Pourceaugnac*.

On a nommer quinzeniers Messieurs Dancourt et Le Comte.

Il y a quinze acteurs a Fontainebleau ; ainsy on n'a partagé que treize jettons et un jetton pour Monsieur Poisson, présent a l'assemblée et jouant actuellement avec nous, cy *14 jettons*.

[15 décembre 1687]

Le Jaloux sans billets, exceptions et entrée des mousquetaires

19

Aujourd'huy lundy 15e décembre 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton.

RAISIN, DANCOURT, GUERIN, DAUVILLIERS, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DU CROISY, BARON, RAISIN, LA TUILLERIE, DU PERIER, DE LA GRANGE, DESMARES

Absens - Messieurs De la Thorillière, Le Comte ; Dancourt est sorty aussytost qu'il a eu signé.

On a résolu de ne point donner de billet a la pièce nouvelle du *Jaloux* que l'on doit commencer mercredy prochain ; si quelqu'acteur donne des billez, il payera le soir mesme sur sa part pour les personnes qu'il aura fait entrer cette reigle subsistera jusques a une nouvelle résolution.

¹¹⁹ Information non renseignée.

¹²⁰ 2 absents barrés.

De plus, on a résolu que les acteurs ne prendront place dans les loges du fond ou amphithéâtre que les payans ne soient placés ; les servantes, enfans, parens et autres gens qui ont coutume d'entrer n'auront aucune place et on leur reffusera l'entrée, hors Messieurs La Gardette, Béchet, Fontaine, Baudelot, Gazon et Le Maistre pour leurs personnes seulement.

On a résolu que les quizeniers prendront la peyne d'aller cher Monsieur de Maupertuis et cher Monsieur de Joxel pour leur demander un reiglement sur le nombre des officiers des mousquetaires qui doivent entrer.

Quinzeniers - Messieurs Du Croisy et Dupérier

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,

DAUVILLIERS, DE LA GRANGE, BEAUVAL

28 jettons.

[29 décembre 1687]

Amendes, pièces nouvelles, auteurs et le *Chevalier à la mode*

20^e

Aujourd'huy lundy 29^e décembre 1687, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

LA TUILLERIE, DANCOURT, DU CROISY, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, GUERIN, RAISIN, LE COMTE, CHAMPMESLE, DAUVILLIERS, BARON, DE LA GRANGE, DU PERRIER, RAISIN, DEVILLIERS¹²¹, DESMARES.

On a nommé pour quinzainiers Messieurs Guerin et Raisin Cadet.

On a fait un répertoire.

Partagé 28 jettons.

On payera les amandes chaque fois sur la part de celui ou celle qui l'aura encourue.

On a commencé une dellibération touchant les pièces nouvelles et messieurs les auteurs, touchant les petites comédies et touchant l'alternative de deux ou trois grandes pieces nouvelles pendant l'hyver ; on raporterá le brouillon de la dite dellibération pour le rectifier avant que de signer.

Fait et arrêté du consentement et en présence de toute la Compagnie,

-que l'on recommencera les représentations du *Chevalier à la mode* et que l'on jouera la pièce les jours que la Compagnie ira a Versailles ou les autres jours qu'on la pourra jouer faute de pouvoir jouer les autres pièces nouvelles, et¹²² on ne quittera point le *Chevalier à la mode*¹²³ que la pièce n'ayt été jouée douze fois ; et en cas que, dans les douze fois, elle soit quatre fois de suite au dessous des règles, on la quittera sans retour pour l'auteur et aprez lesdites douze représentations, l'auteur n'aura plus de part.

LA TUILLERIE

28 jettons

¹²¹ La ligne des absents comportant De Villiers a été barrée.

¹²²Barré : avec

¹²³que lorsqu'elle aura été pour la quatriesme fois au dessous' barré

[12 janvier 1688]

Interruption des *Joueuses* pour Fontainebleau et billets pour toutes les pièces

21e.

Ce jour d'huy lundy 12e janvier 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, LECOMTE, DANCOURT, DEVILLIERS, GUERIN, LA TUILLERIE, DU PERIER, DAUVILLIERS, RAISIN, DU CROISY, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, RAISIN

[Absens - Messieurs Baron, Desmarres]

-On a nommé pour quinzainiers Messieurs De la Grange et La Torilière.

On a fait un répertoire.

On a dellibéré de desdomager Monsieur Dancourt de la peine qu'il a fait aprez Pasques en ce que faire un présent a Monsieur Dancourt de quinze louis d'or, pour la pièce des *Joueuses* qui a esté interrompue par le voyage de Fontainebleau, laquelle demeurera¹²⁴ a la troupe pour la jouer quand il luy plaira, sans que Monsieur Dancourt ayt plus de part d'auteur.

On a résolu de donner des billets a toutes pièces a l'avenir, a moins qu'il n'y ayt quelque délibération contraire de la Compagnie assemblée et lorsqu'il y aura quelque délibération de l'assemblée qu'elle ne pourra estre révoquée que dans une autre assemblée et non pas par des délibérations particulières. La première classe commence aujourd'huy.

[Les 15 louis d'or ont esté payer a Monsieur de Champmeslé par Monsieur de La Grange le 21 janvier 1687]

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,
DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DAUVILLIERS
28 jettons

[31 janvier 1688]

Répétition d'une pièce nouvelle

Nous sommes convenus de nous trouver a la répétition de la pièce nouvelle a l'heure ordinaire de dix heures du matin, sur peyne de l'amande de trente solz.

Fait ce 31e janvier 1688,

DELATHORILLIERE, DE LA GRANGE, POISSON, DEVILLIERS, D'AUILLIERS, DELAGRANGE, ANGELIQUE DUCROISY, DESMARES, DESBROSSES¹²⁵

¹²⁴[tournez] changement de page.

¹²⁵ Main malhabile

[2 février 1688]

Tractations avec Monsieur de Maulévrier pour l'achat de sa maison

Nous, soussignez, sommes demeurés d'accord de ce qui s'ensuit, c'est a sçavoir qu'attendu que nous avons desjà contracté des obligations pour plus de cent vingt mil livres pour raison de nostre établissement dans la rue des petits champs, suivant la permission que nous en avons eüe du Roy, et qu'il ne tient plus qu'a faire cesser les obstacles qui nous viennent de la part de Monsieur de Maulévrier pour assurer notre établissement, et mesme, que nous ne pourrions rompre les marchés que nous avons fait, sans encourir des dommages en justice pour plus de trente a quarante mil livres, outre les risques que nous courrons de ne pouvoir trouver ailleurs un establissement aussy avantageux, nous sommes convenus que Messieurs de la Grange, Raisin l'aisné, et Le Comte partiront incessamment pour aller a Versailles faire des propositions a Monsieur de Maulévrier pour acheter la maison qu'il a dans ladite rue des petits champs, sur ce que Monsieur de Maulévrier nous a fait témoigner qu'il veut bien s'en défaire. Et pour cet effet, tant en nos noms que comme nous portons fort du vote de nos camarades qui n'ont pu estre assemblés a cause que l'affaire requiert célérité, nous donnons pouvoir aus dits sieurs de La Grange, Raisin et Le Comte de traiter de la dite maison et l'acheter, suivant le marché qu'ils en feront, promettant tous sollidairement de signer le contrat de vente qui en sera passé et le faire signer par nos camarades ; ce que les sieurs de la Grange, Raisin et Le Comte promettent ainsy que nous, et d'en passer procuration en bonne forme quand besoin sera ;

fait a Paris le 2e février mil six cent quatre vingt huit,

BARON, CHEVILLET DE CHAMPMESLE, JEAN BAPTISTE RAISIN, GUERIN, BEAUVAL, GUYOT LE COMTE, DUPERIER, DE LA GRANGE, RAISIN.

[8 mars 1688]

Sur l'acquisition et rôles dans la *Devineresse*

23e.

Aujourd'huy lundy 8e mars 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé *pour* le droit de jetton :

BEAUVAL, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, DU CROISY, DU PERIER, DESMARES, D'AUVILLIERS, POISSON

[Absents -Messieurs : Guérin, Baron, Raisin *cadet*, Raisin l'*aisné*, a Versailles en affaire pour retirer nos papiers de cher Monsieur Desgranges, Poisson]

Il n'y a point eu d'absents ; Messieurs Lagrange, Le Comte et Champmeslé¹²⁶ sont en affaires cher Maître Béchet pour porter de l'argent pour nostre acquisition.

Quinzeniers - Messieurs Poisson et D'auvilliers

Monsieur Poisson jouera le procureur fiscal et le Diable dans *la Devineresse* a la quinzaine prochaine, double jetton - 28 jettons

126 Ces trois noms sont barrés, Lagrange avec la mention en affaire avant Le Comte

[22 mars 1688]

Habit de Baron fils pour *Régulus*

26e

Ce jour d'huy lundy 22e mars 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires, les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DANCOURT, RAISIN, BARON, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, GUERIN, DU CROISY, DU PERIER, D'AUVILLIERS, RAISIN C[*adet*], LE COMTE

-Absents : Messieurs Des Mares, De Villiers, Boiron.

Partagé 28 jettons pour l'assemblée précédente ; partagé encor 28 jettons pour aujourd'huy, plus un jetton pour Monsieur Voillé.

La Compagnie a résolu de donner trente louis d'or a Monsieur Le Baron pour l'habit de Monsieur son filz dans la pièce de *Régulus* ; sur quoy on a desja retiré un demy louis d'or chaque jour de représentation de ladite pièce.

Quinzeniers : Messieurs Raisin l'aisné, De Villiers

[5 avril 1688]

Incorporation de Rosélis et Sévigny ; mort de Champagne

27e

Ce jour d'huy lundy 5e avril 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires.

Messieurs de Rosélys et de Sévigny, nouvellement incorporez dans la Compagnie par ordre de Monseigneur et de Madame la Dauphine, ont esté présens a l'assemblée pour la première fois. Cette assemblée est la dernière de nostre année ; on a fermé le théastre samedy dernier 3e du présent mois. Les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, RAISIN, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARES, D'AUVILLIERS, DEVILLIERS, POISSON, BEAUVAL, LE COMTE, DU CROISY, RAISIN, DE ROSELIS, BARON, DU PERIER, DESEVIGNY

[Absens - Messieurs Dancourt et la Torillière]

On a résolu de rendre a Monsieur Raisin un louis d'or qu'il a donné au valet de Monsieur Dionis, premier chirurgien de Madame la Dauphine.¹²⁷

De plus, on a résolu de faire un présent a Monsieur Dionis, consistant en deux gobelets de vermeil doré de quinze ou seize pistolles ou environ, pour reconnoistre les bons soins qu'il a pris de Monsieur Raisin, nostre camarade, qui a esté blessé en allant a Versailles.

On a dellibéré sur la place de décorateur vacante par la mort de Michel Laurent, dit Champagne, ce qui suit, sçavoir que les trente solz que le fils dudit Champagne exercera la place du deffunt, son

¹²⁷Mention : *Tournez*

père, pour six mois seulement eschéans au premier octobre 1688 par forme de commission ; et pour lors, la Compagnie dellibérera de nouveau sur la conduite et les services dudit petit Champagne si on le continuera ou si on l'exclura de la dite place, et a l'esgard des émoluments, il jouira des trente solz de gage par jour et d'un escu par jour toutes les fois que la troupe va a Versailles.

Et a l'esgard des bouts de chandelle, la Compagnie les accorde a Jean Garçon pendant les dits six mois, se réservant a les reprendre pour les rejoindre aux dits gages s'il arrive que l'on dellibère de disposer de la dite place et les dits gages d'un autre manière et ainsy que la Compagnie le trouvera a propos.

Et a l'esgard de trente solz par jour que la troupe donnoit audit Charlot Champagne filz pendant les voyages de Fontainebleau, et Chambord, on les accorde au nommé Le Droit qui a la place de porte-flambeau, qui, en cas desdits voyages, ira servir la Compagnie et pour lors, jouira pendant les séjours desdits trente solz par jour.

On s'assemblera demain au matin a neuf heures pour régler les comptes de la Compagnie et pour les répertoires.

Fait et arrêté du consentement et en présence de toute la Compagnie,
DAUVILLIERS, RAISIN, LE COMTE, DELATHORILLIERE, POISSON, DEVILLIERS

[26 avril 1688]

Registre, amendes et jetons

Première

Ce jour d'huy lundy 26e avril 1688, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DE LA GRANGE,
RAISIN, DEVILLIERS, GUERIN, POISSON, DU PERIER, DESEVIGNY, DESMARES,
D'AUVILLIERS, BARON, DE ROSELIS

[Absens - Messieurs Raisin cadet, Du Croisy, Dancourt]

On a résolu que le registre sera veriffié a toutes les assemblées et que les quizeniers seront chargez de le rapporter a l'assemblée.

Il y aura des jettons pour les présens aux lectures lorsqu'elles auront esté résolues et les heures prises a l'assemblée – cet article a esté rayé.

On ne distribuera des jettons aux assemblées qu'à ceux qui seront présens.

On prendra les amandes sur la part du deffailant : le quizenier en sera responsable¹²⁸.

On confirme de nouveau toutes les amandes cy-devant establies et particulièrement, celles des absens aux lectures qui ont esté résolues dans les assemblées.

Arrêté en présence et du consentement de toute la Compagnie ; on a distribué vingt sept jettons
Quizeniers : Monsieur Dupérier et Monsieur Du Croisy

Vingt sept jettons

LE COMTE, RAISIN

128 Changement matériel de page.

[10 mai 1688]

Charité et lecture de la pièce de Raisin aîné

Deuxiesme

Du lundy 10e may 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hotel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

BEAVAL, LE COMTE, DU CROISY, RAISIN, DE CHAMPMESLE, D'AUVILLIERS, DESMARES, DE ROSELIS, DE LA GRANGE, DU PERIER, DEVILLIERS

[Absents – Messieurs Baron, Dancourt, La Torillière, Poisson, Sévigny, Raisin *Cadet*, Guérin]

On a fait un répertoire.

On a nommé pour quinzainiers Messieurs Raisin cadet et Guérin.

On a ordonné deux louis d'or de charité a Mademoiselle Pidou et un louis d'or au sieur Beaubrun, a condition qu'ils ne reviendront plus.

On a résolu de lire présentement la pièce de Monsieur Raisin l'ainé.

Arresté par toute la Compagnie assemblée le dit jour lundy 10 may 1688 ; on a distribüé vingt trois jettons.

LE COMTE, RAISIN, DU PERIER

23 jettons

[7 juin 1688]

Amendes et habit pour le petit Du Périer

Quatriesme

Aujourd'huy lundy 7e juin 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle de son hostel ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

BEAVAL, DANCOURT, DEVILLIERS, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DELATHORILLIERE, GUERIN, LE COMTE, DE LA GRANGE, DESMARES, DE SEVIGNY, RAISIN

[Absens Messieurs de Rosélis, Poisson, Baron, Du Croisy, Dauvilliers]

Quinzeniers Messieurs Dancourt et Le Comte

On a distribüé *vingt cinq jettons*.

Lors que le quinzenier aura averty les acteurs par un gagiste ou autrement, ils seront mis a l'amande s'ils manquent de se trouver a l'assemblée ou au théastre.

Il a esté résolu que les amendes seront payées a l'advenir indispensablement sans qu'on soit receu a dire qu'il y en a eu cy-devant plusieurs qui n'ont point esté payées et qu'on s'en puisse exempter sous ce pretexte ny mesme en cas d'indisposition d'un jour si l'acteur n'a fait advertir auparavant.

On a résolu de faire faire un habit au petit Du Perrier pour jouër dans *Régulus* et que la despense sera de dix louis d'or au plus, si faire se peut, ce qui sera exécuté par les quinzeniers.

Arresté par la Compagnie le dit jour 7 juin 1688,
LE COMTE, RAISIN *Cadet*, DEVILLIERS, DESMARES.

[21 juin 1688]
Lucas blessé au bâtiment

Cinquiesme

Ce jour d'huy lundy 21e juin 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, RAISIN, RAISIN, GUERIN, DESMARES, POISSON, BEAUVAL, DEVILLIERS, DESEVIGNY, DE ROSELIS
[Absens - Messieurs Baron, Dauvilliers, Dancourt, Du Croisy, la Torillière]

On a résolu de payer 15 £ au chirurgien qui a pensé Lucas blessé au bastiment.

Quinzeniers Messieurs Baron et Beauval
Distribué *vingt cinq jettons* aux présens.

[30 août 1688]
Sur les pertes de recette

Dixiesme

Ce jour d'huy lundy 30e aoust, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour y délibérer de ses affaires et les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton le dit jour 30e aoust 1688.

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DE ROSELIS, DU PERIER, DESEVIGNY, DESMARES, RAISIN, BEAUVAL, DANCOURT, DEVILLIERS, POISSON, RAISIN, DE LA GRANGE
[Absens - Messieurs Baron, Dauvilliers, la Torrillière, Du Croisy]

On a résolu que lors que la Prevost ou Subtil se plaindront d'avoir perdu en faisant leur recepte, ceux qui feront le compte ne pourront leur faire aucune diminution sur leur recepte et remettront a l'assemblée suivante pour en délibérer comm'aussy lorsqu'il s'agira de quelque gratification ou d'autres libéralités ; et ceux qui donneront contre la présente délibération, ce sera sur leur compte.

Distribué aux présens *26 jettons*.

[8 novembre 1688]

Sur le paiement des frais d'une pièce et le compte de la recette

15e

La Compagnie s'est assemblée ce jour d'huy l'undy huitième novembre 1688, dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; le droit de jetton a esté distribué aux présents en la dite assemblée :

DE SEVIGNY, DAUVILLIERS, POISSON absent, RAISIN, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DU PERIER, DE ROSELIS, DESMARES, GUERIN, DANCOURT, BARON, DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DU CROISY
[Absens- Monsieur Poisson]

On a fait un répertoire.

On a résolu de ne payer plus les frais des pièces de spectacle que le mémoire n'en soit apporté au compte par Dufort ; et que le compte ne se fera doresnavant qu'après que la comédie sera finie et mesme la petite comédie quand il y en aura et si un acteur s'ingère de le faire auparavant, il sera condamné a l'amande qui sera prise sur sa part.

distribué *29 jettons*

Quinzeniers - Monsieur Champmeslé, Monsieur Desmares

[22 novembre 1688]

Collation de *l'Inconnu*, avec chocolat.

16e

Ce jour d'huy lundy 22e novembre 1688, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

RAISIN, DE LA GRANGE, GUERIN, DEVILLIERS, DESMARES, DESEVIGNY, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, BARON, DU PERIER, DE ROSELIS, DU CROISY, DAUVILLIERS

[Absens Messieurs Delathorillière, Poisson et Raisin cadet]

Quinzeniers Messieurs de Rosélys, De Sevigny

Distribué *vingt sept jettons* aux présens.

On a résolu de retrancher la collation de *l'Inconnu* et de payer les 3£ 5 S qui ont esté despencer la dernière fois qu'on a joué la pièce, a la charge qu'on ne despencera plus en chocolat ny autres choses a l'avenir.

[6 décembre 1688]

***Phocion* ; sur les habits et accessoires et d'une place vacante.**

17e

Ce jour d'huy lundy 6e décembre¹²⁹ 1688, la Compagnie s'est assemblée dans [son] hotel en la manière ordinaire pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DEVILLIERS, LE COMTE, DAUVILLIERS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE LA GRANGE, RAISIN, DE SEVIGNY, BARON, DANCOURT, RAISIN, POISSON, DU CROISY, DE ROSELIS, DESMARES, DU PERIER

[Absens- Monsieur la Thorillière]

Quinzeniers Messieurs Dauvilliers, Poisson

Distribué 29 jettons aux présens.

Sur la lettre que Monsieur Campistron a escrit a la Compagnie au sujet de sa pièce nouvelle de *Phocion*, on a résolu de commencer la dite pièce le mercredy 15e décembre 1688 et d'en faire incessamment les répétitions.

On achètera une toilette pour la pièce de *la Coquette*.

On fera faire une robe de chambre a Mademoiselle Raisin, un jupon et un corcet : les quinzeniers en prendront soin.

Il a esté résolu que chacun se fournira des choses et habits nécessaires pour les représentations de ses rolles comme de bottes, giestres, habits extraordinaires, serviettes et autres choses ; et lorsqu'il y aura une pièce nouvelle, si quelqu'un a des propositions a faire pour quelques habits, il les fera a l'assemblée et la Compagnie en délibérera.

On a payé 2 bagues qu'on a fait faire pour le service de la troupe ; elles ont esté mises, sçavoir une entre les mains de Champagne et l'autre, entre les mains de Garçon, qui en répondront ; les deux bagues coutent six escus.

On a tiré la place de la Mousset, qui ouvroit alternativement un rang des secondes loges, et elle est escheüe a Mademoiselle Dancourt qui en disposera en faveur de qui bon luy semblera.

DAUVILLIERS, DEVILLIERS

[20 décembre 1688]

Congé de Mlle Fréville

18e

Ce jour d'huy lundy 20e décembre 1688, la *Compagnie* s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DEVILLIERS, RAISIN, RAISIN[*aîné*], BEAUVAL, GUERIN, DAUVILLIERS, DESMARES, DU PERIER, DE ROSELIS, DE LA GRANGE, POISSON, BARON, DE SEVIGNY, DU CROISY, DANCOURT

¹²⁹ À la suite de novembre.

[Absent - Monsieur Delatorillière]

Quinzainiers - Messieurs Raisin l'aisné et de Villiers.
29 jettons

La Compagnie a résolu, attendu les grandes despences ou elle est engagée pour son nouvel établissement, de retrancher plusieurs frais inutiles qu'elle fait journellement, entr'autres de donner congé a la demoiselle Fréville, gagiste, qui ne sera payée de ses gages que jusques a la fin de cette année 1688.

Arresté du consentement de toute l'assemblée,
DE LA GRANGE, RAISIN, DE CHAMPMESLE, GUERIN

[17 janvier 1689]

Entrée de Fontaine et refus d'une entrée aux fils Poisson à la Comédie

20e.

Ce jour d'huy lundy 17e janvier 1689, la Compagnie s'est assemblée a son *ordinaire* dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, POISSON, DE CHAMPMESLE, DESEVIGNY, DEVILLIERS, BEAUVAL, GUERIN, RAISIN [*cadet*], DE ROSELIS, RAISIN, DU PERIER, DESMARES, D'AUVILLIERS

[Absens - Messieurs le Baron, Dancourt, Ducroisy malade]

La Compagnie, ayant fait réflexion sur le reiglement qu'elle a fait touchant les personnes qu'elle considère, a résolu comme cy-devant de laisser entrer gratis Monsieur Fontaine, procureur au Chastelet, et de plus Mademoiselle Fontaine son espouse qui avoit esté oubliée sur la délibération de la Compagnie.

La Compagnie ayant receu une lettre de Monsieur Poisson le père pour l'entrée de Messieurs ses fils a la Comédie depuis le règlement, on a chargé Monsieur de Champmeslé d'assurer Mesdits sieurs Poisson que nous n'avons pas eu le moindre dessein de les chagriner, que c'est une règle générale qui nous regarde tous en particulier d'aussy près que luy puisque nos frères mesmes sont exclus aussy bien que les enfans de tous les pensionnaires de la Compagnie, que les grands engagemens ou nous sommes nous ont obligez de faire ce règlement, par lequel nous avons taché de retrancher plusieurs abus qui se commettoient aux portes de la Comédie pour faire en sorte de sortir des dits engagemens et que nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen d'empescher ces abus qu'en commençant par nous mesmes, que nous serions au désespoir si Monsieur Poisson cessoit de nous regarder comme ses serviteurs et d'autres raisons que Monsieur de Champmeslé trouvera bon de leur escrire de la part de la Compagnie.

Quinzainiers - Messieurs Raisin Cadet et Guérin
Distribüé *vingt sept jettons* aux présens.

Arresté par la Compagnie le dit jour 17 janvier 1689,
LE COMTE, RAISIN, DESMARES, DU PERIER

[31 janvier 1689]

Dépenses sous contrôle, assignation par les Loiseleur et sur la pendule

21e

Ce jour d'huy lundy 31e janvier 1689, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y delibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, BEAUVAL, DEVILLIERS, POISSON, DE ROSELIS, LE COMTE, DESEVIGNY, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, D'AUVILLIERS, DELATHORILLIERE, DESMARES, GUERIN, RAISIN

[Absens - MM. Du Croisy, Dancourt, Baron]

Il a esté délibéré qu'on ne pourra faire aucune dépense de quelque qualité qu'elle soit pour les pièces nouvelles qu'il n'y ayt eu une délibération de la Compagnie assemblée ; ce que l'on fera sçavoir, entr'autres a M. Baraillon afin que s'il fait quelque chose contre cette délibération, il ne s'en prenne qu'a luy et ne nous envoie point des mémoires dont la Compagnie n'a aucune connoissance ; ce, si l'auteur ou les acteurs en particulier font faire les dites dépenses, ils les payeront en leurs noms. Et pour plus de sureté, Monsieur Baraillon ou les autres ouvriers ne feront aucune dépense que sur les billets des quinzainiers qui ne pourront en cela qu'exécuter les délibérations de la Compagnie.

Sur l'assignation qui a esté donnée a la troupe au domicile de M. Raisin a la requeste du sieur et damoiselle Loiseleur par exploit du dix neuf janvier 1689, la Compagnie a résolu que l'on chargera M. Fontaine, procureur au Chatelet, de la dite assignation pour soutenir les dits sieur et damoiselle Loiseleur non recevables en la dite demande, attendu que la Troupe ne sçait ce que c'est que les prétentions du dit sieur et damoiselle Loiseleur ny du contrat et actes énoncés au dit exploit et autres raisons que le Conseil trouvera a propos d'alléguer pour estre renvoyés de la dite demande avec dépens.

Pour éviter la confusion que les laquais apportent dans la distribution des bouteilles a la Cour, il a esté réglé que l'on fera un mémoire des acteurs a qui les dites bouteilles seront distribuées en mesme temps que l'on fera le mémoire des carrosses et qu'on aura égard au nombre des acteurs pour la distribution des dites bouteilles, et que le droit ne les donnera point aux laquais mais aux maistres.

Sur les remonstrances de M. Champion qui demande a continüer d'entrer a la Comédie pour avoir soin de la pendule, la Compagnie luy accorde son entrée, les festes et dimanches seulement sans qu'il puisse ceder ce privilège a qui que ce soit, pas mesme a sa femme, le tout a condition qu'il aura soin que la pendule aille juste.

Quinzainiers Messieurs de la Grange et de la Torillière.

Arresté en présence et du consentement de l'assemblée du dit jour 31 janvier 1689,
LE COMTE, DELATHORILLIERE, POISSON

27 jettons

[28 février 1689]

Entrée et placement selon l'ordre d'arrivée

23^e

Ce jour d'huy lundi 28^e febvrier 1689, la Compagnie s'est assemblée dans son hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires ; les présens en la dite assemblée ont eu le droit de jetton :

DANCOURT, DE CHAMPMESLE, POISSON, BARON, DESEVIGNY, D'AUVILLIERS, BEAUVAL, DU PERIER, DEVILLIERS, DE ROSELIS, LE COMTE, GUERIN, DESMARES, RAISIN, DE LA GRANGE, RAISIN

[Absens – Messieurs La Torillère, Du Croisy]

Sur le billet de M. de Chaligny pour faire entrer un amy avec luy, la Compagnie a résolu de suivre le règlement, ce que M. Le Comte rendra réponse.

On a résolu de faire placer dans les balcons et dans les loges ceux qui viendront les premiers et qu'on ne recevra point d'argent pour des places, mais seulement pour des loges entières ce que l'on dira a l'annonce et dans l'affiche.

Arresté par la Compagnie,

Quinzeniers - Messieurs Beauval et Baron

Deux absens - messieurs Du Croisy et la Torillère - distribué 28 jettons.

[28 mars 1689¹³⁰]

Assemblée pour les comptes ; Bellanger

Ce jour d'huy lundy 28^e mars 1689, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DEVILLIERS, LE COMTE, POISSON, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, RAISIN[*ainé*], DE ROSELIS, GUERIN, DE SEVIGNY, BEAUVAL, DESMARES, D'AUVILLIERS, DU CROISY, DE LATHORILLIERE

[Absents - Messieurs Baron, Dancourt, Raisin cadet]

La Compagnie a dellibéré de s'assembler demain, mardy 29^e mars 1689, a trois heures après midy dans nostre hostel pour recevoir les comptes de l'argent qui a esté retiré pendant l'année tant pour l'establissement que pour les pensions, loyers, jettons, cas imprévus et reste des chambrées et généralement toutes les affaires de la Compagnie ; et en cas que les affaires ne puissent pas estre terminées dans ce jour, on prendra heure pour les jours suivans. Les présens aux assemblées auront le droit de jetton.

Arresté par la Compagnie

et distribué 27 jettons aux présens, plus un jetton a Monsieur Bellanger qui s'est trouvé pour nos affaires.¹³¹

LE COMTE, DE LATHORILLIERE, BEAUVAL, DESMARES

130 Annotation : Samedi 26^e mars 1689 – pour la clôtüre : *Andromaque et le Baron de la Crasse*

131 Rajout interligne

[29 mars 1689¹³²]

Examen des comptes de La Grange

Le 29^e mars 1689, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour examiner les comptes de Monsieur de la Grange tant en recette que despence des soixante et six livres qu'on luy a remis entre les mains pour payer les pensions, loyers et jettons d'argent pour chaque assemblée ordinaire de quinze en quinze jours, cas imprévus, frais de nouvel établissement par luy faits et autres depuis le 26 avril 1688 jusques et compris le 26 mars 1689.

Recepte

Premièrement, on a retiré 66 livres par jour sur chaque chambrée a commencer du dit jour 26 avril 1688^e

avril 5 jours a 66£ par jour cy 330£ ¹³³

[2 avril 1689]

Délibération et marché sur la balustrade – copie

Aujourd'huy samedi deuxieme avril 1689, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement dans son hostel pour délibérer sur la balustrade qu'elle souhaite qu'il soit faite sur le nouveau théâtre ; et après avoir recueilly toutes les voix, il a esté résolu de la faire faire, et pour cet effet, elle en a chargé messieurs Du Périer, Dauvilliers et Poisson, qui feront ensemble leur possible pour qu'elle soit posée le jour que l'on débutera dans le nouvel hostel. Ils ce sont en mesme temps obligés pour un tapis de drap ver qui tiendra l'espace de la balustrade seulement et la Compagnie leur a donné le pouvoir de conclure et faire tous les marchés a ce nécessaires, sans néanmoins que la balustrade puisse empescher de débiter en cas qu'elle ne fut pas achevée.

Fait le jour et an que dessus et a signé,

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE LA THORILLIERE, DE SEVIGNY,
RAISIN, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, GUERIN, D'AUVILLIERS

Marché du 2 avril 1689¹³⁴

Fut présent Nicolas Tartarin, maistre serurier à Paris, ci devant rue & paroisse St-Germain de l'Aixerrois, lequel a fait marché promis et s'est obligé envers Messieurs les Comédiens de la Troupe royale entretenue par sa Majesté, de faire et parfaire au dire d'ouvriers et gens a ce cognoissans au plus tard dans 15 jours d'huy prochain, 10 toises ou environ de balcons remplis de panneaux de fer façonnés tels et semblables au dessein et modèle que le dit Tartarin en a fait et laissé aux dits sieurs comparans , conformément auquel ceux qui seront par luy fournis seront faits et posez sur le théâtre ou ils prétendent représenter leurs comédies dans l'hostel qu'ils ont pour cet effet fait nouvellement construire dans la rue des Fossés-St-Germain des prez, avec des boullons a visses pour les tenir stables sur le dit théâtre, qui passeront au travers des planchers d'icelluy théâtre, et de bons patins pour les tenir attachez et solides sur le dit théâtre, en sorte qu'ils ne puissent être vacillans ; et

¹³² L'original conserve au dos une note au crayon : Madame Pauline Granger.

¹³³ Compte inachevé.

¹³⁴ Transcription datée du XIX^e siècle, œuvre de l'étude de Paul Huillier, (étude VI), conservant l'original.

mesme de rendre les deux costez des premiers chassis du dit theatre ouverts et mouvans pour les fermer et ouvrir quand bon leur semblera, et pour greffer et exécuter de ce que dessus ; fournir par le dit Tartarin tant le fer, visses, serrures, clefs, pattes, tenons, clouts, et généralement tout ce qui sera nécessaire pour rendre les dits ouvrages faits, parfaits, mis et posez sur le dit théâtre dans le dit temps des jours prochains, la moyennant 50 £ par chacun toise de long des dits ouvrages
signé

DU PERIER, D'AUVILLIERS, TARTARIN, POISSON

III - 1689 -1692 : LE NOUVEL ETABLISSEMENT

Le Nouvel établissement – et son chantier – marquent d'une empreinte définitive la Compagnie, leur offrant un théâtre décrit comme superbe par les contemporains et un endettement chronique. L'activité de la Compagnie telle qu'elle transparait dans les feuillets d'assemblée se colore de cette nouvelle donnée de finances mises à mal par les grands travaux. C'est l'apogée de la troupe, d'autant que la Compagnie est confrontée dans le même temps à deux grands rivaux : les Italiens, leurs partenaires d'hier, jaloux de la splendeur du théâtre des fossés Saint-Germain, et les forains, concurrents astucieux. La troupe elle-même a déjà changé en profondeur une première fois avec la mainmise de la Dauphine, qui a transformé la composition de la troupe.

[18 avril 1689]

Congé pour Mlle Le Comte, remboursement de Du Croisy et obligation de Rosélis et Sévigny

1689

première

Ce jour d'huy lundy 18e avril 1689, la Compagnie s'est assemblée pour la première fois au Théastre royal quartier St Germain. Et ce mesme jour, on y a fait la première représentation.

Les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, BEAUVAL, GUERIN, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, DAUVILLIERS, POISSON, DESEVIGNY, DUPERIER, RAISIN, DESMARES

[Absens -Messieurs Baron, Dancourt]

27 jettons

La Compagnie a dellibéré de faire le répertoire sans Mademoiselle Du Rieu, sur la lettre qu'elle a escrite par laquelle elle marque qu'elle est indisposée.

Et sur ce que Mademoiselle Le Comte a besoin de repos et de prendre du lait pour un mal de poitrine dont elle est incommodée il y a quelque tems, la Compagnie a résolu de luy donner le mois de may, pendans lequel elle fera tout ce qu'elle jugera à propos pour le restablissement de sa santé.

La Compagnie a résolu d'emprunter deux cent louis d'or par obligation et d'en payer l'interest pour Messieurs de Rosélis et de Sévigny, affin de payer Monsieur du Croisy qui se retire de la Compagnie, dont ces deux messieurs partagent la demye part, suivant l'ordre de Monseigneur et de Madame la Dauphine.

Et les dits Sieurs de Rosélis et de Sévigny passeront une obligation de pareille somme à la Compagnie payable dans un an et l'interest a commencer du premier juin de la présente année

jusques au premier avril mil six cent quatre-vingt dix, auquel temps lesdits sieurs consentent que l'on retire sur leur part et émolumens pour s'acquiter envers la Compagnie tant de la dite obligation que de tous les interez qui eschoiront.

La Compagnie a chargé Messieurs Le Comte, Raisin Laisné et delagrance d'emprunter les dits deux cent louis d'or,

fait le dit jour 18 avril 1689,

DEVILLIERS, RAISIN, RAISIN, DE ROSELIS, DU PERIER, GUERIN, DE SEVIGNY

[2 mai 1689]

Nettoyage des loges, galeries et lustres, sept violons

2e 1689.

Ce jour d'huy lundy deuxième may 1689¹³⁵, la Compagnie s'est assemblée dans son Hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires, les présens en la dite assemblée ont eu le droit de jetton :

DEVILLIERS, RAISIN, RAISIN, GUERIN, DESMARES, DELATHORILLIERE, D'AUVILLIERS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DESEVIGNY, DE LA GRANGE, DU PERIER, POISSON, DE ROSELIS

[Absens - Messieurs Dancourt, Baron, Le Comte]

Quinzeniers Messieurs Poisson et Dauvilliers

26 jettons

La Compagnie a résolu que messieurs les quinzeniers ordonneront aux ouvreurs de loges de nettoyer leurs loges et les galeries tous les jours ; et s'ilz y manquent, on retiendra leurs journées pour les faire nettoyer a leurs despens, attendu qu'on ne leur donne pas de gages pour ne rien faire.

Le sieur Dufort se rendra sujet au théastre pour le servir et le faire servir a propos, particulièrement pour les lustres qui retardent les entractes par la longueur que l'on est a les lever et baisser.

A l'esgard des violons, la Compagnie a résolu d'en employer sept journelement, a condition qu'ilz ne se dispenseront du service sous quelque prétexte que ce soit ; et en cas que quelqu'un s'absente, hors pour le cas de S.A.R.Monsieur, on leur rabattra un escu d'amande par jour sur les 20£ 20S que la Compagnie leur payera doresnavant, nous réservant au surplus de retrancher un des sept violons suivant l'utilité que la Compagnie en recevra ou la bonté de la symphonie.

La Compagnie a résolu, en cas que la chose ne soit pas escrite, de payer l'amande de trente solz par les acteurs ou actrices qui entreront dans les loges en habit de théastre et hors les entractes comme il est cy-devant escrit.

Arresté par toute la Compagnie,

DE SEVIGNY, DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, BEAUVAL, RAISIN

135 On lit Mil 6C IIIxxIX

[16 mai 1689]

Entrée à la Comédie de Baptiste fils

3^e

Ce jour d'huy l'undy 16 may 1689, la Compagnie s'est assemblée dans son Hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires ; les présens en ladite assemblée ont eü le droit de jetton. RAISIN, RAISIN, DE CHAMPMESLE, BARON, POISSON, BEAUVAL, DE ROSELIS, DU PERIER, DE SEVIGNY, DE LA THORILLIERE, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DAUVILLIERS

[Absens - Messieurs Dancourt, Le Comte, Desmarres, Guérin]

Quinzeniers messieurs Raisin l'aisné et Devilliers

25 jettons aux présens

2 amandes : Mlle Dancourt ; M. Raisin cadet.

On accorde a Monsieur Baptiste que son filz entre a la Comédie a la charge qu'il jouera du violon sans aucune rétribution, et que ledit sieur Baptiste ne pourra pour cette raison se dispenser de venir a l'*ordinaire* ny faire jouer son filz a sa place et en cas qu'il contrevienne, il payera l'amande d'un escu cy-devant établie.

[30 mai 1689]

Chandelle et billets, entrée de Baptiste fils et de Berain.

4^e

Ce jour d'huy l'undy 30¹³⁶e may 1689, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, RAISIN, RAISIN, DE ROSELIS, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, DESMARES, D'AUVILLIERS, BEAUVAL, DU PERIER

[Absens - MM. Lathorillière, Baron, Guérin, Devilliers, Dancourt, Le Comte, Poisson]

On a résolu de remercier les deux gardes d'augmentation et de leur donner congé jusques a nouvel ordre.

On a réglé la chandelle *ordinaire* de chaque jour *pour* les douze lustres et la rampe a 26 livres pesant de chandelle, revenans a 9 £ 2S, non compris les aisles, pour lesquelles on a ordonné six chandelles des huit pour chaque aisle et les fons passeront pour deux aisles.

Les billez qui seront donner par la Compagnie seront signer par l'un des quinzeniers, et l'on mettra dessus le nom de la personne a qui on les donnera.

L'on a rétracté la grace accordée a Monsieur Baptiste touchant l'entrée de son filz a cause des inconvénients qui en pouvoit arriver.

On a résolu que Monsieur Berrin entreroit a la Comédie, ainsy que par le passé, et qu'il sera mis sur la liste de ceux qui entrent.

Arresté par la Compagnie le dit jour et an,
DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, D'AUVILLIERS
distribué 22 *jettons*

[27 juin 1689]
Aménagement des secondes loges

6e.

Ce jour d'huy lundy 27e juin 1689, la Compagnie s'est assemblée en son Hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, RAISIN, BEAUVAL, POISSON, DE CHAMPMESLE, GUERIN,
DESMARES, DANCOURT, DEVILLIERS, D'AUVILLIERS, DE ROSELIS, DU PERIER,
DELATHORILLIERE

[Absent - M. Le Baron]

Messieurs les plénipotentiaires seront priez de faire accommoder les bancs des secondes loges dont le public se plaint.

Quinzeniers Messieurs De La Grange et La Torilière.

On n'a point distribué des jettons : ils seront distribuez la quinzaine prochaine.

Distribué 28 *jettons*

[11 juillet 1689]
Raymond Poisson reçoit un billet par semaine

7e.

Ce jour d'huy lundy [11¹³⁷]e juillet [1689¹³⁸], la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY*, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, ROSELIUS, LE COMTE, RAISIN,
RAISIN, POISSON, GUERIN, DESMARES, DE LA GRANGE, DU PERIER,
DAUVILLIERS, DEVILLIERS, BARON

[Absents - messieurs Dancourt, Champmelé]

Sur la demande que Monsieur Poisson le père a fait a la Compagnie d'un billet par semaine, on a résolu que chaque acteur luy en donnera un a tour de rolle affin de ne point rompre nos règles. Monsieur Raisin l'aisné commencera a lui donner dimanche 17e juillet ; Mademoiselle Dancourt, le dimanche 24 juillet.

Distribué 27 *jettons*.

137 Originellement écrite XI

138 Originellement en chiffres romains.

[25 juillet 1689]

Entrée à Le Hongre et partage des bouts de chandelles

8e

Ce jour d'huy lundy [25¹³⁹]e juillet [1689¹⁴⁰], la Compagnie s'est assemblée dans son Hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires, les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, POISSON, DESMARES, RAISIN, DU PERIER, DEVILLIERS, DANCOURT, BEAUVAL, RAISIN, DE LA GRANGE, D'AUVILLIERS, DE ROSELIS, GUERIN, LE COMTE, DELATHORILLIERE

[Absens- MM. Champmeslé, Baron]

Monsieur Guérin donnera dimanche prochain 1er aoust son billet pour monsieur Poisson et Mademoiselle Dancourt donnera le sien le dimanche 8e dudit mois.

Quinzeniers - Messieurs Baron et Beauval

La Compagnie a résolu d'ajouter a la liste de ceux qui entrent a la Comédie en qualité de nos amis Monsieur Longret, sculpteur du Roy, qui a eu la bonté de donner ses soins et son industrie pour tout ce que nous avons fait faire de sculpture et ses advis pour le reste des ouvrages.

Sur ce que Champagne a remontré a la Compagnie que les bouts de chandelles sont attachez a l'employ de décorateur dont la Compagnie l'a gratifié et néantmoins que Garçon en a jouÿ jusqu'icy, l'assemblée a résolu que les bouts de chandelles dont jouissoit feu Champagne seront partager également entre les dits Champagne et Garçon a commencer d'aujourd'huy, la Compagnie se réservant d'en disposer a Pasques prochain comme elle le trouvera bon, suivant les bons services de l'un ou de l'autre.

Arresté en l'assemblée du consentement de tous les les acteurs le dit jour 25e juillet 1689,

LE COMTE, RAISIN, DANCOURT, D'AUVILLIERS, BARON

Distribué 27 jettons.

[5 septembre 1689]

Disposition du Comédien poète

11e

Ce jour d'huy lundy *cinquieme* septembre [1689¹⁴¹], la Compagnie s'est assemblée dans son hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et *extraordinaires* ; les présents en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, LE COMTE, RAISIN, DE CHAMPMESLE, GUERIN, BEAUVAL, D'AUVILLIERS, DANCOURT, RAISIN, DESMARES, DU PERIER

[Absents - Messieurs Baron, Rosélis, La Torilière, Lagrange, Poisson, De Villiers]

139 Originellement écrite XXV

140 Originellement écrite M VIc IIIxx IX

141 Originellement écrite M VIC iiiXX IX

Quinzainiers - Messieurs Dauvilliers et Poisson.

On a fait un répertoire. On a disposé *le Comédien poète* dont la disposition est écrite de l'autre côté.

On a chargé Messieurs de la Grange, Raisin Laisné, qui prendront l'avis de Monsieur Berrin.

Distribué 23 jettons.

Disposition du *Comédien poète*

Un poète	De Sévigny
3 acteurs Messieurs	De la Grange
	Dancourt
	Rosélis
Le décorateur	Champagne
Géronte	Desmarres
Damon père	Raisin l' <i>ainé</i>
Damon fils	Le Comte
Le baron d'argent bref	Guérin
Lays Mlles	Dancourt
Aminte	Deshayes
Justine	Poisson
Lucinde	Du Rieux
Justine	Desbrosses
Crispin	Raisin Cadet
Marcelle	Mlle Delagrangé
Don Pascal	Raisin Cadet
Don Enrique	D'Auvilliers
Don Ricard de fondfer	Dancourt
Angélique	Mlle Guérin
Jacinte	Mlle de Beauval
Gusman	Delagrangé
Carly	Un laquais
Courtefoyc, notaire	Du Perrier

[19 septembre 1689]

Suppression d'extraordinaire pour la symphonie et prêt à Sévigny

12e

Ce jour d'huy lundy [19¹⁴²]e *septembre* 1689, la Compagnie s'est assemblée dans son hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires. Les présents en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, BEAUVAL, POISSON, DE ROSELIS, GUERIN, RAISIN, DU PERIER, DE LA GRANGE, DANCOURT, D'AUVILLIERS, BARON, DEVILLIERS, RAISIN, DESMARES

[Absent - Monsieur de la Thorilière]

On a résolu de faire advertir les symphonistiers de se trouver a la première assemblée pour leur dire que la Compagnie ne veut plus leur payer d'extraordinaire pour les petits coeurs et pièces de spectacles, sinon pendant la nouveauté des dites pièces tant que les auteurs en retireront les parts, en considération des répétitions ausquelles ils seront obliger de se trouver.

Il a esté dellibéré de prester a Monsieur de Sévigny la somme de cent dix livres que la Compagnie retirera sur les nourritures de la Cour ou autre premier revenans bon, appartenans audit sieur et en cas qu'on ne reçoive point la dite somme par le dit moyen, le dit sieur de Sévigny consent qu'on retire le dite somme de 110 £ sur le quart qu'il a dans les parts de la société. Monsieur Raisin l'aisné, Delagrangé avancera la dite somme sur les soixante et six livres destinées pour les pensions.

DE SEVIGNY, LE COMTE, CHAMPMESLE, RAISIN, POISSON

28 jettons.

[27 septembre 1689]

Voyage à Fontainebleau et assemblée extraordinaire

Extraordinaire

La Compagnie, assemblée aujourd'huy, mardy 27e *septembre* 1689, au sujet du voyage de Fontainebleau, a résolu de s'assembler encore demain, mercredy 28e, pour une affaire de conséquence qui regarde la troupe en général ; ainsy, tous les particuliers se trouveront a l'assemblée a dix heures précises sur peine d'amande, et les absents, s'il s'en trouve, passeront sans contestation ce que l'assemblée aura résolu.

D'AUVILLIERS, RAISIN, LE COMTE, DESMARES, GUERIN, RAISIN, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE LA GRANGE, POISSON, DESBROSSES

¹⁴³

142 Originellement écrite XIXe

143 4 éléments supprimés dans les absents.

[14 novembre 1689]

Suppression du supplément d'auteur dans les pièces nouvelles

16e

Ce jour d'huy 14e novembre 1689, la Compagnie s'est assemblée dans son Hôtel pour la délibération de ses affaires ordinaires et extraordinaires. Les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

RAISIN, DE SEVIGNY, POISSON, D'AUVILLIERS, DESMARES, GUERIN, BEAUVAL, DEVILLIERS, DU PERIER, LE COMTE, CHARLOT GRANGER, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, RAISIN, BARON

[Abcens - Monsieur Rosélis, Monsieur Dancourt]

Quinzainiers - Messieurs de la Torillière et La Grange

On a résolu, sur ce que les frais de la troupe sont augmentez depuis nostre nouvel établissement de retrancher le suplément que l'on donnoit aux autheurs dans les pièces nouvelles, attendu que les soixante six livres qui sont retirez pour les pensions, loyers et jettons ne sont que suffisant pour payer les frais de la troupe.

Arresté par la Compagnie ledit jour 14e novembre 1689,
DE SEVIGNY, LE COMTE, RAISIN, POISSON, D'AUVILLIERS

On a distribué *vingt sept jettons*.

[28 novembre 1689]

Lampes et chandelles, service de table et charbon

17e

Ce jour d'huy lundy 28e novembre 1689, la Compagnie s'est assemblée dans son Hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, DESMARES, BEAUVAL, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS, DE ROSELIS, GUERIN, POISSON, DU PERIER, LE COMTE, BARON, DE LA GRANGE

[Absens - Messieurs 4 : Dancourt, Raisin cadet, Latorillière, De Villiers]

-Quinzeniers : Messieurs Dancourt et Le Comte.

On a résolu que l'on mettroit des lampes pour mettre a la place des chandelles ; ce sera moy qui les feray faire.

Monsieur Lecomte s'est chargé d'acheter des servietes, quatre chandeliers de cuivre doré, 12 assiettes, 6 cuillieres, six fourchettes et 6 couteaux.

On allumera le charbon dans le premier foyer et l'on prestera la cheminée du compte aux ouvreuses de loges pour allumer le leur qui servira pour les chaufferettes.

DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DE SEVIGNY, RAISIN

Distribué *25 jettons*

[12 décembre 1689]**Amendes sans exception***18e*

Ce jour d'huy lundy 12e jour de décembre 1689, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, RAISIN, DU PERIER, BEAUVAL, DAUVILLIERS, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, LE COMTE, DESMARES, GUERIN, POISSON, DE LA THORILLIERE, RAISIN C[*adet*]

[Absens - Messieurs Baron, Dancourt]

Il a esté résolu que les amandes seront payées régulièrement par tous les deffailans, soit que les répétitions, lectures ou autres assemblées soient marquées sur les répertoires ou que les quinzainiers ayent fait advertir la veille sans qu'on s'en puisse exempter, sous prétexte qu'il n'y aura plus de marque sur le répertoire, l'advertissement des quinzainiers tenant lieu de répertoire.

Arresté par la Compagnie ledit jour 12 décembre 1689,

RAISIN, LE COMTE

distribué 27 *jettons*

Raisin Laisné

Dancourt

Le Comte

Mlle Poisson

Raisin Cadet

Poisson

Sévigny

Beauval

Mlle Le Comte

Rosélis

Champmeslé

Mlle Raisin

Mlle Beauval

La Grange

Desmares

De Villiers

Baron

Rolle de ceux qui ont donné des billez pour Monsieur Poisson**[26 décembre 1689]****Création d'un poste d'inspection générale des gagistes, disposition de *Geta* et du *Notaire obligant****19e*

Ce jour d'huy lundy 26e décembre 1689, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, LE COMTE, BEAUVAL, DEVILLIERS, DESMARES, GUERIN, POISSON, BARON, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, D'AUVILLIERS, RAISIN[*cadet*], DE SEVIGNY

[Absens - Messieurs Dancourt, Raisin l'aisné, Rosélys, Dupérier]

La Compagnie a résolu de retrancher le violon surnuméraire qu'elle avoit adjouté au nombre des six joueurs d'instrumens qui servent a la Comédie, et en mesme temps, a trouvé a propos de créer une place pour l'inspection de ce qui se passe tant aux balcons, premières, secondes et troisiemes loges que de ce qui regarde le service de la troupe et a disposé de la dite place en faveur de mademoiselle de Rosély, qui aura soin de voir si les controlles des billets des loges se trouvent justes avec le nombre des dites personnes qui sont placées dans les dites loges, empescher que les billez des troisiemes ne soient placez dans les premières et secondes et dans l'amphithéâtre, que les ouvreuses des loges et les personnes qui sont aux bureaux des portes s'y trouvent a l'heure marquée, et généralement, sur tout ce qui regarde le service, et d'en rendre compte a la Compagnie le mesme jour dans la chambre du compte pour ce pourveu¹⁴⁴ ; et pour rétribution, la Compagnie a réglé que la damoiselle de Rosély aura trente solz par chacun jour de représentation, la Compagnie se réservant selon l'utilité ou inutilité de la dite place, ou pour quelque autre cause qu'elle trouvera a propos, de supprimer la dite place ou d'en disposer ainsy et en faveur de telle autre personne que la dite Compagnie advisera bon estre.

Mlle de Rosélis commencera dès aujourd'huy l'exercice de la dite place et a l'esgard du violon retranché, le dit retranchement n'aura lieu qu'a commencer du 1er janvier prochain dont les dits symphonistes seront advertis par Monsieur de Champmeslé, quinzainier.

La Compagnie a réglé qu'a commencer d'aujourd'huy, les décorateurs seront tenus de fournir les chandelles pour éclairer les deux foyers et les entrées des dits foyers sans aucune rétribution, attendu qu'ils ont le profit des chandelles du théâtre qui ont esté augmentées considérablement depuis le nouvel établissement.

Les quinzainiers : Messieurs de Champmeslé et Desmarres

Arresté par la Compagnie assemblée le dit jour 26e décembre 1689,
LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, DEVILLIERS,
BEAUVAl, DESMARES, POISSON
Distribué 25 jettons.

Geta	Baron
Antonin	Roselis
Albin	Duperrier ¹⁴⁵
Arcus	Dancourt
Justine	Mlle Champmeslé
Julie	Mlle Beauval
Pauline	Mlle Dancourt ¹⁴⁶
Anne, servante	Mlle Du Rieux ¹⁴⁷

144 Lecture incertaine

145 Le Comte remplacé.

146 Mlle Poisson envisagée d'abord.

147 Mlle de La Grange semble avoir été envisagée d'abord.

Le Notaire obligé

Merlin	Raisin cadet
l'amant	Lagrange
M. Feuilmort, le père	Du Perrier
le <i>Notaire</i> bègue	Rosélis
le [servant ¹⁴⁸] bègue	Dancourt
le <i>Notaire</i>	D'auvilliers
la mère	Mlle Lagrange
l'amoureuse	Mlle Dancourt ¹⁴⁹
la servante	Mlle de Beauval

[9 janvier 1690]**Dépenses sous contrôle***20e.*

Ce jour d'huy, lundy 9e janvier 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires. Les présens en ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, RAISIN, LE COMTE, POISSON, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE ROSELIS, DESMARES, GUERIN, DUPERIER, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS manchot, DE LA GRANGE lisant
[Absents - Messieurs Dancourt, Baron, Lathorillière]

Messieurs Rosélis, Sévigny – quinzeniers.

Les quinzeniers doresnavant ne pourront faire ny ordonner aucune despence sans la résolution de la Compagnie faite par escrit a l'assemblée de la quinzaine ; ils pourront néanmoins dans l'occasion ordonner les menues despences qui ne passeront pas un escu.

Distribué 26 jettons.

148 Incertitude sur le terme.

149 Du Périer, Rosélis, Dancourt et Mlle Dancourt sont cochés : réception du répertoire attribué.

[20 février 1690]

Placement des billets donnés par les acteurs

23e.

Ce jour d'huy, lundy [20¹⁵⁰]e febvrier 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, POISSON, DE ROSELIS, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DESMARES, DEVILLIERS, DAUVILLIERS, GUERIN, BEAUVAL, DE LA GRANGE, DU PERIER, LE COMTE, RAISIN

[Absens - Monsieur le Baron, Monsieur Delatorilliere.]

Ceux qui se dispenseront d'aller aux voyages de la Cour n'auront pas les deux escus, quoy qu'ilz jouent a Paris.¹⁵¹

Monsieur D'auvilliers a remis a la Compagnie quatre rolles qu'on a disposé comme il suit :

-Pretus dans *Bellérophon* a Monsieur de Rosélis¹⁵²

-Héraclius a Monsieur Raisin,

-le Chevalier de *la Comtesse d'orgueil* a Monsieur Dancourt,

-Titus dans *Bérénice* a Monsieur de Rosélis.

Les billez des acteurs seront placez a l'amphithéâtre, et si ceux qui auront les billets veulent estre placez ailleurs par caprice ou autrement, ils payeront le prix des autres places qu'ils voudront occuper, a moins que l'amphithéâtre ne soit si plein qu'il ne s'y trouve plus de places, auquel cas les quinzeniers ou Mademoiselle de Rosélys les placeront aux places des trente solz aux troisiemes balcons.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,

DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, DE VILLIERS

27 jettons

[6 mars 1690]

Droit d'entrée et assemblée pour les comptes

24e

Ce jour d'huy lundy sixiesme mars 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présents en ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, POISSON, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DESMARES, LE COMTE, BEAUVAL, GUERIN, DE ROSELIS, DU PERIER, RAISIN, DE LA GRANGE, RAISIN

[Absens - Messieurs Baron, Dancour, Dauvilliers, Latorillière]

150 Ecrit originalement XXe

151Mention de changement de page : Tournez

152Sevigny mentionné d'abord

On a résolu de laisser entrer au parterre le neveu de Monsieur Dorbée ; les quinzeniers en advertiront M. de Longchamp.

On s'assemblera lundy prochain 13e mars a trois heures après midy ; l'assemblée durera jusqu'a six heures. Les présens a l'assemblée depuis le commencement jusqu'à la fin auront chacun un jetton. Les particuliers qui doivent des pensions ou autre choses a la Compagnie sont advertis de payer lad. jour afin que l'on puisse travailler a faire faire les comptes de l'année qui seront examinés dans la dite assemblée.

Arresté en l'assemblée le dit jour 6e mars 1690 et distribüé *25 jettons*¹⁵³,
LE COMTE, GUERIN, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DE SEVIGNY,
POISSON
25 jettons

[13 mars 1690]

Examen des comptes et des dettes des particuliers

25e.

Ce jour d'huy lundy 13e mars 1690, la Compagnie s'est assemblée suivant la délibération du 6e de ce mois pour régler les affaires et examiner les comptes de l'année ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton suivant et au désir de la délibération :

LE COMTE, DE ROSELIS, GUERIN, POISSON, DE CHAMPMESLE, DAUVILLIERS,
DE LA GRANGE, RAISIN, BEAUVAL, DU PERIER, DESMARES, DEVILLIERS
[Absens - MM. Dancourt, Latorilliere, Raisin *Cadet*, Sévigny]

La Compagnie deubement appelée a l'assemblée par la dellibération du lundy 6e mars 1690, les presens a l'assemblée ont résolu sur le déffaut du payment des pensions deubes par les particuliers ce qui ensuit.

Ce qui ensuit, c'est a sçavoir que l'on retirera sur la part de ceux qui doivent jusques a l'entier payment de la somme dont ils sont redevables envers la troupe, et que ceux qui a l'avenir manqueront de payer 8 jours après l'eschéance du quartier seront suzez a la mesme règle cy-dessus, c'est a dire qu'on retiendra leur part qu'ilz ont dans les émoluemens de la société jusques a l'actuel et entier payment de ce qu'ilz devront - et remis a continuer :

Debtes

Monsieur Le¹⁵⁴ Comte doit une année, commencée au 1er avril 1689 et qui finira le dernier mars du *présent* mois 1690 ; laquelle année monte a deux cent quatorze livres six solz trois d., cy **214£: 6S 3d.**

Mademoiselle¹⁵⁵ Le Baron doit deux années, commencés le 1er avril 1688 et escheues le dernier mars 1690 présent mois ; lesquelles deux années montent a raison de deux cent quatorze livres six solz 3d. par chacune année a la somme de quatre cent vingt huit livres douze solz six deniers,
¹⁵⁶ sur laquelle somme de **428£ 12S 6d.** ladite damoiselle Baron a présentement payé la somme de deux cent trente deux livres.

153 Signe de distribution : +

154 Compte barré

155 Monsieur barré

156 2 ajouts interlinéaires au début de la page suivante : pour chaque année + mention barrée

Ainsy la dite damoiselle demeure redevable de la somme de cent quatre vingt seize livres douze sols six deniers qui sera retirée suivant la dellibération cy-dessus cy **196£ 12S 6d.**

Monsieur Raisin l'aisné doit une année de sa pension de mil livre escheue au dernier du *présent* mois de mars 1690, cy **1000£**

Monsieur Dancourt doit deux années escheues le dernier mars 1690 a raison de deux cent quatre vingt cinq livres cinq solz par année, cinq cent soixante onze livres dix sols cy **571£ 10S.**

Touttes lesquelles debtes cy-dessus seront retirées sur les partz et portions de ceux qui doivent par la dame Provost, commise a la recepte de nostre bureau, laquelle sera chargée des dites sommes et d'en rendre compte a la Compagnie. Après la delliberation cy-dessus, la Compagnie a procédé a l'examen de ses comptes, tant en receptes que despences, et a commencé par celui du sieur de Lagrange. Et d'autant qu'il est sept heures sonnées, la Compagnie a remis l'assemblée a demain a pareille heure de trois heures après midy jusqu'a six heures pour continuer l'examen et l'arresté des comptes a rendre et les presens a l'assemblée auront droit de jetton.

fait et arresté le dit jour 13e mars 1690, et distribué des jettons a ceux qui ont signé la présente délibération,

DE LA GRANGE, RAISIN, LE COMTE, POISSON, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, GUERIN, BEAUVAL, DE ROSELIS, DESMARES

En tout *onze jettons.*

[14 mars 1690]

Poursuite de l'assemblée sur les comptes

Ce jour d'huy mardy 14 mars 1690¹⁵⁷, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour continuer l'examen des comptes comme il a esté résolu a l'assemblée d'hier ; les *présents* a l'assemblée d'aujourd'huy ont signé pour le droit de jetton avant trois heures et sont obligez d'y assister jusques a six heures sonnées.

DE LA GRANGE, POISSON, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, GUERIN, BEAUVAL, DE SEVIGNY, DU PERIER, DEVILLIERS, RAISIN, DELATHORILLIERE, DESMARES

[Absens - MM. Baron, Dauvilliers, Dancourt, Raisin cadet]

Les présens a l'assemblée ont commancé a trois heures a continuer l'examen des comptes de M. de la Grange, a quoy on a vaqué pendant trois heures entières, et six heures estant sonnées, l'assemblée a esté remise a demain a pareille heure de trois heures jusques a six et les présens a l'assemblée auront pareillement le droit de jetton.

Fait et arresté par l'assemblée le dit jour 14 mars 1690,

LE COMTE, DEVILLIERS, BEAUVAL, GUERIN, DE LA GRANGE, DESMARES, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, DU PERIER, POISSON, RAISIN

Distribué *13 jettons.*

¹⁵⁷Corrigé sur 1689.

[15 mars 1690]

Continuation des comptes, avec MM. Raymond et d'Orbay

Ce jour d'huy mercredy 15e mars 1690, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement en conséquence de la délibération du 6e du présent mois et de la remise du jour d'hier pour continuer l'examen des comptes de l'année.

Les présens a l'assemblée qui s'y sont rendus a trois heures précises ont signé pour le droit de jeton.

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, RAISIN, DE LA GRANGE, GUERIN, DE ROSELIS, DESMARES, DU PERIER, DE SEVIGNY, DEVILLIERS, BEAUVAL, POISSON, DAUVILLIERS

[Absens - MM. Baron, Dancourt, Latorillière, Raisin *cadet*, Dauvilliers¹⁵⁸]

La Compagnie a travaillé a l'examen des comptes tant en receipte que despence depuis trois heures jusques a six et demye du soir ; ceux qui ont signé icy pour le droit de jeton ont arrêté les dits comptes rendus par Messieurs Raisin et Delagrance.

Distribué¹⁵⁹ treize jettons aux présens, plus un jetton a Monsieur d'Orbay, plus un jetton a Monsieur Raymond : en tout *quinze jettons*, dont on m'en a alloué douze ce jour d'huy

[4 avril 1690]

Mort de Jean Converset, symphoniste de la Compagnie

Première.

Ce jour d'huy mardy 4e avril 1690, la Compagnie s'est assemblée pour la première fois après Pasques, dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jeton.

DE LA GRANGE, LE COMTE, DANCOURT, POISSON, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, BEAUVAL, DESMARES, RAISIN, RAISIN, DEVILLIERS, GUERIN, DURIEU

[Absens - MM. Baron, Dupérier, Dauvilliers, Latorillière]

Quinzeniers Messieurs De la Grange et La Torillière

25 jettons

La Compagnie, ayant délibéré ce qu'il estoit a propos de faire pour remplir la place de défunct Converset, l'un des symphonistes de la Compagnie, a résolu pour le bien du service et, conformément a l'ordre du Roy, que il n'y aura doresnavant que six symphonistes qui serviront actuellement tous les jours et en personne, au lieu des sept qui servoient alternativement afin que la Compagnie symphonie soit tousjours également remplie des mesmes parties, moyennant quoy la place du dit Converset sera supprimée, la Compagnie se réservant tousjours la liberté de disposer des places et des gages, suivant les occasions ainsy qu'elle advisera bon d'estre.

Fait et arrêté en présence et du consentement de toute la Compagnie assemblée comme dessus,

LE COMTE, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE

¹⁵⁸ Dauvilliers en retard : compté comme absent, il apparaît dans les dernières signatures.

¹⁵⁹ 'douze' corrigé en treize

[11 avril 1690]

Délibération de la Compagnie sur la place vacante de Converset

Délibération de la Compagnie du 11e avril 1690, au sujet du sieur Converset, simphoniste, pour présenter a Madame la princesse de C.

Ce onziesme avril 1690, la Compagnie s'estant assemblée sur une lettre escrite a Mademoiselle de Beauval par Madame la comtesse de Bury en faveur du fils de défunct Converset par ordre de S.A.R. Madame la princesse de Conty, nous avons prié Mademoiselle de Beauval d'aller assurer S.A.R. de nôtre soumission entière a ses volonte, et de la suplier très humblement de souffrir que nous luy rendions compte des raisons qui nous ont obligé de ne mettre personne a la place du dit Converset.

Ces raisons sont que lorsqu'il plût au Roy de joindre les deux troupes françoises, il y avoit des violons dans l'une et dans l'autre et dans celle des Italiens. Les Italiens en prirent six. Il en restoit huit, et par ordre du Roy, il n'est pas permis a chaque troupe d'en avoir plus de six : cependant pour ne point faire de malheureux, nous en conservâmes sept, aux conditions qu'il n'y en auroit que six qui joueroient ensemble et l'un d'eux se chargea de payer une pension au huitiesme qui fut exclus, de sorte qu'il y en avoit alternativement un qui ne jouoit point. Ce qui a produit deux choses, l'une que la symphonie n'estoit jamais égale et que lors que les meilleurs dessus ou basses jouissoient de l'alternative, les autres estant obligez de jouer a leur place, le public n'estoit point satisfait, et l'autre qu'estant obligez de partager a sept, ce qui estoit auparavant partagé entre six, leur paye se trouvoit beaucoup diminuée. Ils nous proposèrent lorsque l'un d'eux viendroit a manquer de les fixer au nombre de six comme ils estoient auparavant ; nous approuvasmes leur proposition comme conforme a l'ordre du Roy et avantageuse pour le service, et ce cas estant arrivé par la mort de Converset, nous avons jugé a propos pour la satisfaction du public et pour satisfaire a nostre parole de ne mettre personne a la place de Converset. Mais son S.A.S n'a qu'a commander, ses volonte sont des ordres absolus que nous suivrons toujours avec un profond respect.

DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE LA GRANGE, GUERIN, RAISIN le jeune, DELATHORILLIERE, RAISIN, DESMARES, DE ROSELIS, LE COMTE, DE SEVIGNY, LOUISE PITEL, DURIEU, POISSON

[1er mai 1690]

Comité de disposition des rôles de monsieur Dauvilliers

Troisiesme

Ce jour d'huy l'undy premier may 1690, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hotel pour y délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires. Les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, LE COMTE, DESMARES, DE ROSELIS, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, POISSON, DEVILLIERS, RAISIN, DE LA GRANGE, GUERIN

[Absents - Messieurs Baron, Dauvilliers, Raisin l'*ainé*, Dupérié]

25 jettons.

La Compagnie a proposé pour la disposition des roolles de monsieur Dauvilliers, Messieurs de Champmeslé, Baron, de La grange, Raisin Cadet, et Mesdemoiselles de Beauval et Champmeslé. Monsieur de Champmeslé prendra jour avec les susnommez pour en délibérer.
DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, POISSON

[15 mai 1690]

Extinction de la pension de Raymond Poisson

Quatriesme

Ce jour d'huy [15¹⁶⁰]e may 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hostel a l'ordinaire de la quinzaine pour délibérer sur les affaires, les présents en ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DESMARES, BEAUVAL, RAISIN, POISSON, DELATHORILLIERE, RAISIN, LE COMTE, GUERIN, DE LA GRANGE

[Absens - Messieurs Baron, Dupérier, Dauvilliers, de Villiers]

Quinzeniers - Monsieur de Champmeslé et Monsieur Desmarrez.

25 jettons

La Compagnie, ayant délibéré sur qui elle vouloit faire tomber la descharge de mil livres de pension, dont elle est deschargée par la mort de Monsieur Poisson, qui est deceddé le mardy 9e du présent mois, a résolu du consentement unanime de tous les présents a ladite assemblée que Monsieur Raisin l'aisné sera deschargé de la pension de mil livres, qu'il paye a la troupe a compte du dit jour 9e du présent mois, en payant ce qui est eschu du passé jusqu'au dit jour 9e du présent mois.

On recommencera a jouër le dimanche 28e du présent mois par *Agatocle*, le lendemain *Esope* et le 3e jour, la petite pièce de *la Folle enchère*, que l'on recommencera a répéter le vendredy 26e du mesme mois.

LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE SEVIGNY, DESMARES, DE ROSELIS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, RAISIN, BEAUVAL, RAISIN, DURIEU, DE LA GRANGE, POISSON

Il y a 2 amandes pendant la quinzaine - Monsieur Desmarres et Monsieur Delatorillière

[31 mai 1690]

Lettre : demande de rendez-vous de la part des Italiens

Monsieur,

Vous aurez la bonté de nous faire sçavoir le jour et l'heure qu'on vous pourra voir chez nous, pour avoir l'honneur de vous conférer quelque petite affaire qui regarde les deux troupes – c'est de la part de vos très humbles serviteurs,

LOLLI et MEZZECOTIN

Ce mercredy 31e may.

160Originellement écrite XVe

[12 juin 1690]

Disposition des rôles de Monsieur Dauvilliers et règles pour les entrées

Sixiesme

Ce jour d'huy lundy [12]e juin 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son Hotel pour régler ses affaires tant ordinaires qu'extraordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DE ROSELIS, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, LE COMTE, RAISIN, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, DU PERIER, GUERIN, RAISIN, BARON, DESMARES

[2 Absens - Messieurs Poisson, Dauvilliers]

27 jettons.

On a fait un répertoire.

Les quinzainiers sont Messieurs Duperrier et Poisson.

On a confirmé la disposition des rolles de Monsieur Dauvilliers faite par ceux qui ont esté nommez pour la faire.

Il a esté résolu que les règles pour les entrées des domestiques, des auteurs et de toutes les autres personnes seront apportées a la première assemblée pour régler quelques contestations survenues sur ce sujet et les abus qui se sont introduits depuis le règlement.

[12 juin 1690]

Lettre : rappel d'engagement envers les Italiens

Monsieur, suivant ce que vous nous avez promis, je vous prie de tirer parole de Messieurs vos camarades, quand il veulent avoir la bonté de nous payer ce qui nous doivent ; vous obligerez sensiblement nostre troupe et encor plus,

Votre très humble serviteur,

CINTIO

Ce lundy 12 juin.

[26 juin 1690]

Frais du Festin de pierre et retrait du droit d'entrée comme auteurs

Septiesme

Aujourd'huy lundy 26e jour de juin, la Compagnie s'est assemblée en son hostel ; pour le droit de jetton, les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures :

DE CHAMPMESLE, DANCOURT, BEAUVAL, DE ROSELIS, DEVILLIERS, POISSON, DU PERIER, GUERIN, DE SEVIGNY, DESMARES, LE COMTE, DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE

[Absens - Messieurs Baron, Raisin l'aîné, Raisin Cadet, Dauvilliers]

On a réglé les frais du *Festin de pierre* sçavoir :

pour le festin, fleurs, pain et vin	3 £ 4S
ouvriers, Pelletier et son compagnon	2 £ 10S
a deux laquais parlans et au maistre d'hotel	2 £ 5S
Chandelles du tombeau 3 l. en bouts	1 £ 1S
poix raisine	5'
soit	7£ 6S

On a chargé les quinzainiers de donner ordre aux portes de dire a messieurs Saintion, Saintruffan et Dalegre¹⁶¹ lorsqu'ils se présenteront a la porte qu'ils ne viennent plus a la comédie comme auteurs, attendu qu'ils ne travaillent plus pour le Théâtre, néansmoins on ne leur refusera point la porte la 1ere fois qu'ils se présenteront pour ne leur point faire l'affront de les renvoyer.

Quinzainiers - Messieurs Raisin l'aisné et de Villiers

Fait en l'assemblée le dit jour 26e juin 1690,
LE COMTE, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE

On a résolu a la prière de mademoiselle Dancourt de permettre qu'elle fasse retirer le demy quart de Monsieur Dancourt et que l'on ne retirera que la demie part du dit sieur Dancourt jusqu'a fin du paiement de la pension qu'il doit a la Compagnie, le tout a commancer d'aujourd'huy.

LE COMTE, DE SEVIGNY, DESMARES, GUERIN, DELATHORILLIERE, POISSON
25 jettons

[10 juillet 1690]

Amendes et résolution sur les habits du *Ballet extravagant*

huitiesme.

Ce jour d'huy lundy [10]e juillet 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son Hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, POISSON, DU PERIER, BEAUVAL, DE ROSELIS, DESMARES, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, RAISIN, RAISIN, GUERIN, LE COMTE, DANCOURT, DE LA GRANGE

[Absens - Messieurs Le Baron, Latorillière, Dauvilliers]

Quinzainiers - Messieurs Raisin cadet et Guérin.

Sur les difficultés de payer les amandes, sous prétexte d'indisposition, on a délibéré que les amandes seront payer le premier jour de l'indisposition imprevüe et non dans la suite si elle continüe, sauf a ordonner a l'assemblée si la maladie se trouve bien sérieuse le premier jour.

On a résolu que Mademoiselle Ulric qui est entrée pendant les représentations de *la Folle enchère* ne continuera point a entrer, parce que la Compagnie n'est pas persuadée que la pièce soit de sa composition, et ainsy, qu'il n'y a pas apparence qu'elle continü a travailler pour le Théâtre comme il est dit dans les règles et que mesme, elle est entrée pendant la pièce sans la participation de la Compagnie.

161 Lecture incertaine de ces trois noms d'auteurs

On a nommé Messieurs Raisin l'ainé, Rosélis, Guérin, La Grange, Du perrier, et Poisson pour examiner le mémoire des habits du *Ballet extravagant* et ces messieurs feront leur rapport de ce qu'ils auront résolu ou pour les acheter ou pour les prendre par jour en payant quelque chose a Baraillon pour le louage.

Arresté en l'assemblée du dit jour 10e juillet 1690 en présence de tous les présens a la dite assemblée

LE COMTE, BEAUVAL, DE SEVIGNY, RAISIN, DU PERIER, DE LA GRANGE, DE ROSELIS

On a distribué 26 jettons.

OUY

RAISIN *cadet*

RAISIN *ainé*

NON

LE COMTE

Non DESEVIGNY

DUPERIER

[*Mlle*]BAUVALLE

non BEAUVAL

POISSON

[*Mlle*]RAISIN *je suis pour mon comte*

DURIEU

DESBROSSES

[7 août 1690]

Distribution des loges des acteurs

Dixiesme

Ce jour d'huy lundy 7e aoust 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires. Les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, GUERIN, BEAUVAL, LE COMTE, DANCOURT, RAISIN, POISSON, DE ROSELIS, DU PERIER, DE LA GRANGE, RAISIN, DESMARES, DE VILLIERS, DELATHORILLIERE

[Absens - Messieurs Baron, Dauvilliers]

Quinzainiers - Monsieur Dancourt, Monsieur Le Comte

27 jettons ont esté distribuez

On a disposé des loges du nouveau batiment et de celles de Monsieur et Mademoiselle Raisin et de Monsieur et Mademoiselle de la Grange ensemble et celle de Monsieur Dauvilliers.

La loge de Monsieur Dauvilliers *pour* Mademoiselle du Rieux.¹⁶²

Les 4 loges de plain-pied du nouveau batiment ont esté données :

-1ere, celle qui est du costé du courier, a *Monsieur* et *mademoiselle* de Beauval,

-2e, celle de derrière, a *Mademoiselle* Deshayes,

-3e, celle du costé de la rue des Mauvais garçons, pour *Monsieur* et *Mademoiselle* Le Comte,

-4e, celle du derrière, pour *Mademoiselle* Poisson seule.

^{162A} la ligne suivante, une attribution de loge a été barrée

Premier étage ou il y a 5 loges :

-1er et 2e : la loge au dessus de *M. de Beauval* et celle qui est au dessus de *Mademoiselle Deshayes* pour *Messieurs Raisin* et *Mademoiselle Raisin*,

-3e : la loge au dessus de *Monsieur* et *mademoiselle Le Comte*, *Monsieur* et *Mademoiselle Guérin*.

-4 : La loge de derrière, *Monsieur de Rosélis*

-5 : La loge que quittent *Monsieur* et *Mademoiselle Raisin*, pour *Monsieur* et *Mademoiselle de La Grange*,

2e étage ou il y a 5 loges :

1e : la loge que quittent *Monsieur* et *Mademoiselle de La Grange* pour *Monsieur Dancourt*.¹⁶³

2e : la loge au dessus de *Monsieur Raisin l'ainé*, pour *Monsieur de La Torilliere*

3e : la loge au dessus de *Monsieur* et *Mademoiselle Raisin* pour *Monsieur de Villiers*

4 : la loge au dessus de *Monsieur* et *Mademoiselle Guérin* pour *monsieur Duperrier*

5 : La loge au dessus de *Monsieur de Rosélis*, *Monsieur de Sévigny*

3e étage

-on fera faire une loge pour *Monsieur Poisson* seul au 3e étage du bâtiment neuf.

Les loges ont esté ainsy disposées et il a esté réglé que l'on fournira seulement des tables dans les loges pour chaque acteur et qu'a l'égard des armoires et autres ajustemens, les acteurs les feront faire a leurs despens selon ce que bon leur semblera sans que la Compagnie n'en paye rien.

Il a esté pareillement réglé que personne ne pourra demeurer dans sa loge et y faire sa résidence ordinaire ny mesme y coucher la nuit.

Arresté en l'assemblée le dit jour 7e aoust 1690,

LE COMTE, DU PERIER, DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DURIEU, DE SEVIGNY, POISSON, DE ROSELIS, RAISIN, DESMARES

On a distribué 27 jettons

Monsieur le Baron a payé son jetton pour *Mademoiselle* sa femme pour l'amande qu'il doit pour ne s'estre pas trouvé a la lecture de *monsieur Dancourt*.

[21 août 1690]

Placement aux balcons et dispositions pour le contrôle

Onziesme

Ce jour d'huy lundy 21e aoust 1690, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle commune de son hostel ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, GUERIN, BEAUVAL, DE SEVIGNY, POISSON, CHAMPMESLE, RAISIN, DESMARES, RAISIN, LE COMTE, DU PERIER

[Absens - *Messieurs Baron*, *Dancourt*, *Rosélis*]

Quinzainiers - *messieurs Beauval* et *Baron*.

¹⁶³ Un passage d'une ligne et demie barré : attribution disputée

Il a esté délibéré qu'aucun domestique ne pourra estre placé aux troisiemes balcons, a quoy les maistres et maistresses seront tenus de tenir la main et pour cet effet, les acteurs et actrices auront une clef par ménage pour y entrer, si bon leur semble, et pour y faire placer leurs enfants sans domestiques ; et en cas que quelques domestiques y entrent, on prendra trente solz d'amande sur la part du maistre.

Les ouvreuses de loges, qui ouvriront les loges aux acteurs et actrices pendant les actes et qui les laisseront ouvertes, seront privées de leurs gages de la journée; le quinzenier les advertira. Elles rapporteront *exactement* les billets de controlle sous ; on les fera payer autant de billets. On donnera des billets de controlle differens pour les jours de Mademoiselle de Brecourt et pour les jours de mademoiselle Guyot.

Arresté à l'assemblée ledit jour 21^e aoust 1690,
RAISIN, LE COMTE, RAISIN, POISSON, DU PERIER, DEVILLIERS
On a distribué 25 *jettons*.

[18 septembre 1690]
Le Faux Tiberinus et des clefs pour les balcons

Trezieme

Ce jour d'huy lundy [18]^e septembre 1690, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour délibérer de ses affaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, GUERIN, DEVILLIERS, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DESMARE, POISSON, BEAUVAL, DU PERIER, LE COMTE, RAISIN, RAISIN

[Absens - Messieurs Le Baron]

Distribüé 27 jettons

La Compagnie a disposé du roolle d'Ofmin dans *Bajazet* en faveur de Monsieur Duperré. Monsieur de La Thorillière joua doresnavant Mercure dans *Amphitryon*, attendu que Monsieur de la Grange a déclaré qu'il estoit bien aise de ne plus aller en machines et Monsieur de La Thorillière sera en machines.

On a disposé *le Faux Tiberinus* :

Thirrène	Monsieur de Champmeslé
Thiberinus	Monsieur Le Baron
Mézence	Monsieur De Villiers ¹⁶⁴
Fauste	Monsieur Le Comte
Atis	Monsieur de Beauval
Garde	Monsieur Desmarrez
Lavinie	Mademoiselle de Champmeslé

¹⁶⁴ À la suite de M. Le Comte.

Albine	Mademoiselle Le Comte
La suivante	Mademoiselle Poisson

Monsieur de Villiers joura doresnavant Encherius dans *Stilicon* dont Monsieur Dancourt a remis la disposition a la Compagnie.

Parce que Mademoiselle Guérin a remontré a l'assemblée que la Du Chemin luy a dit des insolences jusqua luy dire quelle se moquoit d'elle en des termes impertinens et qu'elle en a demandé justice a la Compagnie, l'assemblée a résolu de la mettre dehors et chargé les quinzainiers de la faire advertir de ne plus venir a la Comédie et de défendre a la porte de la laisser entrer.

On a fait faire [¹⁶⁵] clefs pour les portes des balcons que l'on a distribuer, ainsy qu'il ensuit :

- une a messieurs et mademoiselle Raisin,
- une a monsieur et mademoiselle de Champmeslé,
- une a monsieur Dancourt,
- une a mademoiselle Poisson et a monsieur Poisson,
- une a mademoiselle du Rieu,
- une a monsieur et mademoiselle Guérin,
- une a monsieur de la torilliere,
- une a monsieur de Rosélis,
- une a monsieur Duperrier,
- une a monsieur et mademoiselle de Beauval,
- une a monsieur de Villiers,
- une a monsieur et mademoiselle de la Grange ;

il en faut encor a monsieur de Sévigny, a monsieur Desmarres, a Monsieur et mademoiselle Le Comte et a monsieur et mademoiselle Baron.

Et il a esté réglé que ceux qui prendront leurs clefs en feront faire d'autres a leurs dépens.

On s'assemblera lundy prochain 25e du mois pour examiner les comptes de Monsieur de la grange et Le Comte jusqu'au 15 aoust affin de dresser le compte de Monsieur Dauvilliers. Il y aura des jettons pour les présens.

Arresté par toute la *Compagnie* assemblée le dit jour 18e septembre 1690,

LE COMTE DELATHORILLIERE DE CHAMPMESLE RAISIN DU PERIER DE ROSELIS

Du jour de cette assemblée Monsieur Raisin a commencé a prendre mes jettons. POISSON

[25 septembre 1690]

Comptes à la mort de Dauvilliers

Extraordinaire

12 jettons

Le lundy 25e septembre 1690, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour régler les comptes de l'establissement jusques au 14e aoust au dit an, auquel jour Monsieur Dauvilliers est mort. La feuille est restée entre les mains de Monsieur le Compte et contient les arrestez de l'assemblée que la Compagnie a signé.

On a distribué 12 jettons aux présens a l'assemblée.

165 A priori 18 clefs sont nécessaires.

[2 octobre 1690]

Retranchement de frais extraordinaires, état de frais et disposition de *Don César d'Avalos*

Quatorzieme

Ce jour d'huy lundy deuxieme octobre 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hôtel pour délibérer de ses affaires tant ordinaires qu'extraordinaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, BEAUVAL, DESMARES, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, GUERIN, RAISIN, POISSON, RAISIN, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, DANCOURT, LE COMTE, DE LA GRANGE, DU PERIER

[Absens - Monsieur Baron]

La Compagnie a résolu de retrancher les frais extraordinaires dans les vieilles pièces d'agrémens comme le *Pourceaugnac*, le *Bourgeois gentilhomme*, le *Malade imaginaire*, le *Crispin musicien* et *l'Inconnu* et entr'autres choses, de réduire les trois escus qu'on donne aux violons a quatre livres dix dans les dites pièces, et qu'ilz s'accomodent entr'eux pour le partage des dites 4£ 10S ; et dans les pièces nouvelles, la Compagnie réglera les frais qu'il conviendra faire.

La Compagnie a commis Messieurs Dupérier, Le Comte, Rosély et Delagrance pour faire un estat général de tous les frais de chaque pièce, tant grandes que petites.

Monsieur Dupérier se charge d'aller chez Monsieur Charpentier pour avoir les parties de la musique de la cérémonie du *Malade imaginaire* et de le prier de nous la faire copier.

Disposition de *Don César d'Avalos*

Le père	Monsieur Guérin
Don Casar	Monsieur de la Grange
L'amy	M. Dancourt
Crispin	M. Poisson
Don Pascal	M. Raisin <i>Cadet</i>
Gusman	M. Dupérier
Carlos	M. de la Thorillière
Isabelle	Mlle Raisin
la servante	Mlle Beauval

La Compagnie a prié Monsieur de Champmeslé de se charger des charitez que nous faisons aux religieux et d'en faire la distribution a commencer de Pasques dernier.

Distribue *vingt sept jettons*, arrêté par la Compagnie du consentement de tous les présents,
DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE

[16 octobre 1690]

Proposition d'une chanteuse et aménagement intérieur des loges des acteurs

Quinziesme

Ce jour d'huy lundy 16e octobre 1690, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la Salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, DESMARES, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, LE COMTE, RAISIN, POISSON, GUERIN, DU PERIER, DANCOURT, RAISIN, DEVILLIERS

[Absens - Messieurs Baron, Latorillière]

Sur la proposition que Monsieur de Vizé a fait a nostre assemblée de donner une pièce nouvelle qui sera achevée dans trois semaines, la Compagnie a prié Monsieur de Champmeslé de luy rendre responce et de luy dire que l'on entendra la lecture de sa pièce dans le tems qu'il souhaite et qu'on le prie de nous avertir d'aujourd'huy en quinze jours du jour qu'il prendra et que cependant s'il vient quelqu'autre pièce nouvelle a la Compagnie, on luy en rendra compte et qu'on ne desterminera rien sans sa participation.

La Compagnie a agréé que Monsieur de Villiers donne le rolle de Léandre dans *l'Étourdi* a monsieur Dancourt.

La Compagnie a chargé Messieurs les quinzainiers de rendre réponse a Monsieur de Riuperoux sur la lecture de sa pièce et de luy dire qu'on l'accepte, a condition qu'il donnera la pièce et les rolles dans le jour de demain affin qu'elle puisse estre jöüée le mercredy d'apres la Saint Martin sans qu'elle puisse estre retardée.

On a résolu de s'assembler lundy prochain a deux heures de relevée pour la remise des comptes de Monsieur Dauvilliers et de ceux a qui sa part a esté distribuée. Il y aura droit de jetton.

Sur la proposition faite par monsieur de la Grange d'une femme pour chanter dans les pièces ou il y a musique on la charge de luy rendre réponse que la Compagnie souhaite l'entendre et que si on trouve qu'elle chante bien on luy donnera un louis d'or chaque fois qu'elle chantera dans les vieilles pièces et un demy louis d'or *seulement* dans les pièces nouvelles.

Les quatre lignes cy-dessus ont esté rayées¹⁶⁶

On a résolu de faire faire dans les loges des acteurs une table pour chaque acteurs seulement et tout ce que les acteurs feront faire dans leurs dites loges ou pour des tablettes ou pour des armoires se fera a leurs despens sauf a eux a emporter ce qu'ils auront payé quand ils quitteront les loges et laisseront seulement les tables qui auront esté fournies aux dépens de la Compagnie. Les cloisons qui se feront dans les loges se feront aussy aux dépens des acteurs, sauf a les emporter.

On a résolu de faire abbatre la cloison qui a esté faite dans l'ancienne loge de monsieur de la Grange pour en faire une chambre d'assemblée ; Monsieur Dancourt aura la loge qui estoit destinée a monsieur de La Torilliere, qui demeurera dans son ancienne loge.

Fait et arrêté en l'assemblée le dit jour 16e octobre 1690,

DE CHAMPMESLE LE COMTE DEVILLIERS DELATHORILLIERE DE ROSELIS
POISSON RAISIN

Distribué 26 jettons.

¹⁶⁶ Rayé : 'On a résolu de donner à chaque acteur dix livres pour faire faire dans sa loge les tables et tablettes que chacun trouvera a propos pour sa commodité sans que la Compagnie soit tenüe'

[23 octobre 1690]**Dispositions pour le remboursement de Mlle Dauvilliers**

Extraordinaire.

Jettons.

Ce jour d'huy lundy 23e octobre 1690, a deux heures après midy, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour le remboursement de Mademoiselle Dauvilliers. Messieurs de Rosélys et de Sévigny abandonnent chacun un quart, Monsieur Du Périer, un quart ; Mesdemoiselles Du Rieu et Desbrosses, chacun un demy quart jusques a fin du paiement de [8¹⁶⁷]000 £, quatre cent deux livres onze soles que la Compagnie emprunte pour eux, suivant le compte qui en a esté fait, arrêté et signé par la Compagnie ce jour d'huy, resté ez mains de Monsieur le Comte avec la feuille de la présente assemblée signée de la Compagnie.

Il y a eu 15 jettons distribuez aux présens.

[30 octobre 1690]**Eclairage, billets de contrôles et conservation des costumes**

Seiziesme

Le lundy 30e octobre 1690, la Compagnie s'est assemblée en nostre hôtel pour y délibérer de nos affaires en la manière acoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DE SEVIGNY, DE ROSELIS, BEAUVAL, DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, DANCOURT, DU PERIER, DESMARES, GUERIN, RAISIN, POISSON, DEVILLIERS, RAISIN

[Absens – Messieurs Le Baron]

Mademoiselle Rosélys prendra soin d'esclairé les corridors des nouvelles loges¹⁶⁸ et *pour* cet effait, de voir ou il y a des chandelles inutiles et de les retrancher *pour* estre employés comme elle avisera, dont elle informera la Compagnie a la première assemblée.

Il a esté réglé *pour* éviter les abus de la porte que mesdemoiselles de Brécourt et Guiot auront chacune leurs billets de controles diférens pour servir a leurs jours, afin qu'on puisse connoistre d'ou viendra l'abus. Lorsqu'il s'en trouvera de trop, Monsieur Dupérier est chargé de les faire faire et les dites *demoiselles* les contremarqueront comme bon leur semblera sy elles n'aiment mieux les faire faire elles mesmes. Les *quinzeniers* les advertiront aussy de ne point souffrir qu'il s'arreste personnes a leurs bureaux pour leurs affaires particulières affin qu'elles ne soyent point détournées du service.

Il a esté réglé aussy que tous ceux qui ont des habits a la Compagnie ou autres hardes les remettrons entre les mains de Mademoiselle Rosélys qui aura soin de les serer et de les donner quand on en aura besoin sans que personne s'en puisse formaliser.

On a réglé aussy que Mademoiselle de Rosélys prendroit des caisses entières de chandelles : des six, des huit et d'autres s'il en falloit, et qu'elle les distribuera a ceux a qui il faut en donner tous les jours.

167 Peut-être 9 000

168 'sans augmenter les frais' mention barrée.

Arresté en présence et du consentement de toute l'assemblée le dit jour 30e octobre 1690,
 CHAMPMESLE, LE COMTE, DELATHORILLIERE¹⁶⁹
On a distribué 27 jettons.

Plus a Monsieur de Fontenelle et Labbé et a Mademoiselle Bernard après la lecture de *Brutus*, 3 jettons.

[13 novembre 1690]
Extinction de la pension Floridor et accessoires pour *le Carnaval de Venise*

Dixseptiesme

Ce jour d'huy lundy 13e novembre 1690, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DESMARES, LE COMTE, POISSON, BEAUVAL, DE LA GRANGE, RAISIN, RAISIN, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, DU PERIER, GUERIN

Mademoiselle de Floridor estant morte le quinziesme jour d'octobre 1690 suivant le certifficat qui en a esté mis ez mains de la Compagnie en datte du 21e du dit mois, il a esté résolu, conformément a l'ordre du Roy en datte du 21e décembre 1680, que Messieurs Guérin, Dancourt et Le Comte et Mademoiselle Baron seront doresnavant deschargez de la somme de mil livres que sur les pensions qu'ilz payent a la Compagnie, a proportion de ce que chacun d'eux paye, a commencer du dit jour quinze octobre que la pension de mil livres que l'on payoit a la dite mademoiselle Floridor a esté esteinte. Et a la première assemblée, on raportera la répartition qui sera faite de la dite somme de 1000 £ au sol la livre au porffit des dits sieurs Guérin, Dancourt, Le Comte et demoiselle Baron.

[Absent Monsieur Baron]

Arresté du consentement de toute la Compagnie,
 DE LA GRANGE

On a nommé Messieurs de Rosélys, Du Périer, la Thorillière et Champmeslé pour régler les habiz et ustensiles nécessaires pour la pièce nouvelle du *Carnaval de Venise*.
Distribué 27 jettons.

[27 novembre 1690]
Retrait sur les parts de particuliers pour le remboursement des héritiers Dauvilliers

Dix huitiesme

Ce jour d'huy lundy [27] e novembre 1690, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

¹⁶⁹Il s'y reprend a deux fois pour signer...

GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, POISSON, DE ROSELIS,
 DELATHORILLIERE, DE LA GRANGE, LE COMTE, RAISIN, DANCOURT,
 DEVILLIERS, DU PERIER, DESMARES, BEAUVAL, RAISIN
 [Absens - Monsieur le Baron]

La Compagnie a prié Monsieur le Comte de se charger des sommes qui sont retirées et se retireront a l'avenir sur Messieurs de Rosélys, de Sévigny, Du Périer et Mesdemoiselles Du Ryeux et des Brosses, montant ensemble a une part entière dont jouissoit cy-devant déffunt Monsieur Dauvilliers et dont les dits sieurs et damoiselles ont proffité, a l'effet d'acquitter les sommes qui ont esté empruntées par la Compagnie pour acquitter les dits sieurs et damoiselles des remboursemens qui seront faiz incessamment a la veuve et héritiers du dit déffunct sieur Dauvilliers pour raison des quatre mil quatre cent livres contenue au règlement et du nouvel établissement ; et le dit sieur Le Comte continuera a retirer jusques a l'entier payement de ce que doivent les dits sieurs et damoiselles, et comme les dites sommes empruntées portent interez, le dit sieur Le Comte aura soin de les acquiter. Et lorsqu'il y aura assez de fonds pour acquitter une ou plusieurs des obligations, le dit sieur le Comte les payera affin d'amortir les dits interetz, et de plus, les frais qu'il conviendra faire pour les contrats, obligations et quittances seront retirez pareillement sur les dits sieurs débiteurs.

Arresté en présence et du consentement de toute la Compagnie,
 DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, DE ROSELIS, DURIEU
 27 jettons.

[11 décembre 1690]

Interdiction d'utiliser la porte de la rue, exceptions et distribution de la pension éteinte par la mort de Mlle de Floridor

Dix-neufiesme

Ce jour d'huy lundy 11e décembre 1690, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans nostre hostel pour dellibérer de nos affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, POISSON, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, LE COMTE,
 DANCOURT, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DESMARES, DE ROSELIS,
 GUERIN, BARON, DEVILLIERS, DU PERIER, RAISIN[*cadet*]¹⁷⁰

28 jettons

Suivant ce qu'il a esté réglé en l'assemblée du 6 novembre dernier que la pension de mil livres esteinte par la mort de Mademoiselle de Floridor, arrivée le 15e octobre, seroit régalée et distribuée entre Messieurs Guérin, Dancourt, Le Comte et mademoiselle Baron pour¹⁷¹ estre déduite sur les pensions qu'ils payent a la Compagnie a proportion de ce que chacun paye conformément a l'ordre du Roy, énoncé au contract de la jonction des deux troupes, et qu'il seroit procédé au calcul de ce que chacun des dits particuliers doit profiter de la dite somme de 1000 £ ; par le calcul qui en a esté fait, il soit trouvé que Monsieur Guérin profite de quatre cent quarante quatre livres huit solz onze deniers et ne doit plus payer que cent vingt sept livres un sou par chacun an, a commencer du 15e octobre 1690, que Monsieur Dancourt profite de deux cent vingt deux livres quatre solz cinq deniers et ne doit plus payer que soixante trois livres dix solz sept deniers et que Monsieur Le Comte et

¹⁷⁰On trouve une mention d'absent barré : absents M. Raisin *cadet*. Sans doute en retard.

¹⁷¹'en' barrée

mademoiselle Baron profitent chacun de cent soixante et six livres treize solz quatre deniers et ne doivent plus payer que quarante sept livres douze solz onze deniers chacun a commencer comme dit est du 15 octobre dernier, le tout ainsy qu'il parroist par l'état et calcul de la distribution qui est demeuré attaché a la présente feuille d'assemblée¹⁷².

-Quinzainiers Messieurs Baron et Beauval.

Il a esté réglé qu'aucun acteur ou actrice ny aucun gagiste ne pourront faire un passage de la porte de la rüe des mauvais garçons et pour cet effet, il est défendu au sieur Dufort, concierge de nostre hostel, de l'ouvrir pour aucun particulier ny de s'en servir luy mesme, sa femme et sa famille, si ce n'est pour faire entrer ou sortir des choses appartenant a la troupe, auquel cas, le dit sieur Dufort sera obligé de se tenir a la porte tant qu'elle demeurera ouverte. Ladite porte sera aussy ouverte lorsque l'on ira jouër a la Cour pour charger le chariot et pour les hardes des acteurs. Il est aussy défendu a Mousset de passer par la petite cour et par l'escalier de la petite maison..

Et en cas que quelques ecclésiastiques ou religieux demandent a entrer a la Comédie par la dite porte, elle ne pourra estre ouverte qu'en présence d'un des quinzainiers en charge et non autrement et sera refermée en mesme temps en présence du mesme quinzainier.

Fait et arrêté en l'assemblée le dit jour 11e décembre 1690,
LE COMTE, DE SEVIGNY, DEVILLIERS, POISSON, GUERIN, DU PERIER,
DESMARES, BEAUVAL, DANCOURT, DE ROSELIS, RAISIN, RAISIN, DE LA
GRANGE

Distribution de la pension de 1000£ ----mort de mademoiselle de Floridor

La pension de M. Guérin est de **571£ 10S**.

Celle de M. Dancourt est de la moitié de celle de monsieur Guérin et monte a 285£ 15 S, celle de M. Le Comte est de 214£ 6S 3d, celle de Mlle Baron est de pareille somme cy **214£ 6S 3d**.

Total des dites 4 pensions : **1285 £ 17 : 6d**.

Ils doivent profiter chacun a proportion de ce qu'ils doivent des 1000 £ de pension éteinte par la mort de Mlle de Floridor arrivée le 15 octobre 1690, cy a partager 1000 £

Divisez les 1285 £ 17: 6d par la plus petite des sommes qui est 214 £ 6 S 3d, vous trouverez qu'il y a **6 fois 214£ 6S 3d** en **1285£ 17:6d**.

Preuve

$$214£ 6S 3d + 214£ 6S 3d + 214£ 6S 3d + 214£ 6S 3d + 214£ 6S 3d + 214£ 6S 3d = 1285 £ 17: 6d$$

Divisez pareillement les 1000£ en six ; vous trouverez qu'il y a 6 fois 166£ 13S 4d

Preuve

$$166 £ 13 S 4d + 166 £ 13S 4d + 166 £ 13 S 4d + 166 £ 13 S 4d + 166 £ 13S 4d + 166 £ 13 S4d = 1000 £$$

Ainsy, les deux qui ne doivent que 214£ 6S 3d chacun, doivent profiter chacun de **166 £ 13 S 4d** ce qui monte pour les deux a **333 £ 6 S 8d**.

Preuve

$$166 £ 13S 4d + 166 £ 13S 4d = 333 £ 6 S 8 d$$

-Divisez le surplus de la somme de 1000 £ montant a 666 £ 13S 4 d. en trois, vous trouverez qu'il y a **trois fois 222 £ 4S 5 d. obole**

172cf. infra

Preuve

222£ 4S5d + 222£ 4S5d + 222£ 4S5d = 666 £ 13 S 4d obole.

-Monsieur Guérin, qui doit une fois autant que monsieur Dancourt, profitera des deux tiers montant a 444£ 8S11d et monsieur Dancourt de l'autre tiers montant a 222 £ 4S 5d

Preuve de la distribution

<i>Monsieur</i> Guérin	444£ 8 S 11 d
<i>Monsieur</i> Dancourt	222£ 4 S 5 d
<i>Monsieur</i> Le Comte	166£ 13 S 4 d
<i>Mademoiselle</i> Baron	166£ 13 S 4 d
=	1000£

Soustraction des sommes payées

Monsieur Guérin doit	571£ 10 S
et a profité de	444£ 8 S 11 d
Partant doit de reste	127£ 1 S 1 d, cy 127£ 1 S 1d

Monsieur Dancourt doit	285£ 15 S
et a profité de	222£ 4 S 5 d
Partant doit de reste	063£ 10 S 7 d, cy 63£ 10 S 7d

Monsieur Le Comte doit	214£ 6 S 3 d
et a profité de	166£ 13 S 4 d
Partant doit de reste	047£ 12 S 11 d, cy 47£ 12 S 11 d

Mademoiselle Baron, idem, cy **47£ 12S 11 d**¹⁷³

Total du restant desdites pensions **285£ 17 S 6 d**

ajoutez les 1000£ distribuer cy **1000£**

Vous trouverez la dite somme de **1285£ 17 S 6 d**

[26 décembre 1690]**Résolution du démêlé entre Raisin et Poisson***Vingtiesme*

Ce jour d'huy lundy 26e décembre 1690, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle de son hotel pour ses affaires : les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, LE COMTE, DE ROSELIS, RAISIN, DE CHAMPMESLE, POISSON, GUERIN, BEAUVAL, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DU PERIER, DESMARES, RAISIN, DELATHORILLIERE, DANCOURT

[Absent Monsieur Le Baron]

distribué 27 jettons.

[Pièces associées]

Nous remettons à la Compagnie nos interetz et tout le ressentiment que nous pouvons avoir l'un contre l'autre au sujet du démeslé arrivé entre nous dans l'assemblée de ce matin et promettons

¹⁷³ Totaux à la suite.

d'exécuter ce que la Compagnie trouvera a propos pour nous accommoder et entretenir paix et amitié entre nous,
fait ce 26eme jour de décembre mil six cent quatre vingt dix
POISSON, RAISIN[*cadet*]

La Compagnie, après avoir examiné les circonstances du démeslé arrivé ce matin dans l'assemblée entre M. Raisin et M. Poisson¹⁷⁴, a jugé a propos de le terminer comm'il suit, c'est a scavoir que ces deux messieurs seront amenez dans la grande salle d'assemblée, chacun par une porte différente, ou estans en présence l'un de l'autre, Monsieur de la Grange leur prononcera ces parolles, en présence de la Compagnie :

« Messieurs, nous avons examiné tout ce qui s'est dit et passé dans vostre démeslé jusques aux moindres circonstances, nous avons jugé a propos de n'en point rappeler ny le détail, persuadez que nous sommes qu'il est plus avantageux pour l'un et l'autre d'ensevelir de pareils demeslez dans un oubly perpetüel. Vous avez remis vos intérêts entre nos mains ; nous vous disons comm'arbitres d'oublier pour toujours tout ce qui s'est passé et nous vous prions comme camarades de vous rendre réciproquement votre estime, vous assurant que la Compagnie gardera le souvenir de la déférence que vous avez eu pour elle ; il ne nous reste plus, messieurs, qu'a vous dire en arbitres de vous embrasser en nostre présence pour confirmer l'accommodement. »

DE LA GRANGE, LE COMTE*, DELATHORILLIERE, GUERIN, DE ROSELIS, CHAMPMELE, BEAUVAL, DESMARES, DU PERIER

[8 janvier 1691]

Sur *l'Aventurier*, de Jean Donneau de Visé.

Vingt uniesme

Ce jour d'huy lundy 8e janvier 1691, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour ses affaires dans la salle de son hostel royalle ; les presens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS*, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DESMARES, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, DANCOURT, LE COMTE, GUERIN, RAISIN, DU PERIER, RAISIN

[Absens - Messieurs Baron, Poisson]

26 jettons

Monsieur de la Grange a communiqué a la Compagnie une lettre de Monsieur de Vizé au sujet de la pièce de *l'Aventurier* sa lettre est Restée attachée a la feuille d'assemblée et on luy a fait la Reponse dont la copie est icy jointe :

-copie de la lettre écrite a Monsieur de Vizé

'Monsieur, nostre Compagnie a esté bien surprise a la lecture de la lettre que vous avez écrite a Monsieur de la Grange au sujet de la pièce de *l'Aventurier* après toutes les honnetetés que nous avons eu pour vous. Il est vray, monsieur, qu'a la première lecture que vous en avez faicte, nous l'avons acceptée a condition que vous la mettriez en estat destre jouée et lorsque vous vintes a une autre assemblée nous assurer que vous l'aviez rendue si parfaite et si plaisante qu'il serait impossible que le public, en la voyant, ne luy donnast des applaudissemens et ne fist des éclats de rire de ligne en ligne, sur cette assurance, on confirma la parole donnée. Mais comme vous ne fistes point alors

174'poisson' corrigé en M. Poisson

de seconde lecture, nous n'avons pu connoistre en quel estat vous l'aviez mise que par les rolles que vous avez donnez depuis. Nous vous avons prié de vous trouver a la lecture de ces rolles ou nous ne trouvâmes point ce que vous nous aviez promis. Vous ne voulustes pas vous en rapporter a nous sur ce que vous dites que des personnes fort éclairées avoient approuvé vostre pièce. Nous vous priâmes de les faire trouver a la seconde lecture que vous en deviez faire samedi dernier pour vous faire connoistre que nous ne voulions pas en estre les seuls juges ; vous n'avez pas voulu que cela fust de la sorte et vous vinstes seul nous lire vostre pièce. Nous fûmes donc obligez de vous dire nos sentimens qui furent tous que vostre pièce n'estoit point en estat d'estre jouée avec succès. Nous entrâmes mesme avec vous dans le détail du 1er et du second acte et vous nous parustes persuadé qu'il estoit absolument nécessaire de changer beaucoup de choses dans ces deux actes et dans toute la disposition de la pièce, sans quoy elle ne vous feroit pas assurément d'honneur. Après cela, Monsieur, vous ne devez pas trouver étrange que nous ne risquions pas vostre pièce puisqu'il s'agit autant de vostre réputation que de vostre interest. Nous sommes, Monsieur, vos très humbles serviteurs,
les Comédiens du Roy

On a fait un répertoire.
Quinzaniers - messieurs de Rosélis et Sévigny.

Fait et arrêté en l'assemblée le dit jour 8 janvier 1691,
LE COMTE, GUERIN, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DU PERIER,
DESMARES, DE LA GRANGE, DANCOURT, DE SEVIGNY, DE ROSELIS

[22 janvier 1691]

Réception des lectures par les quinzainiers et habits du *Grondeur*

Vingtdeuxiesme

Ce jour d'huy lundy 22e janvier 1691, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hotel royal pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, DU PERIER, LE COMTE, DANCOURT, BEAUVAL,
DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, GUERIN, DE ROSELIS, DESMARES, RAISIN,
DELATHORILLIERE, RAISIN

[Absens¹⁷⁵ - Messieurs Baron, Poisson]

La Compagnie a résolu que lorsqu'il se présentera des hauteurs¹⁷⁶ qui auront des pièces a faire voir, ils seront renvoyez aux quinzainiers qui en recevront les lectures pour en faire leur rapport aux assemblées ; que dorénavant, les hauteurs se retireront d'icelles après la lecture de leur pièces et que les délibérations s'en feront sans eux, que les quinzainiers seront obligez de dire leurs sentiments les premiers après les dites lectures ; ce qui sera suivy et exécuté dans toutes les occasions concernant les dites lectures par ceux qui seront de quinzaine.

DE LA GRANGE, LE COMTE, DE SEVIGNY, BEAUVAL, DEVILLIERS

*26 jettons*¹⁷⁷

¹⁷⁵sur ce que M.de Visé' début prématuré biffé.

¹⁷⁶ Un exemple parmi d'autres d'orthographe à ne pas enseigner aux moins de dix ans.

¹⁷⁷Main de DLG

Monsieur De Villiers jouera le rôle de monsieur Gascon des *Carrosses d'Orléans* et monsieur Duperrier, le Flamand.

Monsieur Duperrier aura soin de l'habit de Monsieur son fils pour la pièce du *Grondeur* qui sera composée d'un droguât avec un passepoil d'argent, les boutons aussi d'argent filé avec ce qu'il luy faudra.

Monsieur de La Thorillière prendra aussi le mesme soin pour son habit de soldat comme un habit ordinaire.

[5 février 1691]

Amendes et conversion des pensions en rentes sur la ville

Vingt troisieme

Ce jour d'huy lundy 5e febvrier 1691, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hôtel pour ses affaires ordinaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DESMARES, DE ROSELIS, POISSON, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, BARON, BEAUVAL, GUERIN, DE LA GRANGE, RAISIN, RAISIN, LE COMTE

[Absens : Messieurs Lathorillière, Dupérier, Dancourt]

La Compagnie, pour remédier aux désordres qui se sont glissez depuis quelque temps dans les répétitions et lectures, sur ce que plusieurs acteurs se sont exemptez de payer les amendes, a résolu qu'a l'avenir elles seront payées sans aucune difficulté ; et pour cet effet, on a nommé Monsieur de Champmeslé pour faire payer les amendes, dont les quinzainiers seront tenus de l'avertir. Et en cas qu'il arrive que les quinzainiers manquent a avertir le dit sieur de Champmeslé, aussytost que la Compagnie en aura connoissance, les amendes seront prises sur la part des quinzainiers par le dit sieur de Champmeslé, qui ne pourra favoriser personne et la commission du dit Sieur de Champmeslé durera jusqu'a Pasques prochain.

On a fait une délibération au sujet du payement des ordinaires de nos pensions que monseigneur le controlleur général nous a promis de convertir en rentes sur la ville en y joignant douze mil livres et la délibération a esté écrite et signée séparément.

Fait et arrêté le dit jour 5e février 1691,

LE COMTE, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE

Distribué 25 jettons

plus 2 jettons : l'un a Monsieur Campistron, l'autre a Monsieur Boursaut.

[6 février 1691]

***La Critique d'Ésope* par monsieur Boursaut, auteur d'Ésope : refus.**

Extraordinaire

Ce mardy 6e février 1691, la Compagnie assemblée, après avoir entendu hier et aujourd'huy la lecture de *la Critique d'Ésope* par monsieur Boursaut, autheur d'Ésope, a mis en

délibération si c'est une pièce jouable ou si elle n'est pas jouable. Ceux qui sont pour ouï et ceux qui sont pour non ont signé leur sentiment.

OUY

NON

DEVILLIERS, RAISIN quinzénier, DE LA GRANGE
LE COMTE, DE SEVIGNY, POISSON, GUERIN, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DE
ROSELIS, DESMARES, BEAUVAL,

j'ay veu trois actes que je ne trouve point en estat d'estre jouez BARON
et moy de mesme RAISIN cadet

[19 février 1691]

Réponse sur la *Critique d'Ésope*

Vingt quatriesme

Aujourd'huy lundy 19e février 1691, la Compagnie s'est assemblée dans son hostel. Les présens a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

DANCOURT, BEAUVAL, DE SEVIGNY, DE ROSELIS, POISSON, GUERIN,
DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, LE
COMTE, DESMARES

[Absens - messieurs Baron, Dupérier, Raisin l'ainné]

Sur la lettre de Monsieur Boursaut touchant *la Critique d'Ésope*, la Compagnie a chargé les quinzainiers de luy rendre response, qui est que la Compagnie n'ayant pas trouvé que la pièce soit jouable, elle ne peut changer de sentiment sans voir si elle a esté mise en estat d'estre représentée.

25 jettons

On doit a Madame Cavrot - 50 jettons.¹⁷⁸

[5 mars 1691]

Disposition du calendrier pour M. de Visé

25e

Ce jour d'huy lundy cinquiesme mars 1691, la Compagnie s'est assemblée pour ses affaires. Les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, LE COMTE, DANCOURT, POISSON,
DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, DU PERIER, DESMARES, DEVILLIERS,
GUERIN, RAISIN, DE ROSELIS, RAISIN

[absens - Messieurs Baron]

Sur ce que Monsieur de Vizé a proposés a la Compagnie de remettre la pièce de *l'Aventurier* a la Saint Martin en cas qu'elle ne puisse estre jouée ce Caresme, la Compagnie a résolu de faire dire a Monsieur de Vizé par les quinzéniers que sa pièce ne pouvant estre joué ce Caresme, il nous fera plaisir de souffrir qu'elle soit jouée immédiatement après Pasques ; et en cas que Monsieur de Vizé

¹⁷⁸ Lettre de Boursault aux Comédiens classée dans les Autographes à la Comédie-Française

n'y vetuille pas consentir, la Compagnie veut bien la remettre après l'été, a condition qu'elle sera commencée le mercredy.

27 jettons

Scavoir si la pièce de mon frère de Visé¹⁷⁹ devoit estre jouée l'hiver ou non

Ouy

ouy DE LA GRANGE

RAISIN

ouy LE COMTE

GUERIN

ouy DE SEVIGNY

DU PERIER *Ouy*

ouy DELATHORILLIERE

ouy DE CHAMPMESLE

NON

2: 5S + 48 = 50 : 5S¹⁸⁰

[19 mars 1691]

Sur la vente de la boîte de la pendule à Poisson

26e

Ce jour d'huy lundy 19e mars 1691, la Compagnie s'est assemblée en nostre hotel pour y délibérer de nos affaires en la manière accoutumée, et les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DESMARES, DANCOURT, LE COMTE, BEAUVAL, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, POISSON, DE SEVIGNY, GUERIN, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DU PERIER

[Absens - Messieurs Baron, Latorillière, Raisin cadet]

Sur ce que Monsieur Poisson a demandé a la Compagnie qu'il luy plust luy preter la boite de l'ancienne pendule qui ne sera point a condition de la rapporter toutefois et quant la Compagnie a donné ordre a Dufort de la donner au dit sieur Poisson aux conditions par luy proposées et depuis attendu la conséquence, la compagnie ayant trouvé plus a propos de la vendre, que c'est un meuble tout a fait inutile qui se corrompt sans servir, elle a esté adjudgée au dit sieur Poisson moyennant la somme de treize livres quatre solz comme plus offrant et dernier enchérisseur ; laquelle somme des treize livres quatre solz a esté a l'instant partagée sur le pied de vingt trois parts.

Mais a l'advenir, s'il est vendu quelques meubles jugez inutiles a l'assemblée, l'argent qui en proviendra ne sera point partagé mais sera mis entre les mains de ceux qui retirent le restant des chambrées pour estre employé aux dépenses communes de la Compagnie.

Arresté en l'assemblée le dit jour 19e mars 1691,

DE SEVIGNY, LE COMTE, RAISIN

Distribué 25 jettons

¹⁷⁹ Lettre de Visé classée aux Autographes.

¹⁸⁰ Addition

[3 avril 1691]

Comptes et réouverture du théâtre

Extraordinaire

Ce mardy 3e avril 1691, la Compagnie s'est assemblée pour la deuxiesme fois pour les comptes de toutte l'année, hyer on régla le compte de Monsieur de la Grange ; aujourd'huy on doit régler ceux de Messieurs De Champmeslé, le Comte et Raisin l'aisné ; les presens a l'assemblée ont signé avant deux heures :

GUERIN, DE LA GRANGE, BEAUVAL, DEVILLIERS, RAISIN, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, LE COMTE, DESMARES, POISSON, DE ROSELIS, DANCOURT, DURIEU

[Absens – Messieurs Baron, La Thorillière, Raisin cadet]

La Compagnie assemblée a deux heures jusques a six heures sonnées a examiné les comptes de Messieurs Raisin l'aisné, Champmeslé et Le Comte, qui ont esté arrestés par la Compagnie et les Comptes sont restés entre les mains du dit sieur Le Comte a l'exception des deux livres du sieur de la Grange qui luy sont demeurez.

Et d'autant que par l'examen du compte de monsieur de la Grange, il a esté remarqué que Monsieur Guérin doit a la Compagnie **82 £ 1 S 3 d** pour la pension qu'il doit jusqu'au dernier mars dernier, que Monsieur Dancourt doit aussy **153 £ 18 S 5 d** pour sa pension jusqu'au dit jour dernier mars, et que monsieur Le Comte et mademoiselle Baron doivent pareillement chacun **137 £ 17S 1 d** pour leurs pensions jusqu'au dit jour dernier mars, la Compagnie a chargé Monsieur de la Grange de recevoir les sommes des particuliers qui les doivent. Et en cas qu'ils diffèrent de les payer, le dit sieur de la Grange retirera la moitié des parts des parts de Messieurs Guerin et Le Comte et de Mademoiselle Baron et la moitié de la demie part de Monsieur Dancourt jusqu'à ce que les dites sommes soient entièrement acquittées et ce, a commencer du jour de la première représentation qui se fera après Pasques.

On a résolu de commencer le lendemain de Quasimodo, 23e avril, par *Tiridate et la Folle enchère* et l'on s'assemblera le mesme jour pour l'assemblée ordinaire ou il y aura des jettons pour faire le répertoire de la quinzaine.

Fait et arrêté le dit jour 3e avril 1691,

BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DESMARES, POISSON, DE LA GRANGE, RAISIN, DU PERIER, DURIEU, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DE SEVIGNY, LE COMTE

On a distribüé *14 jettons* a l'assemblée qui ont esté fournis par monsieur Le Comte et employer par son compte de ce jour d'huy.

[16 avril 1691]

Pélopidas, de monsieur Pradon

Extraordinaire

Ce jour d'huy lundy 16e avril 1691, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement suivant les advertissements qui ont esté envoyez a tous les acteurs des samedy dernier pour entendre lecture de *Pélopidas* de monsieur Pradon ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS, DE SEVIGNY, LE COMTE, RAISIN, RAISIN [*cadet*], DU PERIER, DESMARES, DE LA GRANGE, DURIEU, DEVILLIERS, GUERIN, BEAUVAL

12 jettons

[Absens - Messieurs Baron, Latorillièrre, Champmeslé, Poisson, Dancourt]

On a délibéré a la pluralité des voyes si la pièce est jouable :

ouy	non
<i>Ouy</i> DELAGRANGE	LE COMTE
DESMARES	RAISIN <i>Cadet</i>
BEAUVAL	DU PERIER
RAISIN <i>l'aîné</i>	DE SEVIGNY
GUERIN	DE ROSELIS
DEVILLIERS	
DURIEU	

Il y a sept voyes pour ouy et cinq pour non.

[21 avril 1691]

Mort de la Dauphine

Extraordinaire

Ce jour d'huy, vendredy 21e avril 1691, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer des affaires de la Troupe ; les présens a l'assemblée ont signé :

DE SEVIGNY, LE COMTE, DELATHORILLIERE, RAISIN, DEVILLIERS, GUERIN, DESMARES, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DU PERIER, DANCOURT, RAISIN, DE LA GRANGE

On a résolu de se tenir prest a *la Thébaïde, Agamemnon, Virginie, Dom Sanche d'Aragon*; au *Dépit amoureux*, et au *Comédien poète* ; et l'on fera incessamment remettre *l'Inconnu* pour jouer incessamment ces pièces, aussytost qu'on aura remonté au théâtre.

On s'assemblera lundy 1er may.

Ce jour d'huy 21, on a eu la nouvelle de la mort de Madame la Dauphine qui mourut hyer sur les sept heures du soir a Versailles.

Distribué 14 jettons

[23 avril 1691]

Chandelles et échange de rôles

Iere assemblée après Pasques 1691

Ce jour d'huy lundy 23e avril 1691, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant l'heure pour le droict de jetton :

GUERIN, LE COMTE, BEAUVAL, POISSON, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DANCOURT, DE ROSELIS, DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, DESMARES, RAISIN, RAISIN, DELATHORILLIERE

[Absens - Messieurs Le Baron]

La seconde classe commence a donner des billets.

Les chandelles ont esté réglées, sçavoir vingt livres de chandelles des six pour les lustres ce sont cent vingt chandelles, plus pour la rampe et les ailes, onze livres des huit qui font 88 chandelles et une livre des huit pour les passages et pour les bureaux de recepte : ce sont trente deux livres de chandelles.

Les quinzainiers sont Messieurs Baron et Beauval.

Les quinzainiers avertiront Mademoiselle de Chateauneuf de se trouver en présence a son poste et de n'y point envoyer sa servante pour elle et défendront aux gardes de laisser entrer la servante.

Monsieur de Champmeslé s'est défait du rolle de l'exempt dans *la Femme juge et partie* et Monsieur de Sévigny s'en est chargé.

Monsieur Poisson est chargé de faire faire un treillis de fil de fer avec un chassis de fil pour fermer la loge du fond afin d'empescher que l'on y monte et lorsqu'il sera fait, on verra s'il est a propos d'en faire faire aux autres loges.

Arresté en l'assemblée du consentement de toute la Compagnie le dit jour 23e avril 1691, distribué 27 jettons,

RAISIN, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, POISSON, DE ROSELIS

[7 mai 1691]

Sur les absences des violons

2e

Ce jour d'huy lundy 7 may 1691, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel a son ordinaire pour ses affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, GUERIN, LE COMTE, BEAUVAL, DU PERIER, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, RAISIN, POISSON, DANCOURT, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, DESMARES

Absens - Messieurs Baron, Raisin cadet
*26 jettons*¹⁸¹

Lorsque les violons ne viendront pas jouer en personne a la Comédie, il a esté réglé qu'ils ne seront point payez quand mesme ils en envoyeroient d'autres a leur place a moins qu'ils ne soient employez pour le service de Monsieur et en cas qu'ils ne mettent personne a leur place, la Compagnie y pourvoira pour l'advenir.

Arresté en l'assemblée le dit jour 7e may 1691,
 LE COMTE, DELATHORILLIERE

[21 mai 1691] **Extinction de la pension de Champeron**

3e

Le lundy 21e may 1691, la Compagnie s'est assemblée pour ses affaires dans son hotel ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, DEVILLIERS, POISSON, DESMARES, DE ROSELIS, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, GUERIN, LE COMTE, BEAUVAL, RAISIN, DU PERIER, RAISIN

[Absens Messieurs Baron, Latorillière]

Sur la remontrance qui a esté faite par le sieur Baptiste qu'il ne s'est absenté du service que par des considérations qui luy estoient essentielles et qu'il prie la Compagnie de luy restituer 4 escus qui ont esté sequestrez pour ce sujet sur sa paye, la Compagnie a résolu de luy rendre par grace neuf livres et de retenir trois livres qui seront mises dans le tronc de l'hospital général, et qu'a l'avenir ceux des symphonistes qui manqueront n'auront point de paye comme il a esté cy-devant réglé dans les assemblées précédentes.

[Il a esté réglé que l'on rendra aussy a Mademoiselle de Sévigny vingt solz qui ont esté retenus le jour du *Menteur* qu'elle ne s'est pas trouvée pour tenir la pièce mais a l'advenir, elle ne sera point payée tout autant de fois qu'elle manquera a son devoir.¹⁸²]

Il a esté réglé en l'assemblée, conformément aux ordres du Roy énoncé dans le contract de société du 5e janvier 1681, que Messieurs Guérin, Dancourt, et le Comte et mademoiselle Baron seront et demeureront deschargez des pensions qu'ils payoient sur leurs parts a la troupe, sçavoir Monsieur Guérin de **127 £ 1S 1d**, Monsieur Dancourt de **63£ 10S 7 d**, Monsieur Le Comte de **47 £ 12S 11 d** et mademoiselle Baron de pareille somme de **47£ 12S 11d** a commancer du 8e du présent mois de may que Monsieur de Champeron a qui la Compagnie payoit 500£ de pension est mort ; et la troupe profitera du surplus des dites 500 £ qui demeurent éteintes par la mort du dit sieur de Champeron, en payant par les dits sieurs Guérin, Dancourt, Le Comte et mademoiselle Baron ce qu'ils doivent jusqu'au dit jour 8 may 1691.

Fait et arrêté en l'assemblée du dit jour 21e may 1691,
 DE SEVIGNY, BEAUVAL, DE LA GRANGE, DEVILLIERS
Vingt-six jettons.

181 En bas de page

182 Annotation en marge à droite.

[18 juin 1691]
Rôles et congé d'un violon

5e

Ce jour d'huy lundy [18¹⁸³] du mois de juin 1691, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son Hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires, les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, DE LA GRANGE, POISSON, RAISIN[*aîné*], DESMARES, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, RAISIN, BARON, DEVILLIERS, DANCOURT, DU PERIER, BEAUVAL, GUERIN

Le rolle de Cléonte dans le *Bourgeois gentilhomme* sera joué doresnavant par Monsieur le Comte et le philosophe par Monsieur Duperier, et en cas de changement de disposition pour la Cour ou pour la ville, Monsieur le Comte reprendra son rolle du philosophe.

Monsieur Marchand¹⁸⁴, qui joue de la basse de violon, a demandé congé pour aller a son pays en Champagne pour une affaire de famille, ce que la Compagnie luy a accordé a condition qu'il mettra un homme a sa place.

Absent - Monsieur Baron

Vingt sept jettons.

[2 juillet 1691]
Frais du Malade Imaginaire

6e

Ce jour d'huy lundy 2e juillet 1691, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire pour faire un répertoire et procéder aux affaires de la Troupe.

DE ROSELIS, RAISIN, DU PERIER, DE LA GRANGE, DESMARES, LE COMTE, BEAUVAL, GUERIN, DEVILLIERS, DANCOURT, POISSON, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, RAISIN

26 jettons

[Absens -Messieurs Baron, La Thorillière]

Frais du *Malade imaginaire* réglez a l'assemblée :

Une part aux Baraillon	
Huit danceurs	26 £ 10 S
Musicien	5 £ 10S
Six porte-seringues	2 £ 5S
Clavessin	3 £
Louison	3 £
Garçon de Baraillon	1 £

183 Originalemment XVIII

184 Pierre Marchand, symphoniste.

Pelletier, pour monter 1 £ 10S
l'orchestre et aider a la pièce

Un laquais 5 S

43 £ 00

Il a esté résolu ce jour d'huy a l'assemblée que l'on ne donnera aucun extraordinaire aux violons dans les pièces d'agrémens ; ce qui sera exécuté a commencer de la dernière représentation du *Malade imaginaire* dont les frais ont esté réglez cy-dessus.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,
RAISIN, GUERIN

[16 juillet 1691]

Frais extraordinaires, rôles de Dancourt et l'architecte de la Compagnie

7e

Ce jour d'huy lundy 16e juillet 1691, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires. Les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, BEAUVAL, DU PERIER, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, POISSON, RAISIN, DESMARE, DE LA GRANGE, RAISIN, DE ROSELIS, DANCOURT, GUERIN, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE

27 jettons.

[Absens - M. Le Baron]

On a réglé les frais extraordinaires des pièces qui n'avoient pas été réglés dans les assemblées précédentes et l'on a escrit sur le petit livre le détail [de] leurs frais.

Monsieur Dancourt, ayant proposé a la Compagnie de changer quelqu'un de ses rolles avec Monsieur Le Comte, jouoit Phatore dans *Mariane*, Mandricidas dans *Zelonide* et Iphicrate dans *les Amants magnifiques*. M. Le Comte luy donne Valère dans *le Souper mal apprêté*, Timante dans *les Auberges* et Mélante dans *Crispin musicien* ; ce que la Compagnie aprouve, sans néanmoins que ces Messieurs puissent reffuser de jouer les roolles changez dans l'occasion si la Compagnie en a besoin.

Plus monsieur Dancourt jouera Valère dans *l'École des maris* et M. Raisin l'aisné jouera Oreste dans *Agamemnon*.

Plus Monsieur Dancourt jouera Léandre dans *l'Étourdi*, le tout aux mesmes conditions cy dessus.

Le cleric de Monsieur Fontaine, nommé Monsieur Barnabé, ayant présenté un placet en vers pour avoir son entrée libre dans le parterre, la Compagnie luy accorde sa demande pour autant de tems qu'il demeurera chez monsieur Fontaine.

La Compagnie accorde à Monsieur Le Moine, maistre masson, la qualité d'architecte de la Compagnie qu'il a demandée avec un jetton d'argent le premier jour de l'an par forme d'apointement.

Arresté en présence et du consentement de la Compagnie,
DE LA GRANGE, LE COMTE, DE CHAMPMESLE.

[30 juillet 1691]

Un balcon de décor

8^e

Ce jour d'huy lundy 30^e juillet 1691, La Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton

DE ROSELIS, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, RAISIN[*ainé*], GUERIN, BEAUVAL, RAISIN[*cadet*], LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, DU PERIER, DE SEVIGNY, POISSON, DESMARE, DELATHORILLIERE

[absent - M. Baron]

M. de Sévigny jouera le 4^e médecin et M. de Champmeslé, le 2^e dans *l'Ombre de Molière*.

Les quinzainiers feront faire un balcon pour *Dom Japhet, Amphitryon* et autres pièces ou il en est besoin.

Arresté en l'assemblée le dit jour 30^e juillet 1691,

LE COMTE, DE CHAMPMESLE

Distribué 27 jettons.

[31 juillet 1691]

Testament de Mlle Guyot

Ce jour d'huy mardy trente et uniesme juillet mil six cent quatre vingt onze, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement au sujet du testament de mademoiselle Guyot, qui mourut hier au soir, par lequel, pour satisfaire a l'acquit de sa conscience, elle nous institue ses héritiers universels. Et la matière mise en délibération, il a esté résolu du commun consentement de toute la Compagnie de demander l'exécution dudit testament, en cas que les héritiers présomptifs de Mlle Guyot le veuillent contester. Et pour faire, pour raison de ce, toutes poursuites, procédures, actes, transactions, et généralement tout ce qu'il conviendra et sera nécessaire, la Compagnie a nommé et nomme messieurs de la Grange, Le Comte et Raisin l'ainé, auxquels nous donnons pouvoir et promettons d'approuver et avoir pour agréable tout ce que lesdits sieurs feront au sujet dudit testament, sauf après l'inventaire fait, a accepter ou renoncer audit legs universel¹⁸⁵ si bon nous semble. En foy de quoy nous avons signé la présente délibération.

BEAUVAL, RAISIN, DE ROSELIS, DEVILLIERS, POISSON, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DURIEU, DESHAYES, DESBROSSES, DE SEVIGNY, GUERIN, DE LA GRANGE, LE COMTE, BARON, DU PERIER.

185 Passage barré

[13 août 1691]

Gestion de la succession de Mlle Guyot

Aujourd'huy, lundy treizieme aoust 1691, en l'assemblée generale tenuë le dit jour en notre hotel en la manière accoutumée, Messieurs de La Grange, Raisin, Laisné, et Le Comte ayant rapporté a la Compagnie qu'en conséquence de la délibération du trente un juillet dernier concernant le testament fait en notre faveur par déffunte Mademoiselle Guiot en datte du 27e dudit mois de juillet, les scelléz apposéz après son décès ont esté levez et l'inventaire prest a estre achevé des effets trouvéz sous lesd. scelléz de sorte qu'il est a présent question d'accepter ou renoncer au legs universel a nous fait par ledit testament, sur quoy l'assemblée ayant délibéré, la Compagnie a donné et donne plain pouvoir ausd. sieurs de la Grange, Raisin l'aisné et Le Comte d'accepter ledit legs universel avec conditions, restrictions, et remises qu'ils adviseront bon estre ; mesme de faire tous traitéz et Conventions que bon leur semblera pour raison dudit testament avec tous les héritiers présomptifs de ladite damoiselle Guiot, en général ou en particulier avec un ou plusieurs desdits héritiers présomptifs, et passer, pour raison de ce, tous actes, traitéz et transactions que besoin sera par devant tels notaires qu'ils voudront choisir payer, recevoir, donner et tirer quittances desdites sommes payées ou receües, et généralement tout ce que lesdits sieurs trouveront a propos sans qu'il soit besoin de nouveau ny plus ample pouvoir, la Compagnie promettant de ratiffier et avoir pour agréable tout ce qui sera fait par lesdits sieurs de Lagrange, Raisin l'aisné et Le Comte en conséquence de la présente délibération, fait en notre hotel ledit jour treizieme aoust [1691¹⁸⁶], en foy de quoy nous avons signé :

DE SEVIGNY, BEAUVAL, GUERIN, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, POISSON, DESMARE, DU PERIER, DURIEU, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DESBROSSES, RAISIN, RAISIN, DE LA GRANGE, DANCOURT, BARON, THERESE LENOIR

[27 août 1691]

Frais divers et rôles de Mlle Beauval

10e

Le lundy 27e aoust 1691, la Compagnie s'est assemblée a son ordre pour ses affaires ; les presens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

DE ROSELIS, DE SEVIGNY, POISSON, DELATHORILLIERE, GUERIN, DU PERIER, RAISIN[*cadet*], DESMARE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], LE COMTE, DE LA GRANGE

27 jettons

[Absens – M. Baron]

On a réglé les frais du *Florentin* comme suit :

-pour les menuisiers : 20 S

MM.de Rosélis et Dupérier feront les deux gardes de *l'Exempt*. Et les décorateurs feront le reste.

186 L'original donne M VIc IIIxx XI

Plus les frais de *l'Ombre de Molière*
 -un escu pour le sauteur : 3 £ 6 S

Monsieur de Rosélis joua un paysan dans *Pourceaugnac*, avec Mlle Baron qui joue la paysane.
 Mlle de Beauval a remis a la Compagnie les rolles suivant pour en disposer pour Paris seulement, se réservant de les jouer a la Cour :

- Marine dans *Dom Japhet*
- Jacinte de *Dom Bertrand*
- la servante d'*Albicrak*
- la vefve et la servante dans *la Comédie sans titre*
- Cathos dans *la Fille capitaine*,
- Beatrix dans *la Femme juge*.

La Compagnie les a voulu disposer¹⁸⁷: premièrement, Mlle de la Grange joua Marine dans *Dom Japhet*. Et d'autant qu'il ne s'est point trouvé d'actrices qui, ayant voulu se charger des autres rolles, attendu que Mlle de Beauval ne leur veut point céder pour la Cour, la Compagnie n'a pas jugé a propos de passer outre a la disposition ; Mademoiselle de Beauval les gardera.

Les quinzainiers sont MM. de Champmeslé et Desmarres.

Arresté en l'assemblée le dit jour 27 aoust 1691,
 LE COMTE, POISSON.

[3 septembre 1691] **Gagistes et frais à retrancher**

Extraordinaire 2e

Le lundy troisieme *septembre*, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer sur la place vacante par la mort de mademoiselle Guiot ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

DE SEVIGNY, LE COMTE, RAISIN[*aîné*], DELATHORILLIERE, BARON, DU PERIER, POISSON, DE CHAMPMESLE, GUERIN, BEAUVAL, RAISIN[*cadet*], DE ROSELIS
 [Absens - MM.Dancourt, De Villiers]

La Compagnie, après avoir délibéré et pris les sentimens et les advis de tous les présens a l'assemblée, a résolu d'un commun consentement de supprimer la place vacante par la mort de mademoiselle Guyot, attendu qu'elle peut estre remplie par d'autres gagistes qui sont au service de la Compagnie, sans qu'il en couste rien a la Compagnie pour le service de lad.place.

LE COMTE, DE LA GRANGE, BARON, RAISIN[*aîné*], RAISIN[*cadet*], DE SEVIGNY DE ROSELIS, BEAUVAL, GUERIN, POISSON, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DESMARES, DELATHORILLIERE, DURIEU, DESHAYES, DESBROSSES

Ce fait, la Compagnie a résolu que la place en question sera servie par mademoiselle de Rosimond et par Mlle de Longchamp alternativement avec Mlle de Brécourt, de manière que Mlle de Brécourt servira de deux jours l'un comme elle a acoutumé, et mesdemoiselles de Rosimond et Longchamp, chacune de quatre jours l'un, et en cas d'indisposition des unes ou des autres, Mlle de

¹⁸⁷'convenablement bien' barré

Brécourt ayant offert de servir a leur place sans intérêt et particulièrement dans les grandes recettes, la Compagnie accepte ses offres et luy aura obligation.

Les gages de Mesdemoiselles de Rosimond et Delongchamp seront les mesmes qu'elles ont a présent et rien davantage et seront lesdites damoiselles de Rosimond et de Longchamp¹⁸⁸ exemptes de de servir leurs rangs de loges, sauf¹⁸⁹ a la Compagnie a les changer de poste, toutes fois et quant dès qu'elle le jugera a propos a la pluralité des voyes.

Sur les différentes propositions qui ont esté faites en l'assemblée de penser sérieusement aux frais dont la Compagnie est chargée pour éviter que lesdits frais ne tournent a la ruine de la Compagnie, d'autant que, depuis plusieurs années, les recettes de la Comédie sont considérablement diminuées et que depuis Pasques dernier, a peine avons-nous reçu de quoy payer lesdits frais, l'affaire mise en délibération après que chacun a dit son avis, la Compagnie a résolu¹⁹⁰ de donner des gages a tous les gagistes et officiers qui sont aux gages de la Compagnie¹⁹¹ et de fixer les gages par an pour estre payez par mois aux personnes cy- apres nommez, ainsy qu'il ensuit.

Madame Prevost, qui fait la recette des loges, théâtre et amphithéâtre, aura cinq cent livres de gages¹⁹² par an.

Le sieur Subtil, qui fait la recette du parterre, aura cinq cent livres de gages par an.

Le sieur Fortier, exempt qui commande la garde de la porte, aura mille livres d'appointemens par an.

Les six violons, qui jouent à la Comédie, auront chacun quatre cent livres, ce qui monte pour les six a deux mille quatre cent livres.

Les trois gardes de la porte auront chacun quatre cent livres d'appointemens par an, ce qui monte pour les trois à douze cent livres par année.

Le sieur Dufort, décorateur, machiniste et concierge, aura neuf cent livres de gages par an sans aucun extraordinaire pour les pièces de machines et d'aggrémens ou il sera obligé de faire tout ce qui est de son ministère, et a la charge qu'il fera nettoyer a ses frais tant le dedans de nostre hotel que le devant de la rue et balayer, en sorte qu'il n'y ayt point d'ordure ny d'immondices dans toutes les cours, lieux communs et autres endroits dudit hotel. Outre laquelle somme de neuf cent livres, il continuera a loger dans l'appartement qu'il occupe présentement.

Le tout néanmoins à condition que si, par quelques cas impreveus, la Compagnie estoit obligée de fermer le théâtre pendant huit ou quinze jours, trois semaines ou un mois, ou plus ou moins, outre la quinzaine ou les trois semaines de Pasques et festes solennelles ordinaires, lesdits gages ne courront point pendant le temps que le théâtre sera fermé pour cas extraordinaires et impreveus, et courront seulement lesdits gages pendant les vacances de Pasques et festes solennelles ordinaires.

Et d'autant qu'il est une heure sonnée, la Compagnie a remis a la première assemblée a régler le surplus et les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, POISSON, DELATHORILLIERE,
RAISIN[*ainé*], DE ROSELIS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DURIEU, DU PERIER,
BEAUVAL, DESHAYES, RAISIN[*cadet*], DESBROSSES, DESMARES

25 jettons

188' ajout dans l'interligne'

189' sauf a faire' barré

190' ce qui suit' barré

191' par' barré

192 'qui lui seront payez' retiré

[8 octobre 1691]**Répétition de la petite pièce du *Bon soldat***

Ce jour d'huy lundy [8e¹⁹³] octobre 1691, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires. Les présens en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons : DE SEVIGNY, DEVILLIERS, POISSON, CHAMPMESLE, DESBROSSES, RAISIN, LE COMTE, DELAGRANGE, GUERIN, DESMARE, DURIEU, DANCOURT

[absens - M. de Champmelé]

Distribué seize jettons aux présents

On a fait un répertoire pour la quinzaine et on a répété la petite pièce du *Bon soldat*

Madame Caverot a fourny les seize jettons de l'assemblée.

[Idem Mme¹⁹⁴]

[22 octobre 1691]**Billets et jetons**

Ce jour d'huy lundy 22e octobre 1691, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires. Les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, LE COMTE, DEVILLIERS, POISSON, DANCOURT, DE ROSELIS, DESMARE, DE LA GRANGE, GUERIN

Quinzainiers Messieurs du Perrier et Poisson

Ce sera la 1ere classe qui commencera demain a donner des billets

Distribué ¹⁹⁵*seize jettons*.

Arresté le dit jour 22e octobre 1691,

LE COMTE

Nota que M. Le Comte a pris le jetton de Mlle Dancourt

*Nota que je luy ai payé.*¹⁹⁶

[23 octobre 1691]**Remplacement de Baron et disposition de la *Princesse d'Elide***

Ce jour d'huy mardy [23¹⁹⁷]e octobre 1691, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement au retour de Fontainebleau, au sujet de ses affaires et de la séparation de monsieur et de mademoiselle Baron ; les présens en icelle ont signé ¹⁹⁸

193L'original donne : VIIIe

194Nota de bas de page de droite : non identifiée.

195 Corrigé sur quinze jettons.

196 Le rédacteur de ces deux notas pourrait être Le Comte.

197 L'original donne XXIIIe.

198 'avant dix heures pour le droit de jeton' supprimé

DE SEVIGNY, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*], DANCOURT, RAISIN, DU PERIER, DE LA GRANGE, BEAUVAL, DEVILLIERS, LE COMTE, DESMARE, GUERIN, DE CHAMPMESLE, POISSON

[Absens - M. Delathorillière]

[une note marginale complètement quadrillée suppmée]

La Compagnie ayant délibéré sur l'ordre verbal que nos camarades ont reçu a Fontainebleau de Monseigneur de faire jouer plusieurs comédiens a Paris pour¹⁹⁹ juger de ceux qui seront les plus capables de remplir la place de Monsieur le Baron afin de les présenter a Monseigneur pour en faire le choix, il a esté résolu que chacun de nous en particulier pourra escrire a des comédiens de campagne²⁰⁰ tels qu'il leur plaira pour leur donner avis de la place vacante afin qu'ils ayent si bon leur semble²⁰¹ a venir a Paris ou ils seront admis a jouer a l'essay sur nostre theastre et ceux qui escrivront ne pourront donner d'autres parolles que celles cy-dessus afin que les comédiens qui viendront jouer ne nous puissent rien imputer s'ils ne réussissent pas et ne puissent demander aucuns frais de leurs voyages ny séjour qu'ils feront a leurs depens.

Sur ce que Mademoiselle Guérin et mademoiselle Desbrosses ont demandé la loge vacante par la sortie de Monsieur et Mademoiselle Baron a condition que celle a qui elle sera accordée laissera a l'autre la loge de M. et Mademoiselle Guérin, la Compagnie leur a accordé lesdites deux loges dont elles s'accommoderont ensemble comme il leur plaira.

La Compagnie a aussy accordé la loge de Mademoiselle Desbrosses a M. Desmarres qui quittera la sienne pour l'acteur qui entrera a la place de M. Le Baron.

On a disposé *la Princesse d'Élide* comme il suit :

Le Prince d'Itaque	M. Dancourt
Le Prince de Pile	M. de Villiers
Le Prince de Mecene	M. Le Comte
Le Prince Père	M. de Champmeslé
Le Gouverneur	M. Guérin
Moron	M. Raisin Cadet
Un satire	M. de Sévigny
Un chasseur qui chante	M. Delatorillière
La Princesse d'Élide	Mlle Dancourt
Felis	Mlle de Beauval
Une princesse	Mlle Poisson
Autre princesse	Mlle Deshayes

Monsieur Raisin l'aisné s'est chargé de faire un plan des ornemens dont on accompagnera la pièce

Pour régler les ornemens a une assemblée
RAISIN [*aîné*], DU PERIER, POISSON

199 'voir' remplacé par juger.

200 Province remplacé par campagne

201' Il n'y a point eu de jettons' barré de la main de La Grange

[25 octobre 1691]
Règlement des gages

Extraordinaire

16 jettons cy-aprez par M.DLG

Ce jour d'huy jeudy 25e octobre 1691, la Compagnie s'est assemblée a deux heures et demie en son hostel dans la chambre des assemblées pour continuer a régler les gages et appointemens des gagistes de la Troupe et parce que tous les acteurs et actrices ne se sont pas trouvés a l'assemblée, les présens ont trouvé a propos de remettre l'assemblée a samedi dix heures du matin ou tous les acteurs et actrices seront obligés de se trouver, sinon leurs suffrages seront refutez et expliquez pour la rigueur et il y aura droit de jetton pour les présens.

LE COMTE, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, RAISIN[*cadet*], RAISIN, BEAUVAL, DE ROSELIS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DU PERIER, DANCOURT, POISSON

Et le samedi 27e du d. mois, la Compagnie s'estant assemblée pour suivant la délibération cy dessus les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton et l'on a travaillé et réglé ce qui suit.

LE COMTE, POISSON, DEVILLIERS, RAISIN[*cadet*], DESMARE, DE LA GRANGE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, RAISIN, DE ROSELIS, GUERIN, DANCOURT, DELATHORILLIERE

On a commancé l'assemblée par une délibération concernant Monsieur de Sévigny, laquelle a esté escrite séparément et signée de la Compagnie ; et l'on a chargé Messieurs Raisin Cadet et Le Comte²⁰² de faire les remonstrances portées par ladite délibération et tout ce qui sera nécessaire pour l'exécuter.

On a chargé le sieur Dufort dont les gages ont esté régléz a neuf cent livres dix sous, de faire advertir les violons et danseurs dans les pieces d'ornemens et monsieurs les menuisiers et charpentiers lorsqu'on en aura besoin sans qu'il y est conte rendu a la Compagnie, attendu que cela regarde la fonction de concierge.

On a réglé que le sieur Barbier, tapissier qui a présentement et depuis longtemps le soin de faire poser les affiches dans Paris, sera payé a quarante solz par jour comm'il a esté payé jusqu'à présent et a luy enjoint de prendre garde que lesd. affiches soient posées avec beaucoup d'exactitude sur peine d'estre privé des gages journaliers ; et en cas que cet employ vienne a vacquer de quelque manière que cela arrive, soit par le deceds dudit Barbier ou autrement, il a esté réglé qu'il ne sera payé pour ledit employ que la somme de trente solz sans que pour quelque cause que ce soit on puisse augmenter les dits gages a l'advenir, bien entendu que la Compagnie ne continuë le dit employ aud. Barbier qu'autant que la Compagnie le trouvera a propos.

Les gages de Champagne décorateur ont esté régléz a quatre cent livres par an²⁰³ avec le quart des boutz de chandelles qu'il aura comm'il avoit cy-devant pour contribüer et travailler a la décoration conjointement avec le sieur Dufort et Garcon dans toutes les pièces et servir la Compagnie, sur tous les ordres qui luy seront donnez, outre laquelle somme de quatre cent livres et bouts de chandelles

202 Dancourt supprimé

203 'pour contribuer' barré

ledit Champagne jouira des émolumens des voyages de la Cour en entier sans qu'il soit obligé d'en faire aucune part a fin de camaraderie.

Les gages de Garçon ont esté réglés a trois cent cinquante livres par an pour travailler a la décoration conjointement avec lesdits Dufort et Champagne et servir au theastre comm'il a fait jusqu'icy, outre laquelle somme de 350£ il continuera a jouir du quart des bouts de chandelles également avec led Champagne et ne pourra ledit Garçon rien prétendre aux émolumens des voyages de la Cour.

Et attendu qu'il est midy et demy, l'assemblée a esté remise au mercredy 31e octobre 1691 a dix heures du matin ou il y aura droit de jettons pour les présents.

LE COMTE, GUERIN, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, RAISIN[*cadet*], DU PERIER, DE ROSELIS, POISSON, DURIEU, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DESBROSSES DE LA GRANGE, DESMARES, DANCOURT, RAISIN

Distribué seize jettons.

[27 octobre 1691]

Le cas Sévigny : mérites et pension

Ce jour d'huy samedy 27e octobre 1691, la Compagnie estant assemblée extraordinairement pour délibérer de ses affaires sur ce qui a esté représenté a l'assemblée qu'il est revenu²⁰⁴ des avis de plusieurs endroits que Monsieur de Sévigny, qui, depuis trois jours, ne se range point à son devoir et a manqué consécutivement de se trouver aux répétitions de la pièce nouvelle de *l'Aventurier* marquées sur le répertoire, a pris ce temps pour prendre des mesures pour obtenir une pension viagère de mille livres en se retirant de la Troupe. Sur quoy l'assemblée ayant délibéré, il a esté résolu de représenter a Monseigneur le premier Gentilhomme de la Chambre que ledit sieur de Sévigny n'est point dans le cas de pouvoir demander la pension, qui n'est accordée qu'aux acteurs vétérans ou invalides, attendu qu'il n'y a pas encor quatre ans qu'il est entré dans la troupe, qu'il est jeune, que sa santé est aussy bonne qu'elle a toujours été, et que s'il suffisoit d'avoir esté une fois admis dans la troupe pour demander ladite pension, ce seroit le moyen de ruiner absolument la troupe puisque le nombre des pensionnaires excéderoit bientost celuy des pensionnaires acteurs. Néanmoins, s'il veut se retirer sans pension, la Compagnie ne l'empeschera point mais que nous supliions en ce cas Monseigneur de nous donner un acteur a sa place, attendu que la Compagnie en a besoin.

DE CHAMPMESLE, RAISIN[*cadet*], DU PERIER, RAISIN[*aîné*], GUERIN, DE LA GRANGE, DANCOURT, DE ROSELIS, BEAUVAL, POISSON, LE COMTE, DEVILLIERS, DURIEU, DESBROSSES, DESMARE, DELATHORILLIERE

204' plusieurs' remplacé par des.

[1er novembre 1691]²⁰⁵

Frais et gages des gagistes et officiers de la Troupe

Ce jour d'huy 1er novembre 1691, la Compagnie s'est assemblée suivant la délibération de la dernière assemblée pour continuer a régler les frais et gages des gagistes et officiers de la Troupe, l'assemblée tenuë en la chambre des assemblées a cinq heures après midy après le service. Les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton.

GUYOT LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, BEAUVAL, RAISIN, DESMARES, DANCOURT, DURIEU, DEVILLIERS, DU PERIER, POISSON, DE CHAMPMESLE

Et d'autant que Monsieur De la Grange, qui a entre ses mains les feuillets d'assemblée ou l'on a commencé a régler lesdits frais, on n'a pu travailler et l'on a remis a prendre jour a la première assemblée ordinaire pour finir cette affaire.

On a distribué *douze jettons* aux présents

LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, RAISIN [*aîné*]

Madame Caverot a fourny les douze jettons de l'assemblée.

Idem jettons M. Dancou -néant.

[5 novembre 1691]

Gagistes continués.

Ce jour d'huy lundy 5e novembre, jour d'assemblée ordinaire, on a continué a régler les frais et gages des officiers et gagistes de la Compagnie comme il suit.

Il a esté réglé que Mme Raguenet, qui a seize solz pour fournir la tisane, n'aura plus rien et ne fournira plus de tisane, et au lieu de ce poste, la Compagnie lui donne le rang des premières loges et balcons du costé des foyers, a ouvrir tous les jours, moyennant deux cent livres par an qui luy seront payez de mois en mois.

L'autre costé des loges et balcons du premier rang sera servy par Mlle de Chasteauneuf et la Garçon alternativement aux mesmes gages qu'elles ont aujourd'huy, c'est-a-dire vingt solz chaque jour de service et rien les jours qu'elles ne servent pas.

Les secondes loges du costé du Roy seront ouvertes par Mme²⁰⁶ Raison et Mme la pierre alternativement, aux mesmes gages qu'elles ont aujourd'huy, c'est-a-dire vingt solz chaque jour d'exercice pour la Lapierre et quinze solz pour la Raison et rien les jours qu'elles ne serviront pas.

L'autre costé des secondes loges, qui est celuy de la Reine, sera servy tous les jours par la Armand seule, a dix solz de gages chaque jour d'exercice comm'elle est aujourd'huy et rien quand on ne joura pas.

Les troisiemes loges seront ouvertes comme a l'ordinaire par Dubreüil et la Desroziers a 20S par jour chaque jour d'exercice et rien quand ils ne serviront point.

²⁰⁵Immédiatement à la suite de la notification de remise d'assemblée au 31 octobre

²⁰⁶'Garçon et Dupin' barré

Il a esté réglé que, ces postes venant à vacquer par mort ou autrement, chaque rang des premières et secondes loges sera fixé a deux cent livres de gages et les deux costez des troisiemes loges, a deux cent livres en tout, de sorte qu'a l'advenir, il ne faudra que cinq personnes en tout pour servir les premières, secondes et troisiemes loges, et que l'on ne pourra tirer²⁰⁷ aucune de ces places que le nombre ne soit fixé et réduit a cinq personnes, qui auront chacune deux cent livres de gages. Et d'autant qu'il est midy sonné, on a remis le surplus a la première assemblée.

LE COMTE, RAISIN, GUERIN, DEVILLIERS, DANCOURT, DE LA GRANGE, POISSON, DELATHORILLIERE, DU PERIER, DESMARES

[État des paiements aux gagistes à la date de l'assemblée par Le Comte]

l'exempt	1000 £
les 3 gardes	1200 £
les 6 violons	2400 £
la Prévost	500 £
Subtil	500 £
Dufort	900 £

30 S	40 S	33 S
IIIIII	IIIIIIIIIIII	II

M. C ²⁰⁸ .	1 £ 10
M. Longchamp	10 S
M. Rosimont	1 £
M. Chasteauneuf	10 S
la Garson	10 S
la Lapierre	10 S
la Raison	70 S 6d
la Armand	10 S
Dubreuil	10 S
Desroziers	10 S
	3 £ 7 S 6d

$$450 + 45 = 495$$

$$245.6 + 11.10 + 5.15 = 264.11 + 90 = 354.11$$

$$4£ 15S - 1.10 = 3.5 S^{209}$$

207 'a l'advenir' barré

208 Champagne mais aussi Mme Caverot.

209 Ornement matériel : parenthèse végétale autour du calcul à ce jour resté mystérieux.

-200 £ a la Raguenet pour ouvrir le rang des 1eres loges et les balcons du costé des foyers		
-a la Chasteauneuf et la Garçon alternativement pour l'autre costé de mesme paye 1 £		
-a la Raison un costé d'en haut alternativement avec la Lapierre		17 S 6 d
-a la Armand tout d'un costé des 2ndes		10 S
-Dubreuil ²¹⁰ aux 3eme	1 £	
	3 £	7 S 6 d

[5 novembre 1691]

La Gloire du fond du théâtre

Aujourd'huy lundy 5e novembre 1691, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hôtel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton

DANCOURT*, POISSON, RAISIN[*ainé*], GUYOTLECOMTE, DE LA GRANGE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DU PERIER, GUERIN, DELATHORILLIERE, DESMARE, DE ROSELIS, DEVILLIERS, RAISIN[*cadet*]

Quinzainiers - MM. Raisin l'aisné et de Villiers

On a résolu de faire faire incessamment la Gloire du fond du théastre dont MM. de la Grange, Raisin et Le Comte auront soin ; et ensuite on fera achever le Théâtre.

On a chargé MM. Raisin L. et de Villiers d'examiner un mémoire de M. Baraillon pour le payer sur l'argent que M. Raisin a entre les mains, parce que cette dépense précède la sortie de M. Le Baron.

M. Du Perier s'est chargé de faire faire ou acheter une chaise pour Mlle de Sevigny qui tient la pièce.

Quinzeniers MM. De Villiers et Raisin l'aisné

DANCOURT*

On a distribué 25 *jettons* en tout

[7 novembre 1691]

Peinture du tour du parterre, des balcons et de la balustrade

Septiesme novembre 1691, qui est le mercredy de devant la St Martin, a l'effect de quoy Monsieur de Visé sera adverty qu'il n'y ayt point d'obstacles de sa part parce que la Compagnie a d'autres engagements pour la saison suivante et que si cette représentation estoit retardée, la pièce ne sera point jouée et la Compagnie ne sera plus tenuë d'aucune parole touchant cette pièce.

Sur ce que M. de la Grange a dit a la Compagnie que dans le dernier argent qui a esté receu pour les nourritures de Versailles et Fontainebleau, il y a cent vingt livres qui sont compris dans l'état dont on n'avoit point eu de connoissance, lesquels cent vingt livres sont destinés pour le payement d'une robe de chambre appartenant a M. Duperrier qui a servy au *Bourgeois gentilhomme* a Marly, la Compagnie a chargé M. De la Grange de payer ledit

²¹⁰ Précision de sa tâche supprimée.

sieur Duperrier des deniers estant en ses mains appartenant a la Compagnie, dont on luy tiendra compte.

On a résolu de faire repeindre le tour du parterre, le devant des balcons d'en bas et la balustrade et que la balustrade sera peinte en huyle blanc et relevé d'or.

Arresté du consentement de toute la Compagnie,
DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, RAISIN, DU PERIER, DE ROSELIS, LE
COMTE, LA TRAVERSE DE SEVIGNY, DEVILLIERS, GUERIN, BEAUVAL,
DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*], DESMARE, DANCOURT, POISSON

[12 novembre 1691]

La Femme d'intrigue ou la Revendeuse en toilette, de Dancourt

Ce jour d'huy lundy 12e novembre 1691, on a fait lecture d'une comédie en cinq actes intitulée *la Femme d'intrigue ou la Revendeuse en toilette*.

La Compagnie a délibéré d'accepter ladite pièce et d'en faire escrire les rolles pour l'estudier incessamment, en cas que les deux pièces que l'on doit lire mercredy et jeudy prochain ne soient pas trouvées si bonnes par la Compagnie, et au cas que l'une des dites deux pièces soit trouvée meilleure, on l'estudiera préférablement a celle-cy qui sera remise et jouée dans un autre tems, pourveu que ce soit l'hyver.

BEAUVAL, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*], GUERIN, POISSON, DEVILLIERS,
DE LA GRANGE*, DESMARE, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, LE COMTE,
DANCOURT, DE SEVIGNY, DU PERIER

[19 novembre 1691]

Répétition, gagistes et rôles

Aujourd'huy lundy 19e novembre 1691, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton

BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, DESMARE, DEVILLIERS, DE
ROSELIS, LE COMTE, RAISIN[*cadet*], GUERIN, DE LA GRANGE, RAISIN[*aîné*], DU
PERIER, DELATHORILLIERE

[Absens -MM.de Sévigny, Poisson]

On s'assemblera lundy²¹¹ prochain 26e du mois sur peine d'amande ; les uns, pour répéter *la Fausse prude* et les autres, pour achever de régler les gagistes.

M. Duperrier jouera Valère dans *les Horaces*, en cas que le rolle du Curiaice demeure a M. de la Torillière sinon M. Delatorillière reprendra Valère.

Arresté par la Compagnie ledit jour 19 novembre 1691,
LE COMTE*

Distribué 25 jettons – vingt cinq jettons.

LE COMTE, DELATHORILLIERE

211' demain mercredy' barré

[26 novembre 1691]

Frais et gages de la troupe, places vacantes

Ce jour d'huy lundy 26e novembre 1691, la Compagnie s'est assemblée suivant la délibération de la dernière assemblée pour achever de régler les frais et gages des gagistes et les présens a l'assemblée ont signé pour²¹² ne pas payer l'amande.

LE COMTE, DESMARE, DANCOURT, RAISIN[*ainé*], DE SEVIGNY, BEAUVAL, GUERIN, DU PERIER, DELATHORILLIERE, POISSON, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, RAISIN[*cadet*]

[M.Delagrangé a l'amande]

L'assemblée a confirmé ce qui a été fait et qui est écrit dans des feuilles séparées ; et sur ce que depuis lesdits règlements, la Desrozière, qui ouvroit un rang des troisièmes loges, est morte, il a été réglé conformément aux précédentes délibérations que²¹³ la place de lad. Desrozière demeurera supprimée, et que Dubreuil, qui ouvre l'autre rang,²¹⁴ les servira tous deux aux gages de deux cent livres par an à commencer d'aujourd'hui, et que led. Dubreuil sera présentement mandé pour luy ordonner de faire son devoir, de nettoyer lesd. troisièmes loges, les baquets et généralement tout ce qui regarde les dites troisièmes loges et surtout de n'y placer personne sans bons billets de contrôle et de les rapporter exactement sur peine, pour la première fois, de payer les billets qui manqueront et, s'il continue à manquer à son devoir, d'être démis de son poste, auquel la Compagnie pourvueira.

Plus il a été réglé que Mesdemoiselles de Brécourt, de Longchamp et de Rosimond continueront²¹⁵ leurs fonctions pour le contrôle des billets des loges du théâtre et amphithéâtre de la même manière et aux mêmes appointements qu'elles ont à présent ; et, en cas de mort ou que quelqu'une d'entre elles se retire, il a été réglé que ce poste sera réduit à deux personnes seulement, qui serviront alternativement aux gages de trois cent trente livres par an pour chacune, sans que l'on puisse toucher pour raison de présent règlement aux gages de celles qui en ont davantage à présent. Monsieur de Longchamp continuera la fonction du contrôle des billets du parterre aux mêmes gages et de la même manière qu'il est présentement ; et, en cas de mort ou que led. sieur de Longchamp se retire ou que le poste vienne à vacquer autrement, cette place est fixée dès à présent à quatre cent livres de gages pour la personne qui sera préposée aud. contrôle lorsque l'occasion s'en présentera, à la charge de servir tous les jours.

Mademoiselle de la Roque continuera ses fonctions aux mêmes gages quelle a à présent, et en cas de mort ou que lad. demoiselle se retire, cette place demeurera fixée à deux cent livres de gages comme les rangs des loges, à la charge que la personne qui sera préposée servira tous les jours.

Mesdames de la Traverse et Barbier continueront aussi leurs services pour ouvrir l'amphithéâtre alternativement, aux mêmes gages qu'elles ont à présent et en cas de mort ou que l'une d'elles se retire, celle qui restera servira tous les jours sans augmentation de gages en sorte que les gages de celle qui quittera tourneront au profit de la Compagnie ; et lorsque la dernière viendra à quitter, cette place demeurera fixée à deux cent livres de gages par an comme les rangs des loges et la personne, qui sera préposée lorsqu'il y aura occasion servira, tous les jours.

212' le droit de jetton' corrigé.

213' lad.' barré

214' serv[ira]' barré

215Note barrée.

Mlle de Sévigny, qui tient la pièce, aura tousjours vingt solz par jour et continuëra et en cas de mort ou qu'elle quitte, on pourvoira a cette place; et l'acteur ou l'actrice a qui la place appartiendra pour en disposer sera tenu de mettre une personne capable et agréable a la Compagnie. Et dès a présent, les gages de ladite place demeurent réglés a la somme de quatre cent livres, lorsque la chose aura lieu, et il a esté réglé que Mlle de Sévigny se trouvera aux répétitions des pièces quand elle en sera advertie et sera tenüe de se trouver dès le commencement de la pièce sur peine d'estre privée de sa journée et d'en estre pourvue en cas de rescidive.

La Du Chemin, qui a soin d'allumer les chandelles des corridors et les feux du parterre, des foyers et des portes et qui avoit vingt solz par jour, n'aura plus que quinze solz a commencer d'aujourd'huy et continuera les mesmes fonctions sans rien fournir ; et lorsque ce poste viendra a vacquer par mort ou autrement, il demeurera supprimé en cas que la Compagnie le trouve a propos et l'on ne pourra demander a tirer cette place que l'on fera en sorte de remplir sans qu'il en coute rien a la Compagnie.

La place de Mlle de Rosélis pour l'inspection sur tous les gagistes et sur tout ce qui se passe dans l'hostel et généralement pour²¹⁶ ce qu'elle fait pour le bien et le service de la troupe demeurera comm'elle est tant²¹⁷ que la Compagnie le trouvera a propos, aux mesmes gages de trente solz par jour et en cas que lad. place vienne a vacquer par mort ou autrement, la Compagnie délibérera alors s'il y aura nécessité de la remplir, auquel cas on y pourvueoira et les gages demeurent fixés a quatre cent livres de gages par an.

Tout ce que dessus a esté réglé pour estre exécuté suivant et conformément aux précédentes délibérations et il sera fait un calcul de la somme a quoy monteront tous les gages avec les pensions, jettons et autres charges de la Compagnie pour retirer par jour a proportion de la somme a laquelle reviendront par an lesdits gages, appointemens, pensions, jettons et autres choses.

Fait et arrêté ledit jour 26e novembre mil six cent quatre vingt onze,
LE COMTE, DE ROSELIS, DANCOURT, GUERIN, RAISIN[*aîné*], DEVILLIERS,
RAISIN, DESMARE, DU PERIER, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DE
CHAMPMESLE, POISSON

[3 décembre 1691]

***Phaéton* mise en état et réglemens des obligations, commande à Pizzoli et à Pelletier pour la Gloire**

Aujourd'huy lundy 3e *décembre* 1691, la Compagnie s'est assemblée dans son hôtel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

DE ROSELIS, DANCOURT, GUERIN, RAISIN[*aîné*], BEAUVAL, DESMARE, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, LE COMTE, DELATHORILLIERE, DU PERIER, DE LA GRANGE

Distribué *vingt six jettons*

216 'ce qui tou[che]' barré

217 'qu'il le plaira' corrigé

Sur ce que M. Le Comte a remis a la Compagnie le rolle de Roxane dans *Bajazet* que Mlle Le Comte jouïoit a Paris et Mlle de Beauval a la Cour, la Compagnie a prié Mlle de Beauval de le vouloir aussy jouïer a Paris, ce qu'elle a accepté.

Le sieur Dufort a promis de rendre la pièce de *Phaëton* en estat d'estre jouïée et toutes les répétitions faites cinq jours après que les peintures seront achevées et tout au plus tard le dimanche 21e du présent mois.

On s'assemblera mercredy prochain a dix heures pour voir l'argent qui a esté retiré par M. Le Comte sur MM. Duperier, Rosélis et Sévigny et Milles du Rieu et Desbrosses pour acquitter les obligations qui ont esté faites pour lesdits sieurs et demoiselles, et rendre compte dudit payement qui en est fait par le dit sieur Le Comte.

Fait et arrêté ledit jour 3 décembre 1691 par la Compagnie,
LE COMTE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS

- 14 chassis de verdure et le fonds
- 10 chassis et une ferme de nuées
- une ferme et un chassis de mer
- une ferme de palais qui va dans le bois avec la mer
- le palais du soleil avec son orizon
- la Gloire et deux orizons
- les faux ciels
- le char et les chevaux
- un gazon

M.Joachim s'engage de rendre toutes les décorations cy-dessus, faites et parfaites et en estat d'estre placées de samedy prochain d'aujourd'hui en quinze jours qui fera le 17e du présent mois de décembre 1691, fait et sur peine de perdre la moitié de son ouvrage, fait le 3e décembre 1691,
JOUACHIM PIZZOLI

Il faut que M. Peletier fournisse encore :

- une ferme de palais
- une ferme de mer
- une de nuages
- deux de verdure, l'une est pressée
- la Gloire, a savoir : 2 chassis de la façade, les refentes pour les enclisses et trois chassis de chaque cotez pour la mesme Gloire
- un gazon pour *Protée* et préparer pour le théâtre.

Il s'oblige de rendre tout ce que dessus dans douze jours d'icy, ce sera a son compte le 16e du courant a peine de notre indignation, fait le 3e décembre 1691,
DU PERIER*

[11 décembre 1691]

Une pièce de Donneau de Visé refusée

Aujourd'hui mardy 11e décembre 1691, la Compagnie extraordinairement assemblée pour entendre la lecture d'une pièce de monsieur de Visé, après l'avoir entenduë, on a résolu ce qui suit et les présens a l'assemblée ont signé.

DU PERIER, DE SEVIGNY

Après qu'on a délibéré sur la pièce, il a esté résolu tout d'une voix de faire dire a monsieur de Visé par Messieurs de la Grange et de la Torillière, quinzainiers, que la Compagnie ne trouve pas a propos de jouer la pièce, d'autant que le sentiment de toute la Compagnie est qu'elle ne peut réussir.

DELATHORILLIERE, GUERIN, DE SEVIGNY, DE LA GRANGE, RAISIN[*aîné*], DE ROSELIS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DU PERIER, DESMARE
[Absens MM. De Villiers, Raisin cadet, Dancourt, de la Grange qui n'est venu qu'au 3e acte et Poisson malade]

[18 décembre 1691]**Comptes à la sortie des Baron**

Ce jour d'huy mardy 18e décembre 1691, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement suivant la délibération de l'assemblée d'hier pour examiner les comptes de la recepte et dépense depuis les comptes du 3e avril 1691 jusqu'au vingt et un octobre dernier, jour de la sortie de M. Le Baron, afin de régler le remboursement qui doit estre fait a M. et a Mlle Baron ; les présens a l'assemblée avant neuf heures ont signé pour le droit de jetton :

LE COMTE, DE LA GRANGE, RAISIN[*cadet*], DE ROSELIS, GUERIN, DESBROSSES, DEVILLIERS, BEAUVAL, RAISIN[*aîné*], DURIEU, DE SEVIGNY, DANCOURT, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, [Mlle]RAISIN, DESMARE

En tout seize acteurs qui ont signé avant les neuf heures sonnées

Seize jettons fournis par madame Caverot

On a travaillé a examiner le compte de M. de la Grange qui n'a pu estre achevé et l'on continuera demain a la mesme heure.

[19 décembre 1691]**Assemblée précédente continuée**

Ce mercredy 19e décembre 1691, la Compagnie s'est assemblée²¹⁸ extraordinairement pour achever de régler le compte qui concerne les interests de Monsieur et Mademoiselle Baron ; les presens a l'assemblée ont signé avant neuf heures pour le droit de jetton.

DE LA GRANGE, GUERIN, LE COMTE, DESMARE, RAISIN[*cadet*] avec des gands, DE ROSELIS, DEVILLIERS, BEAUVAL, DURIEU, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, RAISIN[*aîné*], DE SEVIGNY

Les présens a l'assemblée ont esté au nombre de treize²¹⁹, *treize jettons*

On a fini l'examen du compte de M. de la Grange.

Distribué *treize jettons*, dont il y en a onze fournis par Madame Caverot.

218' a son ordinaire' barré

219' unze' corrigé

[20 décembre 1691]**Assemblée précédente continuée**

Ce jour d'huy jeudy 20e décembre 1691, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour continuer l'examen des comptes et faire l'état du remboursement de Monsieur et Mademoiselle Baron. Les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton

LE COMTE, RAISIN, RAISIN CADET, GUERIN, DESMARES, DE CHAMPMESLE, DURIEU, BEAUVAL, DEVILLIERS, DE LA GRANGE, [Mlle] DEVILLIERS, DE ROSELIS, DANCOURT, DESBROSSES, [Mlle]RAISIN

en tout seize acteurs

On a commancé a examiner l'estat du remboursement de Monsieur et Mademoiselle Baron et l'on continuera samedy prochain a la mesme heure.

Seize jettons

[24 décembre 1691]**Assemblée précédente continuée**

Ce jour d'huy lundy 24e décembre 1691, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour achever l'état du remboursement qui doit estre fait a monsieur et Mlle Baron qui a esté commancé le 22e du présent mois ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton.

LE COMTE, [Mlle]CHAMMESLAY, DE LA GRANGE, [Mlle]DEVILLIERS, DURIEU, DESMARE, [Mlle]RAISIN, [Mlle]POISSON, RAISIN[*cadet*], BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DE SEVIGNY, DU PERIER, GUERIN, DE CHAMPMESLE, POISSON, RAISIN, DE ROSELIS, DANCOURT, DEVILLIERS

20 jettons fournis par Madame Caverot

[5 décembre 1691]**Place vacante d'un gagiste et prévision de l'assemblée des comptes**

*5- 10e – 12- 19 – 20 décembre 1691*²²⁰

Comptes concernans l'Establissement au sujet du remboursement de Monsieur et mademoiselle Baron.

Ce jour d'huy, la Compagnie assemblée extraordinairement en son hotel le mercredy 5 décembre 1691 a résolu ce qui suit :

Du Breüil, qui avoit les troisiemes loges, estant mort, il a esté réglé que les troisiemes loges seront servies alternativement de mois en mois par la Armand, la Raison, et la Lapierre qui servent présentement aux secondes loges, de sorte qu'il y en aura toujours une des trois qui servira aux

²²⁰Comptes entre le 5 et le 24 décembre 1691 : La Comédie française, en réunion presque tous les deux jours, assemble les feuillets les uns à la suite des autres

troisiesmes loges et les deux autres aux secondes. La Armand commencera d'aujourd'huy a monter aux troisiesmes loges et y servira jusqu'a la fin du mois, la Raison y montera le 1er janvier 1691²²¹ et y servira jusqu'a la fin du dit mois, et la Lapiere y montera le 1er février 1691 et y servira jusqu'a la fin du mois et ainsy incessamment et alternativement de mois en mois comme elles auront commencé. Elles seront tenües de nettoyer les loges qu'elles ouvriront dans le temps qu'elles y seront ; elles balayeront les corridors, tiendront les baquets nets et sans püanteur et surtout, auront soin de tenir les loges fermées sur peine d'amande arbitraire et de privation de leurs gages s'il y eschet ; elles auront deux cent livres par an dont elles seront payées de mois en mois au lieu des gages journaliers qu'elles avoient, ainsy quil a esté réglé par les précédentes délibérations.

On s'assemblera lundy prochain dix heures du matin pour examiner les comptes de la recepte et de la dépense qui a esté faite jusques et compris le 21e octobre dernier, jour de la sortie de Monsieur et Mademoiselle Baron, afin de régler le remboursement qui leur doit estre faitz de leurs parts et portions des sommes qui ont esté retirées pour estre employées au nouvel établissement, suivant l'acte de conventions ou traité passé par devant Béchet et son confrère notaire au Chastelet le 22e septembre 1687. Les présens a l'assemblée auront droit de jetton.

Distribué *14 jettons*

LE COMTE, RAISIN[*cadet*], RAISIN[*ainé*], DESMARES, DE ROSELIS, [*Mlle*]RAISIN, DURIEU, DESBROSSES, [*Mlle*]GUERIN, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DE LA GRANGE, DANCOURT, DU PERIER

[10 décembre 1691]

Comptes de Le Comte

Et le lundi 10e décembre 1691, la Compagnie assemblée suivant la délibération cy-dessus a commencé par l'examen du compte de la recepte des restes des chambrées faite par monsieur Le Comte depuis le 3e avril 1691 jusques et compris le dit jour 21e octobre dernier et de la dépense par luy faite pendant le mesme temps.

-La recepte des dits restes monte en tout a quarante livres, cy **40 £**.

-La dépense monte a la somme de sept cent cinquante six livres onze solz, y compris deux cent soixante quatre livres dix solz qui estoit deue au dit sieur Le Comte par le compte des restes des chambrées examiné le dit jour 3e avril 1691, cy **756 £ 11 S**.

Ainsy il est deub au dit sieur Le Comte pour raison de la dite dépense la somme de sept cent seize livres onze solz cy **716 £ 11 S**.

Laquelle somme de 716 £ 11 S le dit sieur Le Comte retiendra par ses mains sur la somme de 1071£ 10 S 11d qui luy estoit restée entre les mains par un autre compte concernant l'establissement du mesme jour 3e avril 1691, et ne restera entre ses mains que la somme de trois cens cinquante quatre livres dix neuf solz onze deniers, faisant partie des sommes dont il s'est chargé en recepte par le dit compte du 3e avril 1691. De laquelle somme de **354 £ 19 S**, il rendra compte ensuite de celui-cy pour raison du dit establissement, d'autant que la dépense qui luy a esté alloüée cy-dessus ne regarde point le dit establissement, et on luy en a donné descharge sur son livre, ou la dite recepte et dépense est écrite article par article.

221 Il faut lire 1692.

Compte de l'establissement rendu par Monsieur Le Comte depuis le compte du 3e avril 1691 jusques et compris le 21 octobre 1691.

Se charge pour le dit Sieur Le Comte pour toute receipte de la somme de trois cens cinquante quatre livres dix neuf sols onze deniers dont il est relicataire par le compte cy-devant escrit, cy **354£ 19S 11d**

Sur laquelle somme de trois cens cinquante quatre livres dix neuf sols onze deniers, le dit sieur Le Comte a fait les payements suivant pour l'establissement, sçavoir :

-a Philipes Pelletier, menuisier, la somme de deux cent livres a compte des ouvrages de menuiserie par luy faits dans la rue des mauvais garçons au nouveau bâtiment, suivant la quittance du dit Pelletier du dernier may 1691 passée par devant Dulaircin et son confrère notaires a Paris, cy **200£**²²²

-plus a Antoine Thiery, maistre vitrier a Paris, la somme de cent soixante et neuf livres deux sols cinq deniers pour reste et parfait payement des ouvrages de vitrerie par luy faits en la dite maison contenus au mémoire des dits ouvrages arrestés a deux cens soixante neuf livres deux sols cinq deniers le 30e mars 1691 suivant la quittance estant au bas du mémoire passée par devant Bonhomme et de Savigny, notaires au Chatelet de Paris, le 3e may mil six cent ²²³ quatre vingt onze cy **169£ 2 S 5 d**²²⁴

Toute laquelle dépense contenue aux deux articles cy-dessus monte a la somme de trois cens soixante et neuf livres deux sols cinq deniers, cy

Total de la dépense **369 £ 2 S 5 d**

Total de la receipte **354 £ 19 S 11 d**

Deub au dit sieur Le Comte de reste **014 £ 2 S 6 d**

Laquelle somme de quatorze livres deux sols six deniers sera payée au dit sieur Le Comte par le sieur Raisin l'aisné sur l'argent qui est en ses mains, et au moyen de ce, demeurera le dit Sieur Le Comte quitte et deschargé de toute la receipte par luy faite jusqu'au dit jour vingt un octobre dernier et la Compagnie, quitte envers luy de toute la dépense par luy faite pendant le mesme temps, en foy de quoy les presens a l'assemblée ont signé le dit jour, dixiesme descembre mil six cens quatrevingt onze, et d'autant qu'il est midy sonné, l'assemblée a esté remise a mercredy prochain dix heures du matin pour examiner les autres comptes. Et il y aura droit de jettons.

Distribué 14 jettons

LE COMTE, GUERIN, RAISIN, DESMARES, DE ROSELIS, DEVILLIERS, BEAUVAL, DURIEU, DELATHORILLIERE, [Mlle]DANCOURT, DESBROSSES, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DU PERIER

222 Avisé comme payé par une croix dans la marge.

223 Changement de page.

224 Avisé comme payé par une croix dans la marge.

[12 décembre 1691] Comptes de Raisin aîné

Et le mercredi douziesme du dit mois de décembre mil six²²⁵ cent quatre vingt onze, la Compagnie s'est assemblée conformément a la dernière délibération pour continuer l'examen des comptes depuis le dit jour 3e avril 1691 jusqu'au dit jour 22e octobre dernier des sommes qui ont esté employées aux dépenses de l'establissement.

Compte des sommes receües et depensées par monsieur Raisin l'aisné depuis le dit jour 3e avril 1691 jusqu'au jour 22e octobre dernier

Recepte

Premièrement, se charge le dit sieur Raisin de la somme de seize cens sept livres sept solz cinq deniers cy, de laquelle il est redevable par le dit compte examiné le troisieme avril 1691 pour estre par luy employées aux suites des dépenses du dit establissement, cy **1607£ 7 S 5 d**

Plus se charge le dit sieur Raisin de la somme de six mille soixante douze livres, a quoy monte la recepte qui a esté faite par le dit sieur Raisin de soixante six livres par jour pendant le quartier de juillet, aoust et septembre 1691, comme nommé par la délibération du 22 septembre 1687 pour recevoir pendant le dit quartier cy **6072 £**

Total de la recepte 7679£ 7S 5d

Sur laquelle somme de sept mil six septante neuf livres sept solz cinq deniers, le dit Sieur Raisin a fait pour la troupe les payemens suivans au sujet de l'establissement, a sçavoir :

-au sieur Le Moine, masson, la somme de quinze cens soixante treize livres cinq solz qui fait partie du parfait payement qu'on luy a fait pour les ouvrages de massonnerie du batiment de la rue des mauvais garçons et dont il est fait mention, dans la quittance générale qu'il a donné au bas de son mémoire et toisé, arrêté par le sieur Raymond, greffier des batimens, la dite quittance en datte du vingt et unième avril 1691, cy **1573£ 5 S**

-Du vingt deuzième juillet 1691 : payé au sieur de Malgrange pour fil de fer maillé qu'il a fourny dans le nouveau battiment suivant son mémoire arrêté et la quittance en bas du dit mémoire en datte du dit jour 22 juillet, la somme de cent trente deux livres dix sept solz dix deniers cy **132 £ 17 S 10 d**

-Plus payé au sieur Blanchard, ferblandier, la somme de quarante deux livres pour plusieurs articles de marchandises, qu'il a fait et fournis pour la Compagnie suivant son mémoire arrêté et son receu du 27e juillet 1691, cy **42 £**

Plus payé au sieur le Thelier, marchand miroirrier, la somme de cent soixante et quinze livres pour une glace de trente cinq poulces, une autre pereille glace de la Compagnie par luy mise au tein et deux bordures de bois violet, suivant son mémoire et la quittance passée par devant Levasseur et de Savigny, nottaires a paris, en datte du 31me juillet 1691, cy **175 £**

225 Changement de page.

Plus payé au sieur Joachim Pizzoly pour autres ouvrages de²²⁶ peintures qu'il a fait dans la chambre de l'assemblée du nouveau bâtiment, la somme de trente six livres suivant le mémoire des ouvrages et quittance du dit sieur Pizzoly du trente septembre 1691, cy **36 £**

Plus payé a André Raison, maistre serrurier a Paris, la somme de cinq cent soixante six livres a compte des ouvrages de serrurerie du nouveau bâtiment suivant la quittance passée par devant de Troyes et de Savigny, nottaires au Chatelet de Paris, le 18 aoust 1691, cy **566 £**

-Plus payé au sieur de Beyne, marchand de bois, pour le compte de Pelletier, menuisier, a compte des ouvrages de menuiserie du nouveau bâtiment suivant la quittance du dit sieur de beyne passée par devant Bonhomme, Royer notaires a Paris du 14e septembre 1691, la somme de huit cent livres cy **800£**

-Plus payé au dit sieur Pelletier, menuisier, la somme de huit cent trente huit livres deux solz six deniers pour entier et parfait payement de tous les ouvrages de menuiserie par luy faits et fournis dans la maison de la rue des mauvais garçons suivant la quittance générale du dit Pelletier passée par devant de Savigny et son confrère, notaires a Paris, le dix sept novembre 1691, cy **838£ 2 S 6d**

-Plus payé au sieur Raison, serrurier, la somme de six cent quatre livres dix sept solz dix deniers pour entier et parfait payement des ouvrages de serrurerie par luy faits et fournis dans la dite²²⁷ maison de la rue des mauvais garçons contenus au mémoire du dit Raison arrêté le cinquième juillet 1691, suivant la quittance du dit Raison passée par devant de Savigny et son confrère le dix sept novembre 1691, cy **604£ 17S 10d**

Première page de la dépense du dit sieur Raisin	1923 £ 2 S 10 d
2e page	2240 £ 2 S 6 d
3e page qui est cy-dessus	604 £ 17 S 10 d
Total de la dite dépense	4768 £ 3 S 2 d

Ainsy le dit sieur Raisin, ayant reçu la somme de sept mil six cent soixante et dix neuf livres sept solz cinq deniers, cy **7679 £ 7S 5d**, sur laquelle, déduction faicte de celle de quatre mille sept cent soixante et huit livres trois solz deux deniers pour la dépense cy-dessus escrite et celle de six cent trente sept livres trois solz six deniers a quoy monte la dépense faite par le dit sieur Raisin pour l'entretien du théâtre et autres choses qui ne sont point de l'establisement et pour plusieurs dépenses et avances faites au sujet du voyage de Fontainebleau, revenantes ensemble les deux sommes a celle de cinq mille quatre cent cinq livres six solz huit deniers cy **5405 £ 6S 8d**, le dit sieur Raisin est redevable de la somme de deux mille deux cent soixante quatorze livres neuf deniers de toute la recepte par luy faite depuis le dit jour 3 avril 1691 jusques au 22 octobre dernier, y compris le reliquat de compte du dit jour 3 avril, cy **2274 £ 9 d**.

Sur laquelle somme de 2274£ 9 d, le dit sieur Raisin a – présentement payé a Monsieur Le Comte la somme de quatorze livres deux solz six deniers qui luy est deüe par le compte cy-devant escrit du dixiesme du présent mois.

Reste seulement entre les mains du dit sieur Raisin la somme de deux mille deux cent cinquante neuf livres dix huit solz trois deniers laquelle sera employée par le dit sieur Raisin a la suite des dépenses et payemens qui restent a faire pour raison de l'establisement, et demeure le dit sieur

²²⁶Changement de page avec total partiel '1923£ 2S 10d'

²²⁷'2240L2S6d// » total partiel.

Raisin quitte et deschargé du surplus ; fait et arrêté en la dite assemblée le dit jour douziesme décembre mil six cent quatre vingt onze, en foy de quoy nous avons signé :

LE COMTE, DANCOURT, GUERIN, RAISIN[*aîné*], DE ROSELIS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DURIEU, DESBROSSES, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DESMARES, POISSON

Distribué pour les deux assemblées *vingt huit jettons* que mademoiselle Caverot a donnez.

[18 décembre 1691]

Comptes de La Grange

Et le mardy 18e décembre 1691, suivant la délibération de l'assemblée d'hier, la Compagnie s'est assemblée depuis a neuf heures du matin et a commencé a ladite heure a examiner la recepte et la dépense faite par M.de la Grange depuis ledit jour 3e avril 1691 jusques et compris led. jour 21 octobre dernier. Et après avoir travaillé jusques a une heure après midy, l'assemblée a esté remise a pareille heures demain mercredy pour continuer l'examen desdits comptes ; il y aura droit de jetton pour ceux qui y seront avant neuf heures et jusqu'à la fin de l'assemblée.

LE COMTE, DANCOURT, BEAUVAL, DE LA GRANGE, DE ROSELIS, DE SEVIGNY, [*Mlle*]RAISIN, DESBROSSE, DEVILLIERS, DURIEU, DE CHAMPMESLE, DESMARE, RAISIN[*aîné*], GUERIN, DU PERIER

[19 décembre 1691]

Comptes de La Grange continués

Et le mercredy 19 décembre 1691, la Compagnie s'est assemblée et a continué d'examiner le compte de M. de La Grange et par l'examen, il s'est trouvé que ledit sieur de la Grange a receu en tout la somme de dix huit mille deux cent quatre vingt cinq livres six solz cinq deniers cy **18285 £ 6 S 5 d**
Sur laquelle somme de 18285 £ 6S5d, le dit sieur de La Grange a dépensé pour payement des pensions, interets des sommes deües pour l'establissement, jettons d'assemblée et autres dépenses et cas impréveus dont le détail est escrit sur un livre qui est resté es mains dudit sieur de la Grange la somme de onze mille cinq cent quarante une livres quatre solz onze deniers cy **11541 £ 4 S 11 d**
Ainsy reste entre les mains dudit sieur de la Grange la somme de six mille sept cent quarante quatre livres un sol six deniers, y compris les 4554 £ de l'establissement, cy **6744 £ 1 S 6 d**

Laquelle somme de six mille sept cent quarante quatre livres un sol six deniers a esté ou sera employée par ledit sieur de la Grange aux dépenses dudit establissement, dont le compte sera examiné séparément et sera ladite somme employée dans le compte qui sera fait pour régler le remboursement de M. et Mademoiselle Baron, en foy de quoy les présens a l'assemblée ont signé ledit jour dixneuf e decembre mil six cent quatre vingt onze.

Na Voyez l'article commancé au bas de la page et signé à l'autre page²²⁸.

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], DE SEVIGNY, DESMARES, DEVILLIERS, GUERIN, DURIEU, DE ROSELIS, RAISIN, BEAUVAL, DANCOURT

228 Assemblée du 20 décembre 1691, ci-dessous.

[20 décembre 1691]

Comptes de La Grange : vérifications

Et le jeudy 20e décembre 1691, la Compagnie assemblée a neuf heures du matin voulant procéder a l'estat du remboursement de M. et Mlle Baron, il a esté reconnu que l'article des revenants bon du compte de M. de La Grange examiné le jourd'huy employé pour six mille sept cent quarante quatre livres un sol six deniers ne doit estre que de deux mille cent quatre vingt dix livres un sol six deniers, d'autant que la recepte faite par ledit sieur de la Grange des soixante six livres destinees a l'establissement pendant le quartier d'avril may et juin 1691, montant a quatre mille cinq cent cinquante quatre livres, est comprise dans ledit article des revenants bons employé comme dit de l'autre part pour **6744 £ 1 S 6d** cy mémoire

LE COMTE, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], DE LA GRANGE, DE SEVIGNY, DURIEU, GUERIN, [*Mlle*]RAISIN, BEAUVAL, DESMARES, [*Mlle*]DEVILLIERS, DESBROSSES, DANCOURT

Et le vingt deux décembre 1691, la Compagnie assemblée comme dit est, a procédé a l'estat du remboursement qui doit estre fait a M. et Mlle Baron et après avoir vaqué jusqu'a une heure sonnée, l'assemblée a esté remise au 24 du présent mois ; les présens a la d assemblée ont signé sur une feuille séparée

Et le dit jour 24e décembre 1691, la Compagnie assemblée, comme dit est, a procédé depuis dix heures du matin jusqu'a midy et depuis 5 heures de relevée jusqu'a sept heures et demie du soir et arrêté le dit estat de remboursement a la somme de six mille deux cent cinquante une livres un sol six deniers pour chaque part, ce qui fait pour les deux parts des dits sieur et damoiselle Baron la somme de douze mille cinq cent deux livres trois solz et fait une délibération au bas dudit estat pour faire incessamment ledit remboursement, ainsy qu'il en est plus amplement expliqué par ledit estat qui a esté signé et arrêté de tous lesdits présens a l'assemblée.

DE SEVIGNY, GUERIN, DESMARE, BEAUVAL, RAISIN[*aîné*], DU PERIER, DE LA GRANGE, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE

[31 décembre 1691]

Rosidor, Mlle de Champmeslé et décorations de *Phaéton*

Ce jour d'huy lundy 31e décembre 1691, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire dans la salle commune de son hostel pour y dellibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE LA GRANGE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DEVILLIERS, LE COMTE, DE SEVIGNY, GUERIN, RAISIN[*aîné*], DESMARES, DELATHORILLIERE, DU PERIER, DE ROSELIS

[Absens - Messieurs Dancourt, Raisin cadet, Poisson]

Il a esté délibéré a l'assemblée que monsieur Delagrangé donnera a la veuve de Dubreüil la somme de trente livres, a laquelle la Compagnie a borné la charité qu'elle veut luy faire.

On a nommé Messieurs de Rosélis, Dupérier, Raisin l'aisné et Champmeslé pour examiner les dépenses de *Phaéton* et arrester les mémoires pour les payer incessamment.

Sur ce que Monsieur de Rosidor a demandé a jouer une quatriesme fois, on luy rendra réponse que la Compagnie ne veut pas interrompre monsieur du Boccage et que s'il avrait quelque nouvel acteur, qu'on le préfère encore a Monsieur de Rosidor, et que lorsque monsieur du Boccage et les autres auroient finy, on fera jouer monsieur de Rosidor une quatriesme fois, supposé que dans ce temps-la, les nouveaux acteurs et le dit sieur de Rosidor n'aurent pas joué a la Cour.

Mademoiselle de Champmeslé a prié la compagnie de disposer des trois rolles suivans qu'elle remit a la Compagnie, sçavoir :

-Thisbé dans *Pyrame et Thisbé*

-Antigone dans *la Thèbaïde*

-Junie dans *Britannicus*,

et Mademoiselle Guérin a remis pareillement a la Compagnie les deux rolles suivans pour en disposer comme elle jugera a propos, sçavoir : la Comtesse dans *l'Inconnu*, et la Dame invisible dans *l'Esprit follet*.

La Compagnie a donné la Comtesse de *l'Inconnu* et la Dame invisible a mademoiselle Dancourt, le rolle d'Olympe dans *l'Inconnu* a mademoiselle Le Comte, les rolles de Thisbé et d'Antigone a Mademoiselle de Villiers et Junie dans *Britannicus* a mademoiselle Raisin.

On mettra incessamment *la Princesse d'Élide* sur pied pour la jouer dans la quinzaine prochaine. Monsieur Raisin l'aisné aura soin de la musique.

Messieurs de Champmeslé, de Rosélis, du Périer et Raisin l'aisné, qui sont chargez d'examiner les mémoires des ouvrages de *Phaéton*, auront en mesme temps le soin de voir les habiz et les théâtres qu'il faudra pour la pièce. On la repassera incessamment et les quinzainiers advertiront.

LE COMTE, GUERIN, DE ROSELIS
distribué 24 jettons par monsieur Delagrangé

[4 janvier 1692]

Lecture d'une tragédie de M. de Visé

Ce jour d'huy vendredy 4e janvier 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour entendre la lecture d'une tragédie de M. de Vizé marquée sur le répertoire ; les présens ont signé :

LE COMTE, RAISIN[*aîné*], DE CHAMPMESLE, GUERIN, DESMARE, BEAUVAL, DE ROSELIS, RAISIN[*cadet*], DE LA GRANGE

[Absens - MM. Devilliers, Poisson, Delathorillièrre, Sévigny, Dancourt, Dupérier]

Il n'y a point de jettons et les absens sont a l'amande.

Après la lecture faite, l'auteur s'estant retiré, le sentiment de l'assemblée est que la pièce n'est point jouable.

LE COMTE, RAISIN, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*],
DESMARE

[6 janvier 1692]

La Compagnie dans le procès criminel contre le sieur Sallo

Extraordinaire

Ce jour d'huy dimanche 6e janvier 1692, la Compagnie s'est assemblée *extraordinairement* pour dellibérer de plusieurs affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DANCOURT, DE LA GRANGE, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARE, BEAUVAL, DE ROSELIS, DURIEU, RAISIN[*cadet*], DU PERIER, LE COMTE, RAISIN, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, [*Mlle*] LECOMTE

La Compagnie a résolu d'intervenir dans le procès criminel intenté contre le sieur Salot et ses complices, pour raison des désordres arrivez et voies de fait commises par le dit Salot et ses complices dans nostre hotel le sixiesme novembre dernier et de nous rendre parties pour les dommages et interests que nous avons souffert au sujet dudit désordre, a l'effet de quoy MM. De La Grange, Raisin l'ainné et Le Comte donneront les pouvoirs nécessaires a tel procureur du Chatelet ou du Parlement que bon le semblera, la Compagnie et promettant d'avoüer lesdits sieurs Le Comte De la Grange et Raisin, et lesdits procureurs de tout ce qu'ils feront pour raison desdites interventions et action en dommages et interests.

Distribué 17 jettons, dont il y en a 16 et Mme Cavrot.

[7 janvier 1692]

Lecture de la tragédie des *Héraclides*

Aujourd'huy 7e janvier 1692, la Compagnie s'est assemblée pour rendre réponse a montieur de Brie sur la lecture de la tragédie des *Héraclides* , les voix recüeilluye comme il en suit :

<i>la pièce est joüable</i>	<i>elle n'est pas jouable</i>
DU PERIER <i>en la racomodant</i>	DE BEAUBOUR
POISSON <i>jouable</i>	<i>elle n'est point jouable en l'estat qu'elle est –</i>
<i>La pièce est jouable en la racomodant</i>	GUERIN
BEAUVAL	<i>La pièce des Eraclides ne me paroist point</i>
<i>Je la trouve jouable en la corigeant</i>	<i>jouable en l'estat quelle est. Du reste je ne suis</i>
DELATHORILLIERE	<i>pas assez éclairé pour sçavoir ce qu'il y a a y</i>
<i>Je trouve que la pièce peut estre joiée en</i>	<i>racomoder – DE ROSELIS</i>
<i>changeant quelques scènes et quelque chose</i>	RAISIN [<i>ainné</i>]
<i>dans la disposition de la pièce – LE COMTE</i>	<i>elle n'est point jouable – DESMARE</i>
<i>Je trouve que la pièce est jouable en racomodan</i>	
<i>quelque chozze - DEVILLIERS</i>	

[14 janvier 1692]

Défense de la Compagnie contre une assignation sur le général de la troupe

Aujourd'huy lundy 14e janvier 1692, la Compagnie assemblée en son hostel pour délibérer sur ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

DU PERIER, DE ROSELIS, BEAUVAL, RAISIN[*aîné*], RAISIN, DE LA GRANGE, DESMARE, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DEVILLIERS²²⁹, LE COMTE , GUERIN

[Absens - MM. de la Thorillière, Dancourt, Poisson]

24 jettons

La Compagnie, ayant délibéré sur l'assignation en saisie et arrest qui a esté donnée a la troupe a la requeste des créanciers de Monsieur et Mademoiselle Poisson, a résolu de défendre a ladite demande et ce, soutenu que la saisie ne peut pas avoir lieu²³⁰ surtout a l'égard des profits et émolumens journaliers, ou en tout cas que lesdits créanciers ne pouvant pas avoir plus de droits que leurs débiteurs en les faisant dire et ordonne aux dits lors sieurs et damoiselle Poisson n'ont n'empescheront point que lesdits créanciers ne viennent journellement prendre les parts des dits sieurs et damoiselle Poisson, pourvueu qu'ils le fassent ordonné avec eux et au surplus que nous ne pouvons estre responsables des dites parts.

Arresté le dit jour 14e janvier 1692,
LE COMTE, DE LA GRANGE

[16 janvier 1692]²³¹

Les Caractères par monsieur de Rivière

Aujourd'huy mercredy 16e janvier 1692, la Compagnie assemblée pour entendre la lecture d'une comédie intitulée *les Caractères* et leüe par monsieur de Rivière ; après la lecture faite, il a esté résolu |*sans résolution*|

229Également rayé de la liste des absents

230'à l'égard des ' barré

231 Assemblée barrée et retournée pour rédiger le feuillet du 11 février 1692.

[17 janvier 1692]

***Pompéia*, tragédie de M. de Campistron**

Aujourd'huy jeudy 17e janvier 1692, la Compagnie extraordinairement assemblée pour oüyr la lecture d'une tragédie de M. de Capistron, après la lecture et l'auteur s'estant retiré, il a esté résolu

Pour achepter Pompeia

LE COMTE *pour traiter*
 DANCOURT
 RAISIN [*aîné*] *scavoir le prix*
 DEVILLIERS
 BEAUVAL *pour acheter*
 [Mlle] CHAMMESLAY *acheter*
 DESBROSSES *pour achepter*
 DU PERIER
 DE CHAMPMESLE
 DESMARES
 DESHAYES
 [Mlle]DEVILLIERS

Pour ne la pas achepter²³²

RAISIN
 [Mlle]DANCOURT
 GUERIN
 DE LA GRANGE
 DE ROSELIS
 DURIEU
 [Mlle]RAISIN

La pluralité des voix de l'autre part ayant esté pour achepter la pièce de M. de Capistron, on a délibéré ensuite sur le prix qu'on en donneroit.

***Pour quinze cens livres**

RAISIN [*aîné*], ROSELIS, DEVILLIERS, DESMARES, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, GUERIN, POISSON, DANCOURT,
 RAISIN [*cadet*] *quoyque je ne laye pas entendue lire*,
 [Mlle] CHAMMESLAY, DE LA GRANGE, DURIEU, DESBROSSES,
 LE COMTE *pour cinq cens escus neufs*,
 DU PERIER 1650 £

[11 février 1692]

Boursaut et Péchantré au travail sur leurs pièces

Ce jour d'huy lundy [11]e febvrier 1692, la Compagnie s'est assemblée pour ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présents en l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, RAISIN, GUERIN, DE ROSELIS, LE COMTE, DESMARES, RAISIN[*aîné*], POISSON, DE LA GRANGE, DEVILLIERS, DANCOURT, DELATHORILLIERE

On a résolu de donner vingt louis d'or a M.Boursaut pour le dédommager des frais et des peines qu'il a prises pour *Phaéton*, quoyque la Compagnie n'ayt pas retiré les frais de la pièce et cela, sans conséquence, pour encourager M.Boursaut a travailler.

²³² Champmeslé retiré des opposants à *Pompéia*.

Sur la lecture que l'on fit hier de *Géta*, le sujet de la pièce ayant été trouvé beau et les deux premiers actes bons, on a dit à M. de Prehantré de travailler aux trois autres où il y a beaucoup de choses à changer, et sur la prière qu'il a faite de lui avancer dix louis d'or, il a été résolu de lui faire cette avance, dont on prendra son reçu en déduction des parts de la pièce quand on la jouera. M. De la Grange fournira les trente louis d'or.

Les quinzainiers donneront les 20 louis à M. Boursaut et M. Raisin Cadet donnera les 10 louis à M. de Prehantré et en tirera reçu qu'il donnera à M. de la Grange.

Fait et arrêté par la Compagnie le dit jour 11 février 1692,
LE COMTE, DE ROSELIS, GUERIN, RAISIN, DE SEVIGNY, DANCOURT
Distribué vingt sept jettons.
Mme Cavrot a fourni 25 jettons.

[10 mars 1692]

Le Comte à la recette des pensions, rentes et gages

Ce jour d'huy lundy [10]e mars 1692, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hôtel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton

DE SEVIGNY, DESMARES, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, BEAUVAL, RAISIN, LE COMTE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, POISSON, DU PERIER
[Absens - MM. Raisin cadet, De Rosélis]

On a fait un répertoire.

Les rôles qu'on joua qui estoient à M. de la Grange seront joués sans conséquence pour la disposition des rôles et ceux de Mlle de la Grange, en cas qu'elle quitte.

La Compagnie assemblée a préposé Monsieur Le Comte à la recette des sommes destinées pour le paiement des pensions, arrérages de rentes, gages de domestiques et officiers de la troupe, ainsi qu'en usoit Monsieur De la Grange,

DE SEVIGNY, POISSON, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*]
Distribué 24 jettons

[12 mars 1692]

Préparatifs pour la Princesse d'Elide et disposition des Coups d'amour

Ce jour d'huy mercredi 12e mars 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour ses affaires ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, GUERIN, BEAUVAL, DE ROSELIS, POISSON, DANCOURT, LE COMTE, [Mlle]BEUVALLE, RAISIN[*aîné*], DEVILLIERS, DURIEU, DESHAYES, DESMARE, [Mlle]LECOMTE, [Mlle] DEVILLIERS, DU PERIER, [Mlle] DANCOURT

[Absens - Messieurs Raisin le cadet]
Distribué 19 jettons

On a résolu de mettre *la Princesse d'Élide* immédiatement après Pasques. Monsieur de la Torilliere jouera Moron ; Messieurs de Rosélis, de Villiers et Sévigny chanteront les chasseurs du Prologue et le reste de la disposition de la pièce sera suivie.

On a commis Monsieur Raisin l'ainé et M. du Périer et M. de Sévigny²³³ et M. de Rosélis pour avoir soin des habits, décorations, ornemens, musique et danse de la pièce, faire les mares et les prix de tout, lesquels s'en sont bien voulu charger, et M. Deshayes ayant offert de faire les entrées, la Compagnie a chargé ces messieurs de faire faire les entrées par M. Deshayes.

On a résolu de mettre aussy incessamment *Les Coups d'Amour et de la fortune* qu'on a présentement disposéz :

Disposition des Coups d'amour

Aurore	Mlle de Champmeslé,
Stelle	Mlle Le Comte,
Diane	Mlle du Rieu ou Mlle Poisson, si elle la joue
Autre suivante	Mlle de Villiers,
Roger	M. Raisin
Le Comte d'Urgel	M. Le Comte,
Lothaire	M. de Villiers
Gusman	M. Poisson,
Le soldat	M. de Rosélis,
Lazarille	M. Desmarre.

Arresté par la Compagnie le dit jour 12e mars 1692,
LE COMTE, GUERIN, DE ROSELIS, BEAUVAL

[17 mars 1692]

Disposition des rôles vacants

Ce jour d'huy lundy [17²³⁴]e mars 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer de ses affaires, les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, DE ROSELIS, POISSON, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, LE COMTE, DANCOURT, GUERIN, [Mlle]DEVILLIERS, DESMARE, [Mlle]BEAUVALLE, DURIEU, DESHAYES, RAISIN[ainé]²³⁵, DESBROSSES

233 'pour avoir soin des habiz' barré

234Version originale en chiffres romains, marque de fabrique de Sévigny.

235Barré des absents

[Absens Messieurs Raisin *cadet.*, et Mesdames Champmeslé, Guérin, Le Comte, Dancourt, Poisson, La Grange]

On s'assemblera apret demain pour disposer les rolles vacans autant qu'il sera possible, et pour résoudre quels acteurs on veut demander pour remplacer les acteurs qui manquent ; M. Raisin Cadet sera adverty de s'y trouver et du sujet qui nous assemble.

On a fait un répertoire pour le reste de la semaine.

Arresté ledit jour 17^e mars 1692,
DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DANCOURT
Distribué *dix huit jettons.*

[24 mars 1692]

Sur le tapis, les vitres, la cheminée et comptes de l'année

Ce jour d'huy lundy 24^e mars 1692, jour ordinaire d'assemblée, la Compagnie s'est trouvée a l'heure ordinaire dans la Chambre des assemblées de la Troupe pour y délibérer et résoudre de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton.

LE COMTE, RAISIN [*aîné*], GUERIN, POISSON, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE ROSELIS, DESBROSSES, DEVILLIERS, DESMARE, DU PERIER, DANCOURT, DELATHORILLIERE, [*Mlle*] DEVILLIERS, DURIEU

[Absens - MM. Raisin *cadet*, De Sévigny]

Distribüé *vingt quatre jettons.*

M. Le Comte et M. du Périer auront soin de faire raccommoder le tapis et nettoyer les vitres de la façade de l'hostel et achèteront du drap s'il en est besoin pour le tapis.

Lesdits sieurs du Périer et Le Comte auront aussy soin de faire raccommoder le tuyau de cheminée du foyer du costé du courrier et prendront pour cela les advis de M. Dorbée afin que Monsieur Le Moine ne fasse pas plus de besogne qu'il n'en faut.

Les dits sieurs Du Périer et Le Comte auront aussy le soin de faire faire un treuil pour les lustres s'il en est besoin et de faire équiper les lustres de nouveaux cordages s'il est nécessaire.

Sur ce que Monsieur Lefèvre a dit a la Compagnie que le sieur Nivelon fils avoit eu recours a Monseigneur de la Trémouille pour entrer a la place du sieur Babtiste et nous a apporté un billet ou mémoire présenté pour cet effet a mondit seigneur de la Tremouille par le dit sieur Nivelon fils, la Compagnie a résolu de faire ses très humbles remonstrances a M. de la Trémouille au *prochain* voyage que nous ferons a Versailles pour le choix d'un *acteur* a la place de M. Le Baron.

On s'assemblera ce jour d'huy a trois heures aprez midy pour continuer a délibérer des affaires de la Compagnie et examiner les comptes de l'année et arrester les remboursements de M. de la Grange et de Mlle de La Grange.

On a fait deux délibérations séparées, signées de toute la Compagnie, l'une au sujet de l'acteur dont nous avons besoin pour remplir la place de M. Le Baron, l'autre au sujet d'une lettre qui a esté

escrite a la Compagnie par Monsieur Poisson le jeune et demande la liberté de jouer sur nostre théâtre pour trois, six mois ou un an.

Arresté en l'assemblée du dit jour 24^e mars 1692,
LE COMTE, DU PERIER, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*],
DANCOURT

Et le dit jour 24 mars a trois heures après midy, la Compagnie s'est assemblée pour examiner les comptes de l'année, et l'on a commencé par celui de M. de la Grange. Les présens ont signé :
LE COMTE, RAISIN[*aîné*], DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DEVILLIERS,
DESMARE, DURIEU, DE ROSELIS, DU PERIER, POISSON, GUERIN,
DELATHORILLIERE, DANCOURT

Le compte de Monsieur de la Grange a esté examiné : la recepte monte a la somme de vingt sept mille cent dix sept livres six solz neuf deniers, cy **27117 £ 6 S 9 d**, et la dépense, a la somme de vingt trois mille quatre cent quarante une livres un sol 4 d, cy **23441 £ 1 S 4 d**.

Ainsy ledit sieur de la Grange est relicataire de la somme de trois mille six cent soixante seize livres cinq solz quatre deniers, laquelle sera receüe par Monsieur Le Comte pour estre par luy employée au payement des pensions, arrérages, jettons d'assemblées et autres dépenses communes, moyennant quoy on donnera une quittance générale a Mademoiselle de La Grange de tout le maniemment que le dit sieur de la Grange a eu jusqu'a son decetz.

Et après l'examen du compte du dit sieur de la Grange, on a procédé a l'examen du compte de Monsieur Raisin l'aisné, la recepte duquel s'est trouvée monter a la somme de sept mille six cents soixante et dix neuf livres sept solz cinq deniers, cy **7679 £ 7S 5d**, et la dépense, a la somme de sept mille sept cent quatre vingt huit livres deux solz huit deniers, cy **7788 £ 2 S 8 d**.

Ainsy il est deub audit sieur Raisin la somme de cent huit livres quinze solz trois deniers, laquelle luy sera payée par M. Le Comte sur les revenus qu'il recevra de Mademoiselle de la Grange et demeurera ledit sieur Raisin deschargé et la recepte par luy faite jusqu'à ce jour, fait et arrêté le dit jour 24 mars 1692. Et l'assemblée a esté remise a mercredy 10 heures du matin pour continuer l'examen des comptes de l'aîné. Et les présens a l'assemblée ont signé.

DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DESMARE, BEAUVAL, DANCOURT, DE
CHAMPMESLE, [Mlle]DEVILLIERS, RAISIN[*aîné*], DURIEU, DESHAYES,
DANCOURT, DE ROSELIS, GUERIN, DU PERIER, POISSON, LE COMTE

[24 mars 1692]

Remplacement de Baron

1692 – 24 mars

Ce jour d'huy lundy 24^e mars mil six cent quatre vingt douze, jour d'assemblée générale, la Compagnie se voyant dans l'obligation de remplir la place vacante dans la troupe par la sortie de Monsieur Le Baron, après avoir pris les advis de toute l'assemblée, nous sommes convenus unanimement que, de tous les comédiens que nous avons fait jouer a l'essay, M. de Beaubourg est le meilleur et que nous ne pouvons mieux faire dans la conjoncture présente que de suplier très humblement Monseigneur le duc de la Trimoüille de le présenter a Monseigneur, afin qu'il ayt la bonté de luy accorder la dite part, a condition néantmoins que

si ledit sieur de Beaubourg n'agrée pas dans la suite a Monseigneur, on luy pourra donner son congé a la fin de l'année et cependant que la pension de mille livres ordonnée au dit sieur le Baron et les remboursemens ordinaires seront pris sur ladite part en la manière accoutumée ; en foy de quoy nous avons signé la présente délibération.

DE CHAMPMELE, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, POISSON DANCOURT, DE SEVIGNY, LE COMTE, GUERIN, DU PERIER, RAISIN[*ainé*], DE ROSELIS, DURIEU, DESHAYES, [Mlle]DEVILLIERS, DESBROSSES, RAISIN, DESMARE.

[26 mars 1692]

Examen des comptes de Le Comte

Distribué dix huit²³⁶ jettons

Ce jour d'huy, mercredy 26e mars 1692, la Compagnie s'est assemblée pour continuer la délibération de ses affaires, et comptes de recepte et despence. Les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY,* DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE ROSELIS, DANCOURT, DESBROSSES, GUERIN, POISSON, DU PERIER, LE COMTE, CHAMPMELE, RAISIN[*ainé*], DESMARE, DURIEU, [Mlle]BOUVAL, DESHAYES, [Mlle]DEVILLIERS

[Absens MM. Raisin *cadet*]

On a commencé par l'examen du compte de M. Le Comte qui a été examiné dans l'assemblée du matin et l'après disné, on a fait l'état des sommes qui ont été retirées pendant l'année pour l'établissement, lesquels comptes et état sont restez entre les mains de M. Le Comte. Fait et au dit jour 26e mars 1692 après midy,

DESBROSSES, GUERIN, DEVILLIERS, DURIEU, DESMARE, DEVILLIERS, [Mlle]BEAUVAL, DESHAYES, DANCOURT, DE ROSELIS, RAISIN[*ainé*], DELATHORILLIERE, POISSON, DE SEVIGNY, DU PERIER, BEAUVAL, LE COMTE, DURIEU

[27 mars 1692]

Rôles de Mademoiselle de La Grange

Première assemblée depuis les comptes de mars 1692

Jettons

Ce jour d'huy jeudy 27e mars 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer des affaires de la troupe et disposer de Monsieur et Mademoiselle de la Grange ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton

Distribué dix huit jettons.

²³⁶Chiffre taché : reconstitution avec le feuillet d'assemblée.

LE COMTE, GUERIN, BEAUVAL, DE SEVIGNY, RAISIN aîné, DE ROSELIS, DU PERIER, DESBROSSES, DURIEU, DESMARE, DESHAYES, DANCOURT, POISSON, DELATHORILLIERE, [Mlle] DEVILLIERS
[Absens MM. Raisin *cadet*.]

Rolles²³⁷ de Mademoiselle de La Grange

<i>L'École des femmes</i> – Georgette	Mlle de Beauval,
<i>La Critique</i> – le grand rolle	Mlle Du Rieu
<i>Trissotin</i> – la tante	Mlle Desbrosses ²³⁸
<i>Le Dépit amoureux</i> – Eufroisine	Mlle Deshayes
<i>Le Malade imaginaire</i> – la belle mère	Mlle du Rieu
<i>Le Festin de pierre</i> – la nourrice	Mlle Desbrosses
<i>La Mère coquette</i> – la mère	Mlle du Rieu
<i>Les Visionnaires</i> – la belle	Mlle Deshayes
<i>L'Inconnu</i> – la dame du village	Mlle Deshayes
<i>La Devineresse</i> – Mathurine et la dame qui parle à la teste	Mlle du Rieu On coupera le rolle de la chanteuse.
<i>Albicrak</i> – la tante	Mlle Desbrosses
<i>La Comédie sans titre</i> – le gros rouge	Mlle du Rieu
<i>La Coquette</i> – la tante	Mlle du Rieu
<i>Le Chevalier à la mode</i> – Mlle Patin	Mlle Desbrosses ; et Mlle Devilliers, la suivante
<i>Esopé</i> – l'Écrevisse	Mlle Le Comte
<i>L'École des maris</i> – la servante	Mlle des haies
<i>Scapin</i> – la nourrice	Mlle des brosses
<i>Pourceaugnac</i> – la Picarde	Mlle de Beauval
<i>Les médecins</i> – la nièce	Mlle des haies
<i>Le Grand Turc</i> – une servante	Mlle des brosses
<i>Le Notaire obligé</i> – la mère	Mlle Durieu
<i>Le Cocu imaginaire</i> – la servante	Mlle de Villiers
<i>Le Mariage forcé</i> – une bohémienne	Mlle Durieu ²³⁹
<i>Escarbagnas</i> – la Comtesse	Mlle Durieu
<i>Les Précieuses</i> – Cathos	Mlle des brosses
<i>Les Carrosses d'Orléans</i> – la provinciale	Mlle du Rieu
<i>Les Auberges</i> – la Vicomtesse	Mlle Durieu

237 Mlle Desbrosses jouera la mère : mention supprimée pour une meilleure formalisation par le greffier

238 Préférée à Mlle Du Rieu.

239 En remplacement de Mlle Devilliers

<i>Le Semblable à soi-même</i> – la femme	Mlle des brosses
<i>Le baron de la Crasse</i> – la mère	Mlle du Rieu
<i>Crispin bel esprit</i> – Madame Victorine	Mlle des brosses
<i>L'Ombre de Molière</i> – la précieuse	Mlle des brosses
<i>Le Cocher supposé</i> – une petite servante	Mlle des haies
<i>Les Dragons</i> – Toinette	Mlle Devilliers
<i>Les Joueuses</i> – la marquise	[sans attribution à cette date]
<i>Le Veau perdu</i> – la marquise	Mlle Durieu

On a pris jour a lundy prochain a trois heures après midy pour lire une comédie de Monsieur Rivière proposée par monsieur Raisin l'aîné.

La Compagnie a donné le rôle de Moron a monsieur de la Thorillière et l'assemblée a finy.
DU PERIER, DE ROSELIS, DESMARE, POISSON

[31 mars 1692]

Dispositions des rôles de Sganarelle et Josselin

2e assemblée extraordinaire jettons

Ce jour d'huy lundy 31e mars 1692, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour droit de jetton :

DE SEVIGNY, RAISIN[*aîné*], DU PERIER, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DEVILLIERS, [Mlle]CHAMMESLAY, [Mlle]DEVILLIERS, BEAUVAL, DESBROSSES, GUERIN, DESMARE, DANCOURT, [Mlle]BEAUVALL, DESHAYES, [Mlle]DANCOURT, BEAUBOUR, [Mlle]POISSON, DURIEU

[Absens -MM. Raisin *Cadet*, de La Thorillière, Poisson, Rosélis ; Milles ²⁴⁰ Raisin, Dancourt, ²⁴¹ Le Conte, Guérin]

Distribué *dix neuf jettons* - DANCOURT

On a donné les rolles suivans aux acteurs cy-après nommez, scavoir :

- l'amoureux du *Cocu imaginaire* a M. Dancourt,
- l'amoureuse a Mlle Dancourt,
- le marquis du *Veau perdu*, a M. Le Comte,
- Sganarelle de *l'École des maris*, a M. Du Périer sans conséquence,
- l'amoureux de *Georges Dandin*, a M. Dancourt,
- Josselin de *la Coupe enchantée*, a M. de Beaubourg,
- Crispin du *Fou de qualité*, a M. de la Torillière²⁴²

LE COMTE, DESMARE, BEAUBOUR

²⁴⁰ Non identifié, puis Deshayes barré.

²⁴¹ Poisson et Durieu rayées.

²⁴² L'attribution de l'amoureux dans l'avare à Raisin aîné a été supprimée, ainsi que celle d'un rôle d'Ephistin.

[7 avril 1692]

Entrées des intendants en fonction et remboursement des La Grange

3e assemblée ordinaire

Aujourd'huy lundy 7e avril 1692, la Compagnie s'est assemblée pour disposer les roles de monsieur de la Grange, et régler les autres affaires. Il y a droit de jetons.

DU PERIER*, DE ROSELIS, DE SEVIGNY, BEAUVAL, DEVILLIERS, DANCOURT, RAISIN[*aîné*], DE CHAMPMESLE, BEAUBOUR, LE COMTE²⁴³, DELATHORILLIERE [Absens - MM. Guérin, Raisin *cadet*, Desmarres, Poisson]

Distribué vingt deux jettons *cy* 22²⁴⁴

Comme les charges de MM. Duché et Voillé, intendant et controlleurs des Menus plaisirs, sont présentement remplies par MM. Lefevre et Danez, il a esté réglé que MM. Duché et Voillé seront advertis de ne plus venir a la Comédie sans payer parce que la Compagnie ne peut et ne veut plus reconnoistre d'autres intendans et controlleurs des menus que lesd. sieurs Lefèvre²⁴⁵ et Danez qui ont esté mis sur la liste des personnes qui entreront sans payer.

Sur ce que la Compagnie a résolu a la prière de ceux qui sont tenus des remboursemens de défunct M. de la Grange et de mademoiselle de la Grange de faire incessamment les dits remboursemens, on a résolu²⁴⁶ de se servir de la somme de quatre mille livres en argent qui est entre les mains de M. Le Comte faisant partie des deniers provenant de la vente des meubles de défuncte Mlle Guyot qui ont esté mis entre les mains du dit sieur Le Comte par l'huissier Thibaut qui a fait lad. vente, que lad. somme sera prêtée a la troupe pour les particuliers, soubz le nom d'un particulier qui en fera la déclaration au profit de la Compagnie et que le d. sieur Le Comte en demeurera bien et valablement quitte et deschargé ; et en cas que par l'événement la troupe fust obligée de rendre la somme provenant de la succession de Mademoiselle Guyot, la Compagnie s'oblige de rendre et restitüer lad. somme de quatre mille livres sans aucun retardement.

LE COMTE*, RAISIN[*aîné*], DE ROSELIS, DE SEVIGNY, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DEVILLIERS, DU PERIER, BEAUBOURG

[8 avril 1692]

Poisson menacé de prison, habits de dragon, place de Baptiste et rôles de La Grange

Aujourd'huy mardy 8e avril 1692, la Compagnie s'est extraordinairement assemblée pour disposer les roles de Monsieur de la Grange ; les présens ont signé pour le droit de jetton :

BEAUVAL, DU PERIER*, DE SEVIGNY, LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], GUERIN, [Mlle]BEAUVALLE, DESMARE, DESHAYES, DEVILLIERS, [Mlle]DANCOURT, BEAUBOURG, DANCOURT

[Absens - MM. Raisin *cadet*., Poisson²⁴⁷]

243 Supprimé à la ligne des absents.

244 Mention en bas de page

245' que la Compagnie' rayé.

246' d'emprunter' reformulé.

247Dancourt rayé.

Sur ce que M. de Sévigny a dit a l'assemblée que Monsieur Poisson demande quinze jours a la Compagnie parce qu'il craint d'estre arrêté prisonnier par ses créanciers, la Compagnie a résolu que le répertoire de la quinzaine sera accommodée pour se passer dudit sieur Poisson pendant la quinzaine ; et on a dit a M. de Sévigny de rendre cette réponse a Monsieur Poisson et de luy dire de régler ses affaires pendant ladite quinzaine pour estre en estat de se ranger a son devoir.

Ensuite on a disposé les rolles défunct M. de la Grange dont la disposition est écrite sur une feuille séparée.

Tous les acteurs prendront des habits de dragons sans exception.

Suivant la délibération de l'assemblée d'hier, on a résolu de tirer au²⁴⁸ sort la place du violon qui doit remplir la place du sieur Batiste qui s'est retiré et celui a qui escherra le billet noir disposera de ladite place en faveur de l'un des quatre qui ont esté proposés sçavoir les sieurs Nivelon, Gaillard, Du Moulin et du Val, qui ont tous esté jugez capables de remplir lad. place, sans que lad. place tienne lieu de rien a l'acteur ou l'actrice qui en disposeront et que cela les prive a l'advenir de tirer au sort les places qui viendront a vacquer. Il a esté néanmoins convenü que si le billet noir eschet a M. de Sévigny, il pourra proposer son frère pour remplir lad. place a condition que la Compagnie l'entendra et l'acceptera sil en est jugé capable, mais si led. billet noir eschet a tout autre qu'a M. de Sévigny, le dit sieur de la Traverse, son frère, ne pourra estre proposé et l'on ne pourra la donner a d'autres qu'aux quatre cy-dessus nommez.

Le billet noir est eschu a Mlle du Rieu laquelle en a disposé en faveur de²⁴⁹.

Fait et arrêté en l'assemblée dudit jour huitiesme avril mil six cent quatre vingt douze,
LE COMTE, RAISIN[*aîné*], DURIEU, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, GUERIN, DEVILLIERS, DEVILLIERS, DESMARE, DE SEVIGNY, DESBROSSES, DESHAYES, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, DU PERIER, BEAUBOURG

Distribué dix neuf jettons – DANCOURT.

Rolles de M. de la Grange

<i>Tartuffe</i> – Tartuffe	M. de la Thorillière ; M. Dancourt jouera le fils
<i>L'Avare</i> – Valère	M. de Villiers
<i>Le Misanthrope</i> – Le Misanthrope	[n.a]
<i>L'École des femmes</i> – Horace	a M.Raisin l'aisné ; M. du Périer le notaire
<i>Trissotin</i> – Clitandre	Raisin l'aisné
<i>L'Étourdi</i> – L'Étourdi	La Thorillière
<i>Le Dépit amoureux</i> - Eraste	M. de Villiers
<i>Le Bourgeois gentilhomme</i> – Jourdain	[n.a]
<i>Le Malade imaginaire</i> – Le malade	[n.a]
<i>Le Festin de pierre</i> – Don Juan	M.Dancourt

²⁴⁸'au' répété sur la page suivante.

²⁴⁹Décision laissée blanche à cette date.

<i>Le Comédien poète</i> – le laquais	[n.a]
<i>Le menteur</i> – le menteur	M. de La Thorillière et Pheliste a M. du Perier
<i>Les Visionnaires</i> – l'ami	M. du Perrier
<i>Dom Japhet</i> – L'écolier	M. Dancourt
<i>L'Inconnu</i> – Le marquis	[n.a]
<i>Dom Bertrand</i> – D.Alvar	M. Raisin l'aisné
<i>La Devineresse</i> – le marquis	M. Devilliers
<i>Albicrak</i> – Léandre	M. Raisin l'aisné
<i>La Comédie sans titre</i> – Sangsue	M. Rosélis
<i>L'Esprit follet</i> – Pontignan	M. Dancourt
<i>La Coquette</i> – l'oncle	M. Dancourt ; M. de Champmeslé, le notaire bossu
<i>Le Muet</i> – le baron	M. Le Comte
<i>Ésope</i> – le comédien	M. Dancourt
<i>L'École des maris</i> – Sganarelle	[cf.31 mars 1692]
<i>Georges Dandin</i> – Clitandre	M. Dancourt
<i>Les Fâcheux</i> – le marquis	M. de Villiers
<i>Scapin</i> – Argante	M. Guérin
<i>Le Sicilien</i> – l'amant	[n.a]
<i>Pourceaugnac</i> – l'amant et un bondi	M. de Villiers
<i>Les Médecins</i> – l'amant et l'orfèvre	M. La Thorillière
<i>Le Médecin forcé</i> – Valère	M. de Sévigny ²⁵⁰
<i>Le Notaire obligé</i> – L'amant	Dancourt ; le Bègue, Desmarres
<i>Le Cocu imaginaire</i> – Valère	M. Dancourt
<i>Le Mariage forcé</i> – Pancrace	M. Le Comte et M. de Beaubourg jouera l'amoureux
<i>Escarbagnas</i> – l'amant	M. Raisin l'aisné
<i>Les Précieuses</i> – La Grange	M. Le Comte
<i>Les Carrosses d'Orléans</i> – l'amant	M. Dancourt
<i>Le Semblable a soi-même</i> – l'amant	M. Dancourt
<i>Le baron de la Crasse</i> – le baron	M. de La Thorillière
<i>Le Fou de qualité</i> – Crispin	M. de La Thorillière et M. de Sévigny, l'avocat
<i>C[rispin] bel esprit</i> – M. Naissant	M. de La Thorillière
<i>Dom Pasquin d'Avalos</i> – l'amoureux	M. Le Comte
<i>Le Cocher supposé</i> – l'amoureux	M. Dancourt
<i>Les Enlèvements</i> – La Davoisière	M. Le Comte
<i>Les Dragons</i> – Oronte	M. Guérin ; M. Le Comte, un dragon

250 'Tournez.' dans la version manuscrite.

<i>Les Joueuses</i> – un marquis	[n.a]
<i>La Coupe enchantée</i> – M. Josselin	M. Beaubourg
<i>Le Veau perdu</i> – le marquis	M. Le Comte
<i>Le Concert ridicule</i> – M. Courtinet	M. Guérin
<i>La Folle enchère</i> – un valet en femme	M. de Villiers
<i>La Maison de Campagne</i> – le baron de Mezi	M.Dancourt

IV – 1692 -1695 : La troupe en mutation

La troupe elle-même a déjà changé en profondeur une première fois avec la mainmise de la Dauphine, qui a transformé la composition de la troupe. Le temps poursuit son œuvre, suivant parfois des chemins mystérieux. Retraite de Baron, mort de La Grange, mort de Raisin cadet...La troupe change, se recompose et organise la passation des fonctions internes, jusque chez les gagistes, à la disposition réservée de la Compagnie. La retranscription stricte s'interrompt à cette quatrième période, fixée arbitrairement à la clôture de Pâques 1695.

[21 avril 1692]

Champmeslé préposé aux amendes

Aujourd'huy lundy 21e avril 1692, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires. Les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton – DANCOURT*, DE ROSELIS, GUERIN, DE SEVIGNY, DEVILLIERS, DESMARE, DE CHAMPMELE, BEAUVAL, POISSON, BEAUBOURG MM. Le Comte, Raisin l'aisné et Du Périer sont a la Cour pour des affaires de la Compagnie.

Distribué 24 jettons

[Absens MM.Raisin *cadet* , La Thorillière]

Quinzeniers - Messieurs Dupérier et Poisson a peine d'amande.

Les amendes sont restablies et les quinzeniers auront soin d'avertir au compte ceux qui les devront et monsieur de Champmeslé pour les recevoir, a faute de quoy lesd. quinzeniers en seront tenus.

DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, POISSON, DEVILLIERS, BEAUVAL, BEAUBOUR, DESBROSSES, GUERIN, DE ROSELIS, DESMARE

[5 mai 1692]

Échange du rôle de Titus

Ce jour d'huy lundy 5e may 1692, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires. Les présents en l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton : DE SEVIGNY*, DESMARE, RAISIN[*âiné*], POISSON, GUERIN, DE ROSELIS, DEVILLIERS, BEAUVAL, DU PERIER, BEAUBOURG, DE CHAMPMESLE , DANCOURT, LE COMTE, DELATHORILLIERE

[Absens - Messieurs : Raisin *cadet* - c'est M. Poisson qui a coupé le nom qui estoit escrit en cet endroit²⁵¹]

Monsieur de Rosélis a remis le rôle de Titus a la Compagnie qui l'a donné a monsieur de Beaubourg.

Quainzeniers : MM.Raisin l'aîné et Devilliers.

Distribué *vingt cinq jettons*

*D'aujourd'huy, j'ay commencé a prendre les jettons de Mademoiselle Dancourt.*²⁵²

[19 mai 1692]

Le Comte chargé d'un état du paiement des pensions

Ce jour d'huy lundy [19²⁵³]e may 1692 la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour délibérer de ses affaires ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, POISSON, DESMARE, GUERIN, LE COMTE, BEAUVAL, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*], DU PERIER, DE CHAMPMESLE, BEAUBOURG, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS

[M. Raisin cadet absent]

L'École des maris a esté donné a M. de la Thorillière, c'est a dire le rôle de Sganarelle.

On a prié monsieur Le Comte de faire une délibération pour servir de règle a la Compagnie afin que ceux qui payent pension sachent a quoy s'en tenir. Et cette délibération sera signée de toute la Compagnie,

DE SEVIGNY

on a distribué *vingt cinq jettons*

[2 juin 1692]

Habits pour les *Coups d'amour*, un retour à La Rochelle, amendes et dispositions

Ce jour d'huy lundy 2e juin 1692, la Compagnie assemblée pour délibérer de ses affaires ; les présents ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, BEAUVAL, RAISIN[*aîné*], DEVILLIERS, DE ROSELIS, DU PERIER, BEAUBOURG, LE COMTE, POISSON, GUERIN, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, DESMARE

On fera faire un habit d'amour pour mademoiselle Desmarres qui jouera dans le prologue des *Coups d'amour*, et un habit pour le virtuose pour M. de la Torillière, et des voilles de gaze pour mademoiselle Dancourt qui jouera la Fortune.

251 La Thorillière rayé par Poisson

252 Note de Le Comte.

253 Originellement en chiffres romains

On a résolu de donner dix escus vallans trente trois livres a Mademoiselle Le Blond pour s'en retourner a la Rochelle, n'ayant pas de quoy faire son voyage.

DE SEVIGNY

on a distribué *vingt cinq jettons*

Il a esté réglé que ceux ou celles qui manqueront a venir jouer leurs rolles dans les représentations payeront quarante livres d'amande pour chaque contravention quand les pièces seront sur le répertoire ou que n'y estans pas, les acteurs et actrices auront esté advertis a la diligence des quinzainiers.

On a disposé *le Malade*²⁵⁴ *imaginaire* et l'on a donné le rolle a M. de la Thorillière.

On a disposé aussi *l'Écolier de Salamanque* et la disposition est écrite²⁵⁵.

DE SEVIGNY, GUERIN, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, DESMARE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, BEAUBOURG

[16 juin 1692]

Sur les frais faits à la pièce des *Coups d'Amour et de Fortune*

Ce jour d'huy lundy 16e juin 1692, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

BEAUVAL, DE SEVIGNY, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, GUERIN, RAISIN[*aîné*], POISSON, DANCOURT, DE BEAUBOURG, DESMARE, LE COMTE, DELATHORILLIERE

[MM. Raisin *cadet*²⁵⁶]

On a commis MM. Le Comte et Duperrier pour régler les frais faitz a la pièce des *Coups d'Amour et de Fortune*.

DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE

Distribué *vingt cinq jettons*

[30 juin 1692]

Pourvilain, danseur, blessé à la pièce des *Coups de l'amour et de la fortune*

Ce jour d'huy lundy 30e juin 1692, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire pour délibérer de ses affaires et pour faire un répertoire. Les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures du matin pour le droit de jettons :

BEAUVAL, DESMARE, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], DELATHORILLIERE, DE BEAUBOURG, DE ROSELIS, POISSON, DE SEVIGNY, DEVILLIERS, LE COMTE, GUERIN

[MM.Dancourt, Du Périer, Raisin]

254 'le rolle du' barré

255 Lecture incertaine : sur la seriée.

256 La Thorillière rayé des absents.

Il a esté résolu que l'on retirera sur les chambrées la somme de 36£ 12S pour les donner au sieur Pourvilain qui a esté blessé a la pièce des *Coups de l'amour et de la fortune*.²⁵⁷
Distribué *vingt trois jettons*.

[1er juillet 1692]

Réorganisation après la mort de La Grange du retrait journalier pour l'établissement et déclaration au papier terrier de Saint Germain des Prés

Extraordinaire

Ce jour d'huy mardy premier juillet 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer de ses affaires et pour signer une procuration et autres papiers concernant la Compagnie ; les présens a l'assemblée ont signé et ont eu chacun leur jetton

LE COMTE, RAISIN[*ainé*], DE ROSELIS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, POISSON, [Mlle]BEAUVAL, DE SEVIGNY, DESMARE, GUERIN, DE BEAUBOURG, M.DESMARES²⁵⁸, DURIEU, DESBROSSES, DESHAYES, [Mlle]DEVILLIERS, [Mlle]DANCOURT, DU PERIER, DEVILLIERS, [Mlle]LE COMTE

[Absens - Mlle Guérin, M. Raisin *cadet*, Mlle Raisin, M. de La Thorillière, M. Dancourt, Mlle Poisson]

On a donné un jetton a M. Cadot, cleric de M. Bellanger.

Il a esté résolu, attendu la mort de Monsieur de la Grange, que les soixante six livres et autres sommes destinées a l'acquit de l'establissement seront receües et touchées a l'advenir par MM. de Champmeslé, Raisin l'ainé et Le Comte, scavoir par ledit sieur Le Comte pendant les mois d'avril, may, juin et juillet de chaque année, de sorte qu'il touchera encor pendant le²⁵⁹ présent mois de juillet ayant receu pendant avril, may et juin ; par ledit sieur Raisin l'ainé²⁶⁰ pendant les mois d'aoust, septembre, octobre et novembre de chaque année et par ledit sieur de Champmeslé pendant les mois de décembre, janvier, febvrier et mars de chaque année, laquelle année a nostre égard commence au premier avril et finit au dernier mars, c'est-à-dire depuis l'ouverture du Théâtre après Pasques jusqu'a la semaine de la Passion.

On a signé une procuration pour passer une déclaration au papier terrier de²⁶¹ Monsieur L'abbé de St Germain des prez pour nostre hostel a MM. Raisin l'*ainé* et Le Comte.

Fait et arrêté en lad assemblée led jour 1er juillet 1692,

LE COMTE, DE SEVIGNY, BEAUVAL, BEAUBOURG, DESMARE

Distribué *vingt un jettons*.

257 'Il a esté résolu qu'on donnerait' rayé.

258 Mlle Champmeslé.

259 'mois de' barré

260' la somme' rayé.

261 'nostre hostel' barré pour intégrer des informations oubliées.

[14 juillet 1692]

Danses et copie de la musique de *la Noce de village*, nominations pour Fontainebleau

Ce jour d'huy lundy 14e juillet 1692, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour ses affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton DE SEVIGNY*, BEAUVAL, GUERIN, DANCOURT, DE ROSELIS, RAISIN[*ainé*], DE CHAMPMESLE, POISSON, DESMARE, LE COMTE, DEVILLIERS, DU PERIER [Absens MM. Delathorillière, de Beaubourg, Raisin cadet]

On a délibéré de donner a M. Deshayes quatre louis d'or pour les dances de *la Noce de village*, plus au petit Grandval pour avoir copié toute la musique de *la Noce de village* un louis d'or. Ces deux²⁶² ont esté payez le mesme jour au compte.

Il a esté résolu que l'on ira suplier Monseigneur le premier gentilhomme de la Chambre qu'en cas que Monseigneur demande la Comédie pour le voyage a Fontainebleau, il ayt la bonté de choisir douze personnes tels qu'il luy plaira pour estre du voyage, scavoit sept acteurs et cinq actrices²⁶³, d'autant que ce nombre sera suffisant pour représenter toutes sortes de pièces sérieuses ou comiques et de faire ce choix²⁶⁴ s'il a agréable des a présent afin que²⁶⁵ ceux qui seront choisis se tiennent prests a toutes sortes de pièces et ²⁶⁶ceux qui ne seront point du nombre de ceux qui seront choisis promettent tous de se disposer a jouer a Paris pendant le voyage, ce que nous faisons afin d'éviter l'embarras ou nous sommes tombez dans le dernier voyage, ayant esté obligez de faire plusieurs voyages de Paris a Fontainebleau et de Fontainebleau a Paris pour ne point fermer le Théâtre, ce qui pourroit a l'advenir faire manquer le service et aussitost qu'il aura plû a Monseigneur le 1er gentilhomme de régler cela, ceux qui demeureront a Paris songeront incessamment a estudier ce qui sera trouvé a propos pour l'utilité commune.

Arresté en l'assemblée led. jour 14 juillet 1692,

LE COMTE, DANCOURT, DU PERIER, DEVILLIERS, RAISIN[*ainé*], BEAUVAL, DURIEU, DESBROSSES, DE SEVIGNY, DE ROSELIS, GUERIN, DESMARE, DE CHAMPMESLE, POISSON, DESHAYES

Distribüé *vingt trois jettons*

[28 juillet 1692]

Rôles et préparation pour Fontainebleau

Ce jour d'huy lundy 28e juillet 1692, la Compagnie s'est assemblée pour ses affaires ordinaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton DESEVIGNY*, RAISIN[*ainé*], DANCOURT, POISSON, DE ROSELIS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, GUERIN, LE COMTE, DE BEAUBOURG, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DESMARE [Absens MM. Raisin *cadet*, Dupérier]

262 Mot non reconstitué.

263 'et en' supprimé.

264 Correction

265' le service' reformulé.

266 Reformulation.

Le rolle du Breton dans *Crispin musicien* qu'avoit Monsieur Raisin cadet a esté donné a monsieur Desmares qui le jouera doresnavent.

Sur ce qui a esté proposé a l'assemblée d'envoyer demander a monsieur Lefèvre le payement des personnes qu'il a envoyé a la Comédie et qui ont esté placées sur ses billets, la Compagnie n'a pas jugé a propos de rien demander pour le passé mais il a esté résolu pour l'advenir que l'on priera M. Lefèvre de considérer qu'il n'y a point d'exemple que Messieurs les controlleurs de Menus ayent envoyé personne a la Comédie sans payer, qu'il nous fera beaucoup d'honneur d'y venir quand il luy plaira et que s'il a quelques personnes a faire entrer gratis, qu'il ayt la bonté de demander des billets aux particuliers de la Compagnie qui se feront un plaisir de luy en donner quand ils n'en auront pas disposé.

Monsieur Le Comte fera une lettre pour Monseigneur le duc de la Tremouille pour le supplier de faire nommer des a présent les acteurs et les actrices pour le voyage de Fontainebleau suivant la délibération de la dernière assemblée et cette lettre sera signée de toute la Compagnie afin que personne ne brigue mal a propos et Monsieur Dancourt, qui va demain a Versailles pour des affaires particulières, sera chargé de rendre la lettre a Monseigneur le duc de la Tremouille.

LE COMTE, DANCOURT, DEVILLIERS, DE ROSELIS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DESMARE, DE SEVIGNY, [Mlle] DEVILLIERS, POISSON, DELATHORILLIERE, DESBROSSES, RAISIN[*aîné*], DE BEAUBOURG, DURIEU, RAISIN²⁶⁷

Distribué *vingt quatre jettons*

[11 août 1692]

Demande pour les nominations pour Fontainebleau et partage de la succession Guyot

Ce jour d'huy lundy unzieme aoust 1692, la Compagnie s'est assemblée pour ses affaires extraordinaires ; les présens en l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, BEAUVAL, GUERIN, RAISIN[*aîné*], LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOURG, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, POISSON, DU PERIER, DESMARE, DE ROSELIS, DEVILLIERS

Distribué *26 jettons*

[Absens MM. Raisin *cadet*]

MM. Sévigny et Le Comte iront lundy 18e a Versailles prier Monsieur de la Tremouille d'avoir la bonté d'avoir égard a la lettre de la Compagnie et de faire nommer des a présent les acteurs et actrices de Fontainebleau au nombre de sept hommes et cinq femmes seulement.

Toute la Compagnie se trouvera mercredy 13 du mois a dix heures en la chambre d'assemblée pour signer le compte et partage de la succession de Mlle Guyot et faire [ce]qu'il faudra faire pour recevoir.

267Raisin Cadet arrivé entre-temps, semble-t-il.

Arresté en l'assemblée led. jour 11e aoust 1692,

LE COMTE, DE BEAUBOURG, DE ROSELIS, DE SEVIGNY

[Les jettons de cette assemblée ont esté donnez a l'assemblée extraordinaire du 13 aoust pour signer un acte pour le partage du legz de Mlle Guyot : on en a donné un a M. de Savigny, notaire, ce qui fait les 26 jettons, autrement il n'y en auroit que 25²⁶⁸]

[13 août 1692]

Signature des actes de la succession Guyot

Aujourd'huy mercredy 13e aoust 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement, a peine d'amande pour les absents, pour signer les actes concernant la succession de déffunte mademoiselle Guiot ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour éviter la peine de l'amande

DE SEVIGNY*, RAISIN[*aîné*], GUERIN, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DU PERIER, POISSON, DE ROSELIS, CHAMMESLAY, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DURIEU, LE COMTE, DESBROSSES

[Absens a l'amande - Il n'y a point de jettons]

[25 août 1692]

Nominations pour la Cour, onze chaises et mémoires du peintre, du serrurier, de papeterie et de l'imprimeur.

Le lundy 25e aoust 1692, la Compagnie s'est assemblée en la salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présents a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

DELATHORILLIERE, DANCOURT, DEVILLIERS, GUERIN, LE COMTE, POISSON, BEAVAL, DE BEAUBOURG, RAISIN[*aîné*], DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DESMARE

Distribué 24 jettons

[Absens -MM. Raisin cadet, Sévigny]

Monsieur de Villiers jouëra Soesme dans *Mariane* qui estoit a M.de La Thorillière.

Monsieur de la Torillière jouera a l'advenir Georges Dandin et Sganarelle du *Mariage forcé* que M. du Périer a remis a la Compagnie ; M. de Villiers jouera l'amoureux et M. de Sévigny, le frère. Et cependant si l'on a besoin de jouer ces deux pièces, elles seront jouées comme elles estoient auparavant jusqu'a ce que les pièces soient sceües.

Et il a esté délibéré que M. Raisin le cadet et M. de la Torillière²⁶⁹ iront demain a Versailles prier Monseigneur et Monseigneur le duc de la Tremouille de nommer douze personnes pour Fontainebleau, suivant la prière que nous en avons faite par nostre lettre signée de toute la Compagnie.

268 Annotation postérieure à la rédaction du feuillet d'assemblée en marge de gauche sous les absents et tout au long du paragraphe du corps d'assemblée – de la main de Le Comte.

269 Ajout interlinéaire supprimé d'un autre comédien pour Versailles.

MM. du Perrier et de Rosélis régleront les mémoires du peintre, du serrurier, de paptrie et de l'imprimeur, qui seront payez par la Compagnie suivant qu'ils seront réglés.

On payera onze chaises qui ont esté achetées par M. du Périer pour mettre a la Chambre d'assemblée soixante sept livres huit solz.

Arresté par la Compagnie led. jour 25 aoust 1692,

LE COMTE, DEVILLIERS, DE BEAUBOURG, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*]

[5 septembre 1692]

Les Femmes à la mode par M. Dancourt

Ce jour d'huy vendredy 5e septembre 1692, la Compagnie assemblée pour entendre la lecture des *Femmes à la mode* composée par monsieur Dancourt, c'est a dire les quatre premiers actes et le projet du cinquième, sur les propositions que monsieur Dancourt a fait de donner sa pièce a la Compagnie pour estre étudiée pendant le voyage de Fontainebleau afin de la représenter au retour du voyage et la commencer a la Toussaint prochaine, en cas que messieurs les auteurs externes ne nous en présente point d'autres et mesme d'en interrompre le cours des représentations sy quelque une nous estoit présentée, la Compagnie a délibéré d'accepter la pièce aux conditions cy-dessus et attendu qu'il y a quelque chose a retoucher dans le quatrième acte et que le cinquième n'est pas encore fait, monsieur Dancourt aura la bonté de lire a la Compagnie les dits deux actes le plustost que faire se pourra, c'est a dire avant le départ pour Fontainebleau sy faire se peut. Les présens a l'assemblée ont signé,

DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], RAISIN[*cadet*], DEVILLIERS, GUERIN, DU PERIER, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOURG, DESMARE

[12 septembre 1692]

Comptes, place vacante et fonctions de l'afficheur

Ce jour d'huy vandredy 12e *septembre* 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour recevoir les comptes, recepte et despences faites par Monsieur le Compte ; les présents en icelle ont signé avant dix heures, pour éviter l'amande.

DE SEVIGNY, LE COMTE, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*], DANCOURT, DE BEAUBOURG, GUERIN, POISSON, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DESMARE

[Actheurs a l'amande M. Raisin cadet, M. Devilliers malade]

La Compagnie ayant délibéré sur la place vacante par la mort de Mousset qui portoit les hardes de la Compagnie, il a esté résolu qu'a l'advenir, la place dudit Mousset sera jointe a celle de l'afficheur et que l'on prendra un homme pour afficher, porter les paquets, servir au théâtre et faire généralement, tout ce qui luy sera commandé pour le service de la Compagnie en général et non des particuliers, d'autan que tous lesdits employes ne sont point incompatibles et que la Compagnie a besoin d'un homme qui soit attaché²⁷⁰ au service du Théâtre et l'on a fixé quant a présent les gages a deux cent escus par an qui seront payez tous les mois comme les autres gages et d'autant que le

²⁷⁰a son service' corrigé

sieur Barbier, qui affichoit autrefois en personne, a continué de faire afficher jusqu'icy par d'autres personnes, la Compagnie voulant bien avoir quelque considération pour luy, il a esté résolu de luy proposer de nous donner un homme capable de faire tout ce que dessus et dont il répondra, avec lequel il s'accommodera a des conditions raisonnables ; et la Compagnie payera audit Barbier les six cens livres qui sont attachez quant a présent a cet employ ;

fait ledit jour 12e septembre 1692,

LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], DE SEVIGNY, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DANCOURT, DESMARE, POISSON, [Mlle]DANCOURT, DURIEU, DU PERIER, [Mlle]DEVILLIERS, DESBROSSES BEAVAL

[21 septembre 1692]

Tragédie de M. Pradon intitulée *Scipion* – refusée

Ce jour d'huy dimanche 21e septembre 1692, la Compagnie assemblée a entendu la lecture d'une tragédie de M. Pradon intitulée *Scipion*. Et après la lecture, l'auteur s'estant retiré, les avis de l'assemblée ont esté que la pièce n'est point jouable en l'estat qu'elle est et quelle ne doit point estre acceptée.

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*], BEAVAL, DANCOURT, DEVILLIERS, POISSON, DESMARE, GUERIN, DE BEAUBOUR, DU PERIER

[M. de Rosélis malade absent]

[22 septembre 1692]

Parts d'auteur de *l'Impromptu de Garrison* et de *l'Opéra de village*, clefs et affaire de l'afficheur Barbier

Ce jour d'huy lundy 22e septembre 1692, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour délibérer de ses affaires ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY*, DE CHAMPMESLE, POISSON, DELATHORILLIERE, GUERIN, DU PERIER, DE BEAUBOURG, LE COMTE, BEAVAL, RAISIN[*aîné*], DEVILLIERS, DE ROSELIS

[Absens MM.Dancourt, Raisin *cadet*]

Distribué 24 jettons

On a compté le produit des parts de *l'Impromptu de Garrison* qui²⁷¹ s'est trouvé monter a quatre vingt quatre livres douze solz 9 d, et le revenant bon des soixante six livres de l'establissement qui monte a 36 £ 13 S 4d : c'est en tout cent vingt une livres six solz ; et parce que la Compagnie est bien aise de faire quelque chose de plus en considération de l'auteur et de M.Dancourt qui l'a rectifié, on a résolu donner huit louis d'or a l'auteur et six louis d'or a M.Dancourt, y compris lesdits 121 £ 6 solz le tout sans conséquence pour l'advenir. Ainsy M. Le Comte fournira quatre vingt six livres dix sept solz trois deniers d'autant que lesdites 36 £ 13S 4d de l'establissement n'ont point esté

²⁷¹se sont' corrigé.

fournies et on tiendra compte audit sieur Le Comte sur les rentes de chambrée de ladite somme de 86 £ 17S 3d.

On a compté le produit des parts des loges d'auteur de *l'Opéra de village* qui se sont trouvé monter a 326 £ 12S, et le revenant bon des soixante six livres qui monte a quatre vingt quinze livres six solz quatre deniers, et parce que les auteurs de ladite pièce n'en ont reçu que les parts, Monsieur Le Comte fournira ladite somme de 95 £ 6s 4d, dont on luy tiendra compte sur les rentes des chambrées.

Les habits de la pièce ont été fournis par la Compagnie, dont on n'a fait aucune diminution aux auteurs par des considérations particulières sans conséquence pour l'advenir.

La Compagnie a résolu de donner a M. de Champmeslé seize louis d'or pour le prologue des *Coups d'amour et de la fortune* et pour *l'Écolier de Salamanque* qu'il a accommodé par ordre de la Compagnie ; M. Le Comte payera lesdits seize louis d'or, vallans 196 £, dont on luy tiendra compte sur les rentes des chambrées.

Et d'autant que par la Compagnie, fut arrêté le dernier jour pour raison de l'establissement en date du 12 du présent mois, il parroest que Monsieur Dancourt est redevable de la somme de cent cinquante livres un sol huit deniers, il a été résolu que ladite somme sera prise sur les parts de la pièce qui a été acceptée.

On a délibéré que les clefs du petit cabinet de la chambre d'assemblée et de l'armoire destinée a mettre les titres et papiers de la Compagnie seront mises entre les mains des acteurs cy-aprez nommez, sçavoir celle de la porte du petit cabinet et celle de l'armoire d'en bas entre les mains de M. Le Comte, et les deux clefs de l'armoire ou sont les titres, l'une entre les mains de M. de Rosélis et l'autre entre les mains de Monsieur du Périer afin que lesdits titres soient en sureté d'autant que l'on n'en pourra faire l'ouverture que lesdits sieurs Le Comte, Du Rosélis et du Perier ne soient assemblez.

L'assemblée ayant délibéré sur le refus qu'a fait le sieur Barbier de venir recevoir les ordres de la Compagnie sur la délibération du douze du présent mois, quoyque ledit Barbier ayt été adverti plusieurs fois de venir parler aux sieurs Raisin l'ainé et Le Comte qui avoient été commis pour cet effet, il a été résolu que led Barbier sera encor mandé présentement pour déclarer s'il accepte la préférence que la Compagnie²⁷² a bien voulu luy accorder par ladite délibération du 12e du présent mois ; sur quoy le nommé Garçon, gagiste de la Troupe, ayant été envoyé chez ledit Barbier, il a rapporté que ledit Barbier n'estoit point chez luy, quoyqu'il eust été adverty de se trouver aujourd'huy a l'assemblée. La Compagnie a pris le silence²⁷³ dudit Barbier pour refus, et en conséquence, a résolu que la place d'afficheur de porteur de hardes et généralement, tout ce qui a été attaché audit employ par ladite délibération du 12 du présent mois, seront donné a deux hommes qui auront chacun trois cent livres de gages par chacun an, pour²⁷⁴ Le choix desquels deux hommes, on tirera au billet²⁷⁵ pour scavoir qui²⁷⁶ disposera desdits deux employs et il y aura deux billets noirs, le tout sans que lesdits billets noirs puissent tenir lieu a ceux qui les auront²⁷⁷ d'estre remplis de la commission qui leur peut eschoir ; et néanmoins, de grace et par la considération que la Compagnie veut avoir pour M. et Mademoiselle Guérin, quoyque le procédé dudit Barbier ne soit pas dans les règles, il sera différé jusqu'a demain pour tirer au sort lesdites places²⁷⁸ a donner et cependant, ledit Barbier en sera adverty, afin qu'il accepte ou refuse sans retour, d'autant qu'il est de

272 'veut' corrigé

273 le refus corrigé.

274 chacun supprimé

275 sans conséquence supprimé

276 'en' supprimé et reformulé.

277 Un terme barré.

278 Terme supprimé

l'intérêt de la Compagnie d'avoir deux²⁷⁹ hommes²⁸⁰ pour le mesme prix qui estoit offert audit Barbier pour n'en donner qu'un a la Compagnie. Et les présens a l'assemblée ont signé, a la réserve de M. Guérin qui s'est retiré quand on a agité²⁸¹ la chose.

LE COMTE, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*], DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DU PERIER, [*Mlle*]DEVILLIERS, DURIEU, DE BEAUBOUR, DE SEVIGNY, DESMARE, POISSON

[20 octobre 1692]

Tirage au sort pour l'attribution de places

Ce jour d'huy lundy 20e octobre 1692, la Compagnie s'est assemblée a son *ordinaire* pour délibérer de ses affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, BEAUVAL, POISSON, LE COMTE, GUERIN, DESMARE, DU PERIER, CHAMPMESLE

Distribué 13 jettons.

En conséquence de la délibération de l'assemblée du vingt deux septembre dernier et de la lettre signée de Messieurs nos camarades de Fontainebleau, on a tiré au sort entre tous les acteurs et actrices de la Troupe, tant absens que présens, pour scavoir qui disposera desdites places conformément a ladite délibération et a celle du douze septembre précédent, a condition que ceux a qui le sort tombera donneront des personnes qui seront agréables a la Compagnie. Le premier billet noir est eschû a M. de Champmeslé et le second billet noir est eschû a mademoiselle Le Comte qui en disposeront incessamment et dès aujourd'hui, si faire se peut ; fait en l'assemblée dudit jour 20e octobre mil six cens quatre vingt douze et tous les présens a ladite assemblée ont signé, a la réserve de Monsieur Guérin qui s'est retiré de l'assemblée lorsque l'on a tiré au sort, après avoir déclaré qu'il vouloit bien qu'on tirast pour lui et pour Mademoiselle sa femme.

LE COMTE, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, POISSON, DESMARE, BEAUVAL, DEVILLIERS, DESBROSSES, DURIEU

M.Dancourt à Fontainebleau

[Rôles des billets pour la place de Barbier]

Monsieur Guérin	Mlle Dancourt
Monsieur de Beauval	Mlle Deshayes
Monsieur Raisin Laisné	M. Raisin Cadet
Monsieur de Champmeslé : -un billet noir. Un.	Mlle De Villiers
Mlle de Beauval	M. de Sévigny
Monsieur de Rosélis.	Mlle de Champmelé
Monsieur de Beaubour	M. de Lathorilliere
Mlle Raisin	M. Le Comte
Mlle Guérin	Mlle Le Comte : -un billet noir. <i>Deux.</i>

279 'plustot' barré

280 'qu'un' barré cf note précédente : plutôt deux qu'un et pour le même prix.

281 Rectification de la Cho...en la Chose.

[27 octobre 1692]

Les quinzeniers chez M. du Montcel pour un garde

Le lundy 27^e octobre 1692, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement au retour de Fontainebleau pour faire un répertoire jusqu'à l'assemblée ordinaire et pour délibérer des affaires de la Compagnie ; les présens à l'assemblée ont signé

LE COMTE, RAISIN[*aîné*], DU PERIER, BEAUVAL, BEAUBOUR, DANCOURT, DEVILLIERS, DE SEVIGNY, DE ROSELIS, DESMARE, DELATHORILLIERE, GUERIN, POISSON, DE CHAMPMESLE

²⁸²Messieurs les quinzeniers iront parler à M. de Moncelle pour St Louïs

On a nommé MM. Raisin, Le Comte et du Périer pour avoir un modèle d'orquestre et des fiches ; ils en rendront compte à la première assemblée.

[17 novembre 1692]

Mémoires mis à l'examen et dispositions de rôles de Raisin aîné ; défenses sur le feu

Ce jour d'huy lundy 17^e novembre 1692, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires ordinaires et extraordinaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DE SEVIGNY, DE CHAMPMELE, LE COMTE, DE BEAUBOUR, DU PERIER, DEVILLIERS, DESMARE, DE ROSELIS²⁸³, RAISIN [*aîné*], POISSON

Distribué 24 jettons

[Absens - MM. Raisin *Cadet*, Guérin]

La Compagnie a nommé MM. de Rosélis et Du Périer pour examiner tous les mémoires des ouvrages et fournitures qui ont été ou pourront être faits pour la Compagnie afin que lesdits mémoires soient payés sur les arretés desdits sieurs de Rosélis et du Périer qui continueront jusqu'à Pasques prochain sans que lesdits mémoires puissent être arretés par d'autres et au commencement de l'année prochaine, on nommera²⁸⁴ ceux qui auront soin d'examiner les mémoires.

La Compagnie a disposé de quatre rôles que Monsieur Raisin l'aîné l'a priée de reprendre, savoir :

- Oronte dans *Rodogune* à M. de Sévigny,
- Euphorbe de *Cinna* à M. du Périer si M. Guérin le veut pas conserver,
- Albin de *Cléopâtre* à M. Le Comte, avec son rôle,
- Sircorix dans *Arminius* à M. de Sévigny²⁸⁵
- Araspe de *Nicomède* que M. de Beauval jouoit à M. du Périer
- Arcas d'*Ariane* que M. de Beauval jouoit à M. du Périer
- Eros de *Cléopâtre* que M. Delatorilliere jouoit à M. de Sévigny

²⁸² Autre main que les ordinaires LC et De Sevigny. Hyp : Devilliers. Ou Beaubour ?

²⁸³ Rosélis rayé des absents.

²⁸⁴ Verbe transformé.

²⁸⁵ Les rôles suivants n'appartenaient pas à Raisin aîné.

- Lacus d'*Othon* que jouoit M. Delatorilliere a M. de Beaubourg
- [Compagnon] d'Argate fondidas d'*Amphitryon* que M.Desmarres jouoit a M.de Champmeslé
- Phorbas d'*Oedipe* que M. Desmarres avoit, a M. de Champmeslé
- Valamir d'*Attila* que jouoit M. de la Torellière a M. de Villiers.
- Une confidente que Mlle du Rieu jouoit dans *Arminius* a Mlle Deshayes
- M. Desmarres²⁸⁶ assistera dans *Cléopâtre* avec M.de Beauval,
- Le tout a condition que ceux qui ont remis les rolles cy dessus seront tenus de les joüer dans le besoin sans qu'ils s'en puissent exempter.

Il a esté réglé, conformément aux précédens réglemens, qu'aucun acteur ou actrice, leurs vallets ou servantes ne pourront prendre de feu dans les foyers, pas mesmes pour allumer le feu de leurs loges a peine de trente solz d'amande qui seront pris sur les parts des maistres ou maitresses et enjoint a l'amandier de faire payer régulièrement lesdites amandes, ce qui commencera a s'exécuter jeudy prochain afin que tout le monde en puisse estre adverty.

Il a esté résolu a la pluralité des voix que Madame de la Traverse aura vingt sols tous les jours pour estre a la porte de l'amphithéâtre sans que cette résolution puisse tirer a conséquence ny servir d'exemple pour aucune affaire pareille.

DANCOURT*, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DEVILLIERS, POISSON, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DESMARE, DE BEAUBOUR

[1er décembre 1692]

Remise des hardes à la Compagnie

Aujourd'huy lundy premier décembre 1692, la Compagnye s'est assemblée en son hostel a son ordinaire pour régler ses affaires ; les présens ont signé pour le droit de jettons.

DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DU PERIER, DEVILLIERS, POISSON, DELATHORILLIERE, DESMARE, RAISIN[*aîné*], DE BEAUBOUR

[Absens - MM. Le Comte, Guérin, Raisin *cadet*, Dancourt, Sévigny]

Il a esté résolu que tous ceux qui ont des hardes a la Compagnie les rendront au plus tard dans la huitaine entre les mains de Mlle de Rosélis, a peine d'un escu d'amande, et ceux qui les garderont tout à fait les payeront a la Compagnie.

BEAUVAL DEVILLIERS LE COMTE

Distribué *vingt un jettons*

[29 décembre 1692]

Allègement de la charge pesant sur la part de Rosélis

Aujourd'huy lundy 29e *décembre* 1692, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hôtel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton

286 Anticipation de la ligne suivante interrompue : « Le tout a con »

DANCOURT*, BEAUVAL, GUERIN, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, RAISIN[*ainé*], DU PERIER, LE COMTE, POISSON, DEVILLIERS, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DE BEAUBOUR

Distribué 25 *jettons*

[Absens M. de Sévigny]

Il a esté réglé que M. de Rosélis, qui avoit abandonné une demie part a la Compagnie pour ce qu'il doit pour les remboursemens qui ont esté faits en son acquit, ne donnera a l'advenir qu'un quart de part a commencer du premier janvier prochain 1693, cela n'estant point contraire aux actes et traitez concernans l'establissement.

On a fait un répertoire.

Arresté par la Compagnye les jour et an que dessus,
DESMARE, DEVILLIERS, DE ROSELIS*, POISSON

[12 janvier 1693]

Gratification pour Péchantré et revenants bons aux auteurs

Ce jour d'huy lundy 12e janvier 1693, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires et les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures et ont eu chacun leur jetton
BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*ainé*], DE ROSELIS, DEVILLIERS, LE COMTE, DE BEAUBOUR, DESMARE, POISSON, GUERIN, DANCOURT, DU PERIER, DELATHORILLIERE

[Absens MM. Raisin *cadet*, de Sévigny]

On a résolu de donner quatre loüis d'or a monsieur de Péchantré par gratiffication.

MM. Raisin *l'ainé*, Rosélis, Le Comte et Dupérier ont été noméz pour régler les revenans bons aux auteurs.

Distribüé 24 *jettons*.

[16 janvier 1693]

Remise du *Bourgeois gentilhomme* : habits et autres dépenses

Aujourd'huy vendredy 16 janvier 1693, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer de la dépense qu'il faut faire pour remettre *le Bourgeois gentilhomme* ; il a esté résolu que l'on y fera les ornemens qui suivent, scavoir :

-l'entrée des garçons tailleurs qui seront six,

-la cérémonie turque : le mufty, 2 dervis, l'habit du bourgeois et 12 Turcs assistants.

Ceux qui sont d'avis de faire la dépense des habits sur la troupe ont signé icy :

Je suis d'avis qu'on en fasse la dépense, LE COMTE,

RAISIN *ainé*, POISSON, DANCOURT, BEAUVAL, DU PERIER, DEVILLIERS, DE BEAUBOUR

Ceux qui sont d'avis de louer les habits ont signé icy :

contre - la BAUVAL

DESMARE

DE CHAMPMESLE - *par complaisance pour mon beau-frère*

On a commis pour faire cette dépense MM. de Rosélis, Dupérier et Poisson qui y travailleront incessamment.

[26 janvier 1693]

Disposition par Champmeslé du rôle de Josselin ; Baudelot privé d'entrée

Aujourd'huy lundy 26e janvier 1693, la Compagnie s'est assemblée dans la salle de son hôtel pour y délibérer de ses affaires. Les présents a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton.

DANCOURT, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, DESMARE, POISSON, DE ROSELIS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, LE COMTE, DU PERIER

Distribué 23 jettons

[Absens MM. Raisin l'aîné, Raisin cadet, Sévigny]

Il a esté résolu que M. de Champmeslé disposeroit le rôle de Josselin, que monsieur de Beaubour a remis a la compagnie.

Il a esté résolu a la pluralité des voix que l'on priera M. Baudelot de ne plus venir a la Comédie sans payer sur ce que M. Poisson s'est plaint a la Compagnie que ledit sieur Baudelot, au préjudice de sa parole et dès le 4e jour du terme échû, a fait exécuter ses meubles avec grand scandalle jusqu'a faire ouvrir ses coffres et menacé d'envoyer quérir un commissaire pour²⁸⁷ enlever tout de chez luy, ayant exposé a M. le lieutenant civil que ledit sieur Poisson détournoit ses meubles pour ne point payer les loyers.

DEVILLIERS

M. de Champmeslé a disposé le rolle de Josselin dans *la Coupe enchantée* a M. de La Thorillière et donné le rolle de M. de La Thorillière a Mlle de Villiers qui le joura en homme.

DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DANCOURT, BEAUVAL, POISSON

[9 février 1693]

La Compagnie sous le coup de saisies sur des particuliers

Aujourd'huy lundy neufiesme febvrier 1693, la Compagnie s'est assemblée avec son ordinaire pour délibérer sur ses affaires, les présents ont signé pour le droit de jetton.

LE COMTE, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, RAISIN, DANCOURT, GUERIN, DU PERIER, POISSON, RAISIN CADET, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DE CHAMPMESLE (estoit a la répétition), DESMARE

[Absens MM. Debeauval, de Sevigny²⁸⁸]

²⁸⁷ mettre' corrigé

²⁸⁸ La Thorillière rayé des absents.

Sur ce qui a esté rapporté a l'assemblée qu'il y a une saisie faite entre les mains de la Compagnie des profits et émolumens de M. et Mlle Poisson et autres choses que la troupe leur peut devoir a la requeste de René Maurice, marchand orfèvre, par exploit du 20e janvier dernier et une autre saisie sur Monsieur de Sévigny a la requeste de Rolland Tiroffle par exploit du treiziesme dudit mois de janvier, la Compagnie a chargé Messieurs Raisin l'aisné et Le Comte de signer une procuration affirmative pardevant notaires par laquelle ils déclareront pour la Compagnie qu'au jour de saisie ny a présent, ils ne doivent aucune chose ausdits sieur et damoiselle Poisson ny audit sieur de Sévigny et que lesdits sieurs et damoiselles recevant journellement eus-mesmes leurs parts et personne de la Compagnie n'ayant droict ny pouvoir de les retenir, la Compagnie doit estre deschargée des saisies ; et au surplus, donneront lesdits sieurs Raisin et Le Comte tels pouvoirs qu'ils jugeront a propos auprès qui ocupera sur lesdites assignations.

On a signé un pouvoir a M. Cherrier, procureur en parlement, sur l'intervention que nous avons formée en l'instance d'appel de la saisie réelle faite a la requeste de Jean-Louis Vattin d'un 23e et d'un 46e au total de nostre hostel sur monsieur et Mademoiselle Poisson, lequel pouvoir sera mis entre les mains dudit sieur Cherrier par monsieur Le Comte.

DU PERIER, DE ROSELIS, RAISIN [*ainé*], DEVILLIERS, GUERIN, DESMARE, DELATHORILLIERE, POISSON, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, RAISIN cadet, DESBROSSES, DE BEAUBOUR, DURIEU, DEVILLIERS

[1er mars 1693²⁸⁹]

Lecture de la pièce de *l'Important*

Ce jour d'huy, dimanche premier jour de mars, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la pièce de *l'Important* ; les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, RAISIN [*ainé*], BEAUVAL, GUERIN, DU PERIER, DESMARE, DE BEAUBOUR, RAISIN [*cadet*], DEVILLIERS, POISSON

MM. de Sévigny et Rosélis absans par maladie - ainsy ils sont dispensez de l'amande.
[Absents MM. Dancourt, La Thorillière.]

[9 mars 1693]

Dispositions de calendrier pour l'été, sanction de Dufort et indécences aux troisièmes balcons

Distribué 22 *jettons*

Aujourd'huy lundy 9e mars 1693, la Compagnie s'est assemblée pour régler les comptes de toute l'année et faire un répertoire pour après Pasques ; les présens ont signez pour le droit de jettons :

DELATHORILLIERE, DU PERIER, DEVILLIERS, BEAUVAL, LE COMTE, GUERIN, RAISIN [*ainé*], DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, POISSON, DANCOURT

²⁸⁹ Trouvé dans le dossier 1694, mais pas de dimanche 1er mars en 1694.

[Absens – MM. de Rosélis, Raisin *cadet*, Desmares, De Sévigny]

On a résolu de ne point jouer pendant tout l'esté les pièces suivantes, scavoir : *Mithridate, Phèdre, Bajazet, Andromaque, Iphigénie, Britannicus.*

On remettra *Suréna* et *Tamerlan*, et *Virginie*.

On ouvrira le Théâtre le mardy 31 mars par *l'Avare* et le lendemain mercredi, on joua *Sertorius* et *la Baguette*.

On donnera a M. de Champmeslé les 200 £ qui luy ont esté ordonnez dès le 22e septembre 1692.

M. Le Comte retiendra sur l'argent qu'il a encore entre les mains de la succession de feu Mlle Guiot vingt trois livres dix solz pour un portrait que M. de St Martin a filouté a l'inventaire, lequel prix a esté payé par ledit sieur Le Comte.

L'affaire qui est arrivée a Mlle Deshayes a *Amphitryon* ayant esté mise en délibération, on a pris la pluralité des voyes pour scavoir a quelle peine on condamnera Dufort qui ne s'est pas trouvé ledit jour pour conduire les machines ; MM. Guérin, de Beauval, de Villiers et La Torilliere et Milles de Villiers, Desbrosses et Deshayes ont esté d'advies qu'il soit deschargé d'amande ; et parce que l'affaire a esté mi partie, on a descidé, suivant le sentiment, d'autant que M. Delatorilliere et Mlle Deshayes sont les parties les plus interressées, mais il a esté résolu que ledit Dufort sera mandé pour luy dire si pareille chose luy arrive a l'advenir, la Compagnie luy donnera son congé. Et a l'égard du nettoyage de l'hostel, la Compagnie luy fera aussy entendre que s'il ne fait balayié toutes les cours et la rue chaque jour, on luy aura a l'advenir cette commission que celle du concierge comme elle estoit autrefois.

Mlle de Rosélis donnera la clef de la chambre de l'assemblée a Dufort afin de la produire quand on en a besoin.

On a leu a l'assemblée le règlement qui a esté fait par M. le duc de Beauvilliers pour cette année.

Il a esté résolu qu'a l'avenir, ny acteurs ny actrices, gagistes ny domestiques ne pourront se placer aux troisiemes balcons au dessus du théâtre pour éviter les indécentes quy s'y passent tous les jours et que lesdits balcons seront doresnavant pour placer des payants a trente solz comm'aux secondes loges ; a l'effet de quoy on y fera faire les accommodements nécessaires. Et afin que les domestiques de la Compagnie ayent de la place au paradis des 3e loges, on reculera les deux barrières de la largeur d'une loge.

On donnera huit louis d'or a M. Favier pour le balet de *la Princesse d'Élide*.

On donnera a Mme Caverot deux flambeaux d'argent de cent cinquante livres ou environ pour les peines qu'elle prend pour la Compagnie depuis plusieurs années.

DE CHAMPMESLE, RAISIN aîné, DU PERIER, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, POISSON, GUERIN, DEVILLIERS, LE COMTE, DESBROSSES, DESHAYES, DE BEAUBOUR, [Mlle]DEVILLIERS, DURIEU

[6 avril 1693]

Quatre louis d'or au père Boissière, cordelier, comme prédicateur de la paroisse.

3e assemblée extraordinaire - 21 jettons

Ce jour d'huy lundy 6e avril 1693, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement suivant la délibération de la dernière assemblée et les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

LE COMTE, BEAUVAL, RAISIN, DELATHORILLIERE, DANCOURT, DESBROSSES, DURIEU, DESMARE, DE CHAMPMESLE, [Mlle]LE COMTE, GUERIN, DE ROSELIS, [Mlle]DEVILLIERS, DESHAYES, RAISIN CADET, DEVILLIERS, [Mlle]BAUVAL, BEAUBOUR, DU PERIER

On a résolu de donner quatre louis d'or au père Boissière, cordelier, comme prédicateur de la paroisse.

Distribué *vingt un jettons*.

DU PERIER*

[Absens MM. Desévigny, Mlles Champmeslé, Poisson, Guérin, Raisin]

[8 avril 1693]

Lecture d'une petite comédie de M. de Champmeslé

Aujourd'huy mercredy 8e avril 1693, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture d'une petite comédie de M. de Champmeslé a 11 heures ; après la lecture faite, il a esté résolu qu'on la joueroit incessamment, et les présens ont signé

DELATHORILLIERE*, LE COMTE, DANCOURT, POISSON, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE ROSELIS, GUERIN, DE BEAUBOUR, DESMARE

[Absens MM. Raisin *cadet*, de Sévigny]

[*point de jettons*]

[10 avril 1693]

Lecture de la pièce de Monsieur Bruyère

point de jettons

Ce jour d'huy vendredy 10e avril 1693, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la pièce de Monsieur Bruyère et après la lecture, il a esté résolu qu'elle seroit acceptée et qu'on priera Monsieur l'abbé de corriger quelques endroits sur les advis qu'on luy pourra donner et les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DELATHORILLIERE, RAISIN, DE SEVIGNY, GUERIN, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DESMARE, BEAUBOUR, RAISIN CADET ? DEVILLIERS, BEAUVAL, POISSON

[Absens - M. Dancourt]

[13 avril 1693]

Comptes des charges pesant sur les parts

4e assemblée ordinaire

24 jettons

Ce jour d'huy lundy 13e avril 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour délibérer de ses affaires et les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

LE COMTE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DANCOURT, GUERIN, POISSON, RAISIN *ainé*, BEAUVAL, DESMARE, DE BEAUBOUR, DU PERIER

[Absens - MM. Raisin *Cadet*, Sévigny]

La Compagnie²⁹⁰ ayant arrêté aujourd'huy les comptes des parts et portions de parts qui ont esté retirez par M. Le Comte sur messieurs de Rosélis, du Périer, Sévigny et Poisson, et Mesdemoiselles du Rieu, Desbrosses, Dancourt et Deshayes pour acquitter les remboursemens et dépenses faits par ledit sieur Le Comte, il s'est trouvé relicataire de la somme de deux mil quatre cens quatre vingt quatre livres onze solz six deniers, scavoir neuf cens soixante quatorze²⁹¹ livres unze solz un denier par le 1er des deux comptes et quinze cens dix livres cinq deniers par le second desdits comptes, et en conséquence, il a esté réglé que de lad. somme de deux mille quatre²⁹² cent quatre vingt²⁹³ [quatre] livres²⁹⁴ onze solz²⁹⁵ six deniers, il en restera celle de deux mille livres entre les mains dudit sieur Le Comte pour remplacer les deux mille livres qui ont esté payées des deniers de la Compagnie pour acquitter l'obligation du vingt cinq janvier mille six cent quatre vingt douze, de laquelle somme ledit sieur Le Comte demeurera chargé pour en rendre compte a la Compagnie. Et le surplus de lad. somme de 2484 £ 11S 6d montant a 484 £ 11S 6d restera aussy es mains dudit sieur Le Comte pour estre aussy par luy employée a acquitter le remboursement en question, lors quand lesdites portions de part qu'il continuera a retirer sur lesdits sieurs et demoiselles il se trouvera des fonds suffisants pour acquitter quelques obligation ou contract ; et sur ce que Mlle Deshayes, Desbrosses et Durieu ont dit qu'elles souhaitent ne donner que chacune qu'un demy quart de part pour acquitter ce qu'elles doivent de reste et que cette proposition est conforme a nos traitez, ledit sieur Le Comte ne retiendra que demy quart sur chacune desdites demoiselles Desbrosses et du Rieu et Deshayes a compté du 31 mars dernier. Et pour faire justice a chacun desdits sieurs et demoiselles, dès qu'ils ont plus ou moins founy les parties interessées, M. de Champmeslé et M. Raisin l'ainé s'assembleront dimanche prochain a neuf heures du matin dans la chambre d'assemblée.

LE COMTE, DE ROSELIS, POISSON, DELATHORILLIERE, DURIEU, RAISIN[*ainé*]
DESBROSSES

290 'Il a esté réglé que' supprimé

291' mille douze' rayé

292 cinq' barré, corrigé par quatre dans l'interligne

293 deux' barré

294 douze' barré et corrigé en onze

295 Correction

[14 avril 1693]

Lecture de la pièce de monsieur Mouffet

Sans jettons

Aujourd'huy mercredy 14e avril 1693, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la pièce de monsieur Mouffet ; après la lecture faite et l'autheur s'estant retiré, il a été²⁹⁶ descidé a la pluralité des voix que sa pièce n'est pas jouable, en l'estat qu'elle est et les présens ont signé²⁹⁷

LE COMTE, DU PERIER*, DEVILLIERS, POISSON, RAISIN[*aîné*], DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, DESMARES
[Absens MM. de Sévigny, Dancourt, Raisin *cadet*, Beauval, Beaubourg]

[27 avril 1693]

Ballet de la pièce de *la Baguette* et musique de Raisin aîné

5e assemblée ordinaire

25 jettons

Aujourd'huy, lundy 27e avril 1693, la Compagnye c'est assemblée a son ordinaire pour délibérer sur ses affaires ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton, DE ROSELIS*, RAISIN, DE BEAUBOUR, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, GUERIN, POISSON, BEAUVAL, DANCOURT, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DESMARE, DU PERIER

[Absens MM.]

On a résolu de donner six louis a M.Favier pour le ballet de la pièce de *la Baguette*, et autant a M. Raisin l'aisné pour la musique de la mesme pièce.

On a lu dans l'assemblée le calcul des parts retirées sur les particuliers débiteurs des remboursements.

Distribué *25 jettons*,

LE COMTE*

[Absens - M. Raisin *Cadet*]

[18 mai 1693]

***Le Derrière du théâtre* de M. Bruyère**

La Compagnie c'est assemblée extraordinairement pour entendre la lecture d'une petite pièce intitulée *le Derrière du théâtre* de M. Bruyère, ce jour d'huy 18e may et les présents ont signé :

BEAUVAL, LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*], DE BEAUBOUR, DESMARE, DEVILLIERS

²⁹⁶ résolu en la pluralité des voix supprimé pour reformulation.

²⁹⁷ avant dix heures retiré.

La lecture faite, on a pris les advis et a la pluralité des voix, il a été résolu

Elle est jouable

J'estime que la pièce est jouable en ostant le portraict qui peut regarder un grand homme de la profession et la scène des sifflets, LE COMTE

DU PERIER

DESMARE

je suis de l'avis de M. Le Comte – DE ROSELIS

Je suis de l'avis de M.de Rosellis – DE BEAUBOURG

Je suis de mesme avis RAISIN aîné

Je suis de mesme sentiment DELATHORILLIERE

Je suis du mesme avis GUERIN

ie suis du mesme avis BEAUVAL

Elle n'est pas jouable

non DEVILLIERS

mon avis est qu'elle n'est point jouable – POISSON

[8 juin 1693]

Assemblée hebdomadaire, extinction de la pension de Mlle Auzillon et registre

8e assemblée ordinaire

22 jettons

Ce jour d'huy lundy huitiesme juin 1693, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton avant dix heures :

LE COMTE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, GUERIN, DESMARE, DE BEAUBOUR, RAISIN [*aîné*], DU PERIER, DELATHORILLIERE

[Absens - MM.Dancourt, Poisson, Sévigny, Raisin cadet]

Il a été résolu du consentement unanime de l'assemblée que les assemblées ordinaires se feront doresnavant tous les lundys de chaque semaine, a commencer lundy prochain et qu'il y aura droit de jetton pour les présens a chaque assemblée, ce qui a été ainsy résolu afin que les affaires de la Compagnie puissent estre mieux réglées a l'advenir et que les répertoires n'estant que de huitaine puissent tenir et que lorsqu'il survient²⁹⁸ quelques cas impreveus, on y remédie plus promptement a l'assemblée suivante. Néanmoins, les répertoires se feront pour la quinzaine afin de facilité celuy de la semaine suivante.

La Compagnie ayant esté advis de la mort de Mlle Auzillon arrivée avant hier, il a été résolu que²⁹⁹ MM. de Rosélis et Dancourt seront deschargez chacun de trois cens soixante et quinze livres qu'ils payent a la Compagnie par chacun an et messieurs Dupérier et Sévigny chacun de cinquante livres, Mesdemoiselles Dancourt et Deshayes de cinquante livres chacune et Mesdemoiselles du Rieu et Desbrosses chacune de vingt cinq livres ; toutes lesquelles sommes reviennent ensemble a celle de mil livres qui est de la pension, ce qui a été ainsy résolu parce que la Compagnie a été deschargée de pareille somme de mille livres par an qu'elle payoit a ladite damoiselle Auzillon, le tout conformément aux réglemens et aux délibérations de la Compagnie du 2e juin 1692.

²⁹⁸' y aura quelque' barré

²⁹⁹'les' barré + autre page du manuscrit.

La Compagnie a délibéré pour satisfaire a l'arrest du parlement du 2e du présent mois qu'a commencer du mercredi 3e dudit mois, les receptes, dépenses et partages de la Troupe seront transcriptes sur un registre en bonne forme et sur papier timbré, a la teste duquel il sera mis un estat de tous les charges et frais de la Compagnie, ensemble des deniers destinez au payement des Cas impreuus, et M. Le Comte est chargé de dresser une délibération pour estre mise pareillement a la teste dudit registre. M. de Rosélis a esté nommé pour tenir ledit registre et ledit sieur Le Comte pour retirer les émolumens de M. et Mlle Poisson et les distribuer conformément audit arrest.

Fait et arresté en lad assemblée ledit jour huitiesme³⁰⁰ juin 1693,
DEVILLIERS, DE ROSELIS, LE COMTE, DELATHORILLIERE, GUERIN, DE
CHAMPMESLE, RAISIN[*ainé*], DURIEU, DE BEAUBOUR, DESBROSSES
DESMARE, BEAUVAL, DESHAYES, DU PERIER, [*Mlle*] DEVILLIERS

[15 juin 1693]

Application de l'amende pour manquement à son rôle sur le théâtre

9e assemblée ordinaire qui est la 1ere de huitaine en huitaine. 24 jettons

Ce jour d'huy lundy 15e juin 1693, la Compagnie s'est assemblée pour le répertoire et ses affaires extraordinaires ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, BEAUVAL, LE COMTE, POISSON, RAISIN[*ainé*], DE ROSELIS,
DELATHORILLIERE, RAISIN, DU PERIER, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE
BEAUBOURG, DESMARE

[Absens MM. Dancourt, de Villiers]

Cette feüille d'assemblée est la première des assemblées de huitaine en huitaine.

La Compagnie ayant délibéré sur ce que MM. de Sévigny, Poisson et Dancourt ont manqué chacun une fois a se trouver au théâtre pour jouer leurs rolles et sur le payement de l'amende de quarante livres qui a esté établie pour chaque acteur qui manquerait a se trouver au théâtre, il a esté résolu d'une commune voix que lesdits sieurs Sévigny, Poisson et Dancourt ne payeront point lesdites amandes pour le passé et qu'a l'advenir, chaque acteur ou actrice, sans aucune exception, qui manqueront a se trouver au théâtre pour jouer leurs rolles payeront chacun quarante livres d'amande sans que personne soit receu a proposer l'exemption desdits sieurs Sévigny, Poisson et Dancourt pour s'exempter de payer a condition que s'il arrive que lesdits sieurs Sévigny, Poisson & Dancourt manquent a l'advenir, ils payeront chacun quatre vingt livres pour la première fois qu'ils pourroient manquer, ce que nous consentons tous sans que personne en puisse estre exempt ; en foy dequoy nous avons signé et seront lesdites amandes, a quelques sommes qu'elles puissent monter, données aux pauvres par la Compagnie.

DE ROSELIS, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, RAISIN[*cadet*], DE BEAUBOUR, DE
SEVIGNY, RAISIN[*ainé*], DU PERIER, GUERIN, DURIEU, POISSON, DE
CHAMPMESLE, LE COMTE, DESMARE

300 '8e' barré

[22 juin 1693]

Contribution pour les pauvres et rôles de Mlle Raisin

10e assemblée

24 jettons

Ce jourd'huy lundi 22e juin 1693, la Compagnie s'est assemblée pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE BEAUBOUR, DE ROSELIS, DESEVIGNY, DU PERIER, DELATHORILLIERE, POISSON, LE COMTE, GUERIN, RAISIN[*ainé*], DESMARE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, RAISIN

Distribué *vingt quatre jettons*

[Absens MM. de Villiers, Dancourt]

Sur ce que Monsieur Poisson a représenté a la Compagnie qu'il n'est point en estat de contribuer pour sa part a la somme de trois cent livres qui a esté donnée par délibération de la plus grande partie de la Compagnie entre les mains de monsieur le prévost des marchands pour les pauvres qui sont employez aux travaux de la ville, il a esté résolu que³⁰¹ la somme de³⁰² dix neuf livres onze solz, a quoy revient la part et demie de M. et Mlle Poisson, leur sera rendüe et pour cet effet que chacun rapportera a proportion de ses parts, ce qui sera mis entre les mains de M. Le Comte avec les autres parts de M. et Mlle Poisson pour estre distribüé conformément a l'arrest du 2e du présent mois.

On a disposé plusieurs rolles qui ont esté remis a la Compagnie par Mlle Raisin a l'assemblée du 1er décembre 1692 :

<i>Daphnis dans Crispin musicien</i>	Mlle Dancourt
<i>Dom Japhet - Leonor</i>	Mlle Dancourt
<i>Jodelet maître - Isabelle</i>	Mlle Deshayes
<i>Jodelet prince - Laure</i>	Mlle de Villiers
<i>Les Plaideurs - l'amoureuse</i>	Mlle Deshayes
<i>Crispin médecin - chien perdu</i>	Mlle de Villiers
<i>Le Deuil - Babeth</i>	Mlle de Villiers
<i>Le Souper mal apprêté - Cydalise</i>	Mlle Guérin
<i>Le Baron de la Crasse - Isabelle</i>	Mlle Deshayes
<i>Le Fou de qualité - l'amoureuse</i>	Mlle Deshayes
<i>Crispin bel esprit - l'amoureuse</i>	Mlle Deshayes ³⁰³
<i>Dom Pasquin d'Avalos - l'amoureuse</i>	Mlle de Villiers
<i>Crispin procureur - Orphise</i>	Mlle Deshayes

POISSON, DU PERIER, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, RAISIN, DESEVIGNY, BEAUVAL, DESBROSSES, DESHAYES, DE CHAMPMESLE, DURIEU, [Mlle]POISSON, DESMARE, DE BEAUBOUR

301 'chacun' barré

302 '19£' corrigé pour la forme en toutes lettres

303 Mlle Poisson barrée

[4 juillet 1693]

Scylla de Catherine Bernard

Aujourd'huy samedi 4e juillet 1693, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la tragédie de *Scylla* de mademoiselle Bernard, a dix heures du matin

DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOURG, DE ROSELIS, BEAUVAL, GUERIN

[Absens MM.³⁰⁴ Sévigny, Poisson, Devilliers malade]

[6 juillet 1693]

Entrée de Langlois et habits d'esclaves

12 assemblée

21 jettons

Aujourd'huy lundy 6e juillet 1693, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour délibérer de ses affaires.

DELATHORILLIERE, BEAUVAL, RAISIN[*cadet*], POISSON, RAISIN[*aîné*], DE ROSELIS, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DESMARE

[Absens - MM.Le Comte, Devilliers, Beaubourg, Dancourt, Sévigny]

Il a été résolu que monsieur Langlois, gendre de M.Langlois, entrera désormais a la Comédie gratis, qu'il sera mis sur la liste.

On a résolu de faire faire six habits d'esclaves quatre grands et deux petits. On a distribué vingt un jettons.

DU PERIER

Monsieur Dancourt joua dans *Crispin Bel esprit* l'Amoureux, de la délibération de la Compagnie.

DE LATHORILLIERE, BEAUVAL, DE ROSELIS

*Vingt et un jettons*³⁰⁵

[13 juillet 1693]

Dancourt sans jeton et rôle d'Atalide dans *Bajazet*

13e assemblée

24 jettons

Aujourd'huy lundy treizieme juillet 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour délibérer de ses affaires. Les présents ont signé pour le droit de jetton.

DE ROSELIS, DE BEAUBOURG, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DU PERIER, POISSON, GUERIN, DESMARE, RAISIN[*cadet*], LE COMTE, RAISIN[*aîné*] DANCOURT, DELATHORILLIERE

[Absens - MM. Sévigny, de Villiers - Monsieur Dancourt absent]

304 Raisin aîné et Raisin cadet rayés des absents.

305 'la Compagnie a accordé l'entrée au gendre de monsieur langloye' note de Beauval supprimée

Mlle de Champmeslé a remis le rôle d'Attalide dans *Bajazet* que la Compagnie a donné a Mlle Raisin.

Monsieur Dancourt est sorti après avoir signé et n'est point revenu ; aynsy, l'assemblée a résolu qu'y n'auroit point de jetton.

Arresté ledit jour par l'assemblée,
LE COMTE, DELATHORILLIERE, DU PERIER

[27 juillet 1693]

Echange de rôles, parts d'auteur supprimées du *Sot toujours sot*

15 assemblée

23 jettons

Ce jour d'huy lundi 27e juillet 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour le répertoire ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, POISSON, DELATHORILLIERE, RAISIN[*aîné*], BEAUVAL, RAISIN, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, DE ROSELIS, LE COMTE, GUERIN

[Absent MM. Dancourt, Desmarres, Devilliers]

Le Comte travailloit a un compte pour la Compagnie

Disposition *Albicrak*

Mlle de Beauval a remis a la compagnie le rôle de suivante dans *Albicrak*, qui a été donné a Mlle de Villiers.

Le rôle de l'amoureuse que jouoit Mlle Poisson dans la mesme piece a este donné a Mlle Deshayes.

La Pièce sans tiltre : le rôle de la servante a été donné a Mlle Desbrosses et Mlle Poisson jouera la veufve.

[Distribué 23 jettons]

Dom Japhet : Mlle Devilliers fera la suivante que Mlle Beauval jouoit.

M. de Sévigny jouera le rôle de M. de³⁰⁶ Rosélis dans *le Ballet extravagant*.

[Nota que M. de Sévigny a touché le demy quart de part a luy rendu pendant le mois de juillet 1693]

M.Le Comte retiendra le demy quart de part qui avoit esté rendu a M. de Sévigny pour les causes de la saisie du sieur du Gas, pour raison de quoy il y a assignation au Chastelet et ce, a commencer au premier avril prochain.

fait et arrêté par la Compagnie ledit jour 27 juillet 1693,
LE COMTE, DE ROSELIS

Depuis ladite assemblée, on a supprimé les parts de l'auteur du *Sot toujours sot* qui se sont trouvée monter a la somme de quatre vingt dix sept livres dix huit solz, a quoy la Compagnie a délibéré de joindre la somme de soixante et dix huit livres sept solz, scavoit trente une livres dix solz pour les supléments d'auther des dix représentations et quarante six livres quinze dix sept solz pour achever

³⁰⁶Sevigny non corrigé.

la dite somme de 176 £ 5 S en quinze louis d'or que M. Le Comte donnera a M. Bruyère pour ladite pièce et on luy tiendra compte de ladite somme de 78 £ 7 S.

Plus M. Le Comte payera a M. de Champmeslé la somme de quarante quatre livres deux solz pour les supléments d'auteur de la pièce de *Je vous prends sans vert*.

fait et arrêté par la Compagnie ledit jour 27 juillet 1693,
LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*]

[17 août 1693]

Attendez-moi sous l'orme de M. Rivière

18e assemblée 26 jettons

Ce jour d'huy lundy 17e aoust 1693, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droict de jetton :

LE COMTE, DELATHORILLIERE, POISSON, BEAUVAL, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], GUERIN, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, RAISIN, DEVILLIERS, DESMARE, DU PERIER

[Absent M. Dancourt]

M. de Beaubourg jouâra l'amoureux dans *les Médecins* qui estoit joué par M. de Latorillière qui le joue en cas de besoin.

On a faict un répertoire.

[Distribué *vingt six jettons* parce qu'on en a donné un a M. Rivière]

On³⁰⁷ a leu une petite pièce intitulée *Attendez-moi sous l'orme* de M. Rivière qui a esté acceptée.

Arrêté a l'assemblée ledit jour lundy 17e aoust 1693,
LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS

[19 août 1693]

Lecture d'une tragédie de Monsieur Mouffet

Aujourd'huy, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour la lecture d'une tragédie faite par Monsieur Mouffet, ce mercredy 19e aoust 1693,

DELATHORILLIERE, POISSON, RAISIN[*aîné*], LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DU PERIER, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, RAISIN [*cadet*], DEVILLIERS , DE SEVIGNY

[absents MM.Guérin, Dancourt]

Après la lecture de la pièce, elle a esté acceptée pour estre jouée lorsque l'auteur aura accommodé le 4e et le 5e acte sur les idées qu'on luy a données ou qu'il imaginera ; et néanmoins, s'il en venoit quelqu'autre qui fust preste auparavant, la Compagnie sera la maitresse de donner une saison pour celle-cy.

307Arresté retiré.

LE COMTE, RAISIN [*cadet*], DEVILLIERS, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, DE ROSELIS, DE SEVIGNY, DELATHORILLIERE, RAISIN, POISSON, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DESMARE

[31 août 1693]

Disposition du *Malade imaginaire*

20 assemblée 24 jettons

Aujourd'huy lundy dernier aoust 1693, la Compagnye s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires, les présens ont signé pour le droit de jetton :

DE ROSELIS*, DELATHORILLIERE, DANCOURT, DU PERIER, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*aîné*], LE COMTE, DEVILLIERS, GUERIN, DE SEVIGNY, DESMARE

[absents MM. Raisin *cadet*, Poisson]

On a résolu de jouer incessamment *Le Malade imaginaire*

Disposition de la pièce

Le Malade	M. Delatorillière
L'amoureux	M. Devilliers
L'amoureuse	Mlle Guérin et Mademoiselle de Villiers qui se tiendra preste a la jouer
Le frère et Polichinelle	M. Guérin
M. Diaphorus père	M. Raisin l'aisné
M. Thomas Diaphorus	M. de Beauval
M. Purgon	M. Desmares
Le notaire et l'apothicaire	M. du Perier
Le préfet	M. Dancourt
le 1er satin	Mlle Desbrosses
le 2eme	Mlle Deshayes
Le 3e	Mlle Dancourt
Le 4e	Mlle Poisson

1er intermède

Un polichinelle	M. Guérin
3 archers chantants	M. de Rosélis, Sévigny et Touvenelle
2 autres polichinelles dansant	
4 archers dançant	
2 petits arlequins dançant	

2e intermède

M. Touvenelle et Mlle de Villiers chanteront *Profitez du printemps*
6 danseurs

3e intermède

20 robes rouges, scavoir :

<i>acteurs</i>	actrices Mlle
M. Dancourt, préfet	Mlle de Villiers
M. Delatorilière, bachelier	Mlle du Rieu
M. de Champmeslé	Mlle Dancourt
M. Guérin	Mlle Poisson
M. Le Comte	Mlle Deshayes
M. de Villiers	Mlle Desbrosses
M. Raisin l' <i>ainé</i>	³⁰⁸
M. Poisson	
M. Dupérier	
M. Desmarres	
M. de Rosélis	
M. de Sévigny	
M. de Beauval	
M. de Beaubourg	
14 acteurs	6 actrices

M.de Beauval aura soin des habits avec M. du Périer, soit pour les faire faire ou pour les acheter.

Arresté a l'assemblée dudit jour,
DEVILLIERS, LE COMTE, DELATHORILLIERE

[7 septembre 1693]**Disposition des rôles de Raisin cadet***21 assemblée 23 jettons*

Aujourd'huy lundy septieme septembre 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour délibérer de ses affaires ; les présents ont signé pour le droit de jetton :
BEAUVAL, DE SEVIGNY, DE ROSELIS, DESMARE, DANCOURT, DEVILLIERS,
DELATHORILLIERE, GUERIN, LE COMTE, DE BEAUBOUR

[Absens - MM³⁰⁹. Du Périer, Poisson et Raisin, qui est absent pour les affaires de la Troupe]

On a leu a l'assemblée la consultation de M. Issaleys³¹⁰ du 6 du présent mois sur la sommation faite a la troupe par M. et Mlle Poisson par acte du 17 aoust dernier et on a chargé M. Le Comte de faire signifier les actes conformément a ladite consultation et de les signer, dont la Compagnie promet de l'avoüer et de tout ce qui peut s'ensuivre.

308 'M. de Beaubourg' rayé de la liste des actrices.

309 Reprise d'une ligne commencée plus haut.

310 Lecture incertaine – un monsieur Issalys, avocat en la Cour

On a disposé en faveur de M. de la Torillière des rolles suivants qui sont a distribüer, a cause de la mort de M. Raisin, arrivée le samedi 5e du présent mois a 2 heures du matin, scavoir :

- Orgon dans *Tartuffe* et Tartuffe a M.Dancourt,
- l'avarre dans *l'Avare* et le Cocher a M.de Rosélis,
- Arnolphe dans *l'Ecole des femmes* ; M. Desmarres joura Alain et M. Le Comte, Oronte,
- Crisalde dans *Trissotin*,
- M.Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme*
- le vallet dans l'Étourdi ; M. Raisin l'aisné joura le maistre,
- ³¹¹le vallet dans *l'Esprit follet*,
- *Ésope* : M.de Villiers joura Agénor,
- D.Bertrand,
- Frontin dans *le Parisien*,
- Sosie dans *Amphitrion* : M. de Villiers joura Mercure,
- Clitidate dans *les Amants Magnifiques*,
- *Le médecin malgré lui* : le nouricier³¹², M. de Rosélis,
- Scapin,
- Morille dans *le Cocher supposé*,
- le Florentin,
- La Vigne dans *le Concert ridicule*,
- le Capitaine dans *les Dragons*,
- M. de Sévigny joûra³¹³le Mufty.

Arresté par la Compagnie ledit jour 7e septembre 1693,

DE ROSELIS, LE COMTE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DESEVIGNY, DESMARES, GUERIN, [Mlle]POISSON, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, [Mlle] DEVILLIERS, DURIEU, DESBROSSES

[13 septembre 1693]

Adherbal, de Joseph de La Grange-Chancel

Ce jour d'huy dimanche 13 septembre 1693, on a leu une tragédie intitulée *Asderbal* composée par un jeune gentilhomme de Monsieur, page de Madame la princesse de Conty et il a esté résolu qu'on la jouëra si faire se [peut] ; la pièce a esté acceptée pour estre jouée si faire se peut au retour de Fontainebleau. Les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DEVILLIERS, RAISIN, BEAUVAL, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DU PERIER, DELATHORILLIERE, DE SEVIGNY, DESMARE, GUERIN, DE CHAMPMESLE

311 *L'Esprit follet* barré

312 - l'époux de la nourrice

313 'passage supprimé'

[14 septembre 1693]**Entrée à Du Chesne et répertoire**

22e assemblée 1693 24 jettons

Ce jour d'huy lundy 14e septembre 1693, la Compagnie s'est assemblée pour ses affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DU PERIER, DE SEVIGNY*, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, POISSON, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, DESMARE, LE COMTE, DEVILLIERS, RAISIN

[Absent M. Dancourt]

Il a este résolu que M. Du Chesne entrera a la Comédie comm'amy commun de la Compagnie gratis et l'on donnera l'ordre de le reconnoistre aux portes des loges et de l'amphithéâtre.

On a fait un répertoire de six pièces a compter du jour du départ de Fontainebleau.

On jouëra demain mardi, *Scévole, l'Opéra de village* et mercredy, *la Princesse d'Élide*.

Arresté par la Compagnie ledit jour,

LE COMTE*, DU PERIER

[Extrait de répertoire inachevé]

La Fille capitaine

Iphigénie, et les Précieuses

Le Cid, et le Cocher supposé

Amphitryon

La mort de Pompée et le Concert ridicule

Venceslas, et le Baron de la Crasse

Tartuffe ou M. Guérin jouëra *Orgon*.

[18 septembre 1693]**Lecture d'une tragédie de Monsieur Mouffet et prêt à Péchantré**

Aujourd'huy la Compagnie s'est assemblée extraordinairement dans son hôstel pour une lecture d'une tragédie de Monsieur Moufflez ce 18e *septembre*

DELATHORILLIERE*, DEVILLIERS, POISSON, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, BEAUVAL, DE ROSELIS, DESMARE³¹⁴

On a accordé a M. de Prechantré de luy preter dix escus qu'il a demandez a la Compagnie ; M. Raisin les donnera.

LE COMTE*, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DESMARE, GUERIN, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR

314 Ligne des absents barrée : 'Sevigny, Dancourt, Raisin, Rosélis, Guérin, Du Périer – représentations'

[21 septembre 1693]**Jetons aux comédiens revenus à Paris***23e assemblée 14 jettons*

Ce jour d'huy lundy 21e de septembre 1693, la Compagnie s'est assemblée pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton : DE SEVIGNY*, DE CHAMPMESLE, DESMARE, BEAUVAL, GUERIN, LE COMTE, DE BEAUBOUR, DANCOURT

Distribué quinze jettons

LE COMTE*, DE SEVIGNY

MM.Dancourt et Beaubourg et mesdemoiselles Dancourt et De Villiers ont eu des jettons quoyque nommez pour Fontainebleau, estans restez a Paris pour joüer.

[28 septembre 1693]**Jetons aux comédiens revenus à Paris***24 assemblée 12 jettons*

Ce jour d'huy lundy 28 septembre 1693, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton :

LE COMTE, DE BEAUBOUR, DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, DESMARE

[Absens - MM.Guérin, Beauval]

Distribüé *douze jettons* ; Mesdemoiselles de Villiers et Deshayes et M. de Beaubourg ont eu des jettons, estans revenus de Fontainebleau pour joüer a Paris.

[5 octobre 1693]**Comédiens de Fontainebleau à Paris***25 assemblée 15 jettons*

Ce jour d'huy lundy 5e octobre 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour ses affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY*, LE COMTE, RAISIN, DESMARE, BEAUVAL, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR

On a fait un répertoire. Et il y a eu quinze jettons distribuez, attendu que MM. Raisin et Beaubourg et Mesdemoiselles Deshayes et de Villiers se sont trouvez a l'assemblée.

LE COMTE*, GUERIN

[12 octobre 1693]
Comptes depuis le décès de Raisin cadet

26 assemblée 14 jettons

Ce jour d'huy lundy 12e octobre, on s'est assemblé pour le répertoire et les affaires de la Troupe ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

BEAVAL, DE SEVIGNY*, GUERIN, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DESMARE, DANCOURT

Distribué *quatorze*³¹⁵ jettons parce que MM. de Latorillière et Dancourt en ont eu, estant a Paris pour jouer et Mademoiselle De Villiers aussy.

LE COMTE, DESMARE³¹⁶

Il a esté résolu a l'assemblée que la part de défunct Monsieur Raisin qui a esté retirée depuis son décedz et ce qui sera retiré a l'advenir sera employée a acquitter partie des frais qui sont deubs depuis le voyage de Fontainebleau et pour cet effet, il a este procédé au calcul de ce qui a esté partagé pendant le mois de septembre depuis le décès dudit sieur Raisin, ce qui s'est trouvé monter en tout a soixante treize livres six solz, scavoir trente un solz des partages journaliers et soixante et onze livres quinze solz pour ce qui revient du partage des soixante six livres de l'établissement pour vingt cinq jours du mois de septembre et l'on³¹⁷ comptera a la fin du mois d'octobre ce qui aura esté partagé pendant ledit mois pour estre pareillement³¹⁸ employé au payement de ce ce qui restera deub.

Fait et arrêté en ladite assemblée ledit jour 12e octobre 1693,
 LE COMTE*, BEAVAL, DESMARE, DE CHAMPMESLE

[27 octobre 1693]
Lecture de la comédie de monsieur Rivière

Aujourd'huy mardy 27eme octobre, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la comédie de monsieur Rivière ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures.

POISSON, GUERIN, DU PERIER*, DE ROSELIS, LE COMTE, BEAVAL, DESMARE, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DELATHORILLIERE, DE SEVIGNY, DE BEAUBOUR

[Absens - MM.³¹⁹ Dancourt, Devilliers]

|sans corps d'assemblée, mais des ornements graphiques : un M majuscule, des petites vagues, etc |

315 'treize' corrigé.

316 'on a fait un répertoire' barré

317 'calculera' corrigé

318' jusqua ceux' retiré

319 Sévigny barré des absents

[29 octobre 1693³²⁰]

Lecture de la pièce de Brueys

Le jeudy 29^e octobre la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la pièce de monsieur l'abbé Bruis a dix heures ; les présens ont signer :

DE CHAMPMESLE, DU PERIER*, DEVILLIERS, RAISIN, DE ROSELIS, GUERIN, POISSON, DE BEAUBOUR, DELATHORILLIERE, DESMARE

[Absens - MM. Sévigny, Dancourt, Le Comte malade, Bauval pour affaire]

[2 novembre 1693]

Défense de la Compagnie contre diverses saisies et règlements aux créanciers

29 assemblée 22 jettons

Ce jour d'huy lundy 2^e novembre 1693, la Compagnie s'est assemblée en la manière accoutumée pour délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton.

LE COMTE, POISSON, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE BEAUBOURG, DEVILLIERS, RAISIN, DESMARE, DE ROSELIS, DU PERIER

[Absens MM. Sévigny, Dancourt, Latorilliere, Guérin ³²¹

-MM. Du Périer et de Rosélis estoient allez chez monseigneur le duc de Chartres pour recevoir ce qu'il doit de mercredy dernier, et ont signé pour le droit de jetton.]

La Compagnie a nommé M. Le Comte pour toucher un demy quart de part de M. de Sévigny en exécution de la sentence des requestes de l'hostel du 22^e octobre 1693 a compter dudit jour 22 octobre pour les distribuer aux sieurs du Gas et Tiroffle nommez dans lad sentence.

Il a esté aussy résolu que MM. Raisin et Le Comte prendront conseil sur 4 saisies et arrests faits entre les mains de la Compagnie sur ledit sieur de Sévigny a la requeste des sieurs Bergeon, Victor et de la Faveur, créanciers dudit sieur de Sévigny, tant de ses émoluments journaliers que de la part et portion qui luy peut appartenir dans l'establissement par 4 exploicts du 31 octobre dernier et feront faire ce que conseil³²² trouvera a propos de faire pour la « survie » et la descharge de la Compagnie.

-Semainiers MM. Raisin et de Villiers

Arresté par la Compagnie ledit jour 2^e novembre 1693 et distribué *vingt deux jettons*,
LE COMTE, DE ROSELIS, DEVILLIERS, POISSON, DESMARE

³²⁰Sur le même feuillet que le 27 octobre 1693

³²¹Du Perier et Roselis retirés des absents.

³²²sera

[23 novembre 1693]**Répertoire et jetons de Mlle Du Clos***32e assemblée 24 jettons*

Aujourd'huy lundy 23e novembre 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS, POISSON, DELATHORILLIERE, LE COMTE, BEAUVAL, GUERIN, DESMARE, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, RAISIN, DE BEAUBOUR
[Absens - MM. Dancourt, Sévigny]

On a fait un répertoire.

Distribué 24 jettons

POISSON, LE COMTE

De ce jour d'huy 23 novembre, j'ay commencé a prendre le jetton de Mlle du Clos et continueray a le prendre jusqu'à fin de payement de 33£ 14S qu'elle me doit, scavoir 27£ 14S que j'ay rendu a M. Dancourt pour elle, 6 £ pour un carrosse que j'ay aussy payé pour elle a Mme Vanebilet³²³

[30 novembre 1693]**Réception à l'essai de Mlles du Clos et Godefroy***33e assemblée 27 jettons*

Le lundy 30e novembre 1693, la Compagnie s'est assemblée pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE SEVIGNY, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, GUERIN, RAISIN, DESMARE, POISSON, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DU PERIER, DANCOURT, DEVILLIERS, LE COMTE

Ce jour d'huy, on a leu a l'assemblée l'ordre signé de M. le duc de Beauvilliers pour recevoir dans la troupe a l'essay pour un an mesdemoiselles du Clos et³²⁴ de Godefroy, scavoir Mlle du Clos, a demie part et Mlle Godefroy, a un quart de part a commencer du 28 octobre dernier, et qui donne a Mlle de Villiers un quart de part, outre celuy dont elle jouissoit a commencer du 20 septembre, le tout de la part vacante par la mort de M. Raisin ; lequel ordre a esté mis dans l'armoire de la Chambre d'assemblée.

DE SEVIGNY

Distribué 27 jettons, attendu l'entrée de Mlle Godefroy,

LE COMTE*, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DELATHORILLIERE³²⁵

³²³Lecture incertaine.

³²⁴'du Rieu scavoir' corrigé.

³²⁵La Torilliere s'y essaie à deux fois pour signer son nom : un plus léger 'Delatho.' précède.

[7 décembre 1693]

Porte de séparation et paillasson

34 assemblée 27 jettons

Ce jour d'huy lundy septiesme décembre 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour le répertoire et ses autres affaires ; les présents en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DANCOURT, GUERIN, DE SEVIGNY*, DU PERIER, DE BEAUBOUR, POISSON, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DEVILLIERS, DESMARE, DE ROSELIS, RAISIN, DE CHAMPMESLE

On fera faire une porte d'entredeux entre la porte du parterre et celle de la rüe pour estre fermée en cas qu'il y eust du bruit afin d'empescher la communication des gens du parterre avec ceux qui feroient du bruit a la porte ; M. du Périer en est chargé.

On fera mettre aussy un paillasson a la porte de l'amphithéâtre pour empescher le vent.

DE CHAMPMESLE

Distribüé 27 jettons

LE COMTE*

[7 décembre 1693]

Quatre cent livres pour le soulagement des pauvres de la ville

Ce jour d'huy septiesme décembre mil six cent quatre vingt treize, la Compagnie s'estant assemblée sur l'avis que nous avons eu qu'il a esté arrêté a la police générale tenue au parlement pour le soulagement des pauvres de la ville, que tous les particuliers, cors, et communautez y contribueront volontairement en général ou en particulier chacun selon son état et ses facultez, la chose mise en délibération, il a esté résolu d'une commune voix de donner pour nôtre Compagnie la somme de quatre cens livres, laquelle sera portée a monsieur le prévost des marchands ou mise entre les mains du receveur par lui préposé, et pour cet effet, que ladite somme sera prise sur le fond des soixante six livres qui se retirent journellement pour acquitter les dépenses de notre établissement, et remplacée le plûtost que faire se pourra sur les receptes journalières des représentations comme les autres frais et dépenses communes qui sont deües par la Compagnie ; en foy de quoy nous avons signé, fait et arrêté en nostre hostel ledit jour septiesme décembre 1693,

DELATHORILLIERE, POISSON, LE COMTE, BEAUVAL, DU PERIER, DEVILLIERS, GUERIN, DURIEU, DE SEVIGNY, DESBROSSES, DANCOURT, DE ROSELIS, RAISIN, DE CHAMPMESLE, [Mlle]DEVILLIERS, DESHAYES, [Mlle]RAISIN, DESMARE, DE BEAUBOUR

[18 décembre 1693]**Comédie proposée par M. de Visé**

Aujourd'huy vendredy 18e *décembre* 1693, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture d'une comédie proposée par monsieur de Visé, et les présens ont signé avant dix heures

DU PERIER, GUERIN, DEVILLIERS, POISSON, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, RAISIN, DE BEAUBOUR, LE COMTE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE

[absent M. de Sévigny]

[21 décembre 1693]**Remboursements et portions de part**

36e assemblée 26 jettons

Aujourd'huy Lundy 21e décembre 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour y délibérer sur ses affaires ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton

DE ROSELIS, LE COMTE, RAISIN[*aîné*], BEAUVAL, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DU PERIER, DESMARE, POISSON, DELATHORILLIERE, DANCOURT, DE BEAUBOUR

[absens - MM. Sévigny]

On a fait un répertoire et deux dispositions³²⁶ de pièces pour la Cour.

Distribüé *vingt six jettons*

Monsieur le Comte a esté nommé par la Compagnie pour retirer les portions de part cédées par mesdemoiselles Du Clos et Godefroy a compte des remboursements, a cause de ce qu'elles ont profité de la part de M. Raisin³²⁷, sauf a leur en rendre compte a la fin de l'année, scavoir sur Mlle du Clos, un quart de part sur la demye part qu'elle a et le quart tout entier de Mlle Godefroy ; et monsieur Raisin, qui retire déjà sur Mlle Devilliers pour le quart qu'elle a eu de Mlle Baron, retirera le demy quart par elle cédé a compte des remboursements dont elle est tenue a cause du quart de part qu'elle a eu de feu M. Raisin, comme aussy lesdits sieurs Le Comte et Raisin retireront les portions des soixante et six livres afférantes aux dites demoiselles dont ils rendront compte a la Compagnie.

Arresté par la Compagnie le jour et an que dessus,

DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR

[28 décembre 1693]**Rôles et remise du *Sicilien***

37e assemblée 26 jettons

Ce jour d'huy lundy 28 décembre 1693, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton.

³²⁶ 'pour la Cour' répété également à la fin de la phrase : un seul suffit.

³²⁷ Raisin cadet mort le 5 septembre 1693

LE COMTE*, RAISIN[*ainé*], GUERIN, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, POISSON, DE CHAMPMESLE, DE SEVIGNY, DESMARE, DEVILLIERS, DU PERIER
[Absens - MM. La Thorillière, Dancourt]

Mlle Guérin a remis a la Compagnie le roole d'Isabelle dans *l'École des maris* et le roole de Charlotte dans le *Festin de pierre*.

On mettra incessamment le *Sicilien* et M. Guérin jouera le rolle du Sicilien.

Distribué *vingt six jettons* parce qu'on en a donné un a monsieur de Rivière. - 26.

DU PERIER*

[29 décembre 1693]

Médée, lecture

Ce jour d'huy mardy 29^e décembre, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la tragédie de *Médée*. Les présens a l'assemblée ont signé et les absens sont a l'amande.

DELATHORILLIERE, RAISIN[*ainé*], DESMARE, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, POISSON, LE COMTE, DEVILLIERS, DE SEVIGNY³²⁸

[MM.absens - Dupérier, Dancourt]

La tragédie de *Médée* a esté acceptée par la Compagnie sur la lecture qu'en a faite mademoiselle Poisson ce jour d'huy.

DE SEVIGNY*, DEVILLIERS, POISSON, LE COMTE, GUERIN

[11 janvier 1694]

Clefs et tractations de part

39^e assemblée - 27 jettons.

Ce jour d'huy lundy 11³²⁹e janvier 1694, la Compagnie s'est assemblée pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY*, DE CHAMPMESLE, RAISIN[*ainé*], DEVILLIERS, DANCOURT, DE ROSELIS, DESMARE, BEAUVAL, GUERIN, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR, LE COMTE, POISSON, DU PERIER

On a donné quatre escus a Mlle de Bellefons, ancienne comédienne de campagne, qui ont esté fournis par M. Le Comte.

On donnera un feu aux boüyeurs pour leurs étrennes.

On a résolu que les clefs de la porte de la rüe des Mauvais-Garçons seront mises entre les mains de Mlle de Rosélis pour n'estre ouverte que pour la commodité des voyages de Versailles et autres occasions qui regarderont la Compagnie.

On a donné a Mlle de Godefroy le rolle que Mlle Deshayes devoit joüer dans *les Visionnaires*.

La Compagnie a nommé MM. Raisin et Le Comte pour faire la déclaration nécessaire en l'instance de saisie et arrest pendant aux requestes de l'Hostel entre le sieur du Gas saisissant sur M. Dancourt

³²⁸De Sevigny dans les absents barré – retard.

³²⁹Originellement en chiffres latins

sur profit et émoluments journaliers dans laquelle lesdits sieurs Raisin et le Comte déclareront que la Compagnie n'a aucun denier entre les mains de procurant des profits et émolument journaliers dudit sieur Dancourt, attendu qu'elle n'est point en droit de les retenir, et que ledit sieur du Gas fasse jugé si bon luy semble avec led. sieur Dancourt la validité de sa saisie.

La Compagnie a nommé MM. de Champmeslé, Raisin et Le Comte et M. du Périer pour chercher de l'argent pour le remboursement de Mlle Raisin a constitution ou autrement ; et la Compagnie s'obligera solidairement aux emprunts qui seront faits.

La Compagnie a rendu a M. du Périer le demy quart de part qu'il avoit abandonné pour acquitter le quart de part qu'il a eu de defunct M. Dauvilliers, attendu qu'il est quitte des cent louis qu'il devoit pour led. quart de part et que ce qu'il doit de reste de l'establissement sera pris sur sa part des 66£ qui se retirent journallement ; et ledit sieur Dupérier a commencé a jouir dud. demy quart de part depuis le 1er décembre 1693.

La Compagnie a aussy rendu a M. de Sévigny le demy quart de part qu'il avoit abandonné pour payer les cent louis d'or qu'il devoit du quart de part qu'il a eu du defunct M. Dauvilliers, attendu qu'il est quitte des cent louis et que ce qu'il doit de reste pour raison de l'establissement sera payé sur sa part des 66 £ qui se retirent journallement ; et led. sieur de Sévigny a commencé a jouir dud demy quart de part depuis le premier du présent mois.

Fait et arrêté par la Compagnie assemblée comme dessus led. jour 11e janvier 1693³³⁰, distribué 27 jettons,

LE COMTE, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, RAISIN, GUERIN,
DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, DESMARE, DE SEVIGNY,
POISSON, DU PERIER

[25 janvier 1694]

Jacques Raisin dans *Tartuffe*

41 assemblée - 26 jettons

Le lundy 25e janvier 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures pour le droit de jetton : DE SEVIGNY*, DESMARE, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, POISSON, RAISIN , DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DE BEAUBOUR, GUERIN, BEAUVAL, LE COMTE

[Absent- M. Dancourt]

La Compagnie³³¹ a donné le roolle du frère dans *Tartuffe* a Monsieur Raisin.³³²

La Compagnie a remis un quart de part a monsieur de Rosélis qu'on retiroit pour les remboursemens dont il a commencé a jouir depuis le premier janvier 1694.

On a prié messieurs de Champmeslé, Le Comte, Raisin et Du Perier d'aller au conseil sur un commandement qui a été fait a la Troupe de payer trois cens livres comme débiteurs de M. de Monginot.

³³⁰ Corrigé en 1694.

³³¹ Passage biffé.

³³² Poisson et Sévigny ont signé dans l'interligne – biffés.

On a distribué *vingt six jettons*, 26:
DU PERIER*, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR

[1er février 1694]

Sentence contre le désordre arrivé à la Comédie en 1691 et emprunt à Procope

42e assemblée - 23 jettons

Ce jour d'huy lundy premier février 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

BEAIVAL, DE SEVIGNY, LE COMTE, GUERIN, DE ROSELIS, DESMARE, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, POISSON, DU PERIER

[Absens - MM. Raisin, Du Périer qui estoit chez M. de Savigny pour l'emprunt de M. Procope, Latorillière, De Villiers, Dancourt]

Il a esté résolu de louer la sentence qui a esté rendüe le 25e janvier dernier contre les sieurs Sallo qui nous adjuge 1500 £ de dédommagement pour le désordre arrivé a la Comédie par le fait desdits Sallo le 6e novembre 1691.

On a distribué *vingt trois jettons*, cy 23.

DE ROSELIS, DU PERIER, POISSON, DE SEVIGNY, BEAIVAL, GUERIN, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, DESMARE

Nota qu'on a ce jour d'huy emprunté 4000£ de M. Procope pour partie du remboursement de Mlle Raisin et qu'on a signé a l'assemblée le contract de 200£ de rente pour lad. somme.

[8 février 1694]

Robe de Créüse dans *Médée* et sentence Sallo 2

43e assemblée 26 jettons

Le lundy 8e février 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour le répertoire et ses autres affaires ; les présens en icelle ont signé avant dix heures³³³ pour le droit de jetton :

DE SEVIGNY, GUERIN, RAISIN, BEAIVAL, DE BEAUBOUR, POISSON, DE ROSELIS, DESMARE, DU PERIER, LE COMTE, DEVILLIERS, DANCOURT, DE CHAMPMESLE

[Absents -MM. Lathorillière]

Monsieur Le Comte donnera cinquante écus a Mlle Poisson pour porter a monsieur de Franchine pour la robe de Creuse dans la pièce de *Médée* ; le dit cinquante écus valant cent cinquante livres.

La Compagnie a remis a MM. de Rosélis et Dancourt le quart de part que l'on retiroit sur chacun deux dont ils ont commencé a jouïr du premier janvier dernier.

333Répétition biffée de « ont signé av... »

On a leu a l'assemblée la sentence qui a esté rendüe contre le sieur Sallo, qui adjuge a la Compagnie cinq cent escus de dédommagement contre led. sieur Sallo.

Fait et arrêté a l'assemblée led jour et distribué *vingt six jettons*
LE COMTE, DE ROSELIS, DANCOURT, DESMARE

[19 février 1694]

Chute du *Dédit*

Ce jour d'huy vendredy 19e février 1694, la Compagnie s'estant assemblée pour agiter sy l'on rejoüeroit la comédie du *Dédit*, après plusieurs réflexions, il a été résolu qu'on la quitteroit et les présens ont signé, attendu que le publiq l'a trouvée très mauvaise et ne la veut plus voir.

DU PERIER*, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, DANCOURT, BEAUVAL, RAISIN, GUERIN, DESMARE, DE CHAMPMESLE, POISSON, DE ROSELIS, DE BEAUBOURG

[8 mars 1694]

***Les Amours d'Hercule et d'Omphale* - dispositions**

47 assemblée - 24 jettons

Aujourd'huy, lundy huictiesme de mars 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires, les présens a ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS, RAISIN, GUERIN, POISSON, DE SEVIGNY, DE BEAUBOURG, DESMARE, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DEVILLIERS, BEAUVAL

[Absents - MM. Dancourt, Dupérier, De Latorillièrre]

Après les deux lectures de la comédie intitulée *les Amours d'Hercule et d'Omphale* de M. de Palaprat, la Compagnie ayant délibéré en la présente assemblée, a accepté la pièce pour estre jouée immédiatement après Pasques et les acteurs qui y jouëront se fourniront d'habits, a l'exception de la peau de lyon pour Hercule, la massüe, les armes de Sylvain et autres ustensiles nécessaires a la représentation.

On a fait un répertoire, et une disposition de la pièce qui sera jouée a Paris mercreddy prochain que l'on doit aller jouër *la Coquette* a Versailles.

Fait et arrêté en ladite assemblée led. jour et an que dessus,
LE COMTE, DE ROSELIS, BEAUVAL, DEVILLIERS, DE SEVIGNY, DE BEAUBOURG,
GUERIN, RAISIN, DESMARE

[15 mars 1694]

Retards de paiement sur les nourritures et logement

48 assemblée - 24 jettons

Ce jour d'huy lundy 15e mars 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droict de jetton :

LE COMTE, POISSON, DE CHAMPMESLE, RAISIN, GUERIN, BEAUVAL, DESMARE, DE BEAUBOUR, DELATHORILLIERE, DE VILLIERS, DE ROSELIS

Distribué *24 jettons*

[Absents MM. De Sévigny, Dancourt, Dupérier]

MM.de Champmeslé et Le Comte arresteront le mémoire de la vitrière.

Monsieur Le Comte payera a M. de Savigny notaire les treize cens livres qu'il a pretez a la Compagnie sur le billet dud.sieur Le Comte au mois d'octobre dernier pour envoyer aux acteurs de Fontainebleau parce qu'ils n'avoient receu aucun argent du Roy pour leur nourritures et logemens, laquelle somme de treize cens livres a esté distribuée par Monsieur Raisin entre les acteurs de Fontainebleau, et donnera, outre lad somme de treize cens livres, quatre louis d'or neufs pour remercier M. de Savigny du plaisir qu'il a fait et laquelle somme de treize cens livres d'une part et cinquante six livres d'autre on tiendra compte audit sieur Le Comte sur les deniers qu'il peut avoir appartenant a la Compagnie ; et sera ladite somme de 1356 £ reprise et remplacée sur le premier argent que l'on recevra pour le voyage de Fontainebleau.

DE CHAMPMESLE, DESMARE, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, GUERIN, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, POISSON

[22 mars 1694]

Position générale sur les saisies

49 assemblée 25 jettons

Aujourd'huy lundy 22e mars 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer sur ses affaires ; les présens en ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DANCOURT, DE ROSELIS*, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DEVILLIERS, RAISIN[*ainé*], LE COMTE, DESMARE, POISSON, DE BEAUBOUR, GUERIN

[Absens - MM. Dupérier, Sévigny]

La Compagnie ayant délibéré sur les saisies qui ont esté faites entre les mains de la Compagnie par plusieurs créanciers de MM. de Sévigny et Dancourt et de Mlle du Clos et autres qui pourroient estre faites, il a esté arrêté qu'attendu lesdites saisies surviennent journallement et qu'elles donnent lieu a quantité de procès dont la conséquence est dangereuse pour toutes les familles qui composent la Compagnie que l'on pourroit troubler cy après sous prétexte que ces saisies sans assignation durent trente ans et que l'on a interrest a ce faire descider si des créanciers sont en droit de faire ces sortes de saisies sur des émoluments journaliers, la Compagnie donne pouvoir a [³³⁴] de passer procuracion pardevant notaires pour affirmer que la Compagnie en général ny aucun acteur en

³³⁴ Aucun acteur n'est nommé à cette date pour cette procuracion.

particulier ne doit rien a ceux sur qui l'on a fait les saisies de leurs émoluments journaliers parce qu'il n'y a point de receveur général ny particulier et que tous les acteurs et actrices de la Compagnie touchent journellement leurs parts et portions desd. émolumens journaliers ; sur laquelle procuration sera donné requeste afin d'estre deschargé desd. saisies et a l'égard des saisies des remboursements qui doivent estre faits après la mort ou la sortie, que l'on s'en rapportera a Messieurs les juges d'ordonner ce qu'ils trouveront a propos. Et la Compagnie promet d'advouër ce qui sera fait par les procureurs qui seront chargez desd. procurations.

Il a esté arrêté sur la prière de Mlle de La Fleur, mère du défunct M. de la Tuillerie, de luy donner par charité un escu par mois, ce qui sera continué tant qu'il plaira a la Compagnie a commencer du premier de mars présent mois ; ce qui se prendra sur la chambrée de chaque 1er dimanche du mois, et l'escu de ce mois sera pris aujourd'huy sur la chambrée.

On a fait un répertoire et pris jour pour des lectures et répétition marquées sur le répertoire.

Arresté a l'assemblée led. jour 22e mars 1694 et distribué 25 jettons,
LE COMTE, GUERIN, DEVILLIERS, DE ROSELIS, RAISIN[*aîné*], DESMARE, POISSON, DE BEAUBOUR, DURIEU, [Mlle]RAISIN, DESHAYES, DE CHAMPMESLE, GODEFROY, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, [Mlle]DEVILLIERS, DANCOURT

[29 mars 1694]

Parts et entretien de l'hôtel

Ce jour d'huy lundy 29e mars 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, DESMARE, DEVILLIERS, DANCOURT, DE BEAUBOUR, POISSON, GUERIN, RAISIN[*aîné*], DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE
[absens MM. Debeauval, Du Périer, Sévigny]

La Compagnie a remis a Mlle Dancourt le quart de part quelle a donné pour les cent louis de Mlle de La Grange dont elle a commencé a jouïr du premier du présent mois de mars et M. Le Comte, qui a retiré led quart de part jusqu'au dernier février, a rendu quarante cinq livres onze solz deux deniers a Mlle Dancourt parce qu'on a retiré cette somme pardessus desdites onze cent livres et demeure led. sieur Le Comte deschargé du surplus.

La Compagnie a aussy remis a Mesdemoiselles du Rieu et Desbrosses les deux demy quarts de parts qu'elles avoient abandonnez pour les cinq cent cinquante livres que chacune d'elles devoient pour les deux demy quarts de Mlle de la Grange ; et M. Le Comte leur a rendu a chacune trois livres dix-neuf solz un denier, attendu qu'on a retiré cette somme au pardessus des 550£ qu'elles devoient pour lesd. demy quarts de parts et demeure led. sieur Le Comte deschargé de ce qu'il a retiré pour raison d'ordre, et lesd. damoiselles ont commencé a toucher lesd. deux demy quarts de parts depuis le premier du présent mois de mars.

Mlle de Champmeslé a remis a la Compagnie les roolles suivants :

- Ariane dans *Ariane*
- Bérénice dans *Bérénice*
- Axiane dans *Alexandre*,

- Talestris de *Tiridate*
- Valérie de *Brutus*
- Zélonide dans *Zélonide*
- Pulchérie d'*Heraclius*
- Layinie de *Thiberinus*
- Laodamie de *Laodamie*
- Dona Isabelle dans *Don Sanche d'Aragon*.

La Compagnie a nommé MM. de Champmeslé, Rosélis, Raisin et Le Comte pour visiter et faire faire toutes les réparations qui sont a faire dans l'hotel et voir avec M. Dorbée le changement qui se peut faire aux bureaux du parterre et des loges et mettre les entrées du costé opposé a celuy ou elles sont a présent et feront faire ce qui sera trouvé a propos par led. sieur Dorbée.

On s'assemblera a 3 heures précises après midy pour régler les comptes généraux et particuliers de la Compagnie, et les assemblées seront continuées jusqu'a ce que lesd. comptes soient finis et ensuite, on règlera les rolles qui manquent dans les pièces : il n'y aura de jettons qu'a l'assemblée ou l'on signera les comptes qui sera la dernière de toutes.

Fait et arrêté en lad. assemblée led. jour 29 mars 1694, distribüé 24 jettons,
POISSON, DESMARE, DANCOURT, DEVILLIERS, GUERIN, DE ROSELIS

[2 avril 1694]

Recrutement de deux acteurs

Ce jour d'huy vendredy 2e avril mil six cens quatre vingt quatorze, la Compagnie s'estant assemblée extraordinairement pour délibérer sous le bon plaisir de Monseigneur au sujet des deux acteurs dont nous avons besoin, il a esté résolu a la pluralité des voix, conformément au mémoire que nous avons eu l'honneur de présenter a Monseigneur a Fontainebleau, que nous nous adresserons a Monseigneur le duc d'Aumont pour représenter a Monseigneur que la part de défunct Raisin ayant esté donnée a deux actrices, il ayt la bonté de réserver la part de Mlle Guérin pour deux acteurs, l'un comique a la place de défunct Raisin et l'autre pour les rolles sérieux qui ont esté quittez par la Torillière, sur le choix desquels Monseigneur descidera quand il aura veu tous ceux qui se présenteront a Fontainebleau ; et cependant, attendu qu'il nous est impossible de nous passer de deux acteurs jusqu'au voyage de Fontainebleau, que Monseigneur ayt la bonté de nous permettre de prendre pour comique le sieur Quinaut, que nous estimons jusqu'à présent nous estre le plus utile³³⁵ de ceux que nous avons fait joüer sur notre théâtre, et de prendre aussy un acteur sérieux - s'il s'en trouve un capable - jusqu'au voyage de Fontainebleau ou, Monseigneur les ayant veus, les admettra³³⁶ dans la Troupe ou leur donnera l'exclusion. De vingt personnes qui estoient a l'assemblée, il y a eu dix huit voix pour Quinaut et Monseigneur sera supplié de trouver bon que lad. part chargée de la pension de mademoiselle Guérin soit donnée aux deux acteurs que l'on prendra, c'est a dire a chacun demie part jusqu'à ce que Monseigneur en ayt ordonné autrement.

En foy de quoy tous les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, BEAUVAL, DEVILLIERS, RAISIN[aîné], GUERIN, LA DEVILLIERS, DESMARE, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DURIEU, LA BAUVAL, [Mlle] CHAMMESLAY, DE BEAUBOUR, GODEFROY, DESHAYES, LA RAISIN, DELATHORILLIERE, DESBROSSES

³³⁵ Et le meilleur barré.

³³⁶ 'leur donnera' barré.

[2 avril 1694]

Rétablissement de Barbier et son épouse à l'affichage par Mme de Villequiers

Iere assemblée depuis les comptes de 1694

2 avril 1694

Ce jour d'huy vendredy 2e avril 1694, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour signer les comptes qui ont esté examinez en quatre assemblées depuis lundy dernier et pour délibérer des affaires de la Compagnie ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, RAISIN[*aîné*], DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, DESBROSSES, POISSON, [*Mlle*]RAISIN, DESMARE

[absens MM. Dancourt, Sévigny, Dupérier, Guérin]

Sur ce que MM. Raisin et La Thorillière ont rapporté a la Compagnie que Madame de Villequiers les avoit envoyé quérir pour leur dire que la troupe luy feroit plaisir de vouloir rétablir Barbier et sa femme, dans les postes qu'ils avoient cy-devant dans la troupe, a condition que cela ne la chargerait point et que cela ne feroit aucun tort aux deux afficheurs qu'on a pris a la place du dit Barbier, sans nous oster le droit que nous avons sur nos gagistes, nous demandant le rétablissement du dit Barbier et sa femme comme une grace et une charité, de laquelle néanmoins ils se sont rendus indignes par leur mauvais procédé, la Compagnie a bien voulu - a la seule prière de Madame de Villequiers - consentir que le dit Barbier se servira des deux afficheurs de la troupe aux quels il y joindra un troisieme pour afficher les affiches de l'opéra et des Italiens, sans que le dit Barbier puisse prétendre n'y diminuer aux six cens livres que les dits deux afficheurs recoivent de la troupe. Et a l'égard de sa femme, que la Compagnie la rétablit dans le poste de l'amphithéâtre qu'elle avoit cy devant, c'est a dire d'ouvrir la porte de l'amphithéâtre alternativement avec madame de la Traverse et qu'elles auront a l'avenir chacune trente solz par jour de service, c'est a dire de deux jours l'un comme elles avoient avant la sortie de la Barbier.

LE COMTE, DEVILLIERS, RAISIN, BEAUVAL, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DE ROSELIS, LA BAUVAL, DURIEU, DE BEAUBOUR, CHAMMESLAY, LA DEVILLIERS, GODEFROY, LA RAISIN

Distribué 18 jettons.

[5 avril 1694]

Mlle Poisson demande à se retirer

2 assemblée 27 jettons.

Aujourd'huy lundy 5e avril 1694, la Compagnie s'est assemblée en la manière accoutumée pour délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton avant dix heures :

LE COMTE, BEAUVAL, DE BEAUBOUR, RAISIN, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, DESMARE, DE CHAMPMESLE, DURIEU, GODEFROY, [*Mlle*]DEVILLIERS, [*Mlle*]RAISIN, GUERIN, DESBROSSES

[Absents - MM. Sévigny, Dupérier, Dancourt.]

Sur l'avis que nous avons eu que Mlle Poisson demande a se retirer et faire tomber la moitié de sa part franche et quitte sur M. Poisson, son mary, et l'autre moitié sur le frère de M. Poisson chargée

de la pension entière de mil livres, il a esté délibéré que l'on dressera un mémoire pour remontrer très humblement a Monseigneur que Mademoiselle Poisson n'estant point au nombre des acteurs vétérans ou devenus invalides, elle ne peut demander la pension que par une grace particulière de Monseigneur ; et en cas qu'il plaise a Monseigneur de luy faire cette grace, que ceux qui profiteront de la part doivent payer la pension et les autres charges a proportion de ce qu'ils en profiteront, que les offres du frère de M. Poisson de payer la pension entière sont captieuses , qu'il luy seroit impossible de payer la pension de 1000 £ avec les autres charges et que la troupe, qui est responsable des pensions, a grand interrest qu'un acteur ne soit point réduit a cette impossibilité qui tourneroit enfin a la charge de la Troupe ; que la part de Mlle Guérin estant reservée moitié pour un acteur sérieux, moitié pour un comique, si M. Poisson est jugé le meilleur des acteurs qui parroistront devant Monseigneur, il profitera de la demie part qui n'est chargée que de 500£ de pension et³³⁷ s'il n'est pas le meilleur, a quelques conditions qu'il pust s'offrir, il ne doit point entrer dans la troupe ; que la Compagnie auroit demandé le frère de M. Poisson préférablement a Quinaut si nous avions jugé qu'il nous fust aussy utile que luy, mais que nous n'avons besoin d'acteurs que pour représenter nos pièces avec plus de perfection et non pour les exercer ; que M. Poisson s'exerceroit peu dans la Troupe puisqu'il n'y a pas d'apparence qu'il jouast préférablement a son frère, a MM. de La Thorillière et Guérin et qu'il s'exercera beaucoup mieux a Lyon ou il joura tous les jours ; et qu'enfin nous ne pouvons prendre deux acteurs comiques ny pour les exercer ny autrement, parce que ce seroit renouveler les braguys de part et d'autre, et ce qui n'est pas sans exemple entre les nouveaux concurrents réveiller les siffleurs et les sifflets de sorte qu'il vaudroit mieux n'en prendre aucun.

On a disposé plusieurs rolles remis par Mlle de Champmeslé et plusieurs rolles de Mlle Guérin.

DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, LE COMTE, DE ROSELIS, [Mlle]DEVILLIERS
DESBROSSES, RAISIN, DESMARE, DE BEAUBOURG, GUERIN,
DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DANCOURT, DU CLOS

Distribué 27 *jettons*, attendu qu'on en a donné quatre pour l'assemblée du 1er avril a M. Guérin et Mlle Dancourt et Du Clos et Mlle Le Comte.

[19 avril 1694]

Rôles donnés à De Villiers et Raisin

Jettons

Aujourd'huy lundy 19e avril 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hôtel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS*, RAISIN, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, POISSON,
DANCOURT, DEVILLIERS, LE COMTE, DE BEAUBOURG, DESMARE, BEAUVAL,
GUERIN

[Absens - MM. Dupérier, Sévigny]

D'aujourd'huy j'ay esté entièrement payé des 33 £ 14S que me devoit Mlle du Clos et luy ay rendu huit solz : elle touchera son jetton a la première assemblée.

337Que barré

M. de Villiers joua Clitandre dans *les Femmes scavantes* et Lyciroque dans *Crispin musicien*

M. Raisin joua Phelonte dans *Crispin musicien*.

On a fait un répertoire.

Arresté a l'assemblée dud. jour 19 avril 1694,

LE COMTE*, BEAUVAL, DEVILLIERS

Donné a M. Poisson un jetton a luy deub de la dernière assemblée,

RAISIN*

[26 avril 1694]

Mémoire contre les 800 £ aux Italiens

4e assemblée - 24 jettons

Ce jour d'huy lundy 26e avril 1694, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire pour délibérer de ses affaires et les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

LE COMTE, BEAUVAL, RAISIN, DEVILLIERS, DE BEAUBOURG,
DELATHORILLIERE, POISSON, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DE
ROSELIS, DU PERIER

[Absens - MM. Dancourt, Sévigny]

Monsieur Le Comte a leu a l'assemblée un mémoire qu'il a dressé au sujet de la somme de 800£ par an que les Comédiens Italiens contre nous prétendent contre nous que la Compagnie a approuvé et particulièrement, les offres qui sont faites de nous charger des loyers de l'hostel de Bourgogne pour ce et de ce qui reste a expirer du bail des Comédiens Italiens et de leur donner a leur choix ou dans l'hostel de Bourgogne ou dans nostre hôtel les mesmes jours qu'ils avoient autrefois a l'hostel de Guenegaut pour la représentation de la Comédie Italienne pour jouir par les Comédiens Italiens du théâtre qu'ils opteront, de la mesme manière qu'ils jouissoient du théâtre dudit hostel de Guenegaut conjointement avec les Comédiens françois avant l'année 1680, en payant par les Comédiens Italiens avec la mesme somme de 1200£ qu'ils recoivent de M. de Francine comm'ils faisoient a l'hostel de Guenegaut ; moyennant quoy nous disposerons entièrement de l'hostel ou de Bourgogne, ou de nostre hotel³³⁸, suivant le choix qui sera fait par les Comédiens Italiens, et nous joûrons les mardis, vendredys et dimanches de chaque semaine dans le lieu qu'ils auront choisy ou ils ne pourront représenter que les lundys, mercredys, jeudis et samedys ; et au surplus, les en faire jouir de la mesme manière qu'ils jouissent du théâtre de Guenegaut et non autrement, et nous nous chargerons de les acquitter, garentir et indemniser de l'exécution du bail des Comédiens Italiens pour ce qui reste a expirer.

BEAUVAL, GUERIN, DESMARE, DE BEAUBOURG, DELATHORILLIERE, DE
ROSELIS, DE CHAMPMESLE, RAISIN, DEVILLIERS, DURIEU, [Mlle] DEVILLIERS,
DESBROSSES, [Mlle]RAISIN, GODEFROY

[Mlle du Clos m'a prié de prendre ses jettons pour payer 25 £ quelle doit a Mlle Dubour ; j'ay commancé aujourd'huy a prendre le 1er desdits jettons.]

338 Changement de page – note sur les jettons.

[3 mai 1694]

Affaire Sévigny : Pensions et mérites

5e assemblée 26 jettons

Aujourd'huy lundy 3e may 1694, la Compagnye s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires. Les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, RAISIN, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DE BEAUBOUR, DEVILLIERS, GUERIN, LE COMTE, DU PERIER, POISSON

[Absens - M. Dancourt]

Distribué 26 jettons, dont il y en a eu deux pour MM. Quinaut et Poisson qui sont venus a l'assemblée.

M.Desmarres jouïra Mathurin dans *le Semblable à soi-même*.

Sur l'avis que nous avons eu que le sieur de Sévigny a quitté la Troupe du Roy a nostre insseu pour aller jouër la Comédie a la campagne et a mesme demandé a Monseigneur que la troupe soit obligée de luy payer une pension viagère, la Compagnie a député les sieurs Champmeslé, Le Comte, Raisin et Rosélis, et a prié Mlle de Beauval de les accompagner pour remonter au nom de toute la troupe que Sévigny n'est point dans le cas de jouïr de la pension viagère qui n'est établie par les réglemens et contracts de la Troupe qu'en faveur des acteurs et actrices qui l'ont méritée par leurs longs services ou que le travail pénible de plusieurs années a mis hors d'estat de les continuer, qu'il n'est pas juste que les bons acteurs et actrices qui ont travaillé depuis vingt ans et plus, travaillent encor actuellement et consomment le reste de leur jeunesse pour faire subsister la Troupe et qu'un Comédien comme Sévigny, qui n'y est que depuis six ans, jouisse de leur travail pendant qu'il ira ailleurs jouër la Comédie ; enfin, que ledit Sévigny n'est ny vétéran, ny invalide et que la Troupe est dans l'impossibilité de payer des pensions de cette qualité, qu'elle ne recoit que 12 000 £ des bienfaits du Roy et qu'elle est desja chargée de 16 600£ de pensions viagères ; que si les pensions s'accordoient avec tant de facilité, tout le gain de la Comédie tourneroit au profit des pensionnaires, pendant que ceux qui travailleroient ne pourroient subsister, informer mesme la Cour des motifs qui obligent Sévigny a faire une telle démarche, et supplier Monseigneur d'avoir pitié de la troupe qui ne peut absolument se maintenir si elle est³³⁹ surchargée de pareilles pensions.

Fait a Paris ce 2e may 1694,³⁴⁰

Avant³⁴¹ que de finir l'assemblée, il a esté aussy délibéré que l'on demandera a Monseigneur la permission de prendre M. Du Fey jusqu'au voyage de Fontainebleau ou Monseigneur pourra descider en sa faveur ou en la faveur de qui il luy plaira, conformément a la délibération du deuxiesme avril dernier.

Fait et arrêté comme dessus,

DEVILLIERS, LE COMTE, RAISIN, BEAUVAL, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DU PERIER, DESMARE, DE BEAUBOUR, [Mlle] DEVILLIERS, [Mlle] RAISIN, DURIEU, GODEFROY, DESBROSSES, POISSON, DELATHORILLIERE

³³⁹'Chargée' barré pour reformulation.

³⁴⁰Signatures de Le Comte et De Villiers barrées pour suite de l'assemblée.

³⁴¹Recommencé sur 'Ce fait,'

[10 mai 1694]

Disposition du Souper mal apprêté

6 assemblée - 27 jettons

Ce jour d'huy lundy 10e may 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, DELATHORILLIERE, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DESMARE, RAISIN, POISSON, BEAUVAL, DANCOURT, DE BEAUBOUR, DE ROSELIS, GUERIN

Disposition du Souper mal apprêté

L'amoureux	M. Dancourt
Lismion	M. Raisin
Le frère	M. de Champmeslé
Le traiteur	M. Desmares
le sergent	M. Dupérier ³⁴²
Philippin	M. Quinaut
Cidalise	Mlle Dancourt
Celide	Mlle Deshayes
Dorise	Mlle de Beauval
Lisette	Mlle Desbrosses ³⁴³

Dancourt jouéra le rôle de M. Naissant dans *Crispin Bel esprit*.

M.de Champmeslé a leu a l'assemblée une lettre en vers de M. de Sévigny pour la Compagnie au sujet de ce que led. sieur de Sévigny s'est retiré de la Compagnie sans dire adieu ; laquelle lettre a esté jointe a la présente feuille d'assemblée pour y avoir recours s'il est besoin.

Sur l'ordre verbal qui a esté donné par Monseigneur le duc d'Aumont a MM. de Champmeslé et Raisin pour la Compagnie de faire jouer alternativement sur nostre théâtre MM. Quinaut et Poisson et de leur donner chacun un quart de la demie part réservée pour le comique qui sera agréé par Monseigneur a Fontainebleau, et de faire aussy jouer jusqu'au dit voyage de Fontainebleau Monsieur Dufay et qui jouïra de la demie part réservée pour l'acteur sérieux qui sera agréé par Monseigneur, la Compagnie a réglé que lesdits sieurs jouïront - scavoir lesdits sieur Quinaut et Poisson - chacun d'un quart de part, et ledit sieur Dufay, d'une demie part, a commencer depuis le 1er avril dernier jusqu'à ce que Monseigneur en ayt disposé autrement, quand ils auront paru a Fontainebleau. Et la Compagnie comptera avec eux lorsqu'ils seront aggregez ou exclus de la Compagnie de ce qui aura esté retiré qui leur pourra appartenir apres que les pensions dont la part en question est chargée seront acquittées.

342 Préféré à Champmeslé.

343 Préférée à Mlle Godefroy.

La Armand, ouvreuse des loges, estant morte, il a esté réglé que la Chasteauneuf et la Raguenet demeureront aux premières loges et que la Chasteauneuf, qui avoit dix solz par jour, aura deux cent livres par an a compter du premier avril dernier au lieu des dix solz ; que la Garçon, la Raison et Lapierre serviront alternativement par semaine les secondes et troisiemes loges de fosse, qu'il y en aura toujours une des trois aux troisiemes loges, et a la première place d'ouvreuses de loges qui viendra a vacquer, celui ou celle a qui ladite place sera donnée par la Compagnie servira tousjours les troisiemes loges et la Compagnie réglera celles qui seront aux premières.

Terré, afficheur et porteur de paquets, estant mort, la Compagnie a accordé a sa vefve, en considération de la famille dont elle est chargée, les trois cens livres par an qu'avoit son mary - moyennant quoy, elle fera afficher comme faisoit son mary et portera elle-mesme les paquets et hardes de la Compagnie et fera tout ce que son mary estoit obligé de faire pour le service de la Compagnie.

Arresté par la Compagnie le dit jour 10e avril 1694,

Distribué *vingt sept jettons*, attendu qu'on en a donné a MM. Quinaut, Poisson l'esné et Du fay.

DESMARE, DEVILLIERS, LE COMTE, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, DU PERIER, RAISIN, BEAUVAL, DU FEY, GUERIN, POISSON CADET, [Mlle] RAISIN, QUINAUT, POISSON, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DESBROSSES, GODEFROY, DURIEU

[11 mai 1694]

Lecture de *l'Entêté*, comédie en un acte

Ce jour d'huy mardy 11e may 1694, on a leu une comédie en un acte intitulée *l'Entêté* ; et pour scavoir si elle sera acceptée, on a pris les voix pour le oüy ou le non.

Oüy	Non
POISSON, DEVILLIERS, BEAUVAL, LE COMTE, DE BEAUBOURG, DU PERIER, DE ROSELIS, GUERIN, RAISIN, DELATHORILLIERE, DESMARE	

[17 mai 1694]

Loges et conversions de pensions

7 assemblée - 23 jettons

Aujourd'huy lundy 17e may 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS, RAISIN, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, GUERIN, DESMARE, POISSON [*cadet*], DANCOURT, DU PERIER, QUINAUT

[Absens - M. Debeaubourg, M. Poisson l'*ainé*, M. Dufey, M. de Villiers]

On a leu a l'assemblée trois ordres de Monseigneur pour la distribution des 2 parts de Mlle Guérin et Mlle Poisson et des trois quarts de part de M. de Sévigny, qui a quitté la troupe sans permission.

Estat de ce qui sera retiré sur les acteurs et actrices chargez des remboursemens :

- Mlle Deshayes : un demy quart seulement a compter du 1er avril 1694
- Mlle Dancourt : un demy quart seulement a compter dud jour 1er avril
- Mlle Godefroy : un demy quart seulement a compter du 1er avril
- Mlle du Clos : un quart comme l'année passée
- M. Poisson : un quart et demy a compter du 1er avril
- M. Desmarres : un demy quart a compter du³⁴⁴ 1er may présent mois
- Mlle Desbrosses : un quart a compter du 1er may présent mois
- M. Duperrier : un demy quart a compter du 1er avril 1694
- Mlle de Villiers : un quart et un huitiesme a compter, scavoir le quart du 1er avril et le demy quart du 1er may,

- Mlle Dancourt payera en tout, tant pour l'ancienne pension que pour celles dont elle est chargée par les ordres d'aujourd'huy 341£ 13 S 4d
- Mlle Deshayes, Id. 341 £ 13 S 4d
- Mlle Desbrosses³⁴⁵ 266 £ 13S 4d
- M. Desmarres en tout : 50 £
- Mlle de Villiers, 25 £
- Mlle du Rieu, 241 £ 13S 4d
- M. Duperrier (ancienne pension) 150 £.

Des six mille livres qui ont esté portées au trésor royal dont nous avons le receu de M. de Montempuy a compte des dix huit mille livres que la Compagnie doit fournir pour convertir en rentes les trois ordonnances de nos pensions des six derniers mois de l'année 1692 et de l'année entiere 1693, il y en a 2000 £ qui proviennent de l'emprunt qui en a esté fait de M. l'abbé Fayot dès le 7 du présent mois - dont on va présentement signer l'obligation de 2100 £ ; il y en a deux mille livres qui ont esté fournis par M. Raisin, le huitiesme dudit mois, et deux mille livres fournis par M. Le Comte ledit jour 8e may, desquelles deux sommes la Compagnie fera raison ausdits sieurs Raisin et Le Comte en leur rendant lesdites sommes ou leur en tenant compte ; et l'on songera incessamment a trouver de l'argent pour fournir le surplus de lad. somme de 18000 £.

On a tiré au sort entre Mlle du Clos et Mlle Godefroy a qui appartiendroit la loge de M. de Sévigny : elle est tombée a Mlle du Clos et Mlle Godefroy gardera celle qu'elle occupe présentement, ou estoit autrefois M. Desmarres.

Il a esté réglé a l'assemblée que l'on ne fera point payer de pensions a MM. Quinaut, Poisson et Du fay jusqu'à ce que les uns ou les autres soient admis dans la troupe, au lieu de quoy la part des 66 £ de l'establissement sera employée a payer lesdites pensions dont lad. part est chargée, si elle suffit, sinon il y sera supplée sur la part desdits sieurs et ils n'entreront en part de l'establissement que du jour qu'ils seront admis dans la troupe, auquel cas ils payeront les pensions conformément aux ordres.

Fait et arrêté en ladite assemblée ledit jour 17 may 1694,
 LE COMTE, DE ROSELIS, DANCOURT, GUERIN, BEAVAL, DE CHAMPMESLE,
 RAISIN, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR, DU PERIER, DESMARE
 Distribüé 23 jettons.

344'dit jour' barré.

345'Idem' barré.

[24 mai 1694]

Rentes levées pour la fin 1692 et 1693

8e assemblée - 24 jettons

Aujourd'hui lundy 24e may 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hôtel pour délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, DE BEAUBOUR, DEVILLIERS, DESMARE, BEAUVAL, RAISIN, DE CHAMPMESLE, GUERIN, POISSON, DU PERIER, POISSON *cadet*, QUINAUT, DUFÉY

[Absens - MM. Dancourt, de Rosélis, La Torillière.]

On a fait une délibération touchant les rentes qui ont été levées pour nos pensions des six derniers mois de l'année 1692 et l'année entière 1693 avec le compte du partage desdites pensions ; laquelle délibération a été donnée a Lapière pour la mettre au net afin de la signer a la 1ere assemblée avec les actes qu'il faudra signer pour raison desdites rentes creddues a MM. de Champmeslé, Guérin et Beauval.

On a fait un répertoire.

Fait et arrêté par la Compagnie assemblée led. jour 24 may 1694, distribué 24 *jettons*

LE COMTE, RAISIN, DE BEAUBOUR, GUERIN, DEVILLIERS, BEAUVAL, DESMARE, POISSON

[25 mai 1694]

Lecture *le Café*, de Jean-Baptiste Rousseau

Ce jourd'huy mardy 25e may 1694, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture d'une petite comédie intitulée *le Café* : après la lecture faite et l'auteur s'estant retiré, on a receu la pièce et les présens ont signé :

LE COMTE, DU PERIER, DE ROSELIS, BEAUVAL, DE BEAUBOURG, GUERIN, DESMARE, POISSON, RAISIN, DUFÉY, DEVILLIERS, POISSON *Cadet*

[Absens - MM. Dancourt, La Thorillière]

[4 juin 1694]

Répertoire général pour un an

Ce vendredy 4e juin 1694, la Compagnie s'est assemblée conformément a la résolution prise lundy dernier de procéder au répertoire général et les présens ont signé :

BEAUVAL, DEVILLIERS, GUERIN, DE ROSELIS, RAISIN, LE COMTE, DU PERIER, QUINAUT, DE CHAMPMESLE, POISSON[*cadet*], DE BEAUBOUR, DESMARE

[Absens - MM. Dancourt, la Thorillière, M. Dufey, Poisson³⁴⁶]

346 Beaubourg rayé des absents, apparaît dans les présents au dessus.

Mlles de Beauval, Raisin, Desbrosses, Deshayes, et Godefroy présentes a l'assemblée.
Distribüé *dix-sept jettons*.

[7 juin 1694]

Contrat de pension de Mlle Guérin

Aujourd'huy lundy 7e juin 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a ladite assemblée ont signé pour le droit de jetton :

BEAUVAL, DANCOURT, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DU PERIER, DELATHORILLIERE, RAISIN, QUINAUT, GUERIN, DE CHAMPMESLE, DESMARE, POISSON [*cadet*], DE BEAUBOUR
[Absens - MM. Poisson l'*ainé*, Dufey]

On a fait une délibération pour cédder a Mlle Raisin les 250£ de rente levées sous le nom de M. Raisin.

On a fait un répertoire.

On a signé le contrat de pension de Mlle Guérin et la quittance de ladite damoiselle Guérin.

Distribüé *26 jettons* parce qu'on en a donné un a M. Bellanger,

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DEVILLIERS

[14 juin 1694]

Sur le naufrage arrivé au fils de Mlle de Rochemore, de retour du Danemark

Ce jour d'huy lundy 14e juin 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droit de jetton avant dix heures :

LE COMTE, RAISIN, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, POISSON *Cadet*, DU PERIER, DANCOURT, DESMARE, GUERIN
[Absens - MM. Poisson l'*ainé*, Dufey]

La Compagnie a accordé deux louis d'or de gratification au fils de Mlle de Rochemore qui revient du Danemarc sur ce qu'il a représenté qu'il a perdu tout son équipage sur mer dans le voyage, et qu'il attend le secours de sa femme et de M. de Montaigu qui doivent arriver dans peu ; M. Le Comte avancera les deux louis d'or.

Distribüé *25 jettons*,

Arresté par l'assemblée led. jour 14 juin 1694.

[5 juillet 1694]

Disposition de remboursements

Ce jour d'huy lundy 5e juillet 1694, en l'assemblée generale tenue led jour, sur ce qui a esté représenté qu'il est a propos de pourvoir a la sureté de la Compagnie, tant au sujet du

remboursement de la somme des treize mille dix huit livres dix sept solz deux deniers, qui a esté fait a Mlle Guérin par quittance du [7 juin] dernier, que du remboursement de pareille somme de **13018 £ 17 S 2d** qui est a faire a mademoiselle Poisson, comme pareillement du remboursement deub a Monsieur de Sévigny, il a esté réglé et convenu a l'égard du remboursement fait a mademoiselle Guérin, soit que la part de lad. damoiselle Guérin soit donnée par Monseigneur a Messieurs Du fey, Quinaut et Poisson cadet qui en jouissent en attendant que Monseigneur en ayt disposé, soit que lad. part soit donnée a d'autres acteurs ou actrices, que ceux ausquels lad part sera donnée payeront chacun a proportion de ce qu'ils en profiteront, et pour cet effet, en cas qu'ils n'ayent pas d'argent comptant, en passeront toutes les indemnitez et obligations nécessaires, aussytost qu'ils seront admis dans la Troupe, outre les autres charges dont la part est tenue. Et a l'égard du remboursement qui est a faire a Mlle Poisson- dont le terme est eschû- après que Mesdemoiselles Du Rieu, Desbrosses, Dancourt et Beaubourg, qui ont profité chacune d'un demy quart de part, ont déclaré qu'elles ne sont pas en estat de faire présentement ledit remboursement et que M. Poisson l'aisné a dit³⁴⁷qu'il ne peut pas empescher que Mademoiselle Poisson, qui est séparée de biens d'avec luy, ne recoive la somme de treize mille³⁴⁸dix huit livres dix sept solz deux deniers qui luy est deüe pour son remboursement, et que par cette raison, il ne peut pas faire compensation ny déduire sur ladite somme de 13018 £ 17 S 6 d, celle de six mille cinq cent neuf livres huit solz sept deniers, dont il est tenu a cause de la demie part dont il a profité de la part de lad. damoiselle Poisson³⁴⁹ et qu'il n'est pas d'ailleurs en l'estat de fournir ladite somme, c'est pourquoy ledit sieur Poisson et lesdites demoiselles du Rieu, Desbrosses, Dancourt et Beaubourg requièrent que la Compagnie emprunte ladite somme de 13018 £ 17S 2d, offrant a l'instant des emprunts qui seront faits en une ou plusieurs parties d'en passer toutes les indemnitez et obligations nécessaires tant pour le principal frais des emprunts que pour les interests qui seront payées des sommes empruntées ; et a l'égard du remboursement qui doit aussy estre fait a monsieur de Sévigny, M. Desmarres, qui a profité d'un quart, Mesdemoiselles Desbrosses, Dancourt, de Beaubourg et Deshayes, qui en ont profité chacune d'un demy quart de part, prient aussy la Compagnie d'emprunter la somme a laquelle il se trouvera monter, aux offres d'en passer aussy toutes indemnitez et obligations nécessaires tant pour le principal, frais des emprunts et interrests qu'il conviendra payer ; en foy de quoy les presens a l'assemblée ont signé avec lesdits sieurs et damoiselles cy-dessus nommez.

POISSON, BEAUVAL, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DU PERIER, DE BEAUBOUR, RAISIN, DESBROSSES, DURIEU, [Mlle] DEVILLIERS, GUERIN, DESMARE

[5 juillet 1694]

Conflit avec la famille de Mlle Guyot

Ce jour d'huy lundy 5e juillet 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour délibérer de ses affaires et pour un répertoire ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures :

DEVILLIERS, RAISIN, BEAUVAL, DESMARE, DE ROSELIS, LE COMTE, GUERIN , DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, QUINAUT, DU PERIER, DUFÉY, POISSON Cadet, POISSON

347 'que l'estat' barré pour reformulation.

348 La première formule oubliait les dix-huit livres.

349 'C'est pourquoy il' barré pour ajout d'un dernier argument.

Absents³⁵⁰

Sur ce que M. Le Comte a dit a la Compagnie que Monsieur et Mademoiselle de³⁵¹ Nevers l'ont prié de proposer a la Compagnie de donner audit sieur de Nevers la somme de trois cent trente livres de gratification pour tout ce qu'il peut prétendre comme frère et héritier de défunte mademoiselle Guyot, moyennant quoy il se contentera et consentira l'exécution du testament que lad. damoiselle Guyot a fait en faveur de la Compagnie - dont le procès a esté jugé tant avec led. sieur de Nevers qu'avec Simon du Verne, son beau-frère, par sentence rendüe aux requestes de l'hostel le trente juin 1692, la chose mise en délibération, il a esté résolu d'une commune voix de rejeter la proposition desdits sieur et damoiselle de Nevers, tant parce qu'il nous a escrit, par une lettre du 14 aoust 1691, qu'il n'avoit pas besoin de la succession de la défunte, que parce que la validité du testament a esté jugée avec luy par ladite sentence et que mesme ledit sieur de Nevers a ceddé ses droits au sieur Mazenot, advocat au conseil, de sorte qu'il n'a plus aucun interest a la chose et d'ailleurs qu'il et neantmoins, il a esté réglé que MM. [³⁵²] iront consulter M. Issalys, advocat, pour scavoir si la prétention desdits sieur et damoiselle de Nevers pourroit avoir lieu en justice et mesme quelques autres advocats³⁵³ afin de délibérer sur les advis et consultations qui seront rapportées, en foy de quoy les presens a l'assemblée ont signé :

DE ROSELIS, POISSON, DEVILLIERS, BEAUVAL, RAISIN, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DESBROSSES, DU PERIER, DURIEU, DESMARES

[12 juillet 1694]

Prêt de décorations au collègue des Quatre nations

27³⁵⁴ jettons.

Ce jour d'huy lundy 12e juillet, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire pour délibérer de ses affaires ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, DESMARE, DANCOURT, DELATHORILLIERE, QUINAUT, DU PERIER, DEVILLIERS, GUERIN, POISSON, POISSON[*cadet*], BEAUVAL, DE BEAUBOUR, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, RAISIN

La Compagnie est demeurée d'accord de preter quelques vieilles décorations pour la tragédie du collègue des 4 nations parce que M. de Beauval s'y est engagé en conséquence d'une délibération verbale d'une assemblée précédente, mais il a esté résolu qu'a l'advenir, aucun particulier de la troupe ne proposera de preter aucunes décorations, a peine de dix pistoles d'amande contre celui qui en fera la proposition. M. Du Périer est prié de voir avec Dufort ce qui se peut preter pour cette fois seulement.

On a fait un répertoire.

Distribüé *vingt-sept jettons*.

Il a esté résolu qu'a compter d'aujourd'huy, on retirera tous les jours soixante et quinze livres pour acquitter les pensions, gages, arrrages, jettons et autres frais ordinaires de l'année, au lieu de soixante six livres que l'on a retiréz jusqu'icy, parce que par le calcul qui a esté fait cy-attaché³⁵⁵, il

350 Dancourt et La Thorillière barrés.

351 'Beaub' barré corrigé en Nevers.

352 Procureurs de la Compagnie non désignés à la date de l'assemblée.

353 'pour prendre' reformulé

354 28 transformé en 27.

355 Calcul en question manquant.

s'est trouvé qu'il faut retirer 74£ 17 S 3d et que pour faire un compte rond, on retirera soixante et quinze livres dont M. Le Comte rendra compte a la fin de l'année en la manière accoutumée.

LE COMTE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, DESMARE, DE
BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, GUERIN, BEAVAL, DU PERIER

Plus on a donné un jetton a M. de Villiers.

[9 août 1694]

Dispositions au retrait de Mlle Poisson

La Compagnie s'est assemblée aujourd'huy, 9e aoust 1694, dans son hostel pour délibérer de ses affaires, et les présents ont signé pour le droit de jetton :

DELATHORILLIERE, LE COMTE, POISSON, DEVILLIERS, GUERIN, DE ROSELIS,
BEAVAL, DE BEAUBOUR, RAISIN, DE CHAMPMESLE, DU PERIER,
POISSON [*cadet*], DESMARE, QUINAUT, DUFÉY

[Absens MM. Dancourt]

Sur ce que M. Poisson a demandé a l'assemblée que la Compagnie achève le payement des 13018 £ 17S 2d a quoy montent les remboursements de Mlle Poisson, sur lesquels il a esté mis entre les mains de M. Moet, notaire, la somme de 6000 £ qui ont esté empruntez de M. Bellanger notaire sur une obligation de la Compagnie, 1200 £ en une obligation passée pardevant ledit sieur Moet au profit du sieur Copinet signée de M. de Champmeslé, Raisin et Le Comte, et un billet de 662 £ 17S fait au sieur Vatin ou a ordre par ledit sieur Le Comte, payable dans un mois, la Compagnie a promis d'acquitter, garantir et indemniser lesdits sieurs de Champmeslé, Raisin et Le Comte de l'événement de ladite obligation de 1200£ et dudit billet de 662 £ 17S.

Et en cas que l'on ne trouve pas assez tost de l'argent a emprunter pour achever le payement de lad. somme de treize mille dix huit livres dix sept³⁵⁶, la Compagnie prie lesdits sieurs Raisin et Le Comte de donner un billet payable a ordre ou au porteur pour achever lesd. payements, moyennant quoy Monsieur et Mlle Poisson donneront quittance de lad. somme de 13018 £ 17S, et la Compagnie acquittera lesdits sieurs Raisin et le Comte de l'événement desd. billets jusqu'a concurrence de lad. somme, a quoy nous nous obligeons et en foy de quoy nous avons signé ; et led sieur Poisson et mesdemoiselles Dancourt, de Beaubourg, du Rieu et Desbrosses promettent d'acquitter la Compagnie des sommes qu'elle aura payez en leur acquit *commençant* profits de la part de Mlle Poisson, chacun pour ce qu'il en est tenü, conformément a l'indemnité qui a esté donnée pour la somme de 6000 £ empruntée de M. Bellanger et ont signé :

DEVILLIERS, RAISIN, DE CHAMPMESLE, GUERIN, ROSELIS, BEAVAL,
[*Mlle*] RAISIN, DESMARE, DURIEU, POISSON, THERESE LENOIR, DE BEAUBOUR,
[*Mlle*]DEVILLIERS, DESBROSSES, [*Mlle*]BEAUBOUR, DU PERIER

356'sols' manque.

[30 août 1694]

Ambassade pour les nominations du voyage à Fontainebleau

Ce jour d'huy lundy 30e aoust 1694, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DEVILLIERS, GUERIN, LE COMTE, QUINAUT, DE ROSELIS, DU PERIER, RAISIN, DESMARE, POISSON[*cadet*], POISSON, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DUFEY
[Absens - MM. Beauval, la Thorillière, Beaubour]

La Compagnie, ayant délibéré sur le nombre des acteurs qui peuvent estre nécessaires pour le voyage de Fontainebleau, est demeurée d'accord de supplier très humblement Monseigneur le duc de Beauvilliers de nommer huit acteurs et cinq actrices de la Troupe en tout, et a l'égard des trois nouveaux acteurs qui ne sont pas encor admis dans la Troupe, et qui doivent paroistre devant Monseigneur a Fontainebleau pour estre admis ou exclus, d'autant³⁵⁷ qu'ils tiennent cependant lieu d'acteurs, de vouloir bien ordonner qu'ils³⁵⁸ iront³⁵⁹ a Fontainebleau³⁶⁰ que les uns après les autres et alternativement, afin que la Troupe puisse jouer pendant le voyage de Fontainebleau³⁶¹ pour le payement des pensionnaires de la Troupe, gagistes, intérêts et autres frais généraux ; en foy de quoy nous avons signé et l'on a nommé MM. Raisin, Poisson³⁶² et Le Comte pour aller demain matin prier Monsieur Danez de demander a Monseigneur le duc de Beauvilliers le contenu en notre délibération.

LE COMTE, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, GUERIN, POISSON, RAISIN, DEVILLIERS, DEVILLIERS, DESMARE, DESBROSSES, DU PERIER, DANCOURT, QUINAUT, POISSON CADET, DUFEY

[9 septembre 1694]

Ambassade sur la Comédie à Paris pendant le voyage à la Cour

Ce jour d'huy jeudy 9e septembre 1694, la Compagnie s'est assemblée suivant l'ordre que nous avons receu par Monsieur Danez pour faire un répertoire pour le voyage de Fontainebleau, nous en avons fait un de trois tragédies et sept comédies, grandes et petites, pour les six premières représentations et d'autant que tous les acteurs et particulièrement³⁶³ les neuf actrices marquées ne sont pas nécessaires pour le service et que si elles marcheroient toutes, il seroit impossible pendant le voyage de représenter aucune comédie a Paris puisqu'il n'y resteroit qu'une seule actrice en estat de représenter, il a esté résolu de faire de très humbles remontrances a Monseigneur le duc de Beauvilliers et de le supplier, en aggréant le répertoire que nous avons fait pour les six premières représentations, de trouver bon que ceux des acteurs et actrices qui ont esté nommez et qui ne sont point absolument nécessaires pour le service demeurent a Paris afin que la Troupe puisse

357 'qu'ils tiennent lieu d'acteurs' corrigé pour ajouter 'cependant' dans la version définitive.

358 Barré : 'n'en ira qu'un des trois'

359 Passage barré : acteurs

360 Passage retiré : ' de sorte qu'il n'y en ayt qu'un en mesme temps, ce qui fera toujours un quatorzième acteur pour le service, et que les nourritures et le logement de ce quatorzième acteur seront également partagés entre les trois nouveaux acteurs'

361 'du moins' retiré de la phrase.

362 Signatures intercalées de Le Comte et Devilliers.

363 'actrices' corrigées pour emphase.

représenter la comédie³⁶⁴ a Paris pendant le voyage, sans quoy il seroit impossible d'acquitter³⁶⁵ plus de seize mille livres de pensions viagères dont nous sommes chargez par les ordres du Roy qui a eu la bonté, en faisant la jonction des deux troupes, de dire aux Comédiens que son intention estoit que la Comédie ne cessast point a Paris pendant les voyages de la Cour ou partie de la Troupe seroit employée Et en cas que dans la suite ceux qui seront restez a Paris soient nécessaires pour les pièces que Monseigneur demandera, ils se tiendront prests a marcher au premier ordre.

Et pour faire nos très humbles remonstrances, la Compagnie a nommé M. de Champmeslé, Dancourt et La Torilliere ; en foy de quoy nous avons signé :

POISSON, DEVILLIERS, LE COMTE, DE ROSELIS, [Mlle] RAISIN, RAISIN, DELATHORILLIERE, DURIEU, DU PERIER, DESBROSSES, [Mlle] DEVILLIERS, GODEFROY, DESMARE, DANCOURT, BEAUVAL, GUERIN, DU CLOS, DE BEAUBOUR

[4 octobre 1694]

Gestion de la Comédie en double

Aujourd'huy lundy 4e octobre³⁶⁶, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire pour délibérer de ses affaires et ont signé pour le droit de jetton :

DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, LE COMTE, DANCOURT, DESMARE, DUFÉY, BEAUBOUR, DUCLOS

On a fait une délibération qui a esté envoyée a Fontainebleau et un répertoire jusqu'a lundy.

Distribué³⁶⁷ *quinze jettons*, scavoir, outre ceux qui ont signé, a mesdemoiselles Godefroy, du Rieu, De Villiers, Desbrosses et Le Comte.

[18 octobre 1694]

Dufey joue son engagement dans la troupe

Ce jour d'huy lundy 18e octobre 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé pour le droict de jetton avant dix heures :

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, POISSON CADET, DESMARE, DANCOURT

Monsieur Le Comte escrira au sieur Du Périer qu'il n'est pas besoin d'escrire a M. Dufey, puisque sa destinée est entre ses mains dans le rolle de Nicomède qu'il joua devant Monseigneur.

DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, LE COMTE, BEAUVAL, DEVILLIERS, DESMARE

Distribué *treize jettons*, y compris ceux de Mlles Desbrosses, de Villiers, du Clos, Godefroy et Le Comte.

364 'pendant le voy[age]' barré

365 'les pensions viagères' barré pour reformulation

366 '8bre' dans la version originale.

367 'quator[ze]' corrigé en quinze

[29 octobre 1694]

Arbitrage en faveur de Villiers le jeune

Ce jour d'huy, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour délibérer de ses affaires ce 29e octobre³⁶⁸ 1694 et ont signé pour le droit de jettons :

DANCOURT, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, GUERIN, DEVILLIERS, BEAUVAL, POISSON, BARON, DESMARE, DE CHAMPMESLE, DUFÉY, LE COMTE

[absens MM.]

Sur la demande que Monsieur Poisson l'ainé a faite a la Compagnie pour monsieur son frère de luy faire raison des soixante six livres qui ont esté retirez pour l'establissement depuis Pasques dernier et des restes des chambrées jusqu'au jour de l'ordre verbal que l'on a eu a Fontainebleau de la distribution du quart de part au profit de M. de Villiers le jeune, par le compte qui a esté examiné desd. 66 £ et restes des chambrées, il s'est trouvé que le quart de part afférant audit sieur Poisson cadet dans lesd. 66 £ et restes des chambrées n'est pas suffisant pour payer la pension dont led. quart est chargé et cependant, pendant le temps que led. sieur Poisson en a jouÿ ; et néantmoins, la Compagnie voulant bien avoir égard a la prière dud. sieur Poisson, il a esté résolu de luy donner dix loüis d'or de gratification, sauf a luy, a demander les nourritures et logemens de Fontainebleau ; et parce que M. Quinault ne doit pas estre traité moins favorablement, il a esté aussy réglé de luy donner pareille somme de dix louis d'or de gratification, le tout sans tirer a conséquence, attendu qu'il n'y a aucune obligation de le faire, ce qui sera exécuté lorsqu'on aura les ordres positifs par escrit touchant la distribution du quart destiné au comique, et en cas que l'ordre fust changé, la présente délibération sera sans effet.

BEAUVAL, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, GUERIN, POISSON, DU PERIER, DESMARE, LE COMTE, DANCOURT, DELATHORILLIERE, RAISIN, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DURIEU, DESBROSSES, DUFÉY, BARON, DEVILLIERS, GODEFROY

Distribué *vingt sept jettons*, y compris deux jettons donnez a MM. Quinault et Poisson.

[8 novembre 1694]

Redistribution des loges

27 jettons

Aujourd'huy lundy 8e novembre 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jettons :

GUERIN, DE ROSELIS*, DE BEAUBOUR, DESMARE, DEVILLIERS, BEAUVAL, DU PERIER, BARON, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DE VILLIERS[*cadet*], POISSON, DUFÉY, LE COMTE

[absent M. Dancourt]

³⁶⁸'8bre' en version originale.

On a donné la loge de M. Raisin l'ainé a Mlle Godefroy et celle qu'avoit M. Poisson a M. Du fey et celle que Mlle Godefroy occupe a présent, a M. de Villiers fils.

Distribué 26 jettons, *y compris le mien qu'on a eû l'honnesteté de me rendre* DANCOURT plus un jetton a Monsieur Renard

[22 novembre 1694]

Renouvellement des amendes

Ce jour d'huy lundy 22e novembre 1694, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DEVILLIERS, LE COMTE, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DU PERIER, BEAUVAL, DE VILLIERS, DUFÉY, DE CHAMPMESLE, DESMARE, POISSON

[Appesents - MM. La Torilière, D'ancourt, Baron, Guérin]

On a renouvelé la délibération de payer les amandes quand on manquera aux lectures, aux répétitions et assemblées extraordinaires, scavoir trente solz pour ceux qui ne se trouveront pas précisément aux heures marquées sur les répertoires ou lorsqu'on aura esté bien et deüement averty de la part des quinzainiers, et trois livres quand on ne viendra point du tout aux lectures, repetitions ou assemblées extraordinaires marquées comme dessus. Et³⁶⁹ ceux qui ne se trouveront pas pour commencer a l'heure précisément payeront aussy trente solz et on n'innove rien³⁷⁰ a l'égard de ceux qui ne viendront point du tout jouer leurs rolles, ce qui sera observé a la rigueur a commencer demain mardy 23e du présent mois ; et pour cet effet, la délibération sera mise au bas du répertoire.

DE ROSELIS, BEAUVAL, POISSON, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, DE VILLIERS, DUFÉY, DU PERIER, [Mlle]DEVILLIERS, [Mlle] RAISIN

[29 novembre 1694]

Redistribution des parts des sortants

Ce jour d'huy lundy 29e novembre 1694, la Compagnie s'est assemblée pour faire le répertoire et délibérer de ses affaires ; les présens ont signé avant dix heures :

GUERIN, DEVILLIERS, LE COMTE, DE BEAUBOUR, DESMARE, DELATHORILLIERE, BARON, DANCOURT, DE ROSELIS, DU PERIER, DUFÉY, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, POISSON, DE VILLIERS

M. de Champmeslé a leu a l'assemblée trois ordres de Monseigneur contenans les distributions de la part de Mlle Guérin, scavoir une demie part au profit de M. Le Baron, un quart au profit de Mlle Godefroy et l'autre quart au profit de M. de Villiers fils, aux clauses et conditions cy-contenües, et de la part de M. Raisin frère a commencer a jouir par ledit sieur Baron et ladite damoiselle Godefroy du 14e octobre et par ledit sieur de Villiers du 23 du mesme mois, et de la part de M. Raisin, scavoir une demie part au profit de M. Du Fey, un quart au profit de Mlle de Villiers, et un demy quart a chacune de Milles du Rieu et du Clos a commencer a jouir du premier novembre dernier présent mois, aux clauses et conditions cy-contenües ; pour raison de quoy, il a esté réglé que Monsieur Le Comte retirera un quart de part sur M. le Baron, un demy quart sur Mlle Godefroy,

369 'Ce qui' barré.

370 'touche' barré pour reformulation

un demy quart sur M. de Villiers, un quart sur M. Du Fey, un demy quart sur Mlle de Villiers, un 16e sur Mlle du Clos a compter du jour qu'ils ont commencé a jouir et ce, outre les parts afférantes ausd sieurs et damoiselles dans les 66 £ de l'establissement et autres sommes a ce destinées qui seront pareillement retirées par led. sieur Le Comte, sans préjudice de ce que lesdits sieurs et damoiselles peuvent devoir pour d'autres remboursements et pensions. Et quant a Mlle du Rieu, comm'elle a cédde le demy quart entier qu'elle a eu de Mlle Poisson, il a esté réglé que led. demy quart de part servira aussy pour acquitter le demy quart qu'elle a eu de M. Raisin.

M.Le Comte a leu a l'assemblée une lettre de M. de Sévigny dattée de Mons du 12 novembre 1694 par laquelle il demande une pension a la Compagnie, a laquelle lettre on n'a pas jugé a propos de faire aucune réponse, attendu veu le stile et les termes de la lettre qui a esté jointe a la présente feuille d'assemblée.

Arresté par la Compagnie assemblée comme dessus led. jour et distribué 26 jettons,
LE COMTE, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, BEAVAL, DE BEAUBOUR, DUFÉY, DEVILLIERS

[19 décembre 1694]

Rôles de Mlle de Beaubourg et saisie du registre par les créanciers de Dancourt

Aujourd'huy lundy 13³⁷¹e jour de décembre 1694, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens a lad. assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS*, DEVILLIERS, BEAVAL, GUERIN, DE BEAUBOUR, DE VILLIERS, DESMARE, DUFÉY, POISSON, BARON, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DU PERIER

[Absents - Messieurs Dancourt]

Mademoiselle de Beaubour a remis a la Compagnie les roles d'Aglante dans *la Princesse d'Elide*, et d'Araminte des *Bourgeoises à la mode* ; Mademoiselle de Beauval a remis aussy a la Compagnie le rôle d'Axiane dans *Alexandre*.

La Compagnie a nommé pour régler les mémoires de dépenses, Messieurs Champmeslé, Le Comte, et Duperrier.

M.Le Comte a leu a l'assemblée une sentence des requestes de l'hostel obtenüe par le sieur du Gas, créancier de M. Dancourt, par laquelle la Compagnie est condamnée a représenter le Registre de recettes depuis le 13e novembre 1693 pour estre examiné deux tiers des émolumens dudit sieur Dancourt dellivrez audit sieur du Gas jusqu'a concurrence des sommes a luy deues ; et l'on a chargé M. Le Comte et Duperrier de consulter ce qu'il y a a faire et de le faire pour la descharge de la Compagnie.

Distribué 25 jettons, arrêté par la Compagnie assemblée comme dessus led. jour 13 novembre 1694,

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DE BEAUBOUR, DE ROSELIS, BEAVAL, DE VILLIERS

371 La date de l'arrêté n'est pas le 13 novembre mais 13 décembre.

[22 décembre 1694]

Dépense pour les habits du *Bourgeois gentilhomme*

Ce jour d'huy mercredy 22e *décembre* 1694, la Compagnie s'est extraordinairement assemblée pour délibérer de ses affaires et les présens avant dix heures ont signé :

DU PERIER, DUFÉY, DEVILLIERS, BEAUVAL, DESMARE, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DE VILLIERS, LA BEAUVAL, LA RAISIN, GUERIN, LE COMTE, DELATHORILLIERE

[Absens MM. de Champmeslé³⁷², Poisson, le Baron, Mlle Champmeslé, Mlle Le Comte, Mlle du Clos, Mlle Dancourt]

On a agité, scavoir si l'on fera la dépense du *Bourgeois gentilhomme* aux dépens de la Troupe ou si l'on se servira des habits qui seront fournis par Baraillon ; et l'on a recüeilli les voix du Oüy pour et contre.

<i>Pour faire la dépense des habits par la Compagnie.</i>	<i>Pour se servir des habits de Baraillon</i>
POISSON, DELATHORILLIERE	

Les voix³⁷³ recueillies verbalement, on est convenü de faire la dépense des habits de la pièce, a condition qu'elle sera jouée dans quinze jours et pour cet effet, qu'on la répétera incessamment et que, si M. Poisson n'est pas prest au rolle du *Bourgeois gentilhomme* pour ce temps-la, M. Guérin qui le joue, le joüra, en attendant que M. Poisson y soit prest, et les présens a l'assemblée ont signé :

DANCOURT, DEVILLIERS, BEAUVAL, DE VILLIERS[*fil*s], DUFÉY, DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, LE COMTE, DESMARE, GODEFROY, [Mlle] DEVILLIERS, DURIEU

distribué *dix-neuf jettons*

[27 décembre 1694]

Danse du *Sicilien*

Ce lundy 27e *décembre* 1694, la Compagnie s'est assemblée pour délibérer de ses affaires et les présens ont signé avant dix heures :

DE ROSELIS, DU PERIER, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, GUERIN, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DE VILLIERS, POISSON, DUFÉY, DEVILLIERS, DESMARE, DELATHORILLIERE³⁷⁴

[Absens MM. Dancourt, Baron³⁷⁵]

On a résolu qu'on fera faire a Mlle Godefroy ce qu'il luy faudra pour dancer au *Sicilien*.

Distribué vingt-six jettons, cy *26 jettons*.

³⁷² Dancourt barré dans les absents.

³⁷³ Interruption du processus de comptage écrit des voix.

³⁷⁴ Également barré dans la mention des absents. D'où retard justifié.

³⁷⁵ Étienne - Michel - Léandre dans *l'Étourdi* pendant l'année 95.

[6 janvier 1695]

Copie et premier jet de la réponse des comédiens sur la pension des Comédiens Italiens

Du jeudy 6e janvier 1695,

Les comédiens du Roy, s'estant assemblez sur la proposition qui leur a esté faite par Monsieur Danez, intendant général et Trésorier des Menus plaisirs, suivant les ordres de monseigneur le duc d'Aumont, de consentir de payer a l'avenir 800 £ de pension viagère aux Comédiens Italiens, moyennant quoy ils seront déchargez de tous les arrérages du passé, ou de n'en payer que 400£ a l'avenir et les arrérages du passé sur le mesme pied de 400 £, ont arresté d'une commune voix que Monsieur Danez sera prié de la part de la compagnie de vouloir bien remontrer très humblement a Monseigneur le duc d'Aumont :

-que la Compagnie ne peut pas consentir de payer aucune pension aux Comédiens Italiens, ny de se rendre leur tributaire, puisqu'il n'y a aucune raison particulière ny ordre du Roy qui les y oblige, celui de 1680 qui ordonnoit qu'ils payeroient 800£ aux Comédiens Italiens n'ayant subsisté qu'autant de temps que l'établissement de Guénégaud a duré. Et comme cet ordre a esté détruit par celui de 1689 qui a enjoint aux Comédiens-François de quitter l'hostel de Guénégaud, et de faire leur établissement dans la rue des Fossez-Saint-Germain, la pension de 800£ qu'ils avoient payée jusqu'alors a esté détruite aussi bien que l'ordre, parce que les Comédiens François ont perdu tous les avantages de ce premier établissement, et ont esté engagez dans des dépenses extraordinaires puisqu'elles montent a plus de 200 000£ ; outre que les offres qu'ils ont faite aux Comédiens Italiens de souffrir qu'ils se servissent de leur théâtre comme ils faisoient avant que d'aller a l'hostel de Bourgogne, doivent absolument faire cesser leur plainte, et les mettre hors d'intérêt, estant a leur choix ou de demeurer a l'hostel de Bourgogne s'ils s'y trouvent bien, ou de se servir du théâtre des Comédiens-François, joint a cela le service qu'ils rendent a la place des Comédiens Italiens ;

-que s'ils sont assez malheureux pour que leurs raisons ne soient pas approuvées de Monseigneur le duc d'Aumont, ils se soumettent avec respect a ce qu'il luy plaira d'ordonner, en attendant qu'il plaise au Roy de leur rendre justice, et de les décharger d'un tribut qu'ils ne doivent point, puisqu'ils n'ont rien receu pour estre obligez de le leur payer, et que rien ne les oblige a donner une pension a des gens qui viennent faire leur profession et enlever la moitié de leur gain. Et ont signé : ³⁷⁶

'Du jeudy 6e janvier 1695³⁷⁷,

les Comédiens du Roy, s'estant assemblez sur la proposition qui leur a esté faite par Monsieur Danez, intendant général et Trésorier des Menus plaisirs, suivant les ordres de³⁷⁸ Monseigneur le duc d'Aumont de consentir de payer a l'avenir 800 £ de pension viagère aux Comédiens Italiens, moyennant quoy ils seront déchargez de tous les arrérages du passé, ou de n'en payer que 400 £ a l'avenir et les arrérages du passé sur le mesme pied de 400 £, ont arresté d'une commune voix que Monsieur Danez sera prié de la part de la compagnie de vouloir bien remontrer très humblement a Monseigneur le duc d'Aumont :

-que la Compagnie ne peut pas consentir de payer a l'advenir³⁷⁹ aucune pension aux Comédiens Italiens, ny de se rendre leur tributaire, puisqu'il n'y a aucune raison particulière ny ordre du Roy qui les y oblige, celui de 1680 qui ordonnoit qu'ils payeroient 800 £ aux Comédiens Italiens n'ayant

³⁷⁶ Version en copie, sans ratures

³⁷⁷ Version originale

³⁷⁸ Formule ajoutée dans l'interligne.

³⁷⁹ Formule barrée

subsisté qu'autant de temps que l'établissement de Guénégaud a duré. Et comme cet ordre a esté détruit par celui de 1689 qui a enjoint aux Comédiens françois de quitter l'hostel de Guénégaud, et de faire leur établissement dans la rue des Fossez Saint Germain, la pension de 800£ qu'ils avoient payée jusqu'alors a esté détruite aussi bien que l'ordre, parce que les Comédiens françois ont perdu tous les avantages de ce premier établissement, et ont esté engagez dans des dépenses extraordinaires puisqu'elles montent a plus de 200 000£ ; outre que les offres qu'ils ont faite aux Comédiens Italiens de souffrir qu'ils se servissent de leur théâtre comme ils faisoient avant que d'aller a l'hostel de Bourgogne doivent absolument faire cesser leur plainte, et les mettre hors d'interest³⁸⁰, estant a leur choix ou de demeurer a l'hostel de Bourgogne s'ils s'y trouvent bien, ou de se servir du théâtre des Comédiens françois, joint a cela le service qu'ils rendent a la place des Comédiens Italiens ;

-que s'ils sont assez malheureux pour que leurs raisons ne soient pas approuvées de Monseigneur le duc d'Aumont, ils se soumettent avec respect a ce qu'il luy plaira d'ordonner en attendant qu'il plaise au Roy de leur rendre justice, et de les décharger d'un tribut qu'ils ne doivent point, puisqu'ils n'ont rien receu pour estre obligez de le leur payer, et que rien ne les oblige a donner une pension a des gens qui viennent faire leur profession et enlever la moitié de leur gain.

DE CHAMPMESLE, GUERIN, POISSON, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DUFÉY, DELATHORILLIERE, LE COMTE, DU PERIER, DESMARE.

[10 janvier 1695]

Défenses et frais : divers

25 jettons

Ce jour d'huy lundy 10e janvier 1695, la Compagnie s'est assemblée en son hôtel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droict de jetton :

LECOMTE, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DESMARE, BEAUVAL, POISSON, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DELATHORILLIERE, DE VILLIERS, DUFÉY, DU PERIER, DE BEAUBOUR.

[Absens MM. Baron, Dancourt.]

[J'ay commancé aujourd'huy a prendre le jetton de Mlle Dancourt pour ce qu'elle doit a Mlle Michel jusqu'à fin du payement.]

M.Le Comte avancera cinq cent livres a M.Baraillon sur les habits du *Bourgeois gentilhomme* qui seront repris avec les surplus des autres frais sur les premières représentations de la pièce.

Les quinzainiers donneront ordre a la porte de dire a M. Desmares et a M. Gillier, musiciens, que la Compagnie n'entend point qu'ils entrent gratis, n'y ayant point eu d'ordre donné pour leur donner l'entrée de la Comédie.

Il a esté réglé qu'on ne prendra aucune braise aux foyers pour les loges des acteurs ny pour allumer son feu et ceux qui en auront pris ou laissé prendre par leurs gens n'auront point les sept solz six deniers du jour.

³⁸⁰puisque'ils ont' reformulé à la suite.

Le clerc de M. Fontaine a présenté un placet pour avoir l'entrée au lieu de son prédécesseur et il a esté réglé qu'on fera dire au prédécesseur de ne plus se présenter et que celui qui est a présent chez M. Fontaine entrera tant qu'il y demeurera, la Compagnie n'ayant accordé cette entrée qu'au clerc de M. Fontaine et non a un tel ou un tel.

Arresté a l'assemblée ledit jour et distribüé *vingt quatre jettons*, plus un jetton du dernier jour a M. de La Torillière.

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, GUERIN, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DESMARE, BEAUVAL, DE BEAUBOUR.

[11 janvier 1695]

Lecture des *Héraclides*, de Jean de Brie

Ce jourd'huy mardy 11e janvier 1695, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la pièce des *Héraclides* de M. de Brie et après la lecture, l'auteur s'estant retiré, la pièce a esté acceptée pour estre jouée incessamment, sans néantmoins que cela empesche la représentation de la pièce de *Judith* qui doit estre³⁸¹ représentée la première semaine du Caresme, et les présens a l'assemblée ont signé :

DELATHORILLIERE, DE ROSELIS, BEAUVAL, DEVILLIERS, POISSON, DE BEAUBOUR, GUERIN, DUFÉY, DE VILLIERS, DANCOURT, LE COMTE, DESMARE
[Absents - MM. de Champmeslé, Baron, Dupérier -indisposé.]

[17 janvier 1695]

Remise de rôles par Mlle de Beaubourg

Aujourd'huy lundy 17e janvier 1695, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ses affaires ; les présens ont signé avant dix heures, pour le droit de jetton :

DE ROSELIS, DESMARE, BEAUVAL, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, POISSON, DE VILLIERS, LE COMTE, DEVILLIERS, GUERIN, BARON, DU PERIER

[Absens - MM. Dancourt, Dufey]

Mademoiselle de Beaubourg a prié la Compagnie de disposer les rolles qui suivent qu'elle a remis et qui ont esté disposé, scavoir :

La Marquise du <i>Bourgeois Gentilhomme</i>	Mlle du Clos
Agnès dans <i>l'École des femmes</i>	Mlle Raisin
Isabelle dans <i>Jodelet prince</i>	Mlle de Villiers
Cecille dans <i>la Comédie sans titre</i>	Mlle Dancourt
Julie dans <i>Pourceaugnac</i>	Mlle Dancourt

381'jouée' corrigé.

Constance de <i>La Femme juge</i>	Mlle Raisin
Charlotte des <i>Fragments</i>	Mlle de Villiers ³⁸²
Climène des <i>Auberges</i>	Mlle de Villiers
Célide du <i>Souper mal apprêté</i>	Mlle de Villiers ³⁸³
Isabelle de <i>Jodelet maître</i>	Mlle Raisin
Célie de <i>l'Étourdi</i>	Mlle de Villiers

On a encor disposé les rolles suivants :

Infante du <i>Cid</i>	Mlle de Villiers
Camille des <i>Horaces</i>	Mlle de Champmeslé
Dircé dans <i>Œdipe</i>	Mlle de Villiers
Pauline de <i>Polyeucte</i>	Mlle de Champmeslé
Cléopâtre de <i>Pompée</i>	Mlle du Clos
Eros dans <i>Cléopâtre</i>	M. de Champmeslé
Agrippa dans <i>Cléopâtre</i>	M. de Rosélis

On a signé un contract de constitution de 250 £ de rente³⁸⁴ pour 5000 £ que M.Favier preste a la Compagnie pour le remboursement de Monsieur Raisin.

Fait et arresté led. jour et distribüé *vingt quatre jettons*,
DEVILLIERS, LE COMTE.

[21 février 1695]

Affaire des Comédiens italiens continuée

Ce jour d'huy lundy 21e février 1695, la Compagnie s'est assemblée en son hostel a l'accoutumée pour y délibérer de ses affaires et les presens ont signé avant dix heures :

BEAVAL, DU PERIER, DEVILLIERS, DE VILLIERS[*filz*], DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, GUERIN, DESMARE, DE BEAUBOUR, DUFÉY, DELATHORILLIERE, LE COMTE

[Absens MM. Poisson, Baron]

Distribué 24 jettons

On a leu a l'assemblée un ordre signé de Monsieur le duc d'Aumont au sujet des huit cent livres des Comédiens Italiens.

LE COMTE, DESMARE.

382À la place de Mlle du Clos

383'Tournez' – changement de page

384'que' rayé.

[7 mars 1695]

Frais du *Bourgeois gentilhomme*

Aujourd'huy lundy 7e mars 1695, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel, pour y délibérer de ses affaires ; les présens a ladite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS, DANCOURT, DEVILLIERS, GUERIN, DUFÉY, DE CHAMPMESLE, DESMARE, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, DE VILLIERS[jeune], LE COMTE, DU PERIER

[Absens - MM. Baron, Poisson, Lathorillière]

On a compté les frais du *Bourgeois gentilhomme* qui se sont trouvé monter a la somme de 1756£ scavoir :

Mémoire de Baraillon fait pour les ustensiles	66 £
Marché fait avec M. Baraillon	1200 £
Plus pour le mémoire de M. Baraillon :	
-des augmentations d'habits	228 £
-Pour l'habit de turc de Cléonte	110 £
a M. Favier pour les ballets	100 £
a Grandval pour la musique et celle du <i>Sicilien</i>	14 £
a M. de Rosélis pour 3 paires de bas de soye pour luy, M. de Champmeslé et M. Touvenelle	38 £
	1756 £

L'argent retiré sur *le Bourgeois gentilhomme* jusqu'à ce jour monte a dix-sept cent quatorze livres sept solz ; ainsy il reste a payer quarante une livres treize solz que M. Le Comte payera sur l'argent des rentes des chambrées.

On a nommé M. Le Comte pour recevoir l'argent de la capitation que chaque particulier luy donnera selon la taxe qui en a esté faite, qu'il aura soin de payer au receveur qui sera préposé pour cet effet et d'en tirer quittance.

LE COMTE, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DE BEAUBOUR

[14 mars 1695]

Plan de solvabilité pour Dancourt

Ce jour d'huy lundy 14e mars 1695, la Compagnie s'est assemblée en son hôtel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DE BEAUBOUR, DELATHORILLIERE, DU PERIER, GUERIN, DE ROSELIS, DUFÉY, DE VILLIERS[jeune], DANCOURT, DESMARE, POISSON

[Absent M. Baron]

On a fait une délibération sur la proposition qui a esté faite par Monsieur Dancourt de nommer un acteur de la Compagnie pour recevoir sa part qu'il abandonne a ses créanciers, sur laquelle il luy sera rendu la somme de dix huit cent livres par an.

Distribué 25 jettons

DE ROSELIS, DE BEAUBOUR

[21 mars 1695]

Congé de Jean Fortier, exempt à la porte

Ce jour d'huy lundy 21 mars 1695, en l'assemblée générale tenue ledit jour en nostre hotel, la Compagnie ayant délibéré sur les sujets de plainte qu'elle a contre le sieur Fortier, exempt de Monsieur le lieutenant criminel de robe courte, que la Troupe avoit aggréé pour³⁸⁵ la garde de la porte après la mort du sieur Germain son beau-père, il a esté arrêté que l'on remerciera led. sieur Fortier de son service et qu'on en demandera un autre a monsieur le lieutenant criminel de robe courte, duquel nous conviendrons, et d'autant que les gardes ne font pas leur devoir et qu'ils s'ingèrent de recevoir de l'argent a la porte contre l'intention de la Compagnie, il a esté pareillement arrêté qu'on en demandera d'autres a monsieur du Moncel, en foy de quoy nous avons signé.

DEVILLIERS, LE COMTE

Et pour exécuter la présente délibération, la Compagnie a nommé messieurs de Champmeslé et du Perrier qui sont priez de faire les démarches nécessaires pour cet effet.

LE COMTE, BEAUVAL, GUERIN, DURIEU, [*Mlle*] DEVILLIERS, POISSON, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DUFÉY, DESBROSSES, DESMARE, [*Mlle*] RAISIN, DELATHORILLIERE

[21 mars 1695]

Du Périer en charge de travaux d'intérieur

Ce jour d'huy lundy 21e mars 1695, la Compagnie s'est assemblée pour deslibérer de ses affaires a l'accoutumée et les présens ont signé avant dix heures :

DU PERIER, DE ROSELIS, GUERIN, DE BEAUBOUR, DEVILLIERS, POISSON, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DUFÉY, LE COMTE, DELATHORILLIERE, DESMARE, DE VILLIERS

[Absents - MM. Baron, Dancourt]

Distribué 24 jettons

On a examiné les comptes de la Compagnie.

On a résolu de faire faire un corridor pour aller a la loge de Mlle de Godefroy, un tapis neuf pour le théâtre, une porte pour la sûreté des gardes au parterre ; et l'on a commis pour cela M. Du Périer.

385 Estre barré

V – 1695 – 1706 : un temps de difficultés

Il manque à cette édition près de neuf ans et demie de texte exhaustifs des feuillets d'assemblée. La première retranscription a été arrêtée à Pâques 1695 pour respecter la clôture du théâtre et la logique chronologique de la troupe en mutation : en avril 1695, de nouvelles arrivantes rejoignent la Compagnie. Toutes les assemblées entre le 11 avril 1695 et le 18 janvier 1700, ainsi que celles entre janvier 1701 et décembre 1705 apparaissent néanmoins dans le catalogue par dates, ainsi que dans les diverses indexations à des fins de repérages. Ce présent travail a recueilli l'intégralité des informations sous forme de notes préparatoires, mais pour une question de gestion de calendrier, la retranscription stricte n'a pu être achevée. Le choix de l'année 1700 et de l'année 1706 – sans respect de la chronologie du théâtre, pour ces deux années – est un échantillonnage arbitraire pour obtenir un panoramique suffisant du fonds des feuillets d'assemblée.

Les années 1695-1706 voient la Compagnie payer le prix de la splendeur de leur nouvel établissement, comme se multiplient les emprunts nécessaires pour assurer la trésorerie de la Compagnie ; le répertoire continue à se renouveler sans génie et la querelle avec les forains trouve de nouvelles racines dans les difficultés de la Compagnie. Deux nouveaux règlements des entrées sont décidés : 26 août 1695 et 23 avril 1697. L'impératif majeur consiste à trouver de quoi alimenter la trésorerie.

A – 1700 : la naissance du XVIII^e siècle.

[18 janvier 1700]

Exemplaires d'*Athénaïs* et signature de Jean-François Regnard

Aujourd'huy lundy 18^e janvier 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a ladite assemblée on signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DEVILLIERS, LAVOY, POISSON, DESMARES, DUFÉY, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DE BEAUBOUR, GUERIN, BEAUVAL, DE ROSELIS, DU PERIER, DELATHORILLIERE - 40

[Absens - messieurs Le Comte, Baron]

L'on a distribué des *Athénaïs* a toute la Compagnie et il en a resté deux qui ont été donnée a Mlle Dauvilliers et a Champagne par la *Compagnie*.

Sur la proposition faite par monsieur Renard auteur de *Démocrite* de joindre a cette comédie en cinq actes une autre petite comédie d'un acte intitulée _ _ pour estre jouée toutes deux ensemble, et comme cette proposition est directement opposée a nos règles parce qu'une comédie ajoutée pourroit faire trainer la première et oster par conséquent a la Compagnie le moyen d'en mettre

plusieurs dans un hyver, monsieur Renard a déclaré que du jour que l'on commenceroit a représenter³⁸⁶ sa petite comédie, il cesseroit³⁸⁷ de prendre et retirer les deux parts de sa grande pièce sans en prétendre non plus pour la petite comédie, et que mesme, la Compagnie seroit maistresse de les quitter toutes deux quand bon luy sembleroit, et comme cette proposition n'est qu'avantageuse a la Troupe, elle a consenty de joüer la susdite petite comédie a la suite de *Démocrite* sans donner aucunes parts d'auteur ny pour la grande ny pour la petite du jour qu'elle sera commancée, ce que monsieur Renard a signé.

REGNARD, GUERIN, DURIEU, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DUFÉY, DELATHORILLIERE, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, POISSON, GODEFROY, DESMARES, DU PERIER

M.Dancourt m'a dit qu'il avoit la feuille d'assemblée du 25 janvier 1700

[25 janvier 1700]

Dancourt et La Thorillière quittent l'assemblée

Aujourd'huy lundy 25e janvier 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, LAVOY, BEAUVAL, DANCOURT, BARON, GUERIN, DUFÉY, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, DESMARES, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DU PERIER - 41[*jetons*]

Messieurs Dancourt et Lathorillière ont quitté l'assemblée après avoir signé ; on a résolu qu'il n'auroit pas leurs jettons.

[1er février 1700]

Contre les entrées abusives des mousquetaires

Aujourd'huy 1er feubvrier 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

LAVOY, DEVILLIERS, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, POISSON, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DUFÉY, LE COMTE, BARON, GUERIN, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, BEAUVAL, DESMARES

[absens Messieurs] - 42

Sur l'abbus que Messieurs les officiers des mousquetaires font d'entrer a la Comédie en plus grand nombre qu'ils ne doivent, suivant les ordres du Roy et de leurs commandans qui portent qu'il ny en doit avoir que deux de chaque compagnie, il a esté résolu de faire nos remontrances a Monseigneur et pour cet effet de porter quatre billets a Monsieur le duc de la Trimouille et le prier de les faire agréer a Messeigneurs les commandans, de les distribuer aux officiers comm'il leur plaira et en cas que Monsieur le duc de La Trimouille ne le veuille pas faire sans en parler a Monseigneur, luy

386 Ajout dans l'interligne

387 Corrigé sur cesseroit

demander la promesse de luy en parler ; et pour cet effet, on nommera quatre personnes pour exécuter la présente délibération qui seront ladite présente qui iront lundy prochain jouer a Versailles dans la comédie de *la Famille a la Mode*. Les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DU PERIER, LAVOY, DANCOURT, DE BEAUBOUR, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, BEAUVAL, DUFÉY, DESMARES, BARON, POISSON, DELATHORILLIERE, GUERIN

[8 février 1700]

Roulement des ouvreuses de loges

Ce jour d'huy 8e février 1700, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire pour desliberer de ses affaires, faire un répertoire général et les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

BEAUVAL, DEVILLIERS, DU PERIER, DE BEAUBOUR, LE COMTE, DESMARES
[Absens - Messieurs Lavoy, Guérin, Lathorilliere, Dancourt³⁸⁸, Baron, Dufey ; Messieurs Rosélis, Champmeslé, Poisson, pour les affaires de la Compagnie]

Monsieur de Villiers, quinzainier, changera toutes les ouvreuses des loges de la porte et les placera comme il luy plaira pour rouler alternativement aux premières, secondes et troisiemes loges.

Distribué *vingt jettons*, y compris ceux de Messieurs de Champmeslé, Rosélis et Poisson.
On a de plus donné les jettons a Messieurs Guérin, Latorillière, Baron et Dufey.

[11 février 1700]

Participation à la loterie royale

Aujourd'huy lundy 11e feubvrier 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les presens a la dite assemblée ont signé avant Dix heures pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, LAVOY, DELATHORILLIERE, BEAUVAL, DE ROSELIS, GUERIN, DANCOURT, LE COMTE, DE BEAUBOURG, BARON, POISSON, DUFÉY, DU PERIER, DESMARES

43

[absens MM. de Villiers]

Il a esté réglé qu'on mestra vingt trois louis d'or a la lotterie pour les 23 parts de la troupe et en cas qu'on ayt un lot a quelque somme qu'il se puisse monter, nous sommes convenus qu'il sera partagé entre toute la troupe, suivant les parts et portions que chacun de nous a présentement dans les vint trois parts dont la Compagnie est composée ; en foy de quoy nous avons signé.

LE COMTE, BEAUVAL, DANCOURT, POISSON, BARON, DELATHORILLIERE, LAVOY, DE ROSELIS, DE CHAMPMESLE, DURIEU, DU PERIER, DUFÉY, CHAMPVALLON³⁸⁹

388 Lavoy et Dancourt ont une croix : ils n'ont pas eu de jeton en plus.

389 Lavoy et Du P[érier] retirés des signatures

Société particulière pour la lotterie entre Messieurs et demoiselles dont s'ensuivent les noms

n°47795	Messieurs Poisson fils	<i>Philippe de St Clou</i>
n°47796	M. Dancourt	<i>Manon</i>
n°47797	Mlle Dancourt	<i>Mimy</i>
n°47798	Mlle Desbrosses	<i>Constantin</i>
n°47799	Du Perrier	<i>Nous l'aurons</i>
n°47800	Dufey	<i>Louison</i>
n°47801	La Thorillière	<i>Jean Gilles</i>
n°47802	Le Comte	<i>Bastien</i>
n°47803	Lavoy	<i>Joly Jean</i>
n°47804	Beaubourg	<i>Blaise</i>
n°47805	Mlle Raisin	<i>Closcu</i>

En tout onze billets

Mesdemoiselles Clavel et Godefroy ont mis chacune un demi louis pour un billet a partager entr' elles soub le nom de *Louise Félicité*.

[8 mars 1700]

Paul Poisson et ses créanciers

Aujourd'huy lundy 8e mars 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

BARON, DE CHAMPMESLE, LAVOY, BEAUVAL, DEVILLIERS, DESMARES, DELATHORILLIERE, DUFEY, DE ROSELIS, LE COMTE, GUERIN, POISSON, DE BEAUBOURG, DU PERIER

46

Monsieur Poisson, dont la Compagnie retire la part entre les mains de Monsieur Le Comte, ayant demandé a toucher deux cent cinquante livres de sa ditte part, avec offres de les rapporter si ces affaires avec ses créanciers n'estoient pas dans peu réglée, et qu'il fut dans la nécessité de les rapporter, il a été deslibéré que Monsieur Lecomte luy deslivrera la dite somme de deux cent cinquante livres avec conditions cy-dessus, moyennant quoy la compagnie promet que le sieur Le Comte sera valablement deschargé.

DU PERIER, POISSON, BEAUVAL, GUERIN, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DESMARES, DUFEY, DE CHAMPMESLE, BARON, DE BEAUBOURG, DELATHORILLIERE, LE COMTE

[20 mars 1700]

Lecture des *Fourbes heureux* : refus

Ce jour d'huy samedi 20e mars 1700, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement en son hostel pour entendre la lecture de la petite comédie de Monsieur Caillé, intitulée les *Fourbes heureux* et les présens en la dite assemblée ont signé *extraordinairement* pour la refuser.

LAVOY, DEVILLIERS, DE BEAUBOUR, GUERIN, DE ROSELIS, BEAUVAL, DUFÉY, DESMARES, BARON, DU PERIER

[Absens Messieurs Dancourt, Poisson, Chammeslé, Lathorillière, Le Comte]

[22 mars 1700]

Rappel d'impayés au duc du Maine et troisièmes loges

Aujourd'huy lundy 22e mars 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LAVOY*, POISSON, DEVILLIERS, DE ROSELIS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DANCOURT, GUERIN, DE BEAUBOURG, DESMARES, DU PERIER, DUFÉY

48

[Absens MM. Delathorillière, Baron /2/]

La Compagnie a chargé les acteurs qui iront vendredy a Versailles pour *les Bourgeoises a la Mode* de parler a Monsieur de Malaizieux pour les deux visites que nous avons données cher Monseigneur le duc du Maine et de le prier de nous faire dellivrer ce qu'il a plû a Son Altesse de nous ordonner parce que nous sommes obligez de finir les comptes de l'année.

Il a esté résolu que dès aujourd'huy, le sieur Subtile et Madame La pierre monteront aux troisieme loges pour y estre toujours et que les quatre autre ouvreuses de loges rouleront alternativement des premières aux secondes et des secondes aux³⁹⁰ premières et cela sans aucun retour.

DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, DE ROSELIS, DE BEAUBOURG, GUERIN, DESMARES, BEAUVAL, LAVOY, POISSON, DUCLOS, DU PERIER, DUFÉY, LE COMTE, DANCOURT, GODEFROY, CHAMPVALON, DURIEU, CLAVEL

[29 mars 1700]

Rôles, retraite de Mlle du Rieu et examen des comptes

Aujourd'huy, la Compagnie s'est assemblée dans son hostel pour y délibérer de ses affaires et les présens ont signez pour le droit de jetton, le 29e mars 1700 :

DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DESMARES, LAVOY, BEAUVAL, GUERIN, POISSON, DE BEAUBOURG, DANCOURT, DU PERIER - 49

³⁹⁰ 'troisièmes' corrigées en premières

[Absens MM. Baron, Dufey]

La Compagnie a accordé a Monsieur Le Comte la première semaine d'après Quasimodo pour quelques affaires qui l'obligent a faire un voyage en son pays.

Monsieur de Rosélis a remis a la Compagnie le rolle de paysan qu'il jouoit dans la petite pièce d'*Attendez moi sous l'orme* et la Compagnie l'a donné a Monsieur de la Voy.

On débutera après Pasques par *Nicomède et le Médecin malgré lui*.

On se tiendra prest au *Mari sans femme* pour la première semaine et a *Je vous prends sans vert* pour le premier jour de may.³⁹¹

Monsieur Dancourt a apporté a l'assemblée la somme de quatorze cens livres qu'il a receüe de Monseigneur le duc du Maine pour les deux visittes qu'on a jouées dans l'appartement de Madame la duchesse du Mayne.

Monsieur de Champmeslé a apporté a l'assemblée l'ordre de Monseigneur par lequel il est permis a Mademoiselle du Rieu de se retirer de la troupe en luy payant sa pension de 1000£. Sa part est donnée par le mesme ordre, sçavoir moitié a Mademoiselle Godefroy et l'autre a Mademoiselle de Grandval a la charge de payer la pension de 1000£ et la pension de 210£ 8s dont la part estoit chargée et la dite damoiselle de Grandval n'est admise que par essay jusqu'a ce qu'il plaise a Monseigneur de la voir jouer et d'en disposer autrement.

Mademoiselle du Rieu a remis a la Compagnie la place du controlle qui estoit a Monsieur de Longchamp, son père, et elle a esté tirée au sort en la manière accoutumée.³⁹² Mesdemoiselles Raisin, et Dancourt et Messieurs du Périer et de Beauval n'ont point tiré parce qu'ils ont eu d'autres places. Le billet noir est échû a Monsieur de Beaubourg que l'on prie de nommer avant Pasques une personne agréable a la Compagnie.

La Compagnie a accordé a Mademoiselle Godefroy la loge de Mademoiselle du Rieu et celle de Mademoiselle de Godefroy a Mademoiselle Clavel.

Ce fait, on a commencé a procéder a l'examen des comptes de l'année. Et premièrement par celuy des particuliers débiteurs des remboursemens.

Sur la difficulté que Monsieur Le Comte a faite de délivrer a Monsieur Poisson les revenans bons des soixante six livres de l'établissement et les revenans bons de la fin de l'année depuis le 1er fevrier que le contract fait avec les créanciers du dit sieur Poisson a commencé a estre exécuter, la Compagnie, après avoir examiné le contract qui porte en termes exprez que les dits revenans bon luy seront delivrez personnellement, est d'avis et a délibéré que le dit sieur Le Comte délivre audit sieur Poisson les dits revenans bon, moyennant quoy il en sera valablement dechargé et promet la dite Compagnie l'en indemniser.

Et le lendemain mardy, la Compagnie s'est assemblée et on a continüé l'examen des comptes et midy estant sonnè, on a remis la closture des comptes a demain matin a neuf heures et ceux qui ne s'y trouveront pas avant dix heures n'auront point de jetton. Les présens a l'assemblée ont signé.

LE COMTE, LAVOY, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, POISSON, DANCOURT, DU PERIER, DESMARES, DE ROSELIS, DEVILLIERS, GODEFROY, BEAVAL, DE BEAUBOURG, CLAVEL

³⁹¹Ce fait on a commencé à examiner les comptes de l'année' supprimé.

³⁹²Le billet noir est échû' supprimé pour préciser les conditions du tirage.

Distribué *vingt quatre jettons*, attendu qu'on en a donné a tous les acteurs et actrices de la Compagnie, hors Messieurs Baron et Dufey qui sont en campagne.

[19 avril 1700]

Rôles, parterre et augmentation des retraits journaliers

Première feuille

Aujourd'huy lundy 19e avril 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé³⁹³, avant dix heures pour le droit de jetton.

LAVOY, DE ROSELIS, BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DUFÉY, DELATHORILLIERE, POISSON, DESMARES, BARON, DANCOURT, GRANDVAL
[Absens - Messieurs Le Comte, Beaubour, Guérin, de Villiers]

Dispositions :

- Mlle de Champvalon s'est chargée de jouer une mère dans *Esope* que jouoit Mlle Desbrosses.
- Le rôle d'Armande dans *les Femmes savantes* a été donné a Mlle Dancourt
- Mme du Rollet a été donné a Mlle Mannon Dancourt
- Pauline de *Géta* a été donné a Mlle Beaubour
- la suivante de la Reyne dans *Oreste et Pylade* a été donnée aussy a Mlle de Beaubour³⁹⁴
- Marine du *Mari sans femme* a été donné a Mlle Mimy Dancourt.

Monsieur de Beaubour ayant disposé de la place qui luy est eschüe en faveur de Monsieur de Champvallon, la Compagnie l'a agréé pour controler le parterre aux gages de quatre cens livres par chacun an.

Il a été résolu que l'on retireroit journelement cent livres pour les pensions et appointemens des gagistes au lieu de 85 £ que l'on retireroit cy-devant. On a distribué 22 *jettons*.

[26 avril 1700]

Remboursement de Mlle du Rieu

Ce jour d'huy lundy 26e avril 1700, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DE ROSELIS*, LE COMTE, BEAUVAL, DU PERIER, DE CHAMPMESLE, DUFÉY, DELATHORILLIERE, BARON, DESMARES, POISSON, GUERIN, DANCOURT
[Absents De Villiers, Beaubour, La Voye.]

Monsieur Le Baron s'est chargé du rolle de Polyeucte que Monsieur de Rosélis a remis a la Compagnie pour le jouer incessamment quand il le sçaura et le plutost que faire se pourra.

Mademoiselle du Rieu ayant souhaitté d'estre remboursée de la somme de 13018 £ 17S qui luy est deüe par sa sortie sans attendre les deux mois aux conditions de payer l'interest de la dite somme a

393 Ajout interlinéaire

394 Préférée à Mlle Desbrosses.

proportion du temps jusqu'au dit terme de deux mois, la Compagnie a résolu d'emprunter la dite somme sur des billets qui seront signéz de Messieurs de Champmeslé, Dupérier, Guérin et Le Comte en conséquence de quoy les dits sieurs ont présentement fait trois billets payables au porteur au 1er avril 1701, sçavoir un de huit mille livres, valeur receüe de Monsieur Goudin, un autre billet de quatre mille cinq cens livres, valeur receüe de Monsieur de Beauval, et un autre billet de cinq cens livres, valeur receüe de Mademoiselle de la Renville, et les 18 £ 17 S4d seront fournis par Monsieur Le Comte sur les deniers retirez depuis Pasques sur les particuliers ; le tout a la charge et condition expresse que la Compagnie acquittera sollidairement les dits sieurs de l'événement des dits billets et que la Compagnie en sera pareillement acquittée par Mesdemoiselles Godefroy et de Grandval, a qui la part de Mademoiselle du Rieu a esté distribüée, le tout conformément aux reglemens et contracts concernans les dits remboursemens, et a l'égard des interests qui doivent estre payez des sommes empruntées jusqu'au 1er avril 1701, il en sera fait des billets séparéz aux mesmes conditions que dessus.

Plus d'autant que par le compte des particuliers arresté le 29e mars dernier, il estoit deub dix mille cinq cens trente huit livres quatre solz, laquelle devoit estre empruntée suivant la délibération contenüe au dit compte et depuis iceluy, Mademoiselle Dufey a payé es mains du dit sieur Le Comte la somme de deux cens cinq livres dix huit solz six deniers, le dit sieur Le Comte n'a emprunté que dix mille trois cens trente deux livres de Monsieur de Beauval et quinze cens trente deux livres cinq solz 7 d de Monsieur de Surlis, pour lesquelles sommes les dits sieurs de Champmeslé, du Périer, Guérin et Le Comte ont présentement fait deux billets payables au porteur au premier avril 1701, sçavoir un de 8800 £, valeur receüe du dit sieur de Beauval, et un autre de 1532 £ 5S 7d, valeur receüe du dit sieur de Surlis ; outre lesquels billets, il en a esté encor fait deux pour les interests des deux sommes jusqu'au jour 1er avril 1701. Et le dit sieur Le Comte a présentement rapporté a la Compagnie les billets par luy acquittez, sçavoir un billet de 6300£ un autre de 2100£, un autre de 500£, un autre de 420£, mentionnez au dit compte ; lesquels ont esté rayez, biffez et deschirez comme nuls. Et a l'égard des quittances d'arrérages, elles ont été mises dans l'armoire des papiers de la troupe, a l'exception des 250 £ qui ont esté payées a Monsieur Copinet sans quittance, attendu que c'est une obligation de 5000 £ des intérêts de laquelle il ne peut donner quittance, a moins qu'il n'y ayt une condannation.

A la mesme assemblée, Monsieur de Champmeslé a apporté a l'assemblée deux ordres de Monseigneur, l'un pour Monsieur Poisson, fils de Monsieur Poisson, qui luy permet de joüer les rolles mentionnez audit ordre jusqu'a nouvel ordre et l'autre qui ordonne que Mademoiselle Desmares jourra les rolles cy-mentionnez.

Et après lecture faite du contenü cy-dessus, et d'autre part, Monsieur de Beauval ayant souhaité d'avoir un contract de constitution au principal de treize mille trois cens livres au lieu des billets cy dessus mentionnez, les dits billets n'ont point esté faits et il a esté arresté qu'on luy passera le dit contract de constitution qui sera signé par toute la Compagnie aux mesmes conditions des reglemens et contracts de la troupe.

LE COMTE, BEAUVAL, GUERIN, DUFEY, DE CHAMPMESLE, DANCOURT, DESMARES, DE ROSELIS, DELATHORILLIERE, CHAMPVALON, GODEFROY, BARON, DESBROSSES, DU PERIER, POISSON, CLAVEL

[3 mai 1700]

Disposition sur les costumes

Aujourd'huy lundy 3e may 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

LAVOY, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DUFÉY, POISSON, DESMARES, LE COMTE, DELATHORILLIERE, DU PERIER : 2

[Absens – Messieurs Dancourt, Baron, Guérin, Devilliers, Beaubourg, Beauval]

Après qu'il a esté agité en plusieurs assemblées si les acteurs et actrices de la troupe sans exception seront tenus de se fournir d'habits, de quelque qualité qu'ils puissent estre, pour les rolles qu'ils ont en propre dans les vieilles pièces et qui leur seront donnez a l'avenir dans les pièces nouvelles quand mesme ils auroient plusieurs rolles dans une mesme pièce, l'affaire mise tout de nouveau en délibération, il a esté résolu d'une commune voix que tous les acteurs et actrices sans exception se fourniront d'habits et de toutes les hardes nécessaires pour la représentation des rolles qu'ils auront en propre dans toutes les pièces, tant comiques que sérieuses, quand mesme ils auroient plusieurs rolles dans la mesme pièce, qui demanderoient des habits différens , que ceux qui ont ou auront les rolles en second seront pareillement obligez de se fournir d'habits lorsqu'ils joüront les dits rolles en second. Mais a l'égard des rolles qui pourront estre jouëz dans la nécessité, par maladie, absence d'acteurs et actrices, ou autrement, la Compagnie fait cette différence que si les rolles qui seront jouez ne demandent point d'habits extraordinaires, les acteurs qui les joüront s'en fourniront et en cas que les rolles demandent des habits extraordinaires, on en prendra dans le magasin de la Compagnie s'il y en a des convenables, sinon on en loüera aux dépens de la Compagnie. Et néantmoins, il a esté convenü que dans les vieilles pièces dans lesquelles la Compagnie a fait faire jusqu'icy quelques habits extraordinaires pour quelques rolles particuliers, les acteurs et actrices qui se sont servis jusqu'à présent des dits habits extraordinaires pourront continuer a s'en servir dans les mesmes pièces, sans pourtant que cela puisse estre tiré a conséquence pour les pièces nouvelles qui viendront a l'advenir, dans lesquelles ce qui a esté cy-dessus arrêté sera inviolablement observé. Et pour ce qui regarde les habits que la Compagnie pourra estre obligée de fournir pour les acteurs et actrices qui pourront estre employez a chanter ou a dancer dans les comédies, ou que l'on fera faire pour les danseurs ou chanteurs externes s'il y en a dans les dites pièces, il a esté résolu que ce sera la Compagnie et non les particuliers qui ordonneront la dépense des dits habits dont les acteurs ou actrices qui chanteront ou danceront seront obligez de se contenter.

Ce que dessus ayant esté arrêté en l'assemblée du dit jour 3 may mil sept cens a esté reley en celle du dix sept du mois de may et approuvé de nouveau pour estre exécuté sans difficulté en foy de quoy les présens a la dite assemblée ont signé le dit jour 17 may 1700.

LE COMTE, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DEVILLIERS, GUERIN, DUFÉY, DE BEAUBOURG, LAVOY, POISSON, DESMARES, DU PERIER, BARON, [Mlle]BAUVAL, GODEFROY, CHAMPVALON, CLAVEL, [Mlle]DANCOURT, DANCOURT, [Mlle]RAISIN, DESBROSSES

[8 mai 1700]

Le Gros Lot de Marseille

Ce jour d'huy samedy 8e may, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour entendre la lecture d'une petite comédie en 3 actes proposée par monsieur de Champmeslé sous le titre du *Gros lot de Marseille*. La pièce a été acceptée. Les présens a l'assemblée ont signé :

LE COMTE, DUFÉY, DANCOURT, DE ROSELIS, GUERIN, DELATHORILLIERE, DESMAR, POISSON, DU PERIER, DE CHAMPMESLE

[Absens - Messieurs Baron, Beaubour, de Villiers malade, Beauval malade, Lavoy]

[17 mai 1700]

Contournement de la diminution des espèces et parts d'auteur

Aujourd'huy lundy 17e may 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

LE COMTE, LAVOY, DANCOURT, DUFÉY, DE CHAMPMESLE, DU PERIER, DELATHORILLIERE, BARON, GUERIN, DE BEAUBOURG, DEVILLIERS, POISSON, DESMARES /4/

[Absens MM. Beauval, Rosélis.]

On a nommé Monsieur de Champmeslé pour collègue de Monsieur Le Comte pour tenir une clef du coffre for pour y mettre l'argent des particuliers débiteurs des remboursemens, qui a accepté la dite commission.

On a résolu pour éviter la perte de la diminution de l'argent a la fin du mois de le preter a monsieur Raisin, qui a proposé a la Compagnie de le prendre sans interest et sans diminution pour le rendre le mois prochain.

DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS, LE COMTE, DELATHORILLIERE, DU PERIER, BARON, DE BEAUBOUR

Depuis ce que dessus, Subtil a rapporté 1208 £ 8S qui ont esté receus de Monseigneur le duc de Chartres de l'année dernière : on a partagé 46 £ 10S pour chaque part et on a payé ce qui suit pour les pauvres et pour les auteurs des pièces nouvelles, sçavoir :

-a Monsieur de Champmeslé pour *la Veuve* 4 £ 17S

-a Monsieur Rivière pour *la Noce interrompue* 4 £ :17 S

-a Monsieur Dancourt pour *les Fées* 10 £ : 14

-a l'auteur d'*Ariarathe* 9£ : 14

-a Monsieur de la Grange pour *Athénaïs* 4£ :17

-aux pauvres 100 £ : 0

-a Subtil 3 £ 19 S, avec 41 S qu'on a mis dans les frais d'aujourd'huy pour sa peine, cy 3£ : 19

Montant des 23 parts 1069£ : 10

=1208 £ : 8

[24 mai 1700]

Avance demandée par Paul Poisson

Aujourd'huy lundy 24e may 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DEVILLIERS, LAVOY, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR, DANCOURT, DUFEY, GUERIN, DE ROSELIS, DU PERIER, DESMARES, LE COMTE
[Absens – Messieurs Lebaron, Poisson, Beauval]

Monsieur Poisson ayant fait demander a l'assemblée de luy avancer sur sa part la somme de cinq cens livres qui ne doit luy estre payée qu'a la fin du mois de juillet prochain a condition de rapporter la dite somme de 500 £ en cas que la Compagnie fust obligée de la payer a ses créanciers ; il a esté résolu que Monsieur Le Comte dellivrera la dite somme de 500 £ a Monsieur Poisson dont il tirera quittance conforme a ce que dessus.

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DANCOURT, DESBROSSES, DE BEAUBOUR, DUFEY, DE ROSELIS, GUERIN, LAVOY, DU PERIER

[14 juin 1700]

Mémoire de l'exempt et lecture des *Bourgeoises ridicules*

Aujourd'huy lundy 14e juin 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DANCOURT, LE COMTE, LAVOY, DE CHAMPMESLE, DESMARES, BARON, DEVILLIERS, DUFEY, GUERIN, DU PERIER, DE ROSELIS
[Absens Messieurs de Beauval, Beaubour, Poisson, Latorillière]

Il a esté résolu a l'assemblée que l'on examinera le mémoire des captures et frais extraordinaires que le sieur Aumont, exempt, a présenté a la Compagnie pour prier ensuite Monsieur d'Argenson de régler le dit mémoire et Messieurs Dancourt et Le Comte ont esté chargez de l'exécution de la présente délibération.

On a leu a l'assemblée une petite comédie en trois actes de monsieur Dancourt qui a pour titre *les Bourgeoises ridicules*, qui a esté acceptée.
8[jetons]

[5 juillet 1700]

L'Esprit de contradiction, de Rivière

Ce jour d'huy lundy 5 juillet 1700, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

LE COMTE, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR, LAVOY, BEAUVAL,
DEVILLIERS, GUERIN, DE ROSELIS, BARON, DE CHAMPMESLE, DU PERIER,
DANCOURT, DESMARES

[Absens Messieurs Poisson, Dufey]

Monsieur Rivière a leu a l'assemblée une petite comédie qui a pour titre *l'Esprit de contradiction* qui a été acceptée pour estre jouée en son temps, après que celles qui ont été acceptées auparavant auront eu leur cours.

//

[3 août 1700]

Lecture d'une comédie de Rousseau

Ce jour d'huy mardy 3e aoust 1700, la Compagnie s'est assemblée conformément au répertoire, pour entendre la comédie de monsieur Rousseau, et les présens avant dix heures ont signé :

DU PERIER, DESMARES, DELATHORILLIERE, LAVOY, LE COMTE, DE
CHAMPMESLE, DUFEY, BEAUVAL, DEVILLIERS

[MM. Poisson, Baron]

On a accepté la pièce d'une commune voix

DANCOURT, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, LE COMTE, GUERIN

Lecture faite, la pièce a été acceptée tout d'une voix, mais comme il manque le cinquième acte, on a résolu d'estudier les quatre premiers sur la promesse faite par l'auteur de donner le cinquième a Fontainebleau sans manquer.

ROUSSEAU, DU PERIER*

[10 août 1700]

Lecture d'une tragédie de François Belin

Ce jour d'huy mardy 10e aoust 1700, conformément au répertoire, la Compagnie s'est assemblée pour entendre la lecture de la pièce de monsieur Blin avant dix heures, lecture faite et l'auteur s'estant retiré, la tragédie a été trouvée bonne

[Absens Messieurs Baron, la Thorillière, Poisson malade, Le Comte malade]

J'estime que la pièce est jouable mais que l'auteur la peut rendre meilleure en la travaillant
DU PERIER*

DANCOURT, DUFEY, DE ROSELIS, LAVOY, DEVILLIERS, GUERIN, DE
CHAMPMESLE, BEAUVAL, DESMARES, DE BEAUBOURG

[16 août 1700]

Zénobie d'Eustache Le Noble

Ce jour d'huy lundy 16e aoust 1700, la Compagnie s'est assemblée en son hostel pour y délibérer de ses affaires en la manière accoutumée ; les présens a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

DANCOURT, LE COMTE, BEAUVAL, BARON, DUFÉY, DEVILLIERS, DE BEAUBOUR, DE CHAMPMESLE, DE ROSELIS, DU PERIER

[Messieurs : Poisson malade, Desmares, Guérin, La Thorillière, La Voy.]

Sur les places des relligieux dits petits augustins du faubourg Saint Germain, la Compagnie a résolu de leur donner comm'aux autres couvents soixante solz par mois³⁹⁵.

Monsieur Le Noble ayant fait demander a la Compagnie la dernière résolution sur la tragédie de *Zénobie*, on luy a fait réponse qu'on ne la trouvoit pas jouable et qu'on n'en vouloit plus entendre parler. Et l'on a joint a cette feuille une lettre qu'il a écrite a Monsieur Le Baron.

16

[20 septembre 1700]

Gagistes – de l'âge, de la boisson et de la responsabilité

Aujourd'huy lundy 20e *septembre* 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

BEAUVAL, DE CHAMPMESLE, LAVOY*, BARON, DESMARES, DE ROSELIS, POISSON, DUFÉY, LE COMTE, DEVILLIERS, DE BEAUBOUR, DANCOURT, GUERIN, DU PERIER, DELATHORILLIERE

[Absens -Messieurs³⁹⁶]

Il a esté réglé par la Compagnie que l'on feroit faire un tapis de marchepied neuf pour le Theatre ; Monsieur Dancourt s'est chargé de ce soin.

La Compagnie a résolu de chasser le nommé Picard a cause de son yvrognerie, de son insolence et de son manque de soin et de prendre a sa place le nommé Marchand.

Mademoiselle de la Roque ayant demandé en grace a la Compagnie de vouloir bien la soulager dans les fonctions de la place qu'elle occupe et de luy conserver les mesmes appointemens dont elle jouit, la Compagnie ayant égard a ses bons services, a son age et a ses infirmités, et considérant d'ailleurs qu'elle est veufve de feu Monsieur de la Roque et qu'elle est parente ou alliée de quelques uns des acteurs et actrices, a résolu que Mademoiselle de Chasteauneuf occupera la porte de Mademoiselle de la Roque, conjointement avec ladite demoiselle la Roque ou toute seule quand Mademoiselle de la Roque sera, par quelque indisposition, empeschée dy venir ; que le sieur Subtil servira seul les troisièmes loges et que madame La Pierre demeurera toujours aux secondes loges et que les trois autres ouvreuses de loges rouleront ensemble comme de coutume.

Il a esté réglé que la première ouvreuse de loge qui sera convaincüe de malversation et d'avoir exigé de l'argent pour placer sera chassée sans retour.

³⁹⁵ Lecture incertaine

³⁹⁶ Ligne des absents sans mention.

Il a été résolu qu'a commencer le lendemain de la Toussaints de la présente année mille sept cent, les feux qui se payeront aux acteurs et actrices sur le pied de sept sols six deniers seront payez a l'avenir, hyver et esté, sur le pied de vingt sols chacun ; c'est une proposition qui a été faite par Monsieur de Rosélis et agréée par toute la Compagnie d'une commune voix.

Mademoiselle Godefroy ayant prié la Compagnie de la part de Mademoiselle Chasteauneuf de la laisser dans son poste, on a résolu de laisser les loges comme elles sont et que Mme Terré se mettra auprès de Mademoiselle La Roque pour la soulager ou qu'elle se mettra seule a sa place pour en faire les fonctions et ce règlement a été fait jusques a ce qu'on trouve a propos de régler la chose autrement.

BEAVAL, DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DU PERIER, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, POISSON, DE BEAUBOUR, GUERIN, DUFÉY, DE ROSELIS, BARON, RAISIN, LAVOY, DESMARES, DUCLOS, DANCOURT, CLAVEL, GRANDVAL

[27 septembre 1700]

Les *Trois Cousines* temporairement exemptées des règles

Aujourd'huy lundy 27^e septembre 1700, La Compagnie C'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DEVILLIERS, LAVOY, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DESMARES /22/

[Absens - Messieurs]

La Compagnie a jugé a propos au sujet de la pièce des *Trois cousines*, accommodées au théâtre par Monsieur Dancourt, qui a été acceptée pour estre jouée pendant le voyage de Fontainebleau, de délibérer que cette pièce et toutes celles qui pourront estre représentées a l'advenir pendant l'absence ne seront point sujettes aux règles, suivant lesquelles les pièces nouvelles doivent estre quittées ou continuées, a moins que le succès n'en fust si mauvais qu'il fallust les quitter tout a fait et cela néanmoins, a condition que si elles sont continuées après le retour, elles seront sujettes a toutes les dites règles.

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DESMARES, LAVOY, DEVILLIERS, DANCOURT

[22 novembre 1700]

Préparation à remettre *l'Inconnu*

Ce jour d'huy lundy 22^e novembre 1700, la Compagnie s'est assemblée en son hotel pour y délibérer de ses affaires en la manière acoutumée ; les présens a l'assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

DE CHAMPMESLE, LE COMTE, DEVILLIERS, LAVOY, BEAVAL, GUERIN, DANCOURT, DELATHORILLIERE, DESMARES, BARON, DE BEAUBOURG, DUFÉY, DU PERIER

/30/

[Absens : Messieurs de Rosélis, Poisson]

Messieurs de Villiers et Dancourt ont esté nommez et se sont volontairement chargez de faire un mémoire de la dépense qui est a faire pour remettre *l'Inconnu* pour le faire voir a la Compagnie.

Il a esté résolu de rembourser de l'argent retiré sur les particuliers l'obligation de 4000 £ deüe a Mademoiselle de la Taillé, interests qui seront deubs jusqu'au jour du remboursement.

[13 décembre 1700] **Sur la mort de Mlle Guérin**

Aujourd'huy lundy 13e *décembre*³⁹⁷ 1700, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en son hostel pour y délibérer de ces affaires et les présens a la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

BEAVAL, POISSON, LAVOY, DELATHORILLIERE, DANCOURT, DE CHAMPMESLE, DEVILLIERS

[Absens Messieurs de Rosélis, de Beaubour, Dufey, Baron, Guérin, Le Comte, Desmares, Du Périer]

33

Mademoiselle Duclos a fait apporter a l'assemblée un ordre de Monseigneur du 28 avril 1700 portant que Monseigneur luy a accordé un quart de part dans la première part qui vacquera par mort ou autrement pour faire sa part entière aux clauses et conditions ordinaires.

On a fait une délibération particulière signée de l'assemblée pour régler au profit de qui a tourné la pension de mille livres éteinte par la mort de mademoiselle Guérin.

On a accordé a Pluchot quarante cinq livres de gratification pour le voyage de Fontainebleau.

DU PERIER, BEAVAL, LE COMTE, POISSON, BARON, LAVOY, DE CHAMPMESLE, DELATHORILLIERE

[23 décembre 1700] **Nouvel ordre de réservation de part vacante**

Ce jour d'huy jeudy 23e décembre 1700, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour entendre la lecture d'une comédie en cinq actes par Monsieur de Rivière, qui a voulu se retirer sans lire le 5e acte, parce qu'il a cru que les 4 premiers actes n'estoient pas du goût de la troupe ; ainsy la pièce n'a pas esté receue.

[Absens - Messieurs Guérin excusé a l'assemblée de lundy dernier, Baron, Poisson]

DU PERIER, LE COMTE, LAVOY, DE ROSELIS, DEVILLIERS, DESMARES, DE BEAUBOUR, BEAVAL, DELATHORILLIERE

35

Monsieur Desmares a apporté a l'assemblée un ordre de Monseigneur du 21 décembre 1700 par lequel il veut que de la première part qui viendra a vacquer par mort ou autrement il en soit donné une moitié a mademoiselle Desmares après néantmoins que mademoiselle du Clos aura eu le quart qui luy a esté cy-devant accordé. Et l'ordre a esté mis dans l'armoire des papiers de la Compagnie.

397 Corrigé sur 9bre - novembre

[27 décembre 1700]

Plan de contournement de la diminution des espèces programmée

Ce jour d'huy lundy 27^e décembre 1700, la Compagnie s'est assemblée dans son hotel pour y délibérer de ses affaires ordinaires et les présents en la dite assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton.

DE CHAMPMESLE, DUFÉY, POISSON, LE COMTE, DEVILLIERS, DELATHORILLIERE, BARON, DESMARES, BEAUVAL, GUERIN, DE BEAUBOURG, DANCOURT, DE ROSELIS, DU PERIER

36

Sur ce que Monsieur Raisin a proposé a la Compagnie de prendre tout l'argent qu'elle peut avoir dans le coffre commun pour éviter la perte qu'il y aura par la diminution des espèces fixée au 1^{er} jour de l'an, aux offres d'en faire un billet au porteur payable dans le temps que la Compagnie le souhaitera, il a esté résolu de donner au dit sieur Raisin tout ce qui se trouvera dans le dit coffre et entre les mains de Monsieur de³⁹⁸ Messieurs de Champmeslé et Rosélis, mesme l'argent des créanciers de Monsieur Poisson, estant aussy dans le dit coffre commun, le tout pour éviter la perte de la diminution, bien entendu qu'en cas que les créanciers du dit sieur Poisson se présentent pour toucher le dit argent, la Compagnie promet de faire le dit paiement sans aucun délai, sauf a nous a prendre le billet pour nostre compte et pour cet effet, Messieurs de Champmeslé et Le Comte, qui ont les clefs du coffre, et Monsieur de Rosélis compteront ce qu'il y a d'argent et prandront les billets du dit sieur Raisin payables au premier février, quoy faisant ils en demeureront valablement descharger en rapportant les dits billets.

DUFÉY, LAVOY, LE COMTE, GUERIN, DEVILLIERS, DE CHAMPMESLE, POISSON, DE ROSELIS, DE BEAUBOUR, DU PERIER

B – 1706 : les derniers mois du fonds des feuillets.

Retranscrire l'année 1706 dans son intégralité, trois mois de fait, permet de clore le fonds des assemblées comme il s'agit de la dernière année conservée sous cette forme. Les assemblées emmènent d'ailleurs le lecteur jusqu'à la clôture de Pâques.

[4 janvier 1706]

Extension du billet de M. de Sannegrاند

Aujourd'huy lundy 4^e janvier 1706, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la Salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires, et les présents a la dite assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

LAVOY*, DELATHORILLIERE, DUBOCCAGE, GUERIN, DEFONPRE, DANGEVILLE, BARON, DE PONTEUIL, de BEAUBOUR, POISSON, LEGRAND, DESMARE, DUFÉY, POISSON, SALLEY

³⁹⁸Changement de page et négligence du greffier

[Absents - MM Desmares, Dancourt]

Ce jour d'huy, la Compagnie a renouvelé le billet de M. de Sannegrand de six mil livres a dix pour cent pour six mois et M. Dancourt luy a payé trois cent livres pour les dits six mois, et les sieurs de Ponteuil, Guérin, Sallé et Dancourt ont signé led billet.

DELATHORILLIERE, GUERIN, DEFONPRE, DE BEAUBOURG, DESMARES, SALLE, DE PONTEUIL, DESMARES, DUFÉY, BARON, DUBOCCAGE, LAVOY, POISSON, LEGRAND

[11 janvier 1706]

Sur les habits de la pièce de Le Sage et le mécontentement de l'auteur

Aujourd'huy lundy 11e janvier 1706, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en la salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires et les présens a ladite assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

LAVOY, DUFÉY, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOUR, DE PONTEUIL, DANGEVILLE, POISSON, POISSON

[Absens - MM. Salley, Guérin, Baron, Duboccage, Dancourt]

Le Sage sera tenu de rendre responce a la Compagnie au sujet de la difficulté qu'il a faite pour les habitz de la pièce entre aujourd'huy et mercredy.

[25 janvier 1706]

Entrée pour Pierre Guyenet et son épouse en accommodement pour les pièces d'agrément

Ce jour d'huy lundy 25e janvier 1706, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans son hostel pour y délibérer de ses affaires et les présens a l'assemblée ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DANGEVILLE, LAVOY, DUFÉY, DE PONTEUIL, DEFONPRE, DESMARES, LEGRAND, DELATHORILLIERE, BARON, POISSON, DE BEAUBOURG, POISSON

[Absents MM. Dancourt, Guérin, Sallé, Duboccage]

La Compagnie a nommé MM. de la Thorillière, Dancourt, Poisson et Dufey pour faire a M. Guinet des propositions d'accommodement qui sont de luy offrir l'entrée a la Comédie pour luy et Madame son épouse, a condition qu'il nous laissera jouer nos anciennes pièces d'agrément, grandes et petites, comme nous les jouons depuis deux ou trois ans avec promesse de la part de la Compagnie de n'en plus remettre de grandes³⁹⁹, soit anciennes soit nouvelles, qui soient d'agrément, la Compagnie se réservant toujours la faculté d'en remettre de nouvelles ou anciennes en un acte.

DELATHORILLIERE, DUFÉY, LAVOY, DUCLOS, DE BEAUBOUR, LEGRAND, POISSON, DE FONPRE, BARON, DE PONTEUIL, DANGEVILLE, POISSON LE FILS, DESMARES, DESBROSSES, GODEFROY, DECHAMPVALLON

³⁹⁹pièces en 5 actes' barré

[27 janvier 1706]

Cyrus : version corrigée

La Tragédie de *Cyrus* ayant été lue et acceptée le mercredi 8e juillet 1705 et sur les objections et les critiques qui en ont été faites à l'auteur et qu'il s'est faites luy mesme, il a retravaillé sa pièce ; et aujourd'huy mercredi 27e janvier 1706, il en a fait une nouvelle lecture à la Compagnie, à qui il en a de nouveau remis la décision. Et la Compagnie l'a acceptée pour la jouer incessamment.

DE PONTEUIL, GUERIN, POISSON, DANGEVILLE, DELATHORILLIERE,
DEFONPRE, POISSON, LAVOY, LEGRAND, DESMARES

[absens - M. Dubocage, Salley]

[29 janvier 1706]

Une pièce de Dancourt refusée

Aujourd'huy vendredy 29e janvier 1706, la Compagnie s'est assemblée suivant le répertoire de lundy dernier, pour entendre la lecture d'une pièce de monsieur Dancourt et les présents à ladite assemblée avant dix heures ont signé pour ne pas estre à l'amande.

LAVOY*, DEFONPRE, DESMARES, LEGRAND, POISSON, DUFÉY, DANGEVILLE,
DELATHORILLIERE, POISSON, GUERIN, BARON, DE PONTEUIL

[Absens - MM. Sallé, Dubocage malade]

<i>Acceptée</i>	<i>Refusée</i>
GUERIN	DE CHAMPVALLON
POISSON	DELATHORILLIERE
DE PONTEUIL	DESMARES
LAVOY	[Mlle] DESMARES
DEFONPRE	DE BEAUBOUR
GODEFROY	DUFÉY, BARON
	LEGRAND, DANGEVILLE, DUCLOS

[8 février 1706]

Contre les danseurs de corde qui jouent la comédie

Ce jour d'huy lundy 8e février 1706, la Compagnie s'est assemblée à son *ordinaire* dans son hostel pour y délibérer de ses affaires et les présents à l'assemblée ont signé pour le droit de jetton avant [dix⁴⁰⁰] heures.

DELATHORILLIERE, LAVOY, DUFÉY*, DESMARES, BARON, DE PONTEUIL, DE
BEAUBOUR, DANGEVILLE, DEFONPRE, DUBOCCAGE, POISSON[*filis*], LEGRAND,
[Absents - Guérin, Dancourt, Poisson, Salley]

400 En version originale : X heures en chiffre latin.

La Compagnie a nommé Messieurs Delathorillière et Dufey pour charger un procureur pour poursuivre les danseurs de corde qui jouent la comédie.

DUFEY*

[15 février 1706]

Calendrier au retour de Fontainebleau

Aujourd'huy lundy 15e feubvrier 1706 , la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire dans la salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires, et les présens a la dite assemblée avant dix heures on signé pour le droit de jetton :

[Absens - MM. Salley, Guérin, Dancourt, Lebaron, Desmares.]

DUFEY, LAVOY, DUBOCCAGE, POISSON, DEFONPRE, LEGRAND, POISSON, DE PONTEUIL, DELATHORILLIERE, DE BEAUBOURG, D'ANGEVILLE

La Compagnie a résolu de jouer la pièce de mademoiselle Barbier huit jours après le retour de Fontainebleau.

DEFONPRE*

[22 février 1706]

Contre les théâtres des foires Saint-Germain et Saint-Laurent

Aujourd'huy lundy 22e février 1706, la Compagnie s'est assemblée a l'ordinaire dans son hostel pour y délibérer de ces affaires en la manière accoutumée. Et les présens ont signé avant dix heures pour le droit de jetton :

DUFEY, DUBOCCAGE*, DE PONTEUIL, DELATHORILLIERE, BARON, POISSON, LEGRAND, LAVOY, DANCOURT, DEFONPRE, DESMARES, DE BEAUBOUR, D'ANGEVILLE, POISSON [*filis*]

[Absens - MM. Guérin, Sallé]

La Compagnie a nommé Messieurs Dancourt, Poisson et Dufey et Delathorilliere pour agir a l'occasion des théâtres qui se sont établis a la foire de St-Germain et a la foire de St-Laurent.

DELATHORILLIERE, DUFEY*, DESMARES, DUBOCCAGE, POISSON, POISSON

[22 mars 1706]

Répartition des fonctions de finances de la troupe et solidarité des conjoints.

Aujourd'huy, lundy 22eme mars 1706, la Compagnie s'est assemblée a son ordinaire en la salle de son hostel pour y délibérer de ses affaires, et les présens a ladite assemblée avant dix heures ont signé pour le droit de jetton :

LAVOY*, POISSON, de BEAUBOUR, DEFONPRE, POISSON, DANCOURT, BARON, GUERIN, DE PONTEUIL, DELATHORILLIERE, LEGRAND, D'ANGEVILLE, DESMARES, DUBOCCAGE, DUFEY

[Absens - MM. Sallé]

Mme Cavreau ayant quitté le poste qu'elle occupoit pour la recette des deniers de la Compagnie, il a esté réglé que MM. Sallé et Du Bocage demeureront chargez des pensions, gages, &c ; M. D'angeville, des frais journaliers et établissement et feux des acteurs, M. Dufey, des frais extraordinaires, restes des chambrées et autres affaires dont il est chargé depuis deux ans ; M. Dancourt, de l'argent des particuliers et M. de la Torilière, de l'argent des pauvres ; et pour éviter les inconveniens qui pourroient arriver en cas de mort ou par quelqu'autre accident, on a résolu qu'il sera fait un acte par devant M. Roussel, notaire de la Compagnie, par lequel les femmes seront solidairement obligées avec leurs maris chargez des deniers et garantes des événemens. Et comme M. Sallé est actuellement indisposé, la Compagnie a nommé M. de Fompré pour avoir avec M. Du Bocage le soin des pensions, gages, etc., en attendant le recouvrement de la santé de M. Sallé, et Mlle Fompré signera l'acte cy-dessus.

La place de Mme Cavreau ayant esté tirée au sort, le bon billet est escheû a Mlle Desmarres qui disposera de lad place en faveur d'un sujet agréable a la Compagnie.

[FIN DU FONDS DES FEUILLETS D'ASSEMBLEE]

Pour parachever cette édition, il s'agira de conclure la retranscription et d'en poursuivre l'indexation, à la suite du balisage intégral réalisé dans le catalogue chronologique suivant.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE DES ASSEMBLEES

Partie I – 1682 -1685

[19 juillet 1681]

Arguments pour se décharger de la pension au marquis de Sourdéac16

[14 septembre 1682]

Horaires de répétitions.....17

[reçu le 18 septembre 1682]

Jetons d'argent.....17

[28 septembre 1682]

Répertoire et chandelles.....18

[10 octobre 1682]

Répertoires et assemblées de quinzaines19

[24 octobre 1682]

Clôture du théâtre.....21

[9 novembre 1682]

La Comédie à cinq heures et quart.....21

[23 novembre 1682]

Du bois et un petit cheval dans *Andromède*.....22

[7 décembre 1682]

Restructuration de la rue de Guénégaud.....23

[21 décembre 1682]

Loges et pain béni.....24

[4 janvier 1683]

Pièces nouvelles et refus d'*Orion*, de Thomas Corneille.....25

[18 janvier 1683]

Bougies et calendrier.....25

[1er février 1683]

Place vacante d'une gagiste.....26

[15 février 1683]

Rôles de servantes et projet pour *la Toison d'or*.....27

[8 mars 1683] <i>L'Impromptu des Appartements</i>	28
[22 mars 1683] Entrées du théâtre et règles de la recette.....	29
[5 avril 1683] Sur les pièces nouvelles, été et hiver.....	30
[26 avril 1683] Fonds pour les pauvres de la paroisse.....	31
[10 mai 1683] Femmes mariées dans la Compagnie dispensées d'assemblée.....	31
[24 mai 1683] Lectures ; <i>Marie Stuart</i>	33
[7 juin 1683] Parts d'auteur des petites comédies nouvelles.....	33
[21 juin 1683] Musique et <i>Toison d'or</i>	34
[5 juillet 1683] Pas de billets d'entrée à la <i>Toison d'or</i> et exceptions.....	35
[19 juillet 1683] Les comédiens-auteurs joués l'été ; <i>le Divorce</i>	35
[2 août 1683] Fermeture extraordinaire du théâtre.....	36
[16 août 1683] Ambassade pour la reprise de la Comédie.....	37
[30 août 1683] Les costumes de <i>la Toison d'or</i>	38
[13 septembre 1683] Appartement chez Du Manoir, des violons du Roi, et querelle avec les Italiens.....	41
[27 septembre 1683] Musique et jetons.....	39
[11 octobre 1683] Pradon privé d'entrée à la Comédie.....	40
[8 novembre 1683] Lectures et répétitions.....	41

[22 novembre 1683]	
Nouvelles pièces.....	42
[6 décembre 1683]	
<i>Marie Stuart, la Devineresse et les frais de la Toison d'or</i>	42
[30 novembre 1683]	
Baron malade force une redistribution des rôles.....	43
[20 décembre 1683]	
Nettoyage des loges et toile abîmée.....	44
[3 janvier 1684]	
Un geste pour les Pères augustins.....	45
[17 janvier 1684]	
Comédies nouvelles et chaufferettes.....	45
[28 février 1684]	
Mlle de Rosimond.....	46
[13 mars 1684]	
Construction des bureaux de la recette.....	46
[27 mars 1684]	
Retranchement de frais.....	47
[10 avril 1684]	
Retranchement de frais et repas à l'Alliance.....	47
[24 avril 1684]	
Tranquillité de la Comédie, <i>le Cocher de Madrid</i> et gagistes sur le théâtre.....	48
[8 mai 1684]	
Disposition à venir de pièces de Thomas Corneille.....	49
[22 mai 1684]	
Prêt à Mlle Poisson et mémoire de Pelletier.....	49
[5 juin 1684]	
<i>Timon</i> , petite comédie de Brécourt.....	50
[19 juin 1684]	
Entrée de La Thorillière.....	50
[3 juillet 1684]	
Décorations et rôles sortants.....	51

[17 juillet 1684]	
Lectures et garde des portes.....	51
[11 septembre 1684]	
Un habit pour <i>l'Amante amant</i>	52
[23 octobre 1684]	
Horloge en panne.....	52
[6 novembre 1684]	
Lecture de Campistron.....	53
[20 novembre 1684]	
Engagement de Mlle Fréville pour chanter et danser.....	53
[4 décembre 1684]	
M.de La Chappelle.....	54
[18 décembre 1684]	
Lectures, assistants et pendule.....	55
[1er janvier 1685]	
Répétitions de la Fille capitaine, <i>la Devineresse</i> et <i>l'Inconnu</i>	55
[15 janvier 1685]	
Librairie, décorations et amendes.....	56
[12 mars 1685]	
Congé de l'appartement de Du Manoir, des violons du Roi.....	56
[27 mars 1685]	
Tirage au sort, fèves et mémoire pour <i>Psyché</i>	57
[9 avril 1685]	
Placet pour l'hôtel de Bourgogne, Lully et un blessé à <i>la Toison d'or</i>	58
[14 avril 1685]	
Proposition de Rochemore pour la place de Poisson.....	58
[18 avril 1685]	
Autographe de Rochemore.....	59
<u>Partie II – 1685-1689</u>	
[14 mai 1685]	
Amendes, placement en loges et présent à M.Campistron.....	60
[28 mai 1685]	
Amendes de quinzaine.....	61

[10 juin 1685]	
Part pour Rochemore, dépenses et horaires de répétitions.....	62
[25 juin 1685]	
Remise des rôles à l'assemblée, galeries du théâtre et dispositions diverses.....	62
[9 juillet 1685]	
Répertoire et tour de garde des gagistes.....	65
[6 août 1685]	
Mémoire des assistants.....	67
[20 août 1685]	
Voyage à Chambord et <i>Aristobule</i>	68
[24 septembre 1685]	
Contre les désordres à la recette.....	69
[14 novembre 1685]	
Rôles de Raymond Poisson.....	69
[10 décembre 1685]	
Avance pour Geta, mémoires pour les amendes et décharges.....	70
[24 décembre 1685]	
Ordre sur les sorties de la troupe, contrats de pension et mémoire des amendes par Rosimond.....	71
[7 janvier 1686]	
Travaux sur le mur mitoyen avec les Magnan.....	72
[21 janvier 1686]	
<i>L'Homme à bonnes fortunes</i> : habit Baron fils et toilette.....	73
[4 février 1686]	
<i>Antigone, le Divertissement de la Jeunesse</i> , décorateurs et quinzeniers.....	73
[18 mars 1686]	
Règles de représentations des pièces nouvelles et deux pièces de Dancourt.....	74
[1er avril 1686]	
Début de la saison hivernale et charité.....	75
[22 avril 1686]	
Congé de Mlle Fréville ; entretien des lustres.....	75
[6 mai 1686]	
Vingt habits à payer à Baraillon et dispositions sur la conservation des costumes.....	76
[20 mai 1686]	
Organisation de la recette, défenses aux gagistes et conflit entre Mousset et Champagne.....	77

[17 juin 1686]	
Portefaix de la troupe à la Cour.....	77
[29 juillet 1686]	
Préparation de la pièce de Péchantré.....	78
[26 août 1686]	
Un bouquet pour la troupe.....	78
[16 septembre 1686]	
Estienne Jeannot de Bartillat, pension royale et parts.....	78
[7 octobre 1686]	
De la saison froide, des rôles de Campistron, sur les chandeliers, le théâtre bleu et le théâtre de maison.....	80
[18 novembre 1686]	
Mutations de rôles dans <i>l'Inconnu</i> et Paul Poisson.....	81
[2 décembre 1686]	
Répertoire pour la Cour et petits comédiens à la foire Saint-Germain.....	81
[6 décembre 1686]	
Répertoire des rôles de Monsieur de Rosimond.....	82
[29 décembre 1686]	
Sur l'interruption de <i>Phaerte</i> par Campistron.....	84
[10 février 1687]	
Achat de contrepoids de plomb, d'un écu perdu et <i>Varron</i>	84
[10 mars 1687]	
Place vacante après un décès, dispositions sur le tirage au sort et rôle de Desmares dans <i>l'Avare</i>	85
[17 mars 1687]	
Mémoire de jetons.....	86
[8 avril 1687]	
Place vacante au contrôle du parterre.....	87
[21 avril 1687]	
Amendes et renouvellement des assistants.....	87
[5 mai 1687]	
Amendes et assistants à la Cour et à Paris.....	88
[2 juin 1687]	
Répertoire et copies ; des conflits entre gagistes.....	88

[30 juin 1687] Déménagement de l'hôtel de Guénégaud et retrait journalier pour le nouvel établissement.....	89
[30 juin 1687] Sur le retrait journalier contrat par devant Béchet.....	90
[11 août 1687] Mémoire des acteurs en scène.....	90
[22 septembre 1687] Pièces à lire, un porte-flambeau et sur l'achat du nouvel établissement	90
[25 septembre 1687] Retraite du porte-flambeau et organisation des départs pour la Cour.....	91
[6 octobre 1687] Retrait de frais de chauffage et saison froide.....	92
[15 décembre 1687] <i>Le Jaloux</i> sans billets, exceptions et entrée des mousquetaires	92
[29 décembre 1687] Amendes, pièces nouvelles, auteurs et <i>le Chevalier à la mode</i>	93
[12 janvier 1688] Interruption des <i>Joueuses</i> pour Fontainebleau et billets pour toutes les pièces.....	94
[31 janvier 1688] Répétition d'une pièce nouvelle.....	94
[2 février 1688] Tractations avec Monsieur de Maulévrier pour l'achat de sa maison.....	95
[8 mars 1688] Sur l'acquisition et rôles dans <i>la Devineresse</i>	95
[22 mars 1688] Habit de Baron fils pour <i>Régulus</i>	96
[5 avril 1688] Incorporation de Rosélis et Sévigny, mort de Champagne.....	96
[26 avril 1688] Registre, amendes et jetons.....	97
[10 mai 1688] Charité et lecture de la pièce de Raisin aîné.....	98

[7 juin 1688]	
Amendes et habit pour le petit Du Périer.....	98
[21 juin 1688]	
Lucas blessé au bâtiment.....	99
[30 août 1688]	
Sur les pertes de recette.....	99
[8 novembre 1688]	
Sur le paiement des frais d'une pièce et le compte de la recette.....	100
[22 novembre 1688]	
Collation de <i>l'Inconnu</i> , avec chocolat.....	100
[6 décembre 1688]	
<i>Phocion</i> ; sur les habits et accessoires et d'une place vacante.....	101
[20 décembre 1688]	
Congé de Mlle Fréville.....	102
[17 janvier 1689]	
Entrée de Fontaine et refus des fils Poisson à la Comédie.....	102
[31 janvier 1689]	
Dépenses sous contrôle, assignation par les Loiseur et sur la pendule.....	103
[28 février 1689]	
Entrée et placement selon l'ordre d'arrivée.....	104
[28 mars 1689]	
Assemblée pour les comptes ; Bellanger.....	104
[29 mars 1689]	
Examen des comptes de La Grange : inachevé.....	105
[2 avril 1689]	
Délibération et marché sur la balustrade – copie.....	105
<u>Partie III – 1689 – 1692</u>	
[18 avril 1689]	
Congé pour Mlle Le Comte, remboursement de Du Croisy et obligation de Rosélie et Sévigny	107
[2 mai 1689]	
Nettoyage des loges, galeries et lustres, sept violons.....	108
[16 mai 1689]	
Entrée à la Comédie de Baptiste fils.....	109

[30 mai 1689] Chandelle et billets, entrée de Baptiste fils et de Berain.....	109
[27 juin 1689] Aménagement des secondes loges.....	110
[11 juillet 1689] Raymond Poisson reçoit un billet par semaine.....	110
[25 juillet 1689] Entrée à Le Hongre et partage des bouts de chandelles.....	111
[5 septembre 1689] Disposition du <i>Comédien poète</i>	111
[19 septembre 1689] Suppression d'extraordinaire pour la symphonie et prêt à Sévigny	113
[27 septembre 1689] Voyage à Fontainebleau et assemblée extraordinaire.....	113
[14 novembre 1689] Suppression du supplément d'auteur dans les pièces nouvelles.....	114
[28 novembre 1689] Lampes et chandelles, service de table et charbon.....	114
[12 décembre 1689] Amendes sans exception	115
[26 décembre 1689] Création d'un poste d'inspection générale des gagistes, disposition de <i>Geta</i> et du <i>Notaire obligé</i>	115
[9 janvier 1690] Dépenses sous contrôle.....	117
[20 février 1690] Placement des billets donnés par les acteurs.....	118
[6 mars 1690] Droit d'entrée et assemblée pour les comptes.....	118
[13 mars 1690] Examen des comptes et des dettes des particuliers.....	119
[14 mars 1690] Poursuite de l'assemblée sur les comptes.....	120

[15 mars 1690]	
Continuation des comptes, avec MM.Raymond et d'Orbay.....	121
[4 avril 1690]	
Mort de Jean Converset, symphoniste de la Compagnie.....	121
[11 avril 1690]	
Délibération de la Compagnie sur la place vacante de Converset.....	122
[1er mai 1690]	
Comité de disposition des rôles de monsieur Dauvilliers.....	122
[15 mai 1690]	
Extinction de la pension de Raymond Poisson.....	123
[31 mai 1690]	
Lettre : demande de rendez-vous de la part des Italiens.....	123
[12 juin 1690]	
Disposition des rôles de Monsieur Dauvilliers et règles pour les entrées.....	124
[12 juin 1690]	
Lettre : rappel d'engagement envers les Italiens.....	124
[26 juin 1690]	
Frais du <i>Festin de pierre</i> et retrait du droit d'entrée comme auteurs.....	124
[10 juillet 1690]	
Amendes et résolution sur les habits du <i>Ballet extravagant</i>	125
[7 août 1690]	
Distribution des loges des acteurs	126
[21 août 1690]	
Placement aux balcons et dispositions pour le contrôle.....	127
[18 septembre 1690]	
<i>Le Faux Tiberinus</i> et des clefs pour les balcons.....	128
[25 septembre 1690]	
Comptes à la mort de Dauvilliers	129
[2 octobre 1690]	
Retranchement de frais extraordinaires, état de frais et disposition de Don César d'Avalos.....	131
[16 octobre 1690]	
Proposition d'une chanteuse et aménagement intérieur des loges des acteurs.....	132
[23 octobre 1690]	
Dispositions pour le remboursement de Mlle Dauvilliers.....	132

[30 octobre 1690]	
Éclairage, billets de contrôles et conservation des costumes.....	132
[13 novembre 1690]	
Extinction de la pension Floridor et accessoires pour <i>le Carnaval de Venise</i>	133
[27 novembre 1690]	
Retrait sur les parts de particuliers pour le remboursement des héritiers Dauvilliers.....	133
[11 décembre 1690]	
Interdiction d'utiliser la porte de la rue, exceptions et distribution de la pension éteinte par la mort de Mlle de Floridor.....	134
[26 décembre 1690]	
Résolution du démêlé entre Raisin et Poisson.....	136
[8 janvier 1691]	
Sur <i>l'Aventurier</i> , de Jean Donneau de Visé.....	137
[22 janvier 1691]	
Réception des lectures par les quinzainiers et habits du <i>Grondeur</i>	138
[5 février 1691]	
Amendes et conversion des pensions en rentes sur la ville	139
[6 février 1691]	
<i>La Critique d'Ésope</i> par monsieur Boursaut, auteur d' <i>Ésope</i> : refus.....	139
[19 février 1691]	
Réponse sur <i>la Critique d'Ésope</i>	140
[5 mars 1691]	
Disposition du calendrier pour M. de Visé.....	140
[19 mars 1691]	
Sur la vente de la boîte de la pendule à Poisson.....	141
[3 avril 1691]	
Comptes et réouverture du théâtre.....	142
[16 avril 1691]	
<i>Pélopidas</i> de M.Pradon.....	143
[21 avril 1691]	
Mort de la Dauphine.....	143
[23 avril 1691]	
Chandelles et échange de rôles.....	144

[7 mai 1691]	
Sur les absences des violons.....	144
[21 mai 1691]	
Extinction de la pension de Champeron,	145
[18 juin 1691]	
Rôles et congé d'un violon.....	146
[2 juillet 1691]	
Frais du <i>Malade imaginaire</i>	146
[16 juillet 1691]	
Frais extraordinaires, rôles de Dancourt et l'architecte de la Compagnie.....	147
[30 juillet 1691]	
Un balcon de décor	148
[31 juillet 1691]	
Testament de Mlle Guyot	148
[13 août 1691]	
Gestion de la succession de Mlle Guyot	149
[27 août 1691]	
Frais divers et rôles de Mlle Beauval.....	149
[3 septembre 1691]	
Gagistes et frais à retrancher.....	150
[8 octobre 1691]	
Répétition de la petite pièce du <i>Bon soldat</i>	152
[22 octobre 1691]	
Billets et jetons.....	152
[23 octobre 1691]	
Remplacement de Baron et disposition de la <i>Princesse d'Élide</i>	152
[25 octobre 1691]	
Règlement des gages.....	154
[27 octobre 1691]	
Le cas Sévigny : mérites et pension	155
[1er novembre 1691]	
Frais et gages des gagistes et officiers de la Troupe,	156
[5 novembre 1691]	
Gagistes continués.....	156

[5 novembre 1691]	
La Gloire du fond du théâtre.....	158
[7 novembre 1691]	
Peinture du tour du parterre, des balcons et de la balustrade.....	158
[12 novembre 1691]	
<i>La Femme d'intrigue ou la Revendeuse en toilettes</i> , de Dancourt.....	159
[19 novembre 1691]	
Répétition, gagistes et rôles.....	159
[26 novembre 1691]	
Frais et gages de la troupe, places vacantes.....	160
[3 décembre 1691]	
<i>Phaéton</i> mise en état et règlements des obligations, commande à Pizzoli et à Pelletier pour la Gloire.....	161
[11 décembre 1691]	
Une pièce de Donneau de Visé refusée.....	161
[18 décembre 1691]	
Comptes à la sortie des Baron	163
[19 décembre 1691]	
Assemblée précédente continuée.....	163
[20 décembre 1691]	
Assemblée précédente continuée.....	164
[24 décembre 1691]	
Assemblée précédente continuée.....	164
[5 décembre 1691]	
Place vacante d'un gagiste et prévision de l'assemblée des comptes.....	164
[10 décembre 1691]	
Comptes Le Comte.....	165
[12 décembre 1691]	
Comptes Raisin aîné.....	167
[18 décembre 1691]	
Comptes La Grange	169
[19 décembre 1691]	
Comptes La Grange continués.....	169

[20 décembre 1691]	
Comptes La Grange : vérifications.....	170
[31 décembre 1691]	
Rosidor, Mlle de Champmeslé et décorations de <i>Phaéton</i>	170
[4 janvier 1692]	
Lecture d'une tragédie de M. de Visé.....	171
[6 janvier 1692]	
La Compagnie dans le procès criminel contre le sieur Sallo.....	172
[7 janvier 1692]	
Lecture de la tragédie des <i>Héraclides</i>	172
[14 janvier 1692]	
Défense de la Compagnie contre une assignation sur le général de la troupe.....	173
[16 janvier 1692]	
<i>Les Caractères</i> par monsieur de Rivière.....	173
[17 janvier 1692]	
<i>Pompéïa</i> , tragédie de M. de Campistron.....	174
[11 février 1692]	
Boursaut et Péchantré au travail sur leurs pièces.....	174
[10 mars 1692]	
Le Comte à la recette des pensions, rentes et gages.....	175
[12 mars 1692]	
Préparatifs pour <i>la Princesse d'Élide</i> et disposition des <i>Coups d'amour</i>	175
[17 mars 1692]	
Disposition des rôles vacants.....	176
[24 mars 1692]	
Sur le tapis, les vitres, la cheminée et comptes de l'année.....	177
[24 mars 1692]	
Remplacement de Baron.....	178
[26 mars 1692]	
Examen des comptes de Le Comte.....	179
[27 mars 1692]	
Rôles de Mademoiselle de La Grange.....	179
[31 mars 1692]	
Dispositions des rôles de Sganarelle et Josselin.....	181

[7 avril 1692]	
Entrées des intendants en fonction et remboursement des La Grange.....	182
[8 avril 1692]	
Poisson menacé de prison, habits de dragon, place de Baptiste et rôles de La Grange.....	182
<u>Partie IV – 1692-1695</u>	
[21 avril 1692]	
Champmeslé préposé aux amendes.....	186
[5 mai 1692]	
Echange du rôle de Titus.....	186
[19 mai 1692]	
Le Comte chargé d'un état du paiement des pensions.....	187
[2 juin 1692]	
Habits pour les <i>Coups d'amour</i> , un retour à La Rochelle, amendes et dispositions.....	187
[16 juin 1692]	
Sur les frais faits à la pièce des <i>Coups d'Amour et de Fortune</i>	188
[30 juin 1692]	
Pourvilain, danseur, blessé à la pièce des <i>Coups de l'amour et de la fortune</i>	188
[1er juillet 1692]	
Réorganisation après la mort de La Grange du retrait journalier pour l'établissement et déclaration au papier terrier de Saint Germain des Prés.....	189
[14 juillet 1692]	
Danses et copie de la musique de <i>la Noce de village</i> , nominations pour Fontainebleau	190
[28 juillet 1692]	
Rôles et préparation pour Fontainebleau.....	190
[11 août 1692]	
Demande pour les nominations pour Fontainebleau et partage de la succession Guyot.....	191
[13 août 1692]	
Signature des actes de la succession Guyot.....	192
[25 août 1692]	
Nominations pour la Cour, onze chaises et mémoires du peintre, du serrurier, de papeterie et de l'imprimeur.....	192
[5 septembre 1692]	
Les <i>Femmes à la mode</i> par monsieur Dancourt	193

[12 septembre 1692]	
Comptes, place vacante et fonctions de l'afficheur.....	193
[21 septembre 1692]	
Tragédie de M. Pradon intitulée <i>Scipion</i> – refusée.....	194
[22 septembre 1692]	
Parts d'auteur de <i>l'Impromptu de Garnison</i> et de <i>l'Opéra de village</i> , clefs et affaire de l'afficheur Barbier.....	194
[20 octobre 1692]	
Tirage au sort pour l'attribution de places.....	196
[27 octobre 1692]	
Les quinzeniers chez M. du Montcel pour un garde.....	197
[17 novembre 1692]	
Mémoires mis à l'examen et dispositions de rôles de Raisin aîné ; défenses sur le feu.....	197
[1er décembre 1692]	
Remise des hardes à la Compagnie.....	198
[29 décembre 1692]	
Allègement de la charge pesant sur la part de Rosélis.....	198
[12 janvier 1693]	
Gratification pour Péchantré et revenants bons aux auteurs.....	199
[16 janvier 1693]	
Remise du <i>Bourgeois gentilhomme</i> : habits et autres dépenses.....	199
[26 janvier 1693]	
Disposition par Champmeslé du rôle de Josselin ; Baudelot privé d'entrée.....	200
[9 février 1693]	
La Compagnie sous le coup de saisies sur des particuliers	200
[1er mars 1693]	
Lecture de la pièce de <i>l'Important</i>	201
[9 mars 1693]	
Dispositions de calendrier pour l'été, sanction de Dufort et indécences aux troisièmes balcons. ...	201
[6 avril 1693]	
Quatre louis d'or au père Boissière, cordelier, comme prédicateur de la paroisse.	203
[8 avril 1693]	
Lecture d'une petite comédie de M. de Champmeslé	203

[10 avril 1693]	
Lecture de la pièce de Monsieur Bruyère	203
[13 avril 1693]	
Comptes des charges pesant sur les parts.....	204
[14 avril 1693]	
Lecture de la pièce de monsieur Mouffet.....	205
[27 avril 1693]	
Ballet de la pièce de <i>la Baguette</i> , et musique de Raisin aîné	205
[18 mai 1693]	
<i>Le Derrière du théâtre</i> de M. Brueys,	205
[8 juin 1693]	
Assemblée hebdomadaire, extinction de la pension de Mlle Auzillon et registre.....	206
[15 juin 1693]	
Application de l'amende pour manquement à son rôle sur le théâtre.....	207
[22 juin 1693]	
Contribution pour les pauvres et rôles de Mlle Raisin.....	208
[4 juillet 1693]	
<i>Scylla</i> de Catherine Bernard.....	209
[6 juillet 1693]	
Entrée de Langlois et habits d'esclaves.....	209
[13 juillet 1693]	
Dancourt sans jeton et rôle d'Athalie dans <i>Bajazet</i>	209
[27 juillet 1693]	
Echange de rôles, parts d'auteur supprimées du <i>Sot toujours sot</i>	210
[17 août 1693]	
<i>Attendez-moi sous l'orme</i> de M. Rivière.....	211
[19 août 1693]	
Lecture d'une tragédie de Monsieur Mouffet.....	211
[31 août 1693]	
Disposition du <i>Malade Imaginaire</i>	212
[7 septembre 1693]	
Disposition des rôles de Raisin cadet.....	213
[13 septembre 1693]	
<i>Adherbal</i> , de Joseph de La Grange-Chancel.....	214

[14 septembre 1693]	
Entrée à Du Chesne et répertoire	215
[18 septembre 1693]	
Lecture d'une tragédie de Monsieur Mouffet et prêt à Péchantré.....	215
[21 septembre 1693]	
Jetons aux comédiens revenus à Paris.....	216
[28 septembre 1693]	
Jetons aux comédiens revenus à Paris.....	216
[5 octobre 1693]	
Comédiens de Fontainebleau à Paris.....	216
[12 octobre 1693]	
Comptes depuis le décès de Raisin cadet.....	217
[27 octobre 1693]	
Lecture de la comédie de monsieur Rivière	217
[29 octobre 1693]	
Lecture de la pièce de Brueys	218
[2 novembre 1693]	
Défense de la Compagnie contre diverses saisies et règlements aux créanciers.....	218
[23 novembre 1693]	
Répertoire et jetons de Mlle Du Clos.....	219
[30 novembre 1693]	
Réception à l'essai de Mlles du Clos et Godefroy.....	221
[7 décembre 1693]	
Porte de séparation et paillason.....	220
[7 décembre 1693]	
Quatre cent livres pour le soulagement des pauvres de la ville.....	220
[18 décembre 1693]	
Comédie proposée par monsieur de Visé.....	221
[21 décembre 1693]	
Remboursements et portions de part.....	221
[28 décembre 1693]	
Rôles et remises du <i>Sicilien</i>	221

[29 décembre 1693]	
Médée, lecture.....	222
[11 janvier 1694]	
Clefs et tractations de part	222
[25 janvier 1694]	
Jacques Raisin dans <i>Tartuffe</i>	223
[1er février 1694]	
Sentence contre le désordre arrivé à la Comédie en 1691 et emprunt à Procope.....	224
[8 février 1694]	
Robe de Créüse dans <i>Médée</i> et sentence Sallo 2.....	224
[19 février 1694]	
Chute du <i>Dédit</i>	225
[8 mars 1694]	
<i>Les Amours d'Hercule et d'Omphale</i> -dispositions.....	225
[15 mars 1694]	
Retards de paiement sur les nourritures et logement.....	226
[22 mars 1694]	
Position générale sur les saisies.....	226
[29 mars 1694]	
Parts et entretien de l'hôtel.....	227
[2 avril 1694]	
Recrutement de deux acteurs.....	228
[2 avril 1694]	
Rétablissement de Barbier et son épouse à l'affichage par Mme de Villequiers.....	229
[5 avril 1694]	
Mlle Poisson demande à se retirer.....	229
[19 avril 1694]	
Rôles donnés à De Villiers et Raisin.....	230
[26 avril 1694]	
Mémoire contre les 800 £ aux Italiens.....	231
[3 mai 1694]	
Affaire Sévigny : Pensions et mérites.....	232
[10 mai 1694]	
Disposition du <i>Souper mal apprêté</i>	233

[11 mai 1694]	
Lecture de <i>l'Entêté</i> , comédie en un acte	234
[17 mai 1694]	
Loges et conversions de pensions.....	234
[24 mai 1694]	
Rentes levées pour fin 1692 et 1693.....	236
[25 mai 1694]	
Lecture <i>le Café</i> , de Jean-Baptiste Rousseau.....	236
[4 juin 1694]	
Répertoire général pour un an.....	236
[7 juin 1694]	
Contrat de pension de Mlle Guérin.....	237
[14 juin 1694]	
Sur le naufrage arrivé au fils de Mlle de Rochemore, de retour du Danemark.....	237
[5 juillet 1694]	
Disposition de remboursements.....	237
[5 juillet 1694]	
Conflit avec la famille de Mlle Guyot.....	238
[12 juillet 1694]	
Prêt de décorations au collège des Quatre nations	239
[9 août 1694]	
Dispositions au retrait de Mlle Poisson.....	240
[30 août 1694]	
Ambassade pour les nominations du voyage à Fontainebleau.....	241
[9 septembre 1694]	
Ambassade sur la Comédie à Paris pendant le voyage à la Cour.....	241
[4 octobre 1694]	
Gestion de la Comédie en double.....	242
[18 octobre 1694]	
Dufey joue son engagement dans la troupe.....	242
[29 octobre 1694]	
Arbitrage en faveur de Villiers le jeune.....	243

[8 novembre 1694]	
Redistribution des loges.....	243
[22 novembre 1694]	
Renouvellement des amendes.....	244
[29 novembre 1694]	
Redistribution des parts des sortants.....	244
[19 décembre 1694]	
Rôles de Mlle de Beaubourg et saisie du registre par les créanciers de Dancourt.....	245
[22 décembre 1694]	
Dépense pour les habits du <i>Bourgeois gentilhomme</i>	246
[27 décembre 1694]	
Danse du <i>Sicilien</i>	246
[6 janvier 1695]	
Copie et premier jet de la réponse des comédiens sur la pension des Comédiens Italiens.....	247
[10 janvier 1695]	
Défenses et frais : divers.....	248
[11 janvier 1695]	
Lecture des <i>Héraclides</i> , de Jean de Brie.....	249
[17 janvier 1695]	
Remise de rôles par Mlle de Beaubourg.....	249
[21 février 1695]	
Affaire des Comédiens italiens continuée.....	250
[7 mars 1695]	
Frais du <i>Bourgeois gentilhomme</i>	251
[14 mars 1695]	
Plan de solvabilité pour Dancourt.....	251
[21 mars 1695]	
Congé de Jean Fortier, exempt à la porte.....	252
[21 mars 1695]	
Du Périer en charge de travaux d'intérieur.....	252
NON RETRANSCRITES	
[11 avril 1695] Mise à jour de parts et lecture de pièces complètes	
[12 avril 1695] Contrôle des entrées et sorties du parterre	

- [18 avril 1695] Assignation du cardinal de Fustemberg, abbé de Saint-Germain des Prés
- [23 avril 1695] *Les Dames vengées* et *le Jaloux masqué*
- [25 avril 1695] Part des créanciers dans les fonds généraux
- [2 mai 1695] Rôles de M. De Villiers
- [9 mai 1695] Extinction de la pension Du Croisy
- [16 mai 1695] Extinction de pension de M.de Sourdéac
- [23 mai 1695] Danseurs mis à l'index pour insubordination
- [30 mai 1695] Pour un emprunt de 6000 £
- [13 juin 1695] Paiement d'un ballet pour des pièces d'agrément
- [19 juillet 1695] Préparation des Parisiens au voyage de Fontainebleau
- [14 août 1695] Jetons de Mlle Duclos
- [22 août 1695] Le prix des ballets et un marché de carrelage
- [26 août 1695] Entrées gratuites
- [29 août 1695] Paul Poisson déchargé
- [5 septembre 1695] Décharge de part
- [12 septembre 1695] Entretien du tapis de la Comédie
- [26 septembre 1695] Conversion des ordonnances de pension royale
- [3 octobre 1695] Mémoire a Monseigneur contre les Comédiens Italiens
- [31 octobre 1695] Distribution de jetons
- [4 novembre 1695] Lecture de pièces sans titres
- [7 novembre 1695] Quittance Raisin, Rosélis, Champmeslé
- [8 novembre 1695] Lecture d'une pièce Rivière et refus
- [14 novembre 1695] Costumes des filles Dancourt et *le Mari sans femme* raccommodé
- [21 novembre 1695] Calendrier pour les nouvelles pièces : *Sesostris*, *Polyxène*, *la Bradamante*,
- [25 novembre 1695] Lecture de *Polyxène*

- [26 novembre 1695] Entrée de Mlle de Champvallon
- [28 novembre 1695] Siffleurs et suppléments de musique
- [5 décembre 1695] Admissions, remboursements et conversions de rentes
- [12 décembre 1695] Gestion des pensions de 1694
- [26 décembre 1695] Amendes et gagistes
- [9 janvier 1696] Sifflets et Comédiens italiens
- [30 janvier 1696] Congé de Mlle Brécourt (Etiennette Desurlis)
- [4 février 1696] Préparation de la visite de Monseigneur
- [6 février 1696] Vente aux enchères de l'habit d'abbé de l'*aventurière*
- [8 février 1696] *Le Vieillard couru* de J. Donneau de Visé : seconde lecture
- [13 février 1696] les perruques de Touvenelle
- [20 février 1696] Suppression de part d'auteur pour *la Foire de Bezons*
- [27 février 1696] Accessoires et nouvelle pièce de Donneau de Visé.
- [5 mars 1696] Réception de Lavoy et Baron fils
- [26 mars 1696] Dispositions concernant la charge de pension sur la part de Mlle Chanvallon.
- [5 avril 1696] Examen de comptes remis à dimanche suivant 8 heures du matin
- [8 avril 1696] Assemblée
- [9 avril 1696] Exemplaires de *Polyxène*
- [30 avril 1696] Contrôle des portes, gagistes et créanciers de Dancourt
- [7 mai 1696] Refus du *Moulin de Javelle* de Michault
- [21 mai 1696] Engagement de Touvenelle
- [28 mai 1696] Mlle Clavel en double de Mlle Raisin
- [4 juin 1696] Clefs et plaintes contre la famille de François Dufort
- [11 juin 1696] Affaire de Sa Sainteté, créanciers et vol de tableau
- [18 juin 1696] Petite comédie de Dancourt - *le Moulin de Javelle* : acceptée

- [25 juin 1696] Amendes et responsabilités des quinzeiniers et des gagistes
- [2 juillet 1696] La Rosélis mise en congé
- [9 juillet 1696] Mémoires à clarifier
- [11 juillet 1696] Lecture tragédie *Zénobie* de Boyer
- [16 juillet 1696] Ambassade pour les nominations à Fontainebleau
- [28 juillet 1696] *Oreste et Pylade* tragédie à arranger
- [30 juillet 1696] Rôles et pension de M. Dupin
- [3 août 1696] Calendrier pour *le Flatteur*
- [6 août 1696] Lecture d'une petite comédie, *les Petits maîtres d'été*
- [13 août 1696] Bois et réponse de la Trémouille.
- [7 septembre 1696] Calendrier du *Joueur*
- [10 septembre 1696] Défenses d'entrée aux gardes et domestiques
- [17 septembre 1696] Bois, armement en mer, parts de la troupe et dispositions sur les sortants
{+ 4 novembre 1697} Retour d'investissement de Pointis
- [21 septembre 1696] Lecture d'une tragédie *Vercingétorix*, de M. de Hautmont
- Assemblée sans date** – *le Joueur* de Regnard, lecture sans verdict
- [15 novembre 1696] Une place de souffleur vacante
- [25 novembre 1696] *Scipion*, de Pradon
- [3 décembre 1696] Investissement sur l'armement en mer et nouveau souffleur pour la troupe
- [13 décembre 1696] Ambassade sur les abus aux portes de Comédie
- [17 décembre 1696] De la sûreté des portes
- [31 décembre 1696] De Visé, *Divertissement pour Monseigneur*
- [2 janvier 1697] Seconde lecture *Scipion*
- [7 janvier 1697] Ordonnance de pension du second semestre 1696
- [14 janvier 1697] Saisie sur les émoluments de Michel Baron et partitions musicales
- [21 janvier 1697] Taxe de l'hôtel pour les mousquetaires

- [30 janvier 1697] *La Mascarade*, de Brie
- [4 février 1697] Lecture de Brie et de Biancolelli
- [11 février 1697] Admission de Mlle Champvallon
- [1er mars 1697] Sur des anciennes pièces de Boyer à jouer ensemble
- [3 mars 1697] Petite comédie *Le Port de mer*
- [11 mars 1697] M. Dorillis engagé comme souffleur
- [20 mars 1697] Tirage au sort de la place de Mlle Longchamp
- [21 mars 1697] Lecture des *Empiriques* de M. Brueys
- [25 mars 1697] Examen des comptes remis à plus tard
- [26 mars 1697] *Andromaque* et *la Parisienne* pour commencer
- [17 avril 1697] Remise de l'assemblée de comptes
- [22 avril 1697] Travaux divers : cloison, porte de la limonade, cheminée, fourneaux
- [23 avril 1697] Règlement des entrées
- [6 mai 1697] Assignation de la troupe par Mme de la Taillé pour intérêts et disposition de l'*Après-souper des auberges*
- [9 mai 1697] M May et le *Bourget*
- [20 mai 1697] *Crispin Musicien* et renouvellement du traité avec Touvel
- [24 mai 1697] Suppression de pièces
- [10 juin 1697] Lecture d'une petite comédie *L'Aventurier*
- [15 juin 1697] Conversion de pensions
- [17 juin 1697] Seconde lecture de *l'Enfant gâté* et marché pour les fourneaux
- [24 juin 1697] Demande d'entrée du secrétaire de d'Argenson.
- [8 juillet 1697] Assemblée
- [15 juillet 1697] Rappel de la taxe des mousquetaires pour une moitié de maison
- [19 juillet 1697] Lecture de la tragédie *Oreste et Pylade*

- [20 juillet 1697] *le Distrain*, comédie de Regnard
- [22 juillet 1697] nouveautés sérieuses de l'hiver, entrées de ballet et préparation de Fontainebleau
- [5 août 1697] Négociation de conversion des pensions avec M.Bénédict
- [23 août 1697] Refus de la tragédie *Pélopidas* de l'illustre Pradon
- [26 août 1697] Plaintes contre Bertrand et les comédies de la foire Saint-Laurent
- [27 août 1697] Une comédie présentée par M.de Montfort
- [2 septembre 1697] *La Loterie et le Distrain*
- [9 septembre 1697] Conversion des pensions
- [17 septembre 1697] Refus d'une tragédie de Fontenelle
- [4 novembre 1697] Nourritures de Versailles et Trianon et pension de 1695
- [11 novembre 1697] Festivités prévues pour la publication de la paix générale
- [15 novembre 1697] *Manlius* et ballet du *Malade imaginaire*
- [18 novembre 1697] Avance à M. Poisson
- [22 novembre 1697] Échanges de rôles
- [25 novembre 1697] Deux nouveaux symphonistes
- [2 décembre 1697] Chabarou et Converset engagés dans la symphonie
- [9 décembre 1697] Exemplaires du *Retour des officiers* et désordres aux portes de la Comédie
- [16 décembre 1697] Rôles dans le *Bourgeois gentilhomme*
- [20 janvier 1698] Une balustrade contre la confusion de personnes sur le théâtre
- [3 février 1698] Répartition de la fonction d'orateur
- [10 février 1698] Projet de remettre *la Devineresse*
- [5 mars 1698] Lecture inachevée du *Curieux Impertinent*
- [7 mars 1698] Une petite comédie de Debrie refusée en l'état
- [11 mars 1698] Continuation de l'assemblée après les comptes
- [13 mars 1698] Seconde lecture du *Port de mer*

- [17 mars 1698] Comptes et règlements
- [20 mars 1698] Comptes et abus sur les entrées
- [8 avril 1698] Mlle Dauvilliers comme gagiste
- [15 avril 1698] Entrée accordée au fils de Lefebvre et son précepteur.
- [5 mai 1698] Disposition de *Mme Jobin [la Devineresse]*
- [26 mai 1698] Dispositions suivant la mort de Mlle Champmeslé
- [2 juin 1698] Disposition de l'*Ombre de Molière* et faux placet des comédiens du Roy
- [9 juin 1698] Marché des fourneaux
- [16 juin 1698] Un tarif unique pour les ballets
- [30 juin 1698] Augmentation de la garde ordonnée par le roi
- [11 juillet 1698] Refus d'une petite comédie de Michault
- [14 juillet 1698] Remboursement de la part de Mlle Champmeslé
- [28 juillet 1698] Ambassade contre les forains
- [18 août 1698] Un don de livres et d'estampes de M. de Visé
- [25 août 1698] Échange de rôles de Champmeslé.
- [7 septembre 1698] Marchés d'entretien – continuation - couverture et plombs
- [5 décembre 1698] Révision d'*Ariarathe*
- [9 décembre 1698] Récompense pour trente ans de service à Pierre Marchand
- [12 décembre 1698] *Le Médisant* : refus
- [13 décembre 1698] *Méléagre*
- [22 décembre 1698] Ordre d'admission pour Manon et Mimi Dancourt dans la troupe avec jetons
- [29 décembre 1698] Ordre d'admission pour les sœurs Dancourt : restrictif
- [5 janvier 1699] Galette des rois
- [12 janvier 1699] Emprunt de remboursement
- [14 janvier 1699] *Gabinie*, une tragédie de l'abbé Brueys

- [26 janvier 1699] Nouvel ordre pour les sœurs Dancourt
- [1er février 1699] Ordre pour Mimi et Manon Dancourt dans l'armoire des titres
- [9 février 1699] Projet de placet au Roi pour « conserver » l'hôtel de Bourgogne
- [4 avril 1699] Refus d'une petite comédie
- [27 avril 1699] Mlle de La Roque
- [27 avril 1699] Règle des pièces nouvelles
- [30 avril 1699] *Le lot supposé*
- [11 mai 1699] La Voy se charge du Grand registre
- [15 juin 1699] Oubli des intérêts à Mme de La Taillée
- [29 juin 1699] *Ariarathe* de M. de St Gilles
- [10 juillet 1699] Réception d'une petite pièce de Rivière sous réserves
- [13 juillet 1699] Ordonnance de pension pour la première moitié de 1699
- [20 juillet 1699] Disposition *Pulchérie, Camma*
- [3 août 1699] Paiement au nom de la Compagnie pour un billet
- [10 août 1699] *L'Inconnu* et *Ariarathe* sans retard au retour de Fontainebleau
- [28 août 1699] *Athénais*, tragédie de M. De la Grange
- [31 août 1699] Place vacante au contrôle de la porte des loges
- [18 septembre 1699] Pour trois billets d'obligation en plus
- [2 novembre 1699] Compromis sur *les Fées* et les jours d'opéra.
- [12 novembre 1699] Calendrier de représentation pour la pièce d'Aubigny
- [21 novembre 1699] Lecture d'une comédie de Dancourt
- [23 novembre 1699] Échange de rôles dans *Alcibiade*
- [30 novembre 1699] Règle d'abandon des pièces nouvelles
- [3 décembre 1699] *Démocrite*, de Jean-François Regnard

SUITE DE LA TRANSCRIPTION

[18 janvier 1700]	
Exemplaires d' <i>Athénaïs</i> et signature de Jean-François Regnard.....	253
[25 janvier 1700]	
Dancourt et La Thorillière quittent l'assemblée.....	254
[1er février 1700]	
Contre les entrées abusives des mousquetaires.....	254
[8 février 1700]	
Roulement des ouvreuses de loges.....	255
[11 février 1700]	
Participation à la loterie royale.....	255
[8 mars 1700]	
Paul Poisson et ses créanciers.....	256
[20 mars 1700]	
Lecture des <i>Fourbes heureux</i> : refus.....	257
[22 mars 1700]	
Rappel d'impayés au duc du Maine et troisièmes loges.....	257
[29 mars 1700]	
Rôles, retraite de Mlle du Rieu, et examen des comptes	257
[19 avril 1700]	
Rôles, parterre et augmentation des retraits journaliers.....	259
[26 avril 1700]	
Remboursement de Mlle du Rieu.....	259
[3 mai 1700]	
Disposition sur les costumes.....	261
[8 mai 1700]	
<i>Le Gros lot de Marseille</i>	262
[17 mai 1700]	
Contournement de la diminution des espèces et parts d'auteur.....	262
[24 mai 1700]	
Avance demandée par Paul Poisson.....	263
[14 juin 1700]	
Mémoire de l'exempt et lecture des <i>Bourgeoises ridicules</i>	263
[5 juillet 1700]	
<i>L'Esprit de contradiction</i> , de Rivière.....	263

[3 août 1700] Lecture d'une comédie de Rousseau.....	264
[10 août 1700] Lecture d'une tragédie de François Belin.....	267
[16 août 1700] <i>Zénobie</i> d'Eustache Le Noble.....	265
[20 septembre 1700] Gagistes – de l'âge, de la boisson et de la responsabilité.....	265
[27 septembre 1700] <i>Les Trois Cousines</i> temporairement exemptées des règles	266
[22 novembre 1700] Préparation à remettre <i>l'Inconnu</i>	266
[13 décembre 1700] Sur la mort de Mlle Guérin.....	267
[23 décembre 1700] Nouvel ordre de réservation de part vacante.....	268
[27 décembre 1700] Plan de contournement de la diminution des espèces programmée.....	271

NON RETRANSCRITES

- [7 février 1701]** La Montagne en quête d'autorité sur les danseurs
- [28 février 1701]** Rappel d'impayés à l'intendant du prince de Conti
- [5 mars 1701]** Seconde lecture pour Dufresny
- [5 avril 1701]** Remise des rôles à la romaine de Villiers à la Compagnie
- [6 avril 1701]** Lecture d'une petite comédie de M. Boindin, refusée
- [11 avril 1701]** Mimi Dancourt, en petit marquis du *Misanthrope*, censurée
- [20 avril 1701]** Entrée à Nicolas Boindin, auteur
- [25 avril 1701]** Place vacante de Jean Garçon
- [2 mai 1701]** Amendes des semaines de Lavoy et Dancourt
- [30 mai 1701]** Fermeture pour le Jubilé

- [6 juin 1701] Une petite comédie de Le Sage acceptée
- [1 juillet 1701] Echange de rôles dans *Amphitryon*
- [18 juillet 1701] Saisie de Mlle Baron sur son mari
- [25 juillet 1701] Part de Villiers, admissions et remboursement de Mlle Raisin
- [8 août 1701] Contrat de pension viagère pour Mlle Raisin
- [16 août 1701] Constitution d'une rente viagère pour rembourser M.de Beauval
- [23 août 1701] Jean-Baptiste Salley succède à Champmeslé dans tous ses rôles
- [10 septembre 1701] *Amasis*, de La Grange, acceptée
- [12 septembre 1701] Distribution de la part de Champmeslé
- [16 septembre 1701] Seconde lecture d'*Amasis*
- [17 octobre 1701] Admission de Salley par le duc de Beauvilliers
- [7 novembre 1701] Comptes divers à l'examen
- [15 novembre 1701] Reprise et disposition de *la Princesse d'Élide*
- [17 novembre 1701] *Ésope à la Cour*, de Boursaut, acceptée
- [21 novembre 1701] Entrée accordée à Lardy, 1er chirurgien du duc d'Orléans
- [28 novembre 1701] Ponteuil et Salley se partagent les rôles de Champmeslé
- [5 décembre 1701] Parts et remboursements de Rosélis
- [12 décembre 1701] Sur la part d'un auteur défunt : Boursaut
- [23 décembre 1701] *Montesume*, tragédie de Ferrier
- [26 décembre 1701] Saisies de la Compagnie dans l'armoire des papiers de la Compagnie
- [2 janvier 1702] Costumes pour *Amphitryon*
- [7 janvier 1702] *Arrie et Petus*, tragédie de Mlle Barbier
- [14 janvier 1702] Refus d'une comédie de Rivière
- [16 janvier 1702] Pour le décor de *Montesume*
- [30 janvier 1702] *Électre*, de Longepierre

- [13 février 1702] *Le Double veuvage*, de Rivière
- [13 mars 1702] Entretien du clavecin et paiement du ballet de *Je vous prends sans vert*
- [20 mars 1702] Sur les héritiers de Villiers et l'élargissement de la rue
- [24 avril 1702] Organisation des comédies avec *Arrie et Pétus*
- [5 juin 1702] Remise des amendes
- [7 juin 1702] Sur les contraventions d'Alexandre Bertrand
- [12 juin 1702] Le Comte chargé du reste des chambrées et du paiement des pensions
- [19 juin 1702] Le Grand et Dangeville sur la part vacante à la mort de Champmeslé
- [28 juin 1702] Proposition de tractation par Poisson sur les ordonnances de pension
- [3 juillet 1702] Poisson, porte-parole contre Bertrand chez le marquis de Villequier
- [17 juillet 1702] Examen de l'affaire de Mme de Sassy
- [24 juillet 1702] *Le Bail d'Auteuil*, comédie en un acte de Boindin
- [31 juillet 1702] Renouvellement du billet à Mlle Raisin et désistement de Mme de Sassy
- [28 août 1702] *La Matrone d'Ephèse*, de Houdar de la Motte
- [11 septembre 1702] Taxe sur les maisons de la paroisse
- [18 septembre 1702] Acteurs redevables des excès de billets
- [16 octobre 1702] Paiement de billets d'obligation
- [30 octobre 1702] Admission Le Grand et Du Boccage
- [31 octobre 1702] *Cornélie*
- [14 novembre 1702] Seconde lecture de *Cornélie*
- [20 novembre 1702] Comptes
- [24 novembre 1702] *La Mort de Néron*, tragédie de Péchantré
- [29 novembre 1702] Une pièce de Rivière acceptée
- [4 décembre 1702] Sur des obligations arrivées à terme
- [9 décembre 1702] Seconde lecture de la pièce de Péchantré

- [14 décembre 1702] Seconde lecture Rivière – *le Faux homme d'honneur*
- [24 décembre 1702] Corrections de *la Mort de Néron*
- [31 décembre 1702] Disposition en double de toutes les pièces
- [8 janvier 1703] Distribution réformée et copies.
- [29 janvier 1703] Ponteuil indisponible pour jouer à la romaine.
- [30 janvier 1703] Lecture de *Mégare*, tragédie
- [26 février 1703] Échange de rôles et affaire de M. de Francine
- [5 mars 1703] La Montagne pour le ballet de la *Princesse d'Élide, du Baillis marquis*
- [24 mars 1703] Dancourt et Lavoy en voyage à Dunkerque
- [28 mars 1703] *Psyché et l'Inconnu*
- [30 avril 1703] Ordre pour Sallé et lecture du *Souper de campagne*
- [10 mai 1703] *L'Andrienne de Térence*, de Baron
- [14 mai 1703] *Psyché* au double et amende pour la pièce et ses agréments
- [21 mai 1703] *Psyché* sans billets et entrée à Berain pour les habits
- [4 juin 1703] *L'Inconnu*
- [8 juin 1703] Lecture d'une tragédie de M. Theos
- [9 juin 1703] *L'Amour propre*
- [11 juin 1703] Retrait de Marchand et habits de Zéphir
- [26 juin 1703] *Le Port de mer*, petite comédie de De la Motte .
- [16 juillet 1703] Remboursement de Mlle Raisin
- [13 août 1703] De l'autorité de la Compagnie sur les gagistes
- [27 août 1703] Saisies sur la Compagnie
- [8 octobre 1703] Multiplication des obligations : M. Silvy, intendant du prince de Monaco
- [30 octobre 1703] Lecture d'*Alceste* et danses de *l'Inconnu*
- [31 octobre 1703] Lecture *Hypermnestre*, de Riouperoux

- [6 novembre 1703] Sur le contrôle des gens en livrée à l'entrée
- [12 novembre 1703] Sur la présence aux diverses assemblées de la Compagnie
- [19 novembre 1703] Part d'auteur pour le nouveau prologue de *l'Inconnu*, amendes et placement au paradis.
- [23 novembre 1703] *Thémistocle*, de Guérin fils
- [26 novembre 1703] Amendes à tout pour tous
- [28 novembre 1703] Seconde lecture d'*Alceste*, de La Grange
- [10 décembre 1703] Extension de billet à M. Silvy et frais des *Folies de l'amour*, de Regnard
- [24 décembre 1703] L'entrée de Pécourt est accordée à Balon
- [28 décembre 1703] Remise des *Folies de l'Amour* après *Psyché et l'Inconnu*
- [28 janvier 1704] Extension de billet de remboursement pour Mlle Raisin
- [11 février 1704] Du Chesne privé d'entrée à la Comédie par Dufey
- [22 février 1704] Remise de *Circé*
- [3 mars 1704] Programme de travaux intérieurs gérés par Salley
- [6 mars 1704] Refus de la tragédie de *Thémistocle*
- [7 mars 1704] *Iphigénie en Tauride*
- [10 mars 1704] Congé de Le Comte
- [12 mars 1704] Comptes Le Comte
- [1er avril 1704] Retrait des Beauval
- [2 avril 1704] Partage des fonctions financières de la troupe
- [7 avril 1704] Parts d'auteur pour *Hypermnestre*
- [14 avril 1704] Disposition de *Je vous prends sans vert*
- [28 avril 1704] Sur les lanternes
- [5 mai 1704] Billets pour le remboursement de Le Comte
- [19 mai 1704] Remboursement de Le Comte et des Beauval
- [26 mai 1704] Entrée de Mlle Salley dans la Compagnie

- [27 mai 1704] Réflexions sur le traitement pour un portier à l'hôtel
- [2 juin 1704] Mlle Salley a son jeton et son billet
- [9 juin 1704] Frais des *Amants magnifiques*
- [30 juin 1704] Sur les frais extraordinaires
- [21 juillet 1704] Remboursements prévus pour Rosélis et Dufey
- [28 juillet 1704] Pour la musique et agréments des *Amants magnifiques*
- [19 août 1704] Une actrice à l'amende pour *Andromaque*
- [22 septembre 1704] Partage de l'argent reçu du duc d'Orléans et Mlle d'Enghien
- [27 octobre 1704] Admission de Poisson fils
- [30 octobre 1704] Lecture de *Cosroès*
- [4 novembre 1704] Lecture de *l'Isle aux Cignes*
- [10 novembre 1704] Du Périer s'occupe des retraits sur la part de Poisson
- [12 novembre 1704] *Saül*, d'Augustin Nadal
- [15 novembre 1704] *Mustapha*, de François Belin
- [21 novembre 1704] Lecture des *Adelphes*, de Baron
- [2 décembre 1704] *Le Ménechme* de Regnard
- [13 décembre 1704] *La Psyché de village* de Guérin
- [15 décembre 1704] Beaubourg frappé d'interdit par ordre de Monseigneur
- [17 décembre 1704] *Le Jaloux*, de Baron
- [5 janvier 1705] *Les Folies amoureuses* et *les Trois cousines* jouées ensemble
- [12 janvier 1705] Saisies sur nourritures et revenants bons de Baron
- [13 janvier 1705] Seconde lecture de la pièce de Regnard
- [24 janvier 1705] Seconde lecture de la pièce de Guérin fils
- [26 janvier 1705] Levée de l'interdiction sur Beaubourg
- [8 février 1705] Lecture *Polydore*

- [9 février 1705] Sur les places en loges pour les acteurs et actrices
- [16 février 1705] *Mustapha* de Belin, et conditions de reprise
- [30 mars 1705] Règlement des dettes et saisies de Baron
- [25 mai 1705] Emprunts divers
- [8 juin 1705] Intérêts d'un emprunt à M. Jumentier
- [15 juin 1705] Remboursement des Beauval et billets
- [29 juin 1705] Ambassade pour l'affaire de Guyenet
- [8 juillet 1705] *Cyrus*, d'Antoine Danchet
- [13 juillet 1705] Frais de Savigny
- [27 juillet 1705] Disposition de *Circé* sous contrôle
- [3 août 1705] *Circé* sans billets d'entrée et exceptions
- [10 août 1705] Ordre de Monseigneur concernant Guérin et Dancourt
- [24 août 1705] Retraite avec pension pour Du Périer
- [31 août 1705] Change de billets pour les pensions auprès de Jacques Roussel, notaire.
- [4 septembre 1705] Lecture de *l'Avocat patelin*
- [9 septembre 1705] *Thomiris*, de Mlle Barbier
- [10 septembre 1705] Tragédie de Crébillon : accord et entrée
- [14 septembre 1705] Mlle Mimy à Fontainebleau
- [15 septembre 1705] Lecture d'une pièce de M. Augeard
- [16 septembre 1705] Lecture d'une pièce de Le Sage
- [19 septembre 1705] Calendrier de représentation : comédie de Regnard et tragédie de *Polydore*
- [28 septembre 1705] Du Périer prend congé de la Compagnie
- [2 novembre 1705] Disposition de rôles par Monseigneur
- [9 novembre 1705] Organisation de la recette, des jetons, du contrôle.
- [16 novembre 1705] Mises à jour des pensions, remboursements et charges.

[23 novembre 1705] Entrée au successeur de Cherrier et règlement des affaires de Poisson

[7 décembre 1705] Calendrier de représentation : Lesage et Aujard

[14 décembre 1705] Remboursement de Du Périer et conversion en espèces des billets de pensions

[31 décembre 1705] Seconde lecture de *Thomiris*, de Marie-Anne Barbier.

SUITE ET FIN DE LA RETRANSCRIPTION

[4 janvier 1706]

Extension du billet de M. de Sannegrand.....268

[11 janvier 1706]

Sur les habits de la pièce de *Le Sage et le mécontentement de l'auteur*.....269

[25 janvier 1706]

Entrée pour Pierre Guyenet et son épouse en accommodement pour les pièces d'agréments.....269

[27 janvier 1706]

Cyrus : version corrigée.....270

[29 janvier 1706]

Une pièce de Dancourt refusée.....270

[8 février 1706]

Contre les danseurs de corde qui jouent la comédie.....270

[15 février 1706]

Calendrier au retour de Fontainebleau.....271

[22 février 1706]

Contre les théâtres des foires Saint-Germain et Saint-Laurent.....271

[22 mars 1706]

Répartition des fonctions de finances de la troupe et solidarité des conjoints.....275

DRAMATIS PERSONAE
index des personnages historiques

ARMAND *Mme* **gagiste,**

5/11/1691, 5/12/1691, 10/05/1694,
15/11/1696.

AUBIGNY, *Antoine de La Fosse d',*
auteur

4/11/1695, 21/11/1695, 25/11/1695,
27/02/1696, 9/04/1696, 15/11/1697,
25/08/1698, 12/11/1699

AUBRY *des Carrières, Jean-Baptiste,*
auteur

15/05/1690

AUFFRET, **accordeur**

13/03/1702

AUGEARD N... **auteur**

15/09/1705, 7/12/1705

AUMONT, *Louis-Marie-Victor, duc d' (et*
marquis de Villequiers),

2/04/1694, 10/05/1694, 6/01/1695,
21/02/1695, 25/07/1701, 3/07/1702

AUMONT, **garde**

14/06/1700, 24/07/1702

AUZILLON, *Marie Dumont, (Mlle)*
pensionnaire

8/06/1693

BAILLY, **procureur**

21/05/1696

BALLON, *Claude, danseur*

24/12/1703

BAPTISTE **père, symphoniste**

16/05/1689, 30/05/1689, 2/10/1690,
24/03/1692, 8/04/1692

BARAILLON, *Jean, tailleur,*

10/05/1683, 30/08/1683, 6/05/1686,
31/01/1689, 10/07/1690, 2/07/1691,
5/11/1691, 22/12/1694, 10/01/1695,
7/03/1695, 21/01/1697

BARBIER **porte-flambeau**

22/09/1687, 25/09/1687

BARBIER Claude et épouse, afficheurs

27/10/1691, 26/11/1691, 12/09/1692,
22/09/1692, 2/04/1694 bis, 23/04/1697

BARBIER *Marie-Anne, auteur*

7/01/1702, 24/04/1702, 31/10/1702,
14/11/1702, 29/01/1703, 9/09/1705
31/12/1705, 15/02/1706

BARON *Michel, acteur*

10/10/1682, 23/11/1682, 24/05/1683,
21/06/1683, 5/07/1683, 13/03/1684,
15/01/1685, 25/06/1685, 20/08/1685,
16/09/1686, 22/03/1688, 1/05/1690,
7/08/1690, 18/09/1690, 23/10/1691,
5/12/1691, 24/03/1692, 24/03/1692b,
14/01/1697

-**auteur** 15/01/1685, 25/06/1685,

9/07/1685, 20/08/1685, 14/11/1685,
21/01/1686, 4/02/1686, 6/12/1686,
15/12/1687, 6/12/1688, 19/11/1691,
27/03/1692, 8/04/1692, 8/03/1694,
30/07/1696, 24/05/1697, 10/05/1703,

21/11/1704, 17/12/1704

BARON, Charlotte Le Noir, (Mlle), acteur
16/09/1686, 25/09/1687, 13/03/1690,
18/09/1690, 13/11/1690, 11/12/1690,
5/12/1691, 21/12/1693

BARON fils Étienne-Michel, acteur
21/01/1686, 22/03/1688, 29/11/1694,
11/04/1695, 2/05/1695, 5/09/1695,
5/12/1695, 12/12/1695, 5/03/1696,
11/07/1696, 30/07/1696, 13/12/1696,
24/05/1697, 22/11/1697, 16/12/1697,
3/02/1698, 14/04/1698, 8/02/1700,
29/03/1700, 26/04/1700, 16/08/1700,
5/04/1701, 1/07/1701, 18/07/1701,
16/08/1701, 23/08/1701, 10/09/1701,
15/11/1701, 2/01/1702, 30/10/1702,
10/05/1703, 6/11/1703, 12/03/1704,
12/01/1705, 30/03/1705, 24/08/1705,
16/11/1705, 29/01/1706

BARON, Catherine Van Der Becke, Mlle
18/07/1701

BARQUEBOIS Jacques Robbe, auteur
28/09/1682, 23/11/1682, 8/11/1683,
18/12/1684, 6/12/1686

BARRE Abbé, auteur
22/11/1683

**BARTILLAT, Estienne Jehannot de, garde
du Trésor royal,**
16/09/1686

BAUDELLOT Jacques, commissaire
5/07/1683, 26/01/1693

BAUDOIN [N.], gagiste
20/08/1685, 20/05/1686, 17/06/1686

BEAUBOURG, Pierre Trochon, (de) acteur
7/01/1692, 24/03/1692, 24/03/1692b,
31/03/1692, 8/04/1692, 5/05/1692,
22/09/1692, 26/01/1693, 17/08/1693,
21/09/1693, 28/09/1693, 11/05/1694,
7/05/1696, 9/07/1696, 9/08/1696,
25/11/1696, 3/02/1698, 25/08/1698,
11/02/1700, 29/03/1700, 19/04/1700,
10/08/1700, 5/04/1701, 1/07/1701,
23/08/1701, 10/09/1701, 2/01/1702,
12/06/1702, 13/08/1703, 6/11/1703,
30/04/1703, 15/12/1704, 26/01/1705,
29/06/1705, 14/09/1705, 14/12/1705,
29/01/1706

**BEAUBOURG, Louise Pitel, (Mlle), acteur
(aussi Bertrand) 23/10/1684, 9/07/1685,
(Deshayes) 9/07/1685, 20/08/1685,
16/09/1686, 7/08/1690, 17/01/1692,
27/03/1692, 22/09/1692, 17/11/1692,
9/03/1693, 27/07/1693, 11/01/1694,
10/05/1694, 17/05/1694, 4/06/1694,
(Beaubourg) 5/07/1694, 9/08/1694,
19/12/1694, 17/01/1695, 21/01/1697,
20/05/1697, 19/04/1700, 24/08/1705**

**BEAUBRUN, Paul Biet, comédien de
campagne**
10/05/1688

BEAUREGARD [N...], auteur
6/12/1683

BEAUVALL Jean Pitel de acteur
10/10/1682, 21/06/1683, 5/07/1683,
6/12/1683, 9/07/1685, 6/08/1685,
20/08/1685, 14/11/1685, 24/12/1685,
17/06/1686, 16/09/1686, 6/12/1686
7/08/1690, 10/07/1690, 18/09/1690
7/01/1692, 17/01/1692, 22/09/1692,

17/11/1692, 9/03/1693, 31/08/1693,
11/05/1694, 24/05/1694, 12/07/1694,
25/04/1695, 9/07/1696, 9/08/1696,
17/09/1696, 25/11/1696, 29/03/1697,
17/06/1697, 3/08/1699, 29/03/1700,
26/04/1700, 10/08/1700, 5/04/1701,
8/08/1701, 16/08/1701, 10/09/1701,
1/04/1704, 19/05/1704, 15/06/1705

BEAUVAL *Jeanne Ollivier Bourguignon,*
(Mlle) **acteur**

10/10/1682, 16/08/1683, 9/07/1685,
20/08/1685, 16/09/1686, 11/04/1690,
1/05/1690, 10/07/1690, 7/08/1690,
18/09/1690, 2/10/1690, 27/03/1692,
22/09/1692, 27/07/1693, 3/05/1694,
10/05/1694, 4/06/1694, 19/12/1694,
14/01/1697, 2/05/1701, 15/11/1701,
1/04/1704, 19/05/1704

BEAUVILLIERS *Paul de, suite de son père*
9/03/1693, 30/11/1693, 30/08/1694,
9/09/1694, 17/10/1701, 26/01/1705,
2/11/1705

BECHET *Denis,* **notaire**

5/07/1683, 24/12/1685, 30/06/1687,
8/03/1688, 23/04/1697

BELIN *François,* **acteur**

10/08/1700, 5/04/1701, 15/11/1704,
16/02/1705

BELLANGER, *Toussaint* **notaire**

1/07/1692, 18/05/1694, 7/06/1694
9/08/1694, 5/12/1695, 23/04/1697

BERAIN *père Jean,* **peintre et dessinateur,**
3/08/1705

BERAIN *filis, Jean,* **peintre et dessinateur,**
3/08/1705

BERGEON, créancier

2/11/1693

BERNARD *Catherine,* **acteur,**

30/10/1690, 4/07/1693, 29/03/1694 ;
2/05/1695

BEVILLON, [N...] **clerc**

23/11/1705

BIANCOLELLI, Pierre-François, **acteur,**

30/01/1697, 4/02/1697, 23/04/1697.

BILAIN *André,* **huissier en la Chancellerie**

14/01/1697

BIZOT *Abbé,* **fondeur,**

18/09/1682, 28/09/1682, 2/08/1683

BOINDIN *Nicolas,* **acteur**

3/03/1697, 13/03/1698, 6/04/1701,
24/07/1702, 26/06/1703

BOISROBERT, François Le Métel de, **acteur**

19/07/1683, 22/11/1683, 14/11/1685

BONCOURT *Mlle*

22/04/1697

BONHOMME, Antoine, **notaire**

10/12/1691, 12/12/1691

BOURSAUT, Edme, **acteur**

24/05/1683, 19/07/1683, 16/08/1683,
30/08/1683, 8/11/1683, 30/11/1683,
6/12/1683, 14/11/1685, 15/05/1690,
6/02/1691, 19/02/1691, 3/12/1691,
31/12/1691, 11/02/1692, 27/03/1692,
8/04/1692, 7/09/1693, 19/04/1700,
17/11/1701, 12/12/1701

BOYER, Claude, auteur

23/11/1682, 6/08/1685, 21/04/1691,
16/07/1691, 11/07/1696, 2/01/1697,
1/03/1697, 11/01/1695, 11/07/1696

**BRECOURT, Guillaume Marcoureau (de),
comédien-auteur**

17/09/1682, 9/11/1682, 7/12/1682,
21/12/1682, 1/02/1683, 8/03/1683,
5/04/1683, 10/05/1683, 24/05/1683,
13/09/1683, 22/11/1683, 6/12/1683,
13/03/1684, 5/06/1684, 3/07/1684,
23/10/1684

-auteur

15/02/1683, 8/03/1683, 5/04/1683,
10/05/1683, 7/06/1683, 21/06/1683,
5/06/1684, 3/07/1684, 20/11/1684,
14/11/1685, 6/12/1686, 30/07/1691,
27/08/1691, 27/03/1692, 14/07/1692,
2/06/1698

**BRECOURT, Etiennette des Urlis (Mlle),
gagiste**

22/03/1683, 24/12/1685, 20/05/1686
30/10/1690, 21/08/1690, 26/11/1691,
30/01/1696 ; 30/04/1696

BRILLARD Mme, gagiste

1/02/1683, 28/02/1684

BRUEYS, David-Augustin de, abbé auteur,

1/03/1693, 10/04/1693, 18/05/1693
27/07/1693, 29/10/1693, 21/03/1697,
14/01/1699, 4/09/1705
--en collab. 22/01/1691, 8/04/1692,
7/09/1693, 14/09/1693

**BURY, comtesse de, Anne-Marie Urre
d'Aiguebonne,
11/04/1690****CADOT[N.] cleric de notaire**

1/07/1692

CAILLET Bénigne, auteur

20/03/1700

CAMPISTRON Jean-Galbert de, auteur

28/09/1682, 4/01/1683, 18/01/1683,
1/02/1683, 8/11/1683, 17/07/1684,
11/09/1684, 6/11/1684, 20/11/1684,
15/01/1685, 25/06/1685, 9/07/1685,
24/12/1685, 4/02/1686, 18/03/1686,
29/12/1686, 6/12/1688, 3/04/1691,
21/04/1691, 17/01/1692, 17/11/1692,
9/03/1693, 29/03/1694, 28/05/1696,
23/11/1699, 5/04/1701, 23/08/1701

CARNOT Jean notaire

28/05/1696

CARRON, loueur de carrosses,

12/12/1695

CAVEROT

23/04/1697, 12/11/1703

CAVEROT Mme, recette,

23/10/1684, 10/06/1685, 25/06/1685,
6/04/1688, 2/06/1687, 8/10/1691,
19/12/1691, 18/12/1691, 24/12/1691,
6/01/1692, 11/02/1692, 9/03/1693,
12/04/1695, 30/04/1696, 7/11/1701,
26/12/1701, 30/04/1703, 2/04/1704,
22/03/1706

CHABAROU N de, symphoniste

25/11/1697, 2/12/1697

CHALIGNY N...de,

28/02/1689

- 18/09/1699, 23/11/1699, 8/02/1700,
CHAMPAGNE Michel Laurent dit , gagiste 22/03/1700, 29/03/1700, 26/04/1700,
 23/10/1684, 9/07/1685, 20/08/1685, 8/05/1700, 17/05/1700, 10/08/1700,
 20/05/1686, 26/08/1686, 5/04/1688 27/12/1700, 28/02/1701 , 5/04/1701,
 1/07/1701, 25/07/1701, 23/08/1701,
CHAMPAGNE (petit) Charlot Laurent, dit, 12/09/1701, 28/11/1701, 19/06/1702,
gagiste -auteur 4/01/1683, 18/01/1683,
 23/10/1684, 20/08/1685, 5/04/1688, 1/02/1683, 19/07/1683, 2/08/1683,
 6/12/1688, 25/07/1689, 27/10/1691, 16/08/1683, 30/08/1683, 27/09/1683,
 9/04/1696, 7/05/1696, 25/06/1696, 22/11/1683, 14/11/1685, 6/12/1686,
 23/04/1697, 14/04/1698, 18/01/1700 8/04/1693, 17/01/1695, 2/05/1701
collab. - 25/06/1685, 27/03/1692,
CHAMPERON, Laurent Bersac de 31/03/1692, 8/04/1692, 26/01/1693,
Fondant, sieur de, machiniste 27/07/1693, 7/09/1693, 24/05/1697,
 19/07/1681, 21/05/1691 5/05/1698, 29/03/1700, 13/03/1702,
 14/05/1703, 14/04/1704
- CHAMPION, maître horloger,**
 31/01/1689
- CHAMPMESLE Charles Chevillet de,**
acteur 10/10/1682, 29/11/1682, 4/01/1683,
 21/06/1683 , 13/09/1683, 6/12/1683,
 17/01/1684, 9/04/1685, 10/06/1685,
 25/06/1685, 6/08/1685, 20/08/1685
 16/09/1686 6/12/1686, 12/01/1688,
 1/05/1690, 2/10/1690, 18/09/1690,
 13/11/1690, 17/01/1692, 8/04/1692,
 1/07/1692, 22/09/1692, 20/10/1692,
 17/11/1692, 26/01/1693, 9/03/1693,
 27/07/1693, 11/01/1694, 25/01/1694,
 15/03/1694, 29/03/1694, 3/05/1694,
 10/05/1694, 24/05/1694, 9/08/1694,
 9/09/1694, 29/11/1694, 19/12/1694,
 7/03/1695, 21/03/1695, 7/11/1695,
 14/11/1695, 12/12/1695, 9/01/1696,
 28/05/1696, 4/06/1696, 17/09/1696,
 25/11/1696, 25/03/1697, 17/04/1697,
 6/05/1697, 3/02/1698, 17/03/1698,
 20/03/1693, 30/06/1698, 7/09/1698,
 11/05/1699, 20/07/1699, 3/08/1699,
- CHAMPMESLE Marie Desmares, (Mlle),**
acteur 10/10/1682, 20/08/1685, 25/06/1685,
 16/09/1686, 1/05/1690, 18/09/1690,
 17/01/1692, 12/03/1692, 22/09/1692,
 13/07/1693, 29/03/1694, 5/04/1694,
 17/01/1695, 26/05/1698, 14/07/1698
- CHAMPVALLON, Judith Chabot de La**
Rinville, (Mlle de) acteur 26/11/1695, 5/12/1695, 4/02/1696,
 26/03/1696, 17/09/1696, 5/02/1697,
 11/02/1697, 17/04/1697, 19/04/1700,
 2/05/1701, 25/07/1701, 4/06/1703,
 27/07/1705, 29/01/1706
- CHAMPVALLON, M de Lost de, gagiste**
 19/04/1700, 13/08/1703
- CHARPENTIER, Marc-Antoine,**
compositeur,
 2/10/1690, 23/04/1697

CHATEAUNEUF *Mlle de, gagiste,*

5/11/1691, 10/05/1694, 26/12/1695,,
20/09/1700

CHERRIER *procureur,*

9/02/1693, 18/04/1695, 16/05/1695,
14/01/1697, 23/04/1697, 23/11/1705

CINTIO, *Marc'Antonio Romagnesi,*
comédien italien

12/06/1690

CLAVEL, *Elizabeth Françoise, (acteur)*
puis FONPRE, Mlle

11/04/1695, 5/12/1695, 28/05/1696,
17/04/1697, 14/04/1698, 11/02/1700,
29/03/1700, 30/05/1701, 6/06/1701,
10/09/1701, 15/11/1701, 21/11/1701
-*Mlle Fonpré* 27/07/1705, 16/11/1705,
22/03/1706

COLBERT, *Jean-Baptiste,*

16/09/1686

CONTI, prince de, *Louis-François de*
Bourbon,

28/02/1701

CONTI, princesse de, *Marie-Anne de*
Bourbon,

13/09/1693

CONVERSET, *Jean, symphoniste*

4/04/1690, 11/04/1690, 25/11/1697,
2/12/1697

COPINET, *créancier*

9/08/1694, 23/04/1697, 28/07/1698,
26/04/1700, 10/11/1704, 14/12/1705

CORNEILLE, *Pierre, auteur*

28/09/1682, 10/10/1682, 23/11/1682,
4/01/1683, 18/01/1683, 15/02/1683,
8/03/1683, 5/04/1683, 26/04/1683,
10/05/1683, 7/06/1683, 21/06/1683,
5/07/1683, 19/07/1683, 16/08/1683,
30/08/1683, 27/09/1683, 11/10/1683,
6/12/1683, 13/03/1684, 22/05/1684,
4/12/1684, 9/04/1685, 25/06/1685,
9/07/1685, 6/08/1685, 14/11/1685,
20/02/1690, 21/04/1691, 21/05/1691,
19/11/1691, 8/04/1692, 17/11/1692,
9/03/1693, 14/09/1693, 29/03/1694,
18/10/1694, 17/01/1695, 2/05/1695,
24/05/1697, 20/07/1699, 29/03/1700,
26/04/1700, 5/04/1701, 23/08/1701

CORNEILLE, *Thomas, (de l'Isle), auteur*

10/10/1682, 24/10/1682, 4/01/1683,
5/04/1683, 10/05/1683, 8/05/1684,
20/11/1684, 18/12/1684, 25/06/1685,
9/07/1685, 6/08/1685, 14/11/1685,
24/12/1685, 6/12/1686, 26/06/1690,
18/09/1690, 2/10/1690, 27/08/1691,
27/03/1692, 8/04/1692, 17/11/1692,
22/06/1693, 27/07/1693, 7/09/1693
28/12/1693, 29/03/1694, 2/05/1695,
17/01/1695, 21/11/1695, 7/05/1696
7/05/1696 , 24/05/1697, 20/07/1699, ,
5/04/1701, 3/08/1705

en collab.

24/10/1682, 9/11/1682, 23/11/1682,
6/12/1683, 1/01/1685, 9/07/1685,
17/06/1686, 18/11/1686, 6/12/1686,
8/03/1688, 22/11/1688, 2/10/1690,
21/04/1691, 31/12/1691, 27/03/1692,
8/04/1692, 23/04/1695, 10/02/1698,
5/05/1698, 11/05/1699, 10/08/1699,
22/11/1700, 28/03/1703, 4/06/1703,
30/10/1703, 19/11/1703, 28/12/1703,
22/02/1704, 27/07/1705, 3/08/1705

CREBILLON, Prosper Jolyot de, auteur
10/09/1705

CROSNIER Mme, gagiste
2/06/1687

DANCHET, Antoine, auteur
8/07/1705, 27/01/1706

DANCOURT, Florent Carton acteur
10/06/1685, 25/06/1685, 9/07/1685,
24/12/1685, 4/02/1686, 18/03/1686,
16/09/1686, 6/12/1686, 12/01/1688,
13/03/1690, 7/08/1690, 18/09/1690,
2/10/1690, 16/10/1690, 13/11/1690,
11/12/1690, 17/01/1692, 31/03/1692,
8/04/1692, 21/04/1692, 28/07/1692,
25/08/1692, 5/09/1692, 22/09/1692,
20/10/1692, 15/06/1693, 6/07/1693,
13/07/1693, 7/09/1693, 21/09/1693,
23/11/1693, 11/01/1694, 8/02/1694,
22/03/1694, 10/05/1694, 9/09/1694,
8/11/1694, 19/12/1694, 19/03/1695,
11/04/1695, 25/04/1695, 2/05/1695,
26/09/1695, 14/11/1695, 26/12/1695,
30/04/1696, 7/05/1696, 21/05/1696,
30/07/1696, 25/11/1696, 21/01/1697,
18/01/1700, 11/02/1700, 29/03/1700,
17/05/1700, 14/06/1700, 10/08/1700,
20/09/1700, 27/10/1700, 22/11/1700,
5/04/1701, 2/05/1701, 15/11/1701,
13/03/1702, 7/06/1702, 12/06/1702,
19/06/1702, 30/10/1702, 24/03/1703,
16/07/1703 ; 2/04/1704 ; 28/07/1704 ;
29/06/1705 ; 10/08/1705 ; 24/08/1705 ;
19/09/1705 ; 9/11/1705 ; 23/11/1705 ;
14/12/1705 ; 4/01/1706 ; 25/01/1706 ;
22/02/1706 ; 22/03/1706.
-**auteur** 25/06/1685, 9/07/1685,
14/11/1685, 24/12/1685, 4/02/1686,

18/03/1686, 6/05/1686, 2/12/1686,
6/12/1686, 12/01/1688 ; 31/01/1688 ;
6/04/1688 ; 26/12/1689 ; 7/08/1690,
13/11/1690, 8/10/1691, 12/11/1691,
27/03/1692 ; 8/04/1692, 5/09/1692,
22/09/1692 ; 9/03/1693 ; 27/04/1693,
14/09/1693, 14/11/1695 ; 28/11/1695 ;
20/02/1696, 18/06/1696, 7/01/1697
26/03/1697, 9/05/1697 ; 24/05/1697,
22/07/1697, 2/11/1699, 21/11/1699,
1/02/1700, 17/05/1700, 14/06/1700,
27/09/1700, 6/06/1701, 5/01/1705,
29/01/1706
-**en collab.** 29/12/1687, 27/03/1692,
19/12/1694, 22/03/1700

DANCOURT, Thérèse Le Noir, actrice
25/06/1685, 16/09/1686, 6/12/1688,
16/05/1689, 5/09/1689, 26/12/1689,
23/10/91, 31/12/1691, 17/01/1692,
31/03/1692, 5/05/1692, 2/06/1692,
22/09/1692, 22/06/1693, 31/08/1693,
21/09/1693, 29/03/1694, 5/04/1694,
10/05/1694, 17/05/1694, 5/07/1694,
9/08/1694, 10/01/1695, 17/01/1695,
31/10/1695, 4/02/1696, 15/11/1696 ;
29/03/1697, 20/05/1697, 11/02/1700,
29/03/1700, 19/04/1700, 15/11/1701

DANCOURT Manon acteur
14/11/1695, 19/04/1700, 15/11/1701

DANCOURT Mimi acteur
14/11/1695, 19/04/1700, 5/04/1701 ;
11/04/1701 ; 14/09/1705, 16/11/1705

DANEZ, intendant des Menus Plaisirs,
9/09/1694, 30/08/1694, 6/01/1695,
7/04/1692, 12/09/1695, 23/04/1697

DANGEVILLE, *Charles Claude Botot*,
acteur

19/06/1702, 20/11/1702 ; 5/03/1703 ;
2/04/1704 ; 14/09/1705, 2/11/1705,
16/11/1705 ; 29/01/1706, 22/03/1706

DAUPHINE(la)

9/04/1685, 14/04/1685, 5/04/1688,
18/04/1689, 21/04/1691.

DAUVILLIERS, *Nicolas Dorné*, **acteur**

4/01/1683, 5/04/1683, 16/08/1683,
6/12/1683, 9/04/1685, 25/06/1685,
6/08/1685 14/11/1685, 16/09/1686,
6/12/1686, 2/04/1689, 1/05/1690,
7/08/1690, 25/09/1690, 11/01/1694

DAUVILLIERS *Victoire Françoise Poisson*,
(Mlle), **gagiste**

23/10/1690, 8/04/1698, 18/01/1700,
19/09/1705.

DENNEBAUT *Françoise Jacob*, *Mlle*, **acteur**

10/10/1682, 10/04/1684, 12/12/1701

DE BRIE *Catherine Leclerc du Rozay*,
acteur

21/12/1682, 6/12/1683

DE BRIE *Jean-Baptiste*, **auteur**

7/01/1692, 11/01/1695, 30/01/1697,
4/02/1697, 23/04/1697, 22/07/1697,
7/03/1698

DE CLERSIN *Pierre*, **notaire**

10/12/1691

D'ENGHIEN *Mlle - Marie-Anne de
Bourbon, de Montmorency*

22/09/1704

DES HOULIERES, *Madame des Houlières*

11/10/1683

DESBROSSES, *Jeanne de La Rue*, *Mlle*,
acteur

16/09/1686, 10/07/1690, 23/10/1690,
27/11/1690, 17/01/1692, 27/03/1692,
9/03/1693, 27/07/1693, 29/03/1694,
10/05/1694, 17/05/1694, 4/06/1694,
5/07/1694, 9/08/1694, 4/10/1694,
18/10/1694, 11/02/1700, 19/04/1700

DESGOUTIERES, **maître plombier**,

10/02/1687

DESGRANGES, *Michel Ancel*, **maître des
cérémonies**,

8/03/1688, 23/04/1697

DESHAYES, *Jacques*, **maître à danser**,

9/07/1685, 12/03/1692, 14/07/1692,
28/09/1693

DESMARES, *Nicolas*, **acteur**

9/07/1685, 14/11/1685, 6/08/1685,
16/09/1686 6/12/1686, 10/03/1687,
18/09/1690, 7/01/1692, 17/01/1692,
12/03/1692, 8/04/1692, 28/07/1692,
17/11/1692 ; 7/09/1693 3/05/1694,
10/05/1694, 11/05/1694, 17/05/1694,
21/02/1695, 4/02/1696 ; 9/08/1696 ;
13/08/1696, 25/11/1696, 17/06/1697,
10/08/1700, 23/12/1700, 10/09/1701,
6/11/1703, 16/11/1705, 29/01/1706
-**auteur** 27/03/1692 ; 8/04/1692 ;
7/09/1693

DESMARES *Anne Dennebault* *Mlle*,
gagiste

31/08/1699

DESMARES *Christine-Antoinette*, **acteur**

2/06/1692, 26/04/1700, 23/12/1700,
30/05/1701, 23/08/1701, 29/01/1706,
22/03/1706

DESMAREST *Henry* **compositeur**

10/01/1695

DESMAREST DE SAINT SORLIN, *Jean*,
auteur

27/03/1692, 8/04/1692

DESROSIERS *Mme*, **gagiste**

5/11/1691, 26/11/1691

DE TROYES *Jean-Baptiste* **notaire**

12/12/1691

DESTOUCHES *Philippe Néricault*, **auteur**

5/03/1698, 12/12/1698

DES URLIS [...], **créancier**

26/04/1700, 5/04/1701

DE VILLIERS *Jean Deschamps* **acteur**

10/10/1682, 21/06/1683, 6/12/1683
9/04/1685, 28/05/1685, 9/07/1685,
6/08/1685, 24/12/1685, 16/09/1686,
18/11/1686, 6/12/1686, 7/08/1690,
18/09/1690, 16/10/1690, 7/01/1692,
17/01/1692, 12/03/1692, 8/04/1692,
25/08/1692, 17/11/1692, 9/03/1693,
31/08/1693, 7/09/1693, 19/04/1694,
11/05/1694, 12/07/1694

DEVILLIERS, *Catherine Raisin*, *Mlle*, **acteur**

2/12/1686

DEVILLIERS LE JEUNE, **acteur**

29/10/1694, 8/11/1694, 29/11/1694,
17/01/1695

DE VISE, *Jean Donneau*, **auteur**

24/10/1682, 23/11/1682, 6/12/1683,
15/01/1685, 25/06/1685, 9/07/1685,
16/10/1690, 8/01/1691, 19/02/1691,
5/03/1691, 7/11/1691, 11/12/1691,
4/01/1692, 18/12/1693, 23/04/1695,
6/02/1696, 8/02/1696, 27/02/1696,
5/03/1696, 31/12/1696, 10/06/1697
18/08/1698, 3/08/1705

en collab. 9/11/1682, 19/07/1683,
11/10/1683, 1/01/1685, 9/07/1685,
14/11/1685, 17/06/1686, 18/11/1686,
6/12/1686, 8/03/1688, 22/11/1688,
2/10/1690, 21/04/1691, 31/12/1691,
27/03/1692, 8/04/1692, 23/04/1695,
21/11/1695, 7/05/1696, 10/02/1698,
5/05/1698, 11/05/1699, 10/08/1699,
22/11/1700, 5/04/1701, 28/03/1703,
4/06/1703, 30/10/1703, 19/11/1703,
28/12/1703, 22/02/1704, 27/07/1705,
3/08/1705

DIONIS *Jean*, **chirurgien**

5/04/1688

D'ORBAY *François*, **architecte**

29/03/1694

DORILLY **souffleur**

3/12/1696 ; 11/03/1697

DU BOCCAGE *Antoine Chantrelle*, **acteur**

30/10/1702, 12/03/1704, 2/04/1704,
14/04/1704, 19/05/1704, 22/09/1704,
9/11/1705, 14/12/1705, 31/12/1705,
22/03/1706

DUBOIS, **danseur**

15/11/1697

DUBREUIL, gagiste

5/11/1691, 5/12/1691

le duc de Chartres, *Philippe*

2/11/1693

duc d'Orléans

21/11/1701, 11/06/1703, 22/09/1704

le duc de Savoie, *Victor-Amédée II*

14/04/1685

DUCHE, contrôleur des Menus-plaisirs9/04/1685, 10/12/1685, 24/12/1685
7/04/1692**DUCHEMIN, *Gillette Boutelvier*, gagiste**

18/09/1690, 26/11/1691, 4/06/1703

DU CHESNE *André*, notaire

14/09/1693, 23/04/1697, 11/02/1704

**DU CLOS *Marie-Anne de Chasteauneuf*,
acteur**23/11/1693, 30/11/1693, 21/12/1693,
22/03/1694, 5/04/1694, 19/04/1694,
26/04/1694, 17/05/1694, 18/10/1694,
29/11/1694, 17/01/1695, 14/08/1695,
5/09/1695, 9/12/1697, 14/04/1698,
19/12/1700, 23/12/1700, 30/05/1701,
23/08/1701, 16/11/1705, 29/01/1706**DU CROISY, *Philibert Gassot* acteur**18/01/1683, 21/06/1683, 27/09/1683,
6/12/1683, 6/08/1685, 10/12/1685,
24/12/1685, 16/09/1686, 18/04/1689,
9/05/1695**DUFÉY, *Pierre-Louis Villot*, acteur**3/05/1694, 10/05/1694, 17/05/1694,
5/07/1694, 18/10/1694, 8/11/1694,29/11/1694, 2/05/1695, 23/04/1695,
5/12/1695, 11/07/1696, 9/08/1696,
25/11/1696, 21/01/1697, 16/12/1697,
3/02/1698, 17/03/1698, 20/03/1698 ;
14/04/1698 ; 26/05/1698 ; 7/09/1698 ;
8/02/1700, 11 /02/1700, 29/03/1700,
10/08/1700, 5/04/1701; 10/09/1701 ;
15/11/1701 ; 21/11/1701 ; 16/01/1702 ;
7/06/1702 ; 30/10/1702 ; 6/11/1703 ;
28/03/1703 ; 4/06/1703 ; 11/02/1704 ;
12/03/1704 ; 2/04/1704 ; 14/04/1704 :
28/04/1704 ; 26/05/1704 ; 21/07/1704 ;
27/07/1705 ; 9/11/1705 ; 16/11/1705 ;
14/12/1705 ; 25/01/1706 ; 29/01/1706 ;
8/02/1706 ; 22/02/1706 ; 22/03/1706**DUFÉY *Marie-Anne Deschamps de
Villiers, (Mlle)*, acteur
(Mlle de Villiers)**17/01/1692, 12/03/1692, 27/03/1692,
22/09/1692, 26/01/1693, 9/03/1693,
27/07/1693, 31/08/1693, 21/09/1693,
28/09/1693, 21/12/1693, 17/05/1694,
4/10/1694, 18/10/1694, 29/11/1694,
17/01/1695
(Mlle Dufey) 18/06/1696, 21/01/1697,
14/04/1698, 26/04/1700**DUFORT François, gagiste,**15/02/1683, 9/07/1685, 8/11/1688
11/12/1690, 27/10/1691, 5/11/1691,
9/03/1693, 12/07/1694, 4/06/1696,
25/06/1696, 23/04/1697, 15/11/1697,
3/03/1704**DUFORT (*petit*), danseur**

15/11/1697

DU GAS, créancier5/07/1683, 27/07/1693, 2/11/1693,
11/01/1694, 19/12/1694, 16/05/1695

DU MANOIR *Guillaume,*

13/09/1683, 24/04/1684, 12/03/1685

DU MONTCEL *Henry*

27/10/1692, 21/03/1695

DU MOULIN *aspirant symphoniste*

8/04/1692

DU PERIER *François Dumouriez, acteur*

6/08/1685, 6/12/1686, 5/05/1687,
 7/06/1688, 2/04/1689, 10/07/1690,
 7/08/1690 , 18/09/1690, 2/10/1690
 23/10/1690, 30/10/1690, 13/11/1690,
 27/11/1690, 7/01/1692, 17/01/1692,
 12/03/1692, 24/03/1692, 31/03/1692,
 8/04/1692, 16/06/92, 25/08/1692,
 22/09/1692, 27/10/1692, 17/11/1692,
 12/01/1693, 6/04/93, 27/10/1693,
 29/10/1693, 2/11/1693, 7/12/1693 ,
 28/12/1693, 11/01/1694, 25/01/1694,
 1/02/1694, 10/05/1694, 11/05/1694,
 17/05/1694, 12/07/1694, 18/10/1694,
 19/12/1694, 22/12/1694, 29/12/1694,
 21/03/1695; 2/05/1695 ; 22/08/1695 ;
 21/11/1695 ; 26/12/1695 ; 9/01/1696 ;
 4/02/1696 ; 13/02/1696 ; 30/04/1696 ;
 7/05/1696 ; 28/05/1696 ; 4/06/1696 ;
 11/06/1696 ; 9/07/1696 ; 3/08/1696 ;
 9/08/1696 ; 13/08/1696 ; 25/11/1696 ;
 3/12/1696 ; 13/12/1696 ; 7/01/1697 ;
 11/02/1697 ; 11/03/1697 ; 25/03/1697 ;
 17/04/1697 ; 6/05/1697, 17/06/1697 ;
 24/06/1697 ; 22/07/1697 ; 26/08/1697 ,
 11/11/1697 ; 3/02/1698 ; 17/03/1698 ;
 20/03/1698 ; 7/09/1698 ; 4/04/1699 ;
 11/05/1699 ; 3/08/1699 ; 31/08/1699 ;
 18/09/1699 ; 23/11/1699 ; 11/02/1700,
 29/03/1700, 26/04/1700, 3/08/1700,
 10/08/1700 ; 5/04/1701 ; 6/04/1701 ,

11/04/1701, 8/08/1701, 23/08/1701,
 10/09/1701, 14/01/1702, 16/01/1702 ;
 20/03/1702, 5/06/1702, 7/06/1702,
 17/07/1702 ; 24/12/1702, 26/02/1703 ;
 28/03/1703 ; 6/11/1703 ; 12/03/1704, ;
 1/04/1704, 2/04/1704 ; 10/11/1704 ;
 29/06/1705 ; 24/08/1705 ; 28/09/1705 ;
 2/11/1705 ; 9/11/1705 ; 23/11/1705 ;
 14/12/1705

DU PERIER (petit)

7/06/1688

DUPIN

6/12/1683, 16/09/1686, 30/07/1696,
 22/03/1683, 17/07/1684

DUPIN *Louise Jacob, épouse, acteur*

27/03/1685

DUPUIS *Président, auteur*

10/02/1687

DU RIEU, *Anne Pitel de Longchamps, (Mlle), acteur*

25/06/1685, 16/09/1686, 18/04/1689,
 10/07/1690 18/09/1690 7/08/1690,
 23/10/1690, 27/11/1690 17/01/1692,
 12/03/1692, 27/03/1692, 8/04/1692,
 17/11/1692, 29/03/1694, 17/05/1694,
 5/07/1694, 9/08/1694, 4/10/1694,
 29/11/1694, 29/03/1700, 26/04/1700,
 16/11/1705

DU ROGER, exempt

16/05/1695, 17/03/1698

DU RYER, *Pierre, auteur*

6/08/1685, 2/12/1686, 14/09/1693

DE THIANGE, Gabrielle de Rochechouart **FOREST père, Jean-Baptiste, peintre**
de Mortemart, marquise, 23/04/1697
 8/03/1683

DU VAL symphoniste aspirant
 8/04/1692

FAVIER, ballets
 27/04/1693, 17/01/1695, 7/03/1695

FAYOT abbé, créancier
 17/05/1694

FERRIER Louis, auteur
 22/11/1683, 6/12/1683, 11/09/1684,
 23/12/1701, 16/01/1702

FEUILLET, Raoul-Auger, danseur
 15/11/1697

FLEURETTE, famille de, propriétaire du jeu
de paume de l'Étoile
 23/04/1697

FLORIDOR, Mlle pensionnaire
 13/11/1690, 11/12/1690

FOMPRE Hugues Barrié de, acteur
 9/06/1704, 29/01/1706, 15/02/1706,
 22/03/1706

FONTAINE, procureur
 5/07/1683, 10/01/1695, 23/04/1697,
 10/01/1697

FONTENELLE Bernard Le Bouyer de **auteur**
 30/10/1690, 17/09/1697

FOREL, tavernier
 5/07/1683

FORTIER Jean, garde
 21/03/1695

FRANCINE, Jean-Nicolas de,
 8/02/1694, 6/01/1695, 26/02/1703

FREVILLE, Marie Buard, épouse Descat
de, musicienne et danseuse,
 20/11/1684, 9/07/1685, 22/04/1686 ;
 20/12/1688, 11/06/1696

FROMENT, danseur
 23/05/1695, 15/11/1697

GAILLARD [N.] symphoniste aspirant
 8/04/1692

GARCON Jean, gagiste
23/10/1684, 9/07/1685, 26/08/1686,
 5/04/1688, 6/12/1688, 25/07/1689,
 27/10/1691 ; 22/09/1692, 7/05/1696 ;
 25/06/1696 ; 23/04/1697, 15/06/1697 ;
 9/12/1697, **25/04/1701**

GARCON Mme, gagiste
 5/11/1691, 10/05/1694

GAYON, homme de loi,
 5/07/1683

GENEST, Claude, auteur
 11/10/1683 ; 30/11/1683 ; 20/12/1683 ;
 25/06/1685 ; 16/07/1691 ; 29/03/1694,
 25/08/1698 ; 23/08/1701

GERMAIN, N..., garde
 21/03/1695

- GESVRES, Léon Potier, duc de, premier gentilhomme de la chambre,** 13/09/1683 28/05/1685, 25/06/1685, 6/08/1685, 16/09/1686, 22/09/1687, 10/07/1690, 7/08/1690, 2/10/1690, 13/11/1690, 11/12/1690, 7/01/1692, 17/01/1692, 8/04/1692, 22/09/1692, 20/10/1692, 17/11/1692, 9/03/1693, 31/08/1693 14/09/1693 28/12/1693, 5/04/1694, 11/05/1694, 24/05/1694, 22/12/1694, 25/04/1695, 12/12/1695 ; 9/07/1696 ; 9/08/1696 ; 17/09/1696 ; 25/11/1696 ; 22/11/1697 ; 16/12/1697 ; 3/02/1698 ; 3/08/1699 ; 23/11/1699 ; 8/02/1700, 26/04/1700, 10/08/1700, 11/04/1701 18/07/1701, 8/08/1701 ; 23/08/1701 ; 10/09/1701 ; 12/09/1701 ; 8/01/1703 ; 26/02/1703 ; 15/12/1704 ; 29/06/1705 ; 10/08/1705 ; 4/01/1706 ; 29/01/1706.
- GILLET, avocat** 21/05/1696
- GILLET DE LA TESSONNERIE, auteur** 19/07/1683
- GILLIER, compositeur,** 10/01/1695, 28/11/1695, 14/01/1697, 11/06/1703 ; 28/07/1704
- GODEFROY Marie- Anne du Rieu, acteur** 30/11/1693, 21/12/1693, 11/01/1694, 17/05/1694, 4/06/1694, 4/10/1694, 18/10/94, 8/11/1694, 29/11/1694, 27/12/1694, 21/03/1695, 5/01/1699 ; 11/02/1700, 29/03/1700, 26/04/1700, 20/09/1700, 10/09/1701 ; 16/11/1705 ; 29/01/1706
- GOUDIN, emprunt** 26/04/1700
- GRANDVAL Marie Hortense Racot de, puis Mlle Dangeville acteur,** 29/03/1700, 26/04/1700, 30/05/1701 15/11/1701 ; 21/11/1701 ; 27/07/1705 ; part 16/11/1705
- GRANDVAL Nicolas Racot de, copiste et musicien,** 14/07/1692, 7/03/1695
- GUERIN danseur** 15/11/1697
- GUERIN (d'Estriché) Isaac-François acteur** 29/11/1682 ; 21/06/1683 ; 27/09/1683, 20/05/1686, 16/09/1686, 7/08/1690, 18/09/1690, 22/09/1692, 20/10/1692, 31/08/1693, 28/12/1693, 2/04/1694, 5/04/1694, 17/05/1694, 7/06/1694, 5/07/1694, 29/11/1694, 11/04/1695 ; 5/12/1695, 19/12/1700
- GUERIN Armande Béjart, Mlle, acteur** 20/05/1686, 16/09/1686, 7/08/1690, 18/09/1690, 22/09/1692, 20/10/1692, 31/08/1693, 28/12/1693, 2/04/1694, 5/04/1694, 17/05/1694, 7/06/1694, 5/07/1694, 29/11/1694, 11/04/1695 ; 5/12/1695, 19/12/1700
- GUERIN, Nicolas-Armand, auteur** 23/11/1703 ; 6/03/1704, 13/12/1704 24/01/1705
- GUYENET Pierre, directeur de l'Opéra,** 29/06/1705, 25/01/1706
- GUYOT Judith de Nevers, Mlle, acteur** 6/12/1683 ; 11/09/1684 ; 12/03/1685, 24/12/1685 ; 10/03/1687 ; 21/08/1690 ; 30/10/1690 ; 7/04/1692, 11/08/1692 ; 13/08/1692 ; 5/07/1694b, 21/05/1696 ; 11/06/1696.

HAUTEROCHE, Noël-Jacques Le Breton (de), comédien-auteur

10/10/1682 ; 6/12/1683, 21/06/1683 ; 24/04/1684

-**auteur** 10/10/1682 ; 10/05/1683, 19/07/1683, 30/08/1683 ; 17/01/1684, 13/03/1684, 24/04/1684 ; 25/06/1685, 9/07/1685, 14/11/1685 ; 2/12/1686, 6/12/1686 ; 2/10/1690 ; 16/07/1691 ; 31/12/1691 ; 27/03/1692, 8/04/1692, 28/07/1692; 22/06/1693, 7/09/1693, 14/09/1693 ; 19/04/1694, 10/05/1694 ; 17/01/1695, 2/05/1695, 16/05/1695 ; 21/01/1697, 20/05/1697 ; 5/04/1701

HAUTMONT, de, auteur,

21/09/1696

HEBERT, maître des requêtes

11/06/1696, 25/05/1705

HUBERT André, acteur

10/10/1682 ; 21/12/1682 ; 21/06/1683, 13/09/1683, 6/12/1683, 22/04/1686

HUBERT Mlle gagiste

22/03/1683

INNOCENT XII – pape

11/06/1696

ISSALYS, [N...] avocat

5/07/1694b, 7/09/1693

JOUXEL, M de, capitaine de mousquetaires,

15/12/1687

JUMENTIER Jean, emprunt

8/06/1705

L'HERMITE François dit Tristan, auteur

5/04/1683; 19/07/1683, 16/07/1691 ; 25/10/1691; 25/08/1692 ; 2/05/1695

LA CHAPPELLE, Jean, de, auteur

28/09/1682, 10/10/1682 ; 5/04/1683 ; 10/05/1683 ; 30/08/1683 ; 5/06/1684, 11/09/1684 ; 4/12/1684 ; 18/12/1684 ; 2/12/1686, 6/12/1686 ; 22/01/1691; 27/03/1692 ; 8/04/1692, 17/11/1692 ; 17/01/1695

LA FAVEUR, créancier

2/11/1693

LA FLEUR Mme,

22/03/1694

LA FONTAINE, Jean de, auteur

26/04/1683;10/05/1683 ;28/02/1684, 13/03-1684, 9/07/1685 14/11/1685; 6/12/1686, 27/08/1691;7/09/1693

-**en collab.,**

27/03/1692, 31/03/1692 ; 8/04/1692, 26/01/1693, 27/07/1693, 24/05/1697, 5/05/1698 ; 29/03/1700;13/03/1702 ; 14/04/1704

LA GARDETTE, Pierre de, procureur

19/07/1681, 5/07/1683

LA GRANGE Charles Varlet, de, acteur

10/10/1682 ; 21/12/1682 ; 21/06/1683 ; 16/08/1683, 13/09/1683, 6/12/1683 ; 18/12/1684 ; 1/01/1685, 9/04/1685, 10/06/1685, 25/06/1685, 6/08/1685, 14/11/1685, 10/12/1685, 24/12/1685 ; 16/09/1686, 6/12/1686 ; 12/01/1688, 2/02/1688 ; 1/05/1690, 10/07/1690, 7/08/1690, 18/09/1690, 2/10/1690, 16/10/1690, 26/12/1690 ;

6/01/1692, 17/01/1692, 11/02/92,
10/03/92, 24/03/1692, 27/03/1692,
7/04/1692, 8/04/1692, 1/07/1692,
29/08/1695.

LA GRANGE, Marie Ragueneau de l'Estang, Mlle, acteur

10/06/1685, 16/09/1686, 7/08/1690,
18/09/1690, 10/03/1692, 24/03/1692,
27/03/1692, 7/04/1692, 29/03/1694

LA GRANGE-CHANCEL, Joseph de, auteur,

13/09/1693, 28/07/1696 ; 19/07/1697 ;
22/07/1697 ; 15/11/1697, 13/12/1698,
28/08/1699 ; 12/11/1699 ; 19/04/1700,
17/05/1700 ,10/09/1701 ;16/09/1701 ;
21/11/1701, 30/10/1703 ; 28/11/1703

LA MONTAGNE maître à danser,

22/08/1695, 13/06/1695, 27/02/1696,
3/03/1697, 22/07/1697, 15/11/1697,
16/06/1698, 7/02/1701, 13/03/1702,
5/03/1703

LA MOTTE Antoine Houdar de, auteur

3/03/1697 ; 13/03/1698 ; 28/08/1702,
26/06/1703

LA PIERRE, copiste

25/06/1685

LA PIERRE Mme, gagiste

5/11/1691, 5/12/1691, 10/05/1694,
22/03/1700, 20/09/1700

LA REYNIE, lieutenant de police

13/09/1683

LA RINVILLE Mlle, créancier

26/04/1700 , 5/04/1701

LA ROCHE Mlle de, auteur

5/04/1683 ; 24/05/1683

LA ROQUE Mlle de, gagiste

20/05/1686, 26/11/1691, 12/04/1695,
27/04/1699, 31/08/1699 ; 23/11/1699,
20/09/1700

LA TAILLE, Primerose Blakol, épouse Ayrault de, créancier

25/04/1695 ; 21/05/1696 ; 6/05/1697 ;
15/06/1699 ; 22/11/1700

LA THORILLIERE, Pierre Le Noir, de, acteur

19/06/1684 ; 25/06/1685, 9/07/1685,
6/08/1685, 20/08/1685, 14/11/1685,
16/09/1686, 18/11/1686 , 6/12/1686 ;
5/05/1687 ; 7/08/1690, 18/09/1690,
2/10/1690, 16/10/1690, 13/11/1690 ;
7/01/1692, 12/03/1692, 31/03/1692,
8/04/1692, 19/05/1692, 2/06/1692,
25/08/1692, 22/09/1692, 17/11/1692 ;
9/03/93, 17/08/1693, 31/08/1693,
7/09/1693 ; 2/04/94, 5/04/1694,
11/05/1694, 9/09/1694, 22/12/1694,
5/09/1695 ; 4/02/1696 ; 6/02/1696 ;
5/03/1696 ; 11/07/1696 ; 9/08/1696 ;
25/11/1696 ; 17/06/1697 ; 11/11/1697 ;
22/11/1697 ; 3/02/1698 ; 25/01/1700 ;
8/02/1700, 11/04/1701 ; 25/04/1701,
2/05/1701 ; 25/07/1701 ; 23/08/1701 ;
10/09/1701 ; 15/11/1701, 12/06/1702 ;
24/11/1702 ; 28/03/1703 ; 4/06/1703 ;
6/11/1703 ; 14/12/1705 ; 25/01/1706 ;
29/01/1706 ; 8/02/1706 ; 22/02/1706 ;
22/03/1706

LA TRAVERSE aspirant

8/04/1692

LA TRAVERSE *Mme de, gagiste,*
26/11/1691, 17/11/1692, 2/04/1694 bis,
23/04/1697

LA TRAVERSE *Mlle de, gagiste*
2/11/1705

LA TREMOUILLE, duc de,
24/03/1692, 24/03/1692b, 28/07/1692,
11/08/1692, 25/08/1692, 13/08/1696,
1/02/1700

LA TUILLERIE *François Jean Juvenon, de,*
comédien-auteur

10/10/1682, 4/01/1683 ; 18/01/1683,
13/09/1683, 28/05/1685, 25/06/1685,
6/08/1685, 24/12/1685, 16/09/1686,
6/12/1686, 5/05/1687, 22/03/1694.

-auteur 10/10/1682 ; 28/09/82,
4/01/1683 ; 18/01/1683, 15/02/1683
10/05/1683 ; 18/12/1684; 6/08/1685,
14/11/1685, 2/12/1686, 27/03/1692 ;
8/04/1692 ; 22/06/1693 ; 6/07/1693 ;
10/05/1694

LABBE *Nicolas, commissaire de quartier*
30/10/1690

LAFFEMAS, propriétaires
11/09/1702

LALANDE, Michel-Richard, de,
compositeur,
4/02/1686

LALEU, M. de, créancier
11/06/1696

LALLOUETTE, Jean François de,
compositeur
21/06/1683, 27/09/1683

LANGLOIS , danseur,
23 mai 1695,

LANGLOIS, gendre de Langlois EG
6/07/1693 ; 23/04/1697

LAURENT *petite, acteur*
4/06/1703

LAURENT *veuve* (épouse Michel Laurent
dit Champagne I)
12/09/1695

LAVOY, Georges-Guillaume Du Mont
de, acteur
11/04/1695 :16/05/1695, 19/07/1695 ;
28/11/1695 ; 5/12/1695 ; 4/02/1696,
27/02/1696 ; 5/03/ 1696 ; 4/06/ 1696 ;
18/06/1696 ; 9/08/1696 ; 25/11/1696 ;
13/12/1696 , 17/04/1697, 16/12/1697 ;
10/02/1698 ; 17/03/1698 ; 20/03/1698 ;
14/04/1698 :11/05/1699 ; 30/11/1699 ,
11/02/1700, 22/03/1700, 29/03/1700,
10/08/1700, 7/02/1701 ; 5/04/1701;
2/05/1701, 6/06/1701 ; 3/08/1701 ;
15/11/1701, 13/02/1702, 24/03/1703 ;
12/03/1704 ; 14/04/1704 28/09/1705 ;
2/11/1705 ; 9/11/1705 ; 16/11/1705 ;
23/11/1705 ; 7/12/1705 ; 4/01/1706 ;
11/01/1706 ; 29/01/1706

LE COMTE *Jean Guyot, acteur*
10/10/1682, 23/11/1682, 6/12/1683
19/07/1683 13/09/1683 3/01/1684,
24/04/1684, 11/09/1684, 18/12/1684,
1/01/1685, 27/03/1685, 10/06/1685,
25/06/1685, 6/08/1685, 20/08/1685,
6/12/1686, 16/09/1686, 2/02/1688,
13/03/1690, 10/07/1690, 7/08/1690,
18/09/1690, 2/10/1690, 23/10/1690,

13/11/1690, 27/11/1690, 11/12/1690,
 6/01/1692, 7/01/1692, 17/01/1692,
 10/03/1692, 12/03/1692, 24/03/1692,
 26/03/1692, 31/03/1692, 7/04/1692,
 8/04/1692, 19/05/1692, 16/06/1692,
 1/07/1692, 28/07/1692, 11/08/1692,
 12/09/1692, 22/09/1692, 27/10/1692,
 17/11/1692, 12/01/1693, 9/02/1693,
 9/03/1693, 27/07/1693 7/09/1693,
 14/09/1693, 18/09/1693, 12/10/1693,
 2/11/1693, 23/11/1693, 21/12/1693,
 28/12/1693, 11/01/1694, 25/01/1694,
 8/02/1694, 15/03/1694, 29/03/1694,
 19/04/1694, 26/04/1694, 3/05/1694,
 11/05/1694, 17/05/1694, 14/06/1694,
 5/07/1694b, 12/07/1694, 9/08/1694,
 30/08/1694, 18/10/1694, 29/11/1694,
 19/12/1694, 10/01/1695, 17/01/1695,
 21/02/1695, 7/03/1695, 2/05/1695 ,
 14/08/1695 ; 5/09/1695; 12/09/1695 ,
 26/09/1695 , 31/10/1695 , 28/11/1695 ;
 12/12/1695 ; 26/12/1695 ; 9/01/1696 ;
 4/02/1696 ; 11/06/1696 ; 18/06/1696 ;
 17/09/1696 ; 15/11/1696 ; 25/11/1696 ;
 14/01/1697 ; 25/03/1697 ; 17/04/1697 ;
 6/05/1697 ; 20/05/1697 ; 3/02/1698 ;
 17/03/1698 ; 20/03/1698 ; 7/08/1698 ;
 15/06/1699 ; 3/08/1699 ; 18/9/1699 ;
 3/12/1699 ; 11/02/1700, 8/03/1700,
 29/03/1700, 26/04/1700, 17/05/1700,
 24/05/1700, 14/06/1700, 27/12/1700,
 28/02/1701 ; 5/04/1701 ; 2/05/1701,
 16/08/1701 ; 10/09/1701 ; 20/03/1702 ;
 7/06/1702 ; 12/06/1702 ; 19/06/1702 ;
 17/07/1702 ; 16/10/1702 ; 26/02/1703 ;
 27/08/1703 ; 10/03/1704 ; 12/03/1704 ;
 1/04/1704 ; 5/05/1704 ; 19/05/1704 :
 16/11/1705

LE COMTE *Françoise Cordon, dite
 Bellonde, Mlle, acteur*

25/06/1685, 16/09/1686, 7/08/1690 ,
 18/09/1690, 12/03/1692, 27/03/1692,
 22/09/1692, 20/10/1692, 5/04/1694,
 4/10/1694, 18/10/1694, 11/04/1695 ;
 28/05/1696 ; 11/06/1696

LE HONGRE, *Etienne, sculpteur*
 25/07/1689

LE MAISTRE, *Noël, notaire,*
 5/08/1683, 5/03/1687

LE NOBLE *Eustache, auteur*
 16/08/1700

LE SAGE, *Alain-René, auteur*
 6/06/1701, 16/09/1705 ; 7/12/1705 ;
 11/01/1706

LE TOURNEUR *créancier*
 5/12/1695

LEDOUX, *ancien propriétaire de
 l'établissement*
 25/11/1697

LEFEBVRE *Philippe, Menus plaisirs*
 24/03/1692, 7/04/1692, 28/07/1692
 23/04/1697, 18/07/1701 ; 2/11/1705

LEFEVRE, *Jacques, garde*
 24/09/1685 ; 1/04/1686

LEGRAND *Marc-Antoine, acteur*
 19/06/1702 ; 30/10/1702 ; 31/10/1702 ;
 28/01/1704 ; 29/01/1706

LEVASSEUR, *Claude II, notaire*
 12/12/1691

LOISELEURS, créancier

31/01/1689

LOLLI, Ange, comédien italien

31/05/1690

LONGCHAMP, Henry Pitel de , gagiste6/03/1690, 26/11/1691, 12/04/1695,
29/03/1697, 29/03/1700**LONGCHAMP Mlle, gagiste**10/12/1685, 26/11/1691, 4/02/1696 ;
30/04/1696 ; 29/03/1697**LONGEPIERRE Hilaire-Bernard de, baron
de Requeleyne, auteur,**29/12/1693 ; 8/02/1694, 21/11/1695 ;
25/11/1695, 30/01/1702**LOST de, N... beau-frère de
Champvallou, gagiste**

2/05/1701

LOUVART [N...] auteur18/01/1683, 15/02/1683, 5/04/1683
11/10/1683, 13/03/1684, 24/04/1684,
6/08/1685**LOYER Christophe, notaire,**

5/07/1683, 12/12/1691

LUCAS [N...], gagiste23/11/1682, 23/10/1684, 20/08/1685,
20/05/1686, 17/06/1686, 21/06/1688,**LULLY, Jean-Baptiste,**

9/04/1685

MAGNAN, voisins de cour

7/01/1686

MAINCART, receveurs

23/11/1682, 21/12/1682

MAINE duc et duchesse du,

22/03/1700

MALIGNE [N.]

6/12/1683

**MALEZIEU, Nicolas (de), secrétaire du duc
du Maine,**

22/03/1700

MARCHAND, Pierre, symphoniste

9/12/1698, 20/09/1700, 11/06/1703

MARIE-Thérèse, reine de France,

2/08/1683 ; 16/08/1683

**MAULEVRIER, Edouard-François Colbert
de, mousquetaire**

2/04/1688

**MAUPERTUIS, Louis de Melun de,
capitaine de cavalerie**

15/12/1687

MAURICE René, créancier

9/02/1693

MAUVILAIN, M.de, médecin

5/07/1683

MAY [N...] auteur

22/09/1687, 9/05/1697

MAZENOT [N...], avocat

5/07/1694b

MEZZETIN Angelo Costantini, **comédien italien**

31/05/1690

MICHAULT [N...], **auteur**

7/05/1696, 11/07/1698

MICHEL Marie Margery, épouse Du Val, **limonadière**

10/01/1695, 31/10/1695, 23/04/1697
6/05/1697

MOET Jean **notaire**

9/08/1694

MOLIERE, Jean-Baptiste Pocquelin, **auteur**,

10/10/1682 ; 9/11/1682, 8/03/1683,
10/05/1683 ; 5/07/1683, 30/08/1683,
11/10/1683, 24/04/1684, 25/06/1685 ;
6/08/1685 ; 14/11/1685, 24/12/1685,
6/12/1686 ; 10/03/1687 ; 6/10/1687,
18/04/1689, 18/09/1690 ; 2/10/1690,
16/10/1690, 21/04/1691, 18/06/1691 ;
2/07/1691, 16/07/1691; 30/07/1691;
27/08/1691, 23/10/1691 7/11/1691;
31/12/1691, 12/03/1692, 27/03/1692,
31/03/1692, 8/04/1692 ; 19/05/1692,
2/06/1692, 25/08/1692, 17/11/1692;
16/01/1693, 9/03/1693 ; 17/08/1693,
31/08/1693, 7/09/1693 ; 14/09/1693 ;
28/12/1693, 25/01/1694 ; 19/04/1694,
19/12/1694, 22/12/1694, 27/12/1694,
10/01/1695 ; 17/01/1695 ; 7/03/1695 ;
2/05/95 ; 17/05/1695, 23/05/1695 ;
3/10/1695 ; 4/02/1696, 27/02/1696,
18/06/1696; 21/01/1697, 3/03/1697 ;
24/05/1697 22/11/1697 ; 15/11/1697,
16/12/1697, 5/05/1698, 29/03/1700,
19/04/1700 ; 5/04/1701,
11/04/1701; 1/07/1701 ; 18/07/1701,

16/08/1701, 15/11/1701, 2/01/1702,
12/06/1702, 30/10/1702, 29/01/1703 ;
5/03/1703, 12/03/1704, 9/06/1704 ;
28/07/1704, 14/09/1705

-*en collab.* , 20/11/1684 ; 27/03/1685 ;
9/04/1685 ; 28/03/1703 ; 14/05/1703 ;
21/05/1703 ; 28/12/1703

MONGINOT M de, **créancier**

25/01/1694

MONSEIGNEUR, Louis de France, **Dauphin**

18/04/1689, 14/07/1692, 25/08/1692,
13/09/1693, 2/04/1694, 5/04/1694,
3/05/1694, 17/05/1694, 5/07/1694,
30/08/1694, 18/10/1694, 29/11/1694,
3/10/1695, 4/02/1696, 13/12/1696 ;
1/02/1700, 29/03/1700, 26/04/1700,
28/04/1700, 19/12/1700 ; 23/12/1700 ;
19/06/1702 ; 31/12/1702 ; 21/05/1703 ;
27/10/1704 ; 15/12/1704 ; 26/01/1705 ;
27/07/1705 ; 10/08/1705; 24/08/1705
14/09/1705 ; 2/11/1705

MONTEMPUYS, **garde du trésor royal**,

17/05/1694

MONTFLEURY, Antoine Jacob, *de*, **auteur**

10/10/1682 ; 10/05/1683, 11/10/1683,
1/01/1685 ; 9/07/1685 ; 14/11/1685 ;
6/12/1686, 5/09/1689 ; 21/04/1691 ;
23/04/1691 ; 27/08/1691 ; 27/03/1692,
8/04/1692, 14/09/1693 ; 3/05/1694 ,
17/01/1695, 19/07/1695 ; 14/11/95 ;
28/11/95 ; 7/01/1697 ; 24/05/1697 ;
29/03/1700; 19/04/1700 ; 5/04/1701

MONTFORT **auteur**

8/11/1683 ; 20/12/1683 ;
24/04/1684; 17/07/1684 ; 14/11/1685

MOUFFET auteur

30/06/1687, 19/08/1693, 14/04/1693,
18/09/1693, 26/08/1695

MOUSSET [N...] gagiste

23/11/1682, 20/08/1685, 23/10/1684,
20/05/1686, 17/06/1686, 11/12/1690,
12/09/1692

MOUSSET Mme, gagiste

6/12/1688

NADAL, Augustin, auteur

12/11/1704

NIVELON fils, Louis ?, musicien

24/03/1692, 8/04/1692

NOLSON [N...] danseur

23/05/1695

PADER D'ASSEZAN, auteur,

20/11/1684

PALAPRAT, Jean de, auteur

10/07/1690 ; 27/07/1693, 8/03/1694
-en collab. 22/01/1691, 8/04/1692 ;
7/09/1693; 14/09/1693.

PAUMIER Mme, receveuse

25/06/1685

PECHANTRE, Nicolas de, auteur

10/12/1685 ; 1/04/1686 ; 26/12/1689,
11/02/1692, 12/01/1693, 18/09/1693,
19/04/1700 ; 23/08/1701, 24/11/1702 ;
24/12/1702, 9/12/ 1702, 5/03/1703 ;

PECOURT Louis, danseur

23/04/1697 ; 24/12/1703

PELLEGRIN, Simon-Joseph, abbé, auteur

8/02/1705 ; 15/09/1705 ; 19/09/1705

PELLETIER, Philippe, maître charpentier,

3/12/1691, 12/12/1691,

PICARD, gagiste

25/06/1696, 20/09/1700

PICARD Mme, gagiste

14/01/1697

PIDOU Mlle, acteur

10/05/1688

PIZZOLI, Joachim, peintre

3/12/1691

POINTIS Jean-Bernard Louis de Saint-Jean, baron de, capitaine de course,

17/06/1696 + 4/11/1697, 3/12/1696

POISSON Raymond, acteur

28/09/1682, 10/10/1682, 4/01/1683,
18/01/1683, 24/05/1683, 19/07/1683,
21/06/1683, 6/12/1683, 6/11/1684,
12/03/1685, 9/04/1685, 14/04/1685,
14/11/1685, 15/05/1690
-**auteur** 28/09/1682, 4/01/1683 ;
18/01/1683 ; 15/02/1683 ; 5/04/1683,
10/05/1683 ; 24/05/1683; 9/07/1685;
14/11/1685; 6/12/1686, 26/03/1689,
16/07/1691, 27/08/1691; 27/03/1692;
31/03/1692, 8/04/1692 ; 22/06/1693;
27/07/1693 ; 14/09/1693 ; 17/01/1695 ;
18/06/1696, 6/05/1697, 24/05/1697

POISSON Paul acteur

14/11/1685, 6/12/1686, 6/10/1687,
8/03/1688, 2/04/1689, 10/07/1690,
18/09/1690, 2/10/1690, 7/08/1690 ,

26/12/1690, 7/01/1692, 14/01/1692,
12/03/1692, 8/04/1692, 5/05/1692,
26/01/1693, 9/02/1693, 15/06/1693,
7/09/1693 ; 5/04/1694, 19/04/1694,
11/05/1694, 5/07/1694, 9/08/1694,
30/08/1694, 29/10/1694, 8/11/1694,
22/12/1694, 29/08/1695 ; 4/02/1696 ;
9/07/1696 ; 9/08/1696 ; 13/12/1696 ;
6/05/1697 ; 18/11/1697 ; 22/11/1697 ;
9/12/1697 ; 20/01/1698 ; 3/02/1698 ;
8/02/1700, 8/03/1700 ; 29/03/1700,
24/05/1700, 28/02/1701, 18/07/1701 ;
10/09/1701 ; 16/01/1702 ; 5/06/1702 ;
12/06/1702 ; 28/06/1702 ; 3/07/1702 ;
26/02/1703 ; 6/11/1703 ; 27/08/1703 ;
11/06/1703 ; 1/04/1704 ; 27/10/1704 ;
10/11/1704 ; 9/11/1705 ; 23/11/1705 ;
25/01/1706 ; 29/01/1706 ; 22/02/1706

POISSON *Angélique du Croisy, Mlle,*
acteur

10/10/1682 22/05/1684, 25/06/1685,
20/08/1685, 25/06/1685 7/08/1690,
18/09/1690 ,14/01/1692, 12/03/1692,
9/02/1693, 27/07/1693, 7/09/1693,
29/12/1693, 8/02/1694, 5/04/1694,
17/05/1694, 5/07/94, 9/08/1694,
29/11/1694, 18/11/1697

POISSON cadet *Henry, acteur,*

24/03/1692, 5/04/1694, 3/05/1694,
10/05/1694, 17/05/1694, 5/07/94,
29/10/1694, 12/12/1695

POISSON fils *Philippe, acteur*

11/02/1700, 26/04/1700, 15/11/1701,
27/10/1704

PONTCHARTRAIN *Louis Phélypeaux de,*
contrôleur général des finances

15/06/1697, 11/04/1701

PONTEUIL, *Etienne Lefranc de, acteur*

28/11/1701 ; 12/12/1701 ; 11/09/1702 ;
30/10/1702; 29/01/1703 ; 5/03/1703 ;
6/11/1703 ; 9/06/1704 ; 16/11/1705 ;
4/12/1705 ; 4/01/1706 ; 29/01/1706

POURVILAIN **danseur,**

30/06/1692

POUSSINEAU *Mme, créancier*

25/05/1705

PRADON Nicolas-Jacques, auteur

4/01/1683 : 18/01/1683, 25/06/1685,
4/02/1686, 22/03/1688 ; 7/06/1688
16/04/1691 ; ; 31/12/1691 21/09/1692 ;
9/03/1693, 25/11/1696 ; 2/01/1697,
23/08/1697; 5/04/1701

PREVOST *Mme, Anne Brillard, gagiste*

30/08/1688, 5/11/1691 5/05/1698,
26/12/1701 : 13/08/1703 ;

PRINSPRE *Mlle, locataire*

13/09/1683

PROCARET *Mme, gagiste*

27/03/85

PROCOPE *François, voisin*

1/02/1694, 23/04/1697

PUYMORIN *Pierre Boileau de, Menus-
plaisirs*

24/04/1684

QUINAUT *Jean, acteur*

2/04/94, 5/04/1694, 3/05/1694,
10/05/1694, 17/05/1694, 5/07/1694,
29/10/1694, 12/12/1695

QUINAULT Philippe, auteur

13/09/1683, 11/10/1683, 6/08/1685 ;
20/02/1690, 18/09/1690; 12/03/1692 ;
2/06/1692 ; 16/06/1692; 30/06/1692 ;
22/09/1692, 29/03/1694, 21/11/1695,
27/02/1696; 5/03/1696

RACINE Jean, auteur,

10/10/1682 ; 5/04/1683 ; 10/05/1683 ;
30/08/1683, 11/10/1683, 25/06/1685 ; ;
6/08/1685, 14/11/1685 ; 24/12/1685 ;
26/03/1689; 18/04/1689, 20/02/1690 ;
18/09/1690, 21/04/1691 ; 3/12/1691,
31/12/1691, 5/05/1692, 9/03/1693
22/06/1693 ; 13/07/1693, 14/09/1693 ;
29/03/1694 ; 19/12/1694, ;2/05/1695,
26/03/1697, 25/08/1698 ; 5/04/1701 ;
8/08/1701, 19/08/1704

RAGUENET Mme gagiste

5/11/1691, 10/05/1694, 14/01/1697,

RAISIN Aîné, Jacques, comédien et musicien,

28/05/1685, 10/06/1685, 25/06/1685,
9/07/1685, 20/08/85, 14/11/1685,
24/12/1685, 16/09/1686, 6/12/1686,
2/02/1688, 10/05/1688, 13/03/1690,
15/05/1690, 10/07/1690, 7/08/1690,
18/09/1690, 6/01/1692, 7/01/1692,
17/01/1692, 12/03/1692, 24/03/1692,
27/03/1692, 8/04/1692, 1/07/1692,
22/09/1692, 27/10/1692, 17/11/1692,
12/01/1693, 9/02/1693, 27/04/1693,
7/09/1693, 18/09/1693, 2/11/1693,
21/12/1693, 11/01/1694, 25/01/1694,
15/03/1694, 29/03/1694, 2/04/1694,
19/04/1694, 3/05/1694, 10/05/1694,
11/05/1694, 17/05/1694, 7/06/1694,
9/08/1694, 30/08/1694, 8/11/1694 ,

29/11/1694, 17/01/1695, 11/04/1695 ;
7/11/1695 ; 17/05/1700, 27/12/1700,
16/11/1705

-auteur

10/05/1688

RAISIN Cadet, Jean-Baptiste, comédien-auteur,

10/10/1682, 6/12/1683, 13/03/1684,
8/05/1685, 25/06/1685, 9/07/1685,
6/08/1685 20/08/1685, 14/11/1685,
16/09/1686 18/11/1686, 6/12/1686
5/04/1688 16/05/1689, 1/05/1690,
10/07/1690, 7/08/1690 , 18/09/1690,
2/10/1690, 26/12/1690, 17/01/1692,
11/02/92, 12/03/1692, 17/03/1692,
28/07/1692 25/08/1692 ,22/09/1692,
7/09/1693, 12/10/1693, 21/12/1693,
2/04/1694

RAISIN, Françoise Pitel de Longchamps, Mlle, acteur

10/10/1682, 16/08/1683, 25/06/1685,
20/08/1685, 24/12/1685, 16/09/1686,
8/04/1687, 6/12/1688, 10/07/1690,
7/08/1690, 18/09/1690, 2/10/1690,
17/01/1692, 22/09/1692, 13/07/1693,
11/01/1694, 1/02/1694, 4/06/1694,
7/06/1694, 17/01/1695, 25/04/1695 ;
21/11/1695 ; 28/05/1696 ; 29/03/1697 ;
11/02/1700, 29/03/1700, 30/05/1701,
25/07/1701, 8/08/1701 , 31/07/1702,
28/03/1703 ; 4/06/1703 ; 16/07/1703 ;
28/01/1704 , 28/07/1704 ; 26/01/1705 ;
16/11/1705

RAISON André, serrurier

6/04/1688

RAISON Louise, née de Nevers, gagiste

5/11/1691, 5/12/1691, 10/05/1694

RANREUIL [*N...*], **chanteur**

14/04/1704

RAYMOND [*N...*] **greffier des bâtiments**

15/03/1690, 23/04/1697

REGNARD *Jean-François*, **auteur**

8/11/1694, 7/09/1696 ; 7/01/1697,
24/05/1697, 20/07/1697 ; 2/09/1697 ;
22/11/1697, 3/12/1699 ; 18/01/1700 ;
10/12/1703 ; 28/12/1703 ; 2/12/1704,
5/01/1705, 13/01/1705, 3/08/1705,
19/09/1705

RIBOU, *Pierre*, **libraire**,

10/06/1683, 16/11/1685

RIBOU [*N...*] **danseur**

15/11/1697

RIOUPEROUX *Théodore de abbé*, **auteur**

16/10/1690 ; 4/11/1695 21/11/1695,
5/03/1696, 31/10/1703 ; 28/12/1703,
12/03/1704 ; 7/04/1704, 28/12/1705

RIVIERE, *Charles Dufresny*, **auteur**

16/01/1691, 16/01/1692, 27/03/1692,
17/08/1693, 27/10/1693, 28/12/1693,
19/02/1694, 23/04/1695, 8/11/1695,
30/04/1699, 10/07/1699, 29/03/1700,
14/05/1700, 17/05/1700, 5/07/1700,
23/12/1700, 5/03/1701, 14/01/1702,
13/02/1702, 29/11/1702, 14/12/1702
5/03/1703, 9/06/1703

ROCHEFORT *Marianne de*, **gagiste**

31/08/1699

ROCHEMORE, *Jean-Baptiste Moulin, dit*,
acteur

14/04/1685, 18/04/1685, 10/06/1685,
20/08/1685, 16/09/1686

ROCHEMORE *Mlle*, **actrice**

14/06/1694

ROLLY *Guillaume* , **comédien forain**

19/09/1705

ROSELIS, *Barthélémy Gourlin, de*, **acteur**

5/04/1688, 18/04/1689, 10/07/1690,
7/08/1690, 18/09/1690, 2/10/1690,
23/10/90, 13/11/1690, 27/11/1690,
7/01/1692, 17/01/1692, 12/03/1692,
8/04/1692, 5/05/92, 25/08/1692,
22/09/1692, 17/11/1692, 29/12/1692 ,
12/01/1693, 27/04/1693, 13/07/1693,
27/07/1693, 31/08/1693 7/09/1693,
2/11/1693 ; 21/12/1693 ; 25/01/1694,
8/02/1694, 22/03/1694, 29/03/94,
3/05/1694, 11/05/1694, 19/12/1694,
17/01/1695, 7/03/1695, 7/11/1695 ;
5/12/1695 ; 20/02/1696 ; 28/05/1696 ;
4/06/1696 ; 11/07/1696, 9/08/1696 ;
25/11/1696, 25/03/1697 ; 17/04/1697:
22/11/1697 ; 16/12/1697 ; 3/02/98,
17/03/98 ; 20/03/1698 ; 26/05/1698 ;
25/08/1698 ; 8/02/1700, 29/03/1700,
26/04/1700, 10/08/1700, 20/09/1700,
27/12/1700, 28/02/1701 ; 5/04/1701 ;
10/09/1701 ; 7/11/1701 ; 15/11/1701 ;
28/11/1701 ; 5/12/1701 ; 20/03/1702 ;
21/07/1704 ; 16/11/1705

ROSELIS, *Marguerite Chevalier (Mlle)*
gagiste

30/10/1690, 26/11/1691, 1/12/1692,
9/03/1693, 11/01/1694, 4/02/1696 ;
2/07/1696

ROSIDOR, *Claude-Ferdinand Guillemay du Chesnay*, **comédien de campagne**
31/12/1691

ROSIMOND, *Jean-Baptiste du Mesnil, dit Claude de la Rose, dit*, **comédien-auteur**
6/12/1683, 6/08/1685, 14/11/1685,
24/12/1685, 16/09/1686 18/11/1686,
6/12/1686
-**auteur** 5/04/1683; 15/02/1683

ROSIMOND *Jeanne Capois, (Mlle)*
28/02/1684, 26/11/1691, 4/02/1696 ;
30/04/1696 ; 2/05/1701

ROTROU *Jean*, **auteur**
6/08/1685 ; 24/12/1685 ; 14/09/1693,
30/10/1704

ROUSSEAU, *Jean-Baptiste*, **auteur**
25/05/1694, 3/08/1696; 7/09/1696,
3/08/1700

ROUSSEL *Jacques*, **notaire**
31/08/1705 ; 22/03/1706

SAINT-AIGNAN, *François de Beauvilliers, duc de*, **premier gentilhomme de la Chambre**
24/05/1683 ; 24/12/1685
-*auteur* 17/01/1684

SAINT-DIZANT, *Ferrand de*, **Menus-plaisirs**
31/12/1702 ; 10/03/1704

SAINT-GEORGES, **pensionnaire**
16/11/1705

SAINT-GILLES, *Charles de Lenfant, de*, **auteur**
5/12/1698 ; 29/06/1699 ; 10/08/1699 ;
17/05/1700

SAINT-MARTIAL, **M de**
26/04/1683

SAINT-MARTIN, **M. de**
11/06/1696

SAINT-USSANS, *Pierre de Saint-Glas, prieur de*, **auteur**
28/09/1682

SAINT-YON [N...] *de*, **auteur**
24/12/1685, 26/06/1690,
-*en collab.* 29/12/1687, 27/03/1692
19/12/1694, 22/03/1700

SALLE *Jean-Baptiste-Louis-Nicolas*, **acteur**
1/07/1701 ; 18/07/1701 ; 25/07/1701 ;
23/08/1701 ; 10/09/1701 ; 17/10/1701 ;
15/11/1701 ; 28/11/1701 ; 17/07/1702 ;
5/03/1703 ; 6/11/1703 ; 28/03/1703 ;
30/04/1703 ; 4/06/1703 ; 3/03/1704 ;
2/04/1704 ; 9/06/1704 ; 12/11/1704 ;
25/05/1705 ; 19/09/1705 ; 9/11/1705 ;
16/11/1705 ; 4/01/1706 ; 22/03/1706

SALLE, *Françoise Jaquette Thoury, (Mlle)* **acteur**
26/05/1704, 2/06/1704 ; 24/08/1705

SALLO, **officier des gardes**,
6/01/1692, 1/02/1694 , 8/02/1694

SANNEGRAND, **M. de**, **créancier**
12/01/ 1705 ; 4/01/1706

SASSY Mme de, créancier

17/07/1702 ; 31/07/1702

SAVIGNY Nicolas de, notaire10/12/1691, 12/12/1691, 1/02/1694,
15/03/1694, 11/08/1692, 23/04/1697,
13/07/1705 ; 9/11/1705**SCALEZ, créancier**

10/12/1703

SCARRON, Paul, auteur10/05/1683; 14/11/1685 ; 2/12/1686,
6/12/1686, 30/07/1691 ; 27/08/1691;
8/04/1692, 2/06/1692 ; 22/09/1692, ;
22/06/1693 ; ;27/07/1693; 17/01/1695 ;
2/05/95 ; 24/05/1697**SEVIGNY, François de La Traverse, sieur de, acteur**5/04/1688, 11/07/1689, 25/07/1689,
5/09/1689, 10/07/1690, 7/08/1690,
18/09/1690, 27/11/1690, 7/05/1691,
18/06/1691, 18/04/1689 , 23/10/90,
8/10/1691, 22/10/1691, 23/10/1691,
11/02/1692, 10/03/1692, 11/03/1692,
12/03/1692, 17/03/1692, 31/03/1692,
8/04/1692, 19/05/1692, 2/06/92,
16/06/92, 28/07/1692, 11/08/1692,
25/08/1692, 12/09/1692, 22/09/1692,
20/10/1692, 17/11/1692, 9/02/1693,
15/06/1693, 27/07/1693, 7/09/1693,
14/09/1693, 21/09/1693, 5/10/1693,
12/10/1693, 2/11/1693, 30/11/1693,
7/12/1693, 11/01/1694, 25/01/1694,
22/03/1694, 3/05/1694, 10/05/1694,
17/05/1694, 5/07/94, 29/11/1694**SEVIGNY Marie-Angélique Picorin, Mlle, souffleur**

26/11/1691 ; 9/04/1696 ; 7/05/1696 ;

15/11/1696 ; 29/03/1697

SILVY Pierre, intendant du prince de Monaco

8/10/1703

SOURDEAC, Alexandre de Rieux, pensionnaire

19/07/1681, 16/05/1695

SUBTIL [N...], gagiste24/09/1685, 30/08/1688, 5/11/1691 ,
12/04/1695, 4/02/1696, ; 20/03/1698 ;
23/11/1699 ; 22/03/1700, 17/05/1700,
20/09/1700, 6/11/1703 ; 22/09/1704**TARTARIN Nicolas, maître serrurier**

2/04/1689

TERREY, afficheurs et porteur de paquets,10/05/1694 ; (*Mme*) 4/02/1696 ;
25/06/1696 ; 20/09/1700**THEOS [N...], , auteur**

8/06/1703

THERREY [N...], acteur

4/06/1703

THIBAUT Noël, huissier,

7/04/1692

TIROFFLE Rolland, créancier

2/11/1693, 9/02/1693

TOUVENELLE, musicien7/03/1695, 13/02/1696, 27/02/1696,
21/05/1696, 28/05/1696, 20/05/1697

ULRIC *Mlle*, **auteur**

15/05/1690 ; 10/07/1690, 3/04/1691,
8/04/1692

VALLEMORET, *Mlle de*, **auteur**,

24/05/1683

VALLIOT *Jacques*, **comédien de
campagne**

5/04/1701

VANEBILET *Mme*, **créancier**

23/11/1685

VANOLLES (de), **personnel de marine**,

4/11/1697

VATTIN *Jean-Louis*, **créancier**,

9/02/1693, 9/08/1694

VERNEUIL, *Achille Varlet, sieur de*, **acteur**

21/12/1682 , 5/04/1683, 21/06/1683,
13/09/1683, 6/12/1683, 19/06/1684,
3/07/1684

VICTOR [*N...*], **créancier**

2/11/1693

VILLEQUIERS (*de*), *Madeleine Le Tellier*,

2/04/1694 bis

VOILLE, *Jean*, **contrôleur des Menus-
plaisirs**

22/03/1688 ; 7/04/1692

INDEX PAR SUJETS**AMENAGEMENT INTERIEUR**

24/10/1682, 10/10/1682, 7/12/1682, 24/05/1683, 19/07/1683, 13/09/1683, 13/03/1684, 12/03/1685, 25/06/1685, 7/01/1686, 22/04/1686, 2/04/1689, 7/08/1690, 16/10/1690, 23/04/1691, 7/11/1691, 10/12/1691, 12/12/1691 24/03/1692, 27/10/1692, 9/03/1693, 7/12/1693, 15/03/1694, 29/03/1694, 21/03/1695, 17/12/1696, 22/04/1697, 23/04/1697, 6/05/1697, 17/06/1697, 20/01/1698, 17/03/1698, 9/06/1698, 3/03/1704

AMENDES

14/09/1682, 28/09/1682, 10/10/1682, 9/11/1682, 23/11/1682, 8/03/1683, 26/04/1683, 24/05/1683, 11/10/1683, 13/03/1684, 24/04/1684, 18/12/1684, 15/01/1685, 28/05/1685, 18/06/1685, 9/07/1685, 6/08/1685, 20/08/1685, 10/12/1685, 24/12/1685, 11/12/1685, 24/12/1685, 21/04/1687, 5/05/1687, 2/06/1687, 22/09/1687, 29/12/1687, 26/04/1688, 7/06/1688, 8/11/1688, 2/05/1689, 16/05/1689, 27/09/89, 12/12/1689, 15/05/1690, 10/07/1690, 7/08/1690, 21/08/1690, 5/02/1691, 19/11/1691, 26/11/1691, 4/01/1692, 21/04/1692, 2/06/1692, 13/08/1692, 12/09/1692, 17/11/1692, 1/12/1692, 15/06/1693, 1/03/1694, 12/07/1694, 22/11/1694, 26/12/1695, 25/06/1696, 22/04/1697, 6/06/1701, 8/08/1701, 16/08/1701, 5/06/1702, 14/05/1703, 19/11/1703, 26/11/1703

ARMEMENT

17/06/1696 + 4/11/1697, 3/12/1696

ASSEMBLEES

28/09/1682, 10/10/1682, 9/11/1682, 26/04/1683, 10/05/1683, 16/08/1683, 13/03/1684, 20/08/1685, 13/03/1690, 14/03/1690, 15/03/1690, 8/06/1693, 13/02/1696, 3/08/1696, 23/08/1701, 12/11/1703, 27/05/1704

AUTEURS

4/01/1683, 5/04/1683, 24/05/1683, 7/06/1683, 19/07/1683, 13/03/1684, 4/12/1684, 15/01/1685, 10/12/1685, 4/02/1686, 29/07/1686, 18/03/1686, 7/11/1686, 14/11/1687, 29/12/1687, 26/06/1690, 10/07/1690, 16/10/1690, 22/01/1691, 4/01/1692, 7/01/1692, 16/01/1692, 11/02/1692, 27/03/1692, 5/09/1692, 21/09/1692, 22/09/1692, 12/01/1693, 27/07/1693, 2/11/1699, 12/12/1701, 20/04/1701, 24/12/1702, 19/11/1703, 28/12/1703, 7/04/1704, 28/07/1704

AUTOGRAPHES

22/05/1684, 24/05/1685, 14/04/1685, 18/04/1685, 12/05/1690, 31/05/1690,
12/06/1690, 10/07/1690, 18/09/1690, 3/12/1691, 7/01/1692, 17/01/1692,
18/05/1693, 11/01/1695, 9/07/1696, 9/08/1696, 25/11/1696, 17/04/1697,
29/12/1698, 10/09/1701, 24/11/1702, 5/03/1703

BALCON

21/08/1690, 18/09/1690, 30/07/1691, 2/04/1689, 7/11/1691, 20/01/1698

BALLETS

2/07/1691, 12/03/1692, 14/07/1692, 30/06/1692, 6/06/1693, 27/04/1693,
28/09/1693, 7/03/1695, 23/05/1695, 13/06/1695, 22/08/1695, 7/03/1695,
27/02/1696, 3/03/1697, 22/07/1697, 15/11/1697, 16/06/1698, 7/02/1701,
13/03/1702, 5/03/1703

CHANT

12/03/1692, 16/10/1690, 14/04/1704

CHARITES

14/09/1682, 28/09/1682, 10/10/1682, 9/11/1682, 26/04/1683, 10/05/1683,
24/04/1684, 1/04/1686, 2/06/1687, 10/05/1688, 2/10/1690, 21/05/1691,
31/12/1691, 15/06/1693, 22/06/1693, 7/12/1693, 22/03/94 25/06/1696,
15/11/1696, 13/07/1699, 17/05/1700, 27/08/1703, 2/04/1704

CHAUFFAGE

17/01/1684, 7/10/1686, 4/06/1703

-BOIS

28/09/1682, 23/11/1682, 8/05/1684, 13/08/1696, 17/09/1696

-FEU

23/11/1682, 28/09/1682, 20/12/1683, 7/10/1686, 17/11/1692, 11/01/1694
10/01/1695

-FOURNEAUX

17/12/1696, 17/06/1697, 17/03/1698, 9/06/1698

CLEFS

21/08/1690, 18/09/1690, 22/09/1692, 11/01/1694, 26/05/1698, 12/06/1702,
12/03/1704, 27/07/1705

CLERGE

18/09/1682, 28/09/1682, 21/12/1682, 13/09/1683, 30/11/1683, 3/01/1684,
27/03/1685, 2/10/1690, 11/12/1690, 1/07/1692, 6/04/1693, 18/04/1695, 9/05/1695,

5/09/1695, 20/02/1696, 11/06/1696, 20/05/1697, 16/08/1700

COMEDIE

28/09/1682, 9/11/1682, 23/11/1682, 5/04/1683, 18/12/1684, 5/03/1703
17/01/1684, 18/12/1684, 3/02/1698

-Assistants, 15/02/1683, 18/12/1684, 6/08/1685, 17/11/1692

-Mentions de PIECES NOUVELLES

23/11/1682, 4/01/1683, 22/03/1683, 5/04/1683, 26/04/1683, 10/05/1683,
7/06/1683, 2/08/1683, 30/11/1683, 17/01/1684, 28/02/1684, 5/06/1684,
18/12/1684, 10/12/1685, 18/03/1686, 7/10/1686, 6/12/1688, 13/11/1690,
27/04/1699, 30/11/1699

COMEDIE A LA COUR

10/10/1682, 24/10/1682, 9/11/1682, 8/03/1683, 16/08/1683, 23/10/1684,
20/11/1684, 9/04/1685, 20/08/1685, 1/04/1686, 17/06/1686, 7/10/1686,
18/11/1686, 2/12/1686, 5/05/1687, 29/12/1687, 27/09/1689, 20/02/1690,
27/10/1691, 7/11/1691, 24/03/1692, 14/07/1692, 28/07/1692, 11/08/1692,
25/08/1692, 5/09/1692, 20/10/1692, 27/10/1692, 12/10/1693, 14/09/1693,
21/09/93, 28/09/93, 11/01/1694, 15/03/1694, 2/04/94, 3/05/1694, 10/05/1694,
30/08/94, 9/09/1694 4/10/1694, 29/10/1694, 16/07/1696, 9/07/1696, 3/08/1696,
22/07/1697, 4/11/1697, 14/07/1698, 10/08/1699, 21/11/1701, 30/04/1703,
14/09/1705.

-CHAMBORD

20/08/1685

-FONTAINEBLEAU

10/10/1682, 24/10/1682, 9/11/1682, 16/08/1683, 23/10/1684, 20/11/1684,
20/08/1685, 1/04/1686, 7/10/1686, 27/09/1689, 7/11/1691, 14/07/1692,
28/07/1692, 11/08/1692, 25/08/1692, 5/09/1692, 20/10/1692, 27/10/1692,
12/10/1693, 14/09/1693, 21/09/1693, 28/09/1693, 15/03/1694, 2/04/1694,
3/05/1694, 10/05/1694, 30/08/1694, 9/09/1694, 4/10/1694, 29/10/1694,
16/07/1696, 9/07/1696, 3/08/1696, 22/07/1697, 14/07/1698, 10/08/1699,
21/11/1701, 30/04/1703, 14/09/1705

-MARLY

7/11/1691

-TRIANON

4/11/1697

-VERSAILLES

10/10/1682, 8/03/1683, 9/04/1685, 18/11/1686, 2/12/1686, 5/05/1687, 29/12/1687,
7/11/1691, 14/07/1692, 28/07/1692, 24/03/1692, 11/08/1692, 25/08/1692,
11/01/1694, 4/11/1697

COMEDIENS ITALIENS

13/09/1683, 9/04/1685, 11/04/1690, 31/05/1690, 2/04/1694 bis, 26/04/1694,
6/01/1695, 21/02/1695, 3/10/1695, 23/04/1697

COMEDIENS DE PROVINCE

7/12/1682, 7/05/1696, 15/11/1696

COMPTES

29/11/1682, 21/12/1682, 13/03/1684, 9/04/1685, 29/03/1689, 6/03/1690,
13/03/1690, 14/03/1690, 15/03/1690, 18/09/1690, 25/09/1690, 16/10/1690,
3/04/1691, 10/12/1691, 18/12/1691, 19/12/1691, 24/03/1692, 26/03/1692,
27/03/1692, 19/05/1692, 12/09/1692, 13/04/1693, 12/10/1693, 29/03/1694,
2/04/1694 bis, 21/03/1695, 5/04/1696, 25/03/1697, 26/03/1697, 17/03/1698,
20/03/1698, 5/05/1698, 7/11/1701, 20/11/1702, 24/03/1703, 2/03/1704, 2/04/1704,
9/11/1705

-Registre de comptes

8/06/1693, 11/05/1699, 12/03/1704, 9/11/1705

CONVERSIONS

5/02/1691, 17/05/1694, 24/05/1694, 7/06/1694, 26/09/1695, 5/12/1695,
28/05/1696, 3/12/1696, 7/01/1697, 15/06/1697, 5/08/1697, 9/09/1697, 5/06/1702,
12/06/1702, 28/06/1702, 19/06/1702, 31/08/1705, 14/12/1705

COSTUMES

8/03/1683, 10/05/1683, 30/08/1683, 11/09/1684, 21/01/1686, 4/02/1686,
6/05/1686, 17/06/1686, 22/03/1688, 7/06/1688, 6/12/1688, 10/07/1690,
30/10/1690, 13/11/1690, 22/01/1691, 2/07/1691, 31/12/1691, 12/03/1692,
8/04/1692, 2/06/1692, 12/09/1692, 22/09/1692, 1/12/1692, 16/01/1693, 6/07/1693,
31/08/1693, 8/03/1694, 22/12/1694, 10/01/1695, 7/03/1695, 7/05/1695,
14/11/1695, 21/05/1703, 11/01/1706

CREANCIERS

8/04/1692, 2/11/1693, 11/01/1694, 25/01/1694, 19/12/1694, 19/03/1695,
23/04/1695, 18/04/1695, 25/04/95, 2/05/95, 16/05/95, 5/09/1695, 30/04/1696,
11/06/1696, 17/07/1702

DANSEURS

20/11/1684, 22/04/1686, 20/12/1688, 30/06/1692, 6/07/1693, 27/12/1694,
7/03/1695, 23/05/1695, 13/02/1696, 27/02/1696, 21/05/1696, 28/05/1696,
11/06/1696, 23/04/1697, 20/05/1697, 15/11/1697, 7/02/1701 11/06/1703,
24/12/1703, 14/04/1704

DECORS

28/09/1682, 15/02/1683, 24/04/1684, 3/07/1684, 23/10/1684, 15/01/1685,
 27/03/1685, 4/02/1686, 7/10/1686, 13/11/1690, 30/07/1691, 23/10/1691,
 27/10/1691, 5/11/1691, 3/12/1691, 31/12/1691, 12/03/1692, 2/07/1692,
 16/01/1693, 12/07/94, 4/02/1696, 28/05/1696, 16/01/1702, 28/03/1703
 -ANIMAUX
 23/11/1682, 5/04/1683

ECLAIRAGE

28/09/1682, 9/11/1682, 18/01/1683, 26/04/1683, 10/04/1685, 8/05/1684,
 22/04/1686 7/10/1686, 11/08/1687, 2/05/1689, 30/05/1689, 25/07/1689,
 28/11/1689, 26/12/1689, 26/06/1690, 30/10/1690, 23/04/1691, 24/03/1692,
 4/06/1703, 14/04/1704, 28/04/1704

ENTREES

7/12/1682, 5/07/1683, 11/10/1683, 13/03/1684, 20/05/1686, 18/11/1686,
 15/12/1687, 17/01/1689, 31/01/1689, 30/05/1689, 25/07/1689, 20/02/1690,
 6/03/1690, 15/03/1690, 12/06/1690, 26/06/1690, 10/07/1690, 16/07/1691,
 7/04/1692, 28/07/1692, 26/01/1693, 6/07/1693, 30/11/1693, 10/01/1695,
 26/08/1695, 5/12/1695, 17/04/1697, 23/04/1697, 6/05/1697, 24/06/1697,
 20/03/1698, 14/04/1698, 26/05/1698, 20/04/1701, 21/11/1701, 18/09/1702,
 21/05/1703, 6/11/1703, 24/12/1703, 11/02/1704, 3/08/1705, 10/09/1705,
 23/11/1705

ETABLISSEMENT

30/06/1687, 1/07/1687, 22/09/1687, 8/03/1688, 6/04/1688, 21/06/1688,
 18/04/1689, 14/11/1689, 7/08/1690, 25/09/1690, 27/11/1690, 5/12/1691,
 10/12/1691, 26/03/1692, 1/07/1692, 22/09/1692, 11/01/1694, 12/07/1694,
 29/10/1694, 29/11/1694, 4/06/1696

EVENEMENTS D'IMPORTANCE

5/04/1683, 2/08/1683, 16/08/1683, 30/08/1683, 27/03/1685, 6/08/1685,
 30/06/1687, 21/04/1691, 11/11/1697

FORAINS

2/12/1686, 27/09/1689, 26/08/1697, 9/12/1697, 28/07/1698, 7/06/1702, 3/07/1702,
 8/02/1706, 22/02/1706

FRAIS DIVERS

17/09/1682, 13/03/1683, 6/12/1683, 27/03/1684, 10/04/1684, 22/05/1684,

3/07/1684, 20/11/1684, 25/06/1685, 27/03/1685, 22/11/1688, 20/12/1688,
26/06/1690, 10/07/1690, 2/10/1690, 6/01/1692, 25/08/1692, 17/11/1692,
7/03/1695, 11/06/1696, 5/05/1698, 30/06/1698, 11/05/1699, 7/11/1701,
26/02/1703, 2/04/1704, 9/06/1704, 30/06/1704, 9/11/1705, 22/03/1706

GAGISTES

10/10/1682, 23/11/1682, 20/12/1683, 17/01/1684 10/04/1684 24/04/1684
17/07/1684, 18/12/1684, 24/12/1685, 20/05/1686, 17/06/1686, 26/08/1686,
10/03/1687, 8/04/1687, 2/06/1687, 22/09/1687, 25/09/1687, 5/04/1688,
30/08/1688, 6/12/1688, 20/12/1688, 2/05/1689, 25/07/1689, 26/12/1689,
21/08/1690, 18/09/1690, 11/12/1690, 23/04/1691, 25/10/1691, 27/10/1691,
5/11/1691, 19/11/1691, 26/11/1691, 5/12/1691, 12/09/1692, 17/11/1692,
2/04/1694, 10/04/1694, 9/04/1696, 15/11/1696, 3/12/1696, 11/03/1697, 23/04/1697
6/05/1697, 9/12/1697, 17/03/1698, 27/04/1699, 7/11/1701, 30/04/1703, 4/06/1703,
13/08/1703, 27/05/1704, 19/09/1705, 9/11/1705

GARDES

22/03/1683, 10/04/1684, 5/11/1694, 10/09/1696, 23/11/1699,

HORLOGE

23/10/1684, 18/12/1684, 15/01/1685, 31/01/1689

INTERVENTIONS de police

7/12/1682, 13/09/1683, 24/04/1684, 2/12/1686, 21/03/1695, 23/04/1697,
24/06/1697, 20/03/1698, 11/04/1701, 24/07/1702, 6/11/1703

JETONS

18/09/1682, 28/09/1682, 10/10/1682, 10/05/1683, 5/06/1683, 7/06/1683,
19/07/1683, 2/08/1683, 27/09/1683, 6/12/1683, 3/01/1684, 27/03/1684,
24/04/1684, 23/10/1684, 6/11/1684, 1/01/1685, 12/03/1685, 6/03/1690,
15/03/1690, 1/07/1692, 11/08/1692, 29/03/1694, 10/01/1695

LECTURES

4/01/1683, 18/01/1683, 1/02/1683, 15/02/1683, 5/04/1683, 26/04/1683,
10/05/1683, 24/05/1683, 7/06/1683, 19/07/1683, 11/10/1683, 8/11/1683,
22/11/1683, 6/12/1683, 17/01/1684, 13/03/1684, 20/11/1684, 18/12/1684,
15/01/1685, 9/04/1685, 10/06/1685, 7/10/1686, 10/02/1687, 22/09/1687,
10/05/1688, 16/10/1690, 8/01/1691, 16/01/1691, 6/02/1691, 16/04/1691,
12/11/1691, 11/12/1691, 4/01/1692, 7/01/1692, 7/01/1692, 11/02/1692,
27/03/1692, 5/09/1692, 21/09/1692, 8/04/1693, 10/04/1693, 14/04/1693
18/05/1693, 4/07/1693, 17/08/1693, 19/08/1693, 13/09/1693, 18/09/1693,

27/10/1693, 29/10/1693, 18/12/1693, 1/03/1694, 8/03/1694, 11/05/1694,
 25/05/1694, 11/01/1695, 23/04/1695 ;19/07/1695, 4/11/1695, 8/11/1695,
 21/11/1695,25/11/1695, 8/02/1696, 27/02/1696, 7/05/1696, 11/07/1696,
 28/07/1696, 3/08/1696, 9/08/1696, 7/09/1696, 21/09/1696, automne 96,
 25/11/1696, 31/12/1696, 2/01/1697, 30/01/1697, 4/02/1697, 1/03/1697, 3/03/1697,
 21/03/1697, 9/05/1697, 10/06/1697, 17/06/1697, 19/07/1697, 20/07/1697,
 23/08/1697, 17/09/1697, 15/11/1697, 5/03/1698, 7/03/1698,13/03/1698,
 20/03/1698, 11/07/1698, 5/12/1698, 12/12/98, 13/12/98, 14/01/1699, 4/04/1699,
 30/04/1699, 29/06/99,10/07/99, 28/08/99, 12/11/99, 21/11/99, 3/12/1699,
 20/03/1700, 8/05/1700, 14/06/1700, 5/07/1700, 3/08/1700,10/08/1700, 23/12/1700,
 5/03/1701, 6/04/1701, 20/04/1701, 6/06/1701, 10/09/1701, 16/09/1701,
 17/11/1701, 23/12/1701, 7/01/1702, 14/01/1702, 30/01/1702, 13/02/1702,
 24/07/1702, 28/08/1702, 31/10/1702, 14/11/1702, 24/11/1702, 29/11/1702,
 9/12/1702, 14/12/1702, 30/01/1703, 30/04/1703, 10/05/1703, 8/06/1703,
 9/06/1703, 26/06/1703, 30/10/1703, 31/10/1703, 23/11/1703, 28/11/1703,
 6/03/1704, 30/10/1704, 4/11/1704, 12/11/1704, 15/11/1704, 21/11/1704,
 2/12/1704, 13/12/1704, 17/12/1704, 13/01/1705, 24/01/1705, 8/02/1705,
 8/07/1705, 4/09/1705, 9/09/1705, 10/09/1705, 15/09/1705, 16/09/1705,
 31/12/1705, 27/01/1706 , 29/01/1706

LIBRAIRE

10/05/1683, 18/12/1684, 15/11/1685

LOGES acteurs

21/12/1682, 20/12/1683, 7/08/1690, 8/11/1694, 24/08/1705

MANGER ET BOIRE

17/09/1682, 10/04/1684, 24/09/1685, 26/06/1690, 15/03/1694, 23/04/1697,
 11/11/1697, 5/01/1699

MOBILIER

13/09/1683, 24/04/1684, 28/11/1689, 19/03/1691, 5/11/1691, 24/03/1692,
 22/09/1692, 25/08/1692

MUSIQUE

21/06/1683, 27/09/1683, 20/11/1684, 22/04/1686, 20/12/1688, 11/04/1690,
 2/10/1690, 31/12/1691, 12/03/1692 14/07/1692, 27/04/1693, 2/04/1694 bis,
 10/01/1695, 7/03/1695, 28/11/1695, 13/02/1696, 27/02/1696, 21/05/1696,
 28/05/1696, 14/01/1697, 23/04/1697, 20/05/1697, 2/11/1699, 13/03/1702,
 11/06/1703, 28/07/1704

NOTAIRES

28/08/1685, 24/12/1685, 30/06/1687, 22/09/1687, 2/04/1689, 28/05/1696,
31/08/1705, 22/03/1706

OBLIGATIONS

18/04/1689, 27/11/1690, 3/12/1691, 10/12/1691, 13/04/1693, 1/02/1694,
9/08/1694, 17/01/1695, 22/03/1695, 23/04/1695, 25/04/1695, 30/05/1695,
5/09/1695, 7/11/1695, 5/12/1695, 21/05/1696, 25/06/1696, 11/03/1697,
17/09/1696, 3/12/1696, 25/11/1697, 3/02/1698, 28/07/1698, 12/01/1699,
15/06/1699, 3/08/1699, 20/07/1699, 18/09/1699, 5/04/1701, 8/08/1701,
16/08/1701, 21/11/1701, 20/03/1702, 17/07/1702, 31/07/1702, 16/10/1702,
24/03/1703, 16/07/1703, 27/08/1703, 8/10/1703, 12/11/1703, 10/12/1703,
28/01/1704, 5/05/1704, 19/05/1704, 21/07/1704, 28/07/1704, 10/11/1704,
26/01/1705, 25/05/1705, 8/06/1705, 15/06/1705, 24/08/1705, 14/09/1705,
19/09/1705, 14/12/1705

ORDRES

19/07/1681, 9/04/1685, 24/12/1685, 4/02/1686, 16/09/1686, 11/12/1690,
13/11/1690, 21/02/1695, 24/05/1697, 15/12/1704, 26/01/1705, 10/03/1704

PARTS

19/06/1684, 26/06/1690, 16/10/1690, 23/10/1690, 27/11/1690, 22/09/1692,
29/12/1692, 21/12/1693, 12/10/1693, 17/05/1694, 19/03/1695, 17/09/1696,
26/05/1698, 25/07/1701, 12/09/1701, 5/12/1701, 19/06/1702, 30/04/1703,
24/08/1705, 9/11/1705, 23/11/1705

PENSION

16/09/1686, 5/02/1691, 17/05/1694, 24/05/1694, 7/06/1694, 26/09/1695,
5/12/1695, 28/05/1696, 3/12/1696, 7/01/1697, 15/06/1697, 5/08/1697, 9/09/1697,
13/07/1699, 5/06/1702, 12/06/1702, 28/06/1702, 19/06/1702, 17/07/1702,
3/03/1704, 31/08/1705, 14/12/1705

PLACES VACANTES

10/03/1687, 8/04/1687, 25/09/1687, 5/04/1688, 6/12/1688, 12/09/1692,
22/09/1692, 15/11/1696, 26/08/1697, 31/08/1699, 25/04/1701

PORTES

10/10/1682, 22/03/1683, 17/07/1684, 24/12/1685, 30/10/1690, 11/12/1690,
17/12/1696, 13/12/1696, 23/04/1697, 9/12/1697, 17/03/1698, 31/08/1699,
27/05/1704

QUINZENIERS

25/06/1685, 9/07/1685, 6/08/1685, 20/08/1685, 10/12/1685, 11/12/1685,
 24/12/1685, 7/10/1686, 21/04/1687, 25/09/1687, 15/12/1687, 26/04/1688,
 7/06/1688, 31/01/1689, 12/12/1689, 9/01/1690, 26/06/1690, 21/08/1690,
 16/10/1690, 30/10/1690, 11/12/1690, 11/02/1692, 21/04/1692, 2/06/1692,
 27/10/1692, 8/06/1693, 22/11/1694, 10/01/1695, 25/06/1696, 24/06/1697,
 9/11/1705

REMBOURSEMENTS

23/10/1690, 13/11/1690, 27/11/1690, 11/12/1690, 5/12/1691, 24/03/1692,
 7/04/1692, 22/12/1691, 24/12/1691, 18/12/1691, 19/12/1691, 20/12/1691,
 24/12/1691, 29/12/1692, 11/01/1694, 5/07/1694, 17/01/1695, 28/05/1696,
 17/09/1696, 11/06/1696, 14/07/1698, 25/07/1701, 5/12/1701, 16/07/1703,
 12/11/1703, 19/11/1703, 26/11/1703, 14/12/1705

REPERTOIRE**-sans détails**

8/11/1683, 3/01/1684, 24/04/1684, 5/06/1684, 6/11/1684, 6/08/1685, 20/08/1685,
 29/12/1687, 12/01/1688, 10/05/1688, 8/11/1688, 5/09/1689, 2/07/1691,
 10/03/1692, 17/03/1692, 27/10/1692, 29/12/1692, 17/08/1693, 14/09/1693,
 5/10/1693, 23/11/1693, 7/12/1693, 21/12/1693, 8/03/1694, 22/03/1694,
 19/04/1694, 24/05/1694, 4/06/1694, 7/06/1694, 12/07/1694, 9/09/1694, 4/10/1694,
 23/04/1697

-détaillé

28/09/82, *Cour et Paris* 10/10/1682, 23/11/1682, 5/04/1683, 10/05/1683, 5/07/1683,
 19/07/1683, 30/08/1683, 11/10/1683, 25/06/1685, 9/07/1685, 1/04/1686, *Cour et
 Paris* 2/12/1686, 5/05/1687

REPETITIONS

14/09/1682, 28/09/1682, 23/11/1682, 4/01/1683, 18/01/1683, 15/02/1683,
 26/04/1683, 10/05/1683, 7/06/1683, 21/06/1683, 19/07/1683, 2/08/1683,
 11/10/1683, 22/11/1683, 8/11/1683, 6/12/1683, 20/12/1683, 28/02/1684,
 10/04/1684, 24/04/1684 4/12/1684, 1/01/1685, 15/01/1685, 10/06/1685,
 25/06/1685, 9/07/1685, 24/12/1685, 19/11/1703,

ROLES

16/08/1683, 13/09/1683, 6/12/1683, 30/11/1683, 13/03/1684, 3/07/1684,
 25/06/1685, 14/11/1685, 17/06/1686, 29/07/1686, 18/11/1686, 6/12/1686,
 10/02/1687, 10/03/1687, 8/03/1688, 20/02/1690, 1/05/1690, 12/06/1690,
 18/09/1690, 16/10/1690, 8/01/1691, 22/01/1691, 23/04/1691, 18/06/1691,
 16/07/1691, 30/07/1691, 27/08/1691, 12/11/1691, 19/11/1691, 3/12/1691,

31/12/1691, 10/03/1692, 12/03/1692, 17/03/1692, 27/03/1692, 31/03/1692, 8/04/1692, 5/05/1692, 19/05/1692, 2/06/1692, 28/07/1692, 25/08/1692, 17/11/1692, 26/01/1693, 15/06/1693, 22/06/1693, 6/07/1693, 13/07/1693, 27/07/1693, 17/08/1693, 7/09/1693, 28/12/1693, 11/01/1694, 25/01/1694, 22/03/1694, 5/04/1694, 19/04/1694, 3/05/1694, 19/12/1694, 22/12/1694, 17/01/1695, 2/05/1695, 16/05/1695, 19/07/1695, 28/05/1696, 18/06/1696, 30/07/1696, 3/08/1696, 16/12/1696, 21/01/1697, 6/05/1697, 20/05/1697, 24/05/1697, 22/11/1697, 5/05/1698, 2/06/1698, 25/08/1698, 23/11/1699, 29/03/1700, 19/04/1700, 26/04/1700, 3/05/1700, 5/04/1701, 11/04/1701, 1/07/1701, 18/07/1701, 23/08/1701, 28/11/1701, 12/06/1702, 30/10/1702, 31/12/1702, 8/01/1703, 26/02/1703, 28/03/1703, 14/05/1703, 4/06/1703, 19/08/1704, 27/07/1705, 14/09/1705

-disposition nominative par pièce 9/07/1685, 5/09/1689, 26/12/1689, 18/09/1690, 2/10/1690, 23/10/1691, 12/03/1692, 31/08/1693, 10/05/1694, 16/05/1695, 13/06/1695, 19/07/1695, 4/02/1696, 5/05/1698, 2/06/1698, 20/07/1699, 15/11/1701, 4/06/1703, 14/04/1704

SAISIES

14/01/1692, 9/02/1693, 27/07/1693, 2/11/1693, 11/01/1694, 22/03/1694, 12/12/1695, 14/01/1697, 18/07/1701, 12/12/1701, 26/12/1701, 27/08/1703, 12/01/1705, 30/03/1705

-décharges

9/02/1693, 11/01/1694, 22/03/1694, 19/12/1694, 31/07/1702

SYMPHONIE

10/04/1684, 2/05/1689, 16/05/1689, 19/09/1689, 26/12/1689, 4/04/1690, 11/04/1690, 2/10/1690, 7/05/1691, 18/05/1691, 21/05/1691, 18/06/1691, 2/07/1691, 24/03/1692, 8/04/1692, 5/11/1694, 25/11/1697, 2/12/1697, 9/12/1698, 20/09/1700, 11/06/1703

TESTAMENT GUYOT

7/04/1692, 11/08/1692, 13/08/1692, 9/03/1693, 5/07/1694b, 21/05/1696, 11/06/1696

Index par pièces mentionnées dans les feuillets d'assemblée

Les feuillets d'assemblée ne mentionnent pas systématiquement toutes les pièces d'un auteur, ni n'indiquent quel succès elles ont pu avoir, bien que leur nombre d'apparitions puisse en être un indice mineur. Il n'en demeure pas moins que certaines pièces n'apparaissent dans les assemblées qu'à leur(s) lecture(s) sans rien mentionner de leur carrière suivante. Cet index tend à les repérer en identifiant leur auteur. Un complément d'information pourra être trouvé le cas échéant à la fiche du nom de l'auteur dans l'*Abrégé* suivant.

A

(Les) Adelphe, *Michel Baron*

21/11/1704

Agamemnon, *Claude Boyer*

6/08/1685, 21/04/1691, 16/07/1691

Agatocle, *Jean Baptiste Aubry des Carrières*

15/05/1690

Agésilas, *Pierre Corneille*

26/04/1683, 10/05/1683

Agrippa, roi d'Albe [Le Faux Tiberinus], *Philippe Quinault*

18/09/1690, 29/03/1694, 21/11/1695, 27/02/1696, 5/03/1696

Agrippine, *Pierre de Saint-Glas, prieur de Saint-Ussans*

28/09/82

Ajax, *Jean de la Chappelle*

4/12/1684 ; 18/12/1684

Albicrak, [Le Baron d'] *Thomas Corneille*

14/11/1685, 27/08/1691, 27/03/1692, 8/04/1692, 27/07/1693, 24/05/1697

Alceste, *Joseph de La Grange-Chancel*

30/10/1703, 28/11/1703

Alcibiade, *Jean Galbert de Campistron*

24/12/1685 ; 18/03/1686 ; 28/05/1696 ; 23/11/1699 ; 23/08/1701

Alexandre, *Jean Racine*

10/05/1683 ; 29/03/1694 ; 19/12/1694

(L')Amant indiscret [ou le Maître étourdi], *Quinault*

13 septembre 1683, 11/10/1683

(L')Amante amant, *Campistron*

11/09/1684

(Les) Amants magnifiques, *Molière*

16/07/1691, 7/09/1693, 9/06/1704, 28/07/1704

Amasis, *La Grange-Chancel*

10/09/1701, 16/09/1701, 21/11/1701

(L')Amour propre

9/06/1703

(Les) Amours de Céphale et de Procris, *Monsieur de Chosiroid*

28/09/1682

(Les) Amours d'Hercule et Omphale, *Palaprat*

8/03/1694

Amphitryon, *Molière*

10/10/1682, 25/06/1685, 6/08/1685, 6/12/1686, 18/09/1690, 30/07/1691; 17/11/1692; 9/03/1693 ;
7/09/1693 ; 14/09/1693 ; 5/04/1701 ; 1/07/1701 ; 2/01/1702

(L')Andrienne de Tércence, *Baron*

10/05/1703

Andromaque, *Racine*

6/08/1685 ; 24/12/1685 ; 26/03/1689 ; 9/03/1693 ; 26/03/1697 ; 19/08/1704

Andromède, *Pierre Corneille*

28/09/1682, 23/11/1682, 4/01/1683, 18/01/1683, 5/04/1683

Andronic, *Campistron*

15/01/1685 ; 25/06/1685 ; 9/07/1685 ; 5/04/1701

Angélique et Médor, *Dancourt*

9/07/1685, 6/12/1686

Antigone, *Pradon*,

4/01/1683, 18/01/1683, 4/02/1686

L'Après-souper des auberges, *Raymond Poisson*

14/11/1685, 16/07/1691, 27/03/1692, 17/01/1695, 6/05/1697

Ariane, *Thomas Corneille*

10/10/1682, 5/04/1683, 17/11/1692 ; 29/03/1694 ; 2/05/1695

Ariarathe, *Charles Lenfant de Saint-Gilles*

5/12/1698 ; 29/06/1699 ; 10/08/1699 ; 17/05/1700

Aristobule, *anonyme*

20/08/1685

Armide [Renaud et Armide], *Dancourt*

22/07/1697

Arminius, *Campistron*

8/11/1683; 17/11/1692

Arrie et Petus, *Marie-Anne Barbier*

7/01/1702 ; 24/04/1702

Arsaces, *La Tuillerie*,

4/01/1683, 18/01/1683, 2/12/1686

Artaxercès, *Claude Boyer*

23/11/1682

Asderbal, **[Adherbal roi de Numidie]**, *Joseph de La Grange-Chancel*

13/09/1693

Athénaïs, *La Grange*

28/08/1699 ; 12/11/1699; 17/05/1700

Attendez-moi sous l'orme, *Rivière*

17/08/1693 ; 29/03/1700

Attila, *Pierre Corneille*

25/06/1685; 17/11/1692

(L')Avare, *Molière*

11/10/1683; 6/12/1686 ; 10/03/1687 ; 8/04/1692 ; 9/03/1693 ; 7/09/1693 ; 5/04/1701

(L')Aventurier, *Jean Donneau de Visé*

8/01/1691 ; 19/02/1691 ; 5/03/1691, 10/06/1697

(L')Aventurière, *Donneau de Visé*, 6/02/1696**(L')Avocat patelin [le Patelin]**, *Brueys*

4/09/1705

(L')Avocat sans étude, *Rosimond*

5/04/1683 ; 6/12/1686

B

(La) Baguette, Dancourt

9/03/1693; 27/04/1693

(Le) Bail d'Auteuil, Nicolas Boindin

24/07/1702

(Le) Baillis marquis, Charles Dufresny Rivière

5/03/1703

Bajazet, Jean Racine

10/10/1682 ; 10/05/1683 ; 25/06/1685 ; 18/09/1690 ; 3/12/1691 ; 9/03/1693:13/07/1693

(Le) Ballet extravagant, Palaprat

10/07/1690 ; 27/07/1693

(Le) Baron de la Crasse, Poisson

14/11/1685 ; 26/03/1689 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692; 22/06/1693 ; 14/09/1693 ; 24/05/1697

Bellerophon, Quinault

6/08/1685 ; 20/02/1690

Bérénice, Jean Racine

10/10/1682 ; 20/02/1690 ; 29/03/1694 ; 5/04/1701

(Le) Bon soldat, Dancourt

8/10/1691

(Le) Bourgeois de Falaise, Regnard

24/05/1697

(Le)Bourgeois gentilhomme, Molière

10/10/1682 ; 24/12/1685 ; 6/12/1686 ; 2/10/1690 ; 18/06/1691 ; 7/11/1691; 8/04/1692 ;16/01/1693 ; 7/09/1693 ; 22/12/1694, 10/01/1695; 17/01/1695 ; 7/03/1695 ; 23/05/1695 ; 3/03/1697 ; 22/11/1697 ; 16/12/1697 ; 5/04/1701

(Les) Bourgeoises à la mode, Dancourt/Saint-Yon

19/12/1694 ; 22/03/1700

(Les) Bourgeoises ridicules, Dancourt

14/06/1700

(Le) Bourget, anonyme

9/05/1697 ; 22/07/1697

(La) Bradamante ridicule, le duc de Saint-Aignan

17/01/1684

La Bradamante Thomas Corneille/Donneau de Visé

21/11/1695 ; 7/05/1696

Britannicus, Jean Racine

10/10/1682, 11/10/1683, 6/08/1685, 31/12/1691, 9/03/1693

(Le) Brutal de sang-froid, Dancourt

18/03/1686

Brutus, Catherine Bernard

30/10/1690 ; 29/03/1694 ; 2/05/1695

C

(Le) Café, Jean-Baptiste Rousseau

25/05/1694

(Le) Campagnard, Gillet de la Tessonnerie

19/07/1683

- Camma, [reine de Galatie]** *Thomas Corneille*
8/05/1684 ; 20/07/1699
- (Les) Caractères, Rivière**
16/01/1692
- (Le) Carnaval de Venise, Dancourt**
13/11/1690
- (Les) Carrosses d'Orléans, La Chappelle**
5/04/1683 ; 30/08/1683 ; 18/12/1684 ; 6/12/1686 ; 22/01/1691 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692
- (La) Casette de Breccourt,**
10/05/1683 ; 7/06/1683 ; 21/06/1683
- (Le) Chevalier à la mode, Dancourt et Saint-Yon**
29/12/1687 ; 27/03/1692
- (Le) Cid, Pierre Corneille**
10/10/1682 ; 30/08/1683 ; 25/06/1685 ; 9/07/1685, 14/09/1693 ; 17/01/1695 ; 2/05/1695
- Cinna, Pierre Corneille**
30/08/1683 ; 6/08/1685 ; 17/11/1692 ; 5/04/1701
- Circé, T. Corneille / Donneau de Visé**
22/02/1704 ; 27/07/1705 ; 3/08/1705
- Cléopâtre, La Chappelle**
10/10/1682 ; 10/05/1683 ; 2/12/1686 ; 17/11/1692 ; 17/01/1695
- (Le) Cocher de Madrid, Hauteroche**
24/04/1684 ; 25/06/1685 ; 6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 7/09/1693 ; 14/09/1693
- (Le) Cocu Imaginaire, Molière**
5/07/1683, 6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 31/03/1692 ; 8/04/1692
- (La) Comédie sans titre [Le Mercure galant ; la pièce sans titre], Raymond Poisson**
4/01/1683 ; 18/01/1683 ; 15/02/1683 ; 10/05/1683 ; 24/05/1683 ; 9/07/1685 ; 14/11/1685 ;
6/12/1686 ; 27/08/1691 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 27/07/1693 ; 17/01/1695 ; 18/06/1696
- (La) Comtesse d'Escarbagnas [Escarbagnas], Molière**
10/05/1683 ; 11/10/1683 ; 6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692
- (La) Comtesse d'orgueil, Pierre Corneille**
20/02/1690 ; 24/05/1697
- (Le) Comédien-poète, Antoine Jacob de Montfleury**
6/12/1686 ; 5/09/1689 ; 21/04/1691 ; 8/04/1692
- (Le) Comte d'Essex, Thomas Corneille**
8/05/1684 ; 25/06/1685 ; 9/07/1685 ; 6/08/1685 ; 24/12/1685
- (Le) Concert ridicule, Brueys et Palaprat**
8/04/1692 ; 7/09/1693 ; 14/09/1693
- (La) Coquette de village ou le Lot supposé, Dufresny**
30/04/1699
- (La) Coquette [et la Fausse prude] Baron**
6/12/1688 ; 19/11/1691 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 8/03/1694 ; 30/07/1696 ; 24/05/1697
- (Les) Coquettes [les Pipeurs ou les Femmes coquettes], Poisson**
10/05/1683 ; 14/11/1685 ; 24/05/1697
- Cornélie, M-A Barbier**
31/10/1702 ; 14/11/1702 ; 29/01/1703
- Cosroès, Jean Rotrou/Duché de Vancy (?)**
30/10/1704
- (La) Coupe enchantée, La Fontaine/Champmeslé**
31/03/1692 ; 8/04/1692 ; 26/01/1693 ; 24/05/1697

(Les) Coups d'Amour et de la Fortune, Quinault

12/03/1692 ; 2/06/1692;16/06/1692;30/06/1692 ; 22/09/1692

Crispin Apollon Poisson

28/09/1682

Crispin Bel esprit, La Tuillerie/Abeille

10/05/1683 ; 18/12/1684;14/11/1685;27/03/1692;8/04/1692;22/06/1693 ; 6/07/1693;10/05/1694

Crispin chevalier [Les Grisettes] , Charles Chevillet de Champmeslé

22/11/1683;14/11/1685 ; 6/12/1686

Crispin médecin , Hauteroche

10/10/1682 ;10/05/1683 ;14/11/1685 ;22/06/1693 ; 2/05/1695; 21/01/1697

Crispin musicien Hauteroche

19/07/1683, 25/06/1685,14/11/1685 ; 2/10/1690 ; 16/07/1691; 28/07/1692 ; 22/06/1693 ;

19/04/1694; 20/05/1697 ; 5/04/1701

Crispin procureur, François-Jean Juvenon de la Tuillerie

22/06/1693

La Critique d'Ésope, Edme Boursaut

6/02/1691 ; 19/02/1691 ; 27/03/1692

Le Curieux Impertinent, Philippe Néricault Destouches

5/03/1698

Cyrus Antoine Danchet

8/07/1705 ; 27/01/1706

D**Les Dames vengées [la Dupe de soi-même], T.Corneille/J.Donneau de Visé**

23/04/1695

Darius, May

22/09/1687

Le Dédit, Rivière - anonyme

19/02/1694

Démocrite, Jean-François Regnard

3/12/1699 ; 18/01/1700

(Le) Dépit amoureux, Molière

25/06/1685, 6/12/1686 ; 21/04/1691, 27/03/1692, 8/04/1692 ; 5/04/1701

(Le) Derrière du théâtre, David-Augustin de Brueys

18/05/1693

(Le) Deuil, Hauteroche

10/10/1682 ; 14/11/1685 ; 2/12/1686 ; 22/06/1693

(La) Devineresse [Madame Jobin] Thomas Corneille/Jean Donneau de Visé24/10/1682 ; 23/11/1682, 6/12/1683, 1/01/1685 ; 9/07/1685 ; 17/06/1686 ; 6/12/1686, 8/03/1688 ;
27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 10/02/1698, 5/05/1698**Didon,[La Vraie Didon, ou Didon la chaste ou les amours d'Hiarbas] (Boisrobert, 1642)**

19/07/1683

(Le) Distrain, Regnard

20/07/1697, 2/09/1697, 22/11/1697

(Le) Divertissement de la Jeunesse, Dancourt

4/02/1686

Divertissement pour Monseigneur, de Visé

31/12/1696

(Le) Divorce, *Champmeslé*

19/07/1683 ; 2/08/1683 ; 16/08/1683 ; 30/08/1683 ; 27/09/1683

(Le) Docteur extravagant, *Beauregard*

6/12/1683

Don Bertrand [de Cigarral], *Thomas Corneille*

10/05/1683, 14/11/1685 ; 27/08/1691 ; 8/04/1692 ; 7/09/1693 ; 2/05/1695

Dom Japhet [d'Arménie], *Scarron*

14/11/1685 ; 30/07/1691 ; 27/08/1691 ; 8/04/1692 ; 22/06/1693 ; 27/07/1693 ; 24/05/1697

Dom Pasquin d'Avalos – Montfleury, *Antoine Jacob dit.*

6/12/1686 ; 8/04/1692 ; 22/06/1693 ; 16/05/1695

Don César d'Avalos – Thomas Corneille.

2/10/1690

Don Sanche [d'Aragon], *Pierre Corneille*

25/06/1685, 21/04/1691, 29/03/1694

Le Double veuvage, *Rivière*

13/02/1702

(Les) Dragons [Merlin dragon [ou La Dragonne], *Nicolas Desmares*

27/03/1692, 8/04/1692, 7/09/1693

E

(Les) Eaux de Bourbon, *Dancourt*

7/01/1697, 24/05/1697

(L')École des femmes, *Molière*

6/12/1686, 27/03/1692, 8/04/1692, 7/09/1693, 17/01/1695, 5/04/1701

(L')École des jaloux, [le Cocu volontaire ; la Fausse Turquie] *Mtffleury*

24/05/1697

(L')École des maris, *Molière*

6/12/1686, 6/10/1687, 16/07/1691, 27/03/1692, 31/03/1692, 8/04/1692, 19/05/1692, 28/12/1693

(L')Écolier de Salamanque [Les Généreux ennemis] – *Paul Scarron*

2/06/1692, 22/09/1692

Électre, *Requeleyne baron de Longepierre*

30/01/1702

Les Empiriques, *Bruey's*

21/03/1697

Endymion, *anonyme*

5/06/1684

(L')Enfant gâté, *anonyme*

17/06/1697

(Les) Engagements du hasard, *Thomas Corneille*

8/05/1684

(Les) Enlèvements, *Michel Baron*

25/06/1685, 9/07/1685, 14/11/1685, 6/12/1686, 8/04/1692

(L')Entêté, *anonyme*

11/05/1694

Ésope, [Ésope à la ville, les Fables d'Ésope], *Edme Boursaut*

15/05/1690, 6/02/1691, 27/03/1692, 8/04/1692, 7/09/1693, 19/04/1700

Ésope à la Cour, *Boursaut*

17/11/1701, 12/12/1701

(L')Esprit de contradiction, *Rivière*

5/07/1700

(L')Esprit follet, [La Dame Invisible ; L'Invisible] , *Hauteroche*

17/01/1684, 25/06/1685, 9/07/1685, 31/12/1691, 8/04/1692, 7/09/1693

(L')Étourdi [ou les Contretemps], *Molière*

9/11/1682, 11/10/1683, 6/12/1686, 16/10/1690, 16/07/1691, 8/04/1692, 7/09/1693, 17/05/1695, 2/05/1695, 24/05/1697, 5/04/1701, 30/10/1702

F

(Le) Faux Homme d'honneur, *Rivière*

29/11/1702, 14/12/1702

(Les) Fâcheux, *Molière*

6/12/1686, 8/04/1692, 18/06/1696, 5/04/1701, 12/06/1702

(Les) Façons du Temps [les Moeurs du Temps], *Saint-Yon*

24/12/1685

(La) Famille à la mode [Finette ; les Enfants de Paris] *Dancourt*

1/02/1700

(Les) Fées, *Dancourt*

2/11/1699, 17/05/1700

(La) Fille capitaine, *Antoine-Jacob de Montfleury*

11/10/1683, 1/01/1685, 9/07/1685, 27/08/1691, 14/09/1693, 24/05/1697

(Le) Feint astrologue, *Thomas Corneille*

8/05/1684

(La) Femme d'intrigues ou la revendeuse en toilettes, *Dancourt*

12/11/1691

(La) Femme juge [et partie], *Montfleury*

14/11/1685, 23/04/1691, 27/08/1691, 17/01/1695, 24/05/1697, 5/04/1701

(Les) Femmes à la mode, *Dancourt*

5/09/1692

(Les) Femmes savantes [Trissotin] , *Molière*

6/12/1686 ; 27/03/1692, 8/04/1692, 7/09/1693, 19/04/1694, 3/10/1695, 19/04/1700, 5/04/1701, 30/10/1702

(Le) Festin de pierre, *Molière/Thomas Corneille*

24/10/1682, 6/12/1686, 26/06/1690, 27/03/1692, 8/04/1692, 28/12/1693

Le Flatteur, *Jean-Baptiste Rousseau*

3/08/1696, 7/09/1696

Le Florentin, *La Fontaine/Champmeslé*

9/07/1685, 27/08/1691, 7/09/1693

(La) Foire de Bezons, *Dancourt*

14/11/1695, 20/02/1696 ; 7/01/1697 ; 24/05/1697

(La) Foire Saint-Germain, *Dancourt/Rivière*

24/05/1697

(Les) Folies de l'Amour, *Regnard*

10/12/1703, 28/12/1703 ; 5/01/1705

(La) Folle enchère, *Mlle Ulric/Dancourt*

15/05/1690 ; 10/07/1690 ; 3/04/1691; 8/04/1692

(Le) Fou de qualité, *Raymond Poisson*

5/04/1683 ; 14/11/1685 ; 31/03/1692; 8/04/1692; 22/06/1693, 24/05/1697

(Les) Fous divertissants, *Poisson*

14/11/1685

(Les) Fourbes heureux , *Bénigne Caillé*

20/03/1700

(Les) Fragments [de Molière], *Champmeslé*

17/01/1695, 2/05/1701

G

Gabinie, *abbé Brueys*

14/01/1699

Le Galant Mousquetaire, *anonyme*

7/10/1686

Le Geôlier de soi-même [ou Jodelet prince], *Thomas Corneille*

14/11/1685, 22/06/1693 ; 17/01/1695 ; 5/04/1701

Georges Dandin, *Molière*

6/12/1686, 31/03/1692, 8/04/1692, 25/08/1692

Geta, *Péchantré*

10/12/1685 ; 1/04/1686 ; 26/12/1689 ; 11/02/1692 ; 19/04/1700 ; 23/08/1701

Le Grand Turc

11/10/1683 ; 14/11/1685 ; 27/03/1692

Le Grondeur, *Brueys et Palaprat*

22/01/1691, 2/05/1701

Le Gros Lot de Marseille, *anonyme*

8/05/1700

H

(Les) Héraclides, *Jean de Brie*

7/01/1692 ; 11/01/1695

Héraclius, *Pierre Corneille*

5/07/1683 ; 20/02/1690 ; 29/03/1694

Hercule, *La Tuillerie*

10/10/1682 ; 10/05/1683 ; 6/08/1685

(L')Héritier ridicule, *Paul Scarron*

10/05/1683, 6/12/1686

(L')Heureux Polycrate, *Boyer*

1/03/1697

(L')Homme à bonnes fortunes, *Baron*

21/01/1686 ; 4/02/1686

(Les) Horaces, *Pierre Corneille*

6/08/1685 ; 19/11/1691 ; 17/01/1695

Hypermnestre, *Rioupéroux*

31/10/1703, 28/12/1703, 12/03/1704, 7/04/1704

I

(L')Important [de cour] *Brueys*

1/03/1693

(L')Impromptu des appartements, *Guillaume Marcoureau de Brécourt*,

8/03/1683

(L')Impromptu de Garnison, *Dancourt*

22/09/1692

(L')Inconnu, *Thomas Corneille/Jean Donneau de Visé*

9/11/1682 ; 23/11/1682 ; 1/01/1685 ; 18/11/1686 ; 6/12/1686 ; 22/11/1688 ; 2/10/1690 ; 21/04/1691,
31/12/1691 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 11/05/1699 ; 10/08/1699 ; 22/11/1700 ; 28/03/1703 ;
4/06/1703 ; 30/10/1703 ; 19/11/1703 ; 28/12/1703

Iphigénie, *Racine*

5/04/1683, 25/06/1685 ; 6/08/1685 ; 9/03/1693 ; 14/09/1693 ; 2/05/1695

Iphigénie en Tauride, *Antoine Danchet/Duché de Vancy*

7/03/1704

(L')Isle aux Cignes, *anonyme*

4/11/1704

J

(La) Jalouse d'elle-même, *Boisrobert*

19/07/1683 ; 22/11/1683 ; 14/11/1685

(Le) Jaloux, *Baron le Père*

15/12/1687, 17/12/1704

(Le) Jaloux masqué, *Rivière - anonyme*

23/04/1695

Je vous prends sans vert, *La Fontaine/Champmeslé*

27/07/1693 ; 5/05/1698 ; 29/03/1700 ; 2/05/1701 ; 13/03/1702 ; 14/04/1704

Jodelet maître [le maître valet], *Scarron*

14/11/1685 ; 2/12/1686 ; 22/06/1693 ; 17/01/1695 ; 2/05/1695 ; 24/05/1697

(Le) Joueur, *Regnard*

7/09/1696 ; automne 1696 ; 24/05/1697

(Les) Joueurs, *Champmeslé*,

4/01/1683 ; 18/01/1683 ; 1/02/1683 ; 19/07/1683

(Les) Joueuses, *Dancourt*

12/01/1688 ; 31/01/1688 ; 6/04/1688 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692

Judith, *Claude Boyer*

11/01/1695

L

Laodamie [reine d'Epire], *Catherine Bernard*

29/03/1694

(Le) Lourdaud, *de Brie*

22/07/1697

M

(La) Maison de campagne, *Dancourt*

8/04/1692

(Le) Malade imaginaire, *Molière*

8/03/1683, 24/04/1684, 25/06/1685, 6/08/1685, 6/12/1686, 2/10/1690, 2/07/1691, 27/03/1692,
8/04/1692, 2/06/1692, 31/08/1693, 3/03/1697, 15/11/1697, 16/12/1697

Manlius [Capitolinus], *Antoine de la Fosse d'Aubigny*

15/11/1697

- (Le) Mari sans femme**, *Montfleury*
19/07/1695 ; 14/11/1695 ; 28/11/1695 ; 7/01/1697 ; 24/05/1697 ; 29/03/1700 ; 19/04/1700
- (Le) Mariage de rien**, *Montfleury*
10/10/1682 ; 10/05/1683 ; 6/12/1686
- (Le) Mariage forcé**, *Molière*
10/10/1682 ; 10/05/1683 ; 30/08/1683 ; 24/12/1685, 6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 25/08/1692 ; 2/05/1695 ; 12/03/1704
- Mariane**, *Tristan L'Hermitte*
5/04/1683 ; 16/07/1691 ; 25/10/1691 ; 25/08/1692 ; 2/05/1695
- Marie Stuart – Edme Boursaut**
24/05/1683 ; 30/08/1683 ; 8/11/1683 ; 30/11/1683 ; 6/12/1683
- (La) Mascarade**, *Jean de Brie*
30/01/1697
- (La) Matrone d'Ephèse**, *De La Motte*,
28/08/1702
- (Le) Médecin forcé [le Médecin malgré lui]**, *Molière*
6/12/1686 ; 18/04/1689 ; 8/04/1692 ; 7/09/1693 ; 29/03/1700
- (Le) Médecin hollandais**, *Jacques Robbe Barquebois*
6/12/1686
- (Les) Médecins [l'Amour médecin]**, *Molière*
6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 17/08/1693
- Médée**, *Hilaire-Bernard de Requeleyne baron de Longepierre*,
29/12/1693 ; 8/02/1694
- (Le) Médisant**, *Destouches*
12/12/1698
- Mégare**, *anonyme*
30/01/1703
- Méléagre**, *La Grange-Chancel*
13/12/1698
- (Le) Ménegme**, *Regnard*
2/12/1704
- (Le) menteur**, *Pierre Corneille*
10/05/1683 ; 11/10/1683 ; 14/11/1685 ; 21/05/1691 ; 8/04/1692
- (La) Mère coquette**, *Quinault / Jean Donneau de Visé*
19/07/1683 ; 11/10/1683 ; 14/11/1685 ; 6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 5/04/1701
- (La) Mère ridicule**, *Montfort*
20/12/1683 ; 24/04/1684 ; 14/11/1685
- Merlin dragon [Merlin la Chaconne]**, *Dancourt*
18/03/1686 ; 6/05/1686 ; 6/12/1686 ; 6/06/1701
- (Le) Misanthrope**, *Molière*
8/04/1692 ; 5/04/1701 ; 11/04/1701
- Mithridate**, *Racine*
10/10/1682 ; 30/08/1683 ; 6/08/1685 ; 9/03/1693 ; 25/08/1698 ; 5/04/1701 ; 8/08/1701
- Montezume**, *Ferrier*
23/12/1701 ; 16/01/1702
- (La) Mort d'Alexandre**, *M. Louvart*,
24/04/1684, 6/08/1685
- (La) Mort d'Auguste**, *[Agrippa ou], Théodore de Rioupéroux*
21/11/1695

(La) Mort de Néron, *Nicolas de Péchantré*

24/11/1702 ; 24/12/1702

(La) Mort de Pompée, *Pierre Corneille*

14/09/1693 ; 17/01/1695, 5/04/1701

(Les) Mots à la mode, *Edme Boursault ou Rivière*

24/05/1697

(Le) Moulin de Javelle, *Michault*

7/05/1696

(Le) Moulin de Javelle, *Dancourt*,

18/06/1696 ; 7/01/1697 ; 24/05/1697

(Le) Muet, *Brueys et Palaprat*

8/04/1692

Mustapha, *François Belin*

15/11/1704 ; 16/02/1705

N

(Les) Nicandres [ou Les menteurs qui ne mentent point], *Boursault*

19/07/1683 ; 14/11/1685

Nicomède, *Pierre Corneille*

9/07/1685, 17/11/1692, 18/10/1694, 29/03/1700 ; 5/04/1701

Nitocris *la Tuillerie*

28/09/1682 ; 15/02/1683

(La) Noce de village, *Brécourt*

14/11/1685 ; 6/12/1686 ; 14/07/1692

(La) Noce interrompue, *Rivière*

14/05/1700

(Le) Notaire [obligant] *Dancourt*

25/06/1685 ; 14/11/1685 ; 18/03/1686 ; 6/12/1686 ; 26/12/1689 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692

(Les) Nouvellistes, *Dancourt*

6/12/1686

O

Oedipe, *Pierre Corneille*

25/06/1685, 17/11/1692, 17/01/1695, 23/08/1701

(L')Ombre de Molière, *Brécourt*

14/11/1685 ; 6/12/1686, 30/07/1691 ; 27/08/1691 ; 27/03/1692 ; 2/06/1698

(L')Opéra de village, *Dancourt*

22/09/1692 ; 14/09/1693

Oreste et Pylade, *Joseph de La Grange-Chancel*

28/07/1696 ; 19/07/1697 ; 22/07/1697 ; 15/11/1697 ; 19/04/1700

Orion, *Thomas Corneille*,

4/01/1683

Othon, *Pierre Corneille*

17/11/1692

Othon, *Belin*

5/04/1701

P

(Le) Panurge [les Aventures et le mariage de], *Jacques Pousset de Montauban*

26/04/1683, 13/09/1683, 11/10/1683

(Le) Parasite, *Tristan l'Hermitte*

19/07/1683

(La) Parisienne, *Dancourt*

26/03/1697

(Le) Parisien, *Champmeslé/La Chappelle*

30/08/1683; 25/06/1685 ; 6/12/1686 ; 7/09/1693 ; 24/05/1697 ; 14/05/1703

(Le) Pédant soldat, *anonyme*

22/11/1683

Pélopidas, *Pradon*

16/04/1691 ; 23/08/1697

Pénélope, *abbé Claude Genest*

30/11/1683 ; 20/12/1683 ; 25/08/1698 ; 23/08/1701

(Les) Petits maîtres d'été, *anonyme*

9/08/1696

Phaéton, *Boursaut*

3/12/1691 ; 31/12/1691 ; 11/02/1692

Phèdre, *Racine*

10/10/1682 ; 18/04/1689 ; 9/03/1693

Phocion, *Campistron*

6/12/1688

Phaerte, *Campistron*

29/12/1686

(Les) Plaideurs, *Racine*

14/11/1685 ; 22/06/1693 ; 2/05/1695

Polydore, *Simon-Joseph Pellegrin*

8/02/1705 ; 15/09/1705; 19/09/1705

Polyeucte, *Pierre Corneille*

6/08/1685 ; 17/01/1695 ; 26/04/1700

Polyxène, *d'Aubigny*

4/11/1695 ; 21/11/1695 ; 25/11/1695 ; 27/02/1696 ; 9/04/1696

Pompéïa, *Campistron*

17/01/1692

(Le) Port de mer, *De La Motte/Boindin*

3/03/1697 ; 13/03/1698 ; 26/06/1703

Pourceaugnac [Monsieur de], *Molière*

11/10/1683 ; 6/12/1686;6/10/1687 ; 2/10/1690 ; 27/08/1691 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 17/01/1695 ;

4/02/1696 ; 27/02/1696 ; 3/03/1697

(Les) Précieuses [ridicules], *Molière*

6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 14/09/1693 ; 21/01/1697 ; 18/07/1701

(La) Princesse d'Élide, *Molière*

23/10/1691 ; 31/12/1691 ; 12/03/1692 ; 9/03/1693 ; 14/09/1693;19/12/1694 ; 16/08/1701 ;

15/11/1701 ; 29/01/1703 ; 5/03/1703

Procris, *Brecourt et Rosimond*

15/02/1683

Psyché, *Corneille, Quinault, Molière, Lully*

20/11/1684 ; 27/03/1685 ; 9/04/1685 ; 28/03/1703 ; 14/05/1703 ; 21/05/1703 ; 28/12/1703

(La) Psyché de village, *Guérin, Gillier*

13/12/1704

Pulchérie, *Pierre Corneille*

20/07/1699

Pyrame et Thisbé, *Pradon*

25/06/1685 ; 31/12/1691 ; 5/04/1701

R

Ragotin, [Le Roman comique], *La Fontaine*,

28/02/1684, 13/03.1684

(La) Rapinière [ou les Intéressés], *Jacques Robbe Barquebois*

28/09/1682, 23/11/1682,

Régulus, *Pradon*

22/03/1688 ; 7/06/1688

Renaud et Armide, *Dancourt*

2/12/1686 ; 6/12/1686

(Le) Rendez-vous, *La Fontaine*

26/04/1683; 10/05/1683 ; 14/11/1685; 6/12/1686

Le Retour des officiers, *Dancourt*

9/12/1697

Rodogune, *Pierre Corneille*

17/11/1692 ; 5/04/1701

S

Saül, *Augustin Nadal*

12/11/1704

Scapin [les Fourberies de], *Molière*

6/12/1686 ; 27/03/1692; 8/04/1692 ; 7/09/1693 ; 14/09/1705

Scylla, *Catherine Bernard*

4/07/1693

Scipion, *Pradon*

21/09/1692 ; 25/11/1696 ; 2/01/1697

Le Sicilien[ou l'Amour peintre] *Molière*

11/10/1683, 6/12/1686 ; 8/04/1692 ; 28/12/1693 ; 27/12/1694 ; 7/03/1695 ; 27/02/1696 ; 5/05/1698

Scévole, *Pierre du Ryer*

6/08/1685 ;2/12/1686 ; 14/09/1693

La Sérénade, *Jean-François Regnard*

7/01/1697

Sertorius, *Pierre Corneille*

6/08/1685 ; 9/03/1693

Le Semblable à soi-même, *Montfleury*

6/12/1686 ; 27/03/1692 ; 8/04/1692 ; 3/05/1694

Sesostris, *Longepierre*

21/11/95 ; 25/11/1695

Le Sot toujours sot, *Bruyère*

27/07/1693

Le Souper de campagne

30/04/1703

(Le) Souper mal apprêté *Hauteroche*

10/10/1682, 30/08/1683 ; 2/12/1686; 16/07/1691 ; 22/06/1693 ; 10/05/1694 ; 17/01/1695 ; 16/05/1695

Stilicon *Thomas Corneille*

8/05/1684 ; 25/06/1685 ; 9/07/1685 ; 18/09/1690

Suréna, *Pierre Corneille*

25/06/1685; 9/03/1693

T**Tamerlan [ou la Mort de Bajazet]**, *Pradon*

9/03/1693

Tartuffe, *Molière*

6/12/1686 ; 8/04/1692 ; 7/09/1693 ; 14/09/1693 ; 25/01/1694 ; 5/04/1701

Téléphonte, *Jean de la Chappelle*

28/09/82

La Thébaïde, *Jean Racine*

21/04/1691 ; 31/12/1691

Thémistocle, *Guérin*

23/11/1703 ; 6/03/1704

Thésée, *De la Fosse d'Aubigny*

25/08/1698

Thomiris, *M.-A. Barbier*

9/09/1705 ; 31/12/1705

Timon, *Brécourt*

5/06/1684, 3/07/1684

Tiridate, *Campistron*

3/04/1691 ; 29/03/1694 ; 5/04/1701

La Toison d'or, *Pierre Corneille*

15/02/1683 ; 8/03/1683 ; 26/04/1683 ; 10/05/1683 ; 7/06/1683 ; 21/06/1683 ; 5/07/1683 ; 19/07/1683 ; 16/08/1683 ; 30/08/1683 ; 27/09/1683 ; 11/10/1683 ; 6/12/1683 ; 13/03/1684 ; 22/05/1684 ; 4/12/1684 ; 9/04/1685

(Les) Trois cousines, *Dancourt*

27/09/1700 ; 5/01/1705

Trois Gascons, *Boindin/ La Motte.*

2/05/1701

Le Tuteur, *Dancourt*

24/05/1697

U/V**L'Usurier**, *Donneau de Visé*

15/01/1685 ; 25/06/1685 ; 9/07/1685

Les Vacances, *Dancourt*

7/01/1697 ; 24/05/1697

Varron, *Dupuis*

10/02/1687

Le Veau perdu, *La Fontaine/Champmeslé*

27/03/1692 ; 31/03/1692 ; 8/04/1692 ; 24/05/1697

Venceslas, *Rotrou*

6/08/1685 ; 24 /12/1685 ; 14/09/1693

Les Vendanges [de Suresnes], *Dancourt*

14/11/1695 ; 28/11/1695 ; 7/01/1697 ; 24/05/1697 (Suresnes)

Vercingétorix, *de Haumont*

21/09/1696

Le Vieillard couru, [**les Différents caractères des femmes**] *Jean Donneau de Visé*,

8/02/1696 ; 27/02/1696 ; 5/03/1696

Les Visionnaires, *Desmarests de Saint-Sorlin*

27/03/1692 ; 8/04/1692

Virginie, *Campistron*

28/09/1682 ; 4/01/1683 ; 18/01/1683 ; 1/02/1683 ; 21/04/1691 ; 9/03/1693

Z

Zaïde, *La Chappelle*

5/06/1684

Zélonide, *Genest*

11/10/1683 ; 25/06/1685 ; 16/07/1691 ; 29/03/1694

Zénobie, *Boyer*

11/07/1696

Zénobie, *Le Noble*

16/08/1700

ABREGE ALPHABETIQUE
des FEUILLETS D'ASSEMBLEE
dans l'arrière- scène des comédiens
quelques analyses et identifications

ABBAYE DE SAINT-GERMAIN DES PRES

Mentionnée quatre fois dans les feuillets d'assemblée directement ou indirectement, car le foncier de l'hôtel des comédiens relève du terrier de l'abbaye et les transactions avec le cardinal de Furstemberg au cours de l'été 1695 visent, semble-t-il, à régler la question d'un droit de mutation à chaque changement dans la troupe. Il semblerait qu'au premier juillet 1692, il n'y ait pas de titulaire du bénéfice de l'abbaye. Qui est l'interlocuteur des comédiens pour l'abbaye à cette date ?

+FURSTEMBERG, cardinal de

Guillaume- Egon de Furstemberg
(1629-1704)

Evêque pro-français, il est soutenu par Louis XIV contre le pape pour devenir électeur de Cologne, tentative qui échoue. Il apparaît au printemps 1695, comme abbé de Saint-Germain des Prés.

ACTEURS

Les acteurs de la Compagnie sont les principaux personnages de cette arrière-scène de la troupe, que découvrent les feuillets d'assemblée. Membres de la société constituée par le roi, ils sont suffisamment nombreux pour assurer une double représentation à la ville et à la Cour de la troupe. Plusieurs générations se côtoient dans cette grande famille de la Compagnie.

La génération de la jonction, appartenant généralement à l'une des deux troupes fusionnées en 1680, regroupe des acteurs vétérans de la scène parisienne, compagnons de Molière et comédiens du Marais rassemblés en 1673 à l'hôtel Guénégaud, et leurs rivaux de l'hôtel de Bourgogne : Michel Baron, Raymond Poisson, les Beauval, les Champmeslé, les Guérin, Raisin cadet et son épouse, les La Grange, Catherine de Brie, André Hubert, Noël-Jacques de Hauteroche, Judith Guyot, Achille de Verneuil, Philippe Du Croisy et sa fille Angélique. Ils sont rejoints par Le Comte et son épouse, puis par Brécourt, en janvier 1682, à son retour de Hollande.

La seconde vague la disperse sous l'impulsion de la Dauphine, qui reforme complètement la troupe : Catherine de Brie, André Hubert, Noël-Jacques de Hauteroche, Judith Guyot, Achille de Verneuil, se retirent en 1684. La Thorillière fils, Du Périer, les Dancourt, Nicolas Desmares, Mlle du Rieu rejoignent la troupe. Rosimond meurt en 1686, Raymond Poisson se retire en 1685. Un autre frère Raisin, Paul Poisson, Mlle Bertrand, Rosélis et Sévigny forment la génération du Règlement de la Dauphine à défaut d'une meilleure étiquette.

La troupe entre en mutation, après des vacances subites dans la composition de la troupe. Raisin cadet, La Grange meurent, Baron se retire avec son épouse. Entrent Pierre de Beaubourg, Marie-Anne du Clos, Marie-Anne Godefroy, Pierre Dufey, Georges Lavoy, Elizabeth Clavel et Etienne Baron.

La fin du XVIIe siècle voit arriver les secondes générations dynastiques : les deux filles Dancourt, la fille Desmares, le fils Poisson, mais aussi Dangeville, Marie-Hortense de Grandval, Jean-Baptiste Sallé, Etienne Ponteuil, Hugues de Fonpré et Mlle Sallé. Les grandes figures de la Compagnie se sont retirées ou ont disparu : le visage de la Compagnie en 1706 est plus jeune que celui de celle de 1680.

Ce théâtre est une grande famille. Frères et sœurs, conjoints, tous ont un autre lien que celui de la Compagnie et cette remarque est perméable aux gagistes, ces postes de petites mains qui permettent aux acteurs en retraite de continuer une vie au théâtre ou de donner une situation à leurs parents. Les acteurs sont au cœur du réseau de la Compagnie et les situations familiales purement gagistes (la famille de Laurent, les Champagne) ne le restent pas, comme les descendants montent sur les planches sous une autre étiquette que celle de décorateurs. Le cloisonnement est loin d'être étanche, malgré les restrictions de droits qui touchent les gagistes, notamment sur la question des entrées pour leurs proches.

AMENDES

Le système de sanctions de la Compagnie est fonctionnel. Une absence à une assemblée ordinaire équivaut à ne pas recevoir son jeton de présence, ce qui correspond à une forme d'amende, puisque les jetons en question ont une valeur. Mais d'autres défaillances sont elles soumises à amendes, pour la plupart des contraventions limitées à 30 sous. L'absence aux lectures, aux répétitions, tout retard sur l'heure de la représentation, le fait de rater son entrée, sont soumis à l'amende, mises sous la responsabilité des quinzéniers et qui alimente un fonds commun destiné aux pauvres de la paroisse. Les amendes reviennent périodiquement en sujet dans les assemblées pour faire le point. L'assemblée du *24 décembre 1685* conserve le mémoire des amendes établi par l'acteur Rosimond, pour sa quinzaine, seul exemple du fonds. Les défaillances sont plus fréquentes qu'on ne pourrait l'imaginer pour des acteurs professionnels, mais les comédiens travaillent sur la question. Est créée en 1692 une amende plus importante, fixée à quarante livres, pour les manquements à un rôle entier. La somme engagée tendrait à faire comprendre qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle, mais *le 15 juin 1693*, Sévigny, Poisson et Dancourt en sont redevables, comme se tient une assemblée pour traiter leur appel de cette amende, dont ils sont temporairement déchargés, sauf à récidiver.

ARTISANS

Le théâtre est perpétuellement visité par des artisans divers et le chantier de construction au jeu de paume de l'Étoile ne fait que renforcer ce trait. On croise ainsi la plomberie, le carrelage, le fer, le bois, la peinture, la vitrerie, etc., autant pour la première construction que pour l'entretien. Pour le chantier du nouvel établissement, les feuillets d'assemblée ne donnent pas beaucoup d'éléments ; l'Etat des dépenses du Nouvel établissement, principalement de la main de La Grange, avec des mémoires rapportés, est nettement plus riche en détails de dépenses. Les assemblées de comptes de *décembre 1691* signalent les clôtures de frais pour les travaux de quelques artisans sur le nouveau théâtre : Le Tellier, vitrier, Malgrange, marchand de fer, Blanchard, ferblander, de Beyne, marchand de bois, Desgoutières, plombier, etc. La réfection de la cheminée en 1692 ramène le maçon Charles Le Moine sur le site du théâtre, l'entretien des vitres et glaces du bâtiment. Pour les portes, gonds et clôtures, on voit apparaître des noms de serruriers -un marché en copie intégral du *2 avril 1689*, avec Nicolas Tartarin, une mention de paiement à Duhamel au 5 mai 1698 et un engagement d'une gagiste, sœur de Mlle Guyot et mariée à André Raison, serrurier. L'assistance de son époux est lisiblement une condition de son engagement. D'autres commerçants apparaissent au cours des assemblées, telle une marchande de toile, Mme Breton, le *20 décembre 1683*, un horloger, Champion, le *31 janvier 1689*, ou la mystérieuse et incertaine Mme Vanebilet, probablement loueuse de carrosses, à l'exemple de Jean Paumier ou d'un bien nommé Carron, plus tard dans les feuillets d'assemblée. Jean Paumier est intéressant à citer pour son épouse, un temps receveuse à la Compagnie, et pour son partenariat avec la Maison du roi, comme il apparaît dans la correspondance avec les comédiens.

ASSEMBLEES

La Compagnie née de la fusion des troupes de Molière, du Marais et de l'Hôtel de Bourgogne s'assemble en général le lundi matin avant dix heures pour 'délibérer de ses affaires', 'en la manière accoutumée', comme dira Le Comte aux occasions où il reprend le greffe du formulaire des assemblées, formule que lui empruntent certains de ses camarades, mais qui est sa principale caractéristique. Les assemblées ordinaires sont bihebdomadaires à partir de septembre 1682 et gèrent le répertoire des deux semaines suivantes, suivent les rapports des quinzéniers responsables des amendes des défaillants aux lectures, répétitions et représentations du calendrier précédemment établi. Les comédiens réunis examinent les mémoires de frais, règlent les lectures, le calendrier de la saison à venir, la recette et les conditions et définitions du succès et de l'abandon d'une pièce. Ils prévoient les travaux d'aménagement intérieur à faire et délèguent la recherche de marchés à leurs membres dévoués aux relations publiques. Les assemblées ordinaires échoient parfois à un mardi ou un dimanche pour cause de jour férié le lundi – la Notre Dame par exemple. Cet ensemble d'assemblées est complété par les assemblées extraordinaires, au label explicite – principalement des assemblées de lectures de pièces ou de complément – ainsi, les assemblées de comptes qui sont prévues pour la fermeture du théâtre s'allongent-elles sur plusieurs jours d'affilée, formant une catégorie d'assemblées propres. Les assemblées de quinzaines deviennent hebdomadaires, toujours le lundi, le 15 juin 1693, pour une meilleure réactivité des résolutions de la Compagnie.

Il est à noter ici que le Registre de La Grange mentionne les dates d'assemblée dans la marge pour la période 1682 – 1684, ce qui permet de confirmer la tenue d'assemblées dans le fonds, ainsi que les lacunes. L'effort n'est pas maintenu jusqu'à la fin du Registre, qui lui-même s'interrompt en septembre 1685, prouvant là le caractère inachevé de l'œuvre de La Grange.

AUBRY des Carrières, Jean-Baptiste

Maître paveur et présent sur le chantier du nouvel établissement, il est également auteur d'une tragédie présentée à la Compagnie : *Agatocle*, en 1690.

AUMONT, duc

Louis-Marie-Victor, duc d'Aumont (et marquis de Villequiers)

Premier gentilhomme de la Chambre, il est l'interlocuteur tant des Italiens que des Comédiens français pendant leur querelle sur l'hôtel de Bourgogne. [cf. *Mémoire en annexe*]

Son épouse, Madeleine le Tellier, fille de Louvois, marquise de Villequier, est responsable du retour de Claude Barbier et de son épouse au sein de la Compagnie.

AUTEURS

Ce sont les seconds personnages les plus importants de cette histoire. Sans eux, les comédiens n'auraient pas de répertoire. Ils sont nombreux, ainsi que les pièces mentionnées par titres, et tous n'ont pas été retenus par la postérité, n'ayant déjà pas été retenus par la Compagnie, leurs pièces refusées et jamais représentées. Ils se divisent en deux grandes catégories – les anciens et les nouveaux. Ces deux catégories sont bien sûr évolutives, et la nouveauté ou la valeur sûre prennent le pas sur les pièces qui ne rapportent plus. L'assemblée du 24 mai 1697 établit une liste de pièces qui doivent être supprimées du répertoire général de la Compagnie, avec une sous-catégorie de pièces à raccommoier. Dans la première catégorie, se trouvent des pièces vieilles de plusieurs décades qui continuent à être jouées – Molière, Pierre Corneille, Tristan l'Hermitte, Jean Rotrou, François Le Métel de Boisrobert, Paul Scarron, Jacques Pousset de Montauban pour *le Panurge*, Pierre du Ryer, Jean Desmarests de Saint-Sorlin, Beauregard et son *Docteur Extravagant*. Une génération qui s'incline devant les auteurs qui continuent à écrire pour la scène : Jean Donneau de

Visé et Thomas Corneille, qui collaborent aux grands succès des années 1680, les comédiens-auteurs de la troupe même Hauteroche, Raymond Poisson, La Thuillerie, Michel Baron, Champmeslé et Dancourt. Les comédiens trouvent de nouvelles plumes : Jean-Galbert de Campistrion, Nicolas de Péchantré, David-Augustin de Brueys et son collègue Palaprat, La Grange-Chancel, Charles Dufresny, Jean-François Regnard, Jean-Baptiste Rousseau, Jean de Brie, Nicolas Guérin, François Belin, Alain-René Le Sage, Eustache Le Noble etc.

Les auteurs font lire leurs pièces à la Compagnie, qui délibère de son avis en assemblée, et résout rapidement de faire sortir l'auteur pendant la délibération. Ils défendent leurs créations contre les réserves des comédiens, ce qui peut prendre des proportions certaines comme avec *l'Aventurier* (6 janvier 1691), comme les acteurs et Jean Donneau de Visé ne parviennent à s'accorder sur le traitement à donner à la pièce.

Nombre d'auteurs se voient mentionnés avec des pièces sans titres et par suite, cette édition n'a su les identifier plus clairement : Mlle de Vallemoret, Mlle de Belleruche, Mlle de Rochebelle, Choisiroirt, Theos en 1703, etc.

-Les anonymes : la question des anonymes a également agité la Compagnie (assemblée du 19 juin 1683). L'auteur devra se faire connaître avant qu'une pièce ne soit acceptée. Belle résolution, mais quelques pièces anonymes dans la suite des assemblées ont bel et bien été acceptées sans que les comédiens en connaissent (ou ne veuillent en préciser) l'auteur.

Apparaissent comme anonymes parmi les pièces mentionnées dans les feuillets d'assemblée : *Aristobule*, *Endymion*, *l'Enfant gâté*, dans le répertoire de la Comédie-Française, *l'Entêté*, selon les frères Parfaict, *le Galant Mousquetaire*, *le Gros Lot de Marseille*, anonyme selon les frères Parfaict, mais sur une proposition de Champmeslé, *le Pédant soldat*, présentée par le comédien La Grange, sans nom d'auteur, *les Petits maîtres d'été*, *le Souper de campagne*, une totalement mystérieuse *Isle aux Cignes*, en 1704, refusée, non jouée par les Comédiens du Roi et sans auteur, et une *Mégare* de 1703 dont aucun des historiens du théâtre consultés à travers leurs dictionnaires ne garde mémoire ou titre similaire avant les années 1730.

AUZILLON, Mlle

Marie Dumont, femme de Nicolas Drouin dit Dorimond, Mlle Ozillon

(? - Paris, 6 juin 1693)

Veuve de Nicolas Drouin, dit Dorimond, elle se remarie avec Pierre Auzillon. Peut-être à Lyon, puis à Chambéry au printemps 1659, elle est au Marais en 1665, puis en 1673, à Guénégaud. Elle prend sa retraite à Pâques 1679 avec 750 livres de pension, à $\frac{3}{4}$ parts. Mlle Auzillon a écrit quelques vers publiés en tête du *Festin de Pierre*, de Dorimond, son premier mari. Sa sortie de la Compagnie est cause d'un procès avec ses camarades et elle finit par obtenir 1 000 livres de pension par arrêt du Parlement du 12 avril 1679, alors même qu'elle n'avait pas part entière. Les feuillets d'assemblée la mentionnent pour gérer l'extinction de sa pension et les décharges qui s'en suivent.

BARBIER Claude, et son épouse, non identifiée.

Il est maître tapissier à Paris, demeurant rue Mazarine, en novembre 1691. Madame Barbier est ouvreuse de loges pour la Compagnie. En septembre 1692, une politique de retranchement de frais conduit la Compagnie à fusionner la fonction d'afficheur. Barbier, opposé à cette mesure, se voit offrir la possibilité de proposer son remplaçant. Il oppose une fin de non-retour aux différents interlocuteurs que la Compagnie lui envoie et le 22 septembre 1692, Isaac-François Guérin et Armande Béjart, qui ont soutenu sa nomination au poste, ne participent pas à la délibération, remettant chacun leur billet d'attribution de place. Les deux époux sont réintégrés sous la pression de Madeleine le Tellier, fille de Louvois, marquise de Villequier, et épouse du premier gentilhomme de la Chambre, le duc d'Aumont.

BARBIER, Marie-Anne*(Orléans, ? - Paris, 1743)*

Une des quelques auteurs féminines du temps et auteur de plusieurs tragédies, *Arie et Patrus*, *Cornélie*, *mère des Gracques*, *Tomyris*, *la Mort de Jules César*, ainsi que d'un *Joseph*, jamais représenté, et d'une petite comédie intitulée *le Faucon*, ainsi que d'opéras. On attribue toutes ses pièces à l'abbé Simon-Joseph Pellegrin. Les Comédiens du Roi n'ont pas eu l'air au courant : les feuillets mentionnent d'elle *Arrie et Petus*, *Thomiris* et *Cornélie*.

BARON

Michel Baron

(Paris, 8 octobre 1653 -Paris, 22 décembre 1729)

Fils de André Boiron et de Jeanne Auzoult, tous deux comédiens de grande renommée, reçus à la Cour, il perd ses parents très jeune, son père en 1655 à la suite d'une blessure de scène infectée et sa mère, en 1662. Il intègre la troupe des Petits comédiens du Dauphin comme ses tuteurs auraient dépensé l'intégralité de son bien. Il attire l'attention de Molière, qui le fait entrer dans sa troupe. Il passe un temps en province – peut-être à la suite d'une querelle avec Armande Béjart (Grimarest) et rejoint le Palais royal à Pâques 1670. A la mort de Molière, il passe à l'hôtel de Bourgogne avec François de La Thorillière et participe à la jonction à l'hôtel de Guénégaud de 1680, avec sa jeune épouse. Il est marié depuis le 13 septembre 1675 avec Charlotte Le Noir, fille du même La Thorillière, réputée pour sa beauté mais actrice médiocre.

« C'est le plus grand Acteur qu'il y ait jamais eu. » (Mouhy) Il s'illustre autant dans les rôles principaux de ses propres comédies que dans les grands rôles de héros tragiques. Il se retire en 1691, au faite de sa gloire, à trente-huit ans, pour une raison mystérieuse. Beauchamps rapporte un procès avec sa blanchisseuse pour impayés. L'éris invoque pour sa part le refus du roi de lui accorder une charge de valet de chambre de Sa Majesté.

Il continue à jouer en privé dans des salons, en « homme du monde » (Beauchamps) et remonte sur le théâtre le 10 avril 1720, ramenant pour les historiens du théâtre du XVIIIe siècle la mode au jeu plus naturel à l'inverse de la déclamation solennelle adoptée par son successeur Beaubourg.

Il sort de sa mystérieuse retraite en 1720 et reprend quelques grands rôles, notamment des rôles écrits par Molière et que jouait La Grange durant sa première participation à la Compagnie, étayant la théorie d'une rivalité entre les deux hommes, malgré leur grande différence d'âge.

Dépeint par la tradition comme vain et doté d'un amour-propre disproportionné, Michel Baron est associé à de multiples anecdotes démontrant un orgueil insupportable. Il n'empêche que la même tradition fait de lui « le Roscius de son siècle », mot rapporté par L'éris. Il est critiqué sous cette clef dans *les Caractères* de Jean de La Bruyère.

Les feuillets d'assemblée laissent apercevoir un personnage assez semblable. Il participe au rôle des quinzeniers, ces équipes tournantes qui gèrent le quotidien de la Compagnie, mais demeure fréquemment mentionné à la ligne des absents, malgré la sanction de jetons.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent également quelques rôles :

-assistant dans *la Toison d'or*, 21/06/1683

*Suréna dans *Suréna* 25/06/1685

*Geta dans *Geta* 26/12/1689

*Tiberinus dans *le Faux Tiberinus* 18/09/1690

-Le comédien est aussi auteur, bien que toutes ses pièces lui soient disputées et malgré les anecdotes qui l'accusent de plagiat ou d'escroquerie à la propriété intellectuelle. Les feuillets mentionnent :

-*La Coquette*, sous son titre intégral, *la Coquette* et *la Fausse prude*, une comédie inspirée des *Femmes savantes*, apparaissant également sous sa seconde partie *la Fausse prude*. Est-ce là la pièce

qui condamne les Italiens à l'exil ?

-*Les Enlèvements*, comédie,

-*L'Homme à bonnes fortunes*, son plus grand succès, dans laquelle Michel Baron joue le premier rôle masculin et s'en sert comme d'un tremplin pour son fils Étienne, alors âgé d'une dizaine d'années. La Bruyère désapprouve au chapitre « des ouvrages de l'esprit », paragraphe 54 « *C'est le propre d'un efféminé de se lever tard, de passer une partie du jour à sa toilette, de se voir au miroir, de se parfumer, de se mettre des mouches, de recevoir des billets et d'y faire réponse. Mettez ce rôle sur la scène. Plus longtemps vous le ferez durer, un acte, deux actes, plus il sera naturel et conforme à son original ; mais plus aussi il sera froid et insipide.* »

-*L'Andrienne de Térence*, attribution par les comédiens à Baron,

Les comédiens attribuent *le Jaloux* à Baron père le 17 décembre 1704 – une nouvelle version de la pièce présentée en 1687. Faut-il y voir une précision qui pourrait donner les pièces précédentes à Baron fils ? Comme cette autre comédie mentionnée dans les feuillets, *les Adelphe*, par exemple ? De fait, toutes ses pièces sont attribuées au père de La Rue.

Les Baron père et fils sont parfois appelés dans les assemblées Le Baron, et Michel Baron signe Boiron (un exemple dans les feuillets d'assemblées)

+BARON Charlotte

Charlotte Le Noir de La Thorillière

(Paris, avril 1661 – rue de Condé, Paris, 24 novembre 1730)

Fille de François Le Noir de la Thorillière et de Marie Petitjean, sœur de Mlle Dancourt et de Pierre de La Thorillière, elle commence sa carrière chez Molière, jouant l'une des Grâces dans *Psyché*.

Elle est à l'hôtel de Bourgogne jusqu'à la jonction des Comédiens du roi. Elle épouse Michel Baron le 13 septembre 1675 à l'âge de 14 ans. Renommée pour sa grande beauté, mais actrice médiocre (un quart de part en 1683), elle se retire en même temps que son mari, à l'automne 1691. Elle refait son entrée avec lui, sans jouer en avril 1720 et se retire définitivement le 22 décembre 1729.

Les feuillets d'assemblée lui mentionnent un rôle :

*La paysanne dans *Pourceaugnac* 27/08/1691

+BARON fils

Étienne - Michel Baron

(Paris, 22 juillet 1676 – 9 décembre 1711)

Ce jeune comédien, entré au milieu de la troisième vague de mutations en mai 1695, débute avec la Comédie française le 30 janvier 1686 dans la comédie de son père, *L'Homme à bonne fortune*. Il joue en mars 1688 Attilius dans *Régulus*, mais n'est reçu dans la Compagnie qu'en 1696 (assemblée du 5 mars 1696), en même temps que Lavoy, recevant un quart de part de Mlle Le Comte. Jeune, beau et bien fait, talentueux selon Lérès, il meurt à trente-cinq ans, d'un « amour trop ardent pour le plaisir ».

Les feuillets d'assemblée lui donnent les rôles suivants :

- | | |
|---|--|
| *dans <i>Regulus</i> 22/03/1688 | 2/06/1698 |
| *le chevalier dans <i>le Muet</i> , 13/06/1695 | -des rôles de De Villiers, en avril 1701, il |
| *le comte dans <i>la Coquette</i> en second 30 juillet 1696, en premier le 24/05/1697 | reprend : |
| *l'Étourdi dans <i>l'Étourdi</i> en second, 24/05/1697, 5/04/1701, en premier le 30/10/1702 | *Thésée dans <i>Ariane</i> |
| *rôles dans <i>le Distrain</i> sans détails | *Léandre dans <i>l'Étourdi</i> |
| *Amoureux du <i>Malade Imaginaire</i> en second 16/12/97 | *Anthiocus dans <i>Bérénice</i> |
| *Léon dans <i>Pulchérie</i> 20/07/1699 | *Seleucus dans <i>Rodogune</i> |
| *le marquis en second dans <i>l'Ombre de Molière</i> | *Abradate dans <i>Tiridate</i> |
| | *Jupiter dans <i>Amphitryon</i> (jusqu'au 1er juillet 1701 – remis à Sallé) |
| | *Eraste dans <i>Le Dépit amoureux</i> , en second |

- *Thésée dans *Œdipe* jusqu'au 23 août 1701 – 15/11/1701
 remis à Sallé *Amour dans *Psyché* 28/03/1703
 *Le Prince d'Ithaque dans *la Princesse d'Elide*, *le chevalier dans *l'Inconnu*, 4/06/1703

+BARON Catherine

Catherine Vanderbecke, épouse Baron

Baron fils épouse le 2 mars 1696 Catherine Vanderbecke, chef d'une troupe de comédiens forains, qui lui apporte 15000 £ de dot. Joueur abusif, Étienne Baron, d'une renommée historique semblable à celle de son père, dilapide la dot de son épouse. Une séparation de biens plus tard, comme son mari est toujours lourdement endetté, elle recourt à la saisie (*ass. du 18 juillet 1701*) Étienne Baron n'a pas le sens du procédé, selon la suite de l'aventure rapportée dans *les Spectacles forains*, d'Émile Campardon : Catherine est amenée à porter plainte pour violences conjugales en 1704, à la suite d'une escalade où intervient Florent Dancourt, oncle de son mari, qui fait saisir des miroirs et du mobilier dans l'appartement qu'elle loue rue des Quatre-Vents, à deux rues du théâtre.

Catherine a elle aussi sa troupe de comédiens forains, rachetée à sa mère, la veuve Maurice, par l'intermédiaire de Levesque de Bellegarde et Desguerros, et elle est impliquée dans nombre de contentieux sur la question des forains⁴⁰¹.

BARQUEBOIS, Jacques Robbé, auteur
 (Soissons, 1643 – Paris, avril 1721)

Les feuillets mentionnent : *le Médecin hollandais*, dans les rôles de Rosimond, la comédie nouvelle de *la Rapinière*, ailleurs appelée *les Intéressés*, attribué à Chaudebois, d'une lecture incertaine également. Il s'agit probablement de la même pièce.

BEAUBOURG

Pierre Trochon de Beaubourg
 (1662- 28 décembre 1725)

Fils d'André Trochon et de Claire Leroy, il est en 1682 dans la troupe de Longchamps, passe dans celle de Longueval en 1686. Henri Liebrecht le repère à Bordeaux en 1687, puis à Bruxelles entre novembre 1687 et Pâques 1688. Il débute à la Comédie française dans *Nicomède* et est reçu pour remplacer Baron. Il épouse Louise Pitel, fille des Beauval, veuve Bertrand, veuve Deshayes, le 14 juin 1694. Il se retire le 3 avril 1718. Entre décembre 1704 et février 1705, il est frappé d'interdit par ordre du premier gentilhomme de la Chambre et privé de voix délibérative pour non-respect des ordres. Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

- *Titus, le 5/05/1692
 - *M.Josselin dans *La Coupe enchantée*, + remise le 26/01/1693
 - *Lacus d'*Othon* 17/11/1692
 - *l'amoureux dans *les Médecins* 17/08/1693
 - *l'amoureux de *Pourceaugnac* 4/02/1696
- Des rôles de Villiers, il reprend le 5 avril 1701 :
- *L'amoureux dans *Tartuffe* – en second
 - *Clitandre dans *les Femmes savantes* – en second,
 - *Amphitryon, remis à Champmeslé, le 1/07/1701
 - *Antonin dans *Geta*, remis à Sallé, au 23/08/1701
 - *le piquet dans *les Fâcheux*, repris à La Thorillière 12/06/1702
 - *Cléomène dans *Psyché* 5/03/1703
 - *Montreuil dans *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

401 Plus de détails dans le dossier conservé dans les archives générales de la Comédie-Française, 2AG- boîte 1.

+BEAUBOURG, Mlle

Louise Pitel de Beauval, épouse Beaubourg.

(Dijon, 9 juin 1665 – Paris, 6 juin 1740)

Fille des Beauval, nièce de Henri Pitel de Longchamps et cousine des filles de ce dernier – Mlle Raisin et Mlle du Rieu, elle débute dans la troupe de Molière dans le rôle de Louison dans *le Malade imaginaire* en 1673. Elle fait ses débuts à la Comédie-française comme externe aspirante le 20 septembre 1684, et est reçue à Pâques 1685. Elle se retire en 1718. Elle apparaît sous trois noms différents dans les feuillets d'assemblée : Mlle Bertrand jusqu'en 1685, de ses premières noces avec Jacques Bertrand, perruquier à Saint-Sulpice ; Mlle Deshayes, de son remariage avec Jacques Deshayes, le 25 octobre 1685, qui pousse son père à porter plainte contre son conjoint. A nouveau veuve, elle se remarie avec son camarade Beaubourg en 1694.

Les feuillets d'assemblée lui mentionnent nombre de rôles :

- | | |
|---|--|
| *rôle dans <i>Angélique et Médor</i> 9/07/1685 | *le 2 ^e préfet dans <i>le Malade imaginaire</i> |
| *Aminte du <i>Comédien poète</i> 5/09/1689 | 31/08/1693 |
| *Autre princesse dans la <i>Princesse d'Élide</i> | *Célide dans <i>le Souper mal apprêté</i> , le |
| 23/10/1691 | 10/05/1694, remis le 17/01/1695 |
| -Repris de la redistribution des rôles de Mlle La | *Aglante dans <i>la Princesse d'Elide</i> , remis le |
| Grange, le 27 mars 1692 : | 19/12/1694 |
| *Frosine dans le <i>Dépît amoureux</i> | *Araminte des <i>Bourgeoises à la mode</i> , remis le |
| *la belle dans <i>les Visionnaires</i> | 19/12/1694 |
| *la dame du village dans <i>l'Inconnu</i> | -Remis le 17 janvier 1695 : |
| *la servante dans <i>l'École des maris</i> | *la Marquise du <i>Bourgeois Gentilhomme</i> |
| *la nièce dans <i>les Médecins</i> | *Agnès dans <i>l'École des femmes</i> |
| *une petite servante dans <i>le Cocher supposé</i> | *Isabelle dans <i>Jodelet prince...</i> |
| *une confidente dans <i>Arminius</i> 17/11/1692 | *Cécile dans <i>la Comédie sans titre</i> |
| *un rôle en machines dans <i>Amphitryon</i> 9/03/1693 | *Julie dans <i>Pourceaugnac</i> |
| -du 22 juin 1693 : | *Constance de <i>la Femme juge</i> |
| *Isabelle dans <i>Jodelet maître</i> , remis 17/01/1695 | *Charlotte des <i>Fragments</i> |
| *l'amoureuse dans <i>les Plaideurs</i> | *Climène des <i>Auberges</i> |
| *l'amoureuse dans le <i>Fou de qualité</i> | *Célie de <i>l'Étourdi</i> |
| l'amoureuse dans <i>Crispin bel esprit</i> | *la picarde dans <i>Pourceaugnac</i> 4/02/1696 |
| *Isabelle dans le <i>Baron de la Crasse</i> | *Fanchon de <i>Crispin Musicien</i> 20/05/1697 |
| *Orphise dans <i>Crispin procureur</i> | (conservé) |
| *l'amoureuse dans <i>Albicrak</i> 27/07/1693 | *Meslisse dans <i>l'Inconnu</i> , 4/06/1703 |

BEAUVAl

Jean Pitel de Beauval

(1635 - 1709)

Frère de Henry Pitel de Longchamps et compagnon de Molière depuis 1670, avec son épouse depuis 1665, Jeanne Ollivier-Bourguignon, dite Mlle Beauval. Il passe après la mort du comédien auteur à l'hôtel de Bourgogne avec Michel Baron et participe à la jonction de 1680. Au tournant du siècle, il est l'un des financiers particuliers de la Compagnie.

Les feuillets lui attribuent les rôles suivants :

- *[un argonaute ?] dans *la Toison d'or* 21/06/1683
- *dans *Angélique et Médor* 9/07/1685
- assistant dans *Iphigénie, Venceslas, Scévole*, 6/08/1685
- *l'Enflée dans *la Devineresse*, 17/06/1686
- de la redistribution des rôles de Rosimond, il reprend le 6 décembre 1686 :
- *M. Robinet dans *Escarbagnas*, en second de Raisin cadet

- *Atis dans *le Faux Tiberinus* 18/09/1690
- *Araspe de *Nicomède* remis le 17/11/1692
- *Arcas d'*Ariane* 17/11/1692
- assistant dans *Cléopâtre* 17/11/1692
- *Thomas Diaphorus dans *le Malade imaginaire*, 31/08/1693
- *le père dans *Pourceaugnac* 4/02/1696
- *un rôle indéterminé dans *Mithridate* 8/08/1701
- *Signolet dans *l'Inconnu* 4/06/1703

+BEAUVALL Mlle

Jeanne Ollivier-Bourguignon, épouse Jean Pitel de Beauval
(1648-21 mars 1720)

Donnée comme fille naturelle de Philandre et de Marthe Boisseau, elle est peut-être également née en Hollande en 1655. Elle se marie en 1665 avec Jean de Beauval, rencontré à Lyon, un gagiste devenu comédien. Ils rejoignent ensemble la troupe de Molière en 1670. Meilleure actrice que son mari, elle est acceptée à part entière. Décrite comme grande, bien faite, bien que peu jolie et dotée d'une voix aigre, Molière lui fait jouer les servantes à la gaieté communicative, au parler libre et franc, et utilise au maximum son rire nerveux : Nicole dans *le Bourgeois gentilhomme*, Zerbinette dans *les Fourberies de Scapin*, par exemple. Elle joue aussi les reines de tragédie et continue à remplir son emploi dans la troupe des Comédiens du roi. Elle est appelée à remplacer Mlle Raisin pendant son accouchement en août 1683.

Les feuillets lui attribuent quelques rôles :

- *la France dans le prologue de *la Toison d'or*, 16/08/1683 (remplace Mlle Raisin)
- *dans *Angélique et Médor* 9/07/1685
- *Jacinte du *Comédien poète* 5/09/1689
- *Julie dans *Geta* 26/12/1689
- *la servante dans *le Notaire obligé* 26/12/1689
- *la servante de *Don César d'Avalos*, 2/10/1690
- *Marine dans *Dom Japhet [remise pour Paris mais forcée de les garder]* 27/08/1691
- *Jacinte de *Dom Bertrand [Paris]*
- *la servante d'*Albicrak [Paris]*
- *la veuve et la servante dans *la Comédie sans titre [Paris]*
- *Cathos dans *la Fille capitaine, [Paris]*
- *Beatrix dans *la Femme juge. [Paris]*
- *Philis dans *la Princesse d'Élide* 23/10/1691
- de la redistribution des rôles de Mlle La Grange le 27 mars 1692 :
- *Georgette dans *l'École des femmes*
- *la Picarde dans *Pourceaugnac*
- *la suivante dans *Albicrak*, remis le 27/07/1693
- *la suivante dans *Dom Japhet*, remis le 27/07/1693
- *Axiane dans *Alexandre*, remis le 19/12/1694
- *Dorise dans *le Souper mal apprêté* 10/05/1694
- *la servante dans *Don Pasquin d'Avalos* 16/05/1695
- *Nérine dans *Pourceaugnac* 4/02/1696
- *rôle dans *les Trois Gascons*, 2/05/1701
- *Virginie dans *l'Inconnu* 4/06/1703

Elle apparaît également comme elle-même dans le prologue des *Folies amoureuses* de Regnard, écrit comme un clin d'œil de théâtre dans le théâtre ; elle y est dépeinte comme une diva caractérielle.

BEAUVILLIERS

François Honorat de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan
(Paris, 1607-1687)

Issu d'une grande famille de la noblesse française et de la Cour de Louis XIV, il apparaît dans les feuillets d'assemblée comme premier gentilhomme de la Chambre et autorité intermédiaire sur les comédiens, interlocuteur de la Dauphine et du personnel des Menus plaisirs, qui signe tous les ordres parvenant aux comédiens. Il a remplacé Hesselin mort le 12 août 1662 comme ordonnateurs des ballets de la Cour. Homme de lettres, reçu à l'Académie française le 8 juillet 1663, il est aussi

l'auteur de *la Bradamante ridicule*, mentionnée à l'assemblée du 17 janvier 1684. Il meurt en 1687. Le duc de Beauvilliers suivant, qui donne les ordres de réception aux comédiens et d'interdiction à Beauval et prend la relève, n'est autre que son fils, Paul, (1648-1714), qui est à son tour premier gentilhomme de la Chambre et continue la lignée artistico-politique instaurée par son père.

BELIN, auteur

François Belin

(1672 – Paris, 1732)

Originaire de Marseille, secrétaire et bibliothécaire de la duchesse de Bouillon, il est auteur de tragédies - *la Mort d'Othon* ; *Vononez*, et *Mustapha et Zeangir*, à partir 1699.

Les feuillets mentionnent par titres : *Othon* et *Mustapha*.

BERAIN père et fils

Jean Bérain (père)

(4 juin 1641 – 24 janvier 1711)

Jean Berain (fils)

(1678-1726)

Ce peintre, aquarelliste, dessinateur, graveur, ornemaniste et décorateur français, étudie avec Charles Le Brun et devient dessinateur de la Chambre et du Cabinet du roi en 1674.

Il succède à Carlo Vigarani comme décorateur officiel de l'académie royale de musique en 1680. Il opère des créations très variées : décors d'opéras, de fêtes et de pompes funèbres, des pièces d'orfèvrerie et d'arquebusiers, des modèles de lambris et de plafonds, des meubles, jusqu'à des proues de navires. Comme dessinateur des Menus plaisirs, il réalise plus particulièrement des maquettes de costumes : les feuillets d'assemblée insistent particulièrement sur son travail pour *Psyché* pour la reprise de mars 1703 – il reçoit un droit d'entrée. Le 3 août 1705, son fils Jean Berain reçoit le même droit pour leurs travaux sur la remise de *Circé*.

BERNARD, Catherine, auteur

(Rouen, ?-Paris, 1712)

Romancière et dramaturge, elle présente plusieurs de ses tragédies à la Compagnie. Les feuillets mentionnent : *Brutus*, *Laodamie, reine d'Epire* et *Scylla*.

BERTRAND, Alexandre

Directeur d'une troupe de comédiens forains. Montreur de marionnettes de profession, il provoque la colère des Comédiens du roi en montant la farce du Docteur de verre avec des acteurs en chair et en os, à la foire Saint-Germain. Rappelé à l'ordre par La Reynie, il vient à la Cour en même temps qu'une ambassade de la Compagnie, mais contrairement à la Troupe, il ne dispose pas de protections dans la Maison du roi. Il est forcé à faire antichambre tout une journée – ce qui amuse profondément les comédiens français. La colère des Français contre les forains ne s'apaise pas et ils vont de procès en procès, contre Bertrand et d'autres, dont Catherine Baron, faisant passer des contre-mesures absurdes, qui vont jusqu'à la démolition des théâtres⁴⁰².

402 Toutes les procédures contre les forains sont conservées en 2 AG boîte 1 à la Bibliothèque-musée de la Comédie-Française

BILLETS

Deux éléments sont recouverts sous cette appellation, qui concernent avant tout le contrôle des entrées. Ce sont des moyens de contrôle, soumis à examen et à la question des abus. Les contrôleuses à l'assemblée se voient demander d'établir un système de contremarque différente sur les billets qui leur sont remis afin de régler les responsabilités et les incohérences de comptage. Ces billets sont également une des prérogatives des acteurs, une des conditions à l'admission avec le droit de jeton. Les sœurs Dancourt ont été quelques jours intégrées sans billet ni voix délibérative.

Ces billets d'entrées sont donnés aux acteurs pour en disposer à leur gré ; la modération dans la distribution n'intervient pas tout de suite, mais les acteurs sont redevables des billets en trop qu'ils peuvent donner. Raymond Poisson, après sa retraite, sur sa demande, continue à bénéficier d'un billet d'entrée à sa disposition pour la Comédie, qui lui est donné à tour de rôle par l'un de ses camarades – l'assemblée en mentionne la liste au jour de la délibération.

Toutes les pièces sont par principe ouvertes aux billets des comédiens, sauf délibération contraire. La Toison d'or, par exemple, ne recevra pas de billets pour exceptions pour quelques amis de la Compagnie : notaires, médecin, hommes de lois, procureurs et négociants du quartier.

Le terme billet est aussi appliqué dans les dernières années à la forme prise par une majorité des obligations contractées par la Compagnie, avec nombre de billets d'obligations pour rallonger le terme d'un emprunt, qui contribuent à souligner la difficile gestion de la trésorerie de la Compagnie en dernière période.

BOISROBERT, auteur

François Le Metel, sieur de Boisrobert,
(Caen, 1592 – Paris, 1662)

Fils d'un procureur de la Cour des Aides de Rouen, et frère de d'Ouille, abbé de Chatillon-sur-Seine, conseiller d'Etat, et l'un des quarante de l'Académie française, il est l'un des représentants du répertoire ancien au sein des pièces jouées par la Compagnie dans les années 1680 et suivantes. Sont mentionnées de lui dans les feuillets d'assemblée : *Didon* et *la Jalouse d'elle-même*.

BOURSAULT, auteur

Edme Boursault
(Mussy l'Évêque, octobre 1638 – Paris, 15 septembre 1701)

Né dans une famille militaire champenoise, il vient étudier à Paris et commence à faire représenter ses premières comédies. Il devient secrétaire de la duchesse d'Angoulême et publie une *Gazette burlesque*, qui lui vaut de passer un court séjour à la Bastille.

Les feuillets mentionnent de lui : *Le Médecin volant*, *Les Nicandres*, *Germanicus*, *-Marie Stuart*, lue devant le duc d'Aumont en décembre 1681 et occasion d'échanges pour obtenir de représenter la pièce dans les conditions les meilleures. Les assemblées attendent la disposition des rôles par l'auteur, puis c'est la Cour qui bloque l'engrenage. Les représentations commencent à l'hiver 1684.

-les Fables d'Ésope, *Phaéton*, *Les Mots à la mode*, attribution disputée, *Méléagre* et *Ésope à la Cour*, qui est l'occasion pour l'assemblée de confronter la question de la part d'un auteur défunt, puisque Boursault meurt alors que sa pièce commence à être jouée à la Comédie.

La Comédie sans titre qui apparaît sous plusieurs titres dans les feuillets d'assemblée lui est généralement attribuée par différents dictionnaires. Les comédiens en font cependant une comédie de Raymond Poisson.

BOYER auteur

Claude Boyer
(1618 -1698)

Monté à Paris en 1645, il commence à écrire pour l'hôtel de Bourgogne, avec succès. Il se range au côté des Modernes, se vouant l'inimitié littéraire de Racine. Il est membre de l'Académie française. Les feuillets d'assemblée mentionnent plusieurs de ses tragédies : *Artaxercès*, *Agamemnon*, *Judith*, *Zénobie*, *l'Heureux Polycrate*. Pader d'Assezan lui aurait servi de prête-nom pour *Agamemnon*, selon Mahelot.

BRECOURT

Guillaume Marcoureau, sieur de Brécourt
(Paris Saint Gervais 10 février 1638 – 28 mars 1685, Paris, rue de Seine)

Comédien de province, il est au Marais en 1660 et au Palais-royal le 10 juin 1662, il passe à l'hôtel de Bourgogne en 1664. D'un tempérament colérique, il provoque plusieurs homicides, deux ou trois selon les versions, mais sa dernière explosion lui assure l'exil à Londres, puis en Hollande, de façon certaine entre 1678 – 1681 (confirmé par Monval et Lyonnet). Il devient le chef de la troupe du prince d'Orange. François Du Périer fait partie de sa troupe en Hollande, avec La Salle, le couple De Surlis, et c'est d'ailleurs lui qui en reprend la direction après son départ mal préparé de Hollande, à la suite de l'échec de l'enlèvement de Sardan à Amsterdam. Départ impromptu qui conduit ses comédiens restés en Hollande à se constituer en 1683 un procureur général pour lui réclamer des dédommagements – et leur procureur n'est autre qu'Achille Varlet, sieur de Verneuil, Comédien du Roy très chrétien. Il rejoint l'hôtel de Guénégaud le 8 janvier 1682 à demi-part, et meurt à Paris, rue de Seine, aux Trois Poissons, le 28 mars 1685. Il est formellement identifié comme rédacteur des arrêtés des assemblées du 9 novembre 1682 et du 7 décembre 1682.

Ses apparitions dans les feuillets d'assemblée ne mentionnent pas un seul rôle qu'il aurait occupé pendant son passage à la Comédie-française. Par contre, plusieurs de ses pièces apparaissent mentionnées : *la Casette*, *Timon*, *l'Impromptu des appartements*, joué à Versailles, *l'Ombre de Molière*, comédie hommage au théâtre de Molière, écrite en 1674, qui a trouvé son chemin dans l'édition des œuvres complètes de 1682 et qui rassemble dans les Enfers de la mythologie latine les grands personnages de ses pièces. C'est sans doute sa pièce qui rencontre le plus de succès, *la Noce de village* et *Procris*, en collaboration avec Rosimond, Serait-ce une révision de la pièce présentée quelques temps plus tôt sous le titre des *Amours de Céphale et Procris* ?

Son épouse, *Etiennette des Urlis*, issue d'une famille de comédiens actifs en province et en Hollande, travaille comme gagiste de la Compagnie, au contrôle de la porte du parterre.

BRUEYS, auteur

David-Augustin de Brueys,
(Aix-en-Provence, 1640 – Montpellier, 1723)

Né d'une ancienne famille noble, il devient avocat puis ecclésiastique. Il écrit des ouvrages théologiques et des pièces de théâtre, parfois en société avec Palaprat. Il se donne pour seul auteur de *Gabinie*, du *Grondeur*, du *Muet* ; de *l'Important*, *des Empiriques*; de *l'Avocat Patelin* et des *Embarras de derrière du Théâtre*.

Les feuillets mentionnent : *les Empiriques*, *l'Avocat patelin*, *Gabinie*, *l'Important* de cour, lue le 1er mars 1693, *le Sot toujours sot*, (*Le*) *Derrière du théâtre*, et en collaboration, *le Concert ridicule*, *le Grondeur et le Muet*.

CAMPISTRON, auteur

Jean Galbert de Campistrion

(Toulouse, 1656- 1723)

Monté à Paris, il rencontre Jean Racine qui le conseille et l'introduit auprès du duc de Vendôme. Il fait la connaissance de Jean-Baptiste Raison et son épouse, Françoise. Il publie sa première pièce, *Virginie* en 1683 et est introduit auprès de Lully, pour qui il écrit le livret d'*Acis et Galatée*, pastorale héroïque en 1686. Il écrit plus d'une pièce par an jusqu'en 1693. Il est mainteneur de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse en 1694 et connaît une telle réputation de son vivant que huit éditions de ses œuvres ont vu le jour. Il est reçu à l'Académie française en 1701.

Les feuillets d'assemblée mentionnent : *l'Amante amant*, en 1684, *Alcibiade*, *Andronic*, *Arminius*, *Phocion*, *Phaerte*, *Pompéïa*, *Virginie*, *Tiridate*.

CHAMPAGNE, cf. LAURENT famille**CHAMPMESLE**

Charles Chevillet, sieur de Champmeslé

(1642-1701)

Fils d'un détailleur de rubans du Pont-au-change, il fait ses débuts en province, il est à Rouen, puis au Marais en 1669, à l'hôtel de Bourgogne en 1670. Il est débauché par La Grange au profit de la troupe de Guénégaud à Pâques 1679, dans laquelle il entre à part entière. Il est conservé à la jonction et participe aux tâches financières de la Compagnie, sans être autant impliqué qu'un Le Comte ; il est chargé de l'un des quartiers du retrait journalier pour l'établissement. Autant que comédien ou assistant administrateur de la bourse de la Compagnie, Charles Chevillet de Champmeslé est un auteur de comédies.

Les feuillets d'assemblée lui donnent également quelques rôles :

*[Aaete ?] dans *la Toison d'or*, 21/06/1683

30/07/1691

*Rondibilis, 13/09/1683

*Le Prince Père *la Princesse d'Elide*

-il est assistant dans *Agamemnon et Hercules*, 23/10/1691

6/08/1685

*le notaire bossu dans *la Coquette*

*Stilicon dans *Stilicon* 25/06/1685

*le compagnon d'Argatiphondidas dans

De la redistribution des rôles de Rosimond le 6 décembre 1686, il reprend :

Amphitryon 17/11/92

**Phorbas dans Oedipe* 17/11/1692

*Le Suisse et la Violette dans *Le Rendez-vous*

*Le frère dans *le Souper mal apprêté* 10/05/1694

**M. Guillemain dans Angélique et Médor*, doublé

*Eros dans *Cléopâtre* 17/01/1695

par Du Périer

Fatiman dans *le Mari sans femme* 19/07/1695

**Thirrene dans le Faux Thiberinus* 18/09/1690

*1er suisse dans *Pourceaugnac* 4/02/1696

*l'exempt dans *la Femme juge et partie remis*

*Phornablaze dans *Alcibiade* remis le 23/11/1699

23/04/1691

*Antoine dans *Pompée*, 5/04/1701

*le 2eme médecin dans *l'Ombre de Molière*,

*Amphitryon 1/07/1701

Le 23 août 1701, tous ses rôles sont donnés à Salley, puis le 28 novembre suivant, suite à l'entrée de Ponteuil, les rôles sont à nouveau distribués entre les deux comédiens.

Il est également auteur. Les assemblées lui donnent :

-*Crispin chevalier ou les Grisettes, les Fragments [de Molière], les Joueurs*,

-*(Le) Parisien*, en collaboration avec La Chapelle d'après Mahelot. La pièce fait partie de la liste des suppressions du 24 mai 1697, avec la mention de révisions ;

-*(Le) Divorce* – les assemblées donnent la pièce comme anonyme.

Il est aussi en société avec La Fontaine pour les quelques pièces suivantes. Mahelot les attribue

toutes à La Fontaine sous le nom de Champmeslé : *La Coupe enchantée, Je vous prends sans vert (disposition intégrale en annexe au 14 avril 1704) et le Veau perdu*, supprimé en mai 1697. *Le Florentin*, d'après Mahelot, est une pièce de La Fontaine, présentée sous le nom de Champmeslé.

+CHAMPMESLE Mlle

Marie Desmares

(Rouen, 1641 – Auteuil, 15 mai 1698)

Sœur de Nicolas Desmares, elle est dans la troupe de Serdin en 1665 avec son premier époux, Pierre Fleury. Veuve, elle entre au Marais et se remarie en 1669 avec Charles Chevillet, sieur de Champmeslé. Considérée comme l'étoile de la tragédie de son époque, elle passe, à Pâques 1670, à l'hôtel de Bourgogne, où Racine lui confie ses grands rôles tragiques qu'elle remplit avec bonheur et contribue à l'aura de sa troupe. Elle est engagée à part entière en des conditions inédites avec son époux par la troupe de l'hôtel de Guénégaud, qui leur déroule le tapis rouge (ajoutant 1000 livres au contrat pour obtenir leur accord).

Les feuillets d'assemblée lui attribuent ces quelques rôles :

- | | |
|--|--|
| *Euridice dans <i>Suréna</i> 25/06/1685 | *Camille des <i>Horaces</i> 17/01/95 |
| *Thisbé dans <i>Pyrame et Thisbé</i> , remis le 31/12/1691 | -Remis le 29/03/1694 |
| *Antigone dans <i>la Thébaïde</i> , remis le 31/12/1691 | *Ariane dans <i>Ariane</i> , |
| *Junie dans <i>Britannicus</i> , remis le 31/12/1691 | *Bérénice dans <i>Bérénice</i> , |
| *Justine dans <i>Geta</i> 26/12/1689 | *Axiane dans <i>Alexandre</i> |
| *Lanimie dans <i>le Faux Tiberinus</i> 18/09/1690, remis le 29/03/1694 | *Talestris de <i>Tiridate</i> , |
| *Aurore dans <i>les Coups d'amour</i> 12/03/1692 | *Valérie de <i>Brutus</i> , |
| *Attalide dans <i>Bajazet</i> 13/07/1693 | *Zélonide dans <i>Zélonide</i> |
| *Pauline de <i>Polyeucte</i> 17/01/95 | *Pulchérie d' <i>Heraclius</i> |
| | *Laodamie de <i>Laodamie</i> |
| | *Dona Isabelle dans <i>Don Sanche d'Aragon</i> . |

CHAMPVALLON, Mlle de

Judith Chabot de la Rinvillle,

(1667 – Paris, 21 juillet 1742)

Elle appartient à la troisième vague de réceptions de cette période. Mongrédien la repère dans la troupe de Nanteuil en 1685, et à Perpignan le 11 novembre 1687. Elle entre dans la troupe avec un quart de part, reçue à l'essai en novembre 1695. Le 17 septembre 1696, elle attend toujours un ordre définitif, que l'assemblée reçoit le 11 février suivant, en date du 5 février 1697. La sortie des Beauval en 1704 revalorise sa part. Une parente (une sœur, sans certitude) apparaît au titre des créanciers pour un emprunt, en même temps que la Compagnie emprunte aux Desurlis.

Une visite de Monseigneur, prévue pour le 5 février 1696, met toute la Compagnie à la manoeuvre et les acteurs et actrices qui ne jouent pas sont réquisitionnés pour aider au contrôle, pour que la soirée se passe au mieux. Mlle de Champvallon se retrouve en poste à la porte de l'amphithéâtre. Elle se voit attribuer la nomination d'un remplaçant à Mlle Du Chemin, chargée du bois et des chandelles le 4 juin 1703. A la même date, sa fille, Clothilde, baptisée le 20 décembre 1693, est envisagée pour jouer la Jeunesse dans *l'Inconnu*, mais elle est remplacée par la fille de Charles Laurent. Elle se retire en 1722.

Les feuillets d'assemblée lui donnent également quelques rôles :

- *La mère dans *Esope*, pris à Mlle Desbrosses. 19/04/1700
- *Cidippe dans *Psyché*, mars 1703
- *le rôle de Mlle Fonpré dans *Circé*, en second, 27/07/1705

Mongrédien et Robert la donnent comme fille de Clothilde Le Riche et Jacques Valliot, mais elle porte le nom du précédent conjoint de sa mère.

Il faut compter deux autres représentants du cercle Champvallon dans la Compagnie. Son mari, Jean-Baptiste de Lhost, sieur de Champvallon, comédien de la troupe d'Antoine Lefebvre, puis de celle du Dauphin, passe ensuite dans la troupe du duc d'Enghien, puis dans celle de Nanteuil à Angoulême ; à Bayonne, à Nîmes, en 1693. Il est introduit comme gagiste par Beaubourg au contrôle du parterre, le 27 juillet 1705. De même, un M. de Lhoste, écrit Lost par les comédiens et frère du précédent, rejoint les gagistes le 2 mai 1701. Pour compléter le tableau, son fils, Nicolas, échouera à l'entrée à la Comédie-française, le 13 mai 1718.

CHANDELLES

Il s'agit là d'une des fournitures essentielles de la Compagnie, de pair avec le bois de chauffage. Les comédiens cherchent à se fournir en chandelles au meilleur prix.

Les décorateurs se font une marge sur les chandelles – Garçon et Champagne fils à la mort de Champagne père (1686) Ils sont en charge de les allumer et de les éteindre. Une assemblée est même spécifique sur le mode d'extinction des chandeliers du théâtre pour ne pas incommoder le public.

L'une des tâches de l'inspection des gagistes à sa création consiste à surveiller l'état des chandelles pour pouvoir en évaluer l'utilité et retrancher le superflu, dans la grande politique de retranchement de frais suite à la dépense du Nouvel établissement. Une des évolutions de l'éclairage dans le théâtre consiste à remplacer les chandeliers par des lampes.

CHANT

Les acteurs de la Compagnie opèrent sur plusieurs tableaux : comédie, tragédie, chant et danse. Cette multiplicité de talents est impliquée par la forme des représentations utilisées dès Molière avec plusieurs facettes pour ses comédies-ballets ou pièces d'agrément. Le mélange des talents est déjà commenté en Molière et La Grange, aux voix chantées similaires appréciées par leur expressivité émotive plus que par leur beauté structurelle. Les contemporains semblent apprécier le naturel de voix sans entraînement académique (voir la disposition des rôles chantants dans les dispositions de la Princesse d'Elide, *12 mars 1692*). Les feuillets d'assemblée notent l'entrée de comédiens qui sont même danseurs, chanteurs ou musiciens avant d'être acteurs. Jacques Raisin est meilleur musicien qu'acteur, Mlle du Clos et Jean-Baptiste Salley commencent leurs carrières à l'opéra et Charles Dangeville est danseur de l'Académie royale de musique. Les distributions intégrales pour les pièces, telles que celles du *10 septembre 1693* du Malade imaginaire, détaillent la comédie, le prologue et les intermèdes, et l'on trouve des comédiens dans toutes les parties, jouées, chantées et dansées.

CHARPENTIER, compositeur

Marc-Antoine Charpentier
(1643-27 février 1704)

Reconnu comme l'un des compositeurs les plus talentueux de son époque, Charpentier prend la relève de Jean-Baptiste Lully auprès de Molière pour composer la musique additionnelle de ses pièces d'agrément, prenant l'avantage sur Dassoucy grâce au soutien de sa protectrice, Mlle de Guise. A la mort de Molière, Charpentier continue à écrire pour le théâtre, notamment pour Thomas Corneille et Jean Donneau de Visé, mais également pour Poisson et ses *Fous divertissants* – où chantent La Grange et son frère, Verneuil. Il compose des partitions conçues pour dépasser le maximum autorisé par le privilège obtenu par Lully sur la musique de scène. La collaboration prend fin comme la troupe se résout à respecter les termes du monopole, et Charpentier se tourne vers

d'autres travaux, tout en demeurant en bons termes avec les Comédiens : il bénéficie toujours d'un droit d'entrée à la Comédie au 23 avril 1697. La troupe continue à faire appel au compositeur original pour la musique de la cérémonie du *Malade imaginaire* (ass. du 2 octobre 1690).

+VEUVE DE M. CHARPENTIER

(ass. du 3 août 1705)

Les dates correspondent pour que cette veuve puisse être celle de Marc-Antoine Charpentier, mort en 1704, dont les services ont certainement mérité cette faveur. Seul problème : le compositeur ne semble pas avoir été marié. Autre hypothèse : Anne Dumont de Lavoy s'est mariée à Benoît Charpentier, musicien, dont les dates semblent perdues. Étant sans doute parente de Lavoy, cela renverrait au schéma habituel de gratification aux proches d'acteurs, d'autant qu'il n'est pas sûr que ce Charpentier ait été symphoniste de la Compagnie. Cette veuve reste mystérieuse.

CHARITE

Les charités au religieux sont une catégorie à part entière. Les comédiens sont sensibles la plupart du temps à la misère de leurs contemporains. Ils dispensent leurs charités sans prodigalité, généralement une seule fois, sans que les demandeurs puissent y revenir. L'existence d'une connexion, d'ordre familial ou socioprofessionnel, contribue largement à l'obtention d'une charité. Anciens gagistes, comédiens de campagne, parents et famille, comédiens et personnels de la troupe blessés ou malades, tels sont ceux qui reçoivent une aide de la Compagnie : ainsi Hautefeuille, puis sa veuve, Beaubrun ou Mlle Pidon. La Compagnie alimente la constitution d'un fonds d'aumônes aux pauvres de la paroisse, en recourant au système d'amendes mis en place, dont les assemblées démontrent la fonctionnalité. Les aléas de paiement des amendes sont sous le coup de la responsabilité des quinzeniers, ce qui assure une certaine efficacité de cette initiative charitable d'ordre privé. Un tournant se profile dans les années 1690 et particulièrement, en 1699 avec la disposition par le pouvoir royal d'une taxe strictement dévouée à l'hôpital général. La Compagnie dévoue alors le fonds des amendes au paiement de la quittance de l'hôpital général.

CLERGE

Le clergé demeure marginalement présent dans les feuillets d'assemblée. La relation de l'Église et du théâtre à la fin du XVII^e siècle demeure assez curieuse dans son ensemble. La plupart des mentions du clergé intervient dans les feuillets au moment de délibérations pour mettre en place une sorte de tribut annuel aux couvents voisins, qui en fait une offrande organisée auprès à la fin de la période des ordres des Augustins, des Récollets et des Cordeliers. Cette aide financière semble vue comme une compensation du stigmate d'une vie de spectacles, que les comédiens paient d'ailleurs assez chèrement durant les diverses débâcles du Déménagement. Le roi est fou de spectacles, mais pas sa haute société parisienne. Et l'un des soucis du Déménagement réside exactement dans la révélation de la distanciation du roi envers ses comédiens, qui laisse cours à toutes sortes de brigues à la Cour, dont la plupart sont orchestrées par le clergé parisien, avec à sa tête, l'archevêque de Paris jusqu'en 1695, François Harlay de Champvallon, et localement, des curés de paroisses qui leur interdisent quasiment de s'installer. La résolution sur ce plan des conflits ne se fera qu'au prix du retour dans la paroisse de départ. ; au cours des diverses débâcles du Déménagement, l'une des affaires entre comédiens et ecclésiastiques a concerné l'ostensoir de la Fête-Dieu, dont la procession doit passer à deux rues [*État des dépenses pour le Nouvel établissement* - mai 1689]. La porte sur la rue des Mauvais-garçons est confiée aux quinzeniers pour l'entrée des voisins religieux. La Compagnie est bien entourée où qu'elle soit installée, les Grands-Augustins, les Cordeliers, avec qui elle organise une charité mensuelle, incluse dans les frais ordinaires, et ils soutiennent également des travaux extraordinaires, comme une aide financière en compensation du stigmate d'une vie de spectacles. Nombre de comédiens abjurent les planches avant de mourir. Évidemment, la situation

est tout de suite plus complexe envers les morts subites, mais n'empêche absolument pas un comédien comme La Grange d'être classés comme ayant chrétiennement vécu par Traslage. Mais la critique ecclésiastique sur les spectacles se poursuit, bien que la forme même du sermon s'appuie sur les mêmes ressorts de représentation. En 1696, les Comédiens français présentent une requête au pape Innocent XII pour être relevés de la rigueur des canons les concernant et pouvoir participer au Jubilé de 1700. Leur requête est rejetée et renvoyée à l'archevêché de Paris, semblable résultat en 1701 auprès de Clément XI.

COLLEGE DES QUATRE NATIONS

Son installation, rue Mazarine, dans son édifice en finalisation force les Comédiens à déménager par ordre du roi. D'ailleurs, François d'Orbay, qui vient prêter main-forte aux acteurs pour construire leur théâtre sur les fondations du jeu de paume, a aussi travaillé sur le site du collège des Quatre-nations. L'assemblée qui mentionne textuellement le collège est une assemblée suivant le Déménagement. La Compagnie est réticente à prêter ses décors à cette institution pour leurs représentations. L'assemblée laisse entendre que l'accord se fait tout de même.

COMEDIENS DE CAMPAGNE

Le rapport de la Compagnie avec les comédiens de campagne est quelque peu paradoxal. D'un côté, ils se voient restreindre leur accès à la Comédie et les rédacteurs des assemblées hésitent entre les expressions de province et de campagne, véhiculant peut-être les débuts d'un profond parisianisme et un franc désintérêt pour le défraiement des déplacements des comédiens provinciaux aspirant à la Comédie-Française. Néanmoins, toute la troupe vient de ce vivier, qui demeure leur principal foyer de recrutement. Et les comédiens de campagne sont les premiers à bénéficier d'aides financières ponctuelles quand ils le demandent. Mlle Pidou ou Pidon est une comédienne de province, mal identifiée. Beaubrun mentionné à l'assemblée du est Paul Biet, époux de Marie Marcoureau, (une parente de Brécourt, sa sœur?).

COMPTES

Une assemblée leur est spécifiquement dévolue, qui marque la fin de l'année théâtrale, dans l'intervalle de clôture du théâtre à Pâques. A cette occasion, tous les responsables comptables de la bourse de la Compagnie revoient leurs comptes en assemblée, à laquelle tous les comédiens sont appelés pour régler les recettes et dépenses de l'année échue. Y sont examinés les retraits journaliers reçus, recettes, dépenses, un état des pensionnaires et autres cas imprévus.

Les comédiens se ré-assemblent extraordinairement à l'occasion de la sortie d'un de leurs camarades pour 'examiner' leur remboursement. Exemple : la série d'assemblées de décembre 1691, qui se penchent toutes sur la sortie de Michel Baron et de sa femme et qui donnent de fait l'information sur le contenu des assemblées. Car les feuillets sur les assemblées de comptes sont plus fréquemment très laconiques, qui confirment la tenue de l'assemblée et la remise au lendemain pour poursuivre, comme l'heure avance. Les comptes peuvent ainsi s'étirer sur trois assemblées. Pour en revenir au mois de décembre 1691, l'assemblée sur le remboursement de Michel Baron, qui double celles sur les comptes de l'établissement, s'étend sur huit jours différents, jusqu'au 24 décembre, matériellement copiés à la suite les uns des autres.

Les comptes font intervenir plusieurs responsables et sur ce sujet, les détails soient conservés ailleurs que dans les feuillets d'assemblée. Les registres journaliers marquent au verso du dernier jour du mois, un état comptable mensuel, qui permet une première approche. Concernant le nouvel établissement, La Grange a dressé un État des dépenses du nouvel établissement, mêlé de mémoires de Raisin, Champmeslé et Le Comte, retraçant les moindres péripéties du déménagement, qui

mentionne un petit registre particulier pour La Grange, alors en charge du registre général de la Compagnie. Il jonglait entre son registre propre, celui de la Compagnie, plus sa collation des registres du passé, dont il ne peut pas s'agir dans cette mention puisque les dates du Registre de La Grange s'arrêtent en septembre 1685 – et les dépenses du Déménagement commencent deux ans plus tard. Trois registres, à ce qu'il paraît. Ses collègues comptables, Le Comte, Raisin aîné et Champmeslé, avaient-ils eux aussi leurs registres privés ? Ce serait logique.

COPISTES

Les acteurs et gagistes ont droit à des répertoires personnalisés pour bien visualiser leur programme de la quinzaine à venir. L'assemblée du 9 juillet 1685 conserve un exemple de répertoire personnalisé pour la disposition de la pièce d'*Angélique et Médor*, de Dancourt, ce que démontre la liste de personnes au dos ayant reçu un exemplaire du même répertoire de répétitions.

La Pierre est copiste de la troupe depuis 1663-64, repéré chez Molière. Il réalise des copies de délibérations, de répertoires personnalisés et travaille à toutes les copies pour la troupe, exceptées les copies imprimées qui relèvent de la librairie. Son épouse, gagiste dans la Compagnie, est ouvreuse de loges.

La musique quant à elle est copiée également, copie commandée à ses frais par le compositeur, et c'est par ce biais qu'entre dans le réseau de la Compagnie, le musicien Grandval.

Nicolas Racot de Grandval, frère de Marie-Hortense de Grandval, Mlle Dangeville, entre avant elle dans la Compagnie comme copiste de la musique de *la Baguette*, puis comme compositeur.

CORNEILLE Pierre

aussi le Grand Corneille, Corneille l'aîné

(Rouen, 6 juin 1606 – Paris, 1er octobre 1684)

C'est l'un des auteurs les plus constamment représentés à la Comédie de pair avec Molière et le duo Donneau de Visé et Thomas Corneille. Une lettre de Jean Voillé, contrôleur des Menus plaisirs, du 30 novembre 1684 mentionne l'ordre exprès de la Dauphine de jouer plus de Corneille.

L'auteur ultime du siècle est très bien représenté dans le répertoire de la troupe nouvellement constituée par le Roi.

-*Agésilas*,

-*Andromède* – avec son petit cheval, **Pégase**.

-*Attila*

-*Le Cid*

-*Cinna*

-*La Comtesse d'orgueil*,

-*Don Sanche (d'Aragon)*, première en 1685.

-*Le menteur*

-*Othon*,

-*Rodogune*

-*Suréna*

-*Sertorius*

-*La Toison d'or*, le succès de l'année 1683

-*Héraclius*

-*Les Horaces*,

-*La Mort de Pompée*

-*Nicomède*,

-*Oedipe*,

-*Polyeucte*

-*Pulchérie*

CORNEILLE Thomas

(1609 – 1696)

Le frère cadet Corneille est l'un des grands noms de cette période, avec son tandem Jean Donneau de Visé, ils écrivent les plus grands succès des deux décades qui occupent les feuillets d'assemblée. Il obtient une entrée en 1705.

-*Le Baron d'Albicrak*, appelé par les comédiens suppressions de mai 1697.

Albicrak, cette comédie est dans la liste des

-*Ariane*

- Camma, reine de Galatie*
- Les Engagements du hasard*
- Stilicon*
- Le Comte d'Essex,*
- Don Bertrand [de Cigarral]*
- Don César d'Avalos* – disposition complète de la
reprise du 2 octobre 1690
- Le Feint astrologue*
- Le Géolier de soi-même [ou Jodelet prince]*
- Orion*, les comédiens refusent la pièce à sa
lecture
- Le Festin de pierre*, Thomas Corneille est également responsable de la version « jouable » pour la censure de l'époque du *Festin de pierre* de Molière.
- avec Donneau de Visé :
- la Bradamante*
- Circé*
- la Dupe de soi-même*
- La Devineresse*, reprise en 1698
- L'Inconnu*, continuellement reprise.

COSTUMES

Le tailleur du Roi Jean Baraillon et ami de La Grange continue à travailler avec la Comédie-française, recevant encore une part de la recette des représentations des pièces costumées de Molière, notamment *le Bourgeois gentilhomme*, constamment en scène pendant la période. La relation se complique avec le tailleur et son frère Claude, qui sont en procès l'un contre l'autre en mai 1697. Et les assemblées préfèrent faire l'achat de nouveaux costumes plutôt que de s'en reporter au tailleur, qui impose des dépenses non prévues à la Compagnie (assemblée du). Les assemblées examinent la question de la fourniture des costumes, habits et accessoires – les délibérations sont généralement spécifiques sur ce sujet. Ce sont des moyens d'entrevoir les rôles possibles des acteurs. Etienne Baron, le fils, ou l'un des enfants de Du Périer, se voient réaliser des habits quand ils jouent dans *Régulus* – manifestement le même rôle (Attilius) à quelques années d'intervalle. Marie-Anne de Villiers, qui prend enfant le rôle de Louison dans *le Malade imaginaire*, voit également la Compagnie planifier son costume. La politique qui se développe consiste à faire une distinction entre habits ordinaires et extraordinaires – les extraordinaires étant du ressort du groupe et les ordinaires, relevant de chaque comédien en théorie. Les assemblées se réfèrent également à la question des doubles des rôles : les acteurs qui jouent en second doivent-ils se fournir en costumes ? La robe de Créüse dans *Médée* pour Mlle Poisson, offerte par M.de Francine, l'habit de Mlle Guyot dans *l'Amante amant* payée par des marchands, les accessoires (massue, peau de lion,) pour les *Amours d'Hercule et d'Omphale*, relèvent de l'extraordinaire.

Les costumes de la Compagnie sont rassemblés en décembre 1692 sous la garde de Mlle de Rosélis, gagiste à l'inspection générale, qui reprend cette charge à François Dufort, ils sont placés dans une 'masne' et les comédiens qui gardent ceux en leur usufruit doivent les payer à la Compagnie. Le coffre est stocké dans le « magasin ».

DANCHET Antoine

(Riom, 7 septembre 1671-Paris, 21 février 1748)

Né de parents pauvres à Riom en Auvergne, il devient répétiteur d'élèves plus jeunes pendant ses études à Paris. En 1691, il obtient une chaire de rhétorique au collège Pocquet de Chartres. Il revient à Paris après août 1696 pour assurer l'éducation de deux enfants dont la mère est morte en lui laissant deux cent livres de rente viagère. Il se voit retirer ses élèves, mais suite à un procès qui rencontre quelques échos, il parvient à conserver la rente. Dès ses années d'enseignement à Chartres, il s'était lancé dans l'écriture dramatique, se spécialisant dans la tragédie mais lui préférant l'opéra. Il est entre autres l'auteur de *Judith*, d'*Annibal en 1696*, d'une Idylle à la louange de Louis-le-Grand en 1693. C'est une autre tragédie *Hésione* qui lui ouvre les portes de l'Académie française en 1700. Une édition de ses œuvres complètes a été publiée à Paris, en 1751, en 4 volumes in-8. C'est donc un académicien français qui vient présenter sa nouvelle tragédie, *Cyrus*, mentionnée dans les feuillets d'assemblée, aux Comédiens du roi, qui est créée en 1706.

DANCOURT

Florent Carton Dancourt

(1er novembre 1661 – Paris, 11 mai 1725)

Sollicité par le père de La Rue pour entrer dans son ordre, il étudie le droit, puis devient acteur par amour pour Thérèse Le Noir, fille de François de La Thorillière. Le père de cette dernière porte plainte pour rapt de séduction mais ils sont mariés le 15 avril 1680. Ils rejoignent la Compagnie en 1684

Les feuillets d'assemblée lui attribuent les rôles suivants :

- *Eucherius dans *Stilicon* 25/06/1685, remis le 18/09/1690
- *Pacorus dans *Suréna* 25/06/1685
- *dans *Angélique et Médor* 9/07/1685
- *dans *le Mariage forcé* 24/12/1685
- de la redistribution des rôles de Rosimond le 6 décembre 1686, il reprend :
- *l'amoureux dans *le Comédien poète*
- Merlin dans *la Comédie sans titre*, doublé par Du Périer
- *un acteur du *Comédien poète* 5/09/1689
- *Don Ricard de Fondfer du *Comédien poète* 5/09/1689
- *Arcus dans *Geta* 26/12/1689
- *le servant bègue dans *le Notaire obligeant* 26/12/1689
- *le Chevalier de *la Comtesse d'orgueil* 20/02/90
- *L'ami Don César d'Avalos 2/10/1690
- remis le 16 juillet 1691 :
- *Phatore dans *Mariane*,
- *Mandricidas dans *Zélonide*
- *Iphicrate dans *les Amants magnifiques*.
- *Oreste dans *Agamemnon*.
- *Valère dans *le Souper mal apprêté* 16/07/1691
- *Timante dans *l'Après-souper des auberges* 16/07/1691, confirmé 13/06/1695
- *Mélante dans *Crispin musicien* 16/07/1691
- *Valère dans *l'École des maris* 16/07/1691
- *Léandre dans *l'Étourdi* 16/07/1691
- *le Prince d'Ithaque dans *la Princesse d'Elide* 23/10/1691
- *Valère du *Cocu Imaginaire*, 31/03/1692, confirmé 8/04/1692
- *Clitandre de *Georges Dandin* 31/03/1692, confirmé 8/04/1692
- des rôles de La Grange le 8 avril 1692 :
- *le fils dans *Tartuffe*
- *Don Juan dans *le Festin de pierre*
- *L'écolier dans *Dom Japhet*
- *Pontignan dans *l'Esprit follet*
- *le comédien dans *Esope*
- *L'amant dans *le Notaire obligeant*
- *l'oncle dans *La Coquette*
- *l'amant dans *les Carrosses d'Orléans*
- *l'amant dans *le Semblable à soi-même*
- *l'amoureux dans *le Cocher supposé*
- * Le baron de Mezi dans *la Maison de Campagne*
- *le préfet dans *le Malade imaginaire* 31/08/1693
- *Tartuffe dans *Tartuffe* 7/09/1693
- *L'amoureux dans *le Souper mal apprêté* 10/05/1694
- *M.Naissant dans *Crispin bel esprit*, 10/05/1694
- *l'Étourdi en 1er, 24/05/1697
- des rôles de Villiers le 5 avril 1701 :
- *Le marquis des *Fâcheux*, en second
- *Horace dans *l'École des femmes*, en second
- *Léandre dans *l'Étourdi* en second
- *Le comte du *Bourgeois gentilhomme*, en second
- *L'amoureux dans *la Femme juge*, en second
- *le Gascon dans *la Parisienne*, en second
- *Maugrebleu dans *Grimaudin* en second
- *rôle dans *les Fragments*, 2/05/1701
- *dans les Intermèdes de *la Princesse d'Elide* 15/11/1701
- *Le marquis dans *l'Inconnu* 4/06/1703

Dans *le Notaire obligeant*, avant le 8 avril 1692, Dancourt jouait le Bègue et dans *la Coquette*, le notaire bossu.

Il est un auteur prolifique de comédies. Les feuillets d'assemblée mentionnent :

- l'Impromptu de Garnison* la liste des suppressions
- les Vendanges (de Suresnes)*, supprimée le 24 mai 1697. -*les Trois cousines*,
- les Vendanges* -*le Tuteur*; à réviser dans la liste des suppressions du 24 mai 1697
- les Vacances*, apparaissant comme à réviser dans -*Renaud et Armide*,

-la Parisienne
 -l'Opéra de village, écrit en 1692
 -le Notaire [obligant]
 -les Nouvellistes,
 -le Moulin de Javelle, cf. **MICHAULT**.
 -Merlin dragon [Merlin la Chaconne]
 -la Maison de campagne,
 -les Joueuses,
 -la Foire de Bezons
 Cette pièce tombe et fait partie des suppressions de mai 1697.
 -la Foire Saint-Germain, attribution disputée entre Dancourt et Rivière, tout comme *les Fées*.
 -les Femmes à la mode
 -la Famille à la mode, [Finette ; les Enfants de

Paris]
 -la Femme d'intrigues ou la revendeuse en toilettes
 -les Eaux de Bourbon, suppression 24 mai 1697.
 -le Divertissement de la Jeunesse,
 -le Carnaval de Venise
 -le Chevalier à la mode, avec Saint-Yon.
 -le Brutal de sang-froid
 -les Bourgeoises à la mode
 -les Bourgeoises ridicules, avec Saint-Yon.
 -le Bon soldat
 -Angélique et Médor
 -la Baguette, et la Loterie
 Il est mêlé à quelques conflits d'attribution.

+DANCOURT Mlle

Thérèse Le Noir, dite Mlle Dancourt
 (1663-11 mai 1725)

Fille de François Le Noir de La Thorillière, sœur de Charlotte Baron et de Pierre, elle épouse le 15 avril 1680 Florent Carton Dancourt. Jolie et charmante, elle joue les amantes jusque dans sa maturité. Elle se retire en 1720.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent les rôles suivants :

*Marceline dans <i>Stilicon</i> 25/06/1685	<i>Fortune</i> 2/06/1692
*La suivante, Flavie, dans <i>Attila</i> 25/06/1685	*Daphnis dans <i>Crispin musicien</i> 22/06/1693
*Lays du <i>Comédien poète</i> 5/09/1689	*Leonor dans <i>Dom Japhet</i> 22/06/1693
*Pauline dans <i>Géta</i> 26/12/1689	*Le 3e satin du <i>Malade imaginaire</i> 31/08/1693
*l'amoureuse dans <i>le Notaire obligant</i> 26/12/1689	*Cidalise du <i>Souper mal apprêté</i> 10/05/1694
*La Princesse d'Élide dans <i>la Princesse d'Élide</i> 23/10/1691, et au 15/11/1701 – doublée par Mlle Manon.	*Cécile dans <i>la Comédie sans titre</i> 17/01/1695
*la Comtesse de <i>l'Inconnu</i> 31/12/1691	*Julie dans <i>Pourceaugnac</i> 17/01/1695
* la Dame invisible de <i>l'Esprit follet</i> 31/12/1691	*l'amoureuse dans <i>Pourceaugnac</i> 4/02/1696
*L'amoureuse du <i>Cocu imaginaire</i> 31/03/1692	*Lise dans <i>Crispin musicien</i> 20/05/1697
*La Fortune dans <i>les Coups d'Amour et de la</i>	*Vénus dans <i>Psyché</i> , 28/03/1703
	*la veuve dans <i>Je vous prends sans vert</i> 14/04/1704

+DANCOURT Manon

Marie-Anne Armande Carton dite Manon Dancourt
 (1684 - 1745)

Fille aînée des Dancourt, elle paraît une première fois sur scène en 1695 avec sa sœur. Leur ordre d'admission est reçu en assemblée le 22 décembre 1698, avec jetons. Le 29 décembre 1698, l'assemblée rapporte une correction à l'ordre d'admission du 18 décembre 1698. Les sœurs Dancourt sont privées de voix délibératives, de jetons et de billets. Florent Carton Dancourt note en bas de l'assemblée : « Monseigneur le duc d'Aumont m'a fait l'honneur de me dire que c'était l'intention de Monseigneur.. ». A la veille de la Chandeleur 1699, l'ordre définitif est reçu par la Compagnie.

Manon se retire et épouse Fontaine, commissaire et contrôleur de marine.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent entre autres ce rôle :

*La Princesse d'Élide dans *la Princesse d'Élide*, second de Mlle Dancourt.

+DANCOURT Mimi

Marie-Anne-Michelle Carton, épouse Deshayes dite Mimi Dancourt
(1685 - 1780)

Fille cadette des Dancourt, Mimi apparaît une première fois sur scène en 1695 avec sa sœur. Elles sont admises ensemble à la veille de la Chandeleur 1699, à la suite de plusieurs ordres contradictoires sur leurs conditions d'engagement, sans voix délibérative, ni jeton, ni billet au 29 décembre 1698, et une admission originale en date du 18 décembre 1698. Elle épouse Deshayes et se retire le 14 mars 1728.

Les feuillets d'assemblée lui donnent les rôles suivants :

*Le petit marquis dans *le Misanthrope* 5/04/1701

*danseuse dans *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

Le rôle dans *le Misanthrope* lui vaut de participer à un épisode de censure pour indécence en scène, comme elle joue ce rôle en homme, dans l'attente du rétablissement de Villiers. Mlle Dufey avait repris un rôle de La Thorillière dans *la Coupe enchantée* en 1693 et le jouait en homme, sans apparemment soulever de problèmes. Elle est contrainte le 11 avril de remettre ce rôle à La Thorillière, en attendant le retour de Villiers.

DANGEVILLE

Charles Claude Botot Dangeville
(Paris, le 18 mars 1665 – 18 janvier 1743)

Fils d'un procureur au Châtelet, il travaille avec la Compagnie comme danseur en 1697 dans *le Retour des officiers*. Il fait son entrée et ses débuts en juin 1702 et se charge de fonctions financières dans l'organigramme de la troupe, apparaissant dans les quittances de pensions des particuliers. Le 1er avril 1704, il est l'un des bénéficiaires de la distribution de la part de Beauval.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent ces quelques rôles :

*danseur dans *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

*Géronte dans *Scapin*, pour Fontainebleau, 14/09/1705

Un ordre de Monseigneur reçu le 2 novembre 1705 lui confie en premier tous les rôles de François du Périer sans conséquence sur le précédent règlement du 20 octobre 1705.

Dans la nouvelle disposition des fonctions financières de la troupe formalisée le 22 mars 1706, Dangeville est chargé des frais journaliers, de l'établissement et des feux des acteurs.

Il prend sa retraite en 1740. Il est marié depuis septembre 1702 à Marie Hortense Racot Grandval.

+DANGEVILLE, Mlle

Marie-Hortense Racot de Grandval, épouse Botot
(janvier 1676 – 4 juillet 1769)

Sœur de Nicolas Racot de Grandval, copiste de musique, et fille de Daniel Racot et Marie Poirier, elle entre dans la Compagnie à l'occasion de la retraite de Mlle du Rieu, à demi-part avec Mlle Godefroy. Elle joue les amoureuses comiques et les princesses tragiques. Elle est admise à l'essai au 29 mars 1700. Elle épouse Charles Dangeville le 9 septembre 1702.

Les feuillets lui attribuent ces quelques rôles :

*Aurore du prologue et une des princesses dans la *Princesse d'Elide* 1701 :

*Danseuse dans *Je vous prends sans vert*, 14/04/1704

*Silla en second dans *Circé* 27/07/1705

DANSEURS

L'Académie royale de musique fournit du renfort : Charles Dangeville débute de la sorte à la Comédie-française, comme danseur de ballet dans *le Retour des officiers*, pièce de Dancourt.

Par la suite, c'est tout un personnel du spectacle musical qui rejoint la Compagnie, par contrat, à l'exemple de Touvenelle, danseur et musicien, ou payé à la pièce, tels Favier, Jacques Deshayes puis La Montagne, maîtres de ballets. Une dizaine de danseurs rejoint la troupe ordinaire, dont Louis Pécourt et Claude Balon, chacun d'eux marié à une fille de François Dufort, portier de la Compagnie, elles-mêmes danseuses de l'Académie, un Ribou, Nicolas ou Benoît-Hyacinthe, probablement de la même famille que le libraire de la Compagnie ; Raoul-Auger Feuillet, qui invente un système de notations des chorégraphies, quelques années plus tard. Les gagistes font monter leurs enfants en scène aussi par ce biais, les filles Dufort, mais aussi un fils, un enfant des Terré.

DAUPHINE, la,

Marie Anne Victoire de Bavière,
(1660-1691)

Épouse de *Monseigneur*, Louis de France, elle prend en charge les spectacles que lui confie le roi et établit un règlement pour la Comédie, qui contraint la marge de manœuvre des comédiens, disposant des rôles, de l'organisation interne, de l'admission, de l'essai et qui prend acte en juin 1685. Certaines sources pensent que la technicité de l'ensemble a dû faire intervenir les comédiens eux-mêmes. Toujours est-il que la Compagnie passe sous arbitrage de la Dauphine, qui commence son œuvre par transformer la composition de la troupe. C'est à cette date que se produit la seconde vague de départs : Catherine de Brie, André Hubert, Noël-Jacques de Hauteroche, Judith Guyot et Achille de Verneuil, se retirent en 1684. La Thorillièrre fils, Du Périer, les Dancourt, Nicolas Desmares et Mlle du Rieu rejoignent la troupe. La Dauphine accepte Rochemore dans la troupe, mais dans une affaire de faveurs qui vire à la promesse de sacrifices (non moins que Raisin cadet et Baron risquent leur part dans l'histoire), le comédien est finalement retiré de la troupe. L'intendant des Menus plaisirs peut féliciter La Grange en sourdine de ne pas avoir continué à faire jouer le comédien disgrâcié. Elle fait entrer Rosélis et Sévigny dans la troupe en 1688 et meurt en avril 1691.

DAUVILLIERS,

Nicolas Dorné sieur d'Auvilliers
(1646-Charenton, 15 août 1690)

Fils de Nicolas Dorné et Marguerite Deschamps, il épouse Françoise Poisson, le 7 avril 1672. Après la fusion du Marais avec Guénégaud, il est impliqué avec Dupin dans le conflit des machines avec les associés Sourdéac et Champeron. Détesté par la Dauphine, il meurt fou à Charenton en mai 1690.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent quelques rôles :

*Honorius dans *Stilicon* 25/06/1685

*Orode dans *Suréna* 25/06/1685

*Euric, garde, dans *Attila* 25/06/1685

*le roi dans les *Horaces* 6/08/1685

-il est assistant dans *le Comte d'Essex* 6/08/1685

*Don Pascal dans *le Comédien poète* 6/12/1686 – il jouait l'amoureux avant cette date.

*Don Enrique du *Comédien poète* 5/09/1689

*le notaire dans *le Notaire obligé* 26/12/1689

*Pretus dans *Bellérophon* remis le 20/02/90

*Héraclius remis le 20/02/1690

*le Chevalier de *la Comtesse d'orgueil* remis le 20/02/1690

*Titus dans *Bérénice*, remis le 20/02/1690

+DAUVILLIERS, Mlle

Victoire-Françoise Poisson, épouse Dauvilliers.

(1657 – *Saint Germain en Laye*, 12 novembre 1733)

Sœur de Paul Poisson, elle épouse Nicolas Dorné Dauvilliers le 7 avril 1672. Comédienne, elle prend sa retraite à la réunion de 1680 et s'enrôle comme souffleuse auprès de la Compagnie. Elle apparaît dans les feuillets d'assemblée comme gagiste le 23 octobre 1690. Tous deux sont parents de Louise Charlotte Dornay, épouse d'Antoine Chantrelle du Boccage, présente au contrat du 31 mai 1706 comme garante de son époux dans sa charge financière auprès de la Compagnie, ainsi que d'Anne-Françoise Dorné d'Auvilliers, épouse Lavoy (1687-12 mars 1722), qui ne parvient pas à entrer à la Comédie française, malgré trois essais.

DE BRIE Mlle

Catherine Leclerc du Rozay,

(1630 – vers 1706)

Fille de comédiens et épouse d'Edme Villequin, dit Monsieur de Brie, elle fait partie des compagnons primitifs de Molière. Dès 1650, elle appartient au noyau de la troupe. Spécialisée dans les ingénues, toujours dans les premiers rôles féminins, pour Molière en face des Béjart, mère puis fille, elle est la créatrice du rôle d'Agnès dans *l'École des femmes*, qu'elle jouait encore à sa retraite, par demande du public. Elle participe à la jonction de la Comédie française, mais n'apparaît textuellement dans les feuillets d'assemblées qu'à deux reprises : l'une à Noël 1682, où elle est chargée du pain béni pour la paroisse, en quelque sorte désignée comme ambassadrice avec le clergé local et l'autre, le 6 décembre 1683, par le jeton reçu pour l'assemblée. Pas d'autre précision sur son départ de la Compagnie. Elle est chassée par la Dauphine en 1684 et quitte la troupe à Pâques 1685.

DE BRIE Jean-Baptiste, auteur

(1660 -?)

Fils de Catherine Leclerc du Rosay et d'Edme Villequin, sieur de Brie. Il s'est essayé tant à la tragédie qu'à la comédie, avec un certain succès, semble-t-il. Sa pièce des Héraclides n'a été acceptée qu'en 1695 après trois ans de révisions. Il a une entrée gratuite limitée dans le temps au règlement du 23 avril 1697. Les assemblées mentionnent : *les Héraclides*, *le Lourdaud*, *la Mascarade*.

DEMENAGEMENT (30 juin 1687-18 avril 1689)

Le plan de déménagement n'était pas supposé se compliquer aussi rapidement. Les comédiens prennent contact avec le marquis d'Alluye pour son hôtel de Sourdis, à l'actuel 21, rue de l'Arbre-sec. Ce projet rencontre l'opposition du clergé local, ici le curé de Saint-Germain l'Auxerrois. La troupe s'en détourne pour approcher l'ancien hôtel de Nemours, 6 rue Séguier, « l'hôtel de Savoie ». Le projet est de faire l'entrée sur le quai « route Seine », par les Grands Augustins, qui s'y opposent de pair avec le curé de Saint-André des Arts, querelle qui démarre le 28 juillet 1687. Ils objectent notamment la tenue des marchés le matin, mais la comédie se joue le soir. Le Roi semble soutenir le projet cependant ; mais c'est La Reynie, lieutenant général de police de Paris qui s'y oppose. Les comédiens reçoivent confirmation que l'affaire a reçu les suffrages royaux, mais d'autres forces se jettent dans la bataille. En particulier, le premier président de Paris, Nicolas Potier de Novion⁴⁰³, une personnalité sulfureuse qui sera contrainte de démissionner deux ans plus tard pour faux en écriture. Les complications du projet conduisent, le 9 août, le Roi à ne plus vouloir se mêler de l'affaire et

403De la même famille que le premier gentilhomme de la Chambre, Léon Potier, duc de Gesvres.

Louvois, alors aux bâtiments, se défasse de toute l'affaire sur Colbert de Seignelay. Le 10 août, l'affaire de Savoie est manquée. La troupe émet l'idée de s'entendre avec Monsieur de Blainville, fils de Colbert, avec qui un premier contact a été pris le 28 juillet, qui possède une maison au coin de la rue de l'Arbre-sec et de la rue de Bailleul, proche de la Croix du Trahoir (que La Grange lit Croix du Tiroir), mais c'est cette fois La Reynie qui bloque la transaction et le 22 octobre 1687, le Roi se prononce contre ce marché. Le 10 septembre 1687, La Grange est contacté par le duc de Rohan, qui se propose de lui vendre une maison rue Bourtibourt, une affaire spontanée qui semble émaner du réseau de la famille de Schomberg. Dans le même temps, et par mesure de précautions, les comédiens approchent deux autres demeures, les hôtels de Sens et de Lyon, afin de laisser le choix aux autorités qui ont des idées bien arrêtées. Le 14 août 1687, ils se rendent une première fois au 58 rue André des Arts pour l'hôtel de Sens, qui appartient à du Tillet et Turgot de Saint-Clair, maîtres des requêtes. Le 30 octobre 1687, ils mènent trois affaires en même temps, les hôtels de Sens, Lussan et Gouvernay. L'hôtel de Lussan, situé rue des Petits-Champs, appartient à Menardeau de Beaumont, entre le 42 croix des petits champs et 15 rue Bouloi, proche de la place des Victoires, à ce jour remplacé par un parking. Dans cette affaire, les comédiens prévoient de faire affaire avec les Carmélites et Du Bois Guérin, contrôleur de la maison de la Dauphine, pour le 60 rue Bouloi, à 16 000 £. Le 15 novembre, ils reçoivent l'approbation royale pour l'hôtel de Lussan ; mais ce projet se heurte à l'opposition des fermiers généraux dont les bureaux de la Douane et du Tabac sont établis depuis 1685 dans l'hôtel Séguier, soutenus par le curé de Saint-Eustache⁴⁰⁴. Le 22 novembre, ils passent un écrit pour l'hôtel de Sens, avançant là où ne se présentent pas d'obstacles. Le 7 février 1688, « *l'affaire de Lussan* » est manquée. Les autorités proposent un plan de leur composition : l'hôtel d'Auch, rue Montorgueil, que La Grange donne rue Montmartre. En appuyant cette proposition, Seignelay n'apparaît pas très bien renseigné. L'hôtel en question est trop grand, trop cher, trop loin des voies de circulation ; sa rue d'accès est trop étroite et traversée par un égout qui n'est pas sécurisé. En plus, il est directement en face d'une église, situé sur une rue passante et bien trop près de l'hôtel des Italiens. La situation devient pressante et ce plan apparaît la ruine des comédiens. Un dernier espoir se présente de faire agir les propriétaires de l'hôtel de Sens le 16 février ; la troupe se met en tête d'acquérir la maison en face de l'hôtel de Lussan afin de contenir les plaintes des Douaniers, appartenant à Colbert de Maulévrier, le 2 février 1688. Toutes ces ouvertures restent vaines ; heureusement, pendant toutes ces transactions, les comédiens ont approché la famille Le Doux, propriétaire du jeu de paume de l'Étoile, rue des Fossés Saint-Germain, aujourd'hui au 14, rue de l'Ancienne comédie, dès le 14 août et le 17, un accord est trouvé pour 60 000 £. Dans l'urgence de la situation, le 14 février, ils signent le compromis pour l'Étoile et trois jours plus tard, Le Comte et La Grange signent le contrat d'acquisition. Le meilleur dans cette histoire, le curé de Saint-Sulpice n'a aucun moyen de s'y opposer : les comédiens sont revenus dans la paroisse de départ. Le 13 mars 1688, ils peuvent enfin aller remercier le Roi, mais son arrêt du 1^{er} mars 1688 ne leur concède qu'une victoire provisoire : le terrain est irrégulier ; il reste des maisons à abattre, et surtout, un théâtre à édifier et à ouvrir. Néanmoins, le 1er avril, Le Comte offre un *Théophraste* à Fleurette, gendre du propriétaire de l'Étoile.

Tant que leur théâtre est en construction, les comédiens se trouvent dans une situation assez précaire, bien qu'ils disposent d'un délai avant d'être définitivement délogés, ce qui leur permet de continuer à jouer pendant les travaux et qui transparaît dans les mentions de courses pour leur affaires qui sont faites 'après la Comédie'. Mais les travaux avancent sans doute moins vite que planifié et le 5 septembre 1688, la Compagnie demande à M. de la Reynie de prolonger le terme de la St-Rémi qui leur a été fixé pour le délogement définitif. Dix jours plus tard, au retour d'Anet, ils ont obtenu, grâce à l'intercession de Mme de Rochefort⁴⁰⁵ et de Seignelay, qu'ils ont été solliciter, la Saint-Martin comme nouveau terme. Ils ont pu jusque là utiliser le site rue Guénégaud pour servir de lieu de stockage des démolitions, mais leur délogement définitif les conduit à louer un petit

404 Léonard de Lamet, mort le 30 novembre 1705

405 Madeleine de Laval-de-Boisdauphin, première dame d'atours de la Dauphine, protectrice depuis 1684.

chantier dans ce but.

Avant de construire, il faut détruire : le printemps 1688 est consacré aux démolitions de la charpente, dont on essaye de récupérer les vieux bois, du carrelage, utilisé comme valeur monétaire pour payer leur bail à Angélique-Marie de Laffemas, etc...Et ces destructions incluent le voisinage ; le chantier commence par devoir dédommager les habitants qui doivent sortir à Pâques 1688. Dès le 15 mars, La Taillé, paumier de l'Étoile, en une audience chez le lieutenant civil, obtient le lendemain 1 200 £ de dédommagements pour sortir le 15 avril. Parmi les voisins délogés à leur tour, un loueur de chevaux, un faiseur de luths, tous dédommagés vraisemblablement à l'aune de la valeur ajoutée de leur activité. Les comédiens peuvent respirer, et Boileau et Racine, arrêter de rire à leurs dépens. Le chantier peut commencer. Il n'y a pas en assemblée de discussion directe pendant la construction, même si on l'évoque constamment, sans entrer dans le détail, qui se trouve dans un autre document, l'état de dépenses du Nouvel établissement, principalement de la main de La Grange (1687-1692). On y entre par des allusions : un gagiste, Lucas, est blessé sur le chantier le *21 juin 1688*. Une fois la construction finie, le Nouvel établissement pèse sur l'ensemble des décisions financières et économiques prises par la Compagnie. L'endettement majeur dû aux transactions emberlificotées entraîne la troupe sur une pente glissante, le tout conjugué avec une baisse de la recette pour la même période et un déficit structurel de la Compagnie (plus de pensions à payer que de subvention royale). Se financer devient l'enjeu principal de la société, qui multiplie les emprunts aux particuliers, réduit ses frais ordinaires, cherche à convertir les ordonnances de pensions et s'implique dans une recherche de profits, alimentée par les vocations alternatives de personnalités du groupe, où se révèlent les comédiens aux vocations alternatives, exemple : François du Périer.

DENNEBAULT

Françoise Jacob d'Ennebaut

(3 novembre 1642 -27 mars 1708)

Sœur aînée de Louise du Pin, elle est mariée à Mathieu d'Ennebaut le 28 février 1661. Elle est au Marais avec son mari, en 1667-1669, puis passe à l'hôtel de Bourgogne en 1670. Jointe à la Compagnie, elle prend sa retraite sur l'ordre de la Dauphine le 14 avril 1685. Les feuillets d'assemblée ne lui attribuent aucun rôle. A noter que leur fille, Anne, est l'épouse de Nicolas Desmares, frère de Mlle Champmeslé.

DESBROSSES, Mlle

Jeanne de la Rue, femme de Jean Le Blond dit des Brosses

Elle débute comme externe aspirante les 14 et 15 octobre 1684 et est reçue à Pâques suivante, en même temps que Mlle Bertrand. Une mademoiselle Le Blond retourne à La Rochelle en 1692, sans doute de la parentèle de son mari.

Les feuillets d'assemblée lui mentionnent quelques rôles :

*Justine du *Comédien poète* 5/09/1689

Repris à la redistribution des rôles de Mlle La Grange, 27 mars 1692 :

*Mlle Patin dans *le Chevalier à la mode* – elle y jouait la suivante

*Madame Victorine dans *Crispin bel Esprit*

*la Précieuse dans *l'Ombre de Molière*

*la femme dans *le Semblable à soi-même*

*Cathos dans *les Précieuses*

*une servante dans *le Grand Turc*

*La nourrice dans *Scapin*

*la Tante dans *Albicrak*

- *la Tante dans *Trissotin*
- *la nourrice dans *le Festin de pierre*
- *la 1er satin dans *le Malade imaginaire* 31/08/1693
- *la servante dans *la Comédie sans titre* 27/07/1693
- *Lisette dans *le Souper mal apprêté* 10/05/1694
- *Marine dans *le Mari sans femme* 19/07/1695
- *la servante de *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

DESGRANGES,

Michel Ancel I⁴⁰⁶

(Langres, 1649 – Paris, 23 mars 1731)

Sous la protection de Colbert, il devient secrétaire du Roi, travaille pour Seignelay, puis comme secrétaire des deux Ponchartrain. Il résigne ensuite sa charge de secrétaire du roi et rachète à Saintot la charge de maître des cérémonies le 23 août 1691. Marié à Marie-Anne des Nots, fille du médecin du duc d'Orléans, il a plusieurs enfants, dont Michel II, qui lui succédera, né en 1687. Gestionnaire habile, compétent et consciencieux, il est anobli et se choisit des armoiries : d'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile du même.

Il est un interlocuteur essentiel pour les Comédiens en ambassade à la Cour, qui le rencontrent pendant tout leur Déménagement comme secrétaire du ministre Seignelay, qui ne leur facilite pas la tâche, en leur proposant un plan d'emménagement peu au fait de leurs besoins.

DESHAYES Jacques, maître à danser

Maître à danser et second époux de Louise Pitel, il travaille avec la Compagnie, notamment aux entrées de *la Princesse d'Élide*, mais meurt en 1694 ; sa veuve se remarie avec le comédien Beaubourg.

DESMARES

Nicolas Desmares

(1645-3 novembre 1714)

Frère cadet de Mlle de Champmeslé, devenu acteur par nécessité, il est dans la troupe de Des Essarts en 1670, dans celle du prince de Condé à Rennes en 1672. Il est chef de troupe à Dijon en 1675-76, puis part comme comédien du roi du Danemark, avec son épouse, Anne d'Ennebaut, et bénéficie d'un réel crédit à Copenhague, si bien que les monarques sont parrain et marraine de sa fille, née à Copenhague en 1682. De retour en France, il rejoint la Compagnie en mars 1685 et se retire le 27 juin 1712.

Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

- il est assistant dans *Britannicus, Cinna, Scévole*, Raisin aîné.
le 6/08/1685 *M.Simon dans *l'Avare*, au 10/03/1687
- le compagnon d'Argatiphondas dans *Amphitryon*, *Géronte du *Comédien poète* 5/09/1689
le 6/08/1685, remis le 17/11/92 *Garde dans *le Faux Thiberinus* 18/09/1690
- De la redistribution des rôles de Rosimond, il *le Breton dans *Crispin musicien* 28/07/1692
reprend le 6 décembre 1686 : *Phorbas d'*Oedipe*, jusqu'au 17/11/92
- *Sganarelle dans *les Médecins*, en second de Raisin cadet -il est assistant dans *Cléopâtre* 17/11/1692
*Lazarille des *Coups d'Amour* 12/03/1692
- *M.Hilaire dans *le Cocher supposé*, en second de *le Bègue dans *le Notaire obligé* 8/04/1692

406 Marie-Lan Nguyen, *Les grands maîtres des cérémonies et le service des Cérémonies à l'époque moderne*, 1585-1792. Mémoire de Maîtrise sous la direction de Lucien Bély, 1989/1999, Université Paris-IV Sorbonne, pp 68 -69

- *Alain dans *l'Ecole des femmes* 7/09/1693
- *Purgon dans *le Malade imaginaire* 31/08/1693
- *le traître du *Souper mal apprêté* 10/05/1694
- *Stamorat du *Mari sans femme* 19/07/1695
- *l'apothicaire dans *Pourceaugnac* 4/02/1696
- *un danseur de *Je vous prends sans vert* 14/04/1704
- *Le fleuve dans *Psyché*, 28/03/1703

DESMARES Mlle

Christine-Antoinette-Charlotte Desmares

(Copenhague, 1682 – Saint Germain en Laye, 12 septembre 1753)

Fille de Nicolas Desmares et de sa femme Anne d'Ennebaut, à Paris en 1685, elle débute dans le Cadet de Gascogne le 21 août 1690, pour une unique représentation. Le Dauphin la désigne pour remplacer Mlle Beauval dans *Psyché*, puis elle remplace la Champmeslé dans le rôle d'Iphigénie le 30 janvier 1699. Elle devient sociétaire le 26 mai 1699 et se retire le 30 mars 1721.

Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

- *dans le prologue des *Coups d'amour et de fortune* 2/06/1692
- **Psyché* dans *Psyché*, 28/03/1703
- **Claudine* dans *l'Inconnu* 4/06/1703

DE VILLIERS

Jean Deschamps de Villiers

(1648 - rue Mazarine vis à vis la rue Guénégaud, Paris, 14 juillet 1701)

Fils de Claude Deschamps de Villiers 'Philippin' (1601-1681), comédien et auteur, Jean Deschamps devient gagiste chez Molière en 1672. A la mort de ce dernier, il part en province. On le retrouve en avril 1679 à l'hôtel de Bourgogne et il est intégré dans la jonction de 1680.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent les rôles suivants

- *non spécifié dans *la Toison d'or* 21/06/1683
- *dans *Angélique et Médor* 9/07/1685
- assistant dans *Sertorius* 6/08/1685
- *rôle dans *le Bourgeois gentilhomme* 24/12/1685
- *rôle dans *Venceslas* 24/12/1685
- *le Vicomte de *l'Inconnu* en second 18/11/1686
- dans la redistribution des rôles de Rosimond le 6 décembre 1686 :
- *Mascarille dans *le Dépit amoureux* en second
- *Scapin dans *les Fourberies de Scapin*, en second
- de Raisin cadet
- *Champagne dans *la Mère coquette*
- *l'amoureux dans *Tartuffe*, en second de La Grange ?
- *Mercure dans *Amphitryon* en second
- *Encherius dans *Stilicon* 18/09/1690
- *Mezence dans *le Faux Tiberinus* 18/09/1690
- *monsieur Gascon des *Carrosses d'Orléans* 22/01/1691
- *Le Prince de Pile dans *la Princesse d'Elide*, 23/10/1691
- *chasseur chantant prologue de *la Princesse d'Elide* 12/03/1692
- *Lothaire des *Coups d'amour* 12/03/1692
- des rôles de La Grange, le 8 avril 1692 :
- *Valère dans *l'Avare*
- *Eraste dans *le Dépit amoureux*
- *le marquis dans *la Devineresse*
- *le marquis dans *les Fâcheux*
- *l'amant et un bondi dans *Pourceaugnac*
- *un valet en femme dans *La Folle enchère*
- *Soesme dans *Mariane* 25/08/1692, 2/05/1695
- *l'amoureux du *Mariage forcé* 25/08/1692, 2/05/1695
- *Valamir d'*Attila*, 17/11/1692
- *Agénor dans *Esope*, 7/09/1693
- *Mercure dans *Amphitryon* 7/09/1693
- *l'amoureux du *Malade imaginaire* 31/08/1693
- *Clitandre dans *les Femmes savantes* 19/04/1694
- *Lyciroque dans *Crispin musicien* 19/04/1694
- *Carlos dans *le Mari sans femme* 19/07/1695
- *un bondi dans *Pourceaugnac* 4/02/1696
- remise de rôles du 2 mai 1695
- *Thésée dans *Ariane*
- *Arcas dans *Iphigénie*
- *Ambassadeur dans *Brutus*,
- *Don Sanche dans *le Cid*
- *Don Félix dans *Don Bertrand*

*D.Louis dans *Jodelet maître*

*Léandre dans *l'Etourdi*

*le fils dans *Crispin médecin*,

*le fils dans *les Plaideurs*

-remise de rôles du 5 avril 1701, viennent

s'ajouter :

*Pharnace dans *Mithridate*

*Anthiocus dans *Bérénice*

*Maxime dans *Cinna*

*Seleucus dans *Rodogune*

*Antoine dans *Pompée*

*Belus dans *Pyrame et Thisbé*

*Martian dans *Othon*

*Gelas dans *Andronic*

*Aspar dans *Andronic*

*Abradate dans *Tiridate*

*Jupiter dans *Amphitryon*

*Attale dans *Nicomède*

+DEVILLIERS, Mlle

cf. Catherine Raisin, directrice des Petits comédiens français, foire Saint Germain.

+DEVILLIERS, Mlle

Marie-Anne de Villiers, fille des deux précédents, cf. DUFÉY Mlle.

+DEVILLIERS le Jeune

Fils de Catherine Raisin et de Jean Deschamps de Villiers, il apparaît en 1694.

DE VISE

Jean Donneau de Visé

(1638 – 8 juillet 1710)

Compagnon de route de la troupe des Comédiens du roi depuis l'époque de Molière, Jean Donneau de Visé s'est illustré dans la querelle de *l'École des femmes*, mais cette adversité littéraire n'empêche pas le publiciste de se rapprocher du comédien-poète, qui fait jouer les pièces de son ancien rival. Il se réconcilie également avec Pierre Corneille et devient un auteur récurrent pour la troupe qui survit à la mort de Molière, en collaboration avec Thomas Corneille pour quelques grands succès : la *Pierre philosopale*, mais surtout *la Devineresse* en 1681. Fondateur du *Mercur Galant*, périodique consacré aux nouvelles du théâtre, des arts, de l'édition, aux salons et aux chansons galantes., il apprécie peu la pièce de 1683 et contraint les comédiens à renoncer au titre donné par Poisson.

Les feuillets d'assemblée mentionnent de lui :

-*l'Aventurier*, comédie, au cœur d'un épisode des feuillets d'assemblées sur un des refus des comédiens, une pièce revisitée et apparemment modifiée jusqu'en 1696 et 1697.

-*Divertissement pour Monseigneur*, [ass. du 31 décembre 1696], qui n'emporte pas l'adhésion de la Compagnie.

-*la Mère coquette*, *l'Usurier*, *le Vieillard couru*, pièce nouvelle, comme les comédiens continuent à accepter ses nouvelles pièces, avec Thomas Corneille, *la Bradamante*, et *les Dames vengées*, *Circé*, grande pièce à machines, avec des costumes dessinés par Berain, *la Devineresse*, jouée tout du long de la période, reprise en 1698 et *l'Inconnu*, continuellement reprise.

D'ORBAY François, architecte

(1634-1697)

Écrit Dorbée par les Comédiens. Il est l'architecte du Roi retenu pour la construction du nouvel établissement. Fils de François Ier d'Orbay, graveur et architecte, élève et bientôt gendre de Le Vau, il participe aux ouvrages de la colonnade du Louvre, des Tuileries, construit l'église des religieuses Prémontrées, le portail de l'église de la Trinité, rue Saint-Denis. Il travaille dans la capitale et en province, à Versailles, à Lyon, où il édifie le portail de l'ancienne église des Carmélites et la chapelle de Villeroy et à Montpellier, pour les plans de la porte monumentale. Ironie de l'histoire, s'il travaille sur le bâtiment des Comédiens rue des Fossés-Saint-Germain, il a conduit, avec Pierre Lambert, les travaux de l'église du collège des Quatre-nations. Il est le spécialiste des situations

d'urgence d'une cour encore très nomade. Il leur dessine une salle neuve, une ellipse à l'italienne ; ses plus beaux plans, destinés aux comédiens, n'ont pas été retrouvés. Il est l'un des maillons les plus forts de cette opération : il est là à toutes les balises de la construction, fonction oblige. Il refusera après le chantier un don de 80 écus, qu'il renverra à Armande Guérin et que les comédiens ne parviendront pas à lui faire accepter pour sa contribution.⁴⁰⁷ Il intervient pour tous les travaux de suivis du bâtiment, pour l'édification de la cheminée (ass. du 24 mars 1692) et bénéficie avec son neveu d'une entrée à la Comédie.

DU BOCCAGE

Antoine Chantrelle du Boccage

(1674 -1757)

Les assemblées mentionnent du Boccage à l'essai en décembre 1691, sans plus de résultat que Rosidor. Il entre en mars 1702 et est reçu en 1704. Il se retire en octobre 1723.

Les feuillets d'assemblée lui donnent les rôles suivants :

*André dans *l'Etourdi*, 30/10/1702

*danseur de *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

DU CHEMIN,

Gillette Boutelvier, épouse Du Chemin

Gagiste et responsable du bois et des chandelles, déjà repérée dans la Compagnie en 1683 comme préposée aux lampes. Son fils Pierre sera plus tard admis dans la troupe et épousera Mlle du Clos.

DU CLOS, Mlle

Marie-Anne de Chateauneuf, dite Mlle du Clos

(1668 – Paris, 17 juin 1748)

Fille d'Augustin-Pierre Pâtissier dit Chateauneuf et Catherine de Ruffin, qui devient gagiste pour la Compagnie. D'abord à l'Opéra, elle débute à la Comédie française en octobre 1693. Elle devient sociétaire le 27 novembre 1693 à demi-part, à part pleine en avril 1700. Elle se retire le 17 mars 1733.

Elle est décrite par Tralage comme une « grosse fille qui se porte bien aimant la joie. On dit d'elle qu'elle sait accorder Bacchus et Vénus. » Il conclut : « C'est une actrice de génie médiocre. » La postérité s'en souvient au contraire comme la successeur de Mlle de Champmeslé, « actrice inimitable » pour Houdar de la Motte, douée d'une voix enchanteresse (Lolliée). La Comédie française conserve un portrait d'elle par Nicolas de Largillière.

Elle contracte mariage en 1725 avec un camarade, Pierre-Jacques Duchemin, mais leur union est malheureuse : elle porte plainte pour coups et blessures.

Les feuillets d'assemblée lui donnent ces quelques rôles :

*Cléopâtre de *Pompée*, 17/01/1695

*la marquise du *Bourgeois Gentilhomme*, 17/01/1695

*Julie du *Mari sans femme*, 19/07/1695

DU CROISY

Philibert Gassot du Croisy

(1626-3 mai 1695)

Compagnon de Molière, entré en même temps que La Grange, à Pâques 1659. Il est demeuré dans

⁴⁰⁷ Henry Lyonnet, *Mlle Molière*, 1932.

la troupe tout au long des méandres de son histoire, après la mort de Molière, à la fusion avec le Marais. Il est conservé à la jonction avec l'hôtel de Bourgogne et prend sa retraite le 18 avril 1689. Le cercle Du Croisy dans la Compagnie inclut Angélique du Croisy, fille du précédent et de Marie Claveau, devenue Mlle Poisson suivant son mariage avec Paul, second de la lignée familiale. Elle signe de ce nom l'assemblée du 19 juillet 1681. Mongrédien et Robert la donnent pour fille de Nicolas de Lécole, sieur de Saint-Germain, mais le premier mari de Marie Claveau était mort depuis 1652, semble-t-il, et Angélique est née en 1657.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent un rôle :

*[un argonaute?] dans *la Toison d'or*, 21/06/1683

DUFÉY

Pierre-Louis Villot, dit Dufey

(1664-1723)

Il donne pour nom à son billet de loterie Louison – petit Louis.

Il fait partie de la troisième génération de reçus à la Comédie-française. Il participe à la mutation de la troupe, reçu en même temps que Mlle Clavel. Il se retire en décembre 1712

Les feuillets lui attribuent quelques rôles :

*l'exempt dans *Pourceaugnac* 4/02/1696

*Le poète doucet dans *l'Ombre de Molière*
2/06/1698

*Sosime dans *Camma* 20/07/1699

*Aspar dans *Pulchérie* 20/07/1699

Des rôles de Villiers, il reprend le 5 avril 1701 :

*Soesme dans *Mariane*

*Don Sanche dans *Le Cid*

*Don Félix dans *Don Bertrand*

*Don Louis dans *Jodelet maître*

*Amoureux dans *le Mariage forcé*

*Pharnace dans *Mithridate*

*Maxime dans *Cinna*

*Belus dans *Pyrame*

*Martian dans *Othon*

*Attale dans *Nicomède*

*Valère dans *L'Avare* – en second

*Cléonte dans *L'Avare* en second

*L'exempt dans *la Femme juge* en second

*L'amoureux du *Deuil* en second

*Amoureux dans *la Parisienne* en second

*l'amoureux de *Grimaudin* en second

*1er prince de *la Princesse d'Elide* 15/11/1701

*Léandre dans *l'Étourdi* 30/10/1702

Il semble qu'il jouait André dans la même pièce avant cette date.

*Agénor dans *Psyché* – 28/03/1703

+DUFÉY Mlle

Marie-Anne Deschamps de Villiers dite

(Rouen, 27 avril 1675 – 12 août 1729)

Fille de Jean Deschamps de Villiers et de Catherine Raisin, elle est, avec sa mère, dans la troupe de Valois le 22 mars 1691 puis elle débute à la Comédie-française le 22 novembre 1691, sociétaire le 28 novembre suivant à l'âge de 16 ans. elle se retire le 21 décembre 1712. Elle se marie en 1695 avec Pierre-Louis Villot, dit Dufey.

Les feuillets lui donnent quelques rôles :

*Louison dans *le Malade imaginaire*, 8/03/1685

*Thisbé 31/12/1691

*Antigone 31/12/1691

*une autre suivante dans *les Coups d'amour*
12/03/1692

De la redistribution des rôles de Mlle La Grange,
le 27 mars 1692 :

*la suivante dans *le Chevalier à la mode*
27/03/1692

*la servante dans *le Cocu imaginaire*

*Toinette dans *les Dragons*

*Laure dans *Jodelet prince* 22/06/1693

*chien perdu dans *Crispin médecin* 22/06/1693

*Babeth dans *Le Deuil* – 22/06/1693

*l'amoureuse dans *Dom Pasquin d'Avalos*
22/06/1693

*la suivante dans *Albicrak* 27/07/1693

*la suivante dans *Dom Japhet*, repris à Mlle

Beauval, 27/07/1693 *Célide du *Souper mal apprêté*
 *l'amoureuse du *Malade imaginaire*, 31/08/1693 *Célie de *l'Étourdi*
 *rôle d'homme dans *la Coupe enchantée* repris à *l'infante dans le *Cid*
 La Thorillière, 26/01/1693 *Dircé dans *Œdipe*
 D'une redistribution de rôles remis par Mlle le 17 *Zaïre dans *le Mari sans femme* 19/07/1695
 janvier 1695 *la servante dans *les Précieuses, doublée par*
 *Isabelle dans *Jodelet prince* *Mlle Beaubourg*, 21/01/1697
 *Charlotte des *Fragments* *la mariée dans *l'Inconnu* 4/06/1703
 *Climène des *Auberges* -danse dans *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

DUFORT, François.

(né en 1644 – mort avant 1726)

Portier de la Compagnie, il a de multiples casquettes au sein de la Compagnie. Il est impliqué dans un désordre arrivé à *Amphitryon* pour le rôle en machines de Mlle Deshayes.

Sa famille est impliquée dans le monde du spectacle. Les feuillets d'assemblée mentionnent ses gendres, Claude Balon, marié à sa fille Elizabeth, danseuse, elle aussi, ainsi que Louis Pécourt, marié à sa fille Marie. Il a également un fils qui apparaît dans les pièces dansées dans *le Malade imaginaire*.

DU MANOIR, Guillaume

Il appartient aux violons du Roi (1659-1689) et possède un appartement rue aux Febvres dans la Cité, paroisse Saint-Martial, que loue la Compagnie depuis le 25 février 1681, pour un bail de quatre ans à deux cent livres par an. Les comédiens en décident l'ameublement, l'occupation et l'aménagement intérieur en assemblée.

DU PERIER

François Dumouriez, sieur du Périer

(Aix en Provence, vers 1650-Paris, rue Mazarine, mort le 21 juin 1723)

Né dans une famille d'ancienne noblesse bretonne, installée en Provence au XIV^e siècle, ayant donné quelques brillants jurisconsultes, Scipion I et II, François Dumouriez est orphelin très tôt et monte avec son oncle à Paris. Il entre comme laquais à la ville comme à la scène auprès de Molière, qui décrit ainsi son valet Provençal : « Ce ne sera jamais qu'un sot quelque métier qu'il fasse » au milieu d'une anecdote sur son tempérament colérique chez Grimarest, qui commente : « cette personne dont Molière fait un si indigne jugement s'est rendue fort recommandable par son mérite dans les affaires et dans les mécaniques. Il part en province à la mort de Molière, il est à Rouen fin 1673, dans la troupe de la Marine. Il épouse Geneviève Jannequin, fille de Rochefort et nièce par alliance de Brécourt. Il revient à Paris en 1679, puis part en Hollande en 1681-1682, rejoignant la troupe du prince d'Orange, dirigée par Brécourt, qui rentre en France et lui laisse la direction de la troupe, qui réclame à son ancien chef des dédommagements pour rupture de contrat, utilisant comme procureur Achille de Verneuil, de la troupe des comédiens du roi. Il rentre à son tour en France et rejoint la troupe de Rosélis. Il est reçu sans débuts en novembre 1686, prenant la succession de Rosimond, pour jouer en second les rôles de pères et rôles à manteaux, Harpagon, Arnolphe et Georges Dandin. Comédien médiocre, il est décrié et redonne ses rôles à La Thorillière. En 1692, il obtient part entière, qui ne lui permet pourtant pas de faire vivre la famille extrêmement nombreuse qu'on lui prête : jusqu'à 24 garçons et 8 filles lui sont attribués et au minimum 15 enfants. Il s'intéresse aux affaires, au commerce et devient actionnaire de la Compagnie des Indes en 1699, où il se révèle un bon homme d'affaires. Ce qui transparaît dans les feuillets d'assemblée avec la variété de tâches auquel il se prête, remplaçant Le Comte à sa sortie dans la gestion des affaires de Poisson dans la Compagnie, se chargeant de l'examen des mémoires remis à la

Compagnie, tant sur les fourneaux, la balustrade, les décors, les travaux d'aménagement intérieur dont il se mêle à tous coups. Il fait entrer sa belle sœur, Marianne de Rochefort, comme gagiste le 31 août 1699. Il quitte la Compagnie au moment où sa seconde carrière décolle dans la lutte contre le feu. Les rôles de Dupérier sont remis en premier à Dangeville sans lui retirer ceux précédemment réglés le 20 octobre 1705. Notons que son billet pour la loterie royale de 1700 est intitulé « Nous l'aurons ». Il est encore comédien et les feuillets d'assemblée lui donnent ces quelques rôles :

- | | |
|--|---|
| *dans <i>Polyeucte</i> 6/08/1685 | *le philosophe dans <i>le Bourgeois gentilhomme</i> 18/06/1691 |
| De la redistribution des rôles de Rosimond, il reprend le 6 décembre 1686 : | *un garde de <i>l'Exempt</i> , 27/08/1691 |
| *Harpagon dans <i>l'Avare</i> , en second de Raisin cadet | *Sganarelle de <i>l'École des maris</i> , 31/03/1692 |
| *Sganarelle dans <i>le Mariage forcé</i> , en second de Raisin cadet | *le notaire dans <i>Trissotin</i> |
| *Arnolphe dans <i>l'École des femmes</i> en second de Raisin cadet | * <i>Phéliste dans le menteur</i> |
| *Georges Dandin dans <i>Georges Dandin</i> , en second de Raisin cadet | * <i>l'ami dans les Visionnaires</i> |
| *Merlin dans <i>la Comédie sans titre</i> , en second de Dancourt | * <i>Georges Dandin</i> , 25/08/1692 |
| *M.Guillemain dans <i>Angélique et Médor</i> , en second de Champmeslé | *Sganarelle dans <i>le Mariage forcé</i> , 25/08/1692 |
| *Caritides dans <i>les Fâcheux</i> | *Euphorbe dans <i>Cinna</i> en cas de refus de Guérin, 17/11/1692 |
| *Don Pedre dans <i>le Sicilien</i> | *Araspe dans <i>Nicomède</i> , 17/11/1692 |
| *le docteur dans <i>le Mariage de rien</i> | *Arcas dans <i>Ariane</i> , 17/11/1692 |
| *le procureur dans <i>Crispin Chevalier</i> | *le notaire et l'apothicaire dans <i>le Malade imaginaire</i> 31/08/1693 |
| *Feuillemort le père dans <i>le Notaire obligeant</i> , confirmé le 26/12/1689 | *le sergent dans <i>le Souper mal apprêté</i> 10/05/1694 |
| *le père dans <i>le Médecin hollandais</i> | *Gusman dans <i>Dom Pasquin d'Avalos</i> 16/05/1695 |
| *M. de la serre dans <i>Merlin dragon</i> | *l'une des ombres et le 3eme médecin dans <i>l'Ombre de Molière</i> 2/06/1698 |
| *Argante dans <i>les Nouvellistes</i> | * <i>Alcibiade dans Alcibiade, pris à Guérin</i> 5/04/1701 |
| *Courtefoy, notaire du <i>Comédien poète</i> 5/09/1689 | *Arcas dans <i>Iphigénie</i> |
| *Albin dans <i>Géta</i> , 26/12/1689 | *Ambassadeur dans <i>Brutus</i> |
| *le Flamand des <i>Carrosses d'Orléans</i> 22/01/1691 | *rôle dans <i>Mithridate</i> 8/08/1701 |
| -Rôle du petit Dupérier dans <i>le Grondeur ?</i> | *Antinoüs dans <i>Pénélope</i> , remis à Salley 23/08/1701 |
| *Ofmin dans <i>Bajazet</i> 18/09/1690 | *danseur dans <i>Je vous prends sans vert</i> |
| *Gusman dans <i>Don César d'Avalos</i> 2/10/1690 | 14/04/1704 |
| *Valère dans <i>les Horaces</i> 19/11/1691 | |

Il saisit l'occasion du bilan du grand incendie des Tuileries en mars 1704 pour demander à être « tir[é] de la Comédie » avec une pension de 3000 £ pour ses 6 enfants qu'il a détournés du théâtre, bien plus raisonnable comme nombre d'enfants, en échange de la poursuite de l'entretien des pompes à incendie sur lesquelles il a obtenu privilège en 1699. En mai 1714, il participe à l'opération pour contenir les flammes près du pont Saint-Michel et devient directeur général des pompes en 1716. Il dirige encore, blessé, les opérations pour contenir les flammes durant l'incendie du Petit pont du 27-28 avril 1718 ; le pont est détruit. Il augmente le nombre de pompes dans Paris, et forme les premiers gardiens sous les ordres du lieutenant de police. La direction des Pompes s'installe au domicile de Du Périer, au 30 rue Mazarine, où il meurt en laissant la survivance de sa charge à son fils François-Nicolas, né en 1705 et plus tard, père du général Dumouriez.

DUPIN

Joseph du Landas sieur du Bignon, dit
(Nantes, 1639 - 25 juillet 1696)

Fils de Guillaume du Landas conseiller du Roi et sous maire de Nantes et d'Anne Cottineau, il appartient à la troupe de Rochefort en mars 1656, il est avec la troupe de Mademoiselle en mai-juin 1659 à Chambéry, à La Haye en mai 1661, à Bruxelles l'année suivante et de retour à La Haye, puis dans la troupe de Serdin en 1665. Il épouse Louise Jacob, âgée de 16 ans, le 8 avril. Le 29 novembre 1665, il est témoin au contrat de mariage des Champmeslé à Orléans. Il est à Bruxelles en 1666-67, puis au Marais en 1671. A Guénégaud, il joue les travestis féminins et se retire en 1680 avec pension. Il travaille comme gagiste au contrôle du parterre, jusqu'au 8 avril 1687, remplacé par Henri Pitel de Longchamps.

+DUPIN Mlle

Louise Jacob, épouse du précédent.
(30 mars 1649 – 8 avril 1709)

Fille de Montfleury et sœur cadette de Françoise d'Ennebaut, elle est dans la troupe de Serdin le 26 mars 1665. Elle se marie le 8 avril suivant avec Joseph du Landas sieur du Bignon, dit Dupin. Ils vont à Orléans, puis au Marais en 1671 et à Guénégaud en 1673. Rivale de Mlle Molière, elle prend parti dans la querelle des machinistes, Sourdéac et Champeron, qui tentent un coup de force sur la troupe, en procès en 1674. Elle est exclue le 6 novembre 1674 puis réintégrée le 12 février 1675. Elle est également compromise dans l'affaire des Poisons, comme la Voisin l'accuse d'avortement et d'avoir voulu éliminer son époux pour se remarier, sans incitation de l'empoisonneuse et elle aurait même reçu des « poudres ». Elle se retire de la troupe sur ordre de la Dauphine et prend sa retraite le 14 avril 1685. Devenue veuve en 1696, elle part en retraite dans un couvent d'abord à Angoulême, puis à Saintes, et Rozoy en Brie.

Les feuillets lui attribuent un rôle :

*Mlle Chiffon dans *la Devineresse*, 6/12/1683

DU RIEU

Anne Pitel de Longchamp, épouse

Fille de Henry Pitel de Longchamps et sœur aînée de Mlle Raisin. Épouse de Michel du Rieu, acteur médiocre qui n'a jamais appartenu à la Comédie française, et mère de Mlle Godefroy. Elle se retire en mars 1700.

Les feuillets lui attribuent les rôles suivants :

- | | |
|--|---|
| *une suivante dans <i>le Comte d'Essex</i> 25/06/1685 | *le gros rouge dans <i>la Comédie sans titre</i> |
| *Ormène dans <i>Suréna</i> , 25/06/1685 | *la tante dans <i>la Coquette</i> |
| *Lucinde du <i>Comédien poète</i> 5/09/1689 | *la mère dans <i>le Notaire obligeant</i> |
| *Anne servante dans <i>Geta</i> 26/12/1689 | *une bohémienne dans <i>le Mariage forcé</i> |
| *Diane dans <i>les Coups d'amour</i> 12/03/1692 | *la Comtesse dans <i>la Comtesse d'Escarbagnas</i> |
| Des rôles de Mlle La Grange le 27 mars 1692 : | *la provinciale dans <i>les Carrosses d'Orléans</i> |
| *le grand rôle dans <i>la Critique</i> | *la vicomtesse dans <i>les Auberges</i> |
| *la belle-mère dans <i>le Malade imaginaire</i> | *la mère dans <i>le Baron de la Crasse</i> |
| *la mère dans <i>la Mère coquette</i> | *la marquise dans <i>le Veau perdu</i> |
| *Mathurine et la dame qui parle à la tête dans <i>la Devineresse</i> | *Une confidente dans <i>Arminius</i> au 17/11/1692 |
| | *la Gasconne dans <i>Pourceaugnac</i> 4/02/1696 |

DU RYER, Pierre*(Paris, 1605 – 1658)*

Secrétaire du roi, puis historiographe de France, reçu à l'Académie française en 1646, il écrit des tragédies et tragi-comédies. Représentant du répertoire ancien de la Compagnie, c'est sa meilleure pièce, selon les frères Parfaict, qui continue à être jouée, sa tragédie *Scévole*.

FEMMES DANS LA COMPAGNIE

Dans la République du théâtre, chaque voix compte – le mode de scrutin à la pluralité des voix confirme cette direction et les femmes sont pleinement intégrées dans la Compagnie. Néanmoins, à comparer la fréquence d'apparitions dans le corps des feuillets d'assemblée, seules les plus renommées d'entre elles peuvent se mesurer quantitativement, dans ces documents, à leurs collègues masculins. Principale cause : la dispense de mai 1683 qui relève d'assiduité les comédiennes mariées à l'intérieur de la Compagnie, qui a plusieurs effets – elle vide les assemblées et ne conserve que les veuves et femmes mariées à l'extérieur de la Compagnie. Comme dans le reste de la société, l'époux est institué porte-parole des deux individus ; l'épouse garde sa voix et son droit de jeton. Leur place est ainsi diminuée au regard de leurs camarades. Elles réapparaissent en assemblées extraordinaires et par occurrences, quand elles sont concernées par une résolution quelconque. Cette résolution n'est pas une sanction ; elles ont toujours leur jeton de présence, qui est remis à leur époux, généralement. En cas d'absence de ce dernier, on peut même parfois les voir revenir en assemblée. S'agissait-il d'un moyen de circonscrire la prépondérance de noyaux familiaux dans la Compagnie ? De contraindre les conflits d'intérêt ? elles ont pourtant prérogatives égales pour les nominations de gagistes et le 22 mars 1706, on fait même appel aux épouses des divers responsables de la gestion des finances de la Compagnie pour garantir la continuité comptable, qui cosignent au contrat passé par-devant Jacques Roussel.

Une remarque au passage : les pièces jouées ont globalement plus de rôles masculins que de féminins et la troupe conserve tout au long de la période un avantage en comédiens. D'autant qu'autre avantage de pure essence dramatique, cette fois-ci, il est des rôles de personnages féminins conçus pour être joués par des hommes, rôles de spécialité d'André Hubert, puis de Jean de Beauval. L'écriture dramatique ne fournit pas encore à proprement parler de rôles masculins conçus pour être joués par des femmes, La censure intervient aisément dans pareilles situations : l'intrigue du *Bal d'Auteuil* repose sur semblable inversion et Mimi Dancourt, qui devait jouer le petit marquis dans *le Misanthrope*, se voit privée de son rôle, sur l'intervention de d'Argenson (avril 1702), au profit de La Thorillière, pour indécence. Mlle de de Villiers, en 1693, quelques années auparavant, avait pourtant endossé semblable rôle, sans, semble-t-il, susciter de réaction. Évolution des mentalités ou prise en compte du jeune âge de la comédienne ?

Elles ne sont pas non plus victimes de discriminations à la part, qui repose sur des considérations de qualité. Si Marie Ragueneau de La Grange a moins de part que son époux, Charles, à l'inverse, c'est bien Jeanne de Beauval qui a pleine part dans la société dans leur couple, reconnue la meilleure actrice des deux. Avec les mutations de la Compagnie, les parts deviennent de plus en plus fractionnées et reviennent indifféremment aux candidats et candidates à la succession, qui parviennent à être admis. S'il y a moins d'actrices que d'acteurs dans la Compagnie, elles demeurent bien représentées dans le corps théâtral. Les charités ponctuelles parsemées dans les feuillets d'assemblée donnent également quelques personnages féminins. Une forte présence de femmes se joue parmi les gagistes, avec une forte prépondérance de parentes directes ou alliées de comédiens, qui permet de rétablir une forme de balance des genres au sein de la Compagnie. Les conjointes apparaissent dans les sujets des assemblées sous un autre angle, celui du conflit inter-conjugal. Cette période voit plusieurs mariages de comédiens se défaire dans une séparation de biens, voire aller jusqu'au contentieux et à la saisie. Le cas de Paul et Angélique Poisson se transcrit dans l'assemblée du 9 août 1694 pour le remboursement de l'actrice qui se retire. La Compagnie espère manifestement parvenir à un arrangement financier avec Paul, qui demeure sociétaire, mais la

séparation de biens empêche toute manœuvre de l'un à l'autre. Plus litigieux encore, le cas d'Étienne Baron et de sa femme, Catherine, qui n'apparaît dans les assemblées qu'au titre d'une information sur une saisie à sa requête sur les émoluments de son mari au 18 juillet 1701. Saisie qui fait suite à leur séparation de biens, après qu'Étienne Baron, en cela semblable à son père, eut dilapidé l'intégralité de sa dot au jeu. D'autant que la suite de ce litige, tel que rapporté par Emile Campardon dans *les Spectacles forains*, entraîne le couple et leurs proches immédiats dans un conflit familial plus étendu, impliquant Florent Dancourt, oncle d'Étienne, dans une alliance contre l'épouse.

FETES RELIGIEUSES

Les comédiens appartiennent à un monde où les fêtes religieuses sont très importantes et occasionnent des interruptions d'activité fréquente. Les feuillets d'assemblées en sont témoins en plusieurs occurrences : dans les répertoires qui mentionnent les jours fériés, pour causes ordinaires ou extraordinaires – assemblée du 30 août 1683 - et dans les dates d'assemblées, qui mentionnent à quelques reprises des assemblées ordinaires en des jours extraordinaires pour cause de fêtes – principalement la Notre-Dame, qui intervient au moins trois fois dans le cours d'une année. Les fêtes religieuses sont incluses dans les statuts des gagistes, seules les fermetures extraordinaires étant décomptées de leurs journées. Les fêtes religieuses ont un vrai impact sur la vie quotidienne : les feuillets n'insistent pas exagérément sur le sujet, mais quelques exemples peuvent éclairer la question. Ils participent à l'effort de préparation de Noël 1682 (21 décembre 1682), font une galette des rois le 5 janvier 1699 et prévoient un repas des Rois pour la Chandeleur suivante et ils ferment extraordinairement pour le Jubilé.

FLORIDOR, Mlle,

Marguerite Valloré, veuve de Josias de Souliac de Primefosse et Floridor

Elle n'appartient à la troupe qu'en tant que pensionnaire. La quittance de pension en date du 4 avril 1687 la donne veuve et demeurant rue Notre Dame des Victoires, paroisse Saint-Eustache. L'assemblée l'évoque à l'extinction de sa pension.

FOMPRE

Hugues François Barrié Fonpré

(?-?)

Il appartient à la dernière génération de reçus dans la Comédie française des feuillets d'assemblée et son passé demeure pour la plus grande partie dans l'ombre.

Il fait un premier début à Versailles le 1er mars 1688, sans résultat, en vue de succéder à La Thuillerie, et un deuxième, le 15 septembre ou décembre 1701, dans *Andronic*, ou dans *le Florentin*.

Les feuillets d'assemblée ne le mentionnent pratiquement pas et encore est-ce pour lui confier le remplacement de Sallé dans ses charges financières, en cas d'indisponibilité du comédien, qui, ironie du sort, est bel et bien en train de mourir. Les feuillets d'assemblée le disposent cependant comme danseur dans *Je vous prends sans vert* le 14 avril 1704.

Il est marié depuis 1702 à Elizabeth Clavel, dite Mlle Fonpré.

+ FONPRE, Mlle

Elizabeth Françoise Clavel, épouse

(1674-1719)

Elle débute en Junie le 15 mai 1694 et l'assemblée reçoit son ordre d'entrée le 5 décembre 1695.

Elle place un billet dans la loterie royale de février 1700 sous le nom de Louise Félicité partagé avec Mlle Godefroy.

Mlle Clavel demeure présente en assemblée jusqu'à son mariage avec Hugues de Fompré en 1702. Sa part est remise à jour à la sortie de Beauval le 1er avril 1704.

Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

- *la Comtesse dans *le Muet*, 13/06/1695
- *Céline dans *le Mari sans femme* 19/07/1695
- *La Comtesse d'Astragon dans *la Devineresse* 5/05/1698
- *Minos dans *l'Ombre de Molière* 2/06/1698
- *Irène dans *Pulchérie* 20/07/1699
- *Hésione dans *Camma* 20/07/1699
- *Aglante dans *la Princesse d'Elide*, 15/11/1701
- *Aglauré dans *Psyché*, 28/03/1703
- *Olympe dans *l'Inconnu* 4/06/1703
- *Aliane de *Je vous prends sans vert* 14/04/1704
- *Circé en second, 27/07/1705

FORAINS

Parallèlement avec la rivalité avec les Italiens, une autre compétition se dessine pour les comédiens du monopole. Les deux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent accueillent des artistes de rues, qui mêlent la comédie à leurs numéros. Ces troupes de comédiens forains sont plus accessibles que la Comédie-française et jouent un répertoire qui devient avec le temps et l'audace, plus proche de celui de la troupe officielle. Une première troupe apparaît dans les feuillets d'assemblée en novembre 1686, comme les comédiens attribuent un blâme à Catherine de Villiers, qui tente d'établir sa troupe des Petits Comédiens du Roi. Cette comédienne, épouse de Jean Deschamps de Villiers et sœur de Jean-Baptiste Raisin, se voit contrainte sous la pression d'abandonner son projet en 1688. En août 1689, Raisin cadet et La Grange assistent à une représentation du *Docteur de verre* à la foire Saint-Laurent et portent plainte pour contravention au monopole. L'affaire porte ses fruits, comme Alexandre Bertrand n'a pas les mêmes connexions à la Cour, l'épisode est raconté par La Grange dans l'Etat des nouvelles dépenses de l'Établissement. La querelle ne s'éteint pas, d'autant que les forains récidivent à chaque foire. De plaintes en plaintes, les Comédiens du Roi continuent leurs attaques répétées contre les théâtres de foires. Le pic de la querelle est atteint dans les années 1700-1710, comme les principaux contrevenants dédaignent leurs assignations à comparaître et que les ordonnances contre leurs théâtres se durcissent (jusqu'à la démolition, le 19 février 1709). On a vu l'épouse de Villiers impliquée dans les Petits comédiens du roi ; l'épouse d'Etienne Baron, Catherine, a elle aussi sa troupe, rachetée à sa mère, la veuve Maurice, par l'intermédiaire de Levesque de Bellegarde et Desguerroy, afin d'échapper aux créanciers de son mari et qu'elle tient avec le cousin de son père, Guillaume Raully, orthographié dans les feuillets Rolly, qui devient l'un des créanciers de la Compagnie en 1700.

FREVILLE, Mlle

Marie Buard, épouse de Charles Descat, sieur de Fréville,

Musicienne et chanteuse à l'Académie royale de musique, gagiste de la Compagnie principalement entre 1684 et 1688, engagée pour jouer de la guitare et chanter dans les pièces où il en est besoin, elle reçoit une copie du répertoire pour *Angélique et Médor* de Dancourt le 9 juillet 1685. Suite à une politique de réduction des frais, elle est remerciée une première fois le 22 avril 1686, puis réengagée au titre de gagiste externe avant d'être à nouveau liquidée à l'assemblée du 20 décembre 1688. Se pourrait-il qu'elle soit la chanteuse envisagée dans la proposition de recrutement de La Grange du 16 octobre 1690 ? On la retrouve à l'assemblée du 11 juin 1696, recevant 375 £ de gratification⁴⁰⁸.

408 Parfaict 1767, t.2

GAGISTES

L'un des cercles de la Compagnie inclut le personnel technique du théâtre – receveurs, ouvriers, gardes, contrôleurs, afficheurs, portefaix, concierge, portier... Les comédiens ont besoin de toutes ces petites mains pour tenir la Comédie. Leurs gages sont une responsabilité à part entière du titulaire de la fonction de paiement des pensions et autres, d'abord prise en charge par La Grange, jusqu'à sa mort en mars 1692, puis par Le Comte, Du Périer pour aboutir entre les mains de Du Boccage et Sallé à la délibération du 22 mars 1706. Techniquement, relèvent aussi des gagistes et officiers de la Compagnie les musiciens de leur symphonie et les danseurs issus de l'Académie royale de musique qui viennent compléter les parts de ballets dans les intermèdes et autres divertissements de la scène. Les gardes, bien que gagistes, sont mis en disponibilité pour la Compagnie par le lieutenant criminel de robe courte et tous les congés donnés par les comédiens pour abus de pouvoir – les gardes sont l'un de leurs problèmes récurrents, pour corruption, désertion de poste, etc. - ramènent les acteurs en ambassade pour obtenir de nouveaux candidats au recrutement. Le terme gagiste dans les assemblées semble s'appliquer plus spécifiquement au nombre de décorateurs, ouvriers, contrôleurs, portier, concierge, portefaix, et receveurs nécessaires à l'activité du théâtre. Ces gagistes sont entièrement sous la coupe de la Compagnie et par suite, nombre de délibérations les concernent directement, s'occupant de régler leurs gages, leurs fonctions, leurs conflits et autres. La règle fondatrice est l'agrément de la Compagnie. Les gagistes sont nommés par l'un des comédiens désigné par un tirage au sort, d'abord avec des fèves (assemblée du 1687), puis un système de billets, dans les deux cas, bicolore noir et blanc. Malgré des tentatives pour contrôler le népotisme, (notamment dans l'assemblée du 20 mars 1697, qui délibère de faire se retirer les parents membres de la Compagnie pour ne pas les impliquer dans la décision finale), les engagements contribuent à renforcer les arbres généalogiques internes. Parents, frères et sœurs, proches mais aussi comédiens à la retraite en reconversion se voient attribuer les places vacantes après la mort ou la retraite d'un gagiste, pour le plus grand bénéfice de la constitution d'un réseau où la monnaie d'échange est l'accointance, qui fonctionne d'ailleurs dans le recrutement propre des acteurs. En voici quelques exemples saisis dans l'ensemble des assemblées : la proposition au recrutement du frère de Sévigny pour la symphonie (*assemblée du 8 avril 1692*) ; Marianne de Rochefort, belle-sœur de Du Périer (*assemblée du 31 août 1699*) ; plus un certain nombre de conjoints et conjointes de comédiens, ce qui permet en passant de mentionner le fait que les gagistes sont la catégorie qui permet le plus l'apparition de personnages féminins dans les feuillets d'assemblée. Dans la vague de réglementation des gages d'octobre-novembre 1691, on s'aperçoit que trois sur quatre des ouvriers de loges mentionnés sont des ouvrières, et la recette est complètement sous le contrôle de femmes. Le poste d'inspection générale sur toutes les affaires du contrôle, des loges est confié à – et sans doute créé pour – Mademoiselle de Rosélis, habituée à porter plusieurs casquettes. Fusion de tâches qui suivent de près les plans de coupes budgétaires, conséquences du nouvel établissement, qui touchent de fait les gagistes. L'affaire Barbier est tout à fait située dans ce contexte – cf. **BARBIER**. Parmi la multiplicité de tâches, contrôle, entretien, fonctionnement des machines des grandes pièces à effet, les techniciens du théâtre peuvent se retrouver en scène et même avoir quelques répliques, voire un rôle entier. Charlot Laurent, Champagne deuxième du nom, joue le décorateur dans le *Comédien-poète* du 5 septembre 1689, ainsi qu'un des laquais. Une autre pièce en 1691 recrute les décorateurs pour jouer des gardes et peupler la scène.

GARDES

La tranquillité de la Comédie est un des enjeux récurrents pour la Compagnie et l'un des, sinon le principal motif(s) de leurs visites à la lieutenance générale de police. Les portes à l'extérieur sont de façon récurrente le théâtre de coups d'éclat, dont le plus spectaculaire semble avoir eu lieu le 6

novembre 1691, résultats d'abus constants aux entrées de la Comédie. Et ce, malgré la présence de gardes, au moins trois selon les frais ordinaires, soumis aux restrictions budgétaires. Les feuillets d'assemblée en mentionnent quelques-uns de noms : Aumont, Germain, Jacques Lefebvre et Jean Fortier. Jean Fortier, exempt du lieutenant criminel de robe courte, est l'un des témoins dans l'affaire Sallo, d'ailleurs blessé à la tête dans l'aventure, selon la déposition recueillie le 8 novembre 1691 à son domicile par le commissaire Nicolas Labbé. Les apparitions des gardes dans les feuillets relèvent du domaine de la plainte ; les gardes semblent sensibles à la corruption et ne sont pas opposés à quitter leur poste, et les comédiens organisent leur remplacement auprès du lieutenant civil de robe courte, Henry Du Montcel.

GODEFROY

Marie-Anne Du Rieu⁴⁰⁹

(-5 mars 1709)

Fille de Michel du Rieu et d'Anne Pitel de Longchamps, tous deux acteurs médiocres, elle est à Rouen en 1680, puis dans la troupe du prince de Condé. Mariée à Jean Godefroy, maître à danser, elle est reçue à l'essai pour un an le 30 novembre 1693 avec un quart de part sur celle de Raisin cadet, en même temps que Marie-Anne du Clos, et devient sociétaire le 27 décembre 1693. Surnommée « Pierrot bon drille », elle joue les confidentes tragiques et les travestis et caractères, et double tout l'emploi de sa mère à partir de 1698. Grande et bien faite, elle chante et danse dans diverses pièces et crée le rôle de la comtesse dans *les Bourgeoises de qualité*. Elle meurt sans avoir pris sa retraite.

Les feuillets d'assemblée lui mentionnent les rôles suivants :

- *un rôle dans *les Visionnaires*, 11/01/1694
- *les parties dansées *du Sicilien*, 27/12/1694
- *la bourgeoise dans *l'Inconnu* 4/06/1703
- *elle chante dans *Je vous prends sans vert*, 14/04/1704

GUERIN

Isaac-François (aussi Eustache-François) Guérin d'Estriché

(Paris, 1636 – 1728)

Il appartient à la troupe du Marais depuis ses débuts en 1672. Il participe à la fusion avec l'hôtel de Guénégaud et épouse Armande Béjart, veuve Molière, en 1677. Il se retire en 1718, suite à une attaque qui le saisit en 1717.

Les feuillets lui attribuent les rôles suivants :

- *le capitaine des gardes dans *le Comte d'Essex* 25/06/1685
- assistant dans *Alexandre, les Horaces* 6/08/1685
- *Le baron d'argent bref dans *le Comédien poète* 5/09/1689
- *le Gouverneur dans *la Princesse d'Elide*, 23/10/1691
- *le père dans *Don César d'Avalos* 2/10/1690
- des rôles de La Grange, le 8 avril 1692 :
- *M.Courtinet dans *le Concert ridicule*
- *Argante dans *Scapin*
- *Oronte dans les *Dragons*
- *Euphorbe de *Cinna*, sous conditions, 17/11/1692
- *Orgon dans *Tartuffe*, 14/09/1693
- *Le frère et Polichinelle dans *le Malade imaginaire* 31/08/1693
- *2eme médecin de *Pourceaugnac* 4/02/1696

409P-D Lemazurier, *Galerie historique du Théâtre français*, t2. 243-244

- *Alcibiade dans *Alcibiade*, remis le 23/11/1699
- *Phornablaze dans *Alcibiade* 23/11/1699, remis le 23/08/1701 à Sallé.
- *Mascarille dans *les Précieuses*, remis à Poisson le 18/07/1701
- *Jupiter dans *Psyché*, 28/03/1703
- *le père de *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

+GUERIN, Mlle

Armande Béjart dite Mlle Guérin
(1640 -Paris, 30 novembre 1700)

Fille de Madeleine Béjart et de père inconnu, elle suit la troupe de Molière, qu'elle épouse le 20 février 1662 – en province en 1650, au Petit Bourbon en 1658, au Palais royal en 1661 et sociétaire après son mariage comme Mlle Molière. Elle devient leader nominal de la troupe à la mort de son époux et s'appuie sur les restes d'une équipe soudée pour continuer son activité. A Guénégaud en 1673, elle est conservée dans la troupe à la jonction et renonce au théâtre le 19 avril 1694, se retirant à Meudon. Le 29 mai 1677, elle a épousé en secondes noces Eustache-François Guérin d'Estriché, un de ses partenaires de la troupe.

Les feuillets d'assemblée lui donnent ces quelques rôles :

- *Angélique dans *le Comédien-poète*, 5/09/1689
- *la Comtesse dans *l'Inconnu*, remis le 31/12/1691
- *la Dame invisible dans *l'Esprit follet*, remis le 31/12/1691
- *Isabelle dans *l'École des maris*, 28/12/1693
- *Charlotte dans *le Festin de pierre*, 28/12/1693
- *l'amoureuse dans *le Malade imaginaire*, 31/08/1693
- *Cydalise dans *le Souper mal apprêté*, 22/06/1693

+GUERIN Nicolas-Armand, auteur

(1678 -1708)

Fils des Guérin, il retravaille la *Mélicerte* de Molière sous le titre de *Myrtil et Mélicerte* en 1699 et fait jouer *la Psyché de village*, une création originale, avec une musique de Gillier. Il meurt très jeune. Les feuillets mentionnent : la *Psyché de village* et *Thémistocle*, une tragédie.

GUERIN - GITARD

Fils de Thomas Guérin, mort en 1690 et Elizabeth Le Proust, Charles Ambroise Guérin est bâtonnier des avocats au Parlement de Paris et doyen au 30 août 1694. Il meurt à Paris le 26 septembre 1752. Son épouse, morte le 24 juillet 1730, est la fille de Daniel Gittard, de Belle-isle en mer (1625-1686) et Marie Dupré. Anecdote : leur fille Marie-Catherine devient la première épouse de François Antoine, Tueur de la Bête du Gévaudan. Leur procureur dans cette affaire n'est autre qu'Achille de Verneuil, l'acteur, et le procureur de la Compagnie est l'omniprésent Cherrier, malheureusement sans identification plus avancée.

GUYOT

Judith de Nevers, dite Mlle Guyot
(Chalon sur Saône, 1640 – Paris, 30 juillet 1691)

Jeune comédienne à Rouen en 1658, elle épouse Fiacre Castéja en 1668 et rejoint la troupe du duc de Savoie, le 10 mars 1672. On la retrouve au Marais et à demi-part à Guénégaud à Pâques 1674, sur ordre de Colbert. Elle obtient part entière en avril 1678 et prend part à la jonction de 1680, avec droit de jeton (6 décembre 1683). Elle se retire le 14 avril 1685 et prend en charge un poste de receveuse de billets à la porte des loges, mentionné à l'assemblée du 24 décembre 1685, qu'elle

occupe jusqu'à sa mort . Sa sortie permet l'entrée de Raisin aîné, qui récupère sa part. *La Fameuse comédienne* lui attribue une aventure avec Guérin d'Estriché.

Les mentions postérieures en assemblée concernent de fait l'histoire de sa succession. Le testament révélé le 31 juillet 1691 institue les comédiens ses héritiers (original MC XLIV, 113) et suite à l'inventaire après décès finalisé le 4 août 1691 par Noël Thibaut, huissier priseur de Paris, la troupe décide d'accepter le legs. Le 7 avril 1692, 4000 £ de l'argent de la vente de son mobilier est réutilisé pour commencer le règlement de divers remboursements, dont celui des La Grange. Et cet héritage, sur lequel les proches survivants de Mlle Guyot et les comédiens avaient montré un accord de principe, s'est montré d'une gestion plus compliquée que prévu, suscitant l'un des conflits judiciaires de la Compagnie motivés par d'autres raisons que le recouvrement créancier [*assemblée du 5 juillet 1694*].

Judith de Nevers a également introduit sa sœur, Louise, dans la Compagnie, comme ouvreuse de loges le 10 mars 1687, engagée à sa requête expresse, mais aussi pour les compétences de son époux. Louise de Nevers est mariée à André Raison, serrurier, qui apparaît ailleurs dans les feuillets d'assemblée pour avoir travaillé et entretenu au nouvel établissement. Les deux derniers sont présents avec Le Comte et La Grange à l'état d'inventaire du 4 août 1691.

Les feuillets d'assemblée lui donnent un rôle avec habit :

*dans *l'Amante amant* de Campistron, le 11/09/1684

HAUTEROUCHE comédien-auteur

Noël-Jacques Le Breton de Hauteroche ,
(Paris, vers 1616 – Paris, le 14 juillet 1707)

Comédien à Valence (Espagne), puis en Allemagne, il est au Marais en 1654, à l'Hôtel de Bourgogne en 1663, intégré à la jonction en 1680, à part entière, il prend sa retraite le 24 mars 1684, juste après avoir créé Pontignan dans sa nouvelle pièce, *la Dame Invisible*, rôle repris par La Grange. Il sort en même temps que Mademoiselle Guyot, permettant à Jacques Raisin de rejoindre la Compagnie à demi-part. Il semble avoir été mêlé à une affaire d'homicide accidentel à Montauban, peu de temps après sa sortie (registres de comptes de La Grange).

Les feuillets d'assemblée ne mentionnent pas de rôles pour Hauteroche – il ne fait pas partie de la distribution de *la Toison d'or* (1683)

Signature en assemblée : DE HAUTEROUCHE

Il a écrit de nombreuses pièces qui demeurent au répertoire de la Compagnie après sa sortie ; sont mentionnées dans les feuillets :

-*Les Bourgeoises de qualité*, qui lui rapportent des parts d'auteur le 26 août 1690,

-*Crispin médecin, Crispin musicien, le Deuil, la Dame Invisible*, aussi appelée *l'Invisible, l'Esprit follet, le Cocher de Madrid*, plus répandu dans les feuillets sous son autre titre *le Cocher supposé. Et le Souper mal apprêté*, que lui attribue le mémoire de Mahelot.

En 1695, il commence à perdre la vue et sa signature s'en ressent ; son épouse Jacqueline Le Sueur authentifie sa signature sur ses quittances de pension.

« *Je certifie que c'est icy le signe de monsieur de hauteroche mon mary, Jacqueline le sueur.* »

Il meurt après avoir totalement perdu la vue.

HUBERT André

(Paris, vers 1635 -?)

Fils d'Etienne Hubert, maître brodeur à Paris et Marie Troche, copropriétaire du jeu de paume du Théâtre du Marais, il est en 1656 commis de M.de Mannevillette, trésorier général du Clergé de France. Il est à Mâcon en 1658 et est choisi pour remplacer Brécourt dans la troupe de Monsieur à Pâques 1664. Il se spécialise dans les rôles travestis. Il est conservé à la jonction et n'apparaît dans

les assemblées que dans des tâches logistiques - pas une seule mention de ces rôles et il se retire en 1685, avec l'application du règlement de la Dauphine. Ses mémoires servent encore de modèles de travail à l'assemblée du 22 avril 1686. André Hubert a tenu un registre qui nous est parvenu pour la période --- qui renseigne sur les années.

Son épouse, Catherine Morant, dite Mlle Hubert, le suit dans la jonction comme gagiste et travaille au contrôle des portes du parterre.

INNOCENT XII

[ass. du 11 juin 1696]

Antonio Pignatelli (Spinazzola, près de Bari, Italie, 13 mars 1615 – Rome, 27 septembre 1700)

élu le 12 juillet 1691, comme candidat de compromis entre les cardinaux français et ceux du Saint-Empire. Il œuvra pour le retrait de la Déclaration des quatre articles de 1682 et pour le règlement de l'affaire de la régale avec la France. Pieux et soucieux de la spiritualité de l'Eglise, il lutte contre le népotisme et contre les pratiques simoniaques de la chambre apostolique, adoptant un mode de vie moins luxueux et fonde la Congrégation pour la discipline et la réforme des ordres réguliers. Il semble qu'il autorise la réouverture d'un théâtre stable à Tordinona, avant de revenir sur sa décision suite à une protestation de son évêché contre le projet [De Boissy - Maria del Monaco, *Lettre sur les spectacles ; avec une histoire des ouvrages pour & contre les théâtres*, vol 1, Paris : Boudet, 1777] D'autres sources le donnent clairement opposé à l'art théâtral. Il est mentionné à l'assemblée du 11 juin 1696, comme les Comédiens français lui ont présenté une requête pour être relevés de la rigueur des canons les concernant et pouvoir participer au Jubilé de 1700. Le pape les renvoie à l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles, pour statuer sur leur sort spirituel.

INTENDANCE DES MENUS PLAISIRS

'Les intendants des Menus – 'roitelets, d'une espèce particulière encore ceux-ci, étendant leur indiscret pouvoir sur les domaines capricieux du rire, du chant et de la danse.

Mettre en mouvement les artistes désignés pour le répertoire de Paris, de Versailles, de Fontainebleau, faire le choix entre les favoris du talent ou de l'intrigue, distribuer aux élus les rôles de marque aimés et disputés : ils en avaient la charge, les difficultés et le plaisir⁴¹⁰.'

Les feuillets en mentionnent 6 différents : Pierre Boileau de Puymorin, Jean Voillé, Duché, Danez, Philippe Lefebvre et Ferrand de Saint-Dizant. Ils interviennent à plusieurs moments de la vie de la Compagnie. D'abord, dans la transmission des ordres de l'autorité, sous la tutelle supplémentaire du premier gentilhomme de la Chambre, officier de la Maison du Roi, qu'il s'agisse des ordres de réception, de distribution des parts, de sortie de la troupe, d'interdiction, de règlement du répertoire. Ensuite, dans l'organisation des voyages à la Cour, qui donnent naissance à une importante correspondance sur la préparation logistique de ces micro-déménagements réguliers, (volet passif conservé à la Bibliothèque-musée de la Comédie-française, 1AV). De ce qui transparaît dans ces lettres, les relations étaient bonnes entre l'intendance et les comédiens, malgré un arbitraire clairement lisible dans le texte, qui peut prendre des tournures surprenantes pour un esprit du XXI^e siècle. De la sorte, les comédiens reçoivent une somme d'argent à la suite du décès de Pierre Boileau de Puymorin le 24 avril 1684. De plus, intendant et contrôleur des Menus Plaisirs ont droit à l'entrée de fonction à la Comédie, précision apportée par une assemblée du printemps 1688.

ITALIENS (aussi Comédiens Italiens)

Les Comédiens italiens, qui ont partagé la scène, les décors et les costumes avec les comédiens qui deviennent la troupe unique des Comédiens du roi, apparaissent dans les assemblées en rivaux.

410 Frédéric Lollié, *Histoire de la maison de Molière*.

Deux affaires principales et récurrentes attisent les querelles entre les partenaires d'hier. La première concerne le langage parlé sur le théâtre. La troupe des Français peut s'appuyer sur le monopole qui lui a été donné sur la Comédie francophone ; mais dès 1681, la troupe royale des Italiens, dirigée par Gioulani Scotto, installée rue Mazarine, joue le même répertoire sous le titre de farces. Le roi convoque par la suite Baron et Dominique Biancolelli, l'Arlequin, pour entendre leur querelle, une anecdote rapporte que suite à un trait d'esprit, Biancolelli s'estime autorisé à choisir la langue de représentation. La tentation d'ajouter du texte en français dans leurs scènes est permanente ; la compétition se durcit, clairement en défaveur des Italiens : les Français construisent un nouveau théâtre, leur troupe est deux fois plus nombreuse et leur permet d'assurer l'ubiquité de la comédie entre la ville et la cour. Les comédiens italiens introduisent peu à peu de plus en plus de francophonie dans leurs représentations. Une lettre est conservée dans les reproductions des feuillets d'assemblée au *31 mai 1690*, qui demande une réunion à La Grange pour discuter de leurs différends, signée Lolli et Mezzetin.

Giovanni Battista Angelo Agostino Lolli (1622-1702), dit Ange **Lolli**, bourgeois de Paris, qui incarnait le docteur Graziano Baloardo⁴¹¹ et à sa suite, Angelo Costantini (*Vérone 1655 – 1730*), en France pour doubler Dominique Biancolelli, créateur d'un Arlequin 2.0, mi-valet, mi-aventurier, **Mezzetin**, apparaissant dans l'*Arlequin Protée* de Fatouville le 16 octobre 1683, oeuvrent à défendre les intérêts des Italiens.

Semblable cause anime **Cintio** le 12 juin 1690 dans le deuxième court message pour rappel Marc'Antonio Romagnesi (1633–1706), repéré à Mantoue en 1655, arrive à Paris aux alentours de 1667 et devient l'un des membres les plus acclamés de la première Comédie Italienne, jouant les amants, sous le nom de scène de Cintio jusqu'en 1694, quand il échange ses rôles contre ceux du Docteur. D'un tempérament colérique, il s'illustra dans des querelles ouvertes avec ses collègues et se retira après l'expulsion des Italiens.

Une rivalité purement professionnelle, puisque la fille de l'Arlequin, Catherine Biancolelli, est mariée au comédien La Thorillière. Rivalité qui demeure pourtant vivace : dans les dispositions nominales, données en 1695 et 1697, des entrées à la Comédie aux auteurs, en considération de leur travail pour la Compagnie, Charles Rivière et Pierre-François Biancolelli se voient restreindre leur avantage à la condition qu'ils ne fourniront pas de pièces aux Italiens.

L'autre querelle brûlante des Français avec les Italiens concerne l'hôtel de Bourgogne, installation des Italiens, et l'arrangement avec la promesse de gratuité de logement à leur profit, sur la parole du roi. Du fait qu'ils partageaient leur théâtre, les Comédiens-Français payaient la moitié du loyer, l'autre moitié dépendant de Lully dans l'arrangement. Les querelles du partage sont déjà nombreuses, mais plus encore comme les Comédiens ne partagent plus de fait de théâtre avec les Italiens, qui tiennent avant tout à leur logement gratuit. Les déménagements de théâtre, comme les Français passent à Guénégaud et les Italiens à l'hôtel de Bourgogne, coûtent cher aux deux troupes. La querelle naît comme les Comédiens du roi se déchargent de la moitié de loyer, du fait de l'établissement, et les Italiens doivent faire face à un désengagement parallèle des héritiers de Lully, en charge de leur logement à ses frais après qu'il a récupéré le Palais-royal. [cf. Annexes – Mémoire en réponse des Comédiens italiens pour leurs arguments.] Ils envoient mémoire sur mémoire au premier gentilhomme de la Chambre, il ne semble pas que les Comédiens soient parvenus à être autorisés à interrompre leurs paiements aux Italiens, malgré les mémoires à répétitions qu'ils ont envoyé au roi. Le conflit prend fin en 1697, presque indirectement, comme le théâtre italien joue *la Fausse prude*, perçue comme une attaque contre Madame de Maintenon. Les Italiens, pourtant popularité, sont expulsés de la capitale et se dispersent en province. Ils seront prêts à revenir pour reprendre une place de choix au XVIIIème siècle, quand leurs auteurs leur confieront la création de grandes pièces d'avant-garde.

411Il apparaît dans le tableau représentant les Farceurs français et italiens, le troisième à droite. In Jal, Dictionnaire, p.793

JETONS

Les jetons de présence forment un système économique en propre. Ils sont l'un des droits des sociétaires de la Compagnie et ont une valeur, mise en relief dans les deux mémoires conservés dans les feuillets : celui reçu le *18 septembre 1682* et son homologue de *mars 1687*. Ces deux documents soulignent l'acquisition en gros des jetons auprès d'un même fondateur, l'abbé Bizot, balancier du Roi. Ils sont distribués à chaque assemblée pour les présents et les actrices épouses de comédiens de la Compagnie après la dispense d'assemblée d'avril 1683. Les fonds d'achat des jetons sont avancés par les financiers de la troupe. La régularité de la distribution peut se trouver mise à mal par une non-distribution d'une semaine à l'autre ou la remise de jetons de présence à des absents justifiés d'une assemblée précédente.

En effet, les mentions d'absences, qui conditionnent le fait que le comédien ne recevra pas son jeton, sont parfois agrémentées de motivations. La maladie et plus encore l'alitement sont les deux principales motivations pour la non-assiduité.

Le jeton de présence des comédiens est en argent et décoré d'une ruche entourée d'abeilles, avec la devise *Simul et Singulis* au revers, *Comédiens du /Roy à l'exergue*. Un exemple⁴¹² en a été présenté dans le catalogue de l'exposition du Tricentenaire à la Bibliothèque nationale de France (1980).

L'HERMITE, Tristan

François dit Tristan L'Hermitte, auteur
(1601 -1655)

Auteur de théâtre, romancier, il est dans le répertoire ancien des comédiens. Les feuillets mentionnent : *le Parasite* dans l'un des répertoires de 1683, et *Mariane*, avec des dispositions de rôles en mai 1695.

LA CHAPPELLE

Jean de LA CHAPPELLE, auteur
(Bourges, 1655 – Paris 1723)

Né dans une grande famille, secrétaire des commandements du prince de Conti, puis receveur général des finances de La Rochelle, il est reçu à l'Académie française en 1688. Il est proche de Molière et admirateur de Baron. Il est mentionné dans les assemblées avec *Téléphonte*, *Ajax*, pièce nouvelle, *les Carrosses d'Orléans*, *Cléopâtre* et *Zaïde*.

LA FLEUR, Mme

La charité que lui fait la Compagnie est une affaire de réseau de sociabilités. Madame La Fleur, Marguerite Petitjean, est non seulement femme de François Juvenon de La Fleur, acteur à l'hôtel de Bourgogne et successeur de Montfleury dans les rôles de rois (29 juillet 1647), et mère de François-Jean Juvenon de La Tuillerie, mais elle appartient également à la famille Petitjean, qui relie par les femmes, les La Tuillerie et La Thorillière.

LA FONTAINE

Jean de La Fontaine, auteur
(1621-1695)

Les feuillets mentionnent : *le Rendez-vous*, la lecture de *Ragotin*, et *le Florentin*. Les comédiens mentionnent, données comme en société avec Champmeslé, quelques rôles de *la Coupe enchantée*,

412 article 70, p.24.

supprimée en mai 1697, quelques rôles pour *le Veau perdu*, également dans la liste de mai 1697, et quelques apparitions dont une disposition intégrale de *Je vous prends sans vert* au 14 avril 1704. Le Mémoire de Mahelot attribue notamment le Florentin à La Fontaine sous le nom de Champmeslé.

LA GRANGE

Charles Varlet, sieur de
(mai 1635 – Paris, 1er mars 1692)

Fils de Hector Varlet, capitaine de Nanteuil, et de Marie de La Grange, mariés en 1634 à Paris, frère d'Achille, il est baptisé le 8 mars 1636, âgé d'environ neuf mois à Montpellier ; ses parrain et marraine sont Charles de Schomberg et son épouse, Anne d'Halluin. Sa jeunesse demeure dans l'ombre, semblant ancrée dans le sud de la France, avec le protecteur de son père donné comme maître d'hôtel du gouverneur du Languedoc. Il réapparaît en avril 1659 quand la seconde épouse et veuve de son parrain, le maréchal de Schomberg, lui fait une donation de six mille livres. Il rejoint à Pâques 1659 la troupe de Molière avec Philibert du Croisy. Par la suite, il demeure fidèle à sa troupe originale. Molière lui confie les rôles d'amants et il crée Don Juan dans la version originale en prose du *Festin de pierre*. Malgré sa participation dans la première d'*Alexandre* (1665), il semble renoncer à la tragédie pour se consacrer à ses rôles de comédies, tendance confirmée à la Comédie française. A la mort de son chef, comme La Thorillière père et Baron passent à l'hôtel de Bourgogne ; il soutient sa partenaire de jeu, devenue veuve Molière. Quelques historiens voient sa main derrière la fusion avec le Marais en 1673, l'éblouissante récupération des Champmeslé à Pâques 1679, ainsi que l'artisan de la préparation de la fusion de toutes les troupes en une seule, précédant le désir du roi et peut-être faisant pression en ce sens. Le comédien est sur tous les terrains et accomplit son œuvre pour la postérité, dans le but de constituer une histoire de la troupe, pour compléter l'édition des œuvres complètes de Molière de 1682, à laquelle il a prêté la main. Son *Registre*, à ce jour édité plusieurs fois et en fac-similé, retrace l'aventure de la troupe de Molière depuis l'entrée de La Grange jusqu'à septembre 1685, dans une tâche rétrospective de synthèse et rassemblement d'informations dispersées dans l'ensemble des registres de la troupe, tenus tant par Hubert que par La Thorillière, ou La Grange lui-même. Le *Registre* que nous connaissons sous le nom de La Grange est en effet un travail d'ordre privé, qui n'a rejoint les fonds de la Comédie française qu'en 1785, vendu par une descendante d'Achille dans la misère. Le comédien y a travaillé en parallèle avec sa carrière à la Comédie-française, où il tient jusqu'à sa mort les cordons de la bourse des pensions et gages des officiers de la Compagnie, rédigeant et signant les quittances de pension jusqu'au début de 1692. Ce qui donne quelque crédit à l'image de l'honnête homme austère et sérieux que véhicule la tradition, en l'opposant au flamboyant Baron. La Grange vivait pour le théâtre et pour « sa » troupe. Son mariage avec Marie Ragueneau en avril 1672, intrigant pour Edouard Thierry, éditeur du *Registre* (1876), qui la décrit comme une actrice sans âge, sans charme ni attraction, confirme cette théorie : elle appartient à son monde – comme nombre de conjoints de la Compagnie, ce qui complique les arbres généalogiques – et est sans doute compréhensive à son dévouement.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent ces quelques rôles :

- | | |
|---|--|
| -assistant dans <i>la Toison d'or</i> , 21/06/1683 | Villiers |
| -assistant dans <i>le Comte d'Essex</i> 6/08/1685, 24/12/1685 | *Chrysale dans <i>Trissotin</i> : en second de Raisin cadet |
| *rôle non spécifié dans <i>les Façons du temps</i> 24/12/1685 | *Clitandre dans <i>Trissotin</i> , doublé par Dancourt (jusqu'au 8/04/1692) |
| *dans la redistribution des rôles de Rosimond, il reprend : | *Le docteur du <i>Dépit amoureux</i> : doublé par La Thorillière |
| *Orgon dans <i>Tartuffe</i> : en second de Raisin cadet | *Sganarelle dans <i>l'École des maris</i> – il jouait l'amoureux, devient Sganarelle en second de RC |
| *l'amoureux dans <i>Tartuffe</i> : doublé par de | |

- *Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme*, doublé par Poisson (jusqu'au 8/04/1692)
 *Gusman (confirmé au 8/04/1692) et un acteur du *Comédien poète* 5/09/1689
 *l'amant dans *le Notaire obligé* 26/12/1689
 *Don César dans *Don César d'Avalos* 2/10/1690
 A sa mort – sont redistribués les rôles suivants le 8 avril 1692 :
 *Tartuffe dans *Tartuffe*
 * Valère dans *l'Avare*
 *le Misanthrope dans *le Misanthrope*
 *Horace dans *l'École des femmes*
 *L'Étourdi dans *l'Étourdi*
 *Eraste dans *le Dépit amoureux*
 *le malade dans *Le Malade imaginaire*
 *Don Juan dans *le Festin de pierre*
 *rôle-titre dans *le menteur*
 *l'ami dans *les Visionnaires*
 *L'écolier dans *Dom Japhet*
 *Le marquis dans *l'Inconnu*
 *Don Alvar dans *Dom Bertrand*
 *le marquis dans *la Devineresse*
 *Léandre dans *Albicrak*
 *Sangusue dans *la Comédie sans titre*
 *Pontignan dans *l'Esprit follet*
 *l'oncle dans *la Coquette*
 *le baron dans *le Muet*
 le comédien dans *Ésope*
 *Sganarelle dans *l'École des maris*
- *Clitandre dans *Georges Dandin*
 *le marquis dans *les Fâcheux*
 *Argante dans *Scapin*
 *l'amant dans *Le Sicilien*
 *l'amant et un bondi dans *Pourceaugnac*
 *l'amant et l'orfèvre dans *les Médecins*
 *Valère dans *le Médecin malgré lui*
 *l'amant dans *le Notaire obligé*
 *Valère dans *le Cocu imaginaire*
 *Pancrace dans *le Mariage forcé*
 *l'amant dans *Escarbagnas*
 *La Grange dans *les Précieuses*
 *l'amant dans *les Carrosses d'Orléans*
 *l'amant dans *le Semblable à soi-même*
 *le baron dans *le Baron de la Crasse*
 *Crispin dans *le Fou de qualité*
 *M. Naissant dans *Crispin bel esprit*
 *l'amoureux dans *Dom Pasquin d'Avalos*
 *l'amoureux dans *le Cocher supposé*
 *la Davoisière dans *les Enlèvements*
 *Oronte dans *les Dragons*
 *un marquis dans *les Joueuses*
 *M. Josselin dans *la Coupe enchantée*
 *le marquis dans *le Veau perdu*
 *M. Courtinet dans *le Concert ridicule*
 *un valet en femme dans *la Folle en chère*
 *Le baron de Mezi dans *la Maison de campagne*

+LA GRANGE, Mlle

Marie Ragueneau de l'Estang, dite Mlle de La Grange
 (1639-1720)

Fille de Cyprien Ragueneau, pâtissier comédien. Donnée par la postérité comme une actrice de peu d'attraits et sans grand talent, cantonnée aux rôles de servante, de nourrice et personnages très secondaires. Elle entre dans la troupe de Molière comme suivante de Mlle de Brie et quelques histoires du théâtre la donnent comme créatrice du rôle de Marotte. Après son mariage avec La Grange, elle obtient demi-part dans la société et l'actrice semble profiter de l'aura de son époux sur la troupe pour recevoir des rôles un peu plus consistants, avec l'ancienneté.

- *Marcelle du *Comédien poète* 5/09/89
 *la mère dans *le Notaire obligé* 26/12/1689, confirmé à sa retraite le 27/03/1692
 *Marine dans *Don Japhet à Paris* 27/08/1691
 -Rôles à sa retraite 27/03/92
 *Georgette dans *l'École des femmes*
 *le grand rôle dans *la Critique*
 *la tante dans *Trissotin*
 *Frosine dans *Le Dépit amoureux*
 *la belle mère dans *le Malade imaginaire*
 *la nourrice dans *le Festin de pierre*
- *la mère dans *la Mère coquette*
 *la belle dans *les Visionnaires*
 *la Dame du village dans *l'Inconnu*
 *Mathurine et la dame qui parle à la tête dans *la Devineresse*
 *la tante dans *Albicrak*
 *le gros rouge dans *la Comédie sans titre*
 *la tante dans *la Coquette*
 *Mlle Patin dans *le Chevalier à la mode*
 *L'Écrevisse dans *Ésope*
 *la servante dans *l'École des maris*

- *la nourrice dans *Scapin*
- *la Picarde dans *Pourceaugnac*
- *la nièce dans *Les médecins*
- *une servante dans *le Grand Turc*
- *la servante dans *le Cocu imaginaire*
- *une bohémienne dans *le Mariage forcé*
- *la Comtesse dans *Escarbagnas*
- *Cathos dans *les Précieuses*
- *la provinciale dans *les Carrosses d'Orléans* –
- *la vicomtesse dans *les Auberges*
- *la femme dans *le Semblable à soi-même*
- *la mère dans *le Baron de la Crasse*
- *Madame Victorine dans *Crispin bel esprit*
- *la Précieuse dans *l'Ombre de Molière*
- *une petite servante dans *le Cocher supposé*
- *Toinette dans *les Dragons*
- *la marquise dans *les Joueuses*
- *la marquise dans *le Veau perdu*

Ils perdent deux jumelles en décembre 1672. Ils ont une fille, Manon, dite la petite La Grange (1675-?), qui apparaît une fois en scène dans le rôle de Louison dans *le Malade imaginaire* à la Cour en 1686. Il semble bien que son père ait essayé de lui inoculer le virus de la Comédie, si puissant chez lui, mais que l'opération ait manqué. Manon ne réapparaît pas en scène et se marie en décembre 1691 avec un avocat d'origine bretonne, en l'absence de ses parents.

LA GRANGE-CHANCEL

Charles François-Joseph Victor de Chancel, dit Lagrange-Chancel,
(1677-1758)

Auteur précoce, il monte à Paris en 1691. Il devient page de la princesse de Conti, qui le présente au roi et à Jean Racine. Il donne Adherbal à la Compagnie en 1694, avec succès. Nommé aux mousquetaires, il devient maître d'hôtel honoraire de la princesse palatine. Il appartient au cercle de la petite cour de Sceaux qui se dresse contre le Régent. Lagrange-Chancel est emprisonné, puis s'évade et reste en exil jusqu'en 1729. Il est l'auteur de plusieurs pièces, lues et acceptées à la Compagnie : *Asderbal*, le 13 septembre 1693, *Alceste*, *Amasis*, *Athénaïs* en 1700 et *Méléagre*.

LALANDE, compositeur

Michel-Richard de Lalande

(Paris le 15 décembre 1657 -18 juin 1726).

Surintendant de la musique de Louis XIV et de XV

Né de parents pauvres, le quinzième enfant d'un père tailleur, il devient enfant de chœur à Saint-Germain l'Auxerrois où il reçoit l'enseignement de Chaperon. Il travaille sa voix et le violon, le clavecin, la basse de viole et autres. Il se présente comme violoniste mais est refusé dans l'orchestre de Lully. Il est organiste à Saint-Gervais, à Saint-Jean, à l'église des Jésuites et du petit Saint-Antoine. Il est candidat au poste d'organiste du roi, mais il est trop jeune. Il est nommé précepteur des filles du maréchal de Noailles et des princesses royales, ainsi que maître de musique de sa chambre. A la retraite des deux surintendants de la musique précédents, en 1683, il est l'un des quatre nommés pour les remplacer. Il épouse Anne Rebel, cantatrice de la chambre du roi, 1684. Ayant perdu ses filles, puis sa femme, il remet gratuitement trois quarts de sa position de surintendant de la musique en 1722.

LALLOUETTE, compositeur

Jean-François de Lalouette

(Paris 1651 – Versailles 1728)

Il étudie à la maîtrise de Saint-Eustache et prend des leçons de violon avec Guy-Leclerc, violon de la grande bande du roi. Il apprend à composer avec Lully et devient un des violons de l'Opéra. Il exerce comme chef d'orchestre pendant neuf ans et travaille avec son maître aux récitatifs des

opéras, parties des instruments, comme Lully écrivait la basse et les parties vocales. Ce dernier l'aurait chassé de sa position au profit de Colasse pour s'être vanté d'avoir écrit les plus beaux airs des opéras de son maître, en 1684. Il devient maître de chapelle à l'église métropolitaine de Rouen et en mars 1695, il devient maître de chapelle à Notre Dame de Versailles. Il compose pour la Compagnie la musique de *la Toison d'or* et *le Divorce*.

LA REYNIE

Gabriel Nicolas de la Reynie
(Limoges, 1625 – Paris, 1709)

Le lieutenant général de police apparaît à plusieurs reprises dans les feuillets d'assemblée pour traiter de deux questions principales : la tranquillité de la Comédie et les contraventions des forains. Les comédiens envoient des délégations à La Reynie régulièrement pour contrer les abus aux portes et faire contrepoids aux mousquetaires, qui continuent à provoquer des désordres aux portes. La lieutenance de police est appelée à intervenir sur les siffleurs du public et plusieurs ordonnances viennent contremarquer son activité. Son successeur, Marc-René de Voyer de Paulmy, 1^{er} marquis d'Argenson (*Venise, 1652 – Paris 1721*), apparaît comme censeur dans les feuillets et est amené à gérer la montée des tensions avec les comédiens forains.

LA THORILLIERE

Pierre Le Noir, sieur de La Thorillière
(3 septembre 1659 - 18 septembre 1731)
Demeure connue : rue Taranne, Paris.

Fils de François de La Thorillière, compagnon de Molière et chef de l'Hôtel de Bourgogne jusqu'à sa mort en juillet 1680, et de Marie Petitjean, frère de Louise-Charlotte Le Noir de La Thorillière, épouse Baron et de Thérèse Le Noir de La Thorillière, épouse Carton dit Dancourt

Il est lié à une autre grande famille de comédiens par son mariage avec Catherine Biancolelli le 2 novembre 1685, fille de Dominique Biancolelli, créateur renommé de *l'Arlequin*. Il soutient d'ailleurs les pièces écrites par son beau-frère, Dominique le second, Pierre-François Biancolelli, auteur pour la Compagnie dans les années 1690 et détenteur d'un droit d'entrée au règlement d'avril 1697. Son fils, Anne-Maurice, montera sur les planches également ; il aura aussi trois filles, Marie-Madeleine, Marie-Louise et Thérèse.

En 1671 au Palais-royal dans la troupe de Molière, il est l'un des Amours de *Psyché*. Par la suite en province, il entre dans la Compagnie mise en forme par la Dauphine et reste la constante absolue de la Compagnie réglementée pour la période des feuillets d'assemblée.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent ces quelques rôles :

- | | |
|--|--|
| *Valamir dans <i>Attila</i> , 25/06/1685 | *le valet de famille dans <i>les Carrosses d'Orléans</i> |
| *dans <i>Angélique et Médor</i> , 9/07/1685 | *le cocu dans <i>l'Ombre de Molière</i> |
| -il est assistant dans <i>Mithridate</i> 6/08/1685 | *le valet dans <i>Don Pasquin d'Avalos</i> |
| *rôles de Rosimond dans <i>l'Inconnu</i> , 18/11/1686, confirmé le 6/12/1686 | *Mercure dans <i>Amphitryon</i> , en machines, pris à La Grange 18/09/1690 |
| *Le docteur dans <i>le Dépit amoureux</i> , en second de La Grange | *Carlos dans <i>Don César d'Avalos</i> , 2/10/1690 |
| *Sosie dans <i>Amphitryon</i> , en second de Raisin cadet – il doublait Mercure. | *un soldat dans <i>le Grondeur</i> 22/01/1691 |
| *Sganarelle dans <i>le Festin de pierre</i> , doublé par Poisson. | *un chasseur chantant dans <i>la Princesse d'Elide</i> 23/10/91 |
| *M.Gillet dans <i>la Devineresse</i> | *le Curiace dans <i>les Horaces</i> au 19/11/1691 |
| *le vicomte dans <i>les Précieuses</i> | *Moron dans <i>la Princesse d'Elide</i> 12/03/1692, 27/03/1692 |
| | *Crispin du <i>Fou de qualité</i> 31/03/1692, confirmé |

le 8/04/1692.

-de la redistribution des rôles de La Grange, il reprend le 8 avril 1692 :

*Tartuffe dans *Tartuffe, il y jouait le fils*.

*L'Étourdi dans *l'Étourdi*

*le menteur dans *le Menteur* ; il y jouait Phéliste

*l'amant et l'orfèvre dans *les Médecins*

*le Baron dans *le Baron de la Crasse*

*M.Naissant dans *Crispin bel esprit*

*Sganarelle dans *l'École des maris* 19/05/1692

*Le Malade imaginaire 2/06/1692, 31/08/1693

*le Virtuose dans *les Coups d'Amour et de la Fortune* 2/06/1692

*Soesme dans *Mariane* jusqu'au 25/08/92

*Georges Dandin 25/08/1692

*Sganarelle du *Mariage forcé* 25/08/1692

*Eros de *Cléopâtre* remis le 17/11/1692

*Lacus d'*Othon* remis le 17/11/1692

*Valamir d'*Attila*, 17/11/1692

*l'amoureux dans *les Médecins*, remis le 17/08/1693

*Josselin dans *la Coupe enchantée* 31/08/1693

*Tartuffe jusqu'au 7/09/1693

*le cocher dans *l'Avare* jusqu'au 7/09/1693

-de la redistribution des rôles de Raisin cadet le 7 septembre 1693 :

*Orgon dans *Tartuffe*

Le 22 novembre 1697, il emprunte le rôle de Poisson dans *le Distrain* pendant sa maladie et son propre rôle va à Baron, sans qu'aucun des trois ne soit dépossédé de son rôle premier.

Le 11 avril 1701, comme Mimi Dancourt se voit interdire de jouer le petit marquis du *Misanthrope* en travesti, La Thorillière est appelé à remplacer De Villiers, toujours indisposé.

Collé (*Journal*, t. I, p. 145) prétend que cet acteur était plaisant, à la vérité, mais outré et grimacier. (in Campardon, *Les Comédiens du roi de la troupe française*, 1879) ; Lollié en fait le seul comédien qui pouvait échapper à la critique dans les premières années du XVIIIème siècle.

LA TUILLERIE, Jean-François Juvenon, sieur de
(Paris, 18 mai 1650 – 13 février 1688)

Fils de François Juvenon de La Fleur et de Marguerite Petitjean, il est à l'hôtel de Bourgogne en octobre 1672 et rejoint la troupe de la jonction de 1680. Il meurt à Saint-Sulpice, à Paris.

Il est lié au trust familial Poisson par son épouse depuis 1672, Louise-Catherine Poisson (1657-1703), comédienne à l'hôtel de Bourgogne, qui prend sa retraite à la jonction.

Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

*Rondibilis, 13/09/1683

*Attila dans *Attila* - 25/06/1685

-Il est assistant dans *Andromaque* 6/08/1685, 24/12/1685

*rôle non spécifié au 5e acte des *Façons du temps*, 24/12/1685

*Pourceaugnac dans *Pourceaugnac*, doublé par Paul Poisson, repris à Rosimond 6/12/1686.

Il meurt, toujours sociétaire, d'une « fièvre chaude », conséquence de sa « passion » pour les femmes, selon Mouhy, qui ne lui donne cependant que 35 ans à cette date.

Ses pièces continuent à exister au répertoire, et par suite, à susciter des références dans les

*Harpagon dans *L'Avare*

*Arnolphe dans *l'École des femmes* ; M.

Desmarres joua Alain et M. Le Comte, Oronte,

*Chrysale dans *Trissotin [les Femmes savantes]*,

*M.Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme*

*le valet dans *l'Étourdi* ; il jouait le maître jusqu'au 7/09/93

*le valet dans *l'Esprit follet*,

*Don Bertrand,

*Frontin dans *le Parisien*,

*Sosie dans *Amphitryon*

*Clitidate dans *les Amants magnifiques*,

*Scapin,

*Morille dans *le Cocher supposé*,

*le Florentin,

*La Vigne dans *le Concert ridicule*,

*le capitaine dans *les Dragons*.

*rôle indéterminé (Labin 14/04/1704) dans *Je vous prends sans vert* 2/05/1701

*un valet de chien du prologue et Moron dans *la Princesse d'Elide* 15/11/1701

*Intermèdes dans *la Princesse d'Elide* 15/11/1701

*le piquet dans *les Fâcheux*, remis le 12/06/1702

*La Montagne dans *l'Inconnu* 4/06/1703

*Sbrigani et un bondi dans *Pourceaugnac* 4/02/1696

assemblées. Mais il est encore nommément désigné dans quelques assemblées quand la Compagnie organise la charité qu'elle entend faire à sa mère, Mme La Fleur*, pour la soutenir dans la misère où elle se trouve. Les comédiens lui cherchent un asile hospitalier pour ses vieux jours, tout en prévoyant de lui payer une pension mensuelle. On lit ainsi dans toutes les charités mentionnées dans les feuillets d'assemblée qui demeurent un lien de parenté ou d'association avec un ou plusieurs des comédiens sociétaires.

Il est également auteur de plusieurs pièces, même si l'attribution lui en est disputée au profit de l'abbé Abeille, dont il était proche. Les feuillets mentionnent :

-*Hercule*, attribué au dit abbé Abeille par divers dictionnaires mais clairement attribué par le mémoire de Mahelot au comédien, *Arsaces*, *Nitocris*, *Crispin bel esprit*, attribution également disputée. Ici aussi, les décorateurs tranchent en faveur du comédien, *Crispin procureur* (ass. du 22 juin 1693).

LANGLOIS

Langlois est, semble-t-il, un danseur de l'Académie royale de musique, ayant été mis à l'index après avoir refusé de danser au *Malade imaginaire*. Comment le gendre de Langlois peut-il s'appeler lui aussi Langlois ? Ils reçoivent tous deux un droit d'entrée à la Comédie au règlement d'avril 1697. Une éminente famille d'éditeurs porte également ce patronyme.

LAURENT famille

+*Michel Laurent, dit Champagne*
(-1688)

Décorateur pour la Compagnie, il est l'une des mains qui complètent le mémoire de Mahelot.

+*Charlot Laurent, d'abord petit Champagne*

Décorateur pour la Compagnie, il travaille dans un premier temps avec son père, puis à sa mort, prend sa suite, toujours décorateur pour la Compagnie. Il est impliqué dans un conflit avec Mousset, son collègue. Dans la disposition du *Comédien poète* de 1689, Champagne, c'est-à-dire Charles Laurent, anciennement petit Champagne, décorateur de la troupe, joue un rôle de décorateur.

+*petite Laurent*, fille du précédent, évoquée dans la distribution de *Psyché* le 28 mars 1703.

-La veuve Laurent, peut-être épouse de Michel, est-elle la même veuve Laurent qui tient un café en face du théâtre ?

LAVOY

Georges Guillaume Du Mont de Lavoy
(1661 – Paris, le 2 décembre 1726)

Donné par Monval comme neveu de Mlle Ozillon, il fait ses débuts le 16 mars 1694 et le 30 avril 1695 et est reçu le 23 décembre 1695. Il s'illustre en assemblée en prenant en charge l'examen des mémoires et la tenue du grand registre et apparaît à plusieurs reprises comme rédacteur de l'une des différentes parties d'un feuillet d'assemblée (ass. du 11 avril 1695, du 10 février 1698, du 23 août 1701, par exemple). Il épouse, le 6 décembre 1704, Anne-Françoise Dorné Dauvilliers (1687-12 mars 1722), fille de Nicolas DAUVILLIERS et Victoire-Françoise Poisson, qui ne réussira pas à être reçue à la Compagnie comme actrice. Leur fille – Marie Anne Pauline Du Mont (1710-1793), entre dans la Compagnie en 1740.

Les feuillets lui attribuent quelques rôles :

*Don Pasquin dans *Don Pasquin d'Avalos*, 16/05/1695

*Tonime dans *le Mari sans femme*, 19/07/1695

*le chasseur dans *les Fâcheux*, 18/06/1696

*Circonstances extraordinaires, maître d'armes dans *le Bourgeois gentilhomme*, 16/12/1697

[*le maître de musique dans *le Bourgeois gentilhomme* en ordinaire]

*le paysan d'*Attendez-moi sous l'orme*, pris à Rosélys, 29/03/1700

*Lisicas du prologue de la *Princesse d'Elide* 15/11/1701

Des rôles de De Villiers redistribués le 5 avril 1701, il reprend

*Aspart dans *Andronic*

*rôle dans les *Trois Gascons*, 2/05/1701

*Saint-Amant dans *Je vous prends sans vert* 14/04/1704

LE COMTE

Jean Guyot dit Le Comte

(1649 – Paris, 8 février 1707)

Avocat au Parlement de formation, il entre dans la troupe de Richemont le 9 mars 1671 et est à la tête de sa propre troupe le 26 mars 1675. Il rejoint l'Hôtel de Bourgogne à Pâques 1680 et rejoint finalement la troupe nouvellement fondée de la Compagnie des comédiens du Roy en août 1681 à demi-part. Il prend sa retraite le 9 mars 1704.

Tralage commente ainsi : « *Fort honnête homme. Il est le trésorier de la troupe française. Méchant acteur dans le sérieux, on le souffre dans le comique pour faire des rôles de conseiller, de commissaire, de gentilhomme de campagne, gardeur de dindons.* » Il est marié avec Françoise Cordon, la Bellonde, dite Mlle Le Comte.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent plusieurs rôles :

*Mucian dans *Stilicon* 25/06/1685

*Octar dans *Attila* 25/06/1685

*Syllace dans *Suréna* 25/06/1685

-Il est assistant le 6/08/1685 dans *Britannicus*,

*le frère de *l'École des maris* en remplacement de Raisin cadet 6/12/1686,

*Damon fils dans le *Comédien poète* 5/09/1689

*Cléonte dans le *Bourgeois gentilhomme* 18/06/1691,

où il jouait le philosophe avant le 18/06/1691

*Fauste dans *le Faux Tiberinus* du 18/09/1690

*Phatore dans *Mariane*, au 16/07/1691

*Mandricidas dans *Zélonide* 16/07/1691

*Iphicrate dans *les Amants magnifiques*. 16/07/1691

*Le Prince de Mécène dans la *Princesse d'Elide* 23/10/1691

*Le Comte d'Urgel dans *Les Coups d'Amour et de Fortune* – 12/03/1692

Des rôles précédemment tenus par La Grange, il récupère :

*Le marquis du *Veau perdu*, 31/03/1692, confirmé le 8 avril 1692

*le baron dans *Le Muet*

*Pancrace dans *Le Mariage forcé* –

*La Grange dans *Les Précieuses*

*l'amoureux dans *Dom Pasquin d'Avalos*

*La Davoisière dans *Les Enlèvements*

* l'un des dragons dans *les Dragons*, suite à la nouvelle distribution après la mort de La Grange.

*Albin de *Cléopâtre* 17/11/1692

*Longuemain dans *la Pièce sans titre* 18/06/1696

*Oronte, dans *l'École des femmes* 7/09/1693

*L'amoureux dans *Don Pasquin d'Avalos*

16/05/1695

*Gusman dans *le Mari sans femme* 19/07/1695

*le 1er médecin dans *Pourceaugnac* 4/02/1696

*Licas dans la remise de *Psyché* 28/03/1703

Financier de la troupe, Jean Guyot Le Comte est l'une des figures constantes de la troupe, entré à la jonction et en charge d'une fonction clef de l'organisation de la Compagnie. Il est chargé de dresser les comptes, de faire des états de frais à tel point que certains de ses camarades de la Compagnie orthographient son nom Le Compte. A partir du 3 février 1698, il prend son tour pour l'annonce au théâtre, fonction de Dancourt. Il est rédacteur de nombreux corps d'assemblées, est receveur par quartiers du retrait journalier pour l'établissement et il prend la relève des pensions à la mort de Champmeslé, qui s'était impliqué dans cette fonction financière pendant une courte année. Il se charge de l'argent des particuliers, spécialement des affaires de Poisson au sein de la Compagnie, fonction qu'il transmet à Du Périer, à sa retraite de la Compagnie. Il n'a pas pris le temps d'écrire.

+Mlle LE COMTE

Françoise Cordon, aussi la Bellonde
(*Paris, vers 1656 – 23 août 1716*)

Fille de Jean Cordon, peintre, et Madeleine Chemin, elle appartient à la troupe de Jolimont le 30 mars 1666, rejoint celle de Rosidor le 22 octobre 1668, puis celle de Richemont en mars 1671.

Épouse de Thomas de Bury, dont elle a une fille, Françoise, en 1674, elle entra à l'Hôtel de Bourgogne en avril 1679 pour remplacer Mlle de Champmeslé, passée à Guénégaud. Elle épouse en secondes noces Jean Guyot [acte du 4 mars 1686 MC CXIII 129] – et se retire au printemps 1695 avec une pension de mille livres.

Les feuillets d'assemblées lui donnent les rôles suivants :

*Placidie dans *Stilicon* 25/06/1685

*Honorie dans *Attila*

*Albine dans *le Faux Tibérinus* du 18/09/1690

*Olympe dans *l'Inconnu* au 31/12/1691

*Stelle dans *les Coups d'amour* 12/03/92

A la sortie de Mlle La Grange, le 27 mars 1692, elle reprend :

*L'Écrevisse dans *Ésope*.

LECTURES

Les comédiens s'assemblent extraordinairement pour lire les pièces nouvelles qui leur sont apportées par leurs auteurs ou encore sur la proposition d'un acteur de la troupe : le 22 novembre 1683, c'est La Grange qui lit *le Pédant soldat*, pièce d'un auteur resté inconnu. Ces lectures sont prévues au répertoire et annoncées en assemblées : le 20 novembre 1684, les comédiens prévoient une lecture pour le 24. Ces sessions sont le siège de discussions houleuses dont les tableaux à deux colonnes, pour/ contre, plus simplement encore oui/non, ne donnent sans doute pas toute l'ampleur. Le 17 janvier 1692, La Grange s'oppose à l'achat de *Pompéia* de M. de Campistron, mais finit par accepter à la majorité de l'acheter à 1500 livres. Ces lectures sont également un des volets des relations des comédiens avec les auteurs. Auteurs qui n'hésitent pas à écrire des lettres, à envoyer des requêtes d'avances que les comédiens concèdent pour les « encourager à travailler » : Boursaut qui travaille sur son *Phaéton*, Préchantré sur *Geta*, lue le 10 février 1692, qui doit retravailler les trois derniers actes de sa pièce qui en compte cinq. Le lendemain, l'assemblée résout une avance de trente louis d'or pour Messieurs Boursaut et Péchantré. Une grande diplomatie est parfois nécessaire, même si les séances de lecture n'en font pas nécessairement preuve, à tel point qu'une assemblée décidera que les auteurs doivent se retirer pendant que la troupe délibère, et ce, même si l'auteur est aussi membre de la troupe, ce qui se produit avec Baron, Dancourt et Champmeslé. La Compagnie ne refuse pas souvent une pièce d'un membre de sa troupe... c'est ce que Grimarest vise inconsciemment en faisant remarquer que la troupe ne joue plus que des pièces médiocres⁴¹³ : tous les comédiens ne peuvent être Molière. Il est probable que la compagnie ait eu à recourir à toutes ses capacités diplomatiques et stylistiques pour gérer l'affaire de l'*Aventurier*, de Jean Donneau de Visé, au début de l'année 1691. L'assemblée du 8 janvier accuse réception par La Grange d'une lettre concernant sa pièce, que l'auteur a présentée un peu plus tôt l'année précédente. La Compagnie lui a fait savoir que des changements étaient nécessaires ; Donneau de Visé est revenu avec des renforts d'autorité, mais la troupe décide que les changements sont toujours à faire. Les comédiens développent un style pour refuser les pièces, sans vexer les auteurs, ce d'autant plus que l'auteur est prestigieux : Pradon en assemblée se voit refuser sa pièce de..., tout en se faisant appeler l'illustre Pradon. D'autres sont moins fortunés, comme Michaut ou Mlle Ulric. Il demeure que certaines pièces ne sont mentionnées dans les feuillets d'assemblée qu'au jour de leur première lecture, sans pour autant n'avoir pas eu de carrière postérieure.

413Grimarest, *Vie de M. de Molière*, 1705, p. 31.

LEGRAND

Marc Antoine Legrand

(Paris, 30 janvier 1673-7 janvier 1728)

Fils d'un chirurgien des Invalides, né selon la légende le jour de la mort de Molière, ou selon d'autres sources le 30 janvier, Legrand est repéré à Lyon en 1692 dans la troupe du maréchal de Villeroy. Il débute une première fois en mars 1694, sans résultats. Il se marie avec Geneviève-Françoise Valois de Champclos, le 13 novembre 1695. Après un passage en Pologne, à la cour de Jean III Sobieski, rappelé par « le grand Dauphin », il réitère en 1702 (*ass. du 19 juin 1702*) en même temps que Dangeville. L'assemblée du 30 octobre suivant entérine son ordre de réception, pour doubler Etienne Lefranc de Ponteuil. Petit et sans majesté, il avait une belle voix « sonore » (Léris, 1763). Il est l'auteur d'une quarantaine de pièces, tant pour les Français que pour les Italiens, parmi lesquelles *les Animaux raisonnables*, 1717 ; *le Roi de Cocagne*, 1718 ; *Cartouche ou les voleurs*, 1721. Comédien auteur, marquant la période suivante, malgré un jeu rapporté comme solennel et péremptoire, il appartient à la dernière génération de reçus à la Comédie française durant la période des feuillets d'assemblée. Peu de feuillets d'assemblée le mentionnent, sinon pour lui attribuer des responsabilités dans la gestion des affaires de la Compagnie, par exemple, comme ambassadeur sur la question des forains. Les feuillets mentionnent un rôle de Legrand :

*danseur dans *Je vous prends sans vert*, 14/04/1704.

LE NOBLE auteur

Eustache Le Noble⁴¹⁴

(Troyes 1643 – Paris, 1711)

D'abord procureur général au parlement de Metz, condamné pour faux, enfermé à la Conciergerie, il s'en évade avec Gabrielle Perreau, avec qui il a, semble-t-il, commencé une liaison en prison.

L'aventurier fugitif s'est également fait écrivain et offre au public parisien, séduit par une verve insolente et une prose incisive, des écrits divers tant dans la forme que dans le fonds : traités et dissertations, fables et poèmes héroïques ou « héroï-satyriques », comédies, romans historiques et histoires secrètes, ou « galantes et comiques », dialogues satyriques périodiques 'sur les affaires du temps'. Prolixe et protéiforme, il traduit des psaumes et accommode « au goût présent » le poète satirique latin Perse. Une édition de ses *Œuvres complètes* a été publiée à Paris, en 1718, en vingt volumes in 12 et quelques-unes de ses œuvres ont été réimprimées chez Slatkine à Genève en 1980. Les feuillets d'assemblée mentionnent sa tragédie : *Zénobie*, lue le 16 août 1700.

LESAGE auteur

Alain-René Le Sage

(1668-1747)

Auteur d'origine bretonne, il écrit pour le théâtre et fait jouer plusieurs pièces à la Comédie-française. Mais il donne aussi des pièces au théâtre forain et se brouille avec le théâtre monopoliste. Il est mentionné plusieurs fois pour des lectures, sans mention de titres. Il se pourrait que ce soit *Crispin rival de son maître*.

LES GRANDS A LA COMEDIE

Malgré un discours qui se durcit sur les spectacles, et la remontée d'un certain rigorisme ecclésiastique sur le sort spirituel des comédiens, dans cette dernière ère du règne de Louis XIV, le

théâtre attire toujours le public et bien que la conjoncture économique provoque quelques baisses de recette, particulièrement en 1694 ou à la veille du XVIIIème siècle, les visiteurs de qualité continuent à fréquenter la salle des comédiens du roi. A l'examen des feuillets d'assemblée et en consultant les registres, on s'aperçoit que les Grands à la Comédie paient régulièrement en retard et pour des sommes importantes, étant placés en loges, voire pour plusieurs soirées.

Plusieurs membres de la famille royale sont ainsi nommés dans les feuillets en vue d'une ambassade pour aller leur réclamer des impayés. Le retard de paiement, après consultation générale, paraît un concept incontournable. Le Trésor royal devient rapidement en retard pour les pensions, fondé sur un délai structurel ; les Menus plaisirs, pour les nourritures et logements des voyages à la Cour, les Comédiens eux-mêmes pour régler leurs obligations aux particuliers, etc..

C'est ainsi qu'on croise le duc et la duchesse du Maine, Philippe, duc de Chartres, le futur régent, le duc de Savoie Victor-Amédée II, le cercle de Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti pour mettre un musicien dans la Compagnie à la place de Jean Converset, symphoniste déjà en contrat avec Molière.

LIBRAIRIE

Les comédiens travaillent avec la librairie pour obtenir leurs exemplaires de pièces et avoir le texte des pièces et pour le livret. En novembre 1685, l'une des assemblées envisage l'installation d'une librairie dans le théâtre pour créer un vrai marché. Le décorateur Champagne recueille des exemplaires auprès du libraire, à destination des acteurs, du souffleur, voire de la province – comme pour *Athénaïs*, en 1700, avec un exemplaire pour le souffleur et un exemplaire supplémentaire pour Beaubourg pour un envoi en province. Le principal collaborateur mentionné est celui de Pierre Ribou et au XVIIIe siècle, sa veuve Pierre Ribou est installée juste en face de la Comédie française. C'est l'un des arguments pour supposer que la Comédie n'a dispersé ses intérêts de librairies. Ils n'ont pas travaillé avec les Anglois ?

LONGCHAMPS famille

La famille des Pitel de Longchamps, alliée aux Beauval, aux Raisin et aux Du Rieu, est composée de Henry Pitel de Longchamp, qui entre au contrôle du parterre le 8 avril 1687 à la suite de M. Dupin, et de son épouse Catherine de Ruffin, qui y est ouvreuse de loges après la jonction.

LONGEPIERRE auteur

Hilaire-Bernard de Longepierre, baron de Requeleyne,

Les feuillets mentionnent : *Electre*, en 1702, *Sesostris* fin 1695, et *Médée* lue le 29 décembre 1693 par Mlle Poisson.

LOTERIE ROYALE

11 février 1700

C'est un exemple de recherche de profits par le jeu financier. La Couronne recherche elle aussi des fonds et organise une grande loterie, régulée par quelques édits et ordonnances sur Paris, retrouvés dans la version imprimée du recueil de La Mare. Les acteurs participent à la hauteur de deux écus chaque billet ; Elizabeth Clavel et Marie-Anne Godefroy partagent un billet. Les acteurs participent à l'histoire et présentent leurs billets sous pseudonymes dans l'ensemble parlants. Celui de François du Périer s'appelle ainsi « Nous l'aurons ».

LOUVART N..., auteur

Cet auteur mal identifié, sinon par la seule pièce qu'on lui attribue, selon le chevalier de Mouhy, présente plusieurs fois une lecture, est-ce la même pièce révisée à chaque coup ? Les feuillets mentionnent *la Mort d'Alexandre* au 24 avril 1684.

MALEZIEU

Nicolas de Malezieu
(1650-1727)

Secrétaire des commandements du duc du Maine le 15 septembre 1688, secrétaire général des galères le 1er février 1691, traducteur de grec, notamment d'une *Iphigénie en Tauride*. Quand il se retire à la suite de son protecteur, le 1/02/1694, c'est l'auteur Campistron qui lui succède. Seigneur de Chatenay, il organise en 1703 une grande fête dans son domaine à l'occasion de l'entrée au barreau de son fils et il est également l'auteur de pièces diverses rassemblées sous le titre de *Divertissements de Sceaux*.

Il appartient au cercle et à la cour du duc et de la duchesse du Maine, qui forme une cour alternative à la fin du règne, constitué par un salon de beaux esprits, versés en littérature, où se retrouvent quelques-uns des auteurs du répertoire, dont Jean-Baptiste Rousseau. Les visites représentées par les comédiens chez la duchesse du Maine rentrent dans ce portrait d'amateurs des Lettres.

MEDECINS

On croise quelques représentants du corps médical dans les assemblées, mentionnés pour une intervention particulière ou pour un remerciement global pour leur art. Les plus proches de la Compagnie ont ainsi un droit d'entrée à la Compagnie. M. de Mauvilain, listé comme exception à l'entrée à *la Toison d'or*, qui est supposée être jouée sans concession de billets d'entrée, n'est autre que le médecin de Charles de La Grange, qui meurt le 24 juillet 1685 (identifié par le *Registre*). Le 9 avril 1685, c'est M. Cante, chirurgien qui reçoit un présent pour avoir soigné un blessé pendant la *Devineresse*. En 1688, Raisin cadet est soigné par Jean Dionis, médecin de la Dauphine, blessé pendant un voyage à la Cour, et la Compagnie lui offre deux gobelets vermeil pour son ouvrage. Sont également mentionnés pour un droit d'entrée Lardy, le chirurgien du duc d'Orléans et Adrien Helvétius, de la grande famille de médecins, qui entre au règlement du 23 avril 1697.

MEMOIRE

État comptable de frais engagés ou de dépenses, réalisé par un agent de la Compagnie, un comédien ou un artisan en contrat avec la société, utilisé comme compte-rendu et référence dans les assemblées de compte. Toutes les branches d'activités fournissent des mémoires. Les décorateurs sont de même appelés à en dresser pour les acteurs qui montent sur les planches chaque soir (assemblée du 11 août 1687).

Les mémoires de frais sont traités au fur et à mesure qu'ils sont remis à la Compagnie. L'assemblée du 9 juillet 1696 décide de plus que les mémoires seront remis après achèvement des travaux, de la main de Du Périer: « On a résolu que les mémoires seront donnés par les ouvriers, aussitôt après leur ouvrage fait et finy, pour éviter les mémoires obscurs qu'ils donnent, a quoy on ne comprend rien du tout. » A cette date, il est en charge du traitement et examen des mémoires remis à la Compagnie.

MICHAUT (N...)

Il est l'un des exemples d'auteurs malheureux des feuillets d'assemblée et la principale victime, semble-t-il, de l'affaire du *Moulin de Javelle*. Le chevalier de Mouhy considère Michaul comme le « véritable auteur » de cette pièce, connaissant qu'il a reçu, d'après le même chevalier, l'entrée à la Comédie sous cette considération. L'assemblée du 7 mai 1696 révèle une toute autre histoire : Michault a bel et bien présenté sa pièce sous ce titre à la Compagnie, qui l'a refusée et lui a offert un an (seulement) d'entrée à la Comédie pour prendre la mesure de ce qu'est réellement le théâtre. Le 18 juin suivant, Dancourt fait accepter *le Moulin de Javelle* sous son nom ; Michault se verra refuser une autre pièce, sans titre connu, par la Compagnie, sans que les assemblées ne permettent d'affirmer si elle a également été 'récupérée'.

MICHEL Marie

Marchande de liqueurs et limonade à la Compagnie, elle a sa boutique sise à l'intérieur du théâtre. Née Marie Margery, elle est l'épouse de Jean Michel, sieur du Val, receveur des aides ; elle apparaît comme témoin dans les incidents de l'affaire Sallot.

MOLIERE

Jean-Baptiste Poquelin dit
(1622-1673)

Nombre des comédiens de la toute première Compagnie ont de fait connu l'auteur de son vivant. Ses pièces ont de tous temps fait partie de leur répertoire, et ils sont quelques-uns à pouvoir revendiquer d'avoir joué d'original à la création. Pratiquement toutes les pièces de Molière sont mentionnées au moins une fois et plusieurs fois chacune.

Les feuillets mentionnent : *les Amants magnifiques, Amphitryon, l'Avare, le Bourgeois gentilhomme, le Cocu imaginaire, [la Comtesse d']Escarbagnas, le Dépit amoureux, l'École des femmes, l'École des maris, l'Étourdi [ou les Contretemps], les Fâcheux, les Femmes savantes[Trissotin], Georges Dandin, le Malade Imaginaire, le Mariage forcé, le Médecin forcé [le médecin malgré lui], les Médecins [l'Amour médecin], le Misanthrope, Pourceaugnac [Monsieur de]* (disposition partielle en annexe pour le 4 février 1696), *les Précieuses (ridicules), la Princesse d'Élide* (dispositions du 23/10/1691, 12/03/1692), *Psyché, Scapin [les fourberies de], le Sicilien ou l'Amour peintre, Tartuffe*.

MONTFLEURY Antoine Jacob de, auteur

(1640-1685)

Fils du grand comédien Montfleury et lui-même comédien, Antoine Jacob de Montfleury est un représentant du répertoire ancien de la Compagnie. Auteur de comédies, il est également père de Mlle Dupin et de Mlle du Rieu, par suite grand-père de Mlle Godefroy.

Les feuillets mentionnent :

le Comédien-poète, l'École des jaloux, la Fille capitaine, supprimée le 24 mai 1697, *la Femme juge* avec des dispositions de rôles tout du long de la période, *le Mari sans femme*, dont une disposition le 19 juillet 1695[en annexe], *le Mariage de rien, le Semblable à soi-même*.

MOUFFET, auteur

Cet auteur dont nul dictionnaire ne sait plus présente plusieurs fois une pièce à la Compagnie, en juin 1687 et courant de l'année 1693. La non-précision du titre rend difficile toute appréciation de sa carrière.

MOUSQUETAIRES

La garde du roi est mentionnée à répétition dans les feuillets d'assemblée. On y trouve des membres de la noblesse en relation avec les comédiens pour affaires, par exemple M. de Maulévrier, Edouard-François Colbert, avec qui la Compagnie est un moment en transaction pendant l'affaire du Déménagement. Quelques auteurs font partie de cette prestigieuse arme, dont Charles de Lenfant de Saint-Gilles, auteur d'*Ariarathe*, capitaine des mousquetaires également, et La Grange-Chancel, le jeune auteur d'*Adherbal*, y entre plus tard.

La question de leurs entrées est examinée en assemblées ; en 1688, les comédiens envoient une délégation à Louis de Melun de Maupertuis et son collègue, M. de Jouxel, pour régler les entrées de ses mousquetaires, à la base un droit d'entrée mais que les acteurs éprouvent le besoin de faire réguler le mieux possible, pour réfréner les abus aux portes, auxquels les feuillets d'assemblée mêlent quelques mousquetaires, c'est le cas dans l'affaire Sallot* et de nouveau, dans une querelle à la porte plus tardive en 1696.

NAUFRAGE

[ass. du 14 juin 1694]

L'assemblée accorde un soutien financier au fils des Rochemore, dont le père a été membre de la Compagnie d'avril à novembre 1685, de retour du Danemark, où sa mère est comédienne de la troupe du roi à Copenhague. Reste à découvrir si le naufrage est climatique ou militaire, étant donné que la France menait la guerre sur mer à l'alliance dans laquelle le Danemark demeurait en neutralité opérationnelle. Rappelons que le 29 juin 1694, la victoire du Texel permet justement de rapporter à un pays sévèrement frappé par la famine du blé de mer du Nord, pris à l'ennemi.

NOTAIRES

Les Comédiens du roi ont leurs notaires privilégiés, qui officient principalement dans les études **CXIII** et **VI**, ainsi que l'étude **XLIV**. Les Comédiens du roi, encore en activité ou retirés, apparaissent par instances dans ces mêmes fichiers, prouvant par là qu'ils utilisaient bien les services des notaires qui apparaissent dans les assemblées et méritent en conséquence les entrées gratuites dont ils bénéficient en considération de leur fonction à la Comédie. Les comédiens font principalement appel à Denis Béchet, de l'étude **CXIII**, chargé de l'acquisition du nouvel établissement, des contrats de pensionnaires sous le nouveau règlement de la Dauphine en 1685 – dont il est payé courant décembre 1685, puis son confrère Toussaint Bellanger, tous deux pourvus d'un droit d'entrée à la Comédie. Ils utilisent également l'étude **VI** pour les contrats avec les artisans de l'établissement. Le marché pour la balustrade avec Nicolas Tartarin du 2 avril 1689, conservé en transcription dans les assemblées, relève de Pierre de Clersin (étude **VI**), repéré au 12 décembre 1691. Quelques autres notaires interviennent périodiquement, localisés dans le même quartier. Ainsi, Jean Moet, de l'étude **CXIX**, sise rue Dauphine, à l'intersection entre Saint-André des Arts et Saint-Sulpice, ou Antoine Bonhomme, étude **VI**, confrère de Pierre de Clersin.

L'affaire du testament Guyot fait intervenir l'étude **XLIV**, qui conserve l'original avec l'inventaire après décès réalisé en présence des comédiens La Grange et Le Comte (MC ET/XLIV/113). Christophe Loyer apparaît dans les billets d'exceptions pour la Toison d'or ; son successeur Nicolas I de Savigny traite avec les comédiens pour nombre de leurs obligations contractuelles à la suite.

OBLIGATIONS

A la suite de la grande dépense faite pour le Déménagement et pour pallier aux évolutions d'une troupe en mutation et retraites, intégrations, qui s'ensuivent, la Compagnie se retrouve dans une

situation financière suffisamment compliquée pour commencer à recourir à différentes sources de financements. Conversions d'ordonnances de pension et divers investissements dans des aventures au sens propre du terme (cf. Pointis) en sont une forme, complétée par des emprunts qui se multiplient à partir de l'entrée dans le nouveau bâtiment, dépense tellement onéreuse qu'elle recouvre largement tout le reste de la période et ravive la seconde querelle avec les Italiens. Le nombre d'obligations passées augmente et en même temps, les contentieux liés aux intérêts, aux extensions. Les créanciers sont de tous ordres, mais un certain nombre d'entre eux sont des comédiens : de la troupe même, Beauval, Raisin aîné, un membre de la famille Desurlis non identifié, et encore un professeur du collège de Chartres, Jean Jumentier, ancien collègue d'A. Danchet, auteur du répertoire de la Compagnie.

ORDONNANCE DE PENSION [16 septembre 1686]

Les comédiens du Roi reçoivent en vertu de l'ordre fondateur une pension royale de douze mille livres par an, versée par semestre, suivant un ordre au garde du trésor royal. L'exemple inclus dans les feuillets d'assemblée au 16 septembre 1686 est une copie adressée à Etienne Jehannot de Bartillat, au 26 août 1686 pour une demi-année de pension. Dans d'autres fonds conservés à la Comédie-française, on retrouve ce fractionnement : ainsi, une lettre de Hubert demandant humblement le paiement de six mois de pension pour l'année 1683. Dans la copie de l'ordonnance, la mention de la signature de Colbert et de Louis XIV. Ces ordonnances de pensions sont de façon récurrente en paiement différé jusqu'à plus d'un an de retard et la conjoncture économique générale peu favorable, qui conduit à la diminution des espèces de début 1700, pousse les comédiens, de plus endettés par leur grande dépense du nouvel établissement, à négocier la conversion de leurs ordonnances de pensions. Plusieurs comédiens se chargent de trouver repreneurs : Poisson, Dancourt, entre autres. Les négociations se passent, semblent-ils, sous le manteau, avec mention expresse de différer l'enregistrement sur l'état de distribution. L'arrangement peut devenir contentieux et les convertisseurs deviennent créanciers mécontents.

PAIX GENERALE

[ass. du 11 novembre 1697]

Comme les négociations se concluent, la France organise des réjouissances pour la publication de la paix de Ryswick et la Compagnie prévoit de participer à la fête voulue comme nationale, avec une réserve de boisson et un feu d'artifice. Festivités 'politiques' auxquelles la Compagnie participe rituellement, comme à l'occasion du rétablissement de la santé du Roi en 1686. L'assemblée prévoit deux demi-muids de vin, soit 268 L et quelques de vin. Du Périer accepte de se charger de la tâche.

PARTS

Un comédien qui entre dans la Compagnie est accepté avec une fraction de part du comédien qu'il ou elle remplace et chargé à proportion des paiements qu'il a à reverser au pensionnaire.

La carrière d'un comédien voit sa part évoluer, à chaque congé précédant sa propre sortie. Un ordre de Monseigneur de 1691, à l'occasion de la sortie de Baron, consacre la remise au sortant de 400 écus. L'impétrant est chargé du remboursement de son collègue en retraite, qui inclut le remboursement pour sa part dans l'établissement et la charge de paiement des privilèges de pension viagère. Et ce, jusqu'à extinction de la dite pension, quand le pensionnaire meurt. Les derniers arrivés peuvent être acquittés pour leur fraction du remboursement concernant l'établissement, avant l'extinction. Ce qui conduit à des situations complexes de fractions de part elles-mêmes fractionnées pour les remboursements. Abandon d'un demi quart de part ou même d'un quart de quart de part, soit un seizième.

Fractions complexes, mais concrétisées par le cadre limitatif de l'ordre de constitution réglementaire de la troupe, qui se limite à 23 parts et demie, avec une demi-part de réserve royale. Pour augmenter la troupe, il est logique d'entrer dans les subdivisions, nominalement 29 sociétaires en 1685, mais 23 parts effectives.

<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<i>Parts sans charges</i>	
Champmeslé	Champmeslé
Baron	Le Comte
Dauvilliers	Beauval
La Tuillerie	Raisin
La Grange	Guérin
Poisson à Rochemore	Poisson
De Villiers	
Raisin Cadet	
<i>Avec charges</i>	
Guérin	
Rosimond	
Raisin aîné	
Dancourt	
Demi-parts	
Le Comte	La Grange
La Thorillière	Baron
Du Croisy	Bertrand
Beauval	Desbrosses
Desmares	Dancourt
	Du Rieu
11 + 3 = 14	6 + 3 = 9
Total : 23 parts	

Il est également logique que chaque sortie soit l'occasion de mises à jour des pensions, comme la part est redistribuée selon un ordre particulier qui parvient à la Compagnie, signé par toutes leurs tutelles.

PALAPRAT (Jean)

(Toulouse, 1650, - Paris, 1721)

Ecuyer, seigneur de Bigot, d'une famille noble, il fait un voyage à Rome puis vient à Paris, et il devient secrétaire des commandements du duc de Vendôme. Il travaille pour le théâtre en société avec Brueys. La pièce des *Fourbes heureux* est attribuée par les comédiens à Caillé.

Les feuillets d'assemblée mentionnent : *les Amours d'Hercule et Omphale*, le *Ballet extravagant*, et en société avec Brueys, *le Concert ridicule*, *le Grondeur*, *le Muet*, écrit en 1691.

PECHANTRE Nicolas de

[*Toulouse, 1639-Paris, 1708*]

Fils d'un chirurgien de Toulouse, il étudie la médecine après avoir remporté les Jeux floraux, il monte à Paris. Auteur de tragédies et d'opéra, Péchantré apparaît plus particulièrement dans les feuillets d'assemblées pour *Géta* et *la Mort de Néron*. Orthographié Préchantré, Péchantré, Préchatré...il est néanmoins un auteur apprécié de pièces nouvelles à l'intérieur de la Compagnie.

PEGASE d'Andromède

Andromède, pièce à machines de Pierre Corneille, jouée en 1682, comprend de multiples merveilles de décors, de peintures et un vrai petit cheval en scène pour jouer Pégase. L'assemblée l'avait laissé en charge de Lucas, gagiste de la Compagnie. Michel Baron prend la relève pour un moment, puis Nicolas Dorné Dauvilliers ; le petit cheval disparaît des assemblées.

PELLETIER, charpentier,

Philippe Pelletier

Maître charpentier à Paris ; principal charpentier de la Compagnie. Il monte des théâtres, des échafaudages pour la peinture – plafond inclus -, le reposoir pour un ostensor de la Fête-Dieu , la charpente de la Gloire du fond du théâtre – pour laquelle il travaille en parallèle avec Joachim Pizzoli. Il est aussi sur le terrain pour le nouvel établissement.

PENSION aux particuliers.

Les dossiers d'acteurs conservés à la Bibliothèque-musée recèlent un large contingent de quittances de pensions, qui, selon la longévité des comédiens, entraînent facilement le lecteur jusqu'à la fin du premier quart du XVIIIe siècle.

On note une évolution du document lui-même. Entièrement manuscrit dans un premier temps, il prend un format semi-imprimé où seuls demeurent manuscrits les noms des comptables en charge du paiement et la somme payée. Apparaît un troisième modèle où les comptables eux-mêmes sont imprimés et ne reste que le montant manuscrit avec la signature, amenant des corrections manuscrites à même le formulaire. Ces lignées de quittances trimestrielles permettent de suivre la prise en charge des pensions aux particuliers. Charles Varlet de La Grange est entièrement responsable de cette fonction jusqu' à sa mort, après laquelle aucun nom n'apparaît sur les petits bulletins, qui deviennent imprimés. Le Comte lui succède pendant les années 1694-1696 ; le nom de Madame Caverot apparaît pour l'année 1697, puis en 1698-99, Champmeslé, en mode manuscrit. Au tournant du siècle, le nom de Champmeslé devient imprimé et de fait, le modèle en cours pour ses années – le dossier Hauteroche donne ainsi deux quittances, sous la tutelle de Champmeslé, en date du 12 novembre 1702 et du 17 janvier 1703 – Charles Chevillet de Champmeslé est mort en 1701, et c'est bel et bien Jean Le Comte qui a repris la charge (ex. du 30 juillet 1702).

PIZZOLI, peintre

Joachim Pizzoli

Originaire de Bologne, ce peintre est mis à contribution pour les grands décors du théâtre, alors encore à Guénégaud. Sur le nouvel établissement, il est principalement responsable du plafond du théâtre, remarqué malgré son état déjà avancé de délabrement par Blondel dans son *Architecture des bâtiments français*, 1752, sur lequel il a travaillé en collaboration avec Pierre de Boullogne. Les comédiens lui louent un atelier pour cette réalisation, sept mois de location

Son apparition dans les feuillets d'assemblée au 3 décembre 1691 liste une série de panneaux de décors pour la décoration de la Gloire du théâtre. Ses travaux pour les Menus-plaisirs concernent l'opéra, le théâtre et les décors.

POINTIS

Jean-Bernard Louis de Saint-Jean, parfois orthographié Desjean, baron de Pointis
(1645-1707)

Découvert par Vauban, capitaine de vaisseau depuis 1683, après 29 ans de service, il devient chef d'escadre du Languedoc en 1699, à la mort de M. de Septême. Il était également commissaire général de l'artillerie de marine et quitte sa charge en devenant chef d'escadre.

Dans sa recherche de financements après la dépense du nouvel établissement, la Compagnie s'essaie à divers projets d'investissements. Ayant tâté de la conversion des pensions en rentes sur l'hôtel de ville, les comédiens participent au financement de l'armement d'une expédition dirigée par Jean-Bernard Louis de Saint-Jean, baron de Pointis, sur le *Sceptre* pour aller prendre Carthagène des Indes sur les côtes de l'actuelle Colombie et frapper un dernier coup contre l'Espagne, dans le contexte de négociations de paix qui se précisent. Deux mille livres sont ainsi investies dans la compagnie intéressée aux profits de l'opération, sous le nom de Champmeslé.

L'assemblée du 4 novembre 1697, directement à la suite, accuse réception des profits. La ville a bel et bien été pillée – par une expédition réunissant des flibustiers et des hommes de l'armée royale. Un coup de main réussi qui s'achève avec la révolte des flibustiers, spoliés de leur part du marché, rejoints par le capitaine Ducasse, de célèbre renommée.

Les comédiens investissent de la même façon dans un autre armement de marine pour Gallet, le 3 décembre 1696.

POISSON

Raymond Poisson

(1633- Paris, 9 mai 1690)

Comédien et auteur, il est au service du duc de Créquy, gouverneur de Paris et premier gentilhomme de la chambre. Il est mandé par le roi dans la capitale et entre en 1651 à l'hôtel de Bourgogne. Il est donné pour créateur du rôle de Crispin, adaptation d'un rôle espagnol, dont il a fait par la suite grand usage dans ses propres pièces. Il est veuf en première noces de Victoire Guérin, morte en 1678. Il épouse Catherine Leroy, mère en un premier mariage de Jacques Valliot, devenu acteur dans la troupe du prince de Hanovre selon le Dictionnaire critique de Jal, mentionné dans les feuillets comme créancier au 5 avril 1701. Comédien de grand naturel envié par Molière, Poisson se retire en février 1685.

Les feuillets mentionnent les pièces dans lesquelles il jouait sans spécifier ses rôles le 14 novembre 1685.

Homme d'esprit, apprécié par Colbert, qui parraina un de ses enfants, il est auteur de comédies burlesques, parmi lesquelles sont mentionnées en assemblées : *le Baron de la Crasse*, *le Fou de qualité*, *l'Après-souper des auberges*, *les Femmes coquettes*, *les Fous divertissants*, *la Comédie sans titre*.

POISSON Paul

(Paris, 1658 – Saint Germain, 28 décembre 1735)

Fils de Raymond Poisson et de sa première épouse Victoire Guérin, porte-manteau de Monsieur. Il débute à la Comédie française en mars 1686. Il se retire en 1711. Il a épousé Marie Angélique Gassaud du Croisy, qui renonce au théâtre en 1694. Ils sont séparés de biens, comme Paul Poisson est accablé de dettes. Les retombées de ces dernières sur les fonds communs de la Compagnie

nécessitent la création d'un poste complet de charge financière de gestions des affaires de Poisson, pris en charge par Le Comte, puis du Périer, puis Dufey. Il est également l'un des antagonistes dans le démêlé mystérieux avec Jean-Baptiste Raisin le 26 décembre 1690, qui demande toute une mise en scène pour sa résolution [cf.assemblée du 26 décembre 1690]

Les feuillets lui attribuent ces quelques rôles :

-de la redistribution des rôles de Rosimond le 6 décembre 1686 :

- *Mascarille dans *l'Etourdi – en second de Raisin cadet*
- *Pourceaugnac dans *Pourceaugnac*, en second de La Thuillerie
- *M.Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme*, en second de La Grange
- *Sganarelle dans *le Festin de pierre*, en second de La Thorillière
- *l'Héritier ridicule dans *l'Héritier ridicule*
- *Sganarelle dans *le Cocu imaginaire*, en second de Raisin cadet
- *Sganarelle dans *le Médecin forcé*, en second de Raisin cadet
- *le vicomte dans *les Précieuses*, en second de La Thorillière
- *le savetier dans *l'Avocat sans étude*
- *le juge dans *la Noce de village*
- *Don Pasquin dans *Don Pasquin d'Avalos*
- *le procureur fiscal et Diable dans *la Devineresse* 8/03/1688
- *Crispin dans *Don César d'Avalos* 2/10/1690
- *Gusman dans les *Coups d'amour* 12/03/1692
- **Pourceaugnac dans Pourceaugnac* 4/02/1696
- *Dom Brusquin d'Alvarade dans *le Mari sans femme*, 19/07/1695
- *le vicomte dans *l'Inconnu* 4/06/1703
- *le Zéphir dans *Psyché* 28/03/1703

+**POISSON cadet,**

Poisson de Grandville

Il est identifié par les comédiens comme travaillant à Lyon en 1694. S'il s'agit de Henry Jules Poisson, il aurait eu 12 ans en 1694. Ce comédien fait ses débuts à la Comédie française en 1694, sans être reçu. Il est repéré par la suite dans la troupe du roi de Pologne.

+**POISSON, Mlle**

cf. Marie-Angélique Gassaud du Croisy, épouse Poisson

Elle signe une annotation autographe le 22 mai 1684 et lit *Médée* le 29 décembre 1693.

Fille de Philibert Gassaud du Croisy, elle se marie avec Paul Poisson. Elle se retire en 1694 et leur séparation de biens interdit tout arrangement entre mari et femme et les comédiens pour l'achèvement de son remboursement.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent ces quelques rôles :

- *Lucile, la suivante dans *Stilicon* 25/06/1685
 - *Justine du *Comédien poète* 5/09/1689
 - *la suivante dans *le Faux Tiberinus* du 18/09/1690
- Camille ou Julie? - l'un dans l'autre, il manque une suivante dans cette distribution.
- *une princesse dans *la Princesse d'Élide* 23/10/1691
 - *Diane dans les *Coups d'amour* 12/03/1692
 - *la veuve de *la Pièce sans titre* 27/07/1693
 - *l'amoureuse dans *Albicrak – remis* 27/07/1693
 - *le 4^e satin du *Malade imaginaire* 31/08/1693
 - *Créüse dans *Médée* 8/02/1694

+POISSON fils, Philippe,*(1682-1743)*

Entré en 1700 et intégré en 1704, il se retire une première fois en 1711. Il rentre une seconde fois avec son père en 1715 et ressort en 1722, devant son insuccès.

Un rôle mentionné en assemblée 15 novembre 1701 :

*l'un des princes de *la Princesse d'Élide*

PONTEUIL

Nicolas Etienne Lefranc de Ponteuil

(1673-1718)

Il est reçu à l'automne 1701 pour doubler Jean-Baptiste Salley et appartient à la dernière vague de réception de la période. Lolliée rapporte de Ponteuil un « corps replet avec un filet de voix ».

Il est loué dans *Gil Blas*, comme il résiste à la déclamation chantante. Les rôles tenus par Champmeslé sont partagés une seconde fois avec Salley le 28 novembre 1701.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent les rôles suivants :

-du 28 novembre 1701 :

*Ulysse dans *Iphigénie*

*Créon dans *la Thébàide*

*Taxile dans *Alexandre*

*Phocas dans *Héraclius*

*le roi dans *le Cid*

*Sertorius dans *Sertorius*

*Oedipe dans *Oedipe*

*le roi dans *les Horaces*

*Flaminius dans *Nicomède*

*Antoine dans *Pompée*

*le roi dans *Ariane*

*Terus dans *Pyrame*

*Tarquin dans *Scévole*

*Agrippa dans *Cléopâtre*

*l'ambassadeur dans *Zélonide*

*Vilniuck dans *Othon*

*Eurimaque dans *Pénélope*

*Cléon ministre dans *Andronic*

*Pharnabaze dans *Alcibiade*

*Priseur dans *Régulus*

*Aquilus dans *Brutus*

*Mitrane dans *Tiridate*

*Anténor dans *Oreste et Pylade*

*Ulysse dans *Polyxène*

*Trasile dans *Thésée*

*Valérius dans *Manlius*

*la Rapière dans *le Dépit amoureux*

*un derviche du *Bourgeois gentilhomme*

*une robe du *Malade Imaginaire*

*Alonze du *Festin de pierre*

*Boniface dans *Crispin musicien*

*le paysan dans *Jodelet prince*

*L'Espérance dans *la Fille capitaine*

*le Gouverneur dans *Ésope*

*le Corsaire dans *le Muet*

*le Chasseur dans *les Fâcheux*

*2e suisse de *Pourceaugnac*

*Grandfirmigny dans *Crispin médecin*

*le parent du *Cocu imaginaire*

*le docteur lent du *Mariage forcé*

*un des porteurs de chaise des *Précieuses*

*le frère du *Souper mal apprêté*

*Adrian du *Cocher supposé*

*un archer dans *le Florentin*

*un dragon des *Dragons*

*le paysan d'*Attendez-moi sous l'orme*

*M.Mathieu dans *la Sérénade*

*le père dans *les Vendanges*

*Ariste dans *les Femmes savantes*, repris à Dancourt le 30/10/1702

PRADON auteur

Nicolas – Jacques Pradon

(Rouen, 1632 – Paris, 1698)

Soutenu par Pierre Corneille et Antoinette des Houlières, il est auteur de tragédies. Il cherche à rivaliser avec Racine en partageant ses thèmes. Il appartient au répertoire nouveau de la Compagnie, qui en joue plusieurs et en refusent autant, dont *Scipion*. Nicolas Pradon est privé du droit d'entrée

des auteurs en 1693. Les comédiens mentionnent : *Pélopidas, Pyrame et Thisbé, Scipion, Antigone, Regulus, et Tamerlan*.

PREVOST, Mme, gagiste

Anne 'Nanon' Brillard, épouse

Épouse de Marin Prévost, elle est receveuse de la Comédie depuis 1660 et congédiée en 1703, après plus de quarante ans de service. Elle signe Provost avec son fils Antoine. Elle apparaît comme receveuse dans le premier registre de La Thorillière père. Est-elle la destinataire de la gratification à moitié déchirée de 150 £ à une ancienne receveuse dans la misère en 1697 ? Les comédiens l'appellent également Provost.

PREVOTS

Pour la période des assemblées, les interlocuteurs de la prévôté de Paris sont Armand de Camboust (1670-1685) et Charles Denis de Bullion, à partir du 22 mai 1685.

Quatre titulaires se succèdent à la charge de prévôts des marchands pendant la période couverte par les feuillets d'assemblée : Auguste-Robert de Pomereu (1676-1684), Henri de Fourcy (1684-1692), Claude Bosc (1692-1700) et Claude Boucher, seigneur d'Orsay (1700-1708).

PROCOPE voisin

François Procope

Petit-fils de Procope Cultelli, Sicilien monté à Paris à la suite de Catherine de Médicis, il ouvre son nouveau café en vis-à-vis de la Comédie-française, en 1689. Il figure au règlement des entrées préférentielles en voisin, et en banquier de la Compagnie, dont un emprunt contracté par du Périer pour la Compagnie auprès de Nicolas de Savigny.

QUINAULT Jean

(*Bourges, vers 1656 – av. juin 1728*)

A ne pas confondre avec l'auteur *Philippe Quinault*, mort en 1688.

Fils de médecin, on le trouve dans la troupe du Dauphin en 1679. Il se marie à Amiens en 1686, avec une nommée Marie Saintelette, fille d'un boulanger, et fonde une famille nombreuse, qui donnera à la scène quatre comédiens de talent : Jean-Baptiste-Maurice (1687 -1745), Abraham-Alexis Quinault-Dufresne (1693-1767), Mlle Quinault l'aînée (1695-1791) et Mlle Quinault cadette (1699-1783).

Au printemps 1694, il débute à la Comédie-française en candidat à la succession de Mlle Guérin, à l'essai en même temps que Poisson cadet. Malgré le soutien de la troupe, tous deux échouent à remporter l'accord des autorités. Jean Quinault repart en province et intègre la troupe du duc de Lorraine, à Strasbourg, à Metz, en Allemagne. Il est à Nancy en 1699, puis Aix-en-Provence, Marseille en 1705 et Nantes en 1718.

Les feuillets d'assemblée lui donnent un rôle :

*Philippin dans *le Souper mal apprêté* dans la disposition du 10 mai 1694.

QUINAULT Philippe auteur

(*Paris, 1635 – 1688*)

Fils d'artisan, il commence à écrire jeune et rencontre le succès à l'hôtel de Bourgogne, sous la tutelle de Tristan l'Hermite. Parallèlement, il étudie le droit et suite à son mariage, devient auditeur à

la Cour des compte. Sa réputation grandissant, il est admis à l'Académie-française et à l'Académie des inscriptions. Il collabore également avec Lully et tous deux inventent la tragédie lyrique. A la mort de Lully, Quinault se détache de la scène. Les feuillets mentionnent : *Agrippa, roi d'Albe ou le Faux Tiberinus*, avec une disposition intégrale, *l'Amant indiscret ou le Maître étourdi*, *Belléophon et les Coups d'Amour et de la Fortune*, disposition du 12 mars 1692.

QUINZENIERS

Ces binômes deviennent semainiers en juin 1693 mais sont encore appelés quizeniers à quelques occurrences. Ils gèrent le très quotidien de la Compagnie. Ils assurent la continuité de gestion, ordonnent les dépenses, se chargent d'avertir du calendrier en cas de manque d'une copie du répertoire, recueillent les amendes, dont ils sont responsables sur leurs deniers, et tiennent la plupart des mémoires. Les quizeniers rapportent les états des amendes de leur quinzaine à l'assemblée du lundi, qui nomme les deux quizeniers qui prennent la relève. Tous les comédiens tiennent cette fonction pour deux semaines chacun. Pour les années 1687 à 1690, la mention est pratiquement systématique et permet de détecter un roulement et une permanence relative des équipes. On retrouve ainsi ensemble La Thorillière et La Grange, Raisin aîné et de Villiers, Rosimond et du Croisy, Dauvilliers et La Tuillerie, Michel Baron et Beauval.

RACINE Jean, auteur

(*La Ferté-Milon, 1639 -Paris, 1699*)

Membre de l'Académie française en 1673, historiographe du roi, Jean Racine est une constante du répertoire de la comédie française. Sa tragédienne favorite, la Champmeslé, avait apporté dans ses bagages le répertoire racinien et ils sont quelques-uns parmi les comédiens à s'avérer de grands interprètes de tragédie : Baron, par exemple, mais aussi de Villiers, Champmeslé lui-même, puis Salley à la fin de la période.

Les feuillets mentionnent au passage : la *Thébaïde*, *Phèdre*, *les Plaideurs*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Alexandre*, *Andromaque*.

RAISIN aîné

Jacques Raisin

(*Chaource en Champagne, 7 décembre 1653 -Paris, 3 mars 1702*)

Fils d'Edme Raisin, organiste à Troyes, et de Marguerite Siret, il appartient à la troupe des petits comédiens du Dauphin en 1665. Reçu dans la troupe le 24 mars 1684, où il retrouve son frère cadet, Jean-Baptiste, et sa belle-sœur, Françoise, il se retire le 31 octobre 1694. Il est le second frère Raisin dans la Compagnie et également auteur et musicien, notamment pour *la Baguette* en avril 1693.

19 mars 1691 : Raisin aîné a des lettres allongées et peu appuyées avec un entrelacs de soulignement ; Raisin Cadet, une petite écriture ronde et un soulignement simple et gracieux.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent les rôles suivants :

- | | |
|---|---|
| *dans <i>Angélique et Médor</i> 9/07/1685 | *Héraclius, 20/02/1690 |
| -Des rôles de Rosimond, 6 décembre 1686 : | *Oreste dans <i>Agamemnon</i> , 16/07/1691 |
| *M. Hilaire dans <i>le Cocher supposé</i> , doublé par Desmares | *Roger dans <i>les Coups d'Amour et de fortune</i> , 12/03/1692 |
| *M. Guillaume dans <i>les Enlèvements</i> | Des rôles de La Grange 8 avril 1692 : |
| *M. Thomasieau dans <i>Renaud et Armide</i> | *Horace dans <i>l'École des femmes</i> ; il y jouait le notaire |
| *M. Gérosme dans <i>le Parisien</i> | *Clitandre dans <i>Trissotin</i> |
| *l'amoureux dans <i>l'École des maris</i> | *Don Alvar dans <i>Dom Bertrand</i> |
| *Damon père du <i>Comédien poète</i> , 5/09/1689 | |

- *Léandre dans *Albicrak* 31/08/1693
- *l'amant dans *Escarbagnas*,
Des rôles de Raisin cadet :
- *Oronte dans *Rodogune* 17/11/1692
- *Le maître dans *l'Étourdi* 7/09/1693,
- *Euphorbe de *Cinna* en cas de refus de Guérin,
17/11/1692
- *Le frère dans *Tartuffe* 25/01/1694
- *Albin de *Cléopâtre* 17/11/1692
- *Phelonte dans *Crispin musicien*, 19/04/1694
- *Sircorix dans *Arminius* 17/11/1692
- *Lismion dans *le Souper mal apprêté*,
10/05/1694
- *M. Diaphorus père dans *le Malade imaginaire*

+RAISIN Cadet

Jean-Baptiste Raisin, dit cadet, aussi surnommé le 'petit Molière'.

(Troyes, 1655 - Paris, rue Mazarine à la Petite Bastille le 5 septembre 1693)

Il appartient comme son frère aux petits comédiens du Dauphin.

Marié à Françoise Pitel en 1679, tous deux perdent un fils, Jean-Jacques le 28 août 1682. Le comédien est à l'hôtel de Bourgogne en avril 1679 et est intégré à la jonction de 1680. Il meurt brutalement le 5 septembre 1693, à la sortie d'une auberge. Jean-Galbert de Campistron est de leur cercle d'amis. Brillant comédien, il partage la vedette d'une épitaphe sur la dureté des temps avec La Grange. Il est impliqué dans un démêlé avec son camarade, Paul Poisson, le 26 décembre 1690, dont la résolution demande le soutien de toute la Compagnie.

Les feuillets d'assemblée lui donnent une pléthore de rôles.

- *Ardaric dans *Attila*
- *dans *Angélique et Médor* le 9/07/1685
- il est assistant dans *Alexandre, Bellérophon*
- *Naucrates dans *Amphitryon*
- *le Vicomte de *l'Inconnu* en 1er 18/11/1686
- il est le grand gagnant de la redistribution des rôles de Rosimond le 6 décembre 1686 :
- *Orgon dans *Tartuffe*, doublé par La Grange, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Harpagon dans *l'Avare*, doublé par Du Périer, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Arnolphe dans *l'École des femmes* doublé par Du Périer, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Argan dans *le Malade imaginaire*, doublé par La Grange
- *Sganarelle dans *l'École des maris*, doublé par La Grange
- *Chrysale dans *Trissotin*, doublé par La Grange, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Mascarille dans *l'Étourdi*, doublé par Poisson
- *Mascarille dans *le Dépit amoureux*, doublé par de Villiers, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Sosie dans *Amphitryon*, doublé par La Thorillière, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Georges Dandin dans *Georges Dandin*, doublé par Du Périer
- *Scapin dans *Scapin*, doublé par de Villiers, jusqu'à sa mort (7/09/93)
- *Sganarelle dans *le Cocu imaginaire*, doublé par Poisson
- *Sganarelle dans *le Mariage forcé*, doublé par Du Périer
- *Sganarelle dans *les Médecins*, doublé par Desmares
- *M.Robinet dans *Escarbagnas*, doublé par Beauval
- *Sganarelle dans *le Médecin forcé*, doublé par Poisson
- *le baillis dans *le Semblable à soi-même*,
- *Don Pasquin dans *Don Pasquin d'Avalos*, doublé par Poisson 6/12/1686
- *Crispin du *Comédien poète* 5/09/1689
- *Don Pascal du *Comédien poète* 5/09/1689
- *Merlin dans *le Notaire obligé* 26/12/1689
- *Moron dans *la Princesse d'Élide* 23/10/1691
- *Don Pascal dans *Don César d'Avalos*, 2/10/1690
- *le Breton dans *Crispin musicien* jusqu'au 28/07/1692
- Ses rôles à la redistribution après sa mort, le 7 septembre 1693 :
- *M.Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme*
- *Le valet dans *l'Esprit follet*,
- *Agénor dans *Ésope*
- *Don Bertrand
- *Frontin dans *le Parisien*,
- *Clitidate dans *les Amants Magnifiques*,
- *Lucas dans *le Médecin malgré lui* ;
- *Morille dans *le Cocher supposé*,
- *Le Florentin
- *La Vigne dans *le Concert ridicule*,

*Le Capitaine dans *les Dragons*,

*le Mufti

+RAISIN Mlle,

Françoise 'Fanchon' Pitel de Longchamps, dite

(1662 - *la Davoisière, Vignats (Normandie)*, 30 septembre 1721)

Épouse de Jean-Baptiste Raisin, sœur de Anne Pitel de Longchamps (Mlle du Rieu) et marraine de Grandval. Comme son époux à l'hôtel de Bourgogne en avril 1679 pour remplacer Mlle Champmeslé, passée à Guénégaud, elle rejoint la troupe unique à la jonction de 1680.

Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

*la France dans *la Toison d'or*, remplacée par Mlle Beauval au 16/08/1683

*la paysanne dans *la Devineresse*, 6/12/1683

*Ildione dans *Attila* 25/06/1685

*Palmis dans *Suréna*

*rôle dans *Alcibiade*, 24/12/1685

*Isabelle dans *Don César d'Avalos* 2/10/1690

*Junie dans *Britannicus* 31/12/1691

-au 1er décembre 1692 – disposition du 22/06/1693

*Isabelle dans *Jodelet maître*

*l'amoureuse dans *Les Plaideurs*

*l'amoureuse dans *Le Fou de qualité*

*l'amoureuse dans *Crispin bel esprit*

*Isabelle dans *Le Baron de la Crasse*

*Orphise dans *Crispin procureur*,

*Attalide dans *Bajazet* 13/07/1693

*Agnès dans *l'École des femmes* 17/01/1695

*Constance de *La Femme juge* 17/01/1695

*Isabelle de *Jodelet maître* 17/01/1695

*Amoureuse de *Don Pasquin d'Avalos* 16/05/1695

+RAISIN Catherine (épouse de Villiers)

(*Troyes 12 avril 1649 - Paris rue Sainte-Marguerite 25 août 1701*)

Sœur de Jacques et Jean-Baptiste, femme de Jean de Villiers.

A l'instar de ses deux frères, elle appartient aux petits comédiens du Dauphin en 1664-1665. Elle est à l'hôtel de Bourgogne en 1679 et y épouse son camarade Jean Deschamps de Villiers. Selon les frères Parfaict, elle entre dans la Compagnie le 22 novembre 1691 et se retire à Pâques 1696. Mongrédien, dans son *Dictionnaire* [p. 208], pense qu'elle a été confondue avec sa fille Marie-Anne de Villiers, épouse Du fey et que Catherine n'a jamais appartenu à la troupe des Comédiens du Roi, vu qu'au 22 mars 1691, elle est dans la troupe de Valois (Min. Cent. VI, 593). C'est pourtant bel et bien elle qui apparaît dans les feuillets d'assemblée comme chef de la troupe des Petits comédiens français en 1686, qui s'installent sur la foire Saint-Germain. Subissant l'ire des comédiens monopolistes, sa troupe s'arrête en 1688 (Lolliée, *Histoire de la maison de Molière*).

RAISON, André, serrurier

RAISON Louise, gagiste

Artisan sur le chantier, sur le nouvel établissement. Époux de Louise de Nevers, sœur de Mlle Guyot, elle aussi gagiste de la Compagnie, engagée en 1687 avec arrangement avec son mari pour s'occuper à moindres frais des portes et serrures du théâtre. Il travaille déjà avec la Compagnie en 1685.

REGISTRES JOURNALIERS

Un autre fonds conservé à la bibliothèque-musée de la Comédie française comprend une collection continue de registres de Pâques à Pâques – plus exactement d'ouverture à comptes de l'année – qui contiennent le détail des frais ordinaires et extraordinaires, recettes par types de places, loges, parterre et amphithéâtre, et donnent les pièces représentées pour chaque jour. Chaque registre se présente comme un semi-imprimé complété à la main par les diverses personnes chargées de sa tenue, également responsables de la recette. C'est pourquoi on y retrouve la main de Le Comte, ainsi que celle de Madame Caverot, receveuse de la Compagnie, qui accusent réception de la recette de la journée. Au verso de la page d'en face, d'impression blanche, et par suite entièrement manuscrite, un état résumé de la troupe à la Cour s'il y a eu représentation en parallèle, comprenant les noms des acteurs qui se sont déplacés et de ceux qui les ont remplacés en cas d'indisponibilité, plus les gagistes qui ont suivi.

Ils fournissent une bonne information de comparaison de détail et sont en cours de numérisation généralisée. Un autre avantage consiste au fait que ses registres consignent au verso du dernier jour de chaque mois un état de la recette mensuelle et on peut parfois y retrouver des assemblées, principalement de comptes, manquantes dans le fonds de reproductions et d'originaux, pour la simple raison qu'elles n'ont pas été rédigées sur feuillets mais directement dans les registres journaliers. [cf. Annexes – assemblée du 6 avril 1688]

REGNARD Jean François, auteur

[1657, Paris - 1709, Dourdan]

Fils de commerçant et trésorier de France au bureau des finances de la même ville, en 1683, il passe sa jeunesse à voyager. Il écrit pour le théâtre à partir de 1693 et présente ses pièces nouvelles à la Compagnie. De l'ensemble de ses créations, apparaissent dans les feuillets : le *Joueur*, le *Distrait*, le *Bourgeois de Falaise*, *Démocrite*, les *Folies de l'Amour*, le *Ménegme* et la *Sérénade*. Il est signataire de l'assemblée du 3 janvier 1700.

RETRAIT JOURNALIER

La Compagnie utilise ce moyen pour acquitter la dépense la plus importante de toute son histoire au temps des feuillets d'assemblée (ass. des 30 juin 1687 et 22 septembre 1687). La perception est organisée par quartiers différents et l'acte du retrait est passé par devant Béchet à 66 £. Il est évolutif au fil du temps et passe à 75 £, puis 85 £ et enfin 100 £ de retraits journaliers à la fin de la période afin de pouvoir couvrir tous les frais.

Une forme de retrait journalier est aussi utilisée pour acquitter les remboursements des particuliers, que cela concerne les parts dans la Compagnie ou d'autres dettes plus quotidiennes. Pour ces dernières, le financier de la troupe qui a avancé la somme à l'un des comédiens pour éponger une dette se rembourse sur les jetons de présence du comédien en question, ce qui explique les ajouts autographes aux assemblées du type « de ce jour, j'ai commencé à prendre les jetons de Mlle Du Clos ». Il semble que ce soit principalement le responsable de la bourse qui se charge de ce type d'opérations, Le Comte donc, mais d'autres, Paul Poisson, peuvent avoir avancé la somme et se faire ainsi rembourser.

RIOUPEROUX auteur

Théodore de Riouperoux, abbé

(Montauban, 1664 – Paris, 1706)

Deux de ses pièces sont mentionnées par leurs titres : *Hypermnestre* en 1703-1704, *Agrippa ou la*

Mort d'Auguste, pour laquelle il reçoit un jeton de présence le 5 mars 1696. La Compagnie lui concède à plusieurs reprises une avance pour son travail [cf. en Annexes – avance du 28 décembre 1703]

RIVIERE auteur

Charles Dufresny, dit Rivière
(Paris, 1654 – 6 octobre 1724)

Ancien valet de chambre du roi et contrôleur de ses jardins, Beauchamp (1735) le fait naître en 1648 et Jal en 1657. C'est un auteur prolifique, principalement de comédies, qui vient proposer ses pièces à la Compagnie. Les feuillets mentionnent de lui au passage d'une lecture, ou d'une note de frais : le *Baillis marquis*, *Attendez-moi sous l'orme*, *l'Amour propre*, les *Caractères*, lecture sans résolution, *la Coquette de village ou le Lot supposé*, lue et acceptée, *le Dédit*, aussi donnée comme anonyme, pour son échec, le 19 février 1694, *le Jaloux masqué*, *le Double veuvage*, *l'Esprit de contradiction*, *le Faux Homme d'honneur*, *la Noce interrompue*, les *Mots à la mode*, comédie tantôt attribuée à Boursaut et à Rivière.

ROCHEMORE

Jean Baptiste Moulin dit Rochemore

Il entre à la Compagnie en avril 1685 et en sort en novembre 1685, sur l'arbitraire de la Dauphine.

Son épouse, Mlle Rochemore, est actrice dans la troupe du roi du Danemark.

+**ROCHEMORE Mlle, actrice** cf. NAUFRAGE

ROSELIS

Barthélémy Gourlin dit Rosélis
(1648 -10 décembre 1718)

Intégré à la troupe en avril 1688 en même temps que Sévigny, peu après le décès de La Thuillerie. Il est un rédacteur occasionnel de différentes parties des assemblées. L'un de ses signes caractéristiques pourrait être d'orthographier la Compagnie avec un y.

Les feuillets d'assemblée lui mentionnent quelques rôles :

- *un acteur du *Comédien poète* 5/09/1689
- *Antonin dans *Geta* 26/12/1689
- *le notaire bègue dans *le Notaire obligé* 26/12/1689
- *Pretus dans *Bellérophon*, au 20/02/90
- *Titus dans *Bérénice* le 20/02/1690, remis le 5/05/1692
- *un garde de *l'Exempt*, 27/08/1691,
- *un paysan de *Pourceaugnac* 27/08/1691
- *chasseur chantant du prologue *des Coups d'amour* 12/03/1692
- *Le soldat des *Coups d'amour* 12/03/1692
- *Sangsue dans *La Comédie sans titre* 8/04/1692
- **L'Avare* et le cocher, 7/09/1693
- *le nouricier dans *le Médecin malgré lui*
- *Agrippa dans *Cléopâtre* 17/01/1695
- *le 2e suisse dans *Pourceaugnac* 4/02/1696

+**ROSELIS, Mlle**

Marguerite Chevalier, épouse Rosélis.

Elle entre comme gagiste dans la Compagnie, qui crée pour elle un poste d'inspection des gagistes,

de contrôle général. Elle est en charge du coffre des costumes de la Compagnie, surveille le contrôle des portes, de l'éclairage et devient une gagiste incontournable des assemblées après 1692.

ROSIDOR, comédien de campagne.

Claude-Ferdinand Guillemay du Chesnay,

Fils de Jean et Charlotte Meslier, compagnon de troupe de Rosimond, il s'essaie à la succession de Michel Baron à l'hiver 1691 et n'est pas reçu. Il part à Metz, puis à Aix-la-Chapelle, chez le roi de Suède, à Stockholm, où il fait baptiser son fils Pierre, puis à Hambourg, à Kiel et pousse jusqu'à Prague en 1718.

ROSIMOND

Jean-Baptiste du Mesnil, dit Claude de La Rose, dit Rosimond

(1640 – 31 octobre 1686)

Le comédien et auteur se trouve à Rouen en 1660 avec Rosidor, dans la troupe de Serdin en 1665, à Grenoble en 1668, au Marais en 1669 et fait partie de la réunion avec Guénégaud en 1673, où il demeure jusqu'à sa mort en 1686.

Rosimond est l'auteur d'un mémoire d'amendes pour sa quinzaine [ass. du 24 décembre 1685]. Il est également l'occasion d'une redistribution de tous ses rôles à sa sortie imprévue – [ass. du 6 décembre 1686].

Les feuillets lui attribuent ces quelques rôles :

* rôle de Poisson dans *la Noce de village* 14/11/1685

-Rôles redistribués après sa mort le 6 décembre 1686 :

*Orgon dans *Tartuffe*

*Harpagon dans *l'Avare*

*Arnolphe dans *l'École des femmes*

*Crisale dans *Trissotin*

*Mascarille dans *l'Etourdi*

*Mascarille dans *le Dépit amoureux*

*Sosie dans *Amphitryon*

*Sganarelle dans *l'École des maris*

*Georges Dandin dans *Georges Dandin*

*Caritides dans *Les Fâcheux*

*Scapin dans *Scapin*

*Don Pedre dans *le Sicilien*

*Pourceaugnac dans *Pourceaugnac*

*Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme*

*Argan dans *le Malade imaginaire*

*Sganarelle dans *le Festin de pierre*

*Don Pascal dans *le Comédien-poète*

*Champagne dans *la Mère coquette*

*rôle-titre dans *l'Héritier ridicule*

*plusieurs rôles dans *l'Inconnu*

*M. Gilet dans *la Devineresse*

*M. Gérosme dans *le Parisien*

*le Suisse et la Violette dans *le Rendez-vous*

*Merlin dans *la Comédie sans titre*

*Sganarelle dans *le Cocu imaginaire*

*Sganarelle dans *le Mariage forcé*

*Sganarelle dans *les Médecins*

*M. Robinet dans *Escarbagnas*

*Sganarelle dans *le Médecin forcé*

*le vicomte dans *les Précieuses*

*le valet de famille dans *les Carrosses d'Orléans*

le baillis dans *le Semblable à soi-même*

le docteur dans *le Mariage de rien*

le savetier dans *l'Avocat sans étude*

-le juge dans *la Noce de village*

le cocu dans *l'Ombre de Molière* –

D. Pasquin dans *D. Pasquin d'Avalos* -

M. Hilaire dans *le Cocher supposé* -

le procureur dans *Crispin Chevalier* -

Le Notaire obligeant - le père :

Les Enlèvements - M. Guillaume :

Angélique et Médor - M. Guillemain :

Le Médecin hollandais - le père :

Merlin dragon - M. de la serre :

M. Thomasieau dans *Renaud et Armide*

Argante dans *Les Nouvellistes*

Il est reconnu auteur de deux pièces et Beauchamps y ajoute une *Vie des saints* en 1680, publiée sous son identité. Les feuillets d'assemblée mentionnent : *l'Avocat sans étude*, écrite en 1671 et *Procris*, (ass. du 5 février 1683) en collaboration avec Brécourt, probablement une révision de la

pièce des *Amours de Céphale et Procris*, lue quelques mois auparavant.

Son épouse, Jeanne Capois, est ouvreuse de loges pour la Compagnie, sous l'appellation Mlle Rosimond.

ROTRON Jean, auteur

(1609-1650)

Né dans une famille de magistrats, il fait ses études en Normandie et à Paris. Il devient le dramaturge de l'hôtel de Bourgogne. Contemporain de Corneille, il est recruté en 1635 dans le groupe des 'Cinq Auteurs' chargés de mettre en forme les idées dramatiques de Richelieu. Il écrit beaucoup, adapte des modèles espagnols et anglais. Les feuillets mentionnent son *Venceslas* et une version sans doute révisée par Duché de Vancy, de *Cosroès*, en 1704, sans certitude sur cette attribution.

ROUSSEAU Jean-Baptiste, auteur

(Paris, 1670 – Bruxelles, 1741)

Fils d'un cordonnier, il étudie au collège Louis-le-Grand. Sous la protection du maréchal de Noailles, il compose des psaumes et des épigrammes licencieuses ; il fait partie du cercle littéraire de la duchesse du Maine, invité aux fêtes de Sceaux. Grand amateur de vers et du goût italien, il s'essaye avec moins de succès au théâtre. Les feuillets mentionnent par titres deux comédies : *le Flatteur* et *le Café*. Et lui est attribuée une *Noce de village* datée de 1700.

En 1701, il entre à l'Académie des Inscriptions et belles-Lettres.

Suite à l'escalade d'une querelle littéraire contre ses rivaux, notamment Houdar de La Motte et Danchet, il part en exil et y demeure jusqu'à sa mort, malgré une brève tentative de retour en 1738, qui n'aboutit pas.

RUE

-DE GUENEGAUT

Rue voisine de l'hôtel de Guénégaud, situé rue Mazarine, mentionnée dans les feuillets d'assemblée à l'occasion de la résolution de requérir du prévôt des marchands la réfection de l'égout à ciel ouvert de la rue, où se blessent les chevaux tracteurs des voitures des 'personnes de qualité'. Les comédiens tiennent à prendre soin de leur public, qui ne pourrait plus venir.

- DES FOSSES SAINT -GERMAIN

C'est la nouvelle adresse de la Compagnie, dans l'ancien jeu de paume de l'Etoile, que les comédiens ont fait détruire puis reconstruire intégralement, rue des Fossés Saint-Germain, à l'actuel 14 rue de l'Ancienne-Comédie, dans un bâtiment par François d'Orbay. La façade est sur deux étages, avec six fenêtres et un fronton triangulaire orné d'un haut-relief, représentant Minerve par Etienne Le Hongre, un cartouche aux armes de France avec en lettres d'or l'inscription « Hôtel des Comédiens du Roy ». Au rez de chaussée, deux vestibules, quatre bureaux et la salle de vente de rafraîchissements ; au premier étage, deux foyers pour le public et au dessus des vestibules, le foyer des artistes et un grand salon. La salle elle-même est sur trois étages, un amphithéâtre incliné entre le parterre et les premières loges, qui contiennent huit places chacune et peuvent être ouvertes ou grillagées. Le bâtiment a une entrée sur la rue des Mauvais-Garçons. Dans la même rue, en face de la Comédie, se trouve le café de François Procope. Les comédiens habitent le quartier proche. Des documents annexes indiquent quelques adresses. Ainsi au contrat passé devant Jacques Roussel, le 31 mai 1706, sur la responsabilité conjointe des épouses [ass. du 22 mars 1706] sur les fonctions financières de la Compagnie, les La Thorillière habitent rue de Taranne, les Dancourt, rue de Condé,

les Dufey et les Dangeville, la rue des Fossés Saint-Germain, les Fompré, rue de Touraine et les Du Boccage, rue Mazarine.

SAISIES

La Compagnie se désolidarise des saisies invoquées par les créanciers des particuliers qui la composent et dans les occurrences où elle en est légalement incapable, suite à un arrêt qui commande de présenter le registre, le groupe résout de prendre conseil.

Dancourt, Poisson, Sévigny, Baron sont concernés par des assignations sur leurs parts d'émoluments dans les fonds généraux de la Compagnie – le groupe tente à chaque fois de se déresponsabiliser.

Michel Baron, Etienne Baron et Paul Poisson sont même assignés en saisie par leurs propres conjointes.

SAINT-GENES

Saint- Genest

[ass. du 26 août 1686]

Ou Saint Genès de Rome (IVème siècle)

Il s'agit d'un saint patron des comédiens, issu des martyrs de Rome. Sa légende raconte qu'il jouait un rôle de païen converti. Pris à son jeu, il reçoit la grâce et se déclare ouvertement chrétien. Torturé, il est finalement décapité. Il est fêté localement le 25 août.

SAINT-YON

(- 1723)

Cet auteur de pièces contemporaines pour les comédiens du Roi est réputé descendre de la famille d'un boucher s'étant rendu célèbre par ses hauts faits durant les guerres civiles sous Charles VII. Auteur à l'écriture gaie vive, il travaille principalement en société avec Florent Carton Dancourt. Néanmoins, le répertoire de la Comédie française lui attribue en autonomie *les Façons du Temps*, représentée en 1685. Il meurt en 1723, étant alors secrétaire de M.de La Falvère, grand maître des eaux et forêts, suivant Mouhy (*Abrégé de l'histoire du théâtre*, t.2, p.318)

SALLEY

Jean-Baptiste-Louis Nicolas Salley

(Troyes, 1672 – Saint-Germain en Laye, 29 mars 1706)

Fils d'avocat, il entre à l'Opéra de Rouen pour des rôles de basse taille. A Paris en 1698, il débute en Manlius à la Comédie-française. Il repart pour la Pologne et revient à Paris à Pâques 1701 et fait de nouveaux débuts en Phocas – il est reçu dans les rôles de de rois tragiques et pour jouer les amoureux, avec les petits maîtres, les gascons, les ivrognes, etc... dans le comique.

Il mourut dans le mois de mars 1706, âgé de trente-cinq ans, et fut enterré à Saint-Sulpice, après avoir donné une déclaration par devant notaire, qu'il renonçait à sa profession. Le public le goûtait tant, que pendant sa dernière maladie le parterre demandait tous les jours de ses nouvelles à l'annonce. Ironie du sort : il meurt juste une semaine après la dernière assemblée conservée.

Dernière assemblée qui répartit les fonctions financières de la Compagnie, en prévoyant un plan de secours pour éviter les vacances au budget de la troupe.

Les feuillets d'assemblée lui attribuent les rôles suivants :

*tous les rôles de Champmeslé,

*Thésée dans *Oedipe*, 23/08/1701

*Antinoüs dans *Pénélope* , remis par Du Périer, 23/08/1701

- *Pharnabaze dans *Alcibiade*, remis par Guérin, 23/08/1701
- *Antonin dans *Geta*, remis par Beaubourg, 23/08/1701
- *un valet de chien et le Satyre dans *la Princesse d'Élide* 15 novembre 1701
- *danse dans les *Intermèdes* 15 novembre 1701
- *dans le nouveau partage des rôles de Champmeslé avec Ponteuil le 28 novembre 1701,
- *Thésée dans *Phèdre* *l'élève dans *le Bourgeois gentilhomme*
- *Achomat dans *Bajazet* *l'amoureux dans *le Malade imaginaire*
- *Burrus dans *Britannicus* *le paysan du *Festin de pierre*
- **Mithridate* dans *Mithridate* *le Gascon de *Crispin musicien*
- *Oreste dans *Andromaque* *le père du *Menteur*
- *Agamemnon dans *Iphigénie* *le roi de *Jodelet prince*
- *Porus dans *Alexandre* *Basset de *la Coquette*
- *Auguste dans *Cinna* *le paysan d' *Ésope*
- *Le comte dans *le Cid* *le paysan de *Georges Dandin*
- *Perpenna dans *Sertorius* *un brave des *Fâcheux*
- *Félix dans *Polyeucte* *un Suisse de *Pourceaugnac*
- *Horace père dans *les Horaces* *Louvicroy des *Médecins*
- *Pursias dans *Nicomède* *Lucas dans *le Médecin forcé*
- *Venceslas en *Venceslas* *le Suisse des *Plaideurs*
- *Agamemnon dans *Agamemnon* *le Receveur dans *Escarbagnas*
- *Arsace dans *Pyrame* *un des porteurs de chaise des *Précieuses*
- *Porcenne dans *Scévole* *Nicodème dans *le Deuil*
- *Eros dans *Cléopâtre* *le gascon des *Auberges*
- *Galba dans *Othon* *l'ivrogne des *Dragons*
- *L'empereur dans *Andronic* *Lamotte du *Concert ridicule*
- *Artaxerce dans *Alcibiade* *Horpin dans *l'Eté des banquetts*
- *Antonin dans *Geta* *L'amoureux d'*Attendez-moi sous l'orme*
- *Metellus dans *Régulus* *L'ivrogne de *la Sérénade*
- *Brutus dans *Brutus* *le paysan de *l'Esprit de contradiction*
- *le père dans *Tiridate* *Le Roi dans *Psyché*, 28/03/1703
- *Thoas dans *Oreste et Pylade* *Chanteur dans *Je vous prends sans vert*
- *Egée dans *Thésée* 14/04/1704
- *Manlius dans *Manlius*

Il avait épousé Françoise Thoury, qui, après avoir paru au théâtre de l'Opéra au mois d'août 1702, débuta aux Français au mois de mai 1704, et y fut reçue pour les rôles de confidentes. Elle se retira du théâtre le 30 mars 1721, avec la pension de 1000 livres et est morte le 16 octobre 1745, à Saint-Germain-en-Laye.

SALLOT

L'affaire Sallo est un exemple des désordres relativement fréquents à la porte de la Comédie. L'affaire remonte au 6 novembre 1691, d'après le procès-verbal d'un témoignage dressé au lendemain des faits impliquant Sallot et deux complices.

Le 6 novembre 1691, on joue *la Devineresse* à la Compagnie ; une altercation éclate à l'entrée entre le garde et deux individus, l'un vêtu d'un justaucorps bleu et d'un chapeau à plumet gris-blanc. L'affaire déborde les portiers et les perturbateurs parviennent à forcer l'entrée de la salle : Jean Fortier, exempt de garde à la porte du théâtre, est blessé à la tête. Les acteurs sont forcés d'annoncer que la pièce est interrompue et remboursent le prix des billets. L'affaire est portée devant Nicolas Labbé, commissaire au Châtelet, qui recueille les dépositions le 8 novembre suivant. Parmi les témoins, le même Jean Fortier, Lefebvre, archer de sa compagnie, Fleureau, mousquetaire gris,

Henri Pitel, sieur de Longchamps, commis à la recette, Claude Barbier, maître tapissier de Paris, demeurant rue Mazarine, Marie Margery, femme de Jean Michel, sieur du Val, receveur des aides, limonadière de la Compagnie, Etienne Pannetier, archer de la compagnie, François Dufort, 47 ans, concierge des Comédiens, Louis Pacaud, marchand de vin, Jean Méry, maître menuisier de Paris pour la Compagnie⁴¹⁵. On identifie les perturbateurs comme les frères Sallo, qui prennent la fuite et seront jugés par contumace. Le 6 janvier 1692, l'assemblée décide de prendre parti dans le procès intenté aux trouble-fêtes. La Compagnie se porte partie civile contre les assaillants, qui ont laissé Jean Fortier, exempt de la garde à la porte, avec une blessure à la tête. Les délinquants sont jugés par contumace et la Compagnie reçoit 1500 £ de dommages.

SCARRON Paul

(Paris, 4 juillet 1610 – 6 octobre 1660)

La Compagnie continue de jouer cet auteur de comédies avec une certaine régularité. Les feuillets d'assemblée mentionnent *l'Héritier ridicule*, *l'Ecolier de Salamanque*, *Dom Japhet d'Arménie* et *Jodelet maître ou le maître valet*, qui est repris régulièrement avec de nouvelles dispositions d'acteurs jusqu'au 24 mai 1697, date à laquelle *Jodelet maître* est inclus dans l'ordre de suppression des pièces, sans conditions de révisions.

SEVIGNY

François de La Traverse, sieur de Sévigny

(Paris le 8 juillet 1658 – 1715)

Fils de Jacques de la Traverse et de sa seconde femme, Françoise Petitjean, comédien français, en exercice à Rouen en 1684. Il entre dans la troupe des comédiens français le 21 mars 1688 et débute le 31 mars 1688. Il se retire en décembre 1694 sans pension. Il est ensuite à Mons, Bruxelles, puis à Stockholm, en Suède, de 1699 à 1705, au service du roi de Suède, puis du roi de Prusse. De retour en France à Lyon en 1710, il débute à nouveau chez les Comédiens du roi le 10 juin 1712, en vain. Il avait épousé en 1679 Marie-Angélique Picorin, née en 1654.

Il est l'un des rédacteurs faciles à identifier des feuillets d'assemblée : principalement remarquable dans ces en-têtes, au style sophistiqué – voire latinisant, qui utilisent l'année ou plus couramment le numéro du jour en chiffres romains, très caractéristique. On peut également le repérer à sa prédilection pour avoir introduit une formule archaïsante dans son formulaire : « les présents en icelle ».

François de Sévigny est au cœur d'une querelle avec ses camarades, qui donne au lecteur d'aujourd'hui un aperçu de la conception de la pension. L'affaire est simple et se déroule en deux temps. Sévigny cherche à se retirer en octobre 1691 sans en parler à ses camarades, qui, vexés par le procédé, donnent plusieurs motifs pour lesquels il ne mérite pas la pension : il n'a pas assez d'ancienneté, n'est pas invalide et la Compagnie ne peut pas créer de précédent, au risque d'avoir trop de pensionnaires. Manifestement, cette première tentative de départ échoue et il continue à travailler avec la Compagnie jusqu'au printemps 1694 où il recommence et réussit à obtenir son congé, sans retraite pourtant (3 mai 1694).

Les feuillets d'assemblée lui donnent quelques rôles :

*un poète du *Comédien poète*, 5/09/1689

*l'exempt dans la *Femme juge et partie*, 23 /04/1691

*le 4e médecin dans *l'Ombre de Molière*, 30/07/1691

*un satyre dans *la Princesse d'Élide*, 23 /10/1691

*un chasseur chantant dans le prologue de *la Princesse d'Élide*, 12/03/1692

415 AN Y 12538, édité par Emile Campardon dans *Les Comédiens du Roy de la Troupe Française pendant les deux derniers siècles*, Paris, Champion, 1879.

- *Valère dans *le Médecin forcé*, 8/04/1692
- *l'avocat dans *le Fou de qualité*, 8/04/1692
- *le frère dans *le Mariage forcé*, 25/08/1692
- *Oronte dans *Rodogune*, 17/11/1692
- *Sircorix dans *Arminius*, 17/11/1692
- *Éros de *Cléopâtre*, 17/11/1692
- *rôle de M. de Rosélis dans *le Ballet extravagant*, 27/07/1693
- *le Mufti dans *le Grand Turc*, 7/09/1693

SOURDEAC ET CHAMPERON

Alexandre de Rieux marquis de Sourdéac (*mort en 1695*)

Laurent Bersac de Fondant, écuyer, sieur de Champeron (*mort en 1691*)

Le déménagement à l'hôtel de Guénégaud force les comédiens français devant l'ampleur de la somme en jeu à traiter avec les deux « machinistes » (terme de La Grange), Alexandre de Rieux marquis de Sourdéac et Laurent Bersac de Fondant, écuyer, sieur de Champeron, qui sont associés à la troupe en participation aux profits, le 23 mai 1673. La situation se tend comme Louise Jacob, épouse de Dupin, entre en conflit avec Armande Béjart et que la pression s'exerce de l'intérieur, exacerbée par un cycle de succès limités entre 1673 et 1675. La tension se cristallise autour de la mise en scène de *Circé*, de Thomas Corneille, avec ses machines extraordinaires. La pièce devient un succès, remportant 23775 £ en 9 jours, aussitôt qu'elle peut être montée sans dommages, et aussitôt que les deux 'machinistes' associés voient leur tentative de putsch sur la troupe manquer sans espoir de retour. Du 12 octobre 1674 à février 1675, Sourdéac et Champeron tentent, selon le *Registre*, de diviser les comédiens afin de prendre le contrôle de toute l'opération. Le comble de cette affaire est atteint quand sont expulsés Dauvilliers et Mlle Dupin, qui ont pris le parti des schismatiques (pour cette dernière, ravivée par sa rivalité avec Armande). La querelle est jugée le 6 novembre 1674 : Mlle de Brie rejoint la mutinerie. Heureusement, un arrangement amiable est trouvé le 12 février 1675 et les acteurs exclus sont réintégrés, avec peu de dommages au bilan, malgré les manœuvres. La troupe a su résister aux « artifices » des machinistes. La première assemblée de cette édition, 19 juillet 1681, intervient à cet endroit, à la suite de la sentence les condamnant à verser une pension viagère de 500 £ aux deux comparses (29 juillet 1677). L'affaire Sourdéac et Champeron va retenir les comédiens en justice jusqu'aux années 1680, d'appel en appel de la sentence pour une pension viagère de 500 £ aux deux comparses (29 juillet 1677). Appels qui échouent : la pension de Champeron s'éteint le 21 mai 1691, alors qu'il en a vendu le droit à Jean Malingre, marchand épiciier de Paris, à Rouen, pour combler des dettes, et celle de Sourdéac en 1695.

TITRES DES PIÈCES

Pour des raisons de clarté, il a été décidé de donner aux titres de pièces mentionnés dans les feuillets d'assemblées une orthographe rapprochée de celle que nous connaissons au XXIème siècle. Néanmoins, il apparaît nécessaire de consacrer quelques lignes aux titres de pièces. Les feuillets d'assemblée sont un puits d'informations sur le répertoire de la Comédie-française de cette période. Les comédiens en assemblée annoncent ce qu'ils vont jouer dans les jours à venir, de manière intégrale avec représentations et répétitions, partiellement ou même par simple allusion, du moins en quelques occasions très précieuses. Les mentions de pièces sont nombreuses, se reporter à l'entrée Pièces de l'index.

Le *Registre* de La Grange présente les mêmes raccourcis que les feuillets d'assemblées. Ce qui conduit à trouver des titres multiples pour une même pièce, et les plus fréquents sont les plus courts souvent préférés par les comédiens, notamment dans les exemples de répertoires très détaillés pour

une quinzaine entière. L'époque même leur connaît d'autres titres. Ainsi, *les Fourberies de Scapin* sont-elles toujours appelées *Scapin* et *l'Après-souper des Auberges* est fréquemment mentionné sous le titre *les Auberges*. Les *Précieuses* sont souvent données pour les *Précieuses ridicules* ; les *Femmes savantes* sont plus souvent appelées *Trissotin*. Plusieurs pièces ont également un double, voire un triple titre et les comédiens utilisent généralement l'un plus que les autres. Les titres récurrents du répertoire peuvent également être abrégées : *le Bourgeois gentilhomme*, *l'Avocat sans étude*, *le Malade imaginaire*, *le Cocu imaginaire* sont très fréquemment abrégées par les comédiens. De nombreuses pièces apparaissent dans les assemblées sans titre et l'effort a constitué à les reconstituer dès que possible dans l'indexation par pièces, laissé sans titre en cas de doute. La *Comédie sans titre*, au contraire, est une pièce bien identifiée, attribuée à Edme Boursaut par la plupart des sources, mais à Raymond Poisson par les comédiens. D'abord appelée le *Mercurie galant*, cette comédie de mœurs a perdu son titre sous la pression de Donneau de Visé. Également appelée la pièce sans titre, les comédiens se préparent encore à la jouer en 1696. Au final, plus de 320 pièces mentionnées, et si la plupart ont connu les planches, toutes n'ont pas été jouées.

ULRIC Mlle, auteur

Peu d'informations sur cette femme auteur de théâtre, fille d'un accessoiriste. Les comédiens lui attribuent *la Folle enchère*, qu'elle a, semble-t-il écrit en collaboration avec Dancourt. Son autorité est remise en cause à l'assemblée du 10 juillet 1690, avec son droit d'entrée.

VERNEUIL

Achille Varlet, dit de Verneuil

(Montpellier, 17 décembre 1636 – Paris, 26 août 1709)

Frère cadet de Charles de La Grange, fils de Hector Varlet, capitaine de Nanteuil dans l'entourage du duc de Schomberg, et de sa femme Marie La Grange, il est dans la troupe de La Motte en avril 1658, celle de Richemont en mars 1661, à Nantes, puis au Marais en 1662, jusqu'à la fusion avec les restes de la troupe de Molière et est conservé à la jonction. Il se retire (ass. du 19 juin 1684), pour s'occuper du patrimoine familial selon la tradition. Ses rôles sont redistribués à l'assemblée du 3 juillet 1684 sans plus de détails. Sa sortie permet l'entrée de Pierre de La Thorillière. Achille Varlet prête la main à l'examen des comptes, et est chargé avec son frère et Champmeslé de l'achat de mobilier pour l'appartement chez Guillaume du Manoir. Il joue (peut-être le rôle de Pelée) dans *la Toison d'or*, sans plus de précision ; son frère y est assistant (ass. du 21 juin 1683)

Il est marié depuis 1673 avec Marie Vallée, fille de Louis Vallée, chapelier, actrice dans la troupe du prince de Condé à l'automne 1677, à Rouen et à Chantilly à l'automne 1679, réputée très jolie et « de bonnes manières » (Chappuzeau). On la trouve comme signataire des dernières quittances remises à Du Boccage et Dangeville pour les dernières fractions de pension viagère de son époux. Le couple a eu plusieurs enfants, parmi lesquels Dominique qui devient missionnaire en Amérique du Nord et se retrouve mêlé à la querelle sur la bulle Unigenitus à son retour en Europe. Il meurt en exil en Hollande.

Il est procureur pour les comédiens de Brécourt pour leur dédommagement de son départ précipité de Hollande et il apparaît chez Savigny comme procureur de Claude Guérin, en 1691.

VOISINS

Les comédiens, au goût des contemporains, ne font pas nécessairement de bons voisins. C'est la raison invoquée par tous les opposants à tous les plans de déménagement de la troupe dans la deuxième moitié de l'année 1687. Les comédiens ne voient pas forcément d'un meilleur œil leurs voisins : ainsi, l'assemblée du 7 janvier 1686, qui demande à faire rehausser la grille qui donne sur

la cour des Magnan, voisins de l'hôtel de Guénégaud, pour empêcher l'entrée clandestine. Passés à l'Étoile, les comédiens insistent pour garder la porte sur la rue voisine des Mauvais-Garçons fermée, même à l'usage des gagistes et à la laisser sous l'autorité des quinzeniers, à l'usage des ecclésiastiques de l'ordre des Augustins. Les voisins reçoivent une entrée gratuite à l'amphithéâtre.

VOYAGES A LA COUR

L'un des objectifs de la fusion des troupes est d'organiser la possible simultanéité de la Comédie à Paris et à la Cour. La troupe est nombreuse et le sujet est amplement mentionné dans les feuillets d'assemblée. Quelques assemblées des premières années mentionnent le répertoire prévu pour la Cour, en regard de celui prévu pour Paris. Ils sont le sujet d'une correspondance nombreuse, émanant des Menus-plaisirs, conservée pour la partie reçue par les comédiens à la Comédie française à la bibliothèque-musée de la Comédie-française. Les contrôleurs transmettent le bon plaisir de l'autorité et véhiculent les ordres de transfert à la Cour, avec le problème des nominations pour le voyage en question. Les acteurs sont demandés à la Cour et les assemblées se font l'écho d'un manque d'anticipation des autorités responsables. Les exemples ne manquent pas dans cette correspondance concernant des changements de dernière minute, de report de programme par pur arbitraire du Roi, de Monseigneur et de la Dauphine. Les mêmes lettres planifient les moyens de transport et organisent les départs, comme les Menus-plaisirs doivent donner le nombre de carrosses et de charrettes à leurs partenaires privilégiés ; le tout, avec une certaine marge d'erreur. Une lettre du 29 septembre 1681 relayant un ordre du Roi qui veut avoir ses comédiens à son divertissement met en valeur la circulation aléatoire de l'information, alors que le roi se déplace entre Chambord et Paris – la solution suggérée étant de se transporter à Fontainebleau où se trouve le duc de Beauvilliers, pour aviser ensuite de l'endroit où se trouve le roi et la Cour. Pierre Boileau de Puymorin et Jean Duché entretiennent de bonnes relations avec plusieurs des comédiens, faisant pourtant de La Grange leur interlocuteur principal, mais le dossier de la correspondance entre eux met surtout en évidence le lien de subordination entre les comédiens et la Maison du Roi. Les assemblées s'en font l'écho à de multiples reprises, devant envoyer ambassade sur ambassade pour obtenir l'information nécessaire à la préparation de voyages à la Cour.

PIECES DIVERSES

Pour être tout à fait exhaustive – et cette édition, on l'aura compris, en est somme toute bien loin –, cette collection doit inclure une assemblée de l'ère de l'hôtel de Guénégaud, mais antérieure à la troupe unique.

Pièce 1 - [19 mai 1677] - Sur la rente à André Boudet

Dellibération de la troupe pour le parfaict remboursement du feux et amortissement de la rente de 700 £ qu'elle devoit pour l'achast du theastre et machines du 17 may 1677.

17 may 1677

La Compagnie s'estant assemblée ce jour d'hui 17e may 1677, a délibéré de rassepter⁴¹⁶ cent cinquante livres de rente qui restent deubee a Monsieur Boudet et dix sept cent livres de rente qui luy ont esté constituez le quinziesme juillet mil six cent soixante seize et de lui en payer les arrérages qui en sont deubs depuis le quatre avril mil six cent soixante quinze, montant jusques a ce jourd'huy a la somme de troix cent dix sept livres dix huict soles quatre deniers ; comme aussy, a delibéré de payer a Mademoiselle de Molière les interests des unze mil livres qu'elle a receue de M. de Lully depuis le vingt deux may mil six cent soixante seize jusques au dit jour quinze juillet mile six cent soixante seize montant a la somme de quatre vingt deux livres dix solz. Touttes les dittes sommes, principale, arrerages et interests, revenants ensemble a celle de troix mil quatre cent livres huict solz quatre deniers⁴¹⁷, pour le payement de laquelle, il sera emprunté de l'un dix a mise de Monsieur Hubert, la somme de seize cent cinquante livres et le surplus, montant a dix sept cent cinquante livres huict solz quatre deniers, sera fourny par Monsieur De La Grange tan des deniers qu'il a receus pour la Compagnie que de ceux qu'il recevra après, laquelle somme de dix sept cinquante livres huict solz quatre deniers sera incessamment remplacée par la Compagnie sur les receptes journallieres, attendu que ces deniers-là sont destinés pour le payement des loges de nostre hostel et autres despenses communes.

C.V. DELAGRANGE, HUBERT, DESTRICHE, DE VERNEUIL, ARMANDE GRESINDE BEJART, DU CROISY, D'AUILLIERS, DE LA ROSE

Pièce 2 – [1683] – Sur le versement de la pension royale, à la charge d'André Hubert

A Monsieur le marquis de Seignelay,

Monseigneur,

Les Comédiens du Roy ont eu l'honneur de présenter un placet a Sa Majesté pour le payement de la pension qu'il luy a plü de leur accorder, dont ils demandent présentement avec un très proffond respect six mil livres pour les six premiers mois de la présente année 1683 ; ils ont pris que leur placet vous est renvoyé.

Monseigneur, ils suplient très humblement vostre Grandeur d'avoir la bonté de leur faire dellivrer une ordonnance pour lesd.six mil livres ; ils continueront leurs veux pour vostre santé et prospérité,
Les Comédiens

416Un terme manquant.

417Il manque trois mille livres à cette équation.

**Pièce 3 – [17 mars 1687]- Partage de toute l'année du 22 avril 1686 au 17 mars 1687
[CF R-18 - page 319 verso]**

Partage de toute l'année depuis le 22eme avril 1686, jusques au 17e mars 1687, y compris la pension du Roy et les revenans bons de la bourse commune des pensions, loyers, jettons.

Avril	145 £ : 10 S
-may	498 £ :
-juin	291 £ :
-juillet	364 £ : 10 S
-aoust	395 £ :
-septembre	339 £ : 16 S
-octobre	298 £ : 5 S
-visite de St Clou du 26e novembre	23 £ :
-novembre	358 £ : 5 S
-decembre	592 :
-janvier	752 :15 S
-febvrier	705 :10 S
-mars	303 :10 S
Pension du Roy	520 :
Revenants bon	215 :10 S

Total du partage **5802 : 11 S**

Le présent arrêté approuvé par la Compagnie,
DE LA GRANGE, DELATHORILLIERE, RAISIN

**Pièce 4 - [6 avril 1688] – Assemblée de comptes, recette et dépenses, frais divers
retrouvée au verso du jour correspondant dans le registre journalier [CF R19]**

Ce jour d'huy mardy 6e avril 1688, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement et a examiné le compte de M. de La Grange, tant en recette que despence de 66 £ par jour que lad.compagnie luy a mise entre les mains pour payer les pensions, loyers, jettons d'argent pour les assemblées et cas imprevus depuis le 8e avril 1687 ou commence le présent registre jusques au 3e avril 1688 que l'on a fermé le théastre.

Recepte

Premièrement, on a retiré soixante et six livres par chacun jour sur les chambrées

avril 1687 – 23 jours à 66£	1518
may 31 jours	2046
juin 30 jours	1980
juillet 31 jours	2046
aoust 31 jours	2046
septembre 30 jours	1980

octobre 31 jours	2046
novembre 30 jours	1980
décembre 31 jours	2046
janvier 31 jours	2046
fevrier 29 jours	1914
mars 31 jours	2046
avril 3 jours	198

Somme : vingt trois mil huit cent quatre vingt douze livres - **23892 £**

-Plus, Monsieur de La Grange a receu pour une année du loyer de la loge a limonade escheue⁴¹⁸ le dernier mars de la présente année 1688, a raison de soixante et six livres par mois, la somme de sept cent quatre vingt douze livres, cy **792 £**

-Receu de M. Raisin l'[aîné]. pour la pension qu'il paye a la troupe escheue le dernier mars audit an, la somme de mil livres, **1000 £**

-Receu de M. Guérin pour la pension qu'il paye a la troupe escheue led. jour dernier mars la somme de cinq cent soixante et onze livres dix solz, cy **571£:10 S**

-Receu de M. Le Comte pour une année de la pension qu'il paye aussy a la troupe la somme de deux cent quatorze livres six solz 3d., cy **214£: 6S 3d**

Les dites deux sommes de recepte cy-dessus, scavoir :

23892 plus 2577 : 16 S 3d

Somme totalle de la recepte : vingt six mil quatre cent soixante neuf livres seize sols, trois deniers cy **26 469 £:16 S 3d**

Despence

faite par M. de la Grange de la recepte cy-dessus, suivant la destination qui en a esté faite par la troupe comme il est spécifié par le bordereau des sommes cy-aprez mentionnées⁴¹⁹

Despence

Premièrement, pour les loyers de l'hostel où se représente la Comédie : une année escheue le dernier mars 1688, deux mil quatre cent livres et pour deux carosses pour porter l'argent en deux payemens et mener le nottaire, cy **2406 £:**

Plus pour les jettons d'argent distribuez aux assemblées comme il suit :

treize assemblées a 28 jettons	364
trois assemblées pendant le voyage de Fontainebleau de 14 jettons	42
dix assemblées a 28 jettons	280
une assemblée de trente cy	30
un qu'on a prié M. Voillé d'accepter	1

717 jettons

418 Changement de page – suite de recepte. ; escheue doublé.

419 Changement de page - *Tournez*

Les sept cent dix sept jettons a trente solz la piece font la somme de mil soixante et quinze livres dix solz alloué, cy **1075 £ : 10S**

Plus payé les pensions, savoir :

a M. de Hauteroche Jaques au dernier mars 1688, 1000£

a M. Poisson idem mil livres 1000 :

a M. de Verneuil [*idem*]

a M. Hubert [*idem*]

a Mlle. Floridor [*idem*]

a Mlle de Brécourt [*idem*]

a Mlle de La Tuillerie [*idem*]

a Mlle Dauvilliers [*idem*]

a Mlle Guiot [*idem*]

a Mlle de Brie [*idem*]

a Mlle Dupin [*idem*]

a Mlle d'Ennebaut [*idem*]

a M. de Sourdéac cinq cent livres 500 £ :

a M. de Champeron idem 500 :

a M. Dupin

Seize mil neuf cent quatre vingt une livres dix sols – somme : **16981 £:10 S**

Suite⁴²⁰ de despence

Arresté de la page précédente cy **16981 £ :10 S**

-à Mlle Ozillon jusques au 11e avril 1688 que sa pension recommence cy 1027L 6S

-aux Comédiens italiens jusques au 26 mars, cy 800 £ :

-au sieur de St-Georges jusques au dernier mars 1688, 600£ :

-à Mlle Fréville gagiste cy, 1000 £

-a M. Aubry pour le loyer d'un appartement 150 £

Cas imprévus

Perte sur la diminution de 447 louis d'or et demy a 5 S par louis **III £ 17 S**

Plus pour le voyage d'Anet cent soixante et six livres dix neuf solz avancez que la troupe reprendra lors du payement dud. voyage cy alloué, 166 £ 19 S

-Payé pour le grand et le petit registre 16 :

-Payé une escuelle d'argent dont la troupe a gratifié madame Cavrot cy 116 £

-Payé a Raison, serrurier, a compte de ses ouvrages, achevé de payer par M. Le Comte 60 £

-Payé a Pelletier, [*charpentier*] idem, 180 £

Payé a M. Dancourt par dellibération de la troupe pour sa pièce des *Joueuses* alloué cy 168 £ 15 S

Total de la despence se monte a la somme de vingt un mil trois cent soixante dix huit livres sept sols six deniers, **21378 £ 7 S 6d**⁴²¹

Le total de la recepte dud sieur de la Grange se monte comme il a esté spécifié cy-devant a la somme de **26469 £ 16 S 3d** et la despence a la somme de **21378 £ 7S 6d**

Reste ez mains du dit sieur la somme de **5091 £ 8 S 9d**, laquelle somme de cinq mil quatre vingt onze livres huit solz neuf deniers a esté employée par ledit sieur de la Grange, au désir de la Compagnie, pour les frais et payemens en partie qui ont esté faitz pour parvenir au nouvel établissement que nous sommes obligez de faire pour obéir aux ordres du Roy, les dits frais et

420Changement de page

421

payemens contenus dans l'estat raporté par ledit sieur de la Grange et qui a esté examiné par la troupe assemblée pour cet effet le sept avril 1688, ledit estat montant a la somme de cinq mil neuf cent quatre vingt treize livres six solz.

Ainsy, la despence excédant led. reliquat de compte cy-dessus de la somme de neuf cent deux livres six solz, il reste deub au dit sieur de la Grange pareille somme de neuf cent deux livres six solz, laquelle il reprendra sur les premiers deniers du quartier d'avril, may et juin 1688, qui sont et seront mis entre ses mains suivant la dellibération de la troupe. Et par ce moyen, le dit sieur de la Grange demeure quitte et deschargé envers la Compagnie de toutes les sommes par luy receues durant la dite année qui a commencé et fini le jour et an que dessus, de laquelle descharge la Compagnie donnera quittance pardevant notaire a sa première réquisition. En foy de quoy, les présens a l'assemblée ont signé sur le petit registre particulier au dit sieur de la Grange a l'ordinaire ce qui ne sert avec le présent estat que d'une seule et mesme quittance.

Pièce 5 – [1695] - Mémoire adressé au duc Louis-Victor d'Aumont par les Comédiens – Italiens en réponse aux arguments des Français pour se décharger de leur part de loyer dans l'hôtel de Bourgogne.

A Monseigneur le duc d'Aumont,

La Troupe des comédiens Italiens, pour obéir aux ordres de vostre Grandeur et l'informer des raisons pour lesquelles les comédiens françois sont obligez de leur payer la somme de 800 £ par an pour partie du loyer de l'hostel de Bourgogne, luy remontrent très humblement que l'intention du roy a toujours esté de leur donner un logement gratis pour la représentation de leurs comédies, et Vostre Grandeur n'en doutera point quand elle considérera les soins que Sa Majesté a eu la bonté de prendre jusques a présent pour les affranchir du loyer de leur logement.

Lorsqu'ils eurent l'honneur de venir au service de Sa Majesté pour la première fois, elle leur fit la grace non seulement de leur accorder 15 000 £ de pension pour leur entretien, mais encore de leur donner l'hostel du Petit Bourbon, où ils demeurèrent gratis jusques a sa démolition. Et continuant de les loger gratuitement, il luy plust de les mettre au Palais Royal avec le feu sieur Molière, les chargeant seulement de rembourser au dit Molière leur part des despences qu'il avoit faittes a la salle des Comédies ; a quoy ils satisfirent et, moyennant ce, ils jouirent gratis de la dite salle jusques a ce que le feu sieur de Lulli l'obtint de Sa Majesté pour la représentation des opera.

Lorsque sa Majesté accorda cette salle du Palais Royal au dit Lulli, elle luy marqua ses intentions de loger les dits comédiens Italiens gratis et ne luy concéda cette grace qu'a condition expresse de faire bastir a ses propres frais et dépens un hostel pour la dite troupe italienne. Ce qu'il accepta et l'auroit exécuté si cette troupe italienne n'eut bien voulu accepter la proposition qu'il luy fit de la placer a l'hostel de Sourdéac au bout de la rue de Guénégaud avec les comédiens françois, dont le dit Lulli s'engagea de les acquitter du loyer, comme il a toujours fait tant qu'ils y ont esté jusques au changement qui suit.

Lorsqu'il plust au Roy de joindre les deux Troupes françoises ensemble et de leur accorder qu'elles demeureroient a l'hostel de Sourdéac, et que la Troupe italienne passeroit a l'hostel de Bourgogne, sa Majesté ordonna ausdits Comédiens françois de payer ausdits Comédiens italiens la somme de 1200 £ pour la moitié de l'hostel de Bourgogne, a quoy ils s'engagèrent, et l'autre moitié demeura a la charge des héritiers du dit de Luli.

Néanmoins, les dits Comédiens françois, par une chicane inouye et pour se rédimier de partir des dites 1200£, leur comptèrent la place du limonadier pour 400 £ - quoyqu'ils n'eussent pas droit de le faire – et par ce moyen, ne payèrent aux Italiens que 800 £ par an, ce qu'ils aymèrent mieux accepter que d'aller importuner le Roy pour s'en plaindre. De sorte que suivant l'intention de sa Majesté, les loyers du dit hostel de Bourgogne ont toujours esté payez tant par le dit de Luli ou ses

héritiers que par les Comédiens françois jusques au jour de St Jean-Baptiste 1689 que lesdits Comédiens françois, par un attentat aux ordres de sa Majesté, se sont avisez de refuser ledit payement sous des prétextes frivoles et sans raison, ausquels les dits Comédiens italiens espèrent de la justice de Vostre Grandeur qu'elle n'aura point d'égard.

Les Comédiens françois se plaignent qu'ils ont esté obligez a faire de grandes dépenses pour leur rétablissement ; cela ne regarde point les Comédiens italiens et personne ne les a obligez de faire trois fois plus de dépence qu'ils n'en devoient faire et d'ailleurs, ils ont tort de se plaindre puisqu'ils ont fait un lieu si magnifique que la seule curiosité de le voir leur a attiré et leur attire tous les jours une si grande foule de monde qu'on les accuseroit avec raison d'être de méchants ménagers s'ils n'estoient pas plus qu'indemnez de leur dépence, joint a ce qu'ils ont d'ailleurs d'autres dédommagements des gros intérêts qu'ils font entendre qu'ils payent pour part de leur établissement, puisqu'il n'entre aucun acteur dans leur troupe qui ne leur paye 12 000 £, où l'interest monte a 600 £ par chacun an pour sa part de la dite dépence, que, l'hostel appartenant en propre a la Troupe, chacun de ceux qui s'en voudront retirer auront 2000 £ de rente pour s'indemniser de leur part de la dite dépence.

Les dits Comédiens françois disent encore que si les Comédiens italiens estoient restez avec eux, ils se seroient trouvez dans la nécessité de contribuer a la moitié de leur établissement ou de n'estre point établis ; ainsy, qu'ayant eu le bonheur d'estre exempts de cette dépence, il n'est pas juste de leur continuer le dit payement de 800 £ par an.

Les dits Comédiens italiens répondent a cela que le sieur Luly s'estant engagé a sa Majesté de leur faire bastir un hostel, ils avoient leur établissement assuré sans frais mais, pour cela, ils n'ont pas esté exempts de dépence puisqu'ils ont esté obligez de dépenser plus de 60 000 £ a faire rebastir l'hostel de Bourgogne, laquelle somme est en pure perte pour eux, d'autant qu'ils n'ont pas, comme les Comédiens françois, basti sur leur propre héritage mais sur celui d'un hospital qui profite de cette dépence ; et ce seroit bien plustot a eux a se plaindre contre les Comédiens françois et leur demander le remboursement de cette dépence qu'ils n'auroient pas esté obligez de faire si les dits comédiens françois ne les avoient pas délogez de l'hostel de Sourdéac, où loin de faire de la dépence, ils profitoient beaucoup plus qu'à l'hostel de Bourgogne.

Sans doute que les Comédiens françois ne réfléchissent pas sur les lumières dont vostre Grandeur est remplie, lorsqu'ils veulent luy faire entendre que les Comédiens italiens jouent tous les jours et quand il leur plaist et qu'ils profitent des voyages que les François font a Versailles pour le divertissement de la Cour trois fois contre une les Italiens. Comme si vostre Grandeur ne sçavoit pas que leur troupe estant double, ils ne ferment jamais le théâtre et jouent tous les jours sans intervalle et ainsy, gagnent doublement, au lieu qu'ils ne jouoient auparavant que trois fois la semaine et qu'a l'égard des Italiens, ils sont obligez chaque fois qu'ils vont a la Cour de fermer le théâtre et par leur absence, d'augmenter le profit des comédiens françois.

A l'égard des pensions viagères dont les Comédiens françois sont chargez, elles ne vont pas si haut qu'ils le font entendre et les Comédiens italiens n'en sont pas moins chargez, ayant plusieurs acteurs qui ne jouent plus ausquels ils sont obligez de payer annuellement, outre les gros intérêts qu'ils payent de l'argent qu'ils ont emprunté pour le bastiment de l'hostel de Bourgogne qui leur sont d'autant plus a charge que leurs gains sont petits et presque insuffisants pour les payer, la comédie italienne n'estant pas suivie, a cause de la difficulté de la langue, comme la françoise.

Par toutes ces justes raisons, vostre Grandeur connoistra que les Comédiens françois ont tort de demander aux comédiens Italiens la décharge dudit payement de 800 £ par an, ainsi au contraire, que c'est aux comédiens Italiens de leur faire une demande qui est que, le loyer de l'hostel de Bourgogne ayant esté augmenté de 400 £ par an depuis le bastiment et les dits comédiens Italiens devant estre logez gratis suivant l'intention de sa Majesté, ils en doivent estre indemnez. A ces causes, ils suplient très humblement vostre Grandeur, non seulement de condamner les dits Comédiens françois a leur continuer les dites 800 £ par an, mais encore de les faire indemniser des dites 400 £ d'augmentation de loyer par an, soit par les dits Comédiens françois ou par les héritiers

du dit Luli, chargez de leur fournir un hostel a leurs dépens, et ils continueront leurs prières pour la santé et prospérité de vostre Grandeur.

Pièce 6 – [dates diverses] – Relevé de quelques dispositions de pièces dans les assemblées non retranscrites

Disposition de *Dom Pasquin d'Avalos, Montfleury* - 16 mai 1695

Dom Pasquin	Lavoy
l'amoureux	Le Comte
Gusman	Du Périer
l'amoureuse	Mlle Raisin
la servante	Mlle Beauval

Disposition partielle du *Muet, Brueys et Palaprat* – 13 juin 1695

Rôle de la Comtesse dans <i>le Muet</i>	Mlle Clavel
le chevalier	Baron
Timante	Dancourt
Frontin	La Thorillière

Disposition du *Mari sans femme, Montfleury* – 19 juillet 1695

Dom Brusquin d'Alvarache	Poisson
Carlos	de Villiers
Fatiman	De Champmeslé
Tonime	Lavoy
Gusman	Le Comte
Stamorat	Desmares
Julie	Mlle du Clos
Céline	Mlle Clavel
Zaïre	Mlle de Villiers
Marine	Mlle Desbrosses

Disposition de *Monsieur de Pourceaugnac, Molière* – 4 février 1696

Pourceaugnac	Poisson
l'amoureux	Beaubourg
Sbrigani	La Thorillière
1er médecin	Le Comte
2eme médecin	Guérin
1er suisse	Champmeslé

2e suisse	Rosélis
apothicaire	Desmares
le père	Beauval
1er bondy	La Thorillière
2e bondy	Devilliers
l'exempt	Dufey
l'amoureuse	Mlle Dancourt
Nérine	Beauval
la Gasconne	Du Rieu
la Picarde	Beaubourg

Disposition de *la Devineresse* [Madame Jobin], Thomas Corneille et Jean Donneau de Visé – 5 mai 1698

Mme Jobin	Desbrosses
Du Clos	Guérin
M.Jollin	Rosélis
Mlle Françoise	M.Beauval
Mathurine	Mlle Dufey
La comtesse d'Astragon	Clavel
Le marquis amant de la comtesse	De Villiers
Madame la marquise	Mlle Dancourt
Madame Noblet	Mlle Chamvallon
M.de La Giraudière	Dancourt
Le Chevalier	Dufey
Mlle Dubuisson	Mlle Beaubourg
M. Gillet	Poisson
Mlle de Clairimont	Durieux
M. de Troufignac	Desmares
Madame de Troufignac	Mlle Godefroy

Disposition de *l'Ombre de Molière*, Brécourt – 2 juin 1698

Pluton	Desmarres
Minos	Mlle Clavel
Radamante	Mlle Beaubourg
Molière	Dancourt
L'ombre des cocus	Rosélis
Pourceaugnac	Poisson

Deux ombres	Lavoy et Dupérier
le marquis	Devilliers Baron
Caron	La Thorillière
Médecins 1er	Le Comte
2e médecin	Champmeslé
3e médecin – le lent	Du Périer
4e médecin qui bredouille	Beauval
le poète Doucet	Dufey
l'Envie	Garçon
la précieuse	Mlle Desbrosses
la rieuse [Nicole]	Beauval
Mme Jourdain	Du Rieu

Dispositions de *Pulchérie*, Pierre Corneille et *Camma*, Thomas Corneille – 20 juillet 1699

Pulchérie

Martian	Rosélis
Leon	Baron
Aspar	Dufey
Pulchérie	Mlle Beauval
Irène	Clavel
Justine	Raisin

Camma

Sinorix	Rosélis
Sostratre	Beaubourg
Phédime	Le Comte
Sosime	Dufey
Camma	Mlle Beauval
Hésione	Clavel
Phénice	Beaubourg

Disposition de *l'Inconnu*, Thomas Corneille et Jean Donneau de Visé – 4 juin 1703

Le marquis	Dancourt
le chevalier	Baron
le vicomte	Poisson
la montagne	La Thorillière
l'amour	Therrey
Signolet	Beauval

La comtesse	Dancourt
Olympe	Fontpré ⁴²²
Virgine	Beauval
Meslisse	Beaubour
La mariée	Dufey ⁴²³
La bourgeoise	Godefroy
Glaudine	Desmares ⁴²⁴
La Jeunesse	La petite Laurent ⁴²⁵

Pièce 7 – [28 décembre 1703] – Autographe d'Etienne Baron pour l'accord entre les sociétaires pour une avance à Théodore de Rioupéroux

Ceux qui voudront avancer les cinq cent francs a monsieur de Rioupéroux signeront le présent papier et retireront les cinq cent francs sur les parts d'auteur de la pièce quand elle sera jouée et luy promettant qu'elle ne sera point jouée pendant l'esté,

BARON* , BEAUVAL, POISSON, DUCLOS, DANCOURT, [Mlle]DESMARE, LEGRAND, DE PONTEUIL, DE LA THORILLIERE, LE COMTE, LAVOY, DESBROSSES, DUFHEY, GODEFROY, GUERIN, DUBOCCAGE, LA BEAUVAL, SALLE, [Nicolas]DESMARES, FONPRE

Pièce 8 – [mars 1709] – état des rôles en premier et second de Mlle Godefroy à la date de sa mort

		En premier	En second
Panope	<i>Phèdre</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallou
Latime	<i>Bajazet</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Albine	<i>Britannicus</i>	<i>Godefroy</i>	Mlle Sallé
Cléone	<i>Andromaque</i>	Fonpré	<i>Godefroy</i>
Doris	<i>Iphigénie</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La confidente	<i>Bérénice</i>	<i>Godefroy</i>	Beaubourg
Fulvie	<i>Cinna</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Léonor	<i>Le Cid</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Laonice	<i>Rodogune</i>	Fonpré	<i>Godefroy</i>
Tamire	<i>Sertorius</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>

422Remplace Mlle Desmares

4231er choix : Dufey, 2e choix : Desmares, 3e choix.

424A la place de Mlle Dangeville

425A la place de la petite Champvallou

Stratonice	<i>Polyeucte</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
Nérine	<i>Oedipe</i>	<i>Godefroy</i>	Fompré
Julie	<i>Les Horaces</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
Cléone	<i>Nicomède</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Charmion	<i>La mort de Pompée</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
Doride	<i>Agamemnon</i>	<i>Godefroy</i>	Sallé
Ismène	<i>Pyrame et Thisbé</i>	<i>Godefroy</i>	Sallé
Charmion	<i>Cléopâtre</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La confidente	<i>Zélonide</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Eudoxe	<i>Andronic</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Amestris	<i>Alcibiade</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Emilie	<i>Geta</i>	<i>Godefroy</i>	Sallé
Faustine	<i>Régulus</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Orazie	<i>Tiridate</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La confidente	<i>Polyxène</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Canope	<i>Amasis</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Confidente d'Arie	<i>Arie et Pétus</i>	Beaubourg	<i>Godefroy</i>
Confidente	<i>Gabinie</i>	<i>Godefroy</i>	Beaubourg
Dina	<i>Mariamne</i>	Beaubourg	<i>Godefroy</i>
Olympe	<i>La Thébaidé</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Corisbe	<i>Astrate</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Blanche	<i>Don Sanche</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Ericlée	<i>Pénélope</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La mère	<i>Thésée</i>	[n.a]	[n.a]
Mme Pernelle	<i>Tartuffe</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Arsinoé	<i>Le Misanthrope</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Philaminte	<i>Les Femmes savantes</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Frosine	<i>Le Dépit amoureux</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Mme Jourdain	<i>Le Bourgeois gentilhomme</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Béline	<i>Le Malade imaginaire</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Lucette	<i>Pourceaugnac</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
La nourrice	<i>Scapin</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La tante	<i>Le Festin de pierre</i>	Champvallon	<i>Godefroy</i>
La nourrice		Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Claudine	<i>Georges Dandin</i>	Desmarres	<i>Godefroy</i>
Jacqueline	<i>Le médecin malgré lui</i>	<i>Godefroy</i>	Sallé

La comtesse	<i>Escarbagnas</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Marotte	<i>Les Précieuses ridicules</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
La femme	<i>Le Cocu imaginaire</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Lucrèce	<i>Jodelet maître</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
La soeur	<i>Dom Bertrand</i>	Fompré	<i>Godefroy</i>
La mère	<i>L'amour diable</i>	<i>Godefroy</i>	[n.a]
Julie	<i>Jodelet prince</i>	<i>Godefroy</i>	Beaubourg
La mère	<i>La Mère coquette</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Julie	<i>La Femme juge</i>	<i>Godefroy</i>	Mimy
Araminte	<i>L'homme à bonnes fortunes</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Mme Damis	<i>La Coquette</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La Baronne	<i>Le Chevalier à la mode</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Aminte	<i>Esope</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Mme Hamelin	<i>Les Bourgeoises</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Mme Mirobolan	<i>Crispin médecin</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La Comtesse	<i>Les Plaideurs</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La Vicomtesse	<i>L'Après-souper des auberges</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Mme Pontérant	<i>Le Concert ridicule</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La mère	<i>Le Ballet extravagant</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La comtesse	<i>L'Ete des coquettes</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La mère	<i>La Sérénade</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La mère	<i>L'Esprit de contradiction</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La mère	<i>La Parisienne</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
Mme La Roche	<i>Les Vendanges</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Mme Brillard	<i>Colin-maillard</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
La mère	<i>Le Florentin</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La mère de la mariée	<i>Le Moulin de Javelle</i>	<i>Godefroy</i>	[Pas de second]
La greffière	<i>La Fête de village</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La tante	<i>Albicrak</i>	<i>Godefroy</i>	Desbrosses
La mère	<i>Le Baron de la Crasse</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
Le gros rouge	<i>La Comédie sans titre</i>	<i>Godefroy</i>	Champvallon
La Pavanne	<i>L'Inconnu</i>	<i>Godefroy</i>	[Pas de second]
La marquise	<i>L'Important</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Mme Jérôme	<i>Le Parisien</i>	Desbrosses	<i>Godefroy</i>
Angélique	<i>La Fille capitaine</i>	<i>Godefroy</i>	Mimy
Aminte	<i>Les médecins</i>	<i>Godefroy</i>	Dangeville cadette

TABLE DES MATIERES
[résumée]

<i>Propos sur le sujet</i>	1
A/ Le contexte historique	2
B/ L'ensemble documentaire	3
1 – <i>Un feuillet d'assemblée</i>	4
2 – <i>Des aspects manuscrits</i>	5
3 – <i>Les lacunes</i>	7
C/ Les sujets	8
D/ Sources complémentaires et outils de compréhension	8
1 – <i>Sources complémentaires</i>	8
2 – <i>Outils de compréhension</i>	9
Avertissement au lecteur	14
I – 1681 – 1685 : la Compagnie informe son nouveau statut : structurations et résolutions réglementaires	16
II – 1685 – 1689 : le Règlement de la Dauphine et Déménagement	60
III – 1689 – 1692 : le Nouvel établissement	107
IV – 1692 – 1695 : la Troupe en mutation	186
V – 1695 – 1706 : le temps des difficultés	253
A – 1700 : la naissance du XVIII ^e siècle.....	253
B – 1706 : les derniers mois du fonds des feuillets.....	268
Catalogue chronologique des assemblées (repérées).....	273
Dramatis personae – index de personnages historiques.....	310
Index par sujets – sélection.....	336
Index par pièces.....	346
Abrégé de l'arrière-scène des seuls comédiens du Roi.....	361
PIECES DIVERSES	438
1 – assemblée du 17 mai 1677 : sur la rente à André Boudet.....	438
2 – Billet de Hubert sur le versement de la pension royale de 1683.....	438
3- Partage de toute l'année du 22 avril 1686 au 17 mars 1687.....	439
4 - assemblée de comptes, recette et dépenses, frais divers retrouvée au verso du jour correspondant dans le registre journalier [CF R19].....	439
5 – Mémoire adressé au duc Louis-Victor d'Aumont par les Comédiens – Italiens en réponse aux arguments des Français pour se décharger de leur part de loyer dans l'hôtel de Bourgogne.....	442
6 – Relevé de quelques dispositions de pièces dans les assemblées non retranscrites.....	444
7 – Autographe d'Etienne Baron pour l'accord entre les sociétaires pour une avance à Rioupéroux	447
8 – état des rôles en premier et second de Mlle Godefroy à la date de sa mort.....	447